

Cahiers lasalliens

TEXTES
ETUDES - DOCUMENTS

Frère Maurice Hermans

(1911-1987)

et les origines de l'Institut
des Frères des Ecoles chrétiennes

Présentation de Michel Sauvage, f.s.c.

5

55.7806

132c

5
1

CAHIERS LASALLIENS

TEXTES-ÉTUDES-DOCUMENTS

Frère
MAURICE HERMANS
(1911-1987)
et les origines de l'Institut
des Frères des Écoles chrétiennes

Présentation de Michel Sauvage, f.s.c.

5



BIBLIOTECAS UNIVERSIDAD DE LA SALLE	
INGRESO	
COMPRADO A	
DONADO POR	<i>Hno. Torge F.</i>
CANJE POR	
PROGRAMA	<i>Colectiva de orafistas</i>
PRECIO	REGISTRO <i>222763</i>

CUM PERMISSU SUPERIORUM
Rome, le 15 mai 1991

B. John Johnston

Frère John Johnston, f.s.c.
Supérieur général



Table des matières

Avertissement	9
---------------------	---

PREMIÈRE PARTIE LE FRÈRE MAURICE HERMANS: ÉVOCATION BIOGRAPHIQUE

L'interview du 6 février 1985	17
-------------------------------------	----

CHAPITRE 1 LES RACINES PROFONDES. LE F. MAURICE EN BELGIQUE (1911-1946)

§1. Famille et enfance (1911-1923)	24
La famille maternelle	24
Les ascendants paternels	25
La famille pendant la première guerre mondiale	25
Souvenirs d'enfance	29
L'école des Frères et la vie paroissiale	33
L'attachement du Frère Maurice à ses parents	34
§2. Première formation lasallienne (1923-1932)	40
Une « vocation » précoce	40
Un novice adolescent	43
§3. Enseignant et Directeur (1932-1946)	46

CHAPITRE 2 LES PATIENTES ET FÉCONDES PRÉPARATIONS PREMIÈRE PÉRIODE ROMAINE: 1946-1962

§1. Au second-noviciat de Rome (1946-1957)	60
Le Frère Maurice, second-novice (1946-1947)	60

Cheville ouvrière du Courrier de sa promotion	68
Sous-directeur du second-noviciat	72
<i>Le « Procureur », le maître de chapelle, le guide de Rome</i>	73
<i>« Pour une meilleure lecture de nos Règles communes »</i>	76
<i>L'homme de relations</i>	80

§2. Étudiant en Droit canonique (1953-1956-1962) 82

A l'Institut de spiritualité de l'Angelicum (1950-1952)	82
La licence en Droit canonique (1953-1956)	83
La thèse de doctorat en Droit canonique (1956-1962)	87

§3. Directeur de la Communauté des étudiants du « Lasallianum » (1957-1961) .. 92

Aux débuts de l'Institut Jesus Magister	93
Le rayonnement du F. Maurice sur les étudiants	99
Un accompagnement exigeant, amical, fidèle	103
Fidélité... aux « anciens »	106

CHAPITRE 3

RESPONSABILITÉS ET ACTIVITÉS AU CENTRE DE L'INSTITUT
DEUXIÈME PÉRIODE ROMAINE: 1962-1978

§1. Le Frère Maurice, Procureur général et Assistant (1962-1978) 110

§2. Participation du F. Maurice aux Chapitres généraux de 1956, 1966-1967, 1976, 1986 124

Le Chapitre de 1956	124
Le Chapitre de 1966-1967	125
Le Chapitre de 1976	135
le Chapitre de 1986	140

§3. Le Frère Maurice, directeur des Études lasalliennes (1956-1987) 143

La bibliothèque lasallienne de la Maison généralice	147
Les Cahiers lasalliens	150
<i>L'intuition de départ</i>	151
<i>La réalisation du projet: les textes</i>	155
<i>les Documents</i>	159
<i>les Études</i>	162
Le Vocabulaire lasallien	165
Autres travaux lasalliens	168
L'aide aux chercheurs et le dialogue avec eux	173
Travail solitaire ou équipe lasallienne?	175
Quelques témoignages sur le F. Maurice, directeur des Études lasalliennes	180

§4. Le Frère Maurice et les révisions successives de la Règle (1961-1987) 183

CHAPITRE 4
ENFOUISSEMENT ROMAIN ET RAYONNEMENT INTERNATIONAL
TROISIÈME PÉRIODE ROMAINE : 1978-1987

§1. Membre de la Communauté centrale	196
§2. Travaux, retraites, sessions à Rome et dans l'Institut	202
§3. Les dernières années du Frère Maurice	216
Quelques « flashes » sur la personnalité du F. Maurice	227

DEUXIÈME PARTIE
**LE FRÈRE MAURICE HERMANS ET LES ORIGINES DE L'INSTITUT
DES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES**

CHAPITRE 5
UN PROJET INACHEVÉ : LE N° 5 DES *CAHIERS LASALLIENS*
TRAVAUX ET RECHERCHES DU F. MAURICE
AU SUJET DU MÉMOIRE SUR L'HABIT

1. Présentation du Mémoire sur l'Habit. Trois chapitres rédigés par F. Maurice	243
Avant-propos	245
Chapitre 1. L'habit et le <i>Mémoire sur l'Habit</i> . Les données fournies par les biographes	247
Chapitre 2. Le texte du <i>Mémoire sur l'Habit</i>	256
Chapitre 3. La date et les destinataires du Mémoire	269
2. Le Mémoire sur l'Habit dans le C.L. 2 et dans le C.L. 11	278
3. Essai de lecture critique du Mémoire établi par le F. Maurice	285
4. Quatre schémas de conférences du F. Maurice à partir ou à propos de M H.	302
A. Résumé de l'argumentation du texte	302
B. La « fondation » de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes	304
C. A propos des vœux des Frères des Écoles chrétiennes	307
D. La « fondation » de M. de la Salle : quelques coordonnées	310

CHAPITRE 6
RECHERCHES ET TRAVAUX DU F. MAURICE SUR LES ORIGINES
DE L'INSTITUT DES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES

1. Pour une meilleure lecture de nos Règles communes. Reproduction du texte édité en 1954	318
2. Les vœux des Frères des Écoles chrétiennes avant la bulle de Benoît XIII Première partie: les faits et les textes (<i>Cahiers lasalliens</i> 2). — Deuxième partie: les Documents (<i>Cahiers lasalliens</i> 3): rappel sommaire du contenu	405
3. L'Institut des Frères des écoles chrétiennes à la recherche de son statut canonique: des origines (1679) à la bulle de Benoît XIII (1725) (<i>Cahiers lasalliens</i> 11): rappel sommaire du contenu	407
4. Bibliographie des écrits imprimés du F. Maurice Hermans	411
5. Le « fonds » Maurice Hermans aux Archives de la Maison généralice	417

CHAPITRE 7
LE F. MAURICE HERMANS ET LE RENOUVEAU
DES ÉTUDES LASALLIENNES: TROIS DOCUMENTS

1. Premier essai d'une présentation sur l'histoire et les réalisations dans le cadre des <i>Cahiers lasalliens</i>. Texte rédigé en vue du Conseil général élargi du 19 décembre 1986 (18 novembre 1986)	424
2. Les études lasalliennes: Documents annexes	432
A. Texte de la Note adressée au Chapitre général de 1956 par F.M.A.	433
B. Texte de la Proposition faite aux Frères Visiteurs lors de l'assemblée intercapitulaire de mai-juin 1961	439

APPENDICE
TÉMOIGNAGES D'ENSEMBLE SUR LE F. MAURICE HERMANS

1. Du F. José-Pablo Basterrechea, Vicaire général (1966-1976) et Supérieur général (1976-1986) de l'Institut	445
2. Du F. Félix del Hoyo, Procureur général de l'Institut depuis 1978	447
3. Du F. Léon Lauraire, Secrétaire à l'éducation à Rome de 1982 à 1988	456
4. Du F. Jean-Guy Rodrigue, Secrétaire des Études lasalliennes	458
Homélie de l'Eucharistie des funérailles du F. Maurice (18 juillet 1987); F. Michel Sauvage	461

Avertissement

Les deux derniers *Cahiers lasalliens* portent les numéros 50 et 51. Celui-ci se présente avec le numéro 5. Cette anomalie et le caractère un peu insolite de ce *cahier* demandent quelques mots d'explication.

*
* *

Dès 1962, la liste des *cahiers* qui figure à la fin de chacun d'eux, annonçait le numéro 5 dans les termes suivants :

En préparation : F. Maurice-Auguste, *L'habit des Frères des Écoles chrétiennes avant la bulle de Benoît XIII*.

Le Frère Maurice se proposait d'y publier la lecture critique d'un manuscrit de saint Jean-Baptiste de La Salle conservé aux Archives de l'Institut, et appelé couramment *Mémoire sur l'Habit*¹. A ce document il avait l'intention d'adjoindre une étude sur ce texte qu'il considérait comme fondamental pour l'intelligence des origines de l'Institut.

L'annonce disparut à partir de 1974 ... et le numéro 5 ne fut pas attribué. Maurice n'avait pas renoncé à son projet. Mais il ne parvint jamais à mener à son terme un travail qui lui tenait pourtant fort à cœur.

Le présent *cahier* offre des éléments de ce qui a pu être rassemblé au sujet du *MH*, dans les nombreux papiers laissés par l'auteur au moment de sa mort. De ce point de vue, l'affectation du numéro 5 à ce *cahier* ne semble pas usurpée.

*
* *

Le propos initial du Frère Maurice a été élargi et même transformé d'une manière qu'il n'avait pas prévue. Ce *cahier* semblera même d'abord insolite à plus d'un : hétéroclite, puisqu'au *MH* s'ajoutent d'autres travaux du Frère Maurice, inédits ou non, divers par leurs genres littéraires, leur contenu, leurs objectifs ; infidèle aux « canons » établis par le Frère Maurice pour les *Cahiers lasalliens*, puisqu'il esquisse la biographie d'un contempo-

¹ Pour la commodité, nous désignerons souvent le *Mémoire sur l'Habit* par le sigle *MH*.

rain² ; laxiste au regard de l'esprit des *cahiers* ; nombre de témoignages cités sur le Frère Maurice, certaines de ses lettres pourront être perçues comme plus proches de l'anecdote que du document ou ressortissant au panégyrique plutôt qu'à la rigueur critique...

Ces objections, je me les suis d'abord adressées à moi-même. Elles me demeurent présentes. Il semble simplement que d'autres points de vue peuvent aussi être pris en considération. Puisqu'ils ont emporté la décision, je les présente ici en quelques mots.

* * *

La seconde partie de ce *cahier* s'élargit à la présentation des travaux du Frère Maurice Hermans sur *les origines de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes*. Cette amplification du propos initial du *C.L. 5* semble cohérente avec le *Mémoire sur l'Habit*. Ce document est en effet le premier dans lequel, dix ans à peine après les débuts de sa fondation, Jean-Baptiste de La Salle dessine les traits propres du visage de la communauté nouvelle, en défend l'originalité liée à son objectif spécifique, en revendique la légitime autonomie interne.

C'est bien de la sorte que le Frère Maurice l'envisageait. S'il a accordé tant de prix à ce texte, c'est qu'il le considérait comme primordial pour l'intelligence des origines de l'Institut. Mais il estimait aussi que la suite de l'itinéraire de fondation de la communauté lasallienne développait les intuitions majeures de son « instituteur », déjà affirmées ou encore en germe dans *MH*.

La continuité entre les recherches de Maurice sur *MH* et ses autres travaux sur les origines de l'Institut apparaîtra à l'évidence, semble-t-il, à la lecture de la seconde partie de ce *cahier*. Le *Mémoire* est fréquemment cité et souvent implicite dans les écrits du Frère Maurice reproduits ou rappelés ici : son essai sur la *Règle*, ses études sur les vœux, sa thèse sur la bulle d'approbation, et tant d'articles mentionnés dans sa *bibliographie*. Absorbé par des tâches multiples, Maurice ne put jamais venir à bout de son projet initial : une étude « fondamentale » du *MH*. On peut le déplorer et je le regrette. En même temps, je pense que dans l'ensemble de ses publications — et dans son enseignement —, il a bien livré l'essentiel de sa pensée à propos du *Mémoire sur l'Habit*.

* * *

Plus d'un an après le décès du Frère Maurice, le Frère John Johnston lui consacrait une courte notice biographique dans une *circulaire* adressée à tout l'Institut³ : il en va ainsi pour tous les Frères qui ont fait partie du Conseil général de la Congrégation. Le Supérieur évoquait le « rôle si important [du Frère Maurice] dans la connaissance du Fondateur, de l'histoire de notre Institut et dans la recherche lasallienne sur tous les plans... » ;

² Le Frère Maurice Hermans avait créé les *Cahiers lasalliens* en 1959. Il en a dirigé la publication jusqu'à sa mort (16 juillet 1987). Un hommage lui a été rendu dans le n° 47 des *cahiers*, le premier remis à l'imprimeur après son décès : Michel SAUVAGE, fsc., *IN MEMORIAM. Frère Maurice-Auguste (Alphonse Hermans) directeur des Cahiers lasalliens (1911-1987)*, dans *Cahiers lasalliens* 47, Rome 1988, pp. 1-X.

³ Institut des Frères des Écoles chrétiennes. *Circulaire* n° 426, Rome, 3 février 1989. *Décès du Frère Maurice-Auguste (Alphonse Hermans), Assistant de 1966 à 1976*. Brochure de quarante-deux pages, donnant le texte de la notice en français, en anglais, en espagnol.

et il ajoutait : « *D'autres développeront davantage sa vie et son œuvre, mais on lui devait cette brève notice* »⁴.

De fait, en m'appelant à prendre la relève du Frère Maurice aux Études lasalliennes, le Frère Supérieur me demanda, dès octobre 1987, de rédiger aussi sa biographie. Par gratitude et par fidélité à une amitié de quarante ans, j'acceptai cette invitation. Je savais pourtant que je ne disposerais pas du temps nécessaire pour un tel travail ; et j'ai surtout conscience de ne pas posséder les talents d'un véritable biographe.

Tout au plus, pouvais-je envisager de rassembler des matériaux et de les regrouper selon une trame chronologique. Celle-ci était fournie par une interview du Frère Maurice réalisée à la Maison généralice à l'occasion de son 75^e anniversaire. Cet entretien lui avait donné l'occasion de retracer lui-même les principales étapes de son existence et d'en faire ressortir les aspects qui lui paraissaient les plus significatifs. L'interview manifestait le lien indissociable entre la « vie » du Frère Maurice et l'approfondissement de l'itinéraire de la fondation de l'Institut. Pourquoi dès lors ne pas joindre cette modeste « évocation biographique » à la publication ou au rappel des travaux de Maurice sur les origines de l'Institut ? Cette esquisse ne serait pas indigne des *Cahiers lasalliens*, pourvu qu'elle en respectât les caractéristiques essentielles.

*
* *

L'histoire du Frère Maurice et sa personnalité ne se réduisent pas aux études lasalliennes. Ses talents étaient trop nombreux et trop divers pour qu'il pût les cantonner à un secteur restreint. Jamais il ne se résigna à se borner à la recherche dans un bureau pourtant assidûment habité. Les relations humaines restèrent toujours prioritaires en son cheminement humain et évangélique. Les fonctions qu'il exerça à la Maison généralice impliquèrent toujours pour lui des activités d'enseignement, d'animation de groupes, d'accompagnement de personnes.

Son « message » longuement approfondi était trop attendu et son cœur trop large pour qu'il les confinât aux limites d'un Généralat où il a résidé plus de la moitié de sa vie — ou même d'un Institut auquel il appartenait totalement. Regrettons à ce sujet de n'avoir pas pu recueillir les souvenirs et les témoignages d'amis qu'il s'était faits jusque dans les rangs du collège des cardinaux mais aussi au sein du « piccolo popolo romano », ces derniers lui étant sans doute les plus chers...

Il n'en reste pas moins vrai que, de 1946 à 1987, la plus grande partie de son temps, la mise en œuvre de ses énergies et de ses capacités, la source toujours renouvelée de son intérêt, la force profonde de sa motivation furent déterminées par l'étude des « origines » de l'Institut. Sa vie, son action, ses écrits se concentrèrent surtout sur cette période de la « fondation lasallienne » qu'il assignait comme limites au champ d'investigation des *Cahiers lasalliens* : 1651-1751.

Sa compétence incomparable sur la « fondation » de l'Institut, l'autorité incontestable qu'il avait acquise en ce domaine eut dans sa vie des conséquences qu'il ne pouvait prévoir au départ. Sans le chercher, à son corps défendant parfois, Maurice devint l'un des

⁴ *Circ.*, n° 426, p. 1.

promoteurs et, en tout cas, un artisan fidèle de la recherche récente de l'Institut pour sa «rénovation selon l'esprit et les intentions spécifiques de ses origines»⁵.

*
* *

Pour respecter autant que possible l'esprit et les caractéristiques des *Cahiers lasalliens* — dans les limites d'un genre littéraire particulier —, j'ai cherché à ce que l'essentiel de son contenu, même dans la partie biographique, soit constitué de «textes» et de «documents»⁶. Dans ce but, dès novembre 1987, j'ai sollicité les souvenirs et les témoignages de Frères qui avaient connu le Frère Maurice en Belgique, puis à Rome : au second-noviciat, au Lasallianum, au Conseil général, dans la communauté centrale et à travers le monde, à l'occasion de retraites ou de sessions qu'il anima.

Leurs réponses ont été largement utilisées, au risque de répétitions dont j'ai tenté d'éviter le caractère fastidieux. Que l'éloge y domine, cela s'explique non seulement par loi du genre, mais par la personnalité exceptionnelle du Frère Maurice et par son influence considérable dans l'Institut et sur beaucoup de ses membres. Ce rayonnement appartient aussi à l'«histoire» de la Congrégation, et il s'impose comme un fait objectivement attesté. Au demeurant, le ton n'est pas uniformément celui du dithyrambe, les inévitables limites humaines d'un homme à la richesse foisonnante, diversifiée, complexe, voire secrète et parfois déconcertante, ne sont pas occultées⁷.

D'autre part, le Frère Maurice fut un épistolier fécond. Plusieurs de ses correspondants ont bien voulu me communiquer certaines de ses lettres. J'ai pu en insérer de nombreux extraits dans cette ébauche biographique. La mention explicite des destinataires est moins systématique, pour des raisons évidentes de discrétion.

Chaque année, le Frère Maurice rédigeait une circulaire pour le *Trait d'Union* de sa promotion de second-noviciat. Ces missives régulières permettent de rejoindre bien des événements de sa vie personnelle, liés à l'histoire de l'Institut...

*
* *

On a déjà compris que ce *cahier* doit tout à de multiples collaborateurs bénévoles. J'ai déjà mentionné les Frères qui ont répondu à mon appel et ont fourni des souvenirs, des témoignages, des lettres.

⁵ *Perfectae Caritatis*, n° 2.

⁶ «[Les cahiers se sont prescrit des cadres relativement étroits] ... dans la nature aussi des travaux qu'ils entendent proposer, se réservant les trois domaines définis par chacun des sous-titres : *textes ... études ... documents ...*» La trame biographique et la seconde partie de ce *cahier* proposent des *textes* et des *documents*, elles suggèrent, ou même elles amorcent l'une ou l'autre *étude* sur les origines de l'Institut : le rôle de la *Règle*, celui des vœux ... ou sur l'histoire plus récente de la Congrégation : le long processus de révision de la *Règle*, la signification et l'action des trois derniers Chapitres généraux (1966-67, 1976, 1986). Le Frère Maurice a abordé et approfondi ces questions, comme il a participé à l'œuvre de rénovation lancée en réalité dès 1956. En un mot, toute étude de la tension entre «élan» et «structure», entre «charisme» et «institution», entre «inspiration» et «structuration» telle qu'elle s'est manifestée dans l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes depuis ses origines, et dans la mouvance du Concile, devra prendre en compte les travaux et l'action du Frère Maurice.

⁷ Sauf demande expresse, les textes sont cités habituellement avec la mention du nom de leurs auteurs ; je les remercie ici de leurs contributions.

Je dois un merci particulier au Frère Alfred Hien, secrétaire du district de Lille, qui a assuré la dactylographie du texte et apporté plus d'une suggestion. Au Frère Jean-Guy Rodrigue, qui a revu l'ensemble du manuscrit en vue de l'impression, et assuré pour l'essentiel la correction des épreuves. Aux Frères Michel Deswarte et Joseph Le Bars qui ont traduit en français les témoignages écrits en espagnol et en anglais.

L'évocation biographique a été soumise, au terme d'une première rédaction, à des Frères du district de Belgique-Sud et de la Maison généralice. Leurs remarques, et leurs corrections ont été prises en compte, tandis que leurs encouragements m'ont stimulé pour mener ce travail jusqu'à son terme. Je remercie donc les Frères René Hermans, José Pablo, ancien Supérieur général, Genaro Saenz, Vicaire général, Pierre Josse, Conseiller général, Félix del Hoyo, Procureur général près le Saint-Siège, Léonard Leduc, Secrétaire général, André Vauquier, Visiteur, Lucien Frings, Henri Steenwinckel, Henri Elsen, Pierre Massart (du district de Belgique-Sud); Gilles Beaudet, Jorge Bonilla, Angel Cirera, J. de la Lastra, Umberto Marcato, Jaume Pujol, Jean Pungier, Maurice Richit, José Maria Valladolid (de la Maison généralice), Bernard Mérian, ancien Assistant.

Je tiens aussi à exprimer toute ma gratitude aux Frères Visiteurs Auguste, Roger, Stanislas, au Frère Raymond Beeckmans et aux communautés de Groot-Bijgaarden. Grâce à leur accueil amical et attentif, je me suis trouvé dans d'excellentes conditions pour rédiger et réviser ce numéro des *Cahiers lasalliens*, en janvier-février 1990 et en janvier 1991.

Michel SAUVAGE, fsc.
Directeur des *Cahiers lasalliens*

Rome, le 6 février 1991
80^e anniversaire de la naissance
d'Alphonse Hermans, Frère Maurice-Auguste

PREMIÈRE PARTIE

LE FRÈRE MAURICE HERMANS:
ÉVOCATION BIOGRAPHIQUE

L'interview du 6 février 1985

Chaque semaine, le Secrétariat général publie une feuille de *Nouvelles* concernant les événements de la Maison généralice et les activités des membres des divers services et communautés: Conseil général, Communauté centrale, Centre International Lasallien, Communauté des Sœurs (Hermanas Guadalupanas lasallanas), Service d'accueil...

Le F. Edouard Dion, fidèle artisan de ce Bulletin très apprécié par ses lecteurs eut l'idée de préparer un « numéro spécial » sur le F. Maurice à l'occasion de son 75^e anniversaire et du 40^e anniversaire de sa présence à la Maison généralice.

Il donna à ce numéro la forme d'une « interview ». Les questions posées suivaient l'ordre chronologique des étapes de la vie du F. Maurice. Elles ont fourni le cadre de cette première partie. Le texte suivi et intégral de l'interview que nous reproduisons ici offre au départ un « raccourci », rédigé par le Frère Maurice lui-même, de sa propre biographie.

MAISON GÉNÉRALICE DES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES, ROME
Mercredi, le 6 février 1985 — Volume 5, numéro 21 (spécial)

Interview spécial du Frère Maurice HERMANS, à l'occasion de son anniversaire de naissance (Reporter, Frère Edouard Dion).

1. *A l'occasion de votre anniversaire de naissance, nous aimerions faire un interview pour le Bulletin de nouvelles de la Maison. Êtes-vous d'accord?*

Oui, bien sûr. Mais c'est un peu fort!

2. *Depuis combien de temps êtes-vous à la Maison généralice?*

Je suis à la Maison généralice depuis le mois de septembre 1946.

3. *Quel est votre district d'origine, et combien de temps y avez-vous passé? pour faire quelles tâches?*

Mon district d'origine est le district de Belgique-sud. J'y ai passé toute la période depuis 1926 où j'ai pris l'habit, jusqu'en 1946 où je l'ai quitté pour la Maison généralice.

J'ai d'abord fait mon noviciat comme tout le monde ; j'ai d'ailleurs été petit-novice avant ça ; j'ai fait mon noviciat, un an ; mon scolasticat, 5 ans (3 ans à Louvain, 2 ans à Malonne), études universitaires, 3 ans, et puis, j'ai été professeur à l'École normale de Louvain, professeur de mathématiques et de sciences principalement. De façon secondaire, j'ai assuré quelques autres remplacements.

4. *Quand êtes-vous arrivé à Rome, et dans quelles circonstances ?*

Je suis arrivé à Rome pour y faire mon second-noviciat, au mois de septembre 1946. J'avais été désigné pour le second-noviciat dès 1938. Mais, à cause des mobilisations qui ont eu lieu à cette époque déjà, le Frère Visiteur m'a fait savoir que j'étais retardé et j'ai été retardé pendant toute la durée de la guerre.

5. *Quand vous êtes arrivé à Rome, pensiez-vous y demeurer si longtemps ?*

Quand je suis venu à Rome, je croyais y faire mon second-noviciat, et pas davantage. Donc, rentrée dans mon district au mois de juin 1947. Le Frère Visiteur m'avait d'ailleurs dit : « dès que le second-noviciat est terminé, vous rentrez dans le district et vous reprenez vos fonctions de directeur du petit-noviciat de Louvain ».

6. *Quelles sont les premières tâches que vous avez exercées à Rome ?*

A Rome, j'ai d'abord fait mon second-noviciat. Au mois de janvier 1947, le Frère Athanase-Emile m'a appelé à son bureau pour me faire savoir qu'à la fin du second-noviciat, je ne rentrerais pas dans mon district, mais que je resterais à la Maison généralice, en qualité de sous-directeur du second-noviciat ; et, m'a-t-il dit, je vous préviens, dès maintenant, pour que vous puissiez être très attentif à ce qui se fait au second-noviciat, et vous préparer déjà. Vous ferez les conférences sur les Règles et sur l'oraison, et vous vous préparerez à remplacer le Frère Alcime-Marie. Le Frère Alcime-Marie était alors Procureur général près le Saint-Siège.

7. *On nous a dit que vous avez été dans le « staff » du second-noviciat. Pourriez-vous rappeler ces événements ?*

J'ai été au « staff » du second-noviciat. Le mot « staff » n'était pas d'usage à ce moment-là. C'est-à-dire qu'avec le Frère Nicet-Joseph qui était directeur, j'étais le sous-directeur. Des événements au second-noviciat, il n'y en avait pas beaucoup. On appelait de temps en temps, quelques conférenciers du dehors, c'était plutôt rare. Autrement, c'étaient des Frères de la Maison généralice : le Frère Procureur général, le Frère Postulateur général, et encore l'un ou l'autre qui venait donner occasionnellement une conférence aux seconds-novices.

8. *De plus, vous avez été Procureur général depuis combien d'années, et quelles études vous a-t-on demandé de faire ?*

Je n'ai demandé à faire aucune étude, sauf l'Institut de spiritualité qui avait été créé par le père Paul Philippe, devenu plus tard archevêque et cardinal, pour les religieux qui se destinaient à la formation des jeunes religieux. J'ai suivi ces cours régulièrement pendant deux ans. J'ai suivi également les cours de l'École pratique de Droit canonique près la

Congrégation des religieux, puis, je me suis inscrit à la Faculté de Droit canonique de l'Angelicum, où j'ai fait régulièrement mes études de licence et de doctorat.

9. Combien d'années avez-vous été Procureur de l'Institut ?

J'ai été Procureur général de l'Institut depuis le mois de septembre 1962, jusqu'à la fin du mois d'avril 1978.

10. Pour vos tâches, quels travaux avez-vous eu à réaliser ? Est-ce que cela a toujours été facile ?

Comme Procureur général près le St-Siège, je n'ai pas eu de difficultés exceptionnelles à rencontrer. Il y a bien eu un certain nombre de passages un peu difficiles dans les relations avec certains évêques, ou avec la Congrégation des religieux même, mais c'est du domaine du quotidien, quand on est Procureur général près le St-Siège. Je n'ai rien de spécial à signaler.

11. Y a-t-il quelques événements que vous aimeriez raconter aux lecteurs du Bulletin de Nouvelles de la Maison généralice ?

Je n'ai aucun événement que je souhaite relater ici, je crois qu'ils sont à peu près connus de tous. J'ai participé à la préparation de plusieurs Chapitres généraux. J'ai été membre suppléant du Chapitre général de 1956, membre effectif des Chapitres généraux de 1966 et de 1976, et j'ai eu à préparer les réunions des Frères Visiteurs de 1961 et de 1971.

12. Vous avez participé à plusieurs Chapitres généraux, vous venez de nous le dire. Mais quel est le Chapitre général qui vous a le plus marqué ?

Le Chapitre général qui m'a le plus marqué, c'est évidemment celui de 1966 ; et peut-être surtout, la fin de la première session et toute la seconde session de ce Chapitre où l'on a établi les Règles et les textes fondamentaux que nous possédons encore aujourd'hui, la *Déclaration* entre autres.

13. Depuis toujours, vous vous intéressez aux recherches lasalliennes ? D'où vous vient ce goût et quels sont les travaux que vous avez pu suivre de près, ces dernières années ?

Oui, je me suis intéressé à ces questions-là, depuis 1934 où je faisais de temps à autre, fonction de secrétaire du Frère Visiteur du district, qui étudiait, à ce moment-là, les Règles les plus anciennes, celles de 1718 et celles de 1726 ; et de fait, comme j'étais directeur du petit-noviciat, ça me servait beaucoup. Je n'étais pas encore directeur à ce moment-là, j'étais sous-directeur du scolasticat. Et, quand je suis devenu directeur du petit-noviciat, ça m'a servi beaucoup pour donner aux petits-novices une certaine idée de l'Institut et du Fondateur.

14. On parle du Vocabulaire lasallien, pourriez-vous nous donner quelques renseignements à ce sujet ?

Je me suis préoccupé de dresser le vocabulaire lasallien, depuis l'année 1959 et l'année 1960. J'ai eu à travailler seul pendant très longtemps. J'ai eu un certain nombre de collaborateurs, et puis quelques collaborateurs qui y ont travaillé de façon plus suivie. Il me serait très difficile de citer des noms ici, parce que j'ai eu à peu près 150 collaborateurs

occasionnels. Ce *Vocabulaire lasallien* a donc été établi à partir des éditions des textes du saint Fondateur dans la collection des *Cahiers lasalliens*. Nous avons fiché les *Cahiers lasalliens*, et sur les fiches, nous avons souligné tous les mots utiles du vocabulaire de Jean-Baptiste de La Salle, c'est-à-dire les noms, les verbes, les adjectifs qualificatifs et les adverbes dérivés de ces mêmes adjectifs. Cela nous a conduits au total d'à peu près 300 000 fiches. Ces 300 000 fiches ont été ensuite relevées sur feuilles dactylographiées et puis, nous avons essayé d'établir un classement en vue d'une publication. A l'usage, le classement que nous avons adopté s'est révélé onéreux pour le chercheur. Et nous avons alors entrepris un nouveau classement, il y a à peu près de ça, cinq ans, quand je dis « nous », j'étais presque seul pour le faire ; mais sœur Claire m'a aidé plusieurs fois, et ce travail-là se poursuivit jusqu'à il y a à peu près deux ans.

Le Frère Jean-Marie Thouard, Régional de France, a alors souhaité une publication de ce vocabulaire sans attendre davantage. Personnellement, j'étais d'avis de continuer patiemment le travail de dactylographie et de classement, de ne rien précipiter, mais on a cru qu'il était nécessaire de ne pas retarder davantage la publication. Comme je ne pouvais pas envisager de lancer une souscription pour les *Cahiers lasalliens*, dans l'état où se trouvait notre travail, c'est la Région-France qui a pris l'initiative non pas d'une publication à proprement parler, mais bien d'une diffusion d'exemplaires photocopiés des pages dactylographiées que nous avons entrepris de réaliser. On nous a donné quelques aides, par exemple, le Frère Eugène Le Viavant et le Frère Michel Deswarte qui sont venus quelques mois à la Maison généralice : mais le travail important avait été, et continue d'être fait, par sœur Claire et par moi-même. Depuis son arrivée à la Maison généralice, le Frère Jean-Guy Rodrigue est une aide très précieuse pour la dactylographie de ce vocabulaire.

15. *On vous a invité, à travers le monde, pour donner des causeries à l'occasion de sessions et de retraites. Pourriez-vous nous parler de ces visites dans le monde lasallien ?*

Oui, j'ai été invité de différents côtés, depuis que je ne suis plus à la Procure générale, pour animer des sessions et des retraites. Je suis allé un certain nombre de fois en Espagne, deux fois au Canada, deux fois en Amérique latine, six fois dans différents pays d'Afrique, et même jusqu'à Madagascar, une fois. Ces invitations me viennent généralement des Frères Visiteurs et des Conseils de district.

16. *Vous connaissez l'Institut, le Fondateur, quelles sont les principales richesses de notre Institut au point de vue du patrimoine lasallien, écrits du saint Fondateur, documents que nous possédons aux archives ?*

Je vois un peu partout, que les Frères s'intéressent de plus en plus au Fondateur. Je crois que c'est en partie le résultat de l'effort que l'on a fait, depuis une vingtaine d'années, soit dans les publications, soit dans les sessions de rénovation comme, par exemple, le CIL, le CEL, et d'autres, soit par des études qui ont été faites par un certain nombre de Frères dispersés de par le monde. Je pense évidemment à des gens comme le Frère Michel Sauvage, comme le Frère Miguel Campos ; il est impossible de ne pas penser à eux ; on peut mentionner les Frères Léon Aroz, Yves Poutet, de même qu'on peut en évoquer d'autres encore : je ne me risque pas à continuer l'énumération, j'ai trop peur d'oublier des noms, même parmi ceux qui sont relativement importants dans ce secteur.

17. Quel est le document le plus ancien que nous possédons ?

Je suppose qu'il s'agit vraiment des écrits du Fondateur : alors, je dirai que le document le plus ancien que nous possédions, c'est le *Mémoire sur l'Habit*. Car, nous l'avons encore, intégralement conservé aux archives : ce qui est évidemment très rare pour des documents de cette époque. Il date de 1689 ou 1690, à la charnière des deux années.

18. Y a-t-il des sujets que vous aimeriez aborder pour les lecteurs du Bulletin de Nouvelles, à l'occasion de votre anniversaire de naissance ?

Je remercie les Frères qui sont à mon anniversaire et je leur demande d'y joindre l'anniversaire de baptême. Car, j'ai été baptisé le même jour (le 6 février 1911). Je suis né assez tôt le matin, m'a-t-on dit, j'ai été baptisé dans l'après 4 heures. Rien de tout à fait exceptionnel à ça, bien que mes frères et sœurs aient été baptisés généralement le 3^e jour après la naissance. Mais, mon parrain insistait pour que je sois baptisé le même jour. Et comme nous n'habitons qu'à 250 à 300 m. de l'église, ce n'est évidemment pas quelque chose de tellement difficile à réaliser. Parrain et marraine habitaient la même ville, ils étaient prévenus. Et ils ont pu être présents, au baptême, à l'église, le soir même de la naissance.

19. Actuellement, vous poursuivez sûrement attentivement les éditions des Cahiers lasalliens, pourriez-vous nous dire où nous en sommes ?

A l'heure actuelle, que puis-je encore faire ? Je souhaiterais faire paraître dans les *Cahiers lasalliens*, le numéro 5 qui est toujours en panne depuis plus de vingt ans. Il devrait présenter la communauté des écoles chrétiennes en 1690, c'est-à-dire surtout à partir du *Mémoire sur l'Habit*. Pourquoi cette étude a-t-elle été retardée ? C'est parce que j'ai eu trop d'autres choses à faire, et puis aussi, parce que le Frère Léon Aroz avait entrevu la possibilité de publier lui-même le début du document dans un cahier lasallien qui n'a pas encore paru. Alors, il me paraissait normal d'attendre pour faire un commentaire au sujet de ce texte, d'avoir en main l'édition photographiée du *Mémoire sur l'Habit*, et les remarques du Frère Léon Aroz. A l'heure actuelle, j'envisage de reprendre, dès que j'aurai quelques mois un peu plus libres, la rédaction de ce manuscrit du *Cahier lasallien* numéro 5.

Le cher Frère Jean-Guy Rodrigue prépare un autre cahier lasallien sur les méditations pour les principales fêtes, et le Frère Adrien Roche du district Centre-Est, France, prépare aussi une étude sur les *Règles de la bienséance et de la civilité*. Je crois que le Frère Jean Pungier est qualifié aussi pour expliquer l'objet de ses recherches.

20. Vous participez à la Commission internationale des Règles. Que pouvez-vous nous dire à ce sujet ?

Oui. J'y participe, après avoir participé d'ailleurs au groupe romain qui, depuis maintenant un an et demi avait commencé le travail de regrouper les suggestions de tout l'Institut concernant Règles, Livre du gouvernement. A l'heure actuelle, la Commission internationale en est à terminer sa troisième rédaction, disons plutôt que cette troisième rédaction est achevée et que nous la discutons maintenant article par article. Dans nos prévisions, viendra ensuite un projet numéro 4 que nous songeons à remettre au Conseil général, peu après Pâques. Nous estimons qu'avec le Conseil général, nous en avons

encore pour un mois et demi, deux mois de travail. Cette Commission internationale des Règles me laisse à moi-même la conviction que le travail que nous avons fait, est vraiment un travail de collaboration, représentatif de l'ensemble de l'Institut. Nous venons de plusieurs pays, et même de plusieurs continents différents, nous avons des expériences complémentaires les uns des autres, nous avons mis tout ça ensemble, et malgré nos différences, nos différences qui peuvent être parfois très considérables. Nous nous sommes vraiment trouvés dans l'état de pouvoir collaborer d'une manière intime, d'une manière continue, d'une manière suffisamment accueillante aux autres, et à la fois si puissamment personnalisée pour que cette expérience ne se fonde pas, ne se confonde pas, ne se perde pas, ne se dilue pas dans les échanges que nous avons eus dans les travaux que nous avons poursuivis. Voilà pour la Commission internationale des Règles.

21. *Quels sont vos projets futurs, et qu'attendez-vous des chercheurs qui se penchent sur notre histoire lasallienne ?*

Je n'ai pas de projets personnels pour l'avenir : à mon âge, on continue simplement le travail que l'on a commencé ; on ne songe pas à entreprendre de nouveaux travaux. Mais, je suis très heureux de pouvoir dire que d'autres chercheurs se mettent certainement à étudier davantage les sources de la pensée lasallienne. Jusqu'à présent, les *Cahiers lasalliens* ont donné des instruments de travail ; le *Vocabulaire lasallien* lui-même sera un autre instrument de travail. Et ces instruments de travail doivent permettre une étude plus attentive, plus profonde de la pensée de Jean-Baptiste de La Salle.

Merci !

Nous vous remercions, cher Frère Maurice, et nous vous souhaitons un

HEUREUX ANNIVERSAIRE DE NAISSANCE !

CHAPITRE PREMIER

Les racines profondes Le Frère Maurice en Belgique (1911-1946)

Il faut particulièrement souligner ici ce qui est indiqué dans l'*Avertissement* : ces pages n'ont aucune prétention biographique. Le présent chapitre est basé uniquement sur les informations et les témoignages de parents du F. Maurice (et notamment son frère René, membre de la communauté de Malonne) ou de Frères qui l'ont connu durant la première période de sa vie.¹

Ces pages présentent bien des lacunes : on n'a pas tenté de reconstituer les « vides » laissés par une information fragmentaire. Il n'était pas possible non plus au « présentateur » de restituer un « milieu » ou même de préciser des lieux cités, puisqu'il ne les connaît guère directement.

¹ Tout au long de cette évocation biographique, nous aurons à citer fréquemment :

- divers *témoignages* apportés par des Frères, ou d'autres personnes, au sujet de F. Maurice. Nous en indiquerons la référence par le sigle TE, suivi du *nom* de l'auteur du témoignage ;
- des *lettres* de F. Maurice à divers correspondants. Nous en indiquerons la référence par le sigle LM, suivi de la *date* de la lettre ;
- des passages du *Courrier* que le F. Maurice adressa chaque année aux Frères de la promotion du second-noviciat à laquelle il appartenait (1946-1947). Nous en indiquerons la référence par le sigle CSN, suivi de la *date* du courrier.

D'autres citations, plus occasionnelles, seront indiquées par leur référence propre.

§ 1. FAMILLE ET ENFANCE (1911-1923).

Maurice Hermans et Marguerite Josten s'étaient mariés en 1909. Ils élevèrent six enfants : Emile, Alphonse (le futur Frère Maurice-Auguste, né à Liège le 6 février 1911), Marèse, Elvire, René (Frère des Écoles chrétiennes lui aussi, né en 1915), Joseph (dit Dédé).

Sur le milieu familial et l'enfance du Frère Maurice nous disposons de deux sources d'information de première main :

- Plusieurs lettres rédigées par le Frère René Hermans en vue de ce numéro des *Cahiers lasaliens*.
- Une série de lettres écrites par le Frère Maurice lui-même, en juin-juillet 1983. Elles sont adressées à Christophe Vandeschrick, l'un des dix enfants d'Elvire Hermans. Il avait prié son oncle de lui donner quelques détails sur la famille et la jeunesse de sa mère ².

Ce sont ces documents que nous utilisons ici pour l'essentiel, leur adjoignant, occasionnellement, l'un ou l'autre texte complémentaire dont la provenance sera chaque fois précisée.

La famille maternelle.

Du côté des grands-parents maternels, la famille était très chrétienne, très pratiquante, très unie aussi ; peut-être légèrement «sectaire» comme pouvaient l'être plus ou moins les «bons» catholiques d'alors : la «Loi de Malheur» (1879) avait provoqué la défection de 2 253 enseignants qui préférèrent quitter les cadres de l'État par fidélité à leurs convictions religieuses et s'employèrent en réseau parallèle d'enseignement toléré mais non subsidié.

Je n'ai connu que mes grands-parents maternels d'une très grande piété. Grand-père, Alphonse Josten nous entraînait en promenade à pied bien évidemment, et ne manquait pas de nous faire faire visite dans l'une ou l'autre église ce qui ne l'empêchait pas de réciter son chapelet par moments, tout en marchant. Il était président de la ligue de «La Sainte Famille» qui tenait ses réunions priantes dans l'église des Rédemptoristes où maintes fois son fils, notre oncle Joseph Josten, accompagnait les saluts clôturant la cérémonie. Lequel Joseph termina sa vie comme oblat (donc sans vœu) dans la communauté des RR.PP. Rédemptoristes, exerçant les fonctions d'organiste attiré dans l'église conventuelle mais aussi dans la collégiale Saint Jean l'Évangéliste fondée par Notger puis reconstruite au XVII^e siècle, et qui mérita de Bonaparte le nom de «château» par son aspect extérieur.

Grand-père Josten était très strict. Plutôt que de courir le risque de voir ses filles fréquenter le conservatoire royal de musique, il préféra engager des professeurs de cette institution pour venir donner des leçons à domicile à ses filles Marguerite et Charlotte. Marguerite, mère d'Alphonse, excella en piano et en chant et s'adonna même à l'orgue. Musicienne accomplie, elle eut plusieurs élèves tant que ses tâches maternelles lui en laissèrent le loisir.

² Ces dernières lettres n'étaient évidemment pas destinées à la publication. Ceux qui ont le mieux connu le Frère Maurice savent quelle était sa réserve et sa discrétion en ce qui le concernait. Bien des détails relevés ici peuvent paraître peu importants, certaines allusions sont peu compréhensibles pour un lecteur non initié...

Telles quelles, sans prétention, ces pages contribuent à donner une idée de ce qu'a pu être l'enfance du Frère Maurice dans une famille nombreuse et unie, au sein d'un univers qui semble aujourd'hui tellement lointain et quelque peu suranné.

Les grands-parents Josten avaient donné deux de leurs sept enfants au bon Dieu : Marie, Sœur de Notre-Dame de Namur, et Jeanne, Sœur de la Providence de Portieux.

[TE - F. René Hermans]

Le Frère Maurice évoque la visite que la famille rendait annuellement aux deux religieuses.

Une fois chaque année, nous allions rendre visite aux deux sœurs de maman qui étaient religieuses : l'une à Grand-Reng (Erquelinnes), l'autre à Charleroi. C'était une expédition. D'autant qu'il fallait loger en cours de route : à Grand-Reng précisément. Les filles et les plus petits pouvaient loger chez les Sœurs ; mon père et moi, nous allions loger au village. Toutes les Sœurs nous faisaient fête : aux filles et aux deux plus petits surtout. Mais on leur menait la vie rude tout de même, et je me souviens qu'au moment d'aller dormir, les pensionnaires d'un jour faisaient un beau vacarme au dortoir du couvent.

[LM - 28.06.1983]

Les ascendants paternels.

Grand-père Emile Hermans était venu de la région de Hasselt. Lieutenant de la Garde civique, il s'installa à Liège et se maria à Thérèse Tixhon. Je ne les ai pas connus mais ils doivent avoir eu quatre enfants dont mon père, Maurice Hermans. Trop tôt privé de leur présence et de leur affection, il bénéficia de la sollicitude de ses oncles Tixhon, Henri et Herman.

Le dimanche, une promenade rituelle et appréciée nous amenait chez les grands-parents maternels habitant alors au Fond St Servais, après quoi nous montions jusqu'au Péry, proche de la citadelle, visiter les deux grands-oncles. Herman Tixhon avait fait ses humanités gréco-latines au petit séminaire de Saint Roch, à Ferrières. Très disert, auteur et compositeur de musique à ses heures, il fut édité chez la «Veuve Muraille» et dans des revues liturgiques.

Bien plus tard, j'appris fortuitement que mon grand-oncle Herman Tixhon récitait quotidiennement l'office. Cette révélation réveilla en moi l'image du vieil oncle retiré dans un coin de son salon et occupé à la lecture de ce que je considérais dans mon tout jeune âge comme un gros livre de messe.

Son frère, Henri Tixhon, était un habile tourneur d'ivoire. C'est lui qui façonnait les petites couronnes blanches appliquées sur les croix d'ébène que portaient en sautoir les «Filles de la Croix».

[TE - F. René Hermans]

(Les Filles de la Croix sont une Congrégation fondée à Liège par une arrière grand-tante paternelle du Frère Maurice, Jeanné Haze, Mère Sainte Thérèse, née à Liège en 1782. Elle a été béatifiée le 21 avril 1991).

La famille pendant la première guerre mondiale.

L'invasion de la Belgique en août 1914 devait avoir des conséquences importantes pour la famille Hermans. Et d'abord elle obligea le papa à changer de métier, ce qui se répercuta sur la situation matérielle du foyer.

Quand Marguerite, notre maman, alors âgée de 26 ans, parla de se marier, le grand-père ne fut pas d'accord. Aussi fut-il absent le jour des épousailles. Les choses se tassèrent quand même et, deux ans après, le grand-père Josten acceptait d'être le parrain d'Alphonse Hermans né le 6 février 1911.

Mariés en 1909, nos parents connurent une période d'aisance relative. Papa, Maurice Hermans, avait son atelier de tapissier garnisseur, et une excellente clientèle lui faisait confiance. La famille habitait au pied du Mont-Saint-Martin et c'est dans la basilique du même nom que furent baptisés les cinq aînés, de 1910 à 1915. Vint la guerre en 1914. Les activités professionnelles de papa s'en trouvèrent forcément très ralenties. On déménagea pour habiter la paroisse Saint-Christophe puis pour s'installer rue Saint-Laurent, proche de l'ancienne abbaye bénédictine transformée en caserne. Nous étions ainsi de retour sur la paroisse Saint-Martin. Les deux aînés, Emile et Alphonse, devinrent enfants de chœur en cette église connue du monde entier à cause de Sainte Eve, recluse de Saint-Martin et de Sainte-Julienne du Mont Cornillon, instigatrice de la Fête-Dieu, Fête du Corps du Christ, dont la première célébration eut lieu à Saint-Martin en 1247.

L'après-guerre vint. Force fut à papa de penser à trouver un autre gagne-pain. Il entra dans un grand magasin, du moins qui nous paraissait tel puisque comptant une vingtaine d'employés et de serveuses. Après quelques années il en devint gérant et occupa ce poste jusqu'à sa pension.

Nos parents ont été bien méritants d'élever une famille de six enfants en des temps si difficiles. Rien ne manqua jamais du strict nécessaire, mais à quels prodiges d'économies ne durent-ils pas se livrer. Leur foi les soutenait, mais on imagine mal aujourd'hui les conditions parfois précaires desquelles ils durent s'accommoder.

Papa était en service au magasin tous les jours de l'année et n'avait que deux petites semaines de vacances. Il en profitait alors pour reprendre ses outils d'avant guerre et se livrer à des besognes d'entretien de la maison et du mobilier. Les dimanches matin, même, il était encore souvent de service.

[TE - F. René Hermans]

(Avant guerre) notre père, Maurice était tapissier-garnisseur (une sorte d'ensemblier, comme on dirait maintenant); il travaillait avec quelques ouvriers et quelques ouvrières. Personnellement, je me souviens très mal des uns et des autres; j'ai bien l'un ou l'autre nom dans la tête, mais je n'aurais hasardé de les écrire ici. Il y avait donc assez facilement dans la maison, un va-et-vient de clients, de meubles, de tissus, de tringles pour rideaux, etc. Mon souvenir le plus précis est celui des échantillons d'étoffes avec lesquels nous pouvions parfois jouer.

Avec la guerre (août 1914), notre père n'eut pas la vie facile. Il continua, même pendant les bombardements de Liège à aller travailler chez certains clients, même de l'autre côté de la Meuse; mais cela finit assez vite évidemment. Les commandes devinrent très rares; et quand il fut certain que la guerre allait durer, les clients n'eurent plus le goût des dépenses d'entretien ni surtout d'embellissement de leurs salons et chambres à coucher.

Un par un, ouvriers et ouvrières furent presque tous remerciés... Je ne sais s'il y eut une autre raison au changement de domicile qui survint alors, ce devait être en 1915, me semble-t-il. Nous avons quitté le Mont-Saint-Martin pour venir habiter rue Wazon, au n° 210. C'est dans cette maison que nous avons vécu les trois dernières années de la guerre.

[LM - juillet 1983]

La guerre eut une autre conséquence importante sur l'existence du Frère Maurice. Par suite des difficultés de ravitaillement, plusieurs des enfants Hermans furent envoyés, comme beaucoup d'autres sans doute, dans des familles de la campagne. C'est ainsi, notamment, que le jeune Alphonse fut un moment accueilli dans la famille Degrelle, à Bouillon. Il y habita la même chambre que Léon dont le rôle devait être considérable dans la vie politique et religieuse, en Belgique et même en Europe entre les deux guerres.

Sauf à de rares intimes, Maurice ne parlait guère de cette relation. S'il avait été prudent, avant guerre, au sujet du rexisme, il demeura fidèle, dans l'épreuve, à son attachement à la famille Degrelle¹.

Je me souviens que, pendant la Grande Guerre, comme il fallait épargner la nourriture pour les plus petits, mon frère Emile et moi nous sommes allés dans des familles de la campagne. Ta maman était considérée encore parmi les « petits » et elle restait à la maison...

[LM - 28.06.1983]

Son neveu Christophe lui ayant demandé d'autres précisions à ce sujet, Maurice lui répond quelques jours plus tard. Le luxe des détails manifeste la fidélité de la mémoire du septuagénaire. Il trahit aussi que ces va-et-vient éprouvèrent le jeune garçon.

Tu t'étonnais d'apprendre que nous avons été placés dans des familles pendant la guerre 1914-1918 et tout de suite après. Voici deux mots d'explication :

Pendant la guerre 14-18, les Allemands occupaient pratiquement toute la Belgique, sauf le petit coin de l'Yser. La Hollande restait neutre et hors du conflit. Dans les villes de la Belgique occupée, le ravitaillement était tout à fait insuffisant. Et comme les transports étaient tous entre les mains de l'occupant, il était pratiquement impossible de faire venir à la ville les réserves qui pouvaient exister dans les campagnes.

Alors des comités se sont créés qui se chargeaient de placer des enfants dans des familles villageoises qui acceptaient de les recevoir et qui étaient en état de les nourrir. A Liège, je me souviens que les demoiselles Schlögel s'occupaient d'un de ces comités. S'en occupaient également deux ou trois Frères des Écoles chrétiennes. D'autres encore évidemment. C'est par l'intermédiaire d'un tel comité que j'ai été placé moi-même à trois reprises avant la fin de la guerre, et puis une fois après la fin de la guerre.

Le comité faisait bien les choses : les familles (les nôtres) pouvaient avoir leurs apaisements. Les gens qui nous recevaient nous aimaient vraiment et cherchaient notre bien. La première fois, pourtant, cela fut très dur ... Emile devint malade et on est venu nous chercher tous les deux.

¹ DEGRELLE Léon, homme politique belge (Bouillon 1906). Après avoir déployé quelque activité au profit de l'Action catholique, il se donna résolument au rexisme à dater de 1935. Partisan d'une entente avec l'Allemagne, il tenta de prendre la tête de la collaboration dès la défaite de la Belgique en 1940. Il créa la légion « Wallonie » qui combattit en U.R.S.S. aux côtés des Allemands. Blessé à Tcherkassy, il passa en Espagne et fut condamné à mort par contumace. D'une retraite inconnue, peut-être en Argentine, il a publié des ouvrages, interdits en Belgique. (*Grand Larousse encyclopédique*, t. 3, 1960, p. 873 ; cf. *The new Encyclopedia britannica*, t. III, 1975, p. 436).

REXISME (du latin *Christus Rex*). Mouvement antiparlementaire belge, lancé en 1935 par Léon Degrelle et qui eut pour organe *Le pays réel*. Prétendant défendre les positions politiques du catholicisme, le rexisme, condamnée en fait par l'Église, défendait un système politique autoritaire et corporatif de type fasciste. Il accusa violemment les partis traditionnels de corruption et soutint le mouvement nationaliste flamingant (...). (*Grand Larousse encyclopédique*, t. 9, 1964, p. 244 ; cf. *The new Encyclopedia britannica*, art. Rex, t. VIII, 1975, p. 542).

J'étais à peine rentré à Liège que je suis parti pour la Gleize. Là, dans la famille d'Albert Delvenne, j'ai reçu une excellente hospitalité. J'y suis resté plusieurs mois ... J'étais vraiment l'enfant de la famille. Je me suis bien plu : je suis allé à l'école ; j'ai gardé les vaches ; je pouvais atteler le baudet, etc.

L'année suivante, j'ai été à Vitry-Fauvillers, près Neufchâteau. Une veuve y vivait avec deux des grands enfants : une couturière et un menuisier. C'était en août-septembre 1918. Nous avons dû rentrer parce que les Allemands menaçaient de fermer les routes de retour. Cette même année 1918, Emile avait été reçu dans la famille Degrelle à Bouillon. L'année suivante, 1919, c'est moi qui suis allé dans cette même famille et j'y ai logé pendant des mois ...

[LM - 13.07.1983]

Le Frère René Hermans est un peu plus explicite sur les suites de cet accueil dans la famille Degrelle.

Durant la guerre de 1914, le ravitaillement étant très déficient, Alphonse alla passer quelque temps à Bouillon dans la famille Degrelle qui s'était offerte à aider des familles de citadins. Il en garda un excellent souvenir et perpétua ses relations bien des années plus tard avec plusieurs membres de cette famille qu'il retrouva ; en 1944, le petit-noviciat de Louvain fut abrité au Monastère des Visitandines des « Abys » où les Frères de Carlsbourg avaient trouvé refuge, et l'une des moniales était une des sœurs de... Léon Degrelle. Cette famille connut évidemment de grosses difficultés à la libération et lors des purges. Quand les choses se furent calmées, Alphonse put aider moralement et reconforter plusieurs de ceux qui l'avaient entouré à Bouillon durant l'autre guerre. Le Frère Pierre Massart, de notre district, est un Degrelle, par sa mère, et fut petit-novice à Louvain ce qui favorisa encore des relations avec d'autres de sa parenté.

Quand Léon Degrelle était encore dans l'orbite de Mgr Picard, donc avant ses menées politiques qui devaient le conduire sur le front russe, Alphonse le rencontra en ville, dans un tram ; la conversation s'engagea facilement mais Alphonse me dit, par après, qu'il éviterait de donner suite à ses invites à venir lui rendre visite dans les bureaux du « REX ». Cette méfiance devait trouver sa pleine justification quelques années plus tard, mais tout cela ne l'empêcha pas d'être attentif quand il le put et en maintes occasions à d'autres membres de la famille Degrelle et à certains de leurs enfants.

[TE - F. René Hermans]

Le Frère Pierre Massart qui vient d'être nommé évêque lui-même les liens qu'il noua, dans sa jeunesse religieuse, avec le Frère Maurice.

Depuis mon entrée au juvénat, en 1946 jusqu'en 1972, il a été mon « parrain » spirituel, suivant mon évolution à travers les nombreuses lettres que nous échangeons et les rencontres à chacun de ses retours en Belgique.

Ces relations privilégiées étaient dues au fait qu'il avait vécu quelque temps dans la famille de mes grands-parents à Bouillon pendant la guerre 14-18, puis avait retrouvé ma tante, religieuse visitandine aux Abys lorsque les petits-novices de Louvain s'y réfugièrent en 1940.

Ma maman se fait un plaisir de t'apporter un témoignage de cet épisode de l'enfance du Frère Maurice-Auguste dont elle reste (à 80 ans) un témoin privilégié.

[TE - F. Pierre Massart]

Ce témoignage du Frère Pierre est complété par celui de sa maman. Outre les précisions qu'elle ajoute au sujet du séjour d'Alphonse dans la famille Degrelle, elle souligne l'intensité et la persistance des liens qui s'établirent alors entre les jeunes réfugiés et leurs hôtes.

C'est un réel bonheur pour moi que de pouvoir apporter un humble mais vibrant hommage à la mémoire du Frère Maurice-Auguste dont la disparition brutale m'a terriblement attristée et dont je garde un admirable et reconnaissant souvenir. Ce sont des circonstances exceptionnelles qui m'ont permis de le connaître — et vraiment les voies de Dieu sont impénétrables.

C'était en 1919 ... les populations des villes étaient encore éprouvées et affamées. Un S.O.S. fut lancé par les autorités ecclésiastiques à tous les pasteurs du diocèse de Namur afin qu'ils demandent à leurs paroissiens d'accueillir ces enfants affamés. Cet appel eut un retentissement immédiat et généreux. Notre famille qui comptait sept enfants de 6 à 18 ans ouvrit immédiatement ses portes, sa bourse et ses cœurs à Emile et Alphonse Hermans que nous adoptâmes à la minute : deux petits frères nous tombaient du Ciel et nous allions nous aimer très fort tout au long de leur séjour, qui leur fit le plus grand bien. Leur parfaite éducation, leur intelligence et leurs sentiments délicats et affectueux sont à jamais restés gravés dans nos mémoires, et à travers les événements, les joies, les peines, le Frère Maurice-Auguste nous a gardé une gratitude émouvante, une reconnaissance inouïe, une affection indéfectible. Puisse-t-il du Ciel nous continuer sa protection, son aide, et qu'à jamais sa sainteté, son rayonnement nous acheminent vers le Ciel.

[TE - Madame L. Massart - Maman de Pierre]

Souvenirs d'enfance.

Malgré les vicissitudes de la guerre et les séparations temporaires qu'elle entraîna, c'est bien dans sa famille que le jeune Alphonse grandit, jusqu'à son entrée au juvénat des Frères (1923). C'est sans doute à cette période de « l'enfance adulte » qu'il faut rattacher les souvenirs longuement narrés par le Frère Maurice à son neveu.

Il y insiste surtout sur les rythmes et les joies simples d'une vie familiale intense. Plus qu'en filigrane, s'y dessinent des traits permanents de la physionomie du Frère Maurice : boute-en-train endiablé, volontiers espiègle, mais en même temps intelligence alerte et brillante, amour de la musique, piété ardente se nourrissant d'une pratique assidue...

Sobrement, le Frère René dresse le décor familial.

Il y a quatre grosses années de distance entre mon frère Alphonse et moi, et comme il est entré au petit-noviciat de Chaumont après sa sixième primaire, à ce moment j'entrais en troisième primaire. C'est énorme à cet âge une différence de quatre ans. Nous étions six enfants et, entre lui et moi, il y avait nos deux sœurs nées en 1913 et 1914. Le plus naturellement du monde cela donnait : deux grands, deux filles, puis les deux petits. Tout petits, les quatre benjamins partageaient la même chambre tandis que les deux grands avaient la leur.

Famille très unie, élevée comme vous pouvez l'imaginer à cette époque, il fallait que cela tourne rond ; repas, coucher et lever à l'heure, évidemment.

[TE - F. René Hermans]

La maman s'occupe activement de l'éducation de ses six enfants. Elle les initie à la musique ; elle leur fait la lecture.

Maman était évidemment très prise par ses six enfants et par son ménage. Mais elle trouvait le temps de nous initier à la musique et, à la veillée, de nous faire la lecture dans les revues de la Bonne presse de la rue Bayard. Les textes étaient dits avec expression et nous nous laissions prendre à ces récits avec une attention unanime.

[TE - F. René Hermans]

C'est dans cette maison de la rue Wazon que nous avons vécu les trois dernières années de la guerre. Dans la pièce de devant, il y avait le téléphone et surtout le fameux piano qui servait à notre mère pour ses leçons de solfège et quelques leçons de clavier aussi. Nous devions tous apprendre le solfège ; il fallait commencer très tôt, dès l'âge de six ans sinon avant !! C'était notre pénitence. Quand on n'était pas très sage, la punition était presque toujours : une demi-heure de solfège... à haute voix évidemment. De la cuisine, dont la porte restait ouverte, maman écoutait le puni ; il ne s'agissait pas de se taire un seul instant. Il fallait recommencer et recommencer... Et gare si, à la leçon suivante, on ne remarquait aucun progrès (...).

Le soir, en hiver surtout, maman nous lisait parfois des histoires. On lisait surtout dans la «Semaine de Suzette», un peu aussi dans l'«Écho du Noël» et plus rarement dans «le Pèlerin». Il y avait là-dedans parfois de longues histoires qui couraient sur plusieurs numéros. Et souvent, on grillait d'impatience pour avoir la suite. Je me souviens d'histoires comme «Les péripéties des petites Dalzie», «Les aventures de Bab-Azoum», etc.

Quand les choses tournaient moins bien pour les héros ou surtout les héroïnes de ces contes, ta maman (ma sœur) avait facilement les larmes aux yeux. Nous, les grands, on ne pleurait pas, évidemment...

[LM 28.06.1983]

Les distractions, les amusements, les jeux ne manquaient pas ; l'imagination suppléait aux limites d'une technique encore rudimentaire.

A quoi s'amusait-on à la maison, les jours de congé et les vacances ? Il y avait, rue Saint-Laurent, un hangar dans la cour-jardin devant la «petite maison». Ce hangar était pour nous la merveille. On y mettait les jouets moins périssables et tout un bric-à-brac pour les amusements dans le sable. Car il y avait un bac à sable. Il était assez grand ; il était surtout assez profond. C'est papa qui l'avait creusé. Un tombereau était venu jusqu'à la grande porte, puis des brouettes avaient fait le reste jusqu'au seuil de la maison, ou presque.

Nu-pieds, c'était déjà la grande joie : celle de se déchausser en plein jour ! A trois, à quatre, parfois avec une voisine, d'autres fois avec l'un ou l'autre ami, l'une ou l'autre amie, on faisait de tout : des formes évidemment, des tunnels, des fortins. Le problème c'était de laisser le sable dans le bac creusé à même le terrain et de ne pas le ramener à la maison. Pendant un été ou deux ce fut le grand divertissement des jours où l'on restait à la maison.

Un jeu qui a fait fureur, ce fut celui de la planche à repasser. Elle n'était pas recouverte ; elle était donc lisse (sauf au moment où l'on s'en servait pour repasser) et nous nous en servions pour nous laisser glisser de la cour à la cave. Le soupirail grand

ouvert, un bout de la planche posé sur le pavement de la cave, le haut de la planche posé à la lèvre du soupirail, et vlan, le garnement ou la gamine se retrouvait en sous-sol. Il fallait évidemment remonter par l'escalier intérieur, ce que l'on faisait à la course. Si bien que l'un derrière l'autre, les enfants Hermans dévalaient, puis remontaient, puis traversaient le rez-de-chaussée en courant. Aucun ne voulait manquer son tour. Alors, c'était parfois une petite bousculade pour reprendre son rang, ou même tenter de dépasser l'un ou l'autre. Mais on ne faisait pas cela en présence de papa; maman tolérait la chose, bien qu'il fût visible que cela la mortifiait de voir le sort que nous faisons à la planche à repasser.

Outre cela, évidemment, il y avait tous les jeux d'intérieur que tu connais ...

Plusieurs fois, rue Saint-Laurent toujours, nous avons «fait la messe». Emile avait tout ce qu'il fallait pour cela: vêtements liturgiques à sa taille, et service d'autel en bois. La pièce essentielle était le sermon que nous avions à écouter et que ta Maman pour sa part écoutait comme si elle avait été à l'église. Moi, je faisais le chantre; et dans les moments vides, j'imitais l'orgue à bouche fermée. Maman trouvait cela très bien. Nous étions tranquilles pendant un quart d'heure; et les plus petits eux-mêmes se laissaient gentiment faire (...).

[Chaque année], saint Nicolas venait et comment donc: une forteresse et tout un régiment de petits soldats pour les garçons; tout un intérieur de maison et des poupées pour les filles; et pour tous, des livres d'images, des années de revue en belle reliure. De son magasin de la place du théâtre, papa achetait tout ce qui pouvait nous faire plaisir...

[LM - 6.07.1983]

Occasionnellement, l'extra d'une sortie: le cirque, la foire...

De temps à autre, une sœur de papa ou une sœur de maman qui venait prendre, rue Saint-Laurent, deux, trois, ou même quatre enfants. Et où allait-on?

Au cirque, plus d'une fois. C'était le cirque permanent qui se trouvait au bas des escaliers du «Thiers-sur-la-Fontaine», près de la rue Lonyenne. (Mais mon orthographe vacille!)

Au mois d'octobre, il y avait la foire sur les boulevards. Tu sais cela. On y allait une fois ou deux avec papa et maman, mais pour voir; la plupart du temps, on n'entrait nulle part. A peine un tour ou deux sur un carrousel. Plus d'une fois quand même, une sélection (les deux grands, les trois grands...) et l'on avait l'avantage d'entrer dans une histoire ou l'autre: «la roue ou la maison folle», et autres histoires du genre. Il y avait quelque chose qu'on ne manquait jamais, c'était la houillère: chaque année, il y avait une baraque où l'on voyait une houillère en miniature, avec les galeries, les wagonnets, les mineurs qui manœuvraient leurs pics, les chevaux aveugles qui activaient un cabestan, etc.

[LM - 6.07.1983]

Et puis, au moins deux fois par an, on se rendait en pèlerinage à l'église Saint-Gilles; à la Vierge de Chèvremont.

A la belle saison, on allait en pèlerinage, notamment à Saint-Gilles et à Chèvremont. Ce sont les deux dont j'ai gardé le souvenir plus précis. Maman avait une certaine dévotion à saint Gilles. Tous les soirs, dans notre prière d'enfants, nous étions invités à dire: «Grand saint Gilles, préservez-moi de tout mauvais songe!». Une fois par an, elle entraînait tous ses mioches à l'église Saint-Gilles, tout au bout de la rue Saint-Laurent. A pied,

bien entendu ; on se laissait dépasser par les trams. Dans l'église très sombre : c'est mon souvenir, mais je l'ai vérifié il y a à peine un an en refaisant mon pèlerinage. Donc, dans l'obscurité, nous cherchions des yeux la statue du saint. Il y avait beaucoup de bougies mais qui n'éclairaient pas tellement la figure du saint protecteur des beaux rêves.

Le pèlerinage à Chèvremont, c'était une vraie petite trotte. On prenait un bout de tram ; mais on faisait le reste à pied. Je me souviens surtout du pèlerinage du 9 septembre 1923. Ce dimanche-là, on couronnait la petite Vierge conservée dans la chapelle blanche, en contre-bas de la basilique. Pour la circonstance, la statue avait été amenée sur une esplanade à l'entrée du sanctuaire. Nous étions partis tous ensemble de la rue Saint-Laurent ; mais trop tard pour arriver au moment du couronnement. On avait d'ailleurs craint la foule à ce moment-là, et préféré d'arriver plus tard. D'autant qu'avant le départ, il fallait assurer la messe.

Les autres fois qu'on allait à Chèvremont, il y avait la partie plaisante, après le pèlerinage un peu fatigant. A l'arrière de la basilique, il y avait ce qu'on appelait des «laiteries» où, théoriquement, on offrait du lait. En réalité, on mangeait surtout de la tarte et autres pâtisseries. Il y avait aussi des balançoires et des jeux pour enfants. Tu as peut-être connu cela. Nous en étions vraiment un peu fous, nous autres. On restait là une heure ou deux avant de redescendre...

[LM - 6.07.1983]

La vie n'était donc pas morose ! L'éducation familiale avait pourtant ses contraintes. Sans être indocile, Alphonse excellait à mettre de l'animation dans le petit monde de ses frères et sœurs : c'est surtout le soir, quand les parents envoyaient leurs enfants au lit que les deux aînés menaient une sarabande... fort raisonnable !

Alphonse parvenait à déjouer la vigilance des parents et à venir se livrer à des facéties le soir dans l'encadrement de notre porte ; peu de mots, mais il se rattrapait dans ses mimes et ses gesticulations.

Dans la chambre des deux grands, certain soir, Alphonse et son aîné jouaient à qui serait le dernier à toucher l'autre avant de s'endormir. L'ardeur aidant, il arriva qu'un élément du lit d'Émile se détacha, provoquant un surplus de bruit. Papa monta, remit les choses en place et les quitta sur une bonne recommandation. Et Alphonse en profita pour toucher son frère subrepticement et sur cette victoire le calme régna selon la volonté de papa.

[TE - F. René Hermans]

Nous montions coucher parfois assez tôt. Pourquoi ? Maman trouvait un prétexte ou l'autre ; mais la vraie raison était ailleurs. Je l'ai su après l'événement. Pendant certaines périodes, papa «broyait du noir» Tu comprendras probablement très bien : au magasin, il n'avait pas toujours toute la liberté voulue pour faire marcher les affaires ; il y avait «les grands patrons», comme il disait lui-même, qui voulaient ci, qui voulaient ça ; il y avait les inspecteurs du travail aussi : c'était la période où la législation du travail se mettait en place ! Et papa ruminait peut-être un peu trop les souvenirs des années où il était vraiment son maître. Il revenait aussi très facilement sur les choses qui n'allaient pas trop bien.

Mais surtout, papa était trop exigeant pour lui-même et il n'était jamais vraiment content de ce qu'il avait fait. Il est arrivé des soirs où maman sentait qu'il valait mieux

éviter à papa la longue présence des six enfants au rez-de-chaussée. Alors, la ressource : «mettre les enfants au lit un peu plus tôt».

La tentation pour tous, c'était de s'amuser au premier autant de temps qu'on aurait pu le faire au rez-de-chaussée, mais sans attirer l'attention des parents qui restaient à deviser (et à prier aussi: j'en ai été le témoin) exactement sous la chambre des petits. Il est donc arrivé quelquefois ceci :

Du meuble lavabo, en bois, qui était dans la chambre des parents, on pouvait aisément sortir les chevilles qui tenaient une tringle-séchoir aménagée sur le côté du meuble. La tringle était assez rondelette; si on maintenait une des chevilles à une extrémité, dans l'ombre, elle pouvait évoquer une jambe. J'enfilais un de mes bas, ou une de mes chaussettes dans cette «jambe» et je m'amenais à pas de loup derrière la tenture séparant les deux chambres. Je montais d'abord ma vraie jambe jusqu'à hauteur du genou. Les petits se redressaient dans leur lit pour bien voir. Puis, toujours caché par la tenture, je faisais monter jusqu'à hauteur de ma ceinture la fausse-jambe. Elle retombait, puis remontait et finissait par monter jusqu'à hauteur de ma tête et même plus haut.

Stupeur. Rires étouffés. Interrogations à mi-voix, etc. Grâce à la lumière plus que discrète de la veilleuse, le jeu pouvait, paraît-il, donner une certaine illusion. Voilà la petite farce à laquelle ta maman a fait allusion devant toi. Tu vois que ce n'était pas très méchant.

[LM – 13.07.1983]

Incontestablement, le Frère Maurice était doué pour la communication, voire pour le théâtre. Les mimiques savoureuses dont il les accompagnait transformaient des chansons fort simples en petites scènes dramatiques («Elle faisait de la culture physique...»). On peut sans doute rattacher à cette enfance joyeuse l'éclosion et les premières manifestations de ce talent. Il y avait du «clown» en lui, dira un Frère dont nous citerons plus loin le témoignage... Son père l'avait pressenti, d'après l'anecdote, piquante par son dénouement, que rapporte le Frère René.

Pour la petite histoire, vous dirai-je que parti au petit-noviciat de Chaumont après sa sixième primaire, il avait déjà fait bonne mesure en famille où il était un fameux boute-en-train. Et par ses pitreries plusieurs fois il avait mérité de papa un malicieux avertissement: «Tu as bientôt fini de faire l'Auguste!». Aussi pouvez-vous imaginer l'effet qu'il provoqua parmi nous quand nous le sûmes baptisé Maurice-Auguste. Maurice, c'était le nom de papa, mais le reste lui vint par surcroît.

[TE – F. René Hermans]

L'école des Frères et la vie paroissiale.

Le Frère Maurice évoque très brièvement ses souvenirs scolaires. Pourtant, aux dires de René, il fut marqué par l'un des Frères qui lui fit la classe à Liège.

En sixième primaire, Alphonse eut pour instituteur le Frère Macalin-Joseph (1886-1972) qui eut sur lui une grande influence et le conduisit au petit-noviciat de Chaumont. Il lui garda une grande reconnaissance et ne manquait jamais, lors de ses passages au pays, d'aller le saluer.

[TE – F. René Hermans]

Je parle maintenant de mes souvenirs d'écolier. Ta maman et sa sœur Marèse étaient élèves chez les Filles de la Croix au Mont Saint-Martin (à Liège bien entendu). C'est là que ta maman a fait toutes ses classes, jusqu'aux plus hautes qu'on pouvait faire alors, dans l'école ménagère. A partir de 1918, Émile et moi-même nous avons été mis chez les Frères, rue Sainte-Marguerite ; précédemment, nous avons été nous aussi chez les Filles de la Croix du Mont Saint-Martin. A partir de 1921, Émile et moi-même nous avons dû fréquenter le catéchisme en fin de matinée, après la classe. Ce catéchisme se donnait au fond de l'église Saint-Martin.

Quand on se retrouvait à la maison pour le repas de midi, c'était souvent la petite bataille entre les deux grands et les deux filles. Les deux petits restaient un peu en dehors du jeu. Je me rappelle que Émile et moi nous nous plaisions à nous moquer (gentiment) des Sœurs et de l'école des Sœurs...

[LM - 28.06.1983]

Les souvenirs de la vie paroissiale sont un peu plus précis : Maurice fut enfant de chœur, et il fréquenta le patronage Saint-Joseph.

A partir de 1921, Émile et surtout moi, nous avons été enfants de chœur à Saint-Martin. Je servais souvent deux messes le dimanche : une à 7 heures, et la grand-messe à 9 heures. Entre les deux, le temps d'aller déjeuner à la maison. Toutes les messes se disaient le matin ; aucune messe le soir, encore moins du samedi soir !...

Les enfants Hermans prenaient part à deux ou trois processions chaque année. Émile et moi-même, nous avons fait plusieurs fois enfants de chœur avec sonnette ou même carillon, ou escortant des bannières ; plus tard, nous avons été costumés en pages du Saint-Sacrement, en habit à la mode des cours espagnoles.

En 1922 et en 1923, Émile et moi, nous avons obtenu l'autorisation de fréquenter le patro Saint-Joseph, qui se trouvait rue Saint-Laurent, là où s'est créé peu après l'Institut Technique Saint-Laurent. De ce fait, plusieurs fois, nous avons été dispensés d'aller faire les visites de famille. Mais cela faisait de la peine à papa surtout ; et plus d'une fois, nous avons sacrifié le Patro pour accompagner la famille.

Au Patro, nous étions nombreux. Je me souviens d'une année où à une fête des Patros, nous étions de très loin les plus nombreux ; 263. Et encore, cette fois-là, tous n'étaient pas venus. Donc, au Patro, on organisait des soirées dramatiques et l'on invitait les parents. Je me souviens qu'une fois, Émile et moi, nous avons réussi à décider papa et maman à permettre aux deux filles (Marèse et ta maman) de venir assister à une séance où l'on jouait « Au pays du Scalp ». C'était évidemment chez les Indiens d'Amérique. A la dernière minute, maman avait pris peur : « Est-ce vraiment un spectacle pour tes sœurs ? » m'avait-elle dit. En fin de compte tout de même, accompagnées par l'oncle Joseph (frère de maman) les deux petites étaient venues, toutes fières, m'a-t-il semblé, de se trouver parmi tant de garçons !

L'attachement du Frère Maurice à ses parents.

Comme le note son frère René, Alphonse a beaucoup reçu des siens, de ses parents surtout. A ses frères et sœurs, durant des années familiales somme toute fort courtes, il a aussi beaucoup apporté.

Quand je songe à la personnalité de mon frère Alphonse, je trouve qu'il cumula pour le meilleur les dispositions et les vertus de mes parents. Papa était très sensible, très perfectionniste, rigoureux dans son travail, très organisé aussi. Maman, mère très attentive et très attentionnée, professeur au sens didactique inné, excellait à s'occuper des enfants, à leur faire monter une mise en scène, à les faire chanter. Je me souviens aussi d'avoir vu papa jouer la comédie, en amateur bien sûr, et maman toucher le piano pour les ouvertures et les intermèdes. [...]

Alphonse a toujours su concilier sa spontanéité avec un sens poussé de l'organisation. Aussi était-il toujours en tête de classe. Il étudia le piano avec maman qui était une excellente musicienne.

[TE - F. René Hermans]

Voilà pour les années de prime jeunesse d'Alphonse. Les cocasseries que j'évoque vous donneront une idée de ce qu'il était au milieu des siens: agréable, attentionné, affectueux, s'occupant volontiers des «petits frères et sœurs», combinant son dynamisme, ses élans, avec un sérieux dans sa besogne scolaire et dans les petites prestations en famille.

Tout au long de sa vie il a su concilier sa fidélité à ses engagements religieux, son attachement à ses nombreux confrères et à sa famille, et pour chacun, dans la mesure du possible, entretenir des relations vraiment personnalisées et aimantes.

[Te - F. René Hermans]

Son attachement aux siens, le Frère Maurice l'a traduit par une correspondance suivie avec plusieurs membres de sa nombreuse parenté, par ses visites familiales, lors de ses séjours en Belgique.

Malgré notre éloignement géographique nous vivions quand même en communication constante par nos fréquents échanges de lettres. Et puis il y avait ses retours au pays et ses stations à Carlsbourg jusqu'en 1961, puis à Malonne depuis 1964.

[TE - F. René Hermans]

Quand il se rendait en Espagne, pour des interventions au CEL de Madrid, il essayait de rencontrer des neveux installés en Catalogne; une lettre du début 1984 — exceptionnellement, une circulaire — évoque l'une de ces heureuses retrouvailles familiales.

Rentrant ici, j'ai trouvé un petit monceau de lettres très aimables de mes frères, de mes neveux et nièces, et de beaucoup d'autres amis. Je ne puis, hélas, envisager de répondre à chacun en particulier. Les derniers devraient attendre tout le carême avant de recevoir ma réponse. Je me suis donc résigné à écrire une lettre circulaire... Oh! la vilaine chose! Une fois encore j'implore votre indulgence.

A tous et à chacun, mes bons vœux pour tout ce qui reste de l'année 1984. J'ai pensé à tous aux fêtes de Noël et de Nouvel An comme en bien d'autres occasions aussi.

Du 22 janvier au 28, à Madrid, nouvelles séries de conférences aux Frères du CEL (Centro Español lasaliano); et le 28 après-midi, une bonne demi-journée chez Marie-Rose et Mariano, mes charmants neveux de Catalogne. Ils vont bien, leurs enfants aussi, Elvira et Amalia, que j'ai trouvées grandies et en pleine forme. Tous quatre m'ont réservé la surprise de venir me saluer à l'aéroport le lundi 29 de 13 à 14 heures. Une dernière joie avant mon retour sans histoires à Rome et à la Maison généralice.

[LM - 1.02.1984]

Dans ses contacts avec les siens, le Frère Maurice demeurait très discret sur lui-même. Il s'intéressait surtout à la vie des membres de sa famille. Ceux-ci furent donc surpris lorsqu'après son décès, ils entendirent évoquer son action dans l'Institut.

Lors de la messe à sa mémoire, à Ciney, en septembre dernier, il a été fait usage de plusieurs emprunts à l'homélie des funérailles (18 juillet 1987). Beaucoup de parents m'ont dit leur émerveillement à l'évocation de ses activités, de son action sur le district et dans l'Institut, choses dont il ne parlait pas lui-même lors de ses visites aux neveux et nièces, ni à ses deux frères mariés. A moi-même il ne disait pas grand chose non plus, sans doute par discrétion et par modestie, et peut-être aussi parce qu'il était heureux de changer un peu d'atmosphère. Ce qui reste marquant, c'est son immense attachement à l'Institut, un attachement qui ne l'éloignait pas du tout d'une considération très personnalisée pour chacun, parmi sa parenté.

[TE - F. René Hermans]

Certaines circonstances familiales particulières amènent parfois le Frère Maurice à manifester sa présence aux siens d'une manière plus marquée. A différentes périodes de sa vie, Maurice composa de nombreux cantiques (ou chansons); il en rédigeait les paroles et son frère René les mettait en musique. En voici un échantillon, présenté par le Frère René.

Des textes de ses cantiques que j'ai mis en musique, il en est de fort beaux comme celui qu'il composa à l'occasion de la communion solennelle d'un neveu, élève à Carlsbourg, et chanté par les six cents élèves.

[TE - F. René Hermans]

A Maurice,
à ses chers Parents.
MERCİ, SEIGNEUR!

Refrain
Lent

F. F. Maurice

Nous te di - sons mer - ci, Sei - gneur,

Pour ce don de Toi - mé - me; Qu'il gar - de

Fin

vive en no-tre cœur La fol du saint bap-té - me !

Couplets

Bien déclamé

1. Que la grâ - ce de ta ve - nu - e, Sei - gneur, nous soit bon -
 2. Que la grâ - ce de ta vi - si - te, Sei - gneur, nous soit for -
 3. Que notre é - me tou - jours dé - si - re, Sei - gneur, le pain de

3 3 3

heur et paix ! Et que ta bon - té mieux con -
 ce et sou - tien ! Et que sa ver - tu nous mé -
 ton a - mour ! Et que ta bon - té nous at -

na - e Nous res - te pré - sente à ja - mais !
ri - te De vi - vre tou - jours en chré - tien !
ti - re A le de - man - der cha - que jour !

Carlsbourg 27 - V - 54

Le 27 mai 1954, le Frère Maurice n'était présent à la communion solennelle de son neveu que par les paroles de ce cantique dont l'inspiration évangélique est bien marquée. Son père mourut en juin 1951 : le Frère Maurice accompagnait alors un second-novice belge dans son voyage de retour. Il ne put être atteint par le télégramme l'informant du décès et n'arriva dans sa famille qu'après les obsèques. Vingt-cinq ans plus tard, il eut la consolation d'assister sa sœur Elvire dans ses derniers jours, au terme d'une douloureuse maladie dont il avait suivi l'évolution avec inquiétude et compassion.

Rentré de Belgique il y a quelques heures seulement, je ne trouve pas d'autre moyen de répondre à un abondant courrier que par ces quelques mots ronéotypés. Retenu au loin par la dernière maladie de ma sœur, j'ai eu la consolation d'être assez souvent auprès d'elle durant ses derniers jours, puis auprès des siens — mon beau-frère et ses dix enfants — pendant les deux semaines qui ont suivi.

[LM 29.12.1976]

Marguerite Hermans avait survécu 13 ans à son mari. En évoquant les derniers moments de sa mère, en mai 1964, le Frère Maurice semble pressentir quelques traits de son propre départ vers Dieu, en juillet 1987.

Maman a été d'une lucidité étonnante. Se sentant mal, elle s'est levée vers les onze heures de la nuit, est venue trouver mon beau-frère, le docteur Vandeschrick, qui dormait dans une chambre à l'autre bout de la maison. Elle s'est assise au pied de son lit et lui a dit tout simplement : « ça va mal, je crois que je vais mourir »... De fait, quelques instants plus tard, et sans que mon beau-frère ait eu le temps de commencer aucun soin, maman s'éteignait, sans un mot, sans le moindre éclat. Le vicaire avait été appelé immédiatement ; apparemment la mort était survenue avant l'arrivée du prêtre. Je sais que vous priez pour maman ; je vous remercie de cette attention. Peut-être trouverez-vous l'occasion de recommander cette même intention autour de vous... Encore merci !

[LM - 29.05.1964]

Quelques jours plus tard, répondant à la lettre de condoléances d'un ami très proche, le Frère Maurice s'épanche. Cette longue citation servira de conclusion à ce chapitre. Elle témoigne de l'attachement du Frère Maurice aux siens, et surtout à sa mère. Elle atteste aussi la profondeur de sa sensibilité et la qualité d'une vie intérieure qui ne dissociait pas la chaleur de la tendresse humaine de la foi ardente en Dieu vivant, Père, Amour.

Je ne résiste pas à l'envie et à la joie de vous envoyer ces quelques mots de réponse. Votre lettre du 22 m'est plus qu'un réconfort : un réel stimulant. Je suis si pauvre et si loin de ce que je voudrais être, de ce que je devrais être... Merci à vous de me redonner courage, de temps en temps... et même beaucoup plus souvent que vous croyez ! — Depuis le départ de maman, j'ai eu des moments de solitude très pénibles. Je me suis aperçu tout d'un coup de la place qu'elle occupait dans ma vie de tous les jours : quand j'avais une joie, quand je découvrais le bien et le beau autour de moi, d'instinct, j'écrivais en pensée à maman... J'exprimais au mieux ce que je vivais, non pas tellement pour moi que pour elle ; évidemment, mes lettres n'étaient presque jamais transcrites ; elles ne portaient donc jamais vers elle. Mais très réellement, maman était présente à toute ma vie.

Aujourd'hui, elle est plutôt « témoin » ; je la sens attentive ; je la sens plus proche, mais surtout, tellement au-dessus de ces petits riens qui me rapprochaient d'elle quand elle était encore là ! C'est un sentiment d'une tout autre qualité ; c'est malgré tout, pour moi, et assez souvent, une impression de solitude. Maman me voisine moins comme une compagne ; elle m'est plutôt présente comme une arbitre, presque comme un juge, elle pénètre dans toutes les insuffisances que je ressens d'une manière extrêmement vive.

Vous jugerez cela comme vous voudrez. Vous êtes évidemment le seul à qui je puisse écrire ces choses. Je ne les avais pas encore écrites pour moi-même... Je dois reconnaître pourtant qu'en songeant à ses dernières joies et à ses dernières souffrances, en songeant à tout ce qu'il y a eu de paisible et de serein chez elle au cours de ces derniers mois, je suis extrêmement reconnaissant à Dieu ! Si je ne savais tellement bien que tout est « gratuit », je me prendrais à me demander pourquoi nous avons été comblés de la sorte : maman a vieilli sans incommoder personne, restant extrêmement attentive à tous les siens, bonne et compréhensive, simplement fière de sa famille et des siens, confiante en Dieu, regardant parfois longuement la mort en face, dans une prière douce et presque sans angoisse... Elle nous a tout donné de ce que Dieu lui avait départi ; elle est morte presque trop pauvre, ayant été trop bonne pour ceux d'entre nous dont elle croyait deviner les besoins.

[LM - 24.06.1964]

§ 2. PREMIÈRE FORMATION LASALLIENNE (1923-1932)

Les témoignages ne surabondent pas sur les années de « formation », dans le district de Belgique-Sud, du jeune Alphonse Hermans devenu bientôt le Frère Maurice-Auguste, lors de son entrée au noviciat (1926). Outre quelques souvenirs de condisciples, les deux sources principales dont nous disposons restent celles que nous avons utilisées pour le paragraphe précédent : la correspondance de Maurice avec son neveu Christophe en 1983 ; les lettres du Frère René Hermans.

La chronologie que nous suivons dans cette esquisse biographique n'a rien de rigoureusement linéaire. Les étapes successives chevauchent le plus souvent l'une sur l'autre : nous aurons à y revenir lorsque nous évoquerons les périodes successives de l'existence romaine du Frère Maurice.

Il est particulièrement arbitraire d'arrêter à 1923 les années d'enfance d'Alphonse Hermans. Au regard de nos conceptions actuelles, il est même aberrant de considérer que, devenu à douze ans élève de l'école normale de Louvain, il « entrait » dès lors dans l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes, puisque l'institution scolaire en question portait aussi le nom de « petit-noviciat ».

Mais c'était la manière de voir de l'époque, et elle ne choquait pas plus les familles que les membres de l'Institut, les « vocations d'enfants » ne faisaient guère question, et aussi bien le clergé diocésain que la plupart des Instituts ou Ordres religieux (masculins et féminins) rassemblaient leurs jeunes « recrues » dans des institutions spécialisées. Ils se proposaient de la sorte, sans doute de leur faciliter un parcours scolaire d'une qualité parfois exceptionnelle. Mais ils considéraient aussi ces « jувénats », petits séminaires ou noviciats », « alumnats », comme une première étape de « discernement » et de « formation » à la vie religieuse dans l'Institut.

Une vocation précoce

Alphonse Hermans va quitter le milieu familial pour entrer au petit-noviciat des Frères des Écoles chrétiennes, le dimanche 30 septembre 1923. Il a douze ans et demi. Il évoque lui-même ce départ dans une lettre à son neveu, Christophe :

C'est dimanche. Et c'était aussi un dimanche, ce 30 septembre 1923, quand ta maman et tous les autres sont venus me conduire à la gare du Longdoz, vers les 9 heures du matin. Je partais pour toujours... Il y eut des larmes ; chez moi, et chez quelques autres aussi. Mais tous avaient voulu venir ; papa, maman, mes frères et sœurs : Émile, Marèse, ta maman (Élise), René et Dédé. Un Frère nous attendait à la gare : il avait pris les deux billets, ou tout au moins le sien. Car, enfant de famille nombreuse, je voyageais évidemment à demi-tarif.

[LM - 10.07.1983]

Son frère René, qui le rejoignit plus tard dans l'Institut des Frères attribue d'abord au milieu familial l'origine de la vocation religieuse de son aîné :

Ses deux sœurs religieuses (de la maman) revenaient rarement à Liège, l'une ne quittant pas le couvent de ses consœurs mais l'autre prenant quelques jours de détente chez nous.

Nul doute que leur exemple, comme aussi celui des grands-parents et des grands-oncles, comme la piété qui régnait à la maison ont joué un grand rôle dans l'éveil à une vocation chez Alphonse. Ajoutons-y les beaux offices à la basilique Saint-Martin et la fréquentation habituelle des sacrements, l'assistance à la messe quotidienne avec l'école des Frères de la rue Sainte-Marguerite où les garçons ont fait leurs classes. Le Frère Macalin-Joseph, titulaire de sixième primaire, eut une influence déterminante sur Alphonse et le conduisit au petit-noviciat de Chaumont.

[TE – F. René Hermans]

« Je partais pour toujours » : à cette époque il en allait bien ainsi ; apparemment Alphonse ne remit jamais en question son choix de pré-adolescent. Il s'agissait pour lui d'un appel de Dieu. Un de ses anciens confrères de la Maison généralice se souvient d'une confiance du Frère Maurice à ce sujet.

Dernier souvenir : aux jours de récollection à la Villa Cavalletti en septembre 1984, pendant la conférence sur la vocation qu'il nous donnait, il nous raconta sa propre vocation et il nous dit que, depuis le jour où il était petit garçon, il n'avait jamais voulu être autre chose que Frère et qu'il n'avait jamais eu de doute ni regretté son choix un seul instant. Et nous pouvons le croire. Son amour et sa fierté de l'Institut furent toujours clairs et évidents dans tout ce qu'il entreprit. Il fut le bon et fidèle serviteur.

[TE – F. Jean Pungier]

A cette époque, l'entrée au juvénat entraînait une séparation presque totale de la famille, même pour des enfants et des adolescents. En 1983, le Frère Maurice établit le décompte de ses premiers retours parmi les siens.

J'ai quitté papa, maman, frères et sœurs quand j'avais l'âge de douze ans et quelques mois. Soit exactement le 30 septembre 1923. Ma sœur Élise (ta maman) avait alors 9 ans et 5 mois. Tu vois donc que je ne l'ai connue en famille que pendant très peu de temps.

[LM – 28.06.1983]

Comme je te l'ai déjà dit, depuis ce 30 septembre 1923, je n'ai plus vécu auprès de ta maman que mes très rares jours de congé. En 1924 : quinze jours ; en 1925 : quinze jours ; puis plus rien avant 1930 où j'ai eu quatre jours ! Tu vois que ce n'est pas beaucoup. Quand même, cela m'a donné la joie de revoir frères et sœurs « chez nous ».

[LM – 30.07.1983]

René insiste sur le vide que produisit le départ de son frère aîné.

Son départ au petit-noviciat créa un grand vide en famille, mais par contre c'était la joie quand on partait en voyage pour le visiter ce qui ne pouvait se faire qu'en deux jours, vu les mauvaises communications. Au noviciat de Bokrijck ce fut plus abordable, mais ces déplacements étaient onéreux pour une grosse famille et la situation de Papa n'était absolument plus aussi aisée qu'avant la guerre, où il travaillait à son compte.

[TE – F. René Hermans]

Très longuement, le Frère Maurice, septuagénaire, revient sur ces visites des siens. A l'époque, il s'agissait de véritables expéditions. La précision de ces souvenirs semble indiquer que ces rares retrouvailles avec les siens avaient marqué fortement l'existence sans doute assez monotone du jeune garçon.

Eux sont venus me voir. Une première fois, c'était le 6 janvier 1924. C'était à Chaumont, près de Florennes. Le voyage représentait une véritable entreprise. Tonton Dédé n'avait pas encore six ans ! A Liège, il fallait aller à la messe avant le départ. Puis il fallait changer de train à Charleroi ou à Châtelet. Puis venir à pied depuis Florennes : entre 3 ou 4 kilomètres pour les petites jambes. On arrivait enfin dans le tout petit village de Chaumont, où il y avait ce qu'on appelait le « petit-noviciat » des Frères. Nous étions une cinquantaine de garçons ; j'étais, à mon arrivée là-bas, un des plus jeunes.

L'arrivée de la famille Hermans faisait sensation. Car j'étais un des rares à recevoir la visite de mes parents ; et j'étais le seul à recevoir toute la famille, du plus grand au plus petit. La visite n'était pas longue, mais tout de même. Comme on avait fait un long voyage, on restait à Chaumont pour la nuit. Toute la famille allait s'installer chez Madame Bourtaimbour, dès 7 h.30 du soir, après le salut au Saint Sacrement et le souper.

A ce souper du 6 janvier 1924, je me souviens d'un geste de ta maman. On avait préparé les couverts qui nous étaient destinés dans une petite salle à manger qui ne servait qu'aux jours de visite. Les ampoules électriques ne donnaient pas une très forte lumière. Il y avait à chaque place une assiette plate et une assiette profonde. Ta maman enlève son assiette profonde d'un prompt mouvement en disant : « on n'en a pas besoin »... Et elle renverse son lait. Le Frère hôtelier avait mis la soupe au lait dans nos assiettes ; mais la soupe était à ce point de même teinte que les assiettes que ta maman n'avait rien remarqué. Il fallut s'excuser auprès du Frère hôtelier. Ce n'était pas bien grave.

Que faisons-nous pendant la visite ? Ce 6 janvier, il y avait une neige durcie sur les chemins et dans la cour de récréation. Il n'était donc pas question de se promener dehors, pas même au jardin. Les autres fois, nous avons mieux profité de ce beau jardin ; mais cette fois-là, il n'y eut guère que tonton René à s'affairer pour abattre un homme de neige qui ne bronchait pas, la neige étant à ce point durcie !

On se retrouvait donc le lendemain matin, pour quelques heures encore. Le départ avait lieu presque tout de suite après le repas de midi. Trois autres fois, ta maman est venue me visiter à Chaumont : deux fois à la bonne saison, et une fois encore à l'hiver 24-25, mais un hiver moins rude que le premier.

En 1926, c'est à Malonne que nous nous sommes revus. Voici comment. Les « petits-novices » passaient chaque année deux ou trois jours des vacances de Pâques chez les Frères de Malonne. Or en 1926, les Frères de Malonne nous avaient invités à rester plus longtemps : dix ou douze jours, si mes souvenirs sont bons. Alors, j'ai demandé à pouvoir recevoir la visite de la famille à Malonne, ce qui était quand même plus facile pour tous. Donc un matin vers les 10 heures, j'ai vu arriver les sept voyageurs à la cour d'honneur de Malonne. C'était encore le temps du train à vapeur ; il mettait quarante minutes pour venir de la gare de Namur !

Nous nous sommes promenés dans le parc : il n'y avait pas encore de bassin de natation ; mais tout le reste était à peu près comme il est maintenant, beaucoup mieux soigné évidemment. Je vous vois encore grim pant jusqu'au plateau (ou plaine de jeux, mais sur la hauteur). Ce qui ne pouvait manquer d'arriver arriva : nous avons croisé le bataillon des cinquante petits-novices (ils étaient un peu moins nombreux cette année-là) à mi-côte. Le plus gêné, c'était moi. Nullement ma mère, par exemple !

Fort peu de détails sur l'existence d'Alphonse pendant ces trois années de petit-noviciat. Presque rien sur sa vie scolaire, les études suivies, les professeurs, les condisciples. Deux témoignages concordants, cependant. Celui d'un ancien compagnon de formation; celui du Frère Marie, alors professeur à Chaumont. L'un et l'autre évoquent la vivacité de son esprit.

J'ai eu la chance de vivre avec lui la plus grande partie de notre temps de formation.

Nous sommes entrés au petit-noviciat de Chaumont-Florennes en octobre 1923. Ensemble, nous sommes montés au noviciat de Bokrijck en juillet 1926 et nous avons revêtu l'habit du Frère le 7 septembre. [...].

A Chaumont, Alphonse Hermans était un garçon sympathique, accueillant, d'un tempérament expansif, «spitant», volontiers taquin, mettant le bon esprit et la joie dans le groupe plutôt fermé et compassé des petits-novices de ce temps-là. Très intelligent, il semblait jouer avec les matières enseignées et se trouvait toujours en première place, alors que d'autres qui avaient moins de facilités trimaient dur pour arriver à s'en sortir. C'était presque décourageant!

[TE - F. Alexis Péchon]

Entre 1919 et 1926 (je ne saurais préciser quelles années), il était petit-novice à Chaumont-lez-Florennes et j'y étais professeur. Comme petit-novice, il s'est révélé immédiatement comme un «gifted child», pétillant d'intelligence, «spitant» comme on dit en Belgique et comme le sont beaucoup de liégeois, semeur de joie, très attaché à sa famille (je le vois encore se promenant avec sa maman bras dessus, bras dessous); sa maman était professeur de musique et de piano, ce qui explique comme pour son frère ses talents musicaux; son père était gérant des grands magasins «La Vierge Noire».

[TE - F. Marie, Inspecteur]

Un novice adolescent

En tous cas, à la fin de l'année scolaire 1925-1926, Alphonse a parcouru toutes les classes existant alors au petit-noviciat. Bien qu'il ne soit âgé que de 15 ans et demi, il est invité à entrer au noviciat. Il lui faut pour cela une dispense accordée par le Frère Supérieur général: tandis que le Code de droit canonique de 1917 autorise l'entrée en religion dès l'âge de 15 ans accomplis, la Règle du Gouvernement de l'Institut a placé la barre à 16 ans.

Le Frère Maurice plaisantait volontiers sur cette précocité qui devait avoir d'autres incidences sur sa jeunesse religieuse: par exemple, il suivit les exercices de la retraite de vingt jours en 1928, alors qu'il n'avait que 17 ans.

Après Chaumont: Bokrijck. C'est là qu'on faisait le «grand-noviciat». J'y suis allé le 8 juillet 1926; deux mois plus tard, le 8 septembre, je prenais l'habit et le nom de Frère Maurice-Auguste. Ce qui a fait rire toute la famille quand le lendemain ils ont appris la chose. C'est que mon père me disait assez souvent: «Mais Alphonse, ne fais pas l'Auguste!». Deux ou trois semaines plus tard, toute la famille est venue «me voir» à Bokrijck. C'était un dimanche; il y avait les offices qui prenaient pas mal de notre temps de visite, mais tout de même. Il y avait surtout un Frère assez âgé, le Frère Lambert, que toute la famille Josten avait connu autrefois, «rue de la Loi» à Liège.

En effet, les frères de ma mère Marguerite avaient fréquenté l'école des Frères rue de la Loi; et les jours de congé, même les filles Josten fréquentaient les cours de l'école.

Donc ce Frère Lambert a été fou de joie quand il a su que Marguerite Josten avait un fils novice chez les Frères. Et d'embrasser tout le monde, ce bon Frère Lambert. Je vous vois encore tous arrêtés par lui, au pied du clocher de Bokrijk et à écouter les évocations du Frère Lambert! Ta maman est venue deux fois me voir à Bokrijk, avec tous les Hermans, bien entendu.

[LM - 10.07.1983]

Une année de noviciat «sans histoire» aux dires du seul compagnon qui témoigne de ces années lointaines.

Notre commun noviciat se déroula sans histoire sous la houlette d'un saint homme, le Frère Maarès-Adrien, qui savait se montrer compréhensif devant les faiblesses ou les fautes de ses disciples, et qui était secondé par un sous-directeur, brave homme en l'occurrence, mais manquant parfois d'une psychologie éclairée.

A la différence de ce qui se passait trop souvent alors dans d'autres provinces de l'Institut, le jeune Frère Maurice va bénéficier d'une assez longue période de formation et d'études. A Louvain, il accomplit trois ans de scolasticat. Il suit les classes de l'école normale, mais à cause de son âge, il n'obtiendra son diplôme d'instituteur qu'en 1930.

Ensemble nous avons gagné le scolasticat de Louvain, alors divisé en deux communautés: le «petit» scolasticat qui regroupait les étudiants des première et deuxième années d'école normale, et le «grand» scolasticat qui abritait ceux des troisième et quatrième années.

A Louvain, nous avons été «séparés» pour un an. Le Frère Maurice était cependant plus intelligent, plus avancé que moi et aurait pu terminer et mieux que moi son école normale. Mais il y avait l'âge qui jouait puisqu'il fallait accuser 19 ans pour décrocher le diplôme d'instituteur. Si je fus de la promotion de 1929, le Frère Maurice fut de celle de 1930. De Louvain, il fut envoyé en régence à Malonne où moi-même je faisais, depuis l'année précédente, mes premières armes dans les classes primaires.

Dans sa correspondance avec son neveu, le Frère Maurice retient seulement de cette période la visite de sa famille à Louvain.

De Bokrijk, je suis passé à Louvain, le 21 septembre 1927. J'y suis resté trois ans. Plus tard, j'y reviendrais pour 14 ans, de 1932 à 1946. Je ne puis me souvenir de toutes les visites que j'ai reçues à Louvain. Je me souviens qu'une première fois, en 1928, la famille n'avait pas eu la messe à Liège avant le départ. Il nous a donc fallu chercher une messe à l'église Saint-Jacques de Louvain (Leuven). Tout en flamand, cela va sans dire. Je sais aussi que ma tante Lucie (sœur de mon père) était venue se joindre à la famille pour la circonstance. Et le Frère qui nous servait parlait avec onction de la famille, et surtout de la maman et de la marraine (je suis filleul de tante Lucie).

Au lieu de commencer une carrière d'instituteur, le Frère Maurice est envoyé à Malonne; il y suivra pendant deux ans le cycle permettant d'obtenir le diplôme de régent. Il sera de la sorte habilité à l'enseignement dans ce qu'on appellerait aujourd'hui le premier cycle du secondaire.

Sa spécialisation concerne le domaine des mathématiques et des sciences: il est régent scientifique en 1932.

Entre temps, l'entrée de son frère au noviciat lui a valu, en 1931, deux jours de « retour en famille ».

De Louvain, je suis passé à Malonne pour deux ans : 1930-1932. Là aussi, j'ai reçu quelques visites ; mais pas nécessairement de toute la famille. Je me souviens même très bien y avoir reçu bon papa seul. C'est pendant que j'étais à Malonne que René a demandé la permission d'entrer chez les Frères. Il l'avait déjà demandée précédemment, mais papa avait préféré attendre ; il lui semblait que j'étais parti trop tôt ! Donc, je suis revenu à Liège deux jours en 1931 pour pouvoir accompagner tonton René au noviciat.

[LM - 10.07.1983]

Malonne, c'est la communauté et l'établissement scolaire dans lesquels le Frère Mutien-Marie a passé presque toute son existence de Frère. Quand Alphonse Hermans entre au petit-noviciat, le Frère Mutien est décédé depuis six ans à peine (1917). A Malonne, le Frère Maurice a entendu beaucoup parler de lui ; la cause de béatification démarre alors. Bien des Frères encore vivants à Malonne ont connu le saint Frère Mutien. Le jeune régent peut donc entendre des témoignages directs sur lui.

Sa dévotion au saint Frère de Malonne ne se démentira jamais. A l'approche de sa béatification (1977), il composa une biographie du Frère Mutien à partir des témoignages consignés dans les procès canoniques du diocèse de Namur. Nous en reparlerons vers la fin de cette notice.

§ 3. ENSEIGNANT ET DIRECTEUR (1932-1946).

Muni du diplôme de régent scientifique, le Frère Maurice devient, en 1932, professeur à l'école normale fréquentée par les petits-novices et par les scolastiques de Louvain. Il y restera pendant quatorze ans, toujours enseignant, sous-directeur au scolasticat de 1937 à 1941, directeur du petit-noviciat à partir de 1941.

A Louvain, nous avons d'abord été ensemble professeurs à l'école normale, au scolasticat. Il y enseignait entre autres les sciences naturelles. A ce moment, depuis la parution du nouveau plan d'études de 1936, prenait cours en Belgique un climat pédagogique nouveau avec l'introduction des centres d'intérêt, de l'étude du milieu, du coin vivant. Le Frère Maurice se donne tout entier et avec intelligence et discernement au renouveau.

Il instaure un coin vivant dans l'espace entre la chapelle et l'aile du scolasticat où plantes et bêtes vivantes peuvent être observées dans leur développement par ses élèves et les autres membres de la communauté (parmi ces derniers, certains conservateurs protesteront surtout à la suite des cris insolites des animaux présents). Le Frère Maurice est original dans son enseignement. Il exploite à fond avec ses élèves tout ce qu'on peut tirer du point de vue scientifique du mur qui s'étend entre la salle de gymnastique et le boulevard de Malines. Ses connaissances en botanique sont très poussées surtout, si j'ai bon souvenir, pour la famille des liliacées.

Avec le Frère directeur Macaire-Félix il fonde la revue « *Durer* », où chaque professeur fait paraître à chaque numéro un article relatif à la branche qu'il enseigne. Le Frère Maurice y publie des centres d'intérêt, par exemple, le chat, où différentes branches trouvent leur part; ici la zoologie, plus un texte de lecture pour la langue maternelle, souvent une déclamation, un chant et un dessin. Plusieurs de ces déclamations très significatives, très poétiques, adaptées aux élèves, se disent actuellement dans les classes et ont pris leur place dans les livres de classe. « *Durer* » cessera de paraître en 1940, ne voulant pas se faire censurer par l'occupant. Certains se sont gaussés en constatant que « *Durer* » ne dure pas. Ils oubliaient que le titre de la revue avait un autre sens que celui qu'ils lui attribuaient. « *Durer* » signifiait « pour que DURENT chez les scolastiques qui entraient en communauté les enseignements et comportements acquis au scolasticat ».

[TE - F. Marie, Inspecteur]

Par delà le professeur alerte et brillant, l'homme chaleureux et attentif aux personnes continue à accompagner les jeunes, spécialement ceux qui traversent une passe difficile. L'un d'entre eux, éprouvé par la maladie, attribue sa guérison à l'amitié de son professeur.

Il fut mon professeur de mathématiques à Louvain de 1934 à 1936 et de 1937 à 1939. C'était un de ces êtres privilégiés qui ploient sous les dons. Si je puis le caractériser, je dirais que c'était un Frère d'une brillante intelligence, d'une mémoire extraordinaire et d'une parfaite charité. Plus que tout autre, j'ai été l'heureux bénéficiaire de sa grande charité.

En avril 1938, je fus atteint de tuberculose pulmonaire. Mon état était désespéré. Je fus hospitalisé dans une clinique universitaire de Louvain. Le Frère Maurice-Auguste fut le premier à venir me visiter. Pendant mon séjour d'un mois en clinique, il vint me rendre visite tous les jours, malgré ses nombreuses occupations, car il était taillable et corvéable à merci.

Pendant sept mois je résidai à l'infirmierie de la maison de formation de Louvain. Tous les jours, le Frère Maurice vint me rendre visite et m'encourager. C'est grâce à lui que je suis encore en vie aujourd'hui.

Puis pendant deux ans, je pris place à l'infirmierie du district à Bokrijk et Ciney. Mon charitable confrère m'écrivait régulièrement. Tous mes compagnons d'infortune sont morts et je suis le seul survivant, après cinquante ans.

[TE - F. Maurice Godard]

Mai 1940: c'est l'invasion allemande en Belgique. Toute la jeunesse mobilisable fuit à travers le pays, puis en France. Le Frère Maurice, sous-directeur du scolasticat, accompagne les jeunes Frères jusqu'à Toulouse. Le Frère Visiteur du district les accueille, leur fournit un hébergement de fortune. Rapidement on s'organise, et le Frère Maurice veille à tout : à l'intendance, à la poursuite des études — alors que font défaut les livres et le matériel scolaire — à la vie communautaire. C'est encore le Frère Marie qui témoigne de ces semaines difficiles.

Au début de la guerre, en mai 40, nous avons émigré en France. Nous nous sommes retrouvés, le Frère Maurice et moi, à Lalanne près de Toulouse dans une maison de repris de justice tenue par trois Sœurs. A trois nous avons repris les cours d'École normale, le Frère Maurice, le Frère Sandron et moi ; nous professions sans livres et sans notes. Les Sœurs nous ont aidé à supporter. L'une d'elles, Sœur Marie Véronique n'a cessé de communiquer avec le Frère Maurice et moi-même.

[TE - F. Marie, Inspecteur]

Les derniers mois de l'occupation allemande, en 1944, seront particulièrement éprouvants. Louvain se trouve souvent sous les bombardements. Le groupe des petits-novices, conduit par le Frère Maurice, cherche refuge à Carlsbourg, puis toujours dans les Ardennes belges, auprès d'un monastère de religieuses de la Visitation.

Nous nous sommes retrouvés à la fin de la guerre, lui directeur du petit-noviciat, et moi du scolasticat. Au moment du bombardement de la ville de Louvain par les avions anglais, nous nous réfugiions ensemble avec nos ouailles en-dessous de la chapelle. Lorsqu'une bombe tombait à proximité et même dans la propriété les petits-novices criaient et certains venaient s'accrocher à la robe du Frère Maurice. Nous avons demandé à un père du Saint-Esprit de venir les jours suivants ; lorsque l'alerte commençait, il nous donnait une absolution générale et c'était le calme parfait. Mais les bombardements se répétant chaque jour et nos carreaux étant en grande partie cassés, nous avons dû quitter Jesu-Placet et nous avons été finalement, après plusieurs péripéties, entre autres à Carlsbourg, hébergés par les Sœurs Visitandines des Abys près d'Opont.

[TE - F. Marie, Inspecteur]

La libération ne marquera pas la fin de cette période de « nomadisme », et le petit-noviciat de Louvain fonctionnera pendant quelque temps dans l'ancienne maison généralice à Lembecq-lez-Hal.

Regrettons une fois de plus la parcimonie des informations sur cette période tourmentée, difficile à vivre pour les responsables de groupes d'adolescents exposés à des dangers graves, et obligés de changer souvent de domicile. Les Archives du district de Belgique-Sud contiennent peut-être des récits rédigés par des témoins de ces périodes agitées... Du Frère Maurice lui-même, nous ne possédons pas de narration d'événements qu'il vécut pourtant avec une grande intensité : il lui arrivait d'en parler. En revanche, dans un long poème, *Memorare*, il évoquera quelques mois plus tard les heures interminables des « alertes » nocturnes vécues dans les abris

souterrains par les habitants de la maison de formation de Louvain, Jesu Placet. De ces soixante-douze vers, nous extrayons quelques strophes :

MEMORARE

*A tous ceux qui vécurent
la douloureuse année 1944.
A Jesu Placet.*

Les heures ne sont plus de ce passé paisible,
Où l'on joignait les mains, sans fièvre, sans émoi ;
Où le cœur s'épanchait dans le calme indicible
Du temple, où rien jamais, n'avait porté l'effroi. [...]

Jours et nuits trop souvent, les sinistres rafales
Ont déferlé vers nous avec un bruit d'enfer,
Pressées d'accomplir leurs tâches infernales.
Quand se brisent au loin les nacelles de fer,

Dans un ciel fulgurant de torches embrasées,
Ou sur quelques débris d'un paradis perdu,
Un souffle de vulcain agite nos croisées,
Heurtant la vitre neuve en un rythme éperdu ! [...]

Les heures ne sont plus de ce passé de rêve !
Pourtant nous voudrions, Madone de chez nous,
Prier comme autrefois dans le jour qui s'achève,
Et goûter un instant, la paix, tout près de vous.

Mère, vous étiez là, sous l'ogive gothique,
Tandis qu'autour de nous, se resserrait l'étau
De ce cercle de feu, de cet orbe tragique,
Où la mort moissonnait à grands coups de fléau ! [...]

Les heures ne sont plus du vieux passé tranquille...
Mais aux jours d'ouragan mieux qu'aux jours de bonheur,
Vous avez votre place au sein de la famille,
O Mère de nos deuils, Mère de la douleur.

Vers Vous s'en vint toujours l'infortuné cortège,
Des cœurs endoloris, des pauvres cœurs humains,
Et l'Histoire écrivit l'exaltant florilège,
Dicté par votre amour et l'œuvre de vos mains ! [...]

[...]

Et c'est sans doute en reconnaissance pour les moniales visitandines que le Frère Maurice composa le texte d'un cantique en l'honneur de sainte Jeanne de Chantal (l'imprimatur de l'évêque de Namur est daté du 21 août 1944). Le premier couplet en particulier peut être compris comme une référence à l'accueil réservé aux jeunes en formation par les religieuses des Abys.

A SAINTE JEANNE DE CHANTAL.

Texte de
F. MAURICE-AUGUSTE.

Musique de
F. MAURICE-ALFRED.

Vers ton ma - noir, ô douce châ - te - lai - - ne, Tu vis ve -

Sans lenteur

nir tant de pau-vres hu - mains; Sur eux tu pen - chas ton

sou-rire a - mè - - - ne, Tu leur ou - vris bien

The musical score is written for piano and voice. It consists of three systems of music. Each system has a vocal line on a treble clef staff and a piano accompaniment on a grand staff (treble and bass clefs). The key signature is one sharp (F#) and the time signature is 3/4. The tempo marking 'Sans lenteur' is placed below the first system. The lyrics are written below the vocal line, with hyphens indicating syllables that span across notes. The first system covers the first line of lyrics, the second system covers the second line, and the third system covers the third line.

larges tes deux mains. Et l'on con - tait aux bour - ga - des voi -

si nes La ges - te sain te de tes cha - ri -

tés; Et l'on pleu - rait aux plus hum - bles chau - mi - nes

En é - vo - quant tes prin - ciè - res bon - tés.

2. En ton foyer, tu vécus les alarmes
Des jours poignants de souffrance
et de deuil ;
Trois fois, tu connus les brûlantes larmes
D'une maman pleurant sur un cercueil.
Tu sais le poids des douleurs de la veuve,
Seule à gravir son pénible chemin ;
Mais tu bénis toujours la dure épreuve
Comme un présent de la divine main.
3. Soumise à Dieu dont l'amour t'a fait signe,
Tu délaissas pour Lui les plus grands biens ;
En Lui, tu trouvas le courage insigne
D'être insensible aux pleurs de tous les tiens.
Et tu partis pour l'immense conquête,
Pour la moisson promise à ton labeur ;
Et tu chantaies ton plus beau chant de fête,
Les yeux emplis d'un céleste bonheur !
4. Nous voudrions, comme toi, l'âme ardente,
Vouer à Dieu de généreux élans ;
Consumer pour Lui notre vie orante,
User pour Lui nos forces et nos ans !
— O Mère inlassablement douce et bonne,
Viens au secours de notre pauvreté ;
Que sur nos cœurs, ton exemple rayonne
Ses traits ardents de sainte charité !

C'est durant la même période que le Frère Maurice commença à l'Université catholique de Louvain ses études en vue de la licence en sciences mathématiques. Aucun écho ne nous en est parvenu ; nous savons seulement que l'étudiant était brillant autant que travailleur, et que ses résultats furent excellents.

Les responsabilités qui lui furent confiées très tôt l'empêchèrent de poursuivre sa spécialisation au-delà des deux premières années dites de « candidature ». Le Frère Maurice a regretté de n'avoir pas pu conduire à leur terme ses études universitaires. Mais il ne s'en est jamais plaint. Il acquiesçait déjà simplement, semble-t-il, à ce que l'on demandait de lui.

Les seules réflexions parfois nostalgiques qui lui échappaient facilement portaient plutôt sur le fait que lui, de formation et d'esprit scientifique avait dû assumer des tâches qui lui semblaient ressortir davantage aux lettres et à l'histoire. Il demeura toujours complexé devant la page blanche, et les brouillons de ses écrits témoignent qu'il arrachait laborieusement de la plume (de la machine à écrire) chacun des mots, des articles ou des livres qu'il rédigeait.

Pédagogue hors pair, le Frère Maurice restera jusqu'au bout de sa vie un enseignant exceptionnellement clair et vivant, passionnant son auditoire avec les lois de Mendel comme avec les initiatives monastiques de Pachôme, les Règles de saint Basile, les commencements de la communauté lasallienne, le droit des Religieux, les fouilles de Saint-Pierre, le Saint Suaire de Turin. Conteur né, sa mémoire invraisemblable et ses talents de mise en scène le rendaient capable de faire revivre les scènes ou les épisodes dont il avait été le témoin et souvent l'un des acteurs.

Pourtant, c'est d'abord comme éducateur, que le Frère Maurice rayonna durant ces années vécues à Louvain. Ses anciens lui demeuraient attachés et il ne s'en désintéressa jamais, qu'ils soient demeurés dans l'Institut ou qu'ils aient pris une autre route.

Alphonse était attentif à tout ce qui pouvait toucher les confrères, souligner une dévotion ou relever une fête de communauté. Tout ceci me montre que, s'il fut un animateur unique dans les temps passés à Jesu Placet, c'est dans la même voie qu'il poursuivit à Rome comme vous l'avez certainement éprouvé vous-même. Et cela en dépit de tâches combien plus absorbantes. Ce qui dénote un équilibre dont je n'ai toujours pas percé le secret.

Très remarquable aussi qu'il ait conservé de très bonnes relations avec d'ex-Frères dont plusieurs tinrent à être présents à la messe de septembre au Mont-de-La-Salle.

[TE - F. René Hermans]

A 35 ans, en 1946, le Frère Maurice quitta son pays, son district, ses amis. L'un des traits de sa personnalité c'est qu'il leur demeura profondément, inébranlablement, activement fidèle. Lancé par l'obéissance dans un monde, des tâches, des préoccupations qu'il n'avait pas prévues, il se raccrochait pour une part à ces années de jeunesse qui lui avaient apporté une plénitude humaine et apostolique qu'il ne retrouva sans doute jamais totalement. Divers témoignages évoquent sa fidélité à son district, à sa patrie.

J'ai, ici sur mon bureau, la photo de Maurice, c'est dire le lien qui nous unissait... Je le connais et l'estime depuis mon entrée au petit-noviciat de Placet, le 11 septembre 1943. Nous nous sommes écrits régulièrement...

Lors de ses retours en Belgique, il faisait tout pour me revoir. Plus d'une fois, il est venu loger à la rue Léon-Frédéric à Bruxelles.

Il a très bien connu les difficultés du district. Il semblait parfois « dépassé » par certaines innovations... lui qui a tant innové à l'époque du directorat au petit-noviciat de Louvain.

Il a respecté ma décision de vivre en petite communauté « hors-institution ». Avec lui, une réflexion sur les nouveautés de la vie religieuse était possible... mais jusqu'à un certain point qu'il m'est difficile de définir. A un moment donné, je sentais qu'il calait et l'on passait à un autre sujet de conversation. Ce fut là, pour moi, le côté secret de sa personne. Mais il est possible aussi que je m'y prenais mal.

[TE - F. Henri Elsen]

En juin 1948, je fus à Rome pour y préparer l'édition de la *Conduite des Écoles chrétiennes*... Mon Assistant, le Frère Denis, Vicaire général, donna ordre au Frère Maurice-Auguste, qui venait d'être nommé sous-directeur au second-noviciat, de me faire voir aussi un peu Rome. Ce qu'il fit avec une compétence, un dévouement et une gentillesse dont j'ai gardé le meilleur souvenir.

Pendant ces dernières années, quand il venait en Belgique, il passait souvent quelques journées auprès de son frère à Malonne. C'était un régal pour la communauté, car il répondait volontiers aux nombreuses questions qu'on lui posait concernant Rome et l'Institut.

Deux fois, le Frère Maurice présida la retraite des Frères du district de Belgique-Sud à Carlsbourg. Tous furent ravis par ses conférences, aussi remarquables par leur fond solide que par leur style clair et leur dynamisme entraînant.

L'estime qu'on lui témoignait se manifesta aussi par les élections comme membre du Chapitre du district.

Il était une belle figure d'homme et de religieux dont nous sommes fiers et dont nous déplorons la disparition.

[TE - F. Anselme d'Haese]

A plusieurs reprises, j'ai aidé le Frère Maurice-Auguste à qui incombait parfois la charge de préparer les pièces que le Cardinal Suenens occupait dans notre Maison générale lors de ses fréquentes visites à Rome. Il accomplissait cette tâche avec méthode, soucieux du moindre détail. Dans la chambre et le bureau, tout était impeccable et

accueillant. Avec le même souci, il prenait soin des livres et vêtements du Cardinal. Celui-ci avait la plus grande estime pour notre confrère.

L'énumération de ces petits récits de la vie quotidienne et cachée du Frère Maurice-Auguste peut être longue mais ces récits sont, en tous les cas, révélateurs de sa personnalité attachante.

Pour moi qui ai vécu à la Maison généralice durant une dizaine d'années, en sa compagnie, ce fut une rencontre « providentielle » et un exemple de vie qu'il me plaît de citer tant notre confrère était un modèle de dévouement, d'intelligence, de générosité, d'enthousiasme et de discrétion.

[TE - F. Paulus Adams, Assistant pour la Belgique 1966-76]

Je sais que chaque moment de son temps était précieux et je me rappelle l'avoir entendu dire : « Je peux donner une demi-heure à tel moment ». Mais il savait consacrer un temps raisonnable à d'autres centres d'intérêt. Il trouva toujours du temps pour s'intéresser aux affaires belges à Rome et s'occupa du transfert des archives belges dans leur nouvel emplacement à la Via del Sudario. (Soit dit en passant, il était fier d'être belge, il en plaisantait aussi, parfois il insistait sur les formes « septante » des nombres).

[TE - John Hazell]

*
* * *

Au cours du *Suffrage eucharistique* du district de Belgique-Sud, pour le F. Maurice Hermans, le F. Henri Steenwinckel porta témoignage sur le F. Maurice-Auguste en Belgique. Nous citons intégralement ce texte, écrit par un témoin, un ami, un confident... Il rassemble bien l'essentiel de tout ce qui a pu être relevé...

Je voudrais évoquer brièvement les années d'apostolat belge du Frère Maurice-Auguste ; les années d'avant 1946, quand il n'était pas encore le Procureur général près le Saint-Siège ni l'Assistant du Supérieur général ni le directeur des Études lasalliennes ; cette période où il était encore vraiment à nous.

Nous sommes nombreux dans cette assemblée à avoir bénéficié alors de l'influence de cet éducateur religieux hors du commun. Beaucoup pourraient témoigner de l'impact sur leur vie d'adolescent et de jeune de la personnalité exceptionnelle du Frère Maurice.

Quand je l'ai connu, il était sous-directeur du scolasticat et professeur de mathématiques et de sciences à l'École normale de Louvain. Il avait 24 ans.

La clarté de son raisonnement et la rigueur qui caractériseront son activité intellectuelle tout au long de sa vie ainsi que son éloquence aisée faisaient de lui un professeur agréable à écouter. Mais ce qui restera le plus présent à ses élèves d'alors, c'est tout ce qui débordait de son rôle de professeur, sa disponibilité souriante et son dynamisme.

Le Frère Maurice était doué d'un rare talent d'animateur. Il était l'âme des festivités et des célébrations. Il avait l'art de créer une ambiance, chantait, composait. Car notre professeur de math. était poète. Avec le F. Maxime Rossion, professeur de musique à l'époque, plus tard avec son frère, le Frère René de Malonne, il a composé quantité de chansons et de cantiques qu'il nous arrive encore de fredonner aujourd'hui.

C'était l'époque où les Mouvements de Jeunesse clamaient leur esprit de croisade. Les textes du Frère Maurice parlent d'idéal, d'enthousiasme, de jeunesse. Nous avons lancé aux quatre vents : « A nous les grands chemins, dans les clartés sereines... » ou

encore «Dessus ton large front hanté d'espoirs sublimes, le Christ a fait passer son grand rêve d'amour...»

D'autre fois, la muse se faisait douce, un peu maniérée peut-être. Les aînés se rappelleront :

«Au coin du feu, pour les longues veillées,
Les tout-petits s'assoient près des bons vieux.
Les cheveux blonds, en riches quenouillées,
Tressent dans l'or leurs écheveaux soyeux.»...

En 1941, les Supérieurs demandent au Frère Maurice d'interrompre des études supérieures, qu'il réussissait brillamment, pour prendre la direction du juvénat de Louvain. J'eus alors le bonheur de faire partie de sa communauté — ma première communauté — pendant quatre ans.

Le juvénat était un milieu assez fermé. La personnalité attachante du Frère Maurice, sa clairvoyance dans la tâche délicate de l'éducation créeront un milieu épanouissant pour ces jeunes gens en recherche, qui apportaient, en même temps que leur idéal, tous leurs problèmes d'adolescents.

Il est important, dans l'éducation, que l'autorité ait le visage d'un adulte que le jeune peut admirer. C'était vraiment le cas : le Frère Maurice incarnait en quelque sorte ce que ces jeunes souhaitaient devenir. Les relations qu'il a conservées tout au long de sa vie avec beaucoup de ses anciens juvénistes, attestent de l'influence profonde qu'il a exercée sur leur vie.

A partir de 1946, la carrière du Frère Maurice se poursuivra sous d'autres cieux. Pour nous, il restera surtout l'éducateur compétent, compréhensif et dynamique qui a marqué profondément notre jeunesse.

[TE – F. Henri Steenwinckel]



Pour clore ce chapitre, laissons la parole... à un chant composé par les Frères Hermans. On retrouve dans les paroles ce rien de préciosité qui ajoutait souvent au charme du Frère Maurice. Ces vers un peu faciles témoignent de l'attachement des auteurs du chant à leur patrie. En exaltant le Roi des Belges, c'est la Belgique qu'ils célèbrent, sans illusion comme sans scepticisme.

ACCUEIL AU ROI!

A. et R. HERMANS.

Grandioso

Refrain

Musical score for the first system. It features a vocal line and a piano accompaniment. The vocal line starts with a treble clef, a key signature of two flats (B-flat and E-flat), and a common time signature. The lyrics are: "Ain - si qu'aux plus beaux jours de no - tre". The piano accompaniment consists of a grand staff with treble and bass clefs. There are repeat signs (double bar lines with dots) at the beginning and end of the first phrase. A triplet of eighth notes is marked with a '3' above it.

Ain - si qu'aux plus beaux jours de no - tre

Doubler la basse

Musical score for the second system. It continues the vocal line and piano accompaniment. The lyrics are: "grande his - toi - re, Tour - nons vers l'a - ve - nir nos". The piano accompaniment continues with a grand staff. The key signature changes to one flat (B-flat) and the time signature changes to 2/4.

grande his - toi - re, Tour - nons vers l'a - ve - nir nos

Musical score for the third system. It continues the vocal line and piano accompaniment. The lyrics are: "cœurs et no - tre foi; Dans le souffle ex - al -". The piano accompaniment continues with a grand staff. The key signature changes to one flat (B-flat) and the time signature changes to 2/4. The word "crescendo" is written above the piano part. There are triplet markings with '3' above them. An 8-measure rest is indicated with a dotted line and the number '8' above it.

crescendo

cœurs et no - tre foi; Dans le souffle ex - al -

tant d'une au-be de vic-toi-re, La Belgique immor-

Pour finir
telle a-re-trou-vé son Roi!

Couplet **Plus vite**
Roi! 1. Nous a-vons ou-bli-é
2. Nous n'a-vons pas tou-jours,

nos que rel les mes qui nes, Nous sommes tous u -
 en nos à mestrop vi les, Compris le pur des.

nis sous les mêmes dra peaux; Nous avons ou bli -
 sein de ses pensers roy - aux; Nous avons eu par.

é nos lar mes et nos rui nes
 fois des ges tes in do ci les

Pour chan . ter près de Lui
A l'ap - pel gé - né - reux

l'hym . ne des re - nou - veaux ! , Ain -
de ses of - fres loy - aux .

re - venez au
1er Motet

3. Aux jours sombres d'hier, il garda l'espérance
A nos foyers déserts, à nos cités en deuil ;
Aux jours graves et durs, il eut cette vaillance
De conserver, jaloux, notre foi, notre orgueil.

4. Il a connu pour nous les tourments et les haines,
Partagé le destin des meilleurs de nos fils ;
Mais il oubliera très tôt le poids des chaînes,
Tant nous mettrons d'amour à servir le Pays !

CHAPITRE 2

Les patientes et fécondes préparations Première période romaine (1946-1962)

Le Frère Maurice -Auguste est envoyé à Rome en septembre 1946. En principe pour neuf mois. Il restera à la Maison généralice jusqu'à sa mort, 41 ans plus tard.

D'une certaine manière, on peut regrouper sous un même titre les seize premières années de ce séjour romain. Rétrospectivement au moins, on peut les considérer comme une période de « formation ». De fait, le « second-noviciat » auquel Maurice participait en 1946-1947 constituait bien un temps de « formation », une sorte de « recyclage » ou plutôt de « reprise » spirituelle.

Mais en 1946, le second-noviciat redémarrait, après l'interruption de la seconde guerre mondiale. L'équipe animatrice n'avait pas pu être constituée totalement ; le Frère Maurice fut donc invité à y rester. Avec une responsabilité d'animateur certes ; mais les obligations d'enseignement qu'impliquait sa charge l'amènèrent à étudier beaucoup. Il poursuivra son enseignement au second-noviciat jusqu'à la disparition de cette institution, mais lorsque le Centre International Lasallien l'eût remplacé (CIL, créé en 1968), le Frère Maurice devint l'un des intervenants habituels des nombreuses sessions qui s'y déroulèrent.

Toutefois, les responsables de l'Institut avaient d'autres « vues » sur le Frère Maurice : c'est ce qui incita le Frère Denis, Vicaire général, à demander en 1953 à son compatriote de préparer les grades canoniques en Droit ecclésiastique. Quelques années plus tard, alors qu'il poursuivait l'achèvement de sa thèse, le Frère Maurice dut prendre en charge la nombreuse communauté internationale des Frères étudiants en théologie (notamment à l'Institut Jesus Magister créé en 1957).

Années d'intense et fructueuse activité, années de relations fortes et de service intelligent, années d'initiatives et d'ouvertures souvent audacieuses, dans un milieu très structuré, aux comportements souvent figés et aux mentalités stéréotypées parfois jusqu'à la raideur.

L'intelligence du Frère Maurice et son ouverture fondamentale, son humour et sa joie de vivre, son intérêt pour les personnes, et son écoute des Frères plus jeunes, mais aussi sa longue et persévérante plongée aux « sources » de la vie religieuse et de l'Institut lui permettent de ne pas se laisser durcir par les habitudes, paralyser par les blocages, intimider par les résistances ni emporter par les modes.

§ 1. AU SECOND-NOVICIAT DE ROME

Quand le Frère Maurice arrive au second-noviciat de Rome en 1946, l'institution est plus que cinquantenaire. L'idée en avait été sans doute empruntée au troisième an de la Compagnie de Jésus, mais les deux institutions différaient beaucoup l'une de l'autre. Par exemple, dans l'Institut des Frères, le second-noviciat fut longtemps unique, et donc offert à un petit nombre de Frères (soixante par promotion).

Il s'agissait d'un temps de reprise spirituelle, conçu par ses premiers inspirateurs comme un véritable nouveau « noviciat ». L'accent était mis sur l'intériorité plus que sur la communication, sur le renouveau dans la prière plutôt que sur l'approfondissement intellectuel (toujours un peu suspect...). Pour de très nombreux participants, cette année « sabbatique » à la période de pleine maturité humaine permit des approfondissements essentiels, des orientations parfois décisives, des enracinements mieux affermis. Dès ses origines aussi, le second-noviciat favorisa une meilleure connaissance de l'œuvre et de la pensée de saint Jean-Baptiste de La Salle.

Le second-noviciat de Rome fut dirigé par des hommes éminents, qui ont marqué des générations de Frères. Quand le Frère Maurice arriva à Rome pour participer à la première session d'après-guerre, trois anciens directeurs, à la forte personnalité, habitaient la Maison généralice : le Frère Athanase-Émile, Supérieur général (et premier directeur du second-noviciat de neuf mois à partir de 1923) ; le Frère Alcime-Marie, alors Procureur général et qui avait dirigé le second-noviciat de 1933 à 1937 ; le Frère Gordien-Désiré qui, obligé de renoncer à sa charge d'Assistant en raison d'ennuis de santé, avait assumé, en 1937, la difficile succession du Frère Alcime.

Cette accumulation d'ancêtres prestigieux ne facilitait pas nécessairement la créativité du jeune directeur, le Frère Nicet-Joseph. Mais la qualité humaine, la profondeur spirituelle, la bonté du nouveau responsable lui assurèrent un rayonnement que traduisit, dix ans plus tard, son élection comme Supérieur général. Le Frère Clodoald qui lui succéda jouissait au départ d'un prestige qui dépassait les frontières de la Bretagne où il avait été longtemps Visiteur. Il sut mettre cette autorité personnelle au service d'une institution dont beaucoup souhaitaient le renouveau.

Le Frère Clodoald envisageait certainement ce renouveau. Mais un accident de la route survenu à l'été 1964 ne lui permit pas de réaliser la transformation dont il pressentait la nécessité. Le Chapitre général de 1966 décida le remplacement du « second-noviciat » par un « centre international lasallien », et ce changement d'étiquette signifiait une volonté de réorientation fondamentale pour une meilleure fidélité aux mêmes intuitions...

Le Frère Maurice sera associé, de différentes manières et à divers titres, à la vie des deux institutions successives. Les noms que nous venons de citer reviendront dans la suite de cette évocation biographique... Mais pour l'heure, nous nous limitons aux années durant lesquelles le Frère Maurice a été lui-même « second-novice », puis « sous-directeur » du second-noviciat. Nous consacrerons quelques pages aussi au rôle qu'il joua comme cheville ouvrière de sa promotion.

Le Frère Maurice, second-novice (1946-1947)

Le second-noviciat de neuf mois qui fonctionnait à Lembecq-lez-Hal fut transféré à Rome, comme la Maison généralice, à l'automne de 1936. Trois promotions seulement y furent réunies avant la seconde guerre mondiale. En 1939-1940, on ne put y rassembler qu'un petit groupe de Frères, et il fallut les disperser peu avant la date officielle de clôture.

Aussitôt élu Supérieur général en mai 1946, le Frère Athanase-Émile, qui avait dirigé le second-noviciat de 1920 à 1928¹, décida sa réouverture à l'automne suivant, en dépit de

¹ Second-noviciat de trois mois, de 1920 à 1923 ; de neuf mois, à partir de 1923.

toutes les difficultés qui s'annonçaient. Il nomma le Frère Nicet-Joseph comme directeur, et il lui adjoignit deux autres Frères que l'image souvenir de la promotion qualifie erronément de sous-directeurs (car ils avaient récusé ce titre) : les Frères Edouardis-Marie et Félicien-Marie.

En quelques semaines, cinquante-huit Frères furent donc désignés pour faire partie de cette promotion des recommencements. Ils appartenaient à quarante-deux districts et provenaient de vingt-trois pays différents.

Liste des seconds-novices de la promotion 1946-1947

Au 1^{er} mars 1991 sur 58 Frères de la Promotion, 29 sont vivants, dont 25 dans l'Institut et 29 sont décédés.

FF. Abel-Francis	New-Orléans	— Ernest Francis BECK
Agustin-José	Barcelone	— José JOFRESA
Alfonso-Juan	Bogota	— Nemesio RODRIGUEZ †3.02.1983
Andreas-Jozef	Hollande	— Joseph. H. JONKERS — Sorti
Arille-Léonce	Reims	— Pierre FLAMANT
Aristide-Régis	Reims	— Joseph UNTEREINER †7.04.1980
Arrigo di Maria	Turin	— Alessandro GOEZIO
Augustine-Benedict	New York	— Robert Antony LOES
Beato-Leonzio	Turin	— Dino CAXACCHIOLI
Berchmans	Le Puy	— Louis NEZEYS
Bernard-Alphonse	Antilles	— Auguste GROUSSET †13.09.1986
Bernard-Xavier	Paris	— Alphonse VINCENT
Brendan-Odran	Irlande	— James FLEMING
Célestin-Jean	Nantes	— Jean BOUHIER †31.08.1988
Charles-Henry	New York	— Thomas BUTTIMER †15.12.1982
Cirilo-Felipe	Bésil	— Compeyo IZANZO MARTIN †21.07.1951
Cyprien-Laurent	Quimper	— Laurent LE GUELLEC †13.03.1984
Domitien-Albert	Quimper	— Joseph LE GUERNIC
Edmond-de-Jésus	Cambrai	— Maurice SALOME †1.09.1982
Enée-Marie	Cambrai	— Jean COURCHELLE — Sorti
Eugeen-Aloys	Belgique-Nord	— Louis Pierre MASSY †13.11.1971
Ferdinand-Henri	Madagascar	— Emile BULLE
Ferdinand-Pierre	Cambrai	— Pierre ALGLAVE †16.01.1991
Francis-Bénilde	Baltimore	— James NASH
Gabriel-Petrus	Hollande	— Joannes LEIJS †3.05.1973
Géric-André	Clermont-Ferrand	— Francisque PORTIER †20.10.1984
German-Maria	Equateur	— Luis Abelardo VINUEZA
Gines-Luis	Panama	— Virgilio CARRASCO †8.03.1985
Godfried-Maria	Hollande	— Jean C. HOMBERGEN †28.10.1988
Harman-Minh	Indochine	— Dominique TUAM
Honoré-Victor	Turquie	— André Jh. BADIMIER
Ignacio-Claudio	Medellin	— Ignacio HENAO

Ildefonse-Eloi	Alexandrie	— Antonin CASTANIÉ
Illère-Georges	Jérusalem	— Noël Jh. ESPINASSE
Ireneus-Bernhard	Belgique-Nord	— Victor VAN CUTSEM sorti
José-Estanislao	Chili	— Cesareo GOMEZ
José-Santiago	Bilbao	— Antonio PEREZ†4.08.1980
Josephus-Wilhelmus	Hollande	— Joseph SMULDERS sorti
Ladislav-Paul	Toulouse	— Paul AGUILAR†2.08.1969
Leandro-Augustin	Pérou Bolivie	— Hilario GARCIA†01.11.1980
Macorat-Benoît	Montréal	— Alcide HOULE†10.09.1978
Maluel-Jérôme	Québec	— Rosario LAJOIE†19.06.1961
Marie-Alphonse	Belgique-Sud	— Joseph PEETERS
Maurice-Auguste	Belgique-Sud	— Alphonse HERMANS†16.07.1987
Misaël-Arsenius	Québec	— François MORIN†28.12.1966
Narcissus-Denis	Montréal	— Noël CHAMPAGNE†22.08.1986
Oreste di Gesù	Rome	— Giulio TESTA†24.04.1972
Querubin-Arnoldo	Argentine	— José KLOSTER
Rafael-Serafin	Madrid	— Ambrosio VELANDIA†28.05.1966
Richard-Marie	Besançon	— Georges WISSELMANN†12.01.1949
Roger Celestine	San Francisco	— Roland CORMIER
Romarc	Besançon	— Jean Léon LAMBERT
Segismundo-Leon	Valladolid	— Francisco PEREZ
Théodose-de-Jésus	Avignon	— Emile REVERSAT
Urbano-di-Gesú	Rome	— Giuseppe di GIUSEPPE†31.05.1977
Venant-Léon	Indochine	— Léon MARCHAND†01.12.1973
Villebert-Jean	Chambéry	— Séraphin MUGNIER†24.05.1973
Xiste-Honoré	Jérusalem	— Joseph AYOUL†12.05.1984

Le Frère Maurice-Auguste était l'un des deux représentants du district de Belgique-Sud. D'un seul coup il plongeait dans un bain d'internationalité qui allait le marquer. Il allait aussi y nouer l'une ou l'autre amitié durable. Rappelons seulement que le Frère Charles-Henry appartenait à cette promotion. L'étroitesse des liens qui allaient unir, vingt ans plus tard, le Frère Supérieur général et le Frère Maurice Procureur général et Assistant, s'explique sans doute en bonne partie par leur rencontre au second-noviciat.

Un bon nombre des membres de cette promotion 1946-1947 ont disparu. Quelques témoignages, pourtant, évoquent le Frère Maurice à propos de tel détail de la vie du second-noviciat.

Quand les Frères Charles-Henry, Augustine Loes et moi-même nous sommes rendus au second-noviciat, nous nous sommes arrêtés à Ciney en Belgique et c'est là que nous avons fait la connaissance du Frère Maurice-Auguste. Lui aussi était en partance pour Rome. Il me dit plus tard que je lui avais paru très sérieux ce jour-là, la première fois que nous nous sommes rencontrés. Je suis sûr qu'il est revenu de cette première impression après avoir passé neuf mois avec moi.

Quant au souvenir que je garde de lui de ces neuf mois passés ensemble à Rome, c'est celui d'un homme toujours agréable et de bonne humeur. Je me souviens d'une

récréation durant les vacances de Noël où il mima une chanson à propos d'une bicyclette. Ce fut pour moi la révélation de ses talents d'amuseur.

[TE - F. James Nash]

Ce que je puis dire, c'est qu'il a été d'un grand secours pour le Frère Nicet et la communauté entière à certaines occasions, de deux façons particulières :

Nous avions à intervalles réguliers des examens sur Tanqueray². Nous, les Frères Hollandais, étions autorisés à les rédiger dans notre langue maternelle et je savais que c'était le Frère Maurice qui en était le correcteur et le juge. En cela il fut une aide pour le Frère Nicet et pour les représentants des Pays-Bas.

Lorsque, de temps à autre, nous avions des agapes fraternelles, il rassemblait les Frères belges et hollandais pour répéter quelques chansons à deux ou trois voix que nous chantions au cours du repas. D'où tirait-il les chants, je ne sais pas, mais c'était un bon chef d'orchestre doué de créativité.

[TE - F. Jonders]

L'un ou l'autre membre de la Promotion n'a pas gardé de souvenir précis du Frère Maurice second-novice. D'autres, au contraire, ont été frappés par ses qualités d'entraîneur, de boute-en-train, d'animateur du chant :

J'ai connu le Frère Maurice-Auguste au second-noviciat 46-47. Mêlé aux autres, il n'émergeait pas alors tellement. Je crois qu'il était « procureur ».

[TE - F. Emile Reversat]

Certains souvenirs du second-noviciat 46-47 se perdent maintenant dans les brumes du passé. Néanmoins je garde encore, vivace et lumineux, celui du Frère Maurice-Auguste, l'une des figures de proue de notre promotion.

En maintes circonstances, au cours de ces neuf mois romains, il nous révéla les multiples talents dont la nature et la grâce l'avaient doté. La vie au sein du nouveau milieu constitué par une soixantaine de Frères divers de provenance, de culture, d'origine, de tempéraments et d'habitudes déjà enracinées ne parut pas difficile au Frère Maurice-Auguste.

Avec le recul, il me semble que cela provenait tout autant de son grand pouvoir d'adaptation que de la maîtrise de soi acquise par la pratique de la discipline dans les maisons de formation en Belgique qu'il venait de quitter.

L'aisance avec laquelle il fit face dès le début à des situations plus ou moins nouvelles pour beaucoup d'entre nous témoignait à l'évidence de son dynamisme, de la lucidité de ses vues et de la trempe de son caractère.

Le plus naturellement du monde il était entraîneur pour mobiliser les bonnes volontés et de surcroît payer de sa personne. Non content d'apporter une aide très appréciée au Frère Edouardis, maître de chapelle à la Maison généralice, le Frère Maurice-Auguste était attentif à rehausser par un chant ou un mot de son cru les fêtes ou événements de quelque importance qui survenaient au second-noviciat.

Au cours des neuf mois, je n'appartins jamais à l'un ou l'autre des groupes d'emplois ou de promenades qu'il dirigeait, mais je fus pendant quelques semaines son vis-à-vis à

² Les seconds-novices étaient astreints à l'étude journalière du *Précis de théologie ascétique et mystique* du sulpicien A. Tanqueray. Et cette étude faisait l'objet d'un « contrôle » des connaissances acquises.

l'une des tables de la salle à manger. Cette situation me valut une cuisante et muette leçon, telle qu'une maman serait seule capable de donner à son enfant qui ferait par trop le difficile.

Ce fut mon cadet de cinq ans qui spontanément me l'administra et pour laquelle je lui dis seulement aujourd'hui: merci! Au cours d'un repas j'avais repoussé l'assiette qui contenait un morceau de viande dont l'aspect m'avait provoqué un haut-le-cœur. Le Frère Maurice-Auguste, témoin de ma répugnance, n'hésita pas à piquer le morceau de viande et à le manger à l'insu des autres confrères. Pas une humiliation donc, seulement une leçon de courage qui suscita mon admiration.

[TE - F. X...]

Allant plus loin, un autre compagnon se souvient du Frère Maurice comme d'un « clown ». Sous sa plume, l'appellation n'est nullement péjorative. Au contraire, elle veut souligner l'ouverture aux autres, le sens du groupe qui caractérisaient le second-novice.

La première impression se rapporte à la rencontre du second-noviciat. Gravés d'une façon indélébile dans ma mémoire sont les souvenirs des rencontres des jours de congé. Comme c'était une des rares occasions où nous pouvions nous rencontrer d'une façon détendue, ces jours m'ont laissé une impression durable du Frère Maurice comme d'un individu joyeux et heureux, totalement maître de lui-même et cependant jouant le « clown de Dieu ». Il conduisait les chants, il mimait, à la façon d'un clown, les paroles des chansons. Je le voyais comme un homme de grand talent et très digne, partageant avec les autres son sens de la dignité et les faisant profiter de ses dons. Ce n'était pas ostentation ni prétention, c'était l'humble partage de ses richesses intérieures d'une façon qui vous poussait à vouloir les partager et en profiter. La meilleure image que je puisse en donner est celle d'un clown, mais au meilleur sens du mot. Il apportait aux autres membres du groupe la joie de vivre, la joie de participer à quelque chose de grand et d'important. Il vous amenait aussi à vous demander sur le plan spirituel, pourquoi il voulait jouer le clown pour les autres. Sa joie et sa foi radieuses vous atteignaient en profondeur.

[TE - F. Francis Beck]

Sans expliciter tellement son appréciation, un dernier témoin va plus loin. Il évoque le rayonnement spirituel de deux de ses compagnons.

Ces temps derniers, j'ai lu la biographie de Sœur Marie de la Trinité (Marie-Louise Castel, 1874-1944) novice de sainte Thérèse de Lisieux, par le P. Descouvemont... Avant même son entrée au Carmel, elle avait demandé dans une prière confiante et naïve à la fois, de pouvoir vivre en compagnie d'une vraie sainte: on sait qu'elle fut exaucée au-delà de tout ce qu'elle pouvait imaginer... A un degré bien moindre, sans l'avoir souhaité, j'ai eu la chance providentielle de vivre mon année de second-noviciat 1946-1947, avec des confrères d'une valeur remarquable. Je citerai en particulier, le Frère Charles-Henry, futur Supérieur général de 1966 à 1976, et avec bien d'autres en partie disparus, dont le Frère Maurice-Auguste.

[TE - F. Berchmans Louis Nezeis]

De son côté, le Frère Maurice parlait souvent avec un visible bonheur de ses neuf mois de second-noviciat. Nous verrons combien il était attaché aux Frères de sa promotion et avec

quelle fidélité obstinée il assura la continuité du « Courrier », ou « Trait d'union » qui, une fois l'an, donnait à chacun des nouvelles de tous.

Pressentiment ou simplement désir de marquer davantage le 40^e anniversaire de la Promotion, il rédigea pour le dernier de ces bulletins auxquels il ait collaboré, celui de 1987, quelques pages de souvenirs sur l'année 1946-1947.

On verra qu'il évoque plutôt des événements plus saillants, sortant de la monotonie d'un programme qui ne variait guère d'un jour à l'autre. On relèvera aussi un certain nombre de détails aujourd'hui tout à fait surannés, qu'il s'agisse de la vie d'un groupe lasallien, de celle de l'Église ou même du fonctionnement des transports publics.

Mais quelques-uns des attachements les plus profonds et sans doute les plus motivants de sa vie apparaissent ici : le Fondateur, l'Église, le pape, la vie romaine.

Quelques souvenirs dont je vis encore après quarante ans. « Quelques » car ils sont bien trop nombreux pour pouvoir les évoquer tous ; quelques-uns doivent d'ailleurs rester dans le secret de l'âme : et ce sont peut-être les plus précieux.

Ma prière devant la châsse du saint Fondateur. La châsse se trouvait alors sous l'autel de la chapelle dédiée au saint : la seconde dans la nef de gauche. Déposée sur une dalle de marbre jaune, la châsse s'offrait sans efforts au regard du pèlerin agenouillé sur le premier degré de l'autel. Et c'était là précisément que nous venions, après le tout petit goûter, nous agenouiller quelques instants avant de regagner l'enceinte du second-noviciat.

Comme j'ai apprécié ces minutes de face-à-face ! Je n'étais jamais seul non plus ; il y avait toujours, avec moi, quelques compagnons des neuf mois. Et j'aimais, avant de commencer ma courte prière, jeter les yeux vers les trois ou quatre confrères que je retrouvais là en prière, ou qui me rejoignaient presque aussitôt. Cela m'impressionnait au plus haut point, même si, les premiers jours, je ne pouvais encore mettre aucun nom sur chacune des physionomies.

Mais je savais que, si divers que nous soyons, par le pays, par la langue et tout le reste, nous étions tous Frères en De La Salle, enfants d'un même père, venus à lui par des chemins si divers, voués à la poursuite de son œuvre, cherchant à mieux comprendre sa pensée et à mieux entrer dans ses vues. Prier ainsi, dans cette fraternité profonde, cela me faisait le plus grand bien !

Notre première très courte audience pontificale. C'était le vendredi 25 octobre 1946. Nous venions d'arriver à Castelgandolfo. Après une première exploration, limitée aux extérieurs, nous nous étions répandus dans le « Castello », résignés désormais à faire une croix sur une rencontre avec le souverain pontife. Fréquemment toutefois, nous nous retournions vers le palais pontifical... quand tout à coup, plusieurs des « retardataires » de notre groupe revinrent en hâte vers nous pour nous presser de venir à l'entrée même du palais, le Frère Assistant Francesco di Maria ayant décidé Mgr Nasalli Rocca à nous introduire auprès du Pape.

Essoufflés mais radieux, quelques instants plus tard, un bon nombre s'agenouillaient dans l'appartement pontifical, à côté du bureau où le Pape écrivait. Par la porte entr'ouverte, je pus le voir un instant avant qu'il se levât de son geste un peu rapide pour venir vers nous. Le pape savait qui nous étions et que nous en étions à la troisième semaine des grands exercices spirituels de saint Ignace ; il nous le dit, y ajoutant une bénédiction pour chacun de nous et pour le travail que nous allions entreprendre bientôt à Rome.

Le souvenir de nos martyrs. Le dimanche 3 novembre 1946, au vestibule du second-

noviciat, inauguration d'une plaque commémorant les anciens seconds-novices tombés pour leur foi au cours des événements tragiques des années 1936-1939. C'est le Très Honoré Frère lui-même qui évoque ces généreux confrères. Plus tard, dans la soirée, le Frère Cirilo Felipe fera de même avec une émotion et une ferveur dignes d'un émule de ces hérauts chrétiens.

Personnellement, j'en ai été impressionné à un tel point que la nuit suivante, réveillé en sursaut par des bruits insolites, j'ai cru la maison envahie par une horde sacrilège, et je me suis disposé, de mon mieux, au suprême sacrifice. Je suis resté longtemps debout au seuil de ma chambre à prier pour ceux qui allaient témoigner à la suite de leurs aînés. Au bout d'une bonne heure d'horloge, les bruits suspects s'éteignirent.

Je devais apprendre le lendemain matin qu'une panne d'eau avait décidé le Frère Félicien et le Frère Bernard-Albert à «jouer» les porteurs d'eau pendant une partie de la nuit...

Mercredi 6 novembre. Grande promenade à Ostia et le long de la mer. Les incidents n'ont pas manqué. Nous avons à traverser tout un quartier de Rome en «petit char» avant d'atteindre la gare de la Porte Saint-Paul où nous prendrions le «grand char». Mais où descendre du «petit char»? Les chefs de section ne le savaient pas plus que leurs «subordonnés». On y alla au petit bonheur. Si bien que les petits groupes se dispersèrent au hasard des décisions de leurs chefs.

Les plus heureux arrivèrent gare Saint-Paul à temps voulu. Les autres se faisant attendre, il fallut demander au chef de gare de retarder le départ du train; ce qu'il fit de bonne grâce... Mais tout de même, les autres voyageurs prirent la chose un peu moins bien.

A Ostia, visite des fouilles. Puis promenade à la recherche d'une pinède où le repas de midi devait nous avoir précédés. Mais quelle pinède, Frère Félicien? Notre vaillant sous-directeur la cherchait vainement, encastré qu'il était dans le furgoncino chargé des victuailles. Trois aller, deux retour, depuis Ostia Scavi jusqu'à Ostia Lido. Pendant ce temps-là, le groupe des piétons dont j'étais comme tant d'autres, faisaient allègrement les kilomètres qui les menaient à Castel Fusano. Mais le temps passait: l'après-midi était très sérieusement entamé lorsqu'il fut possible, enfin, de se désaltérer et de se sustenter. Mais la bonne humeur n'a pas fait défaut.

Mardi 26 novembre. Sainte Cécile au Transtévère. Mgr Dionisi ne se fait pas prier pour nous détailler tous les mérites de son église, autant que les vertus de la sainte Patronne. Ancien élève de nos Frères de Tunis, le prélat parle un français savoureux: son vocabulaire n'est jamais en défaut, mais son léger accent ajoute une note de fraîcheur supplémentaire à ses commentaires intarissables et malicieux.

Nous sommes en visite, mais aussi en prière: la messe est dite dans la crypte de la vénérable église. Et tandis que nous nous essayons à quelques minutes d'actions de grâces, des pèlerins surviennent qui ont assisté à la béatification d'un groupe de martyrs, dont notre ancien élève, le père Théodoric Balat. On échange quelques mots, et tout aussitôt plusieurs se trouvent en pays de connaissance!

Nous quittons Mgr Dionisi pour gagner notre école Mastai. Les élèves nous acclament, nous fleurissent, nous enchantent! Frère Oreste leur répond: drapé dans son ample manteau, il a le geste du tribun, mais surtout le verbe étincelant qui nous fait l'applaudir autant que les Frères et les jeunes auxquels il s'adresse.

Dimanche 15 décembre 1946, nous fêtons les cinquante ans de vie religieuse de notre

Frère Supérieur, le Très Honoré Frère Athanase-Émile. Il y a messe pontificale célébrée par Mgr Beniamini, archevêque d'Ancône, et ancien aumônier de nos Frères de Milan. Suit une séance académique : le discours est tenu par le Frère Gordien-Désiré, le vaillant infirme qui nous parle de la prière deux fois la semaine et qui aujourd'hui laisse parler ses souvenirs et son cœur pour évoquer le passé particulièrement bien rempli du Frère Supérieur. Un discours qui se fait un rien malicieux par endroit, d'une malice que l'amitié suscite à bon droit.

Quelques chants. Quelques cadeaux, dont plusieurs ornements liturgiques et le tableau représentant le Frère Supérieur, à peine terminé par le peintre Colruyt qui est l'hôte de notre maison depuis peu. Au repas, « nous avons fait une faute d'orthographe » dira le Frère Supérieur, faisant allusion au fait que l'archevêque d'Ancône s'était invité à la table de communauté...

Dimanche 22 décembre 1946, Place Saint-Pierre. Cérémonie d'hommage et de réparation, l'Église et la personne du Pape ayant été l'objet de manifestations peu respectueuses et même blasphématoires, les diocésains du Saint-Père se groupent devant la basilique pour une messe dialoguée, des prières réparatrices et une démonstration de sympathie. Le Saint-Père adresse quelques mots à la foule qui réagit avec enthousiasme, applaudissant et criant sa foi.

Je n'ai pas tout compris de ce qui se disait. Et d'autres confrères m'ont dit par après que les interventions de la foule n'étaient pas toujours appropriées. Mais ce que j'ai retenu, c'est combien ces interventions manifestaient l'adhésion de tous à la parole du Pape. C'était, au sens propre, une clameur d'amour qui montait de l'immense place vers le Pape, présent au balcon de la Basilique. J'avoue en avoir été profondément touché, et presque bouleversé.

Lundi 30 décembre, au Collège Saint-Joseph. Nous y arrivons en fin de matinée. Il y aura en premier lieu la remise du diplôme d'affilié à deux prélats : Mgr Mario Zanin et Mgr Carlo Margotti. Il y aura ensuite l'examen particulier dans la chapelle du Collège, puis le repas festif.

Je garde le souvenir précis de ces quelques minutes de prière, conduites par le Frère Ugo Valentini, pro-directeur du Collège ; son attitude, le ton de sa voix, la perfection de sa diction, et aussi un sentiment de piété que toute sa personne exprimait. J'ai revécu cela des dizaines de fois, comme une leçon « lasallienne » particulièrement émouvante. Chaque visite à la chapelle du Collège, chaque rencontre avec le Frère Ugo me vaudront, par la suite, la même émotion et la même édification.

Inutile de dire que l'accueil de tous les Frères du Collège fut pour moi comme pour tous mes confrères, non seulement généreux autant que cordial : une tradition qui se maintiendra et se continue encore à présent.

Samedi 25 janvier 1947. Journée d'intercession devant la châsse. Depuis hier, la châsse a quitté l'intimité de la chapelle de gauche ; elle a pris place à l'entrée du chœur de la grande chapelle. Et c'est là que les uns après les autres, tous les seconds-novices viendront faire leur demi-heure d'intercession. Je reste pantois devant certaines manifestations de piété et de ferveur de plusieurs de mes confrères ; mais tous me donnent le sentiment de ce bonheur indicible que l'on retrouve seulement aux heures de foi et de pleine confiance. Je crois qu'en ce jour, nous sommes tous plus particulièrement unis en De La Salle.

[CSN - 1987, « Coda »]

Le Frère Maurice, cheville ouvrière du courrier de sa promotion

Au total, les témoignages sur le Frère Maurice second-novicié sont peu nombreux. En revanche, davantage de compagnons de promotion soulignent la persévérance avec laquelle il assura pratiquement chaque année la parution du *Trait d'union* de la promotion.

Dans l'euphorie du retour pour leur district, mêlée à la légère nostalgie de la séparation, les groupes de second-novicié qui se sont succédé à Rome de 1936 à 1966 ont pour la plupart décidé de se maintenir en contact notamment par un *Trait d'union* annuel. Le principe de ce courrier est simple : chacun s'engage à envoyer, chaque année, à une date déterminée, une lettre à un responsable désigné. Celui-ci accepte de son côté d'être l'éditeur de cette collection de missives dont les auteurs donnent de leurs nouvelles.

Rien de plus facile, à première vue. La réalisation de ces projets répétée chaque année se heurte pourtant à des difficultés elles aussi évidentes : quand on est repris par des activités souvent dévorantes, on oublie facilement l'engagement pris d'envoyer une lettre ; on laisse passer la date... et si l'on n'est pas rappelé à l'ordre, l'oubli devient chronique. Quant à l'éditeur, il faut d'abord qu'il se souvienne lui-même d'une responsabilité qui, parce qu'elle est tournante, n'habite pas la conscience habituelle des délégués temporaires du groupe.

Le Frère Maurice n'avait ni accepté, ni reçu au départ la charge particulière du *Trait d'union* de sa promotion. Assez rapidement pourtant, il est amené à « en faire son affaire ». Il est à Rome, au centre de l'Institut, il lui est plus facile de s'intéresser à l'ensemble des districts. Il reste attaché au second-novicié, et il est amené à rédiger une lettre annuelle pour les promotions dont il a été le sous-directeur ; dès lors, il tient plus que quiconque à la régularité du courrier de son année.

On ajouterait assez spontanément qu'à Rome il disposait de moyens plus faciles pour reproduire le Bulletin annuel des Frères de sa promotion. C'est exact, mais dans une mesure toute relative. En fait, le Frère Maurice s'imposait non seulement de rappeler à tous l'échéance annuelle, mais de secouer personnellement les distraits. Et quand les lettres lui arrivaient, il prenait souvent la peine de traduire lui-même en français celles qui étaient rédigées en anglais, espagnol, italien, portugais... et de plus en plus à mesure qu'on avançait, il les retapait lui-même à la machine. Une machine à écrire manuelle, dont il maîtrisait parfaitement le clavier et sur laquelle il réalisait des frappes d'une régularité incomparable.

C'est cette fidélité de l'artisan qui réalise une œuvre de bout en bout et recommence sans cesse l'ouvrage que ses confrères ont admirée et qu'ils évoquent avec une convergence frappante. Plusieurs ont découvert le Frère Maurice par le courrier plus que durant l'année vécue avec lui.

Il serait fastidieux de citer ces témoignages, tellement ils se répètent. Contentons-nous donc de nommer les compagnons de second-novicié du Frère Maurice qui ont exprimé leur gratitude à ce sujet : les Frères Francis Beck ; Jenders ; James Nash ; Luis A. Vinuczat, Emile Reversat ; Berchmans ; Dino Zvacchioli ; Arrigo di Maria.

Et retenons une seule citation :

Oui, j'ai passé une année avec lui au second-novicié, mais durant tout ce temps je n'ai jamais été avec lui ni en groupe de récréation, ni en groupe de discussion, ni en promenade ou en récréation générale. Aussi je ne l'ai pas très bien connu.

Mais la chose qui me l'a rendu cher et, à vrai dire, à tout l'ensemble du groupe, ça été son souci indéfectible d'écrire à chacun chaque année pour nous inviter à lui adresser à Rome un message donnant des indications sur notre travail, notre santé, notre district, etc. A plusieurs reprises nous lui avons manifesté notre reconnaissance pour ce service. Il a maintenu notre « Courrier ». Chaque année, pendant quarante ans, il nous a envoyé un rappel nous disant qu'il attendait de nous une « note » pour le « Courrier » et puis il

nous expédiait ce «Courrier» qu'il imprimait avec soin et adresse. Ce «Courrier» a maintenu un esprit d'unité dans le groupe.

A cause du profond intérêt qu'il a porté au «Courrier» et à notre groupe, le Frère Maurice signifiera pour moi : un homme de fidélité totale, de dévouement et de désintéressement.

[TE - F. Brendan Fleming]

Complétons cet éloge mérité en laissant la parole au Frère Nicet-Joseph, ancien directeur du second-noviciat et Supérieur général de 1956 à 1966. Il observe que la régularité réalisée par le «Trait d'Union» de la promotion 1946-1947 est exceptionnelle. Plus largement, cette lettre envoyée au Frère Maurice avant son décès reconnaît ce que la rencontre des deux hommes a permis de réaliser au service de l'Institut.

Votre si aimable lettre du 9 m'a fait battre le cœur de joie. Elle m'apporte tant de souvenirs qui réveillent le passé, toujours plus beau qu'il ne fût probablement. Et tout d'abord le rappel de ce Courrier dont vous êtes l'inlassable, le chaleureux, le minutieux rédacteur et assembleur. Nulle autre promotion n'a pareille chance.

Et cette rencontre d'anniversaires ! Soixante ans de prise d'habit, cinquante ans de profession religieuse, quarante ans de présence à Rome!... Vous me rappelez ce 27 septembre 1946, date de votre arrivée à Rome. Nous ne pouvions imaginer alors, mais Dieu conduisait nos vies, et ainsi commença notre vie commune et votre séjour romain. Avec vous je bénis la Providence. Pour moi vous fûtes un soutien incomparable. Pour vous ce fut le départ d'un service d'Institut extrêmement fécond ; que de travaux vous avez accomplis ! Avec vous je remercie le Seigneur de ces quarante années si lourdes de réalisations.

Je ne sais comment ont été, ou seront soulignées, les dates de vos anniversaires. Soyez assuré que je les porterai souvent dans ma prière avant la fin de cette année 86. Je vous inscris dans mon agenda pour tous les samedis.

Je vous remercie pour le paragraphe si émouvant, consacré au bon et saint père Dauchy. Oui, bonjoutez-le de ma part lors de votre prochaine rencontre. Recommandez-moi à ses prières. Pour moi je lui dois une reconnaissance inexprimable que je ne puis reconnaître qu'en la confiant aux Cœurs de Jésus et de Marie.

Dans le courrier de la promotion, le Frère Maurice revient souvent lui-même sur la vie du *Trait d'union*. Il relance ses confrères, annonce des numéros spéciaux à l'occasion d'anniversaires, évoque ses activités de traducteur et de dactylographe... De cette vigilance active nous avons des témoignages dès janvier 1951 et jusqu'à la fin de sa vie. Piquons-en quelques extraits.

Depuis des mois déjà, j'ai pris la précaution de classer les moindres bribes de nouvelles qui me parvenaient au sujet des confrères de la promotion 46-47. Bien des lettres me sont venues au cours de ces trois derniers mois, écrites à l'intention du «Courrier» : j'ai le plaisir de vous les communiquer ci-après. Certains Frères directeurs trop affairés, ou d'autres confrères volontairement trop discrets n'ont pas envoyé leur billet : je me suis informé auprès des Frères de la Maison généralice qui pouvaient être au courant de leurs faits et gestes, et j'ai comblé tant bien que mal les inévitables lacunes de notre «Tour d'horizon». (...)

[CSN 30.01.1951]

Vos confrères réunis à Rome à l'occasion du Chapitre général, ont cru agir d'accord avec vous en décidant ce qui suit :

1. Tous, nous devons faire effort pour maintenir notre « Courrier » annuel ;
2. Chaque année donc, et autant que possible avant le rappel du 13 janvier, chacun enverra sa lettre au Frère Maurice-Auguste, Via Aurelia 476, Roma, C.P. 99B. Ceux qui seront en état de le faire joindront à leurs bonnes paroles un petit secours pécuniaire ;
3. Chaque année aussi, le Frère Maurice-Auguste demandera à l'un ou à l'autre d'entre vous d'assurer le travail matériel de multicopie et d'envoi à tous les confrères de la promotion ;
4. Le Frère Maurice-Auguste adressera au généreux imprimeur les lettres traduites en français et mises en ordre, en même temps que les subsides recueillis - s'il en est !

Ont signé : FF. Marie-Alphonse, Bernard-Alphonse, Charles-Henry, Narcisse-Denis, Maurice-Auguste.

[CSN - 29.01.1957]

Je passe mon congé de Toussaint en votre compagnie. Je me suis donc accordé quelques heures pour transcrire vos lettres, les traduire au besoin, et préparer un « Courrier » spécial, destiné cette fois à l'impression.

Ce n'est pas que toutes les lettres que j'attendais me soient parvenues. Aussi, le compte fait de tout ce qui m'était venu, je viens d'envoyer un ultime rappel à vingt-cinq d'entre vous... J'ose espérer des réponses dans les quelques jours ; l'imprimeur et moi-même, nous ferons toute diligence ensuite pour que notre « Courrier » soit prêt fin décembre.

Je vous le dis en douce : j'avais espéré que l'envoi du calendrier-souvenir me vaudrait dans les quinze jours les quarante lettres qui me manquaient... Vous voyez comme moi que certains parmi nous restent absolument trop discrets ; ils se retranchent dans un mutisme épistolaire que leur modestie suffit peut-être à expliquer, mais qui pourrait bien nous interdire d'espérer jamais un « Courrier » bien complet.

Nul d'entre nous ne s'y méprend : nous savons tous que ce silence n'est pas celui du cœur, et nous trouvons toutes les meilleures raisons pour excuser ces silencieux. N'empêche qu'il eût été tellement beau de pouvoir, en ce vingtaine anniversaire, présenter un numéro exceptionnellement complet à tous ceux d'entre nous pour qui « Courrier », chaque année est l'occasion d'une joie et d'un bienfait...

[CSN - 1.11.1966]

Aujourd'hui, c'est le mercredi des cendres. J'achève ma pénitence annuelle... en vous écrivant ces quelques lignes. J'ai mis trois jours pleins à vous traduire, à vous relire, puis à vous taper. Toutes les fautes sont miennes ; toutes les bonnes pensées sont vôtres : vous me donnez tant et tant de mercis chaque année qu'il me semble avoir le droit de vous dire, de mon côté, le merci le plus cordial. Croyez-moi, votre lecture est réconfortante ; et c'est une joie pour moi de vous relire une seconde fois au moment de la frappe. En fait de pénitence, c'est vraiment très gai ! Encore une fois, merci à vous tous. Il me semble que vous avez été plus nombreux que jamais cette année.

[CSN - 3.03.1976]

L'an dernier, je vous avais laissé entendre que je songeais à un numéro spécial de notre « Courrier » à l'occasion du quarantième anniversaire de notre rencontre romaine en 1946. Mais j'ai été littéralement submergé par d'autres travaux et je n'ai pu mener à

bien celui-là. Si le temps me fait moins défaut dans le courant de l'année 86-87, je reprendrai le projet et je vous informerai de ce que j'envisagerai comme possible pour clore cette quarantième année de notre « Courrier ».

Un petit mot de réponse au Frère Célestin-Jean Bouhier : oui, Frère Célestin, chaque année, un exemplaire du « Courrier » de notre promotion est déposé aux Archives de l'Institut. Le Frère archiviste serait le premier à me réclamer le dépôt si d'aventure, une année, j'oubliais moi-même de faire le premier geste. J'ajoute que plusieurs autres promotions de second-noviciat sont aussi représentées aux Archives par quelques numéros de leur « Trait d'union ».

[CSN - 4.02.1986]

Le Frère Maurice parle évidemment de sa propre existence dans ses lettres annuelles aux membres de la promotion 1946-1947 du second-noviciat. Dans la suite de ce rappel chronologique, nous retrouverons quelques-uns de ces évocations. Bornons-nous ici à en donner quelques exemples.

Pendant les premières années de sa vie romaine, l'existence du Frère Maurice se poursuit au second-noviciat. Elle ressemble alors à ce qu'avait été pour ses confrères et pour lui l'année 1946-47.

De ce modeste bureau du second étage — n° 242 — où j'ai eu l'avantage autrefois de vous accueillir au moins trimestriellement, je vous rejoins par la pensée sur les divers champs de vos labours d'aujourd'hui. Je m'attache à faire de ce souvenir quelque chose de précis, de nominal... en relisant sur les listes classées chacun de vos noms, en retrouvant sur les photos chacune de vos physionomies.

Je viens de reprendre, une fois de plus, les menues besognes que vous savez ; soixante et un seconds-novices sollicitent aujourd'hui le temps de mes journées paisibles ; vos prières m'aideront surtout à me donner moi-même dans toute la mesure où je le voudrais pour le meilleur succès de la belle œuvre qui nous est proposée ici.

[CSN 30.09.1951]

Une nouvelle fois, un groupe de seconds-novices a pris « position » à la Maison généralice : il compte cette année soixante-quatre Frères venus de cinquante districts, âgés de vingt-neuf à cinquante-quatre ans. Visages nouveaux, certes, mais qui évoquent à s'y méprendre ceux des promotions précédentes. A travers eux et sans difficulté aucune, c'est à chacun de vous que va ma pensée quotidienne !

Dans ce cadre inchangé, il n'est pas un détail du présent qui ne fasse revivre le passé : les physionomies et les silhouettes, les accents et les intonations de la lecture, les petites manies délicieusement fantaisistes, les réflexes pourtant si variés des préposés aux divers services... tout ressuscite un souvenir, tout m'empêche de vous tenir pour des absents !

Je ne me prive jamais, croyez-le bien, de la satisfaction de vous « retrouver » de la sorte dans mes tâches journalières. Et si je suis tout particulièrement heureux lorsque l'un ou l'autre déplacement me procure la joie de saluer tel ou tel d'entre vous : journallement, au memento du saint Sacrifice, je me fais un devoir de porter le souvenir de tous !

[CSN - 17.10.1952]

Dernières images d'une stabilité préservée, du moins en apparence. Le monde bouge, pourtant ; la correspondance du Frère Maurice contient alors assez peu d'allusions à ces change-

ments, voire à ces bouleversements. Retenons pourtant deux mentions fugitives de transformations qui affectent fort diversément la vie des habitants de la Maison généralice. Toutes deux concernent le début des années 1960. La ville de Rome se développe : sa population s'accroît et la propriété de la Maison généralice se réduit progressivement comme une peau de chagrin.

Pour vos successeurs de 1961, le calme paisible se trouve menacé : les immeubles en chantier, la circulation toujours plus intense troublent le silence et créent malgré tout une contagion d'instabilité. La ville de Rome s'étend et nous encercle peu à peu. Les récents ukases des commissions... d'urbanisme rendent presque illusoire la défense des intérêts particuliers.

[CSN - 15.12.1961]

L'aspiration légitime à l'indépendance politique des peuples colonisés se manifeste avec une insistance de plus en plus vive ; elle se traduit souvent par des réactions violentes. Belge, le Frère Maurice est évidemment particulièrement concerné par les événements du Congo (futur Zaïre) :

Plusieurs d'entre vous ont fait allusion aux événements du Congo. De nos Frères belges ou congolais de ce district nous recevons, en général, des réponses consolantes : tous sont à leur poste, tous bien vaillants, semble-t-il, ce qui ne supprime pas, évidemment, leurs épreuves et les grandes difficultés de l'heure. Personnellement, j'ai été éprouvé par la mort d'un de mes neveux : officier d'artillerie dans l'armée belge, il avait pris du service comme volontaire dans les forces du Katanga. Il vient d'être tué là-bas dans un engagement. Je recommande son âme à vos bonnes prières.

[CSN - 6.03.1961]

Le Frère Maurice, sous-directeur du second-noviciat

Venu à Rome en principe pour neuf mois, le Frère Maurice devait y demeurer jusqu'à la fin de sa vie. Dès janvier 1947, le Frère Athanase-Emile, Supérieur général, lui annonçait qu'il resterait à la maison généralice comme sous-directeur du second-noviciat.

Le « dialogue » préalable à cette nomination fut réduit à sa plus simple expression : l'information, donnée par le Supérieur, de la décision prise, l'assentiment immédiat du second-novice, sans qu'il ait le temps de sonder ses propres sentiments... Yahweh consentait à discuter plus longuement avec ses « prophètes », tels Moïse ou Jérémie ou même Gédéon... Cette forme d'exercice de l'autorité rejoignait parfaitement la conception que le Frère Maurice se faisait de l'obéissance, conception qui ne varia guère jusqu'au terme de sa vie.

Sur cette « nomination » inattendue, nous disposons de deux témoignages de première main. Celui du Frère Maurice lui-même : celui du directeur du second-noviciat d'alors, le Frère Nicet-Joseph.

C'est dans le dernier « Courrier » auquel il a contribué que le Frère Maurice évoque sa désignation par le Frère Athanase-Emile.

J'espère avoir le temps de joindre à ces quelques pauvres lignes l'évocation de quelques-uns des souvenirs du second-noviciat qui me restent particulièrement chers. J'ai tout de même vécu ces neuf mois d'une manière un peu spéciale, puisque c'est au cours du quatrième de ces mois que le Frère Athanase-Emile m'a annoncé que je resterais à Rome

comme sous-directeur du second-noviciat. «Je vous préviens dès maintenant, me disait le Très Honoré Frère, afin que vous soyez plus attentif à ce qui se fait aujourd'hui et que vous aurez à faire demain». J'ai donc regardé les choses de mon micux, à partir de ce 26 janvier 1947 où les intentions du Frère Supérieur m'avaient été révélées.

[CSN - 12.03.1987]

Après la mort du Frère Maurice, le Frère Nicet a rendu témoignage à son ancien sous-directeur qui avait collaboré avec lui au second-noviciat d'abord de 1947 à 1956, puis sous diverses formes, durant son généralat.

L'évocation des circonstances de la désignation du Frère Maurice comme sous-directeur débouche sur l'éloge de sa collaboration à la bonne marche du second-noviciat.

Venu à Rome, en septembre 1946 pour participer à la première session d'après guerre du second-noviciat, il ne se doutait pas que ce séjour de quelques mois devait durer jusqu'à sa mort. Le changement radical dans sa vie fut occasionné par une demande du directeur du second-noviciat au Frère Supérieur général. Novice lui-même dans cette importante fonction, il souhaitait pouvoir partager sa responsabilité avec un auxiliaire. Ayant présenté sa demande au Très Honoré Frère Athanase-Emile, celui-ci lui répondit : «Choisissez parmi vos seconds-novices actuels celui qui vous semblera le plus apte à vous aider». Durant près de deux mois ce choix habita ma pensée et ma prière. Au début de 1947, je désignai donc le Frère Maurice-Auguste au Supérieur. Quelques jours après, il était prévenu de se préparer pour la session de 1947-1948 avec la charge de sous-directeur. Je ne pouvais faire un choix plus heureux !

Je me sens bien incapable aujourd'hui de traduire, avec quelque plénitude, le souvenir plein d'admiration et de reconnaissance pour celui qui fut mon sous-directeur de 1947 à 1956.

[TE - F. Nicet-Joseph]

Évoquant le Frère Maurice, les seconds-novices de l'époque relèvent son inlassable disponibilité de « procureur » et sa compétence de maître de chapelle et de « guide » pour la découverte de Rome : ils soulignent la qualité et la nouveauté de son enseignement sur la Règle : ils relèvent son exceptionnelle capacité de relations.

Le « Procureur », le Maître de chapelle, le guide de Rome.

A l'époque, le sous-directeur du second-noviciat joue un peu le rôle de factotum. Il aide le Frère directeur en le déchargeant de quantité de préoccupations portant sur des détails divers de l'existence d'un groupe de soixante Frères venus du monde entier, adultes, mais redevenus « pensionnaires » sans possibilités personnelles d'initiative et de communication avec le dehors.

Le sous-directeur est ainsi « procureur » pour leur fournir les articles dont ils ont besoin, il est leur « commissionnaire » soit à l'intérieur de la Maison généralice, soit en ville. Et ces deux fonctions dévorent beaucoup de son temps, car le Frère Maurice se montre d'une disponibi-

En rigueur de chronologie, le Frère Maurice ne fut sous-directeur du second-noviciat que jusqu'en juin 1953. Le Frère Narcisse-Denis, du district de Montréal, le remplaça alors dans cette fonction : le Frère Maurice engageait en effet, en octobre 1953, ses études de Droit Canon. Après le Frère Narcisse-Denis, le Frère Celso (1954-55), puis le Frère Edwin (1955-56) se succédèrent au poste de sous-directeur. Mais, jusqu'en 1956, le Frère Maurice demeura membre de la communauté de la maîtrise du second-noviciat.

lité inlassable, ce qui ne l'empêche pas, parfois, de confier à des amis que ce système lui paraît infantilisant...

Cette disponibilité allègre est évoquée par plusieurs seconds-novices.

Bien qu'il fût très pris par ses tâches à cette époque, et cela comportait, je crois, une étude très poussée du Droit Canon, il ne perdit jamais son charme et son caractère humain et une disponibilité totale lorsqu'il était sollicité. Il me semblait évident qu'il était enclin à prendre les choses très au sérieux. Sa tâche n'était pas facilitée du fait que le second-noviciat devait fonctionner sous les yeux mêmes du Frère Supérieur général, (lui-même ancien directeur du second-noviciat) et exposé aux regards critiques des autres autorisés.

[TE - F. Michael-Jacques]

Ce que je puis dire de ces dix premières années romaines que nous vécûmes ensemble, sera confirmé, j'en suis sûr, par les seconds-novices bénéficiaires de son dévouement. Ils étaient unanimes dans l'admiration de la richesse de son enseignement et de son accueil toujours bienveillant et efficace. C'était en effet un confrère qu'on ne dérangeait jamais, toujours disponible, alors qu'il poursuivait des recherches pour ses entretiens sur les Règles, les vœux, l'habit religieux et qui accaparaient de nombreux moments de sa journée.

[TE - F. Nicet-Joseph]

J'ai rencontré le Frère Maurice pour la première fois en septembre 1948 en arrivant au second-noviciat de Rome, où il venait d'être nommé sous-directeur et collaborateur du Très Cher Frère Nicet-Joseph. D'emblée il gagnait l'affection et la confiance de ceux qui comme moi l'abordaient pour la première fois. Petit, actif, remuant, plein d'allant et de feu, il se coupait en quatre, comme on dit, pour résoudre les problèmes des nouveaux arrivés, et tout ce qui devait être réglé dans l'organisation de la nouvelle promotion.

[TE - F. Edwin]

Doué pour le chant, le Frère Maurice met ce talent au service des seconds-novices. Il dirige les répétitions, au moins hebdomadaires, indispensables pour assurer la qualité des très nombreux offices liturgiques célébrés soit au second-noviciat, soit dans la grande chapelle. Il s'attache particulièrement à l'exécution du chant grégorien, mais il affectionne également la polyphonie. Pour la semaine sainte, notamment, une chorale restreinte de huit Frères prépare longuement des répons composés par Palestrina ou inspirés par sa facture...

Le Frère Maurice-Auguste était aussi un maître de chœur aux riches possibilités et il constituait les seconds-novices en un groupe qui puisse prendre dignement en charge, à l'occasion, les célébrations liturgiques à la chapelle de la Maison mère. Le groupe des seconds-novices de 1950-1951 qui adopta le nom de « Promotion de l'Assomption » avait l'avantage de posséder un nombre important de chanteurs et de musiciens excellents de sorte que l'on réclamait leur participation. Les répétitions étaient très vivantes et loin d'être une corvée on y apprenait beaucoup sur les richesses du chant grégorien.

[TE - F. Michael-Jacques]

Un autre domaine où les talents du Frère Maurice se déployaient à merveille, c'était la préparation des promenades. Chaque semaine, les seconds-novices sortaient en groupe, et l'objectif était de visiter la Ville éternelle. Le Frère Maurice, sous-directeur, organisait ces visites : la veille, il les présentait aux Frères ; rapidement il avait acquis une compétence

professionnelle aussi bien sur les plans archéologique, historique, artistique que dans le domaine concret de la topographie romaine, des moyens de transport public à utiliser, des horaires à respecter. Il en allait de même pour les « grandes promenades » : hebdomadaires durant la grande retraite de trente jours par laquelle débutait le second-noviciat, elles devenaient ensuite mensuelles. Le Frère Maurice pouvait à l'avance préciser, à la minute près, la succession des activités de ces journées de détente. Cette rigueur permettait aux usagers de savourer à plein les découvertes de journées bien remplies mais nullement surchargées, où alternaient les visites de sites ou de monuments et les temps de détente sportive. Pour cela, le Frère Maurice s'astreignait à refaire lui-même, quelques jours auparavant, le parcours de chaque grande promenade.

C'est ainsi que j'ai fait vraiment connaissance avec le Frère Maurice. Quand j'arrivai à Rome, fin septembre 1950, en vue d'y commencer des études de théologie, je me sentis bien seul dans la grande maison, et fort dépaysé par le rythme de vie et les habitudes très austères. Je venais de passer quatre années exaltantes comme jeune professeur de seconde et de philosophie, et je ressentais très fort la rupture d'avec ma famille, mon district et surtout le monde des jeunes. Le 1^{er} octobre — jour de la rentrée scolaire en France à l'époque — je passai des heures dans ma chambre à pleurer... J'étais sur le point de demander à rentrer dans le district et à reprendre une vie active!...

Le Frère Maurice, jeune sous-directeur du second-noviciat, dut se rendre compte de ma nostalgie qui aurait pu me conduire à une sorte de dépression. Peut-être fut-il alerté par le Frère Merry-Alphonse, directeur des étudiants, admirable de compréhension et d'attention — et par le Frère Edouardis-Marie, secrétaire particulier du Frère Supérieur général. Toujours est-il, qu'il vint vers moi et me proposa — avant la rentrée universitaire — de l'accompagner pour une journée de préparation de la promenade à Ostie. J'acquiesçai avec gratitude, et anticipant ainsi le parcours que feraient les seconds-novices quelques jours plus tard, je pus visiter les ruines d'Ostie antique, savourer la lumière dorée et la tiédeur douce de la campagne romaine en ce début d'automne, apprécier le calme d'un substantiel pique-nique, et terminer l'escapade par mon premier (et, je pense, dernier) bain dans la Méditerranée.

Au cours de ces heures passées ensemble, la conversation prit rapidement un tour très personnel. C'est de cette première rencontre — dont il avait eu l'initiative — que date mon amitié avec le Frère Maurice.

[TE - F. Michel Sauvage]

Rien d'étonnant dès lors que les anciens seconds-novices soulignent cet aspect du rôle du Frère Maurice sous-directeur.

En tant que sous-directeur, on se souvient mieux de sa compétence comme guide lors des sorties des seconds-novices. Il préparait les sorties avec un soin méticuleux qu'il s'agisse des transports, des descriptions des lieux d'intérêt à visiter en cours de route et du lieu de rendez-vous. Il était évident qu'il avait passé un temps considérable à les préparer, allant visiter les lieux à l'avance et faisant tous les arrangements nécessaires pour l'obtention des billets ou des permis et pour tout ce qui concernait le ravitaillement lorsque les sorties occupaient tout le jour. Inutile de dire que chaque sortie était à la fois intéressante et instructive et très appréciée par les seconds-novices qui pouvaient ainsi apprendre beaucoup de choses sur l'histoire de Rome tant séculière qu'ecclésiastique.

[TE - F. Michael-Jacques]

Un des grands désirs des seconds-novices qui ont eu l'avantage de faire le second-noviciat à Rome, c'était de pouvoir profiter des mois passés à la Ville éternelle pour mieux la connaître, surtout de visiter ce qui a été conservé du temps des premiers chrétiens à nos jours : Catacombes, Colisée, Panthéon... Grâce au Frère Maurice-Auguste, nous avons été des privilégiés à ce sujet. Nous lui en avons conservé une vive reconnaissance. Que de peine il s'est donnée pour rendre nos visites hebdomadaires à la fois intéressantes et édifiantes. Chaque semaine il se rendait aux endroits que nous devions visiter d'une semaine à l'autre, rencontrait les gardiens responsables et les engageait à nous donner eux-mêmes de précieux renseignements sur certains détails que nous n'aurions pu remarquer sans eux. C'est ainsi que nous avons pu avoir une messe célébrée dans une des catacombes, tout comme au temps des premiers chrétiens. C'est ainsi, aussi, que nous n'oublierons jamais notre visite à la maison habitée par sainte Cécile, son époux saint Valérien et son frère saint Tiburce, tous les trois martyrisés sous le règne de l'empereur Marc-Aurèle. Avec quel enthousiasme ce prêtre italien, qui parlait un français parfait, nous a parlé et inspiré une réelle dévotion à ces trois saints.

[TE F. Matthieu Fréchette]

« Pour une meilleure lecture de nos Règles »

Le Frère sous-directeur du second-noviciat devait aussi assurer une part importante d'enseignement. Chaque matin, le Frère directeur donnait une conférence d'une heure ; il y présentait l'ensemble de la spiritualité lasallienne. Les exposés du soir étaient répartis entre le Frère Procureur général, Alcime-Marie, (il traitait de questions canoniques), le Frère Postulateur, Leone di Maria (son enseignement portait surtout sur des questions catéchétiques) et le Frère sous-directeur : il lui revenait de présenter la *Règle* et l'*Explication de la Méthode d'Oraison*. Ce fut là l'une des tâches essentielles du Frère Maurice.

A des amis proches, il a raconté en confidence que, informé dès janvier 1947 de sa désignation comme sous-directeur, il apporta dès lors une attention toute spéciale à l'enseignement qui était départi sur les deux thèmes dont il aurait la charge. Après le Chapitre général de 1934, le Frère Visiteur de Belgique-Sud avait engagé un travail considérable sur la *Règle*, en vue d'une révision qui s'avérait de plus en plus nécessaire. Le jeune Frère Maurice lui avait servi de secrétaire, et il avait été amené par ce biais à s'intéresser de près à la question. Son intelligence vive et pénétrante, aidée par une mémoire exceptionnelle, lui avait fait pressentir l'importance capitale d'une approche historique de la *Règle*.

Quelle ne fut donc pas sa déception d'écouter des exposés intéressants, certes, car le conférencier avait le talent de multiplier les anecdotes, mais sans nul arrière-fond historique ou doctrinal. Il s'agissait d'un commentaire plat, de type fondamentaliste, aboutissant, quel que fût le sujet, à un « fervorino » exhortatif voulant inciter à la régularité.

« Au moins, concluait Maurice, quand il se laissait aller à de telles confidences, j'appris comment je devrais éviter d'aborder la *Règle* avec des Frères adultes ». D'emblée donc, il va s'imposer un énorme travail de préparation.

Suite au Chapitre de 1946, le Frère Athanase-Emile — « motu proprio », semble-t-il — avait tenu à demander à la Congrégation des Religieux l'approbation du texte alors quelque peu révisé. Des officiers de la Congrégation avaient tenté de l'en dissuader, mais il s'était obstiné. Un des examinateurs du texte avait rendu un avis très critique sur sa minutie. Malgré tout, la *Règle* tout entière avait reçu un décret d'approbation publié en tête de l'édition de 1947.

Devenu par la suite spécialiste en droit canon et Procureur général, le Frère Maurice

sera confronté aux interrogations que se posera le Conseil général entre 1956 et 1966 sur les conditions d'une approbation par le Saint-Siège d'un texte de facture toute nouvelle qu'on avait mis en chantier après le Chapitre de 1956. Progressivement, il se forgera pour lui-même une opinion qu'il ne partagera guère qu'avec ses intimes: il doutait de la « validité » d'une approbation obtenue quelque peu par surprise...

En septembre 1947, le Frère Maurice n'en était sans doute pas là, et son attachement à la *Règle* du Fondateur était sans faille. Simplement, pour mettre mieux en valeur la richesse du texte, il estimait important de le situer dans son histoire.

Il perçut très vite l'importance de la question des sources de la *Règle* lasallienne. Il s'efforça donc de la replacer dans l'histoire de la grande tradition monastique, sans exclusion de son propos l'examen de l'influence de *Constitutions* d'Ordres religieux plus modernes, comme la Compagnie de Jésus.

D'autre part, l'étude minutieuse de la biographie de Jean-Baptiste de La Salle et des textes des Archives lui fit prendre conscience de l'évolution du texte de la *Règle* des origines, de la *Pratique du Règlement journalier*, au manuscrit de 1705 et à celui de 1718. C'est ce qui l'amena, notamment, à mettre en valeur les prologues des chapitres 2 (de l'esprit de l'Institut) et 16 (de la régularité). De la sorte, il soulignait vigoureusement la primauté de la foi vivante et engagée, la priorité de l'Écriture, première et principale règle, et celle de la charité sur l'observance.

Enfin, le Frère Maurice s'attacha à suivre l'évolution du texte de la *Règle* au fil de trois siècles d'histoire de l'Institut. Pour l'essentiel, certes, ce texte demeurerait inchangé, car la conception dominante de la fidélité au Fondateur impliquait son maintien aussi littéral que possible. Toutefois, il fallait bien faire droit à l'évolution, et certains articles — voire tel chapitre — avaient été modifiés. L'analyse minutieuse de ces changements, le plus souvent mineurs, amenait le Frère Maurice à distinguer entre ce qu'il appela les « règles » (essentielles et permanentes) et les « pratiques » (plus liées à la contingence historique et donc plus mobiles).

Pour l'heure, le Frère Maurice s'en tenait à cette approche scientifique. Il n'en mesurait sans doute pas toute l'importance et probablement n'avait-il pas du tout conscience des évolutions que son travail allait, non pas certes déclencher à lui seul, mais rendre plus aisées à comprendre et à réaliser, dans l'Institut, lorsque le Concile demanderait à tous les Religieux de procéder, dans un dynamisme de rénovation adaptée, à la révision de leurs *Règles*.

En tous cas, les seconds-novices étaient sensibles à la qualité de cet enseignement de leur sous-directeur. Ils appréciaient le sérieux de la préparation, savouraient la qualité de la présentation, pressentaient la nouveauté de l'approche.

Les causeries que nous donnait le Frère Maurice étaient caractérisées par la précision, même sur les petits détails, et manifestaient un esprit logique et lucide; les idées étaient développées et s'enchaînaient de telle sorte qu'il était facile de suivre ce qui était dit et même de le mémoriser. Ce don de la parole et cette maîtrise des idées faisaient de lui un orateur inestimable et il était très demandé parce que sa façon de traiter les sujets était toujours stimulante, et son savoir étendu, fruit d'une recherche laborieuse, faisait que chacune de ses causeries méritait d'être écoutée et retenue.

[TE - F. Michael-Jacques]

Ses exposés étaient préparés avec conscience, avec une exigence historique absolue, fondée sur la fidélité scrupuleuse aux textes. Il était l'ennemi des à-peu-près, des affirmations non justifiées. Mais cette exigence historique ne l'empêchait pas de se livrer de loin en loin à des commentaires où son humour liégeois, agrémentait le débit et fournissait des occasions d'hilarité reposantes pour son auditoire.

[TE - F. Nicot-Joseph]

En 1949, les Supérieurs me demandèrent de me rendre à Rome pour le second-

noviciat. Le Frère Nicet-Joseph était alors directeur, et il avait pour sous-directeur le Frère Maurice-Auguste. Depuis deux ans il occupait cette fonction. Nous l'avons vite reconnu comme un érudit, et nous aimions l'entendre. On aurait dit qu'il s'était spécialisé dans la connaissance des premiers temps de la vie monastique et cénobitique. On aurait dit aussi que lui-même avait vécu au temps des moines d'Orient et d'Occident. Il savait faire si bien le rapprochement de la Règle de saint Benoît et de la nôtre, qu'il était clair que notre saint Fondateur s'en était inspiré pour rédiger la nôtre. De même, disait le Frère sous-directeur, notre saint Fondateur a certainement lu, pratiqué lui-même les méthodes d'oraison des vieux Ordres religieux et des plus récents, avant de composer la nôtre qui a fait l'admiration des communautés religieuses d'hommes et de femmes, qui l'ont adoptée en tout ou en partie¹. Rien d'étonnant que le Frère Maurice-Auguste ait eu l'idée d'écrire l'opuscule «*Pour une meilleure lecture de nos Règles communes*».

[TE - F. Matthieu Fréchette]

En réalité, il semble que l'idée de rédiger ce fascicule ait été inspirée au Frère Maurice par certains des auditeurs des premières années de son enseignement au second-noviciat. Frappés par la nouveauté de cette présentation de la Règle, plusieurs incitèrent le Frère Maurice à le diffuser à l'intention d'un public plus large.

Il se laissa convaincre par l'insistance du Frère Ricardien-Marie, second-novice de la promotion 1949-1950. Celui-ci, venu à Rome en qualité de membre du district de Lille — en même temps que le Frère Albert Bacquet —, en repartit pour devenir à Paris le collaborateur du Frère François de Sales — Secrétaire général — et du Frère Charles — directeur des Éditions Ligel. Il lui revint à ce titre d'assurer la direction de la revue *Entre Nous*.

Il insista donc auprès du Frère Maurice pour que celui-ci confie à sa revue trimestrielle quelques articles reprenant la substance de son enseignement sur la Règle. Il s'y mit donc sans trop tarder et les articles s'échelonnèrent entre 1952 et 1954.

Il m'a été donné d'assister à la difficile gestation de ces articles. Ami très proche du Frère Maurice à partir de 1950, j'allais souvent lui rendre visite dans son bureau de travail du second-noviciat. Je m'arrangeais pour que ces incursions aient lieu à des moments où je ne risquais pas de rencontrer les seconds-novices.

Au cours des années 1953-1954, je le retrouvais souvent devant sa machine à écrire portative, au ruban bicolore bleu et rouge. Maurice tapait avec une célérité qui me sidérait, et je m'imaginai que les mots lui venaient à un débit aussi rapide que le laissait supposer le rythme de la frappe. Il en allait tout autrement, et le manuscrit dactylographié prenait l'apparence d'un brouillon qui devenait presque indéchiffrable : les phrases à peine écrites en bleu étaient recouvertes en rouge (ou inversement), et, sur une page entière, seules deux ou trois lignes subsistaient, et encore provisoirement.

J'étais chaque fois stupéfait par la difficulté avec laquelle Maurice composait. Quand on l'entendait parler en conversation et en conférence, les phrases bien construites tombaient l'une après l'autre ; le vocabulaire était précis et abondant ; les périodes amples

¹ Le Frère Maurice a certainement étudié de près l'*Explication de la Méthode d'Oraison* pour son enseignement au second-noviciat. Mais il cessa d'aborder ce sujet à partir de 1953, tandis qu'il resta chargé de l'enseignement sur la Règle jusqu'en 1966. Ses recherches ultérieures portèrent à approfondir sans cesse la question de la Communauté des origines et donc de sa Règle. Ceci explique sans doute que nous ne disposons pas de documents sur ce travail au sujet de l'oraison.

succédaient aux sentences courtes. Mais pour rédiger par écrit, Maurice peinait, ahanait, arrachait littéralement chaque mot à une sorte de magma préexistant quoique invisible. C'était un effort comparable à celui du sculpteur qui, d'un bloc de marbre informe, fait peu à peu surgir la statue qu'il a d'abord seul contemplée.

De fait, Maurice a relativement peu écrit et surtout peu publié. Et souvent ses ouvrages «sentent l'huile»; il faut s'y reprendre à plusieurs fois pour en venir à bout. Témoin presque quotidien de la mise sur pied des articles *Pour une meilleure lecture de nos Règles communes*, je l'entendais souvent se plaindre de ses difficultés à composer. A maintes reprises, je l'ai vu sur le point d'abandonner; je crois que mon insistance l'encourageait, car je lisais ses ébauches, je lui exprimais l'enthousiasme nullement feint que j'éprouvais. Je découvrais enfin une approche de la *Règle* qui rejoignait les attentes jusque là déçues, sinon réprimées, d'un jeune Frère qui avait eu vingt ans à la fin de la seconde guerre mondiale. Je trouvais que l'interprétation de Maurice était libératrice. Parce qu'elle était enracinée dans la tradition, elle nourrissait enfin en moi un respect intérieur pour la *Règle*, et me préparait déjà à me «réconcilier» avec le Fondateur. Parce qu'elle dégagait des perspectives qui situaient chapitres et articles de la *Règle* les uns par rapport aux autres, cette «lecture» permettait d'échapper à la tentation de l'observance implacable comme à celle d'un rejet global. Elle ouvrait aux dynamismes évangéliques fondamentaux et brisait le carcan qui étouffait trop souvent l'élan spirituel de la foi, du zèle, de l'amour.

«Ce travail, disais-je à Maurice, va apporter l'espérance à beaucoup de jeunes Frères. C'est pour vous, je le constate, une vraie pénitence que de le poursuivre. Mais reprenez conscience de la fécondité de cette toute nouvelle vision de la *Règle* que vous offrez aux seuls seconds-novices et que, par l'écrit, vous rendez accessible à un public beaucoup plus large et plus jeune».

[TE - F. Michel Sauvage]

Les lettres du Frère Maurice pour le «Courrier» de sa promotion de ces années-là parleront de ces articles, pour les faire connaître et leur donner une certaine publicité.

A ceux d'entre vous qui voudraient s'y intéresser, je signalerai que la revue *Entre Nous* (Procure Générale, rue de Sèvres 78, Paris VII) entreprend la publication de quelques-unes des conférences faites aux Frères second-novices. Nous intituleons cela *Pour une meilleure lecture de nos Règles communes*, et nous n'abordons cette année que deux ou trois chapitres plus essentiels. Il vous appartiendra de nous encourager à poursuivre au cours des années suivantes.

[CSN - 15.10.1952]

Les encouragements sollicités n'ont pas manqué, et les lettres du «Courrier» suivant attestent que les articles du Frère Maurice ont été lus et appréciés. Il s'en réjouit et renouvelle sa discrète invitation à les diffuser:

Je n'ai pas cru bon de «censurer» certaines de vos lettres qui parlent des articles que j'ai commencé d'écrire dans la revue *Entre Nous* (pour ceux qui l'ignoraient, *Entre Nous* est un périodique trimestriel, publié par la Procure Générale, rue de Sèvres, 78, Paris VII) et que j'intitule *Pour une meilleure lecture de nos Règles communes*. Je ne répugne nullement, en effet, à faire discrètement la petite réclame que je lui dois, à cette bonne et vaillante revue de nos confrères français... J'attends aussi, de la bienveillance

des lecteurs que vous seriez, la notification de certaines remarques, de certaines critiques s'il y a lieu.

[CSN - 5.03.1953]

L'homme de relations

Dans l'exercice de toutes ses fonctions de sous-directeur du second-noviciat, et bien au-delà de leur accomplissement, c'est d'abord le style de relation du Frère Maurice qui frappait les seconds-novices. Plusieurs anciens en portent le témoignage fervent.

Ma première rencontre avec le Frère Maurice-Auguste remonte à septembre 1950 au second-noviciat à la Maison mère. J'étais arrivé une quinzaine de jours avant l'ouverture des exercices. Avec quelques autres compagnons du même bateau, nous étions laissés plus ou moins à nous-mêmes, mais quand il arriva quelques jours plus tard, le Frère Maurice-Auguste nous prit en charge et nous aida à nous mettre au courant des usages de la Maison mère et de l'insistance rigide sur la régularité à tous les exercices de la journée : repas, prières, etc. qui caractérisait cette maison sous la direction du Frère Athanase-Emile, Supérieur général. Le Frère Maurice était la gentillesse même et nous aida à égayer nos journées par son habituelle bonne humeur et les nombreuses histoires qu'il racontait des sessions antérieures du second-noviciat d'après-guerre, aussi bien que de nombreuses remarques sur l'Institut et son histoire. Comme de coutume, il était un maître pour la précision et les détails intéressants et son esprit toujours éveillé apportait de la saveur à ses récits. Il ne perdit jamais ces qualités et cela explique son énorme succès comme conteur et le fait qu'il était une source de références pour des détails historiques concernant des personnes et des lieux.

Les seconds-novices se souviennent avec respect et affection du Frère Maurice-Auguste. Il s'est certainement fait beaucoup d'amis et il se souvenait très bien d'eux et suivait leur itinéraire autant qu'il le pouvait. Il était toujours prêt à échanger des lettres et il ne manqua jamais de joindre son message au « Trait d'Union » que les différents groupes éditaient annuellement pour servir de lien et d'encouragement mutuel et d'information.

[TE - F. Michael Jacques]

L'affabilité, la serviabilité, la bonne humeur et l'entrain, le Frère Maurice les manifestait aussi dans le petit cercle de la « maîtrise » du second-noviciat, à laquelle il continua d'appartenir lorsqu'en 1953 il fut déchargé de la responsabilité de sous-directeur. Deux membres de cette équipe soulignent la qualité de son apport communautaire.

Le Frère Edwin, sous-directeur en 1955-56 et Secrétaire général de l'Institut au cours de la décennie suivante, apprécie cette communauté.

En 1955, j'arrivai de nouveau au second-noviciat cette fois pour remplacer le Frère Maurice comme sous-directeur, pendant qu'il commençait ses études de droit canonique. Nous formions une petite communauté bien unie, lui, le Très Cher Frère Nicet et moi, et nos récréations dans les allées du parc étaient toujours rendues plus gaies grâce au Frère Maurice et à ses dons de conteur, qui étaient des plus remarquables.

[TE - F. Edwin]

Quant au Frère Nicet, directeur du second-noviciat de 1946 à 1956, avant d'être élu Supérieur général en 1956, il relève également le bienfait qu'il a ressenti de la présence du Frère Maurice auprès de lui :

Doué de talents multiples et d'une sérieuse formation intellectuelle et artistique, il pouvait, en certains jours de fête, créer des moments de détente de haute qualité. Il vivait d'ailleurs dans une joie rayonnante, toujours prêt à la plaisanterie comme au sérieux. Connaissant de mémoire de nombreuses chansons, il les mimait en véritable artiste avec une voix très sûre et bien timbrée.

Personnellement, j'ai toujours eu avec lui des rapports très libres. Je savais pouvoir faire appel à son dévouement et à son savoir-faire en tout temps. Jamais il ne m'a fait sentir agacement ou impatience à l'occasion de mes demandes et surtout devant mes insuffisances. J'admirais vraiment la maîtrise avec laquelle il dominait son tempérament ardent lorsqu'il était tiraillé par de nombreux petits services.

Je ne dirai rien du côté religieux de sa vie et de son action spirituelle au second-noviciat. Elle était profondément bienfaisante par le fait de son enseignement, mais tout autant par sa fidélité sans éclipse aux exercices communautaires.

[TE – F. Nicet-Joseph]

De 1948 à 1953, une cinquantaine de scolastiques « missionnaires » habitaient la Maison généralice ; ils occupaient le bâtiment symétrique de celui du second-noviciat. Tout le monde se retrouvait à la chapelle, mais les contacts entre les groupes et les personnes étaient réduits à l'extrême : le premier dimanche de chaque mois après le chant des vêpres, une courte récréation présidée par le Frère Assistant, permettait tout au plus à ceux qui se connaissaient déjà d'échanger quelques nouvelles furtives.

Le Frère Maurice avait été directeur du petit-noviciat, il était proche des jeunes Frères. Il n'empiétait cependant pas sur l'autonomie du scolasticat. Il arriva néanmoins que le Frère Adrien, directeur, recourut à sa compétence pour pallier l'une ou l'autre lacune du corps professoral. A plusieurs reprises, le Frère Maurice assura donc un enseignement scientifique en biologie notamment. Il se prêtait avec joie à ce supplément, car c'est dans ces domaines qu'il avait l'impression d'être vraiment à la hauteur.

Un scolastique de cette époque évoque le souvenir qu'il a gardé du sous-directeur du second-noviciat :

Le Frère Maurice-Auguste était déjà à Rome, comme sous-directeur du second-noviciat, quand j'y vins moi-même pour les deux premières années de scolasticat, en 1950-52. Bien qu'il eût, en certaines années scolaires, donné des cours au scolasticat, je n'eus pas l'occasion ou l'avantage de l'avoir comme professeur et je ne le voyais que de loin. A cette époque, en effet, la séparation entre les diverses communautés de la Maison généralice était effective. C'est donc à la chapelle centrale et à l'occasion de quelques rares fêtes, occasions de rassemblements pour toute la maison, que j'avais la possibilité de l'approcher. Dans l'ensemble des Frères de la maison, il était pourtant facile de le repérer, par sa fonction d'abord, mais aussi parce que, dès cette époque, il se produisait dans un petit groupe de chant, les jours de fête, pour le régal des auditeurs. De ces jours anciens, je n'avais donc gardé qu'un souvenir visuel.

Le plus étonnant — mais tant d'aspects étaient positivement surprenants en lui — le Frère Maurice avait gardé des souvenirs précis des scolastiques de ces années-là : 1948-1953. C'est ce que j'ai constaté, trente ans plus tard, quand je suis revenu à Rome pour participer à la session du CIL 1982. C'est comme conférencier que je le revis et appréciai en cette occasion.

[TE - F. Léon Lauraire]

§ 2. ÉTUDIANT EN DROIT CANONIQUE (1953-1956-1962)

Doué d'une intelligence brillante et pénétrante, d'une mémoire exceptionnelle et quasi universelle, d'une grande capacité de travail, d'un esprit méthodique et très organisé, le Frère Maurice aurait pu poursuivre des spécialisations diverses. En sa jeunesse, il avait été orienté vers les sciences exactes; il laissera de temps à autre échapper un regret de n'avoir pu mener jusqu'à leur terme ses études supérieures de mathématiques et de sciences.

Plus fréquemment, plus profondément aussi, semble-t-il, il déplorera de n'avoir pas été préparé d'assez loin à la prospection des domaines qui allaient devenir pour lui privilégiés. En particulier, il éprouvera jusqu'au bout de véritables complexes pour ce qu'il considèrerait comme de graves lacunes dans sa formation littéraire, historique, théologique de base.

De tels sentiments d'infériorité, nullement feints, ne se raisonnent pas. En fait, l'ouverture, la vivacité, la curiosité d'esprit du Frère Maurice, lui avaient permis d'acquérir une véritable et sérieuse culture humaniste et religieuse. De sa formation scientifique, il garda une rigueur et une exigence d'esprit qu'il exerça dans les secteurs où il fut amené à se spécialiser.

Il semble bien qu'en nommant le Frère Maurice sous-directeur du second-noviciat, le Frère Athanase-Emile lui ait fait entrevoir qu'il aurait plus tard à succéder au Frère Alcime-Marie, Procureur général. Celui-ci, nommé à ce poste en 1938 d'une manière inattendue, s'était formé « sur le tas ». En un premier temps (entre 1948 et 1950), le Frère Maurice suivit les cours de l'école pratique de droit canonique organisée par la Congrégation des Religieux. Pour ce dicastère, c'était la « grande époque » — le règne, peut-on dire — du père Larraona, secrétaire. Religieux clarétin, il s'était spécialisé en droit canon des religieux, et il avait organisé pour les usagers de la Congrégation des Religieux un enseignement de base leur permettant de naviguer plus à l'aise dans les eaux du juridisme curial.

A l'Institut de spiritualité de l'Angelicum (1950-1952)

Le Frère Maurice avait gardé bon souvenir de cette reprise de contact avec l'étude. Mais il demeurait avide d'une formation plus large. En 1950, la Faculté dominicaine de l'Angelicum (aujourd'hui Université pontificale Saint Thomas d'Aquin) ouvrit un Institut de spiritualité dirigé par le Père Paul Philippe. Soucieux d'asseoir et d'approfondir les questions spirituelles qu'il avait à aborder avec les seconds-novices, le Frère Maurice s'y inscrivit en candidat libre.

En octobre 1950, je commençai à l'Angelicum le cycle des quatre ans d'études aboutissant à la licence en théologie. Les Supérieurs qui m'avaient envoyé à Rome ne m'avaient pas caché qu'il me faudrait, au retour dans le district, travailler dans les maisons de formation. Je crus donc utile de suivre quelques cours de l'Institut de spiritualité. Je ne saurais dire aujourd'hui lequel de nous deux, Frère Maurice ou moi-même, décida l'autre à suivre son exemple. Mais je suis sûr que nous nous sommes concertés au départ et que nous nous sommes soutenus tout au long de l'année.

Pour l'un comme pour l'autre, ces cours représentaient un complément de travail. Le Frère Maurice demeurait sous-directeur du second-noviciat à part entière; moi-même devais donner la priorité aux études théologiques: les cours me prenaient cinq matinées entières par semaine soit vingt heures hebdomadaires. L'enseignement de spiritualité se donnait l'après-midi. Il ne pouvait être question de suivre le programme complet de ce nouvel Institut. Nous avions d'un commun accord décidé de nous limiter à deux cours, celui du père Garrigou-Lagrange, sur la vie spirituelle en général; celui du père Paul Philippe, sur le noviciat.

Fort âgé déjà, le célèbre père Garrigou se bornait à répéter ce qu'il avait écrit depuis plus de vingt-cinq ans sur les « âges de la vie spirituelle ». Son enseignement restait dans les sphères d'une certaine métaphysique spirituelle, dont il était souvent difficile de repérer le lien qu'elle pouvait avoir avec notre existence concrète. Superbement dédaigneux de l'histoire, le père Garrigou n'évoquait certains noms que dans un contexte de polémique ; sa vigueur parfois sarcastique à pourfendre des adversaires en des domaines où la foi n'était nullement en péril, aboutissait souvent au résultat contraire à celui que visait sans doute le fameux dominicain, fort bonhomme au demeurant dans les relations quotidiennes avec les étudiants.

A l'époque, le père Paul Philippe était dans la force de l'âge. Son enseignement sur le noviciat — et spécialement sur la fonction du maître des novices — était à la fois nourri des meilleures traditions spirituelles et rendu concret par l'expérience antérieure du professeur.

Deux fois la semaine donc, le Frère Maurice et moi partions de la Maison généralice : l'après-midi du mardi et celle du samedi. La route que nous faisions ensemble, en trolleybus et à pied, nous permettait d'échanger nos impressions et de discuter nos points de vue respectifs qui ne coïncidaient pas toujours. Tout naturellement, c'étaient des problèmes de formation dans l'Institut qui nous retenaient le plus souvent. Ma véhémence souvent contestatrice se heurtait fréquemment à la sagesse — que je trouvais trop timorée — du Frère Maurice.

Du moins me sentais-je libre, comme lui, de parler sans les précautions oratoires dont il fallait alors faire usage quand on s'adressait à la plupart des Supérieurs. Et sur le fond des choses, nous étions d'accord ; pour souhaiter des formateurs mieux préparés, une part plus grande faite à l'éducation spirituelle des jeunes, une maturité humaine plus poussée pour l'engagement dans la vie religieuse, une attitude moins parcimonieuse quant à la durée de la formation de base.

[TE F. Michel Sauvage]

Le Frère Athanase-Emile meurt en septembre 1952. Pour la première fois (et grâce à Dieu la seule jusqu'ici), le mécanisme établi par le Chapitre général de 1946 va jouer son rôle. Contrairement à ce qui s'était produit en 1928 et 1934, on ne convoque pas de Chapitre général. C'est une simple « commission élective » d'une vingtaine de membres qui se réunit en octobre. Sa première et principale tâche est de « confirmer » par une élection le Frère Denis dans la fonction de Vicaire général, lui conférant ainsi, sans le titre, les responsabilités et prérogatives de Supérieur général, jusqu'à l'échéance capitulaire de 1956.

Assistant de Belgique depuis octobre 1932, le Frère Denis connaissait donc bien le Frère Maurice ; il l'avait apprécié comme jeune Frère et comme directeur du petit-noviciat. Fort peu de temps après sa « confirmation » comme Vicaire général, il lui annonça que dès septembre 1953 un autre sous-directeur serait nommé pour le second-noviciat de Rome. Et il lui demanda d'envisager une spécialisation universitaire en droit canonique.

La licence en droit canonique (1953-1956)

C'est ainsi, qu'en octobre 1953, à 42 ans, le Frère Maurice revient s'asseoir sur les bancs de la Faculté de droit canonique de l'Angelicum.

Tous les matins, après les exercices et le petit déjeuner, un petit autocar conduit par

le Frère Valfrid menait à la Grégorienne, puis à l'Angelicum la douzaine d'étudiants en sciences sacrées qui logeaient à la Maison généralice.

C'était donc quotidiennement que je me retrouvais avec le Frère Maurice puisque nous étions deux à fréquenter l'Angelicum. Pour moi c'était la dernière année et je préparais la licence ; le Frère Maurice débutait. Dans la voiture nous n'échangions guère ; mais les horaires de la Maison généralice étaient si matinaux que nous étions à pied d'œuvre, Salita del Grillo, une heure au moins avant le début des cours. Il nous arrivait parfois de bavarder un peu avant de gagner nos salles de cours respectives où nous étions heureux de bénéficier d'un espace de travail personnel avant les quatre heures de cours de la matinée.

De toutes façons, dès la fin de la quatrième heure, nous nous retrouvions pour marcher ensemble jusqu'à la place où nous reprenait la voiture, selon un horaire assez élastique. Chaque jour donc, nous causions ; le Frère Maurice me parlait de ses impressions et de ses craintes de «débutant». Il se trouvait dépaysé au milieu de jeunes étudiants : sa calvitie prononcée ne leur permettait aucun doute sur l'âge de leur compagnon. Un grand nombre de ces étudiants appartenaient à un Institut séculier moins célèbre alors qu'il ne l'est ensuite devenu ; le Frère Maurice était surpris, sinon scandalisé, de ce qu'il considérait comme un manque de conscience professionnelle d'un certain nombre d'entre eux, peu assidus, ou peu participants.

Une autre difficulté était celle du latin. Le Frère Maurice n'avait jamais étudié cette langue ; or, à l'Angelicum comme dans les autres Facultés romaines, l'enseignement se donnait alors en latin... c'était un fameux handicap pour un homme de plus de quarante ans. Le Frère Maurice s'acharna : il me demanda quelques leçons, et pour cette raison, il vint même passer à Annappes quelques semaines des vacances en 1953, 1954, 1955. C'est à cette occasion que le Frère Visiteur lui demanda d'assurer quelques conférences lors des retraites du district... Et bien évidemment, c'est de la *Règle* qu'il parla... Quant au latin, je fus très vite fixé. La capacité d'assimilation et la mémoire du Frère Maurice étaient telles qu'il domina très vite sinon la langue de Cicéron, du moins le latin du Code et de ses commentateurs.

[TE – F. Michel Sauvage]

Grâce à ses lettres au «Courrier» de sa promotion, nous pouvons suivre à grands traits la chronologie des études du Frère Maurice. A partir de 1954, ces relations annuelles sont précisées et complétées grâce à la correspondance du Frère Maurice avec un ami rentré dans son district. C'est à ces deux séries de documents que nous laissons la parole pour ce chapitre sur les études du Frère Maurice.

Au terme de l'année scolaire 1953-1954, s'adressant à ses compagnons de second-noviciat, il évoque ses études pour signaler qu'elles l'absorbent tellement qu'il ne peut plus assurer l'édition complète du «Courrier» de la promotion.

Auprès de chacun d'entre vous, je tiens à m'excuser du retard apporté à réunir vos lettres de toutes dates. Cette année, il m'a été demandé de suivre les cours de la Faculté de droit canonique : et de ce fait, il ne me reste que trop peu de temps pour satisfaire à ces autres devoirs qui me retiennent encore au second-noviciat...

Fidèlement, néanmoins, le 13 janvier, j'ai envoyé un mot de rappel à tous ceux d'entre vous qui ne m'avaient point encore donné signe de vie depuis notre «Courrier»

1953. Après une attente de près d'un mois encore, j'ai fait parvenir un second rappel aux confrères d'Europe qui restaient en retard.

Et me voici finalement, à pouvoir vous présenter une suite impressionnante de missives, plus longues que l'an dernier pour la plupart, et tout aussi désireuses de voir notre « Courrier » continuer sa liaison annuelle. Personnellement, je ne demande pas mieux de vous servir encore : mais, l'an prochain, les cours de droit me retiendront plus encore que cette année. Je me permets donc de demander la « relève » de mes fonctions. Bien volontiers, je continuerai à centraliser vos lettres... Mais je les ferais parvenir pour traduction, copie et envoi, à celui ou ceux d'entre vous qui accepteraient de s'en charger. Je voudrais être fixé à ce sujet dès avant la Toussaint de la présente année. Par avance, un grand merci.

[CSN - 3.06.1954]

A la rentrée, s'adressant à une autre promotion du second-noviciat, il évoque aussi, non sans quelque nostalgie semble-t-il, l'aridité de sa situation d'étudiant retardé :

Cette année encore, je suis sur les bancs de l'école : le droit canon exige de lents efforts de compréhension et d'assimilation. J'espère, l'an prochain, pouvoir vous dire que ces longues heures d'effort assez aride, n'auront pas été sans quelque résultat... Dans la solitude de mes modestes travaux, je n'aurai pas manqué d'offrir un peu de ma peine aux intentions de tous ceux d'entre vous qui sont d'heureux apôtres !

[CSN - 24.10.1954]

Le cycle des études en droit canonique est assez court : la licence se prépare alors en deux ans. Dès le mois de décembre 1954, voici le Frère Maurice engagé dans le dédale des examens. Avec quelques détails, il en parle à un ami :

Dimanche dernier, le Frère N., second-novice, m'offrait l'occasion de vous faire parvenir un mot. J'ai dû refuser : j'avais, le lendemain, un examen chez Canzoneri...

Un examen ! oui, et c'était mon quatrième en quelques jours. Je viens de terminer les examens préliminaires au baccalauréat : Jus concordatarium. Jus publicum, Jus civile et Historia fontium. Ce démon d'Alvarez a réussi à me faire changer tous mes plans : vous savez que je croyais attendre prudemment, et ne présenter que beaucoup plus tard. Mais, comment résister au père Alvarez ? Voici donc mes projets modifiés (mais je m'attends à une nouvelle tentative du doyen pour me faire brusquer l'examen du bac !) : aujourd'hui et demain je me repose, et c'est la toute première fois depuis mon retour ici ; puis, tout en continuant à préparer le bac, j'accentue la préparation des examens semestriels de 2^e : Jus romanum et Philosophia iuris ; ces deux examens sont donc pour fin-janvier ; puis, j'introduirai ma demande pour le bac que je voudrais passer fin février ; durant les vacances de Pâques, je prépare mon exercitatio, que je donne le 5 mai, je crois ; enfin je prépare la licence pour octobre 1955.

Je ne suis pas très fier, évidemment, du latin que je baragouine. Pourtant je me tire presque d'affaire. En droit concordataire, j'ai fait 10/10 ; en droit civil également ; les deux autres résultats ne me sont pas encore connus : je crois avoir 9... ou peut-être mieux.

Les premières semaines de mémorisation m'ont été extrêmement pénibles. Mais j'ai eu le grand avantage d'une semaine entière de congés, à l'occasion du congrès mariologique et du congrès marial, fin octobre. Je me suis soumis à un régime très sévère, ne prenant que vingt minutes de répit le matin, et autant vers quatre heures ; prolongeant la journée :

supprimant toute sortie en ville, et presque toute correspondance. De ce dernier point, vous avez dû vous rendre compte !

[LM - 8.12.1954]

Le père Alvarez dont il a été ici question est alors le doyen de la Faculté de droit de l'Angelicum. Canoniste éminent et homme très sympathique, il a bien vite repéré que cet étudiant n'est pas exceptionnel seulement par l'âge. Il l'encourage donc à aller résolument de l'avant, sans céder au doute sur ses aptitudes. Quelques années plus tard, il sera finalement le patron de thèse du Frère Maurice.

De fait, les examens de décembre ont été couronnés d'un plein succès. Le Frère Maurice a obtenu chaque fois le maximum des points.

Je n'ai pu vous dire la fois dernière le résultat complet de mes quatre partiels de première année : j'ai fait 10 les quatre fois. Mais ce que Canzoneri aura dû faire d'actes de patience en écoutant mon latin!!! C'est là d'ailleurs un secteur où vos efforts — et les miens — n'ont pas été pleinement récompensés jusqu'à présent. Lundi, ce 31 janvier donc, je recommence de nouvelles préparations : les livres 1, 2 et 5 du Code ; je devrai m'astreindre à faire près d'une heure d'élocution et de composition latines par jour. Tout en avançant mes révisions. Et je crois qu'il y a moyen : tous les matins, mon compagnon d'infortune écoute mes bégaiements pendant 25 minutes ; et il trouve que votre élève fait des progrès.

[LM - 29.01.1955]

Mais dans la même lettre, l'étudiant parle d'abord et surtout des examens qui sont en cours. Il les prépare avec une intensité et une exclusivité d'ermites.

Depuis ma dernière lettre, j'ai augmenté encore la ration journalière : j'ai fait régulièrement 9 h.30 ou 10 heures par jour ; le Frère directeur avait bien voulu me dispenser de la lecture spirituelle et de l'étude du catéchisme. Je prolongeais ma journée jusqu'à 10 heures assez souvent ; au grand minimum jusqu'à 9 h. 30. Je serai plus sage pendant une quinzaine, à présent, pour rétablir un peu l'équilibre...

Ici, je vis en parfait ermite. Pas de récréation à midi. Toute la soirée je suis seul. Deux petits contacts par jour ; dans le « Pacifique » avec les étudiants, en récréation du soir avec le Frère directeur Nicet-Joseph et le Frère Celse-Pierre. C'est vous dire que j'aurais vraiment de la peine si je voulais trouver quelques nouvelles à vous transmettre.

[LM - 29.01.1955]

Pourtant, il a la chance de travailler avec un compagnon d'étude : le Frère Félix del Hoyo est, lui aussi, étudiant en droit canonique à l'Angelicum. Quinze ans les séparent, mais c'est ensemble qu'ils préparent leurs examens⁵.

Depuis quelques semaines en effet — lui et moi, moi et lui — nous nous étions mis à préparer les Institutiones Juris Romani et la Philosophia iuris, aliis verbis Torre & Bender. Franchement, je m'y suis mis d'un cœur!!! s'ils avaient vu cela, les profs, ils en auraient eu les larmes aux yeux. Mais ils n'ont pas vu cela ; et Bender n'aura vu que mes six pages de latin boîteux incapables de lui laisser soupçonner tout ce que je savais de la

⁵ Le témoignage du Frère Félix del Hoyo, Procureur général, sera reproduit in extenso en appendice.

coactivitate iuris. Qu'est-ce que j'en prendrai moi-même : un 7 ? en cas de générosité, un 8 ! chez Torre, ce fut oral : et je me crois un 9 ou même un 10.

[LM - 29.01.1955]

Un courrier postérieur de trois mois fait le point sur l'état de cet examen. Rétrospectivement on est un peu effaré du rythme endiablé auquel s'astreint le Frère Maurice, véritable stakhanoviste dans ses études juridiques.

Je n'ai que quelques instants, mais je vous les donne si volontiers. Voici, en deux mots, ma situation : au premier trimestre, j'ai donc fait les semestriels de première année ; au second trimestre : les semestriels de seconde année ; au troisième trimestre : l'oral du baccalauréat ; en session de juin, je présente l'écrit de licence, quant à l'oral de licence, je le reporte à la session d'octobre prochain.

Le 3 juin, écrit de licence. Quelques jours après, je prendrai le chemin de la Belgique. Quelques jours de repos à Carlsbourg. Puis, pour deux mois au moins, séjour à Louvain : probablement dès les tout premiers jours de juillet jusqu'aux premiers jours de septembre.

[LM - 15.05.1955]

Ce programme est « tenu » ; et lors de la session d'octobre 1955, le Frère Maurice a passé, toujours avec le même succès, l'oral de licence en droit canon. Prenant à peine le temps de souffler, il commence des prospections en vue de la préparation du doctorat.

Oui, je redeviens un homme moins canonique. J'ai cessé, avec un réel soulagement — d'abord fort peu ressenti pourtant ! — le travail de mémorisation : après trois jours de demi-repos, je me suis mis à aborder un travail de thèse. Je ne suis évidemment nulle part encore : et avant quelques sondages à entreprendre incessamment à la Bibliothèque vaticane et peut-être aux Archives du Concile, je ne serai vraiment pas en état de vous dire où je vais, ni même si je vais quelque part... Le Très Honoré Frère a bien voulu me dire que je pouvais prendre tout le temps dont j'aurais besoin : je lui ai pourtant promis de ne pas trop traîner. En troisième année, les cours ne commencent qu'à la Toussaint ; j'ai donc encore dix jours pendant lesquels je ne suis pas trop tiraillé.

[LM - 24.10.1955]

La thèse de doctorat en droit canonique (1956-1962).

Ainsi, en deux ans à peine, le Frère Maurice a pris le grade de licencié en droit canonique. Ne nous laissons pas prendre à ses assauts de modestie. Certes, il a travaillé avec acharnement, pratiquement dégagé de toute autre activité, sauf une conférence hebdomadaire au second-noviciat. Mais sa mémoire est restée d'une puissance et d'une fidélité qui stupéfient : sa connaissance littérale du code est éblouissante... Surtout, d'un corps professoral de grande qualité, le Frère Maurice a appris non seulement le texte, mais le sens du droit. Il s'est particulièrement intéressé à son histoire, et son attention permanente au devenir des institutions et des lois lui a permis de comprendre leur relativité en même temps que leur valeur.

Devenu Procureur général de l'Institut au moment même où débutera le Concile Vatican II, le Frère Maurice apportera à l'exercice de sa fonction la rigueur du juriste associée à l'ouverture de l'historien. Ajoutons ; unie aussi au souci des personnes du « pasteur » que le Frère Maurice ne cessa jamais d'être...

La scolarité de doctorat en droit canonique est brève et peu chargée. C'est dans la

préparation de sa thèse que le Frère Maurice se lance à corps perdu. Ce qui lui permet un pronostic très optimiste quant à l'achèvement de son doctorat.

Content de vous savoir repris par le travail de thèse. Le mien avance très peu, très lentement. Je suis pourtant en bibliothèques des demi-journées entières chaque semaine. J'espère, d'ici trois à quatre semaines, arriver à préciser davantage mon sujet, et en saisir le révérend père Arbus, un nouveau professeur, venu de France, pour renforcer notre corps professoral, et qui fait précisément le «*De religiosis*». Vous voyez que ma bonne fortune ne me quitte pas. J'envisage de présenter en juin l'examen préliminaire ; de passer en France — et en Belgique — quelques mois de laborieuses recherches, avant de me mettre à la rédaction. Celle-ci, en principe, me retiendrait pendant le prochain hiver. Et, en février 1957, si tout va bien, je présenterai... Ne me vendez pas : cette confiance est pour vous tout seul !

[LM - 14.01.1956]

Sur sa lancée, le Frère Maurice confesse même qu'il a recommencé à s'intéresser à autre chose qu'au droit canonique. Mais ces incursions en «*terre étrangère*» demeurent bien timides !

La retraite de Bordighera a marqué une bonne reprise pour beaucoup de choses qui étaient en veilleuse depuis mon arrivée en faculté ; je me reprends à m'intéresser à certaines choses qui ne sont pas du droit canon. Et c'est énorme, mon cher ! Ce qui ne veut pas dire que j'aie repris le goût d'une certaine flânerie, même artistique : pour moi, Rome est devenu maintenant un parterre de bibliothèques... Et j'en oublie les autres attraits. La Bibliothèque vaticane est celle que je préfère pour le moment ; mais je ne dédaigne ni celle de la curie des S.J., ni celle de la Grégorienne, ni celle de l'Angelicum, ni celle de la Maison généralice. J'ai encore pu décider quelques bonnes acquisitions : et l'on peut déjà, tout doucement, s'acheminer vers des réalisations plus sérieuses. Il faudra aussi que je retourne à Saint-Jérôme pour quelques bouquins et revues. Le monachisme reste pour moi chargé de tant d'attraits !

[LM - 14.01.1956]

Six mois plus tard, au terme de la scolarité de doctorat, le Frère Maurice demeure tout aussi optimiste quant à l'achèvement de sa thèse ; et cette fois le pronostic n'est pas réservé à un confident : il est livré, avec assurance, à sa promotion de second-noviciat ; c'est à l'occasion du «*Courrier*» du dixième anniversaire.

Personnellement, j'ai subi en juin de cette année l'épreuve préliminaire au doctorat en droit canonique, et j'espère bien pouvoir présenter et soutenir la thèse pour la conquête du même titre au cours du printemps 1957.

[CSN - 10.09.1956]

La dernière phrase ne peut que laisser rêveur : en fait, ce ne sera qu'en 1962 que le Frère Maurice présentera sa thèse. Des événements qu'il ne pouvait prévoir en septembre 1956 viendront certes la retarder. On n'en demeure pas moins pantois devant l'erreur de son pronostic ; comment pouvait-il, six mois à peine avant la date qu'il envisageait pour la défense de sa thèse, imaginer que celle-ci aurait été rédigée complètement, dactylographiée et approuvée à l'échéance du printemps 1957...

L'énigme demeure. Certains éléments peuvent cependant l'éclairer. Le Frère Maurice a mentionné plus haut qu'il envisageait de prendre le père Arbus comme patron de thèse. Celui-

ci, nouveau professeur à l'Angelicum, spécialiste du droit des Religieux, s'intéressera de très près à l'étude que le Frère Maurice souhaitait réaliser sur « le statut juridique de l'Institut » à ses origines. Il percevra en effet l'intérêt très grand d'une telle recherche, non seulement pour l'Institut, mais pour l'histoire du droit des Instituts religieux. Il demandera donc au Frère Maurice d'étendre ses investigations à l'ensemble de l'histoire de la période, ainsi qu'aux méandres des tractations et des avatars au terme desquels Benoît XIII avait accordé à l'Institut une bulle d'approbation.

Par ailleurs, le Chapitre général de 1956 qui avait élu le Frère Nicet-Joseph Supérieur de l'Institut avait aussi demandé que soient relancées, sur une base nouvelle, les études lasalliennes. L'Assemblée capitulaire avait délibéré de cette question sur la base de deux rapports particulièrement étoffés. L'un d'entre eux était l'œuvre du Frère Maurice : nous y reviendrons. Quelques jours après la fin du Chapitre, le Frère Nicet nommait donc le Frère Maurice directeur des Archives et des Monumenta lasalliana.

Le choix était logique et particulièrement heureux. Mais il acculait le Frère Maurice à entrer sans tarder dans la voie de la réalisation du programme qu'il avait présenté au Chapitre général. Dès les vacances 1956, le Frère Maurice se préoccupait donc de lancer les *Cahiers lasalliens* : il s'en entretenait pendant l'été avec le Frère Michel Sauvage auquel il demanderait de rédiger le premier numéro des *Cahiers*. Responsable de la bibliothèque de la Maison générale, le Frère Maurice s'attachait dès lors à constituer le fonds lasallien dont il rêvait.

Tout cela prenait de son temps et de son intérêt. Enfin, si le Frère Denis avait « bien voulu dire » au Frère Maurice que, pour sa thèse « il pourrait prendre tout le temps dont (il aurait) besoin », le Frère Nicet qui connaissait particulièrement son ancien sous-directeur, lui demandait de devenir, dès septembre 1957, le premier directeur de la communauté des étudiants à Jesus Magister.

Bref, sans abandonner sa thèse, le Frère Maurice va avancer dans sa préparation à un rythme beaucoup plus lent qu'il ne l'avait d'abord imaginé. Des extraits de sa correspondance des années 1957-1962 permettent de jalonner l'avancée de son travail.

Notre silence à tous deux est décidément parfait. Le vôtre me signifie votre grande application ; et votre heureuse délivrance de tous soucis autres que celui de la thèse ! Le mien vous dit tout le contraire : nommé directeur du scolasticat dès mon retour à Rome, je reste chargé des Archives (direction), des Monumenta (direction), de la bibliothèque (direction et mille corvées), et je suis toujours en mal de trouver du temps pour travailler une pauvre thèse !...

Je n'essaie plus de tout faire : je vais pendant cinq mois abandonner pratiquement tout pour ne garder que le scolasticat et la thèse... On repensera à tout le reste ensuite. Le malheur c'est qu'une telle décision est très difficile à appliquer ; mais tout de même, il faut bien que je passe par là... Nos étudiants font très bien en tant que communauté. A Jesus Magister, le départ est pris dans des conditions qui paraissent plutôt bonnes.

[LM - 6.12.1957]

Les années 1956-1957 et 1957-1958 ont été peu productives. La situation semble s'améliorer en 1958-1959 :

Je songe bien plutôt à vous, qui restez partagé entre trop de choses, un peu comme moi, mais plus que moi encore probablement. Personnellement, je ne perds aucune occasion de rédiger quelques lignes ; mais il y a des demi-journées où je ne trouve pas plus d'une demi-heure de travail effectif. A ce rythme vous imaginez bien que les choses vont vite : elle progressent tout de même, si peu que ce soit. Une page aujourd'hui, deux pages

demain, une demi le troisième jour ; on arrive ainsi à faire des centaines de pages, mais il faut le temps !

[LM - 26.02.1959]

Hélas, le père Arbus, son patron, meurt à la fin de l'été 1959. Le Frère Maurice en est accablé ; il vouait à ce maître un véritable culte ! Il ne cède pourtant pas au découragement :

Une dernière chose. Aux premières lignes de votre thèse (pardon, de votre lettre !) je pressens que vous ignorez encore le décès de mon irremplaçable patron de doctorat, le très révérend et très aimé père Arbus. Je suis éprouvé moi-même au point de ne pouvoir évaluer à sa juste valeur la perte que nous venons de faire : pardonnez-moi donc de n'en pas écrire davantage aujourd'hui. Dites-vous bien que je ne suis nullement découragé par ailleurs : l'exemple de celui qui voulait bien m'honorer de son amitié suffirait à lui seul pour m'obliger de tout faire pour mener à bien, et sans tarder, le travail entrepris sous sa direction. Un Ave si vous voulez bien. Tout à vous.

[LM - 21.10.1959]

Quelques semaines plus tard, le Frère Maurice avoue être « au point mort ». Il envisage de demander d'être déchargé de la direction du Lasallianum. Seul moyen pour en sortir enfin.

Ma thèse : point mort, absolument. Je n'ai point fait encore la moindre démarche : à quoi bon, puisque je ne pourrais pas promettre de présenter ma « préface » ou mon « introduction » avant six ou sept semaines : or c'est bien cela qui devrait faire l'objet de la première discussion. Riez de moi si vous voulez : je lance pour le moment la nouvelle année du scolasticat, et je vais faire campagne auprès du Très Honoré Frère et du Très Cher Frère Vicaire pour être déchargé du « Lasallianum » à partir de Pâques 1960 : j'aurais de la sorte, en attendant la rentrée d'octobre 1960, une période de sept mois entièrement libres... Seule solution si je veux finir mon texte !

[LM - 21.11.1959]

Il sera exaucé, mais un peu plus tard. De fait la rédaction s'accéléra et atteindra sa vitesse de croisière au cours de l'année 1960-1961. En janvier 1962, le Frère Maurice veille sur la dactylographie de son manuscrit, à Liège. Le travail sera terminé en mars.

A Liège, suis arrivé hier à 20 heures. Dès ce matin, ai pris contact : on m'offre des conditions qui me paraissent de loin préférables à toutes celles qui m'ont été faites précédemment. Je donne donc mes premières pages demain matin. Il semble que le tout sera fait en trois semaines (frappe) et quelques jours (pour l'impression des dernières pages et reliure). Je reste donc ici pendant tout ce temps-là. Je suis occupé à relire une dernière fois : ce qui me prendra déjà tout le reste de cette semaine.

[LM - 10.01.1962]

Le 8 janvier, je quittais Rome pour un mois. Il s'agissait de coucher sur stencils, les 700 pages dactylographiées de ma thèse de doctorat en droit canonique ; et pour m'assurer un bon travail, le Très Honoré Frère m'avait autorisé à me rendre en pays d'expression française. J'ai trouvé, en Belgique, les conditions les meilleures pour l'exécution rapide, économique et presque parfaite de cette fastidieuse ronéotypie.

[CSN - 3.03.1962]

La suite ne sera plus qu'une formalité. La thèse sera soutenue brillamment le 30 mars

1962. Elle sera ensuite publiée dans les *Cahiers lasalliens*, sous le n° 11: *L'Institut des Frères des Écoles chrétiennes à la recherche de son statut canonique: des origines (1679) à la bulle de Benoît XIII (1725)*.⁶

Nous reviendrons sur ce travail capital plus bas, en rappelant l'essentiel de l'œuvre du Frère Maurice. Cette thèse mettait un terme aux études universitaires que le Frère Maurice avait menées de 42 à 51 ans. Elle ne marqua nullement le point final de recherches qu'il devait mener de front avec de multiples autres activités.

⁶ «Le F. Maurice a reçu le titre de Docteur en Droit canonique le 29 septembre 1963, jour de la publication de sa thèse» (P. Bruno ESPOSITO, secrétaire de l'Angelicum, 4 mars 1991).

§ 3. LE FRÈRE MAURICE DIRECTEUR DE LA COMMUNAUTÉ DES ÉTUDIANTS DU LASALLIANUM (1957-1961)

Devenu Supérieur général en 1946, le Frère Athanase-Emile voulut rétablir les maisons de formation «missionnaires» qui avaient existé, entre les deux guerres dans la mouvance de la Maison généralice de Lembecq-lez-Hal. Le petit-noviciat de Saint-Maurice-l'Exil fut relancé ; un noviciat de deux ans fut ouvert à Bordighera en 1947. En 1948, le scolasticat «missionnaire» de Saint-Maurice-l'Exil fut transféré à Rome, sous la direction du Frère Adrien Valour. Il y occupa les locaux du bâtiment symétrique de celui du second-noviciat.

Sa durée fut éphémère. dès la mort du Frère Athanase-Émile (septembre 1952), son successeur décida la fermeture du scolasticat missionnaire : la raison d'être d'une telle institution centralisée et où l'on préparait des examens français n'apparaissait plus évidente aux responsables d'un Institut international dans lequel, de plus en plus, chaque assistance avait «ses» missions réparties bien au-delà des pays liés à une certaine francophonie. La suppression du scolasticat fut effective en 1953.

Dès 1949, le Frère Guillermo-Félix, Assistant d'Espagne, avait appelé à Rome quatre jeunes Frères étudiants appartenant chacun à l'un des quatre districts espagnols d'alors. Le Frère Assistant voyait loin. Il avait compris l'urgence nécessaire d'assurer à l'ensemble des Frères une formation théologique, pédagogique, spirituelle de même qualité que la préparation professionnelle pour les études profanes. Il pressentait tout autant que les études théologiques d'un Frère des Écoles chrétiennes devraient être spécifiques, sans rien céder de leur sérieux fondamental. Il projetait donc de créer en Espagne une institution originale, menée par les Frères et essentiellement pour eux, et dans lequel le cycle des études, à base théologique, ferait une large place à la pédagogie, à la catéchèse, à la pastorale, à la spiritualité.

Ce projet prendrait corps en 1956 par la création de l'Institut San Pio X de Salamanca. Lucide et prévoyant, le Frère Guillermo ne mettait «pas la charrue avant les bœufs» ; de longue main il préparait donc le futur corps professoral de cette faculté dont il rêvait. Les quatre premiers étudiants de 1949 demeurèrent à la Maison généralice au moins jusqu'en 1956. L'un d'entre eux devait alors quitter l'Institut, mais les trois autres assurèrent le démarrage de San Pio X : le Frère Saturnino Miguel (Gallego) en fut le premier Président ; le Frère Manuel Zacarias (Maymi) y enseigne toujours ; le Frère Pedro Domingo (Medina) joua un rôle important pour le renouveau liturgique non seulement à San Pio X mais dans l'Église d'Espagne[†].

En 1953, une deuxième vague d'étudiants espagnols vint renforcer le noyau «fondateur». De sorte qu'en 1953-1954, le groupe des étudiants comptait onze Frères : dix espagnols et un français. Ils ne constituaient pas une communauté à part entière ; ils suivaient le régime commun pour les prières et pour les repas (à cette époque, Supérieurs, Frères de la communauté, Frères italiens de l'école, Frères étudiants, Frères de passage se rassemblaient tous dans le même grand réfectoire : les échanges y étaient réduits à une portion moins que congrue, car les «Benedicamus» annuels se comptaient sur les doigts de la main).

Par la force des choses pourtant, les étudiants avaient une certaine existence communautaire. On leur avait donné un «directeur» qui avait d'autres charges : le Frère Merry-Alphonse, secrétaire général adjoint, exerça avec brio et grande ouverture d'esprit cette responsabilité de 1949 à 1953 (il fut alors nommé Visiteur du Venezuela). Lui succède un homme d'une grande bonté et fort cultivé : le Frère Domingo-Javier, secrétaire du Frère Alcime-Marie, Procureur général. Les étudiants disposaient d'une salle commune : ils faisaient ensemble récréation midi et soir et les discussions étaient parfois véhémentes entre eux...

Après la suppression du scolasticat missionnaire, ils disposèrent partiellement de ses locaux laissés vides ; cette implantation ainsi que leur nombre accru, renforça également leur

[†] Juan José RODRIGUEZ-MEDINA, décédé le 3 avril 1984.

sentiment d'appartenance et leur désir d'autonomie communautaire plus nette. C'est au cours de l'année 1953-1954 qu'ils décidèrent eux-mêmes que leur groupe constituerait désormais le *Lasallianum*. Mais leur existence propre se traduit aussi, durant cette année-là, par l'organisation d'échanges plus formels, de discussions portant sur des sujets d'ordre théologique, tels que le caractère personnel de l'acte de foi, ou le genre littéraire du récit de l'Épiphanie... Ces discussions ne mettaient guère en péril ni la foi ni l'unité de l'Institut, mais les esprits s'y échauffaient.

Comme nous l'avons dit, le Frère Maurice était redevenu étudiant à part entière précisément en septembre 1953. Il n'appartenait pas à la communauté des étudiants : il était resté attaché à l'équipe de maîtrise du second-noviciat. Mais les horaires de ses cours, ses centres d'intérêt, de fortes amitiés l'amenaient fréquemment à traverser la maison et à rejoindre les étudiants du *Lasallianum* dans leurs bâtiments. Son caractère expansif pouvait se déployer plus librement avec eux et en dépit de la différence d'âge — il était leur aîné d'au moins 15 ans — il apparaissait souvent comme leur boute-en-train...

Aux débuts de l'Institut Jesus Magister.

L'intuition du Frère Guillermo-Félix devenait contagieuse ; et lors du Chapitre général de 1956, il fut question d'un Centre d'études théologiques établi à Rome pour les Frères enseignants. Les deux districts italiens soutenaient ce projet qui rejoignait plusieurs de leurs préoccupations pour la formation de leurs jeunes Frères. Des tractations furent menées rondement entre Congrégations de Frères enseignants et avec l'université du Latran. Et dès la rentrée universitaire d'octobre 1957, *l'Institut Jesus Magister* prenait le départ. Un curriculum de quatre ans devait mener les Frères étudiants jusqu'à une licence « en sciences religieuses » (pendant une longue période, l'appellation de licence en théologie fut refusée).

Ce n'est pas le lieu de retracer ici l'histoire de cette institution, soulevée d'abord par un élan d'espérance, bientôt secouée et affaiblie par des vicissitudes diverses, et que les développements d'une décentralisation accélérée par le Concile devaient conduire à l'agonie et à la mort dès le début des années 1970. Du début à la fin de *Jesus Magister*, le Frère Maurice y fut mêlé, sans jamais y avoir enseigné.

La création de *Jesus Magister* en 1957 amenait à la Maison généralice un contingent relativement important d'étudiants destinés à accomplir la scolarité de quatre ans du nouvel Institut. Ils rejoignaient le groupe des étudiants qui fréquentaient d'autres universités romaines et constituaient le *Lasallianum* dont nous avons parlé. Il ne pouvait plus dès lors être question du statut bâtard d'une « communauté » dans la communauté. La constitution d'une communauté aussi autonome que possible s'imposa comme une nécessité. Et le Frère Nicet estima que nul n'était plus qualifié que le Frère Maurice pour assurer la direction de ce groupe.

Personnellement, je suis devenu directeur du scolasticat universitaire de la Maison généralice. Ce scolasticat groupe tous les Frères des Écoles chrétiennes n'appartenant pas au district de Rome, et fréquentant les cours de l'un ou l'autre Institut ecclésiastique : Université de la Grégorienne, Facultés de l'Angelicum, Facultés du Latran. A ces dernières est annexé le nouvel Institutum *Jesus Magister* dont circulaires et bulletin vous ont parlé récemment.

Nos chers Frères étudiants viennent cette année des districts d'Argentine, d'Australie, de Bogota, Central d'Espagne, d'Irlande, de Madrid, du Mexique, du Pérou-Bolivie, de Reims, de Turin, de Valence et de Valladolid. Bien d'autres districts seront représentés l'an prochain paraît-il... Car nous devons croître, étant encore fort jeunes !

Le meilleur esprit règne ici, et je n'ai qu'à me féliciter de mon sort... Je souhaiterais bien un peu plus de temps pour achever la rédaction de ma thèse de doctorat en droit

canonique : mais je m'en voudrais de penser égoïstement à moi, quand je vous sais tous si chargés et surchargés !

[CSN - 27.02.1958]

La dénomination de « scolasticat » que donne le Frère Maurice dans cette lettre des premiers mois du démarrage de Jesus Magister ne fera pas recette : dans la suite de sa correspondance, le Frère Maurice ne reprendra plus guère cette appellation. Les lettres pour le « Courrier » des années suivantes permettent de suivre la progression numérique du groupe :

Personnellement, il m'est donné, à la Maison généralice toujours, de m'occuper d'un groupe de trente-sept étudiants. Ces chers Frères représentent vingt-neuf districts et fréquentent ici les Facultés pontificales de la Grégorienne, de l'Angelicum et du Latran. Une trentaine sont inscrits à l'Institut Jesus Magister dont chacun d'entre vous connaît la récente création.

[CSN - 17.02.1959]

Toujours à la Maison généralice, je reste chargé d'une communauté de quarante-quatre Frères étudiants. Ceux-ci représentent trente et un districts de l'Institut ; mais ils vivent dans la plus parfaite union. Ils font de plus de l'excellent travail, dans une bonne humeur parfaite. Je vous souhaite à tous une telle communauté.

[CSN - 16.02.1960]

Directeur de la communauté des étudiants de la Maison généralice, j'ai donc, en ce moment, la responsabilité d'un groupe de quarante-neuf jeunes confrères : moyenne d'âge 28 ans, districts représentés : trente-quatre ; nations représentées : vingt et une ; institutions fréquentées à Rome : Institut Jesus Magister à l'Université du Latran : quarante-cinq, Université Grégorienne et Angelicum ; trois. Dans quelques mois sortiront les premiers « licenciés en sciences religieuses » de notre Institut pontifical Jesus Magister.

[CSN - 6.03.1961]

A la rentrée d'octobre 1961, le contingent des nouveaux étudiants Frères des Ecoles chrétiennes fut particulièrement nombreux et la qualité de ce « cru » (qui devait arriver à maturation en juin 1965), d'une grande saveur. Ce groupe allait vivre à Rome trois des quatre sessions du Concile... Mais dès 1962-1963, les arrivées commencèrent à diminuer...

Le Frère Maurice avait été déchargé de la direction du Lasallianum au terme de l'année 1960-1961 ; il put alors achever sa thèse, ainsi que nous l'avons vu. Mais l'impulsion qu'il avait donnée au groupe pendant les quatre premières années de son existence marquèrent durablement la vie et l'esprit du Lasallianum.

Il sait ce qu'est la vie d'étudiant : et il s'attache à fournir aux jeunes Frères du Lasallianum les meilleures conditions matérielles de travail. Il fait fabriquer des bureaux vastes et pratiques ; il assure à chacun un siège confortable ; il imagine et fait réaliser de petits pupitres (genre porte-missel) pour rendre moins fatigantes les longues heures de lecture au bureau. Et surtout, il met à profit sa responsabilité de directeur de la bibliothèque pour constituer à l'intention des étudiants un fonds théologique solide. Ces détails concrets auxquels il s'attache parce qu'il en mesure l'importance pratique lui prennent beaucoup de temps. Il le confie à un ami :

Dans le groupe, l'esprit est bon, excellent. Mais les maturités sont très diverses : les unes plus avancées, les autres encore en devenir. Personnellement, je me trouve fort pris par toutes sortes de petits problèmes d'ordre matériel surtout ; on n'a voulu que du provisoire cette année : et il est bien difficile de faire admettre, consentir, ou exécuter un certain nombre d'aménagements indispensables. Cela me prend énormément de temps,

et surtout d'attention: d'autant plus que depuis des années, j'ai perdu le peu de sens pratique que j'ai eu. Il me faut me redocumenter sur tout: chaises, bureaux, appareils de radio, enregistreur... je songe à tout pêle-mêle; et il faut le temps pour que j'arrive à décider sans trop de risques.

[LM - 18.11.1958]

J'ai bien l'intention de poursuivre, jusqu'à extinction de munitions... Et il y en a! Je vous écrirai dans quelques semaines pour vous dire où en sont mes recherches. Pour le moment, je trouve le temps d'aller quatre ou cinq matinées par semaine au Vatican: tantôt archives, tantôt bibliothèque... C'est déjà bien: mais une fois rentré à la maison, je n'ai même pas le temps de classer mes fiches. Je suis assailli par tous les problèmes à résoudre: celui des archives et de la bibliothèque reste crucial en ce moment; il y a aussi celui plus immédiatement urgent de la bibliothèque des étudiants: j'entends cette bibliothèque de salle de communauté, qui doit vraiment faciliter le travail de nos trente-sept étudiants... Et il y a trente-six autres questions pendantes: chaque jour, nous faisons un pas vers le mieux; c'est mon impression consolante, ce n'est pas toujours celle des étudiants eux-mêmes.

[LM - 24.07.1959]

Les bureaux de travail mis à la disposition des étudiants grâce à la ténacité et à la force de persuasion du Frère Maurice furent appréciés par les successeurs des premiers groupes. L'un d'eux en fait la remarque:

Mais il restait de nombreux signes de sa sollicitude pour les étudiants; l'un des principaux était les magnifiques bureaux de travail qu'il avait fait installer dans la salle commune (à l'emplacement actuel de la bibliothèque); ils étaient de très grande dimension (...) meilleurs que ceux dont disposaient les Frères Assistants!...

[TE - John Hazell]

Soucieux de l'équilibre des étudiants, le Frère Maurice s'ingéniait à assouplir pour eux le régime austère et rigide de la Maison généralice. Il lui fallait prendre sur lui-même et braver certains étonnements, s'exposer à des critiques parfois vives qui, dans le microcosme de la Casa naissaient facilement et pouvaient grossir parfois.

La marge de manœuvre où il pouvait évoluer était des plus étroites: sa liberté et sa compréhension pouvaient fort peu de choses sur l'horaire des exercices communs aux étudiants et aux autres communautés. Le seul domaine de la vie quotidienne où il eut la possibilité de subordonner vraiment la rigueur de la *Règle* à la situation particulière des personnes fut celui de la lecture de table.

«En ces temps reculés», la règle de l'Institut s'appliquait à la lettre à la Maison généralice: on lisait habituellement d'un bout à l'autre des trois repas. L'autorisation de parler à table était rarissime. Les étudiants disposaient désormais d'une salle à manger pour eux. Très vite, le Frère Maurice prit l'habitude de réduire la part de la lecture publique durant les repas, surtout le midi. Il arriva que tel jeune Frère de la communauté, passé directement du noviciat au Lasallianum et enclin à une rigidité extrême, s'étonna, se scandalisa même du laxisme de son directeur. Il se plaignit vivement en haut lieu de cette «irrégularité» notoire.

Questionné sur cette faiblesse, le Frère Maurice ne se laissa pas démonter. Il justifia

une position qui n'était chez lui ni indifférence, ni provocation, mais réaction de sagesse prudentielle. Il m'a confié plusieurs fois quels furent ses arguments.

«Les Frères étudiants rentrent à la maison après avoir suivi quatre heures de cours. Durant toute la matinée, ils ont entendu parler dans une langue qui, pour nombre d'entre eux n'est pas la leur (les cours se donnaient en français — certains en anglais). A table, ils ont besoin de se détendre, de se défouler même. On ne peut les assujettir à un nouveau «cours» en langue étrangère pendant les repas. Les étudiants ont aussi besoin d'échanger entre eux. Leurs horaires ne leur permettent pas de prendre une longue récréation à la suite des repas, ainsi que le font les Frères de la communauté centrale ou du Régime. Il semble donc nécessaire de ne pas astreindre ces jeunes à des contraintes que ne connaissent d'ailleurs plus guère, en pratique, les Frères de la plupart des communautés de l'Institut».

[TE - F. Michel Sauvage]

Un étudiant du premier groupe (1957-1961) rappelle un épisode un peu divertissant, et révélateur de la personnalité du Frère Maurice comme du bon esprit qu'il savait créer dans la communauté.

Je crois que cet épisode se produisit en octobre 1959. La communauté du Lasallianum était devenue nombreuse. Jusque là, le Frère Maurice en avait été le directeur au sens le plus complet du terme : organisation de la communauté, des loisirs, des sorties, des horaires... Il pensa qu'il devait se montrer «plus démocratique». Il proposa donc de créer un conseil de communauté, lequel fut promptement élu.

Avec la joie et l'inconscience que j'avais alors (quelque chose m'en est resté!) je proposai à quelques étudiants de créer l'«opposition». Plusieurs le prirent du bon côté, et donnèrent leur adhésion : le plus joyeux et fidèle fut le Frère Jorge Bonilla, qui se déclara archiviste de l'opposition, tandis que j'en étais... le chef! Ce fut un «scandale» pour quelques étudiants qui y voyaient une réaction contre l'autorité. Le Frère Maurice en resta... un peu surpris, mais il accepta la chose avec bonne humeur, plaisantant souvent à son sujet.

En juin 1961, quand la première «promotion» termina les cours et que le Frère Maurice laissa la direction du Lasallianum, l'opposition organisa une autre «manifestation» : nous décidâmes «d'affilier à l'opposition le chef du gouvernement», qui était naturellement le Frère Maurice. Durant un repas, il y eut un petit discours et la remise d'une médaille avec le diplôme correspondant au «chef du gouvernement». Nouveau scandale pour quelques étudiants... Mais le Frère Maurice vint recevoir en souriant la distinction honorifique...

En 1976, lorsque je revins à Rome comme secrétaire général, le Frère Maurice me montra la fameuse distinction, rappelant avec bonheur les bons moments du passé...

[TE - F. Umberto Marcato]

Il reçoit régulièrement chacun des étudiants et il s'ingénie à les rejoindre tous dans l'originalité de leur tempérament, de leurs intérêts, de leurs études. Nous y reviendrons au terme de ce chapitre avec un témoignage particulièrement étoffé. Bornons-nous ici à une brève citation.

J'ai vécu avec lui au Lasallianum les années 1958-59, 59-60 et une partie de 60-61. J'ai admiré sa capacité de travail et son esprit d'organisation, sa précision, sa clarté et la

rigueur de ses écrits et de ses publications sur De La Salle. En communauté, j'ai apprécié le tact et la délicatesse avec lesquels il dirigeait cette nombreuse communauté internationale d'étudiants; sa sollicitude et son affection pour les Frères et pour chacun en particulier; sa vitalité et sa gaieté pour mener à bien la vie commune de la communauté.

[TE - F. Ignacio Mengs]

Boute-en-train par tempérament, depuis sa prime jeunesse familiale, il ne réprime pas la spontanéité d'une nature extravertie et parfois explosive.

Peut-être, c'est à Rome où il a le plus souffert. Que n'a-t-il pas remué pour mettre en marche et faire avancer les conditions optimales en faveur d'un groupe nombreux de Frères étudiants.

Il avait aussi ses joies. D'une manière spéciale on le voyait content le jour qu'il appela du «baptême des *Cahiers lasalliens*». C'était le 30 avril 1959. S'il avait d'autres soucis il oublia tout pour célébrer avec solennité cet événement. Il fut le premier à chanter et à créer l'ambiance.

Organiser des promenades pour maintenir l'esprit et pour sauvegarder la santé mentale de ses Frères, c'était une de ses hantises. Même s'il pleuvait il fallait sortir, soit à Genazzano, soit à Cerveteri, ou Orvieto...

Un jour nous étions à Rocca di Papa au moment du déjeuner campagnard. Trois ou quatre camions remplis de soldats passent devant nous en criant quand ils voient plus de cinquante ensoutanés en plein repas. Nous avons le sentiment de regret de ne pas nous être arrêté un peu plus à l'écart de la route avec le car de «Lustrissimi». Mais lui, le Frère Maurice-Auguste, avec un morceau de poulet dans une main et un coca de l'autre s'adressait aux criards en les invitant à notre table. C'était une leçon d'humour que le groupe apprécia dans les commentaires qui suivirent pendant le reste de la promenade aux Castelli Romani.

[TE - F. Antonio Temprado]

Je n'apprendrai rien à ceux qui ont connu le Frère Maurice-Auguste, n'ayant vécu avec lui à Rome que de 1958 à 1961. Il était alors directeur du Lasallianum.

Je noterai cependant :

— que le Frère Maurice-Auguste voyait loin :

● c'est à cette époque qu'il équipait la bibliothèque centrale avec les meilleurs ouvrages «autour du fondateur» ;

● le lancement et le travail de soutien des *Cahiers lasalliens* en sont un autre exemple.

— que le Frère Maurice-Auguste était un homme de cœur, un homme accueillant, dont la fréquentation ne laissait pas de surprendre. En effet, dans la vie «spontanée» il était plein d'humour, de chaleur, d'esprit. Capable de choisir les textes de l'Écriture à lire au réfectoire dans un registre scabreux — ou de laisser passer la diapositive d'un Frère sur la plage de Biarritz dans une séquence sur l'évolution du costume des Frères... On pouvait plaisanter ! Mais, esprit méthodique, systématique, il faisait tellement le tour d'une question en ne laissant rien de côté, il l'avait tellement pénétrée que cette question faisait corps avec lui-même ; alors il ne fallait plus plaisanter.

[TE - F. Noël Bois]

Car le Frère Maurice se sait et se veut directeur d'une communauté d'étudiants. Il

n'exerce aucune responsabilité directe sur l'enseignement à Jesus Magister. Mais son intérêt pour la formation sérieuse des jeunes, et l'attention qu'il apporte à les écouter le rend conscient des richesses et des promesses de l'Institut aux débuts duquel il assiste : soucieux aussi de certaines insuffisances qu'il perçoit très vite, avec une pleine lucidité. Il s'en ouvre à un ami, dès la seconde année de l'existence de Jesus Magister.

Question communauté, ici l'esprit est excellent. Intellectuellement les étudiants sont trop inégaux : dons, ouverture, méthode et exigences de travail... Il y a du bon déjà à Jesus Magister : tous me le disent : il y a aussi du moins bon et parmi ce dernier des choses que l'on pourrait songer à améliorer sans trop de difficultés. Le saint Père Jean XXIII est là-bas en ce moment (et c'est ce qui vous vaut cette lettre !) et peut-être, de sa manière toute bonne et toute franche, ne manquera-t-il pas de dire quelques vérités très profitables à certains professeurs... Je ne sais ; mais si vous étiez ici, je serais follement heureux de vous parler d'un certain nombre de choses.

[LM - 27.11.1958]

Les cours à Jesus Magister : en première année, fort mêlés, c'est-à-dire quelques bons, quelques très ordinaires, quelques pertes de temps ; en deuxième année, section française, bons, même plusieurs très bons : une vraie satisfaction chez la plupart des étudiants ; en deuxième année, section anglaise, pauvres et décevants, sauf deux, me dit-on. (...)

Il y a tout de même moyen, je crois, de faire valoir l'Institution... Mais il faudrait amener un accord entre les divers ouvriers ; faire admettre le vrai but ; faire l'unité des esprits ! Ceci sera toujours difficile ; mais tout de même, au lieu d'attendre une résignation qui se fait jour chez certains (je le perçois), pourquoi ne pas déterminer une adhésion chez tous, en présentant enseignement, programmes et méthodes dans leur véritable optique...

[I.M - 24.01.1959]

Le Frère Maurice ne critique pas ici des personnes. C'est plutôt à la structure que s'adresse le grief. Corps à part au sein de l'Université du Latran, Jesus Magister n'y jouit pas en effet d'une pleine autonomie : il ne bénéficie pas davantage du soutien efficace de ceux qui, au Latran, disposent du pouvoir de décision et des moyens de réalisation.

Cette insuffisance structurelle que le Frère Maurice perçoit dès le départ ne se corrigea jamais ; elle pesa sur le devenir de Jesus Magister comme une sorte de «péché originel». La lézarde s'élargit par l'usure rapide des ans et les soubresauts consécutifs au Concile. Il ne peut être question ici de retracer l'histoire des développements de la «maladie infantile» de Jesus Magister et de la difficile agonie de cette institution éphémère, au chevet de laquelle se penchèrent, de 1966 à 1970, de nombreuses bonnes volontés, pas toutes convergentes. Membre du Conseil général, le Frère Maurice fut associé à l'entreprise désespérée du sauvetage d'une réalisation qu'il avait tant appuyée..

Je suis plutôt submergé. Il y a eu trop de choses en même temps. Et ce n'est pas encore fini. Nos réunions pour Jesus Magister ne finissent plus... Les Supérieurs ont vu les Supérieures. Rien ne peut être envisagé, si ce n'est une collaboration entre quelques professeurs. Si quelque Frère, par exemple, venait à Jesus Magister pour un enseignement, on pourrait combiner avec un autre enseignement à Regina Mundi...⁸.

[I.M - 13.06.1969]

⁸ L'Institut Regina Mundi continue d'assurer une formation théologique de niveau universitaire à des religieuses de tous les continents. Il y accueille ainsi, chaque année, 600 étudiantes en moyenne en quatre sections linguistiques. L'ensemble dépend de l'Université Grégorienne.

Le rayonnement du Frère Maurice sur les étudiants

Le Frère Maurice pouvait fort peu quant à l'organisation et aux programmes de Jesus Magister. Il n'avait guère de prise sur l'enseignement qu'y recevaient les étudiants. Il s'intéressait pourtant de fort près à la marche de leurs études. Les années de son directorat (1957-1961) sont celles du lancement des Etudes lasalliennes, ainsi que le rappelle un témoignage cité plus haut, le premier numéro des *Cahiers lasalliens* voit le jour en 1959. Le Frère Maurice intéresse les étudiants à ces recherches et publications. Il sollicite parfois leur collaboration.

Certains de leurs travaux seront publiés. Fort peu dans les *Cahiers lasalliens*; le Frère Maurice y fera pourtant paraître une recherche sur les sources du *Recueil* (C.L. 15); bien plus tard, c'est lui qui insistera pour publier dans les *Cahiers* la thèse que Miguel Campos, ancien de Jesus Magister, avait présentée au Latran pour le doctorat en théologie (1973).

Mais le Frère Maurice suivait les travaux requis des étudiants pour l'obtention de leur diplôme. En particulier il les encourageait pour la rédaction de leur mémoire de licence. Certains de ces «devoirs» dépassaient de beaucoup le niveau scolaire; pour leur assurer une certaine diffusion qu'il jugeait méritée, pour encourager par là la créativité des étudiants et leur sérieux, pour créer aussi un lien de qualité entre les anciens de Jesus Magister, le Frère Maurice lancera en 1963, une autre publication, dont la parution n'était pas régulière: *Lasallianum*.

Cette sorte de revue, ou de bulletin, a compté 18 numéros qui s'échelonnent entre 1963 et 1976. Leur contenu est varié; les articles ou les monographies n'ont pas tous été produits par des étudiants de Jesus Magister. Mais nombre de numéros de *Lasallianum* reproduisent leurs thèses, mémoires ou travaux de séminaire. Leur collection forme un ensemble plus que respectable et auquel, bien souvent, on peut encore se référer.

De son côté, le Frère Maurice poursuivait tant bien que mal la rédaction de sa thèse, au cours de ses années de directorat. Sa propre activité intellectuelle, l'intérêt qu'il portait aux étudiants, le sérieux et l'ampleur qu'il donnait aux études lasalliennes, les efforts qu'il déployait pour constituer une bibliothèque de valeur à la Maison généralice, tout cela convergait pour lui donner auprès des étudiants un grand rayonnement intellectuel. Plusieurs d'entre eux en témoignent, ainsi que cela est déjà apparu dans des témoignages cités plus haut.

J'ai connu le Frère Maurice-Auguste en 1960. J'étais venu à Rome pour suivre les cours de Jesus Magister et je faisais partie de la communauté du Lasallianum dont il était le directeur.

Quelle impression je garde du Frère Maurice-Auguste? Rapidement, je ressentis pour lui une profonde sympathie et une sincère reconnaissance. C'était un homme dynamique, passionné, épris par tous les travaux qu'il entreprenait. Je crois que c'était un homme qui était heureux dans sa vocation religieuse et plus spécialement dans les recherches sur la nature et les origines de l'Institut religieux auquel il appartenait. Son enthousiasme était tel qu'il lui sortait par tous les pores. Et il était certainement hautement qualifié pour tous les travaux de recherche.

A trente ans de distance, je sens que c'est du Frère Maurice-Auguste que j'ai hérité, pour une grande part, de mon amour pour l'étude et la recherche. Parce qu'il faut ajouter que le Frère Maurice-Auguste se trouvait dans son élément au milieu de ce groupe international de jeunes étudiants. Je crois qu'il était très à l'aise avec la jeunesse et qu'elle était une des sources de sa joie rayonnante.

[TE - F. Santiago Stang]

Le dernier alinéa de ce témoignage nous paraît très significatif. Au fond, c'est peut-être dans cette fonction de directeur des étudiants que le Frère Maurice put le mieux mettre en œuvre ses talents multiples, rarement réunis en une même personne.

Durant ces quatre années, il a exercé un rayonnement dont l'intensité a tenu sans doute à l'ensemble de ses dons innés et de ses qualités acquises. Au près des étudiants, il jouissait d'un véritable prestige, en même temps qu'ils le sentaient proche d'eux et capable de les comprendre. Ce prestige tenait à sa puissance et à sa rigueur d'esprit, à son ouverture intellectuelle et à sa culture, à son sens religieux sans mièvrerie comme sans demi-mesure, à son attention à chacun, à ses aptitudes d'animateur de communauté.

Citons, in extenso, trois témoignages qui rendent bien compte de ce rayonnement du Frère Maurice. Le premier est dû à un Frère de la génération qui fut au démarrage de Jesus Magister (1957-1961).

Quelques traits de sa personnalité, tel que je l'ai connue, en 1957-61.

Son ouverture humaine et spirituelle.

La masse d'informations reçues au cours de plusieurs années d'études supérieures n'ont jamais contredit les affirmations du Frère Maurice. C'était un homme d'une grande culture alliée à une sensibilité et à une connaissance des choses de l'art.

Son accueil et sa compréhension du jeune Frère étudiant à Rome.

Son accueil est chaleureux et cordial. D'entrée, Frère Maurice est proche et on se sent à l'aise avec lui (son humour n'explique pas tout). Et pourtant il est sans paternalisme, il reste distant comme un aîné qui ne laisse pas découvrir à l'encan sa richesse intérieure.

Frère Maurice saisit les besoins et les aspirations d'un homme de 25-30 ans, prenant au besoin son parti face aux rudesses, à la rigidité des dispositions inadaptées de la Maison généralice ou de l'Université. Ce qui ne l'empêche pas d'être solidaire d'exigences fondées.

Frère Maurice comprend qu'un jeune Frère étudiant peut avoir du mal à respirer dans un univers trop étroit intellectuellement, idéologiquement, dans une communauté de Frères aux vues parfois primaires. Mais ce faisant, il reste — et on le sait — solidaire de l'Institut, des directives des Supérieurs, de l'obéissance.

Son honnêteté intellectuelle, son respect de la vérité.

Frère Maurice a ce qu'on peut appeler « l'instinct monographique ». Toute affirmation doit avoir des références et des bases solides. La certitude est au bout d'un long et âpre chemin. Son esprit de recherche intellectuelle est grand et communicatif. Il a le don de donner le goût de la recherche, de faire découvrir l'immensité des terrains vierges, sans décourager le néophyte.

Son amour des études lasalliennes et de l'Institut.

Cet amour est profond, intense, « indécourageable ».

Quelques exemples :

- Son étude *Pour une meilleure lecture de nos Règles communes* (Rome, 1954) donne un nouveau visage aux *Règles* au-delà des déformations et des petites choses : crédibilité générale, enracinement dans la grande Tradition religieuse, inspiration des origines et de l'esprit de fondation.
- Frère Maurice nous fait entrer dans les études lasalliennes par une démarche semblable à celle du Père Rayez (*Études lasalliennes*, in *R.A.M.*, 1952). La porte s'ouvre sur un univers qui est d'autant plus séduisant qu'il fait corps avec notre vocation.
- Frère Maurice nous lance nous-mêmes dans la recherche lasallienne, depuis les premiers repérages de ce qui s'appellera le « Vocabulaire lasallien » jusqu'aux mémoires universitaires qu'il aime recenser dans la revue *Lasallianum*.
- Frère Maurice nous fait participer à sa joie profonde lorsque sort le premier numéro

des *Cahiers lasalliens*. Je me souviens encore de l'affichage au réfectoire : c'est une fête, à la fois un aboutissement et un départ.

Je ne saurais exprimer ce que je dois au Frère Maurice dans ma vie d'homme et de Frère. A une époque et à un âge cruciaux de ma vie, il m'a aidé à me construire. Se dégageait de sa présence, une sécurité libérante, celle d'une forte personnalité qui a le sens de l'humain et qui est ancrée en Dieu.

[TE - F. Fernand Bécret]

Le second témoignage provient d'un Frère qui vint à Jesus Magister comme « scolastique », sans autre expérience communautaire. Il souligne à quel point le Frère Maurice se révéla pour lui un éducateur compréhensif et ouvrant à la liberté vraie.

Sur le Frère Maurice-Auguste qui fut mon directeur au Lasallianum pendant deux années, 59-61, je veux vous apporter ces quelques souvenirs :

J'arrivais du scolasticat d'Annappes (avec le Frère Edmond-de-Jésus : que j'aimais beaucoup) avec beaucoup d'enthousiasme et aussi un certain rigorisme. Le Frère Maurice-Auguste sut me recevoir et me comprendre, en me faisant passer peu à peu de cette vie austère du scolasticat à la vie plus tranquille des Frères adultes du Lasallianum. C'est par ses réflexions objectives et religieuses qu'il m'a aidé à m'adapter.

Parmi les souvenirs les plus positifs que j'ai du Frère Maurice, citons :

- Son grand respect envers chacun des Frères. Nous venions de nombreux pays avec une manière différente de voir et de juger les faits. Le Frère Maurice écoutait, respectait, dialoguait. Non comme une personne faible, mais comme un « sage » ouvert aux autres et en conservant une grande liberté personnelle et une entière liberté de décision.
- C'était un homme sûr. Il agissait avec conviction et avec des raisons qu'il exposait avec simplicité et clarté. C'est pour cela qu'il persuadait et quand bien même nous n'étions pas entièrement d'accord avec lui, nous reconnaissons l'authenticité du Frère et du directeur et la valeur de ses points de vue.
- Sa rigueur scientifique était remarquable. Le Frère Maurice ne pouvait rien affirmer sans avoir et sans présenter tout un arsenal de données qui l'appuyaient. Impossible de jouer avec la vérité, impossible de trouver le « piège » dans ses écrits et ses discours. Rigueur, clarté, précision. C'était un exemple frappant pour nous qui commençons l'étude et la recherche religieuse.
- Un homme ouvert à la culture, intéressé par tout : il questionnait, il lisait, il discutait et de plus il encourageait la culture : celle de la théologie, celle des langues, celle de l'art, des sites historiques..., en bref, il nous transmettait tout cela, mais surtout il nous faisait partager son désir ardent de connaître de plus en plus notre Fondateur et le chemin suivi par son Institut.
- Son sentiment religieux était sérieux, profond, sans aucune sensiblerie, fort et convaincant. Pour moi, il fut comme une image de ce que devait être dans la réalité saint Jean-Baptiste de La Salle et non comme Blain se complaît à nous le présenter. Piété simple, forte, solidement fondée.
- Le Frère Maurice m'a aidé à croître dans la liberté. Aucun paternalisme. Il nous laissait la responsabilité de l'étude, du repos et de la vie fraternelle.
- L'ambiance dans laquelle nous avons vécu au Lasallianum fut vraiment fraternelle, due

en grande partie aux promenades culturelles et récréatives que le Frère Maurice organisait avec une grande minutie : départ à 7 h. 18..., arrivée à Orvieto à 10 h. 37..., etc.

- Sa préoccupation pour nos études était grande et se marquait :
 - par l'excellent aménagement de notre salle d'études et des machines à écrire ; par sa préoccupation continuelle d'aménager notre bibliothèque et la salle de lecture des journaux ;
 - par ses constantes et discrètes invitations pour améliorer nos recherches et nos travaux.
- J'admire aussi chez le Frère Maurice sa capacité d'amitié. Nous fûmes très nombreux à passer par le Lasallianum. Je me sentais son ami et je sais que tous ceux qui ont vécu à cette époque l'ont aussi expérimenté.

[TE - F. Lorenzo Gonzalez Kipper]

Le troisième témoignage ajoute une note particulière. Il a été envoyé par le Frère Jean Bulteau, Supérieur général des Frères de Saint-Gabriel de 1976 à 1988. Ce Frère avait suivi les cours de Jesus Magister à une époque où sa Congrégation n'avait pas d'implantation romaine accessible à des étudiants. Il participait donc à la vie de la communauté du Lasallianum. Ici encore, l'authenticité et l'ouverture du Frère Maurice rendaient cette cohabitation non seulement facile, mais bénéfique.

J'ai eu le privilège de partager la vie de la communauté du Lasallianum de 1958 à 1962. C'est avec joie et gratitude que j'évoque — brièvement — quelques aspects de la riche personnalité du Frère Maurice-Auguste, même si, après 25 ans, les souvenirs s'estompent un peu...

Frère Maurice-Auguste était un homme à la fois simple et distingué, d'une grande culture, un homme de précision et de rigueur intellectuelle, s'exprimant avec aisance et clarté.

Il était d'un abord facile, très proche de chacun des étudiants ; il savait mettre tout le monde à l'aise, même les plus timides. Son égalité de bonne humeur et ses grands éclats de rire (durant les moments de détente) faisaient du bien à tous.

C'était un homme très ouvert — en avance sur son temps —. Il savait comprendre, deviner même, les aspirations des jeunes Frères. Dans une communauté internationale... à la Maison généralice... sa tâche n'a sans doute pas toujours été facile. Il a su non seulement permettre, mais provoquer les évolutions ou mutations nécessaires, avec un équilibre remarquable. Il ne lésinait pas sur les moyens à mettre en œuvre pour répondre concrètement aux besoins de jeunes : livres et revues, accès à la bibliothèque générale, voyages et détentes, création d'un terrain de foot-ball, etc.

Les sorties culturelles étaient soigneusement préparées : visites de Rome, Ostie, Tarquinia, etc. Je me souviens de la vive impression qu'il m'a laissée, dans l'autobus qui nous ramenait d'Ostie, sa lecture d'un passage des *Confessions* de saint Augustin. Il insistait pour que tous participent aux sorties à la mer (Fregene) en vue de favoriser la détente avant ou pendant la période des examens.

C'était un homme de grande foi et de fidélité. Il aimait l'Eglise. Il connaissait son Fondateur et tenait à recourir aux véritables sources historiques pour mieux cerner sa personnalité et son message.

Tout en étant membre d'un Institut autre que le sien, je me suis toujours senti

considéré comme l'un de ses propres Frères, avec affection et respect, présence attentive et prévenante.

[TE - F. Jean Bulteau, (20.04.1988) alors Supérieur général des FF. de Saint-Gabriel]

Complétons ce florilège par deux évocations plus brèves. Elles proviennent d'anciens du Lasallianum qui n'ont pas eu le Frère Maurice comme directeur. Ils disent avoir bénéficié néanmoins de son rayonnement.

Mon premier contact avec le Frère Maurice-Auguste eut lieu en 1963. Il était alors Procureur et déjà quelques *Cahiers lasalliens* avaient paru ; les étudiants qui l'avaient eu comme directeur de la communauté se rappelaient avec admiration et tendresse, deux sentiments que Maurice avait su éveiller, à coup sûr, chez ceux qui avaient eu l'avantage de le connaître (sauf quelques exceptions, X par exemple).

Malgré que nous vivions dans la même maison, mes rapports avec le Frère Maurice furent alors rares et je dois reconnaître que je ne sus pas profiter de l'occasion.

A cette époque, Maurice dirigeait le chant à la chapelle : sa manière de diriger le grégorien était d'une grande précision, marquant scrupuleusement tous les accents comme quelqu'un qui bat une mesure à deux ou trois temps.

Parfois il nous faisait la conférence du dimanche ; ses exposés étaient un modèle d'ordre, de clarté, de rigueur scientifique et d'élégance dans la manière de s'exprimer : elles duraient exactement une demi-heure, sans remplissage et sans coupures. Toujours, ou presque, c'était sur le thème des études lasalliennes.

Je fus un peu plus près de lui quand il fit éditer le n° 6 de *Lasallianum* : alors, j'appris, entre autres choses, à corriger des épreuves d'imprimerie. J'admire aujourd'hui l'infinie patience de Maurice devant nos impulsions de jeunes sans expérience et catégoriques.

[TE - F. Bruno Alpagò]

Il nous donnait très volontiers des conférences spéciales sur les aspects de la vie étudiante, par exemple une bibliographie, ainsi que sur le Fondateur et sur l'Institut. Il était toujours très intéressé par la qualité académique des cours et apportait tous ses encouragements et son aide financière à la revue *Lasallianum*. Il gardait aussi le contact avec beaucoup d'étudiants après la fin de leurs études à Rome et il prêtait discrètement sa voiture de Procureur au moins une fois pour une sortie à Orvieto (...)

Il montra sa générosité et son attention par la suite en procurant la série complète des fameux albums de disques classiques au fur et à mesure de leur parution et finalement ceux-ci dépassèrent la centaine.

[TE - John Hazell]

Un accompagnement exigeant, amical, fidèle.

Le témoignage qui va suivre est basé sur la correspondance qu'un Frère du premier groupe de Jesus Magister maintint avec le Frère Maurice pendant vingt-cinq ans. Nous laisserons parler ce « témoin » privilégié qui a lui-même détaché des vingt-huit lettres très personnelles gardées du Frère Maurice les extraits que nous citons, en gardant l'anonymat du destinataire.

Dès le début, j'eus une grande difficulté de relation avec lui. Maurice se rendait

parfaitement compte de cette situation ; il en souffrait. Ce que j'ignorais, c'est que Maurice n'était pas loin de moi. Il me suivait avec soin. Je considère comme extraordinaire une lettre qu'il m'adressa de Paris (6 septembre 1960, en période de vacances) : il m'y confessait que notre relation avait été conflictuelle depuis le commencement : il attirait mon attention sur la tendance au « non conformisme » systématique qu'il avait observée en moi.

Tout doucement, depuis deux ans, j'ai fait le tour de votre personnalité. Le tour n'est pas encore complet. J'ai certainement bien des choses à découvrir encore. Aidez-moi à les voir directement sous leur vrai jour. Car bien souvent, je me suis trompé : j'ai certainement mal interprété plusieurs de vos agissements, plusieurs de vos attitudes. Prenant par exemple pour de l'insubordination ce qui n'était somme toute qu'un réflexe d'affranchissement vis-à-vis de vous-même. C'est devant vous-même, je crois, que vous éprouvez surtout le besoin de vous affirmer ; et cela vous engage, sur le plan de la communauté et vis-à-vis de vos Supérieurs, en des positions contradictoires [...]

Depuis près d'un mois, je cherchais l'occasion, et aussi le courage de vous écrire. Le courage ? Oui. Parce que je crois courir un gros risque en vous adressant ces quelques lignes ou ces quelques pages. C'est qu'en fait, il me semble que nous nous sommes rarement bien compris, depuis deux ans.

Je ne reviens pas sur notre première année commune au Lasallianum. Nous nous sommes ignorés, ou presque. Depuis lors, et forcément, nous nous sommes rapprochés. Avec plus ou moins de bonheur. Je tente une nouvelle chance aujourd'hui. Je souhaite donc que vous lisiez cette lettre dans les dispositions où je suis moi-même : c'est-à-dire, avant tout, dans le sentiment d'une exceptionnelle confiance envers vous. J'écris tout simplement ce que je pense, pour vous permettre à vous de savoir ma pensée et de pouvoir, si vous le souhaitez, y répondre.

Je vous parais peut-être un peu compliqué. C'est exactement l'impression que vous me faites vous-même ! Et c'est probablement parce que tous deux, nous restons trop sur cette première impression, que nous arrivons si peu à fusionner [...]

Si je suis dans le faux en écrivant cela, vous me ferez l'amitié de me détromper. Je ne cherche nullement à croire autre chose que ce qui est... Je continue. Cette attitude que je remarque si souvent en vous, je ne puis évidemment l'approuver. Même si ce n'est qu'une attitude. D'où cette gêne que vous devez noter en moi. Je ne puis presque jamais montrer une satisfaction sans réticence. D'autant que cette attitude, vous l'adoptez, non seulement dans vos rapports avec autrui, mais aussi dans votre conduite de religieux [...].

Ce non-conformisme, même s'il n'est nullement convaincu, diminue certainement votre vie, votre rayonnement, probablement votre vraie joie. Extérieurement, vous êtes rarement épanoui. Et vous ne saurez jamais avec quel bonheur j'ai noté que vous l'étiez davantage durant le mois de juillet dernier ! Ce manque d'aise ne viendrait-il pas précisément du fait que vous admettez à tout moment la contradiction dans votre vie [...]

Je ne suis nullement pessimiste, Caro. Je suis au contraire plein d'admiration pour la plupart de mes chers compagnons de travail au Lasallianum. Et je me dis souvent que si j'ai quelque hésitation vis-à-vis de l'un ou de l'autre, c'est peut-être tout simplement parce que je ne les connais pas encore assez bien. C'est probablement pour cela que ce soir, je vous juge d'une manière que vous reconnaîtrez fort incomplète, et peut-être injuste. Ne me laissez pas alors dans cette ignorance ou dans cette erreur. Très sincèrement, vous

me ferez plaisir, et vous me soulagerez réellement en m'aidant à mieux connaître et comprendre vos réelles dispositions.

Un an plus tard, quand l'étudiant a regagné son district, le Frère Maurice tente de faire le « bilan » de leurs relations.

Oui, il est bien vrai que de temps à autre, vous avez manqué de calme. Il reste bien entendu aussi que je ne suis pas sans reproche de ce côté. Je reconnais bien simplement que de temps à autre, votre manière un peu effrontée de traiter les choses et de me traiter moi-même, avait le don de m'exaspérer. Je n'arrivais pas à voir jusqu'où je pouvais laisser aller les choses; je n'arrivais pas à me rendre compte de la manière dont il fallait parfois intervenir, pour le seul souci du bien. Car, sincèrement, je comptais peu avec ma personne dans de telles rencontres.

Si vous le voulez bien, ramenons cela à de justes proportions. Je suis très sûr que nous étions d'accord sur l'essentiel; foncièrement, nous pensions de même. Ce qui marquait le désaccord était plutôt apparent que réel. Et nous avons souffert presque inutilement l'un de l'autre. J'aurais voulu alors avoir un peu de votre philosophie et me tracasser moins; car cette manière de me soucier me conduisait à être moins sûr de moi la fois suivante.

Laissons donc cela, et soyons heureux! Que Dieu nous pardonne ce qu'il y a eu de moins bon; qu'il nous aide à réparer; qu'il nous aide à mieux faire aujourd'hui et demain...

Personnellement, je suis donc plutôt reclus depuis trois mois. Mon travail progresse. J'ai de temps à autre un gros ennui qui m'arrête; mais l'ensemble de l'œuvre tend à s'achever: je parle évidemment de cette malencontreuse thèse de doctorat, abandonnée vingt fois déjà depuis six ans! (29 octobre 1961)

A partir de ce moment, poursuit le destinataire de ces lignes, mes « préjugés » tombèrent. Nous poursuivîmes une correspondance assidue, lui me parlait de sa vie, et moi de la mienne. Il ne recevait évidemment aucune orientation de ma part; moi j'en recevais de la sienne, sans qu'il se soit agi à proprement parler de « direction spirituelle ». En voici quelques exemples. Le Frère Maurice savait que je travaillais beaucoup; il m'avertit sagement; mais il reconnaîtra à plusieurs reprises qu'il travaille trop lui-même.

Merci des nouvelles. Je ne vous savais pas au collège... 27 heures/semaine: mon cher, il vous faut trouver des jours de 30 heures pour tenir cela. N'abusez pas de vos « jeunes forces »: c'est un conseil de « vicux ». Vous pouvez y croire. D'un « vieux » qui se prend encore pour « jeune » à certains moments; mais cela ne trompe pas les vrais jeunes!

Oui c'est un peu le problème partout: la surcharge empêche finalement le bon travail... Il faut trouver une juste mesure; tâchons de la trouver. C'est difficile, très difficile. Il ne faudrait tout de même pas, sous prétexte de « produire », se condamner à ne produire que du moins bon, ou même du pas bon du tout. Dans la mesure où vous le pouvez, soyez « raisonnable »! (hum, comme moi!) (10 octobre 1964)

Parlons surtout de nous. Moi je vais bien (que c'est vilain de commencer par soi; mais je sais que tu attends un peu cela). Depuis la petite opération que j'ai subie (ablation de la vésicule biliaire), je me trouve vraiment soulagé de plusieurs misères. Et les autres me trouvent une nouvelle jeunesse. Dieu les entende! Le fait est que je travaille sans trop de difficulté: Procure générale... Cahiers lasalliens; Conseil général; Union des

Supérieurs généraux, sans oublier la bibliothèque où je remplace le Frère Edmond-de-Jésus pendant ses trois ou quatre mois d'absence annuelle.

En deux circonstances pour moi très difficiles, le Frère Maurice fut à mes côtés. à deux reprises, à dix ans d'intervalle, on me retira la direction qu'on m'avait confiée. L'aide épistolaire du Frère Maurice me fut précieuse en ces deux passages éprouvants.

Merci de ta bonne lettre commencée le 21 septembre, et continuée quatre jours après. Merci, merci. Frère X m'avait dit, d'un mot, que tu venais d'être changé; et il m'avait laissé entendre, d'un mot plus court encore, que c'était probablement à cause d'idées un peu divergentes au sein du Conseil... Ta lettre me dit à peu près la même chose; mais je crois qu'elle ajoute heureusement deux compléments dont je te remercie particulièrement.

1° Tu écris que réflexion faite, il te semble pourtant que ce que tu faisais était vraiment ce qu'il fallait faire dans la ligne de Vatican II. Et je te crois sans peine. 2° Tu écris surtout que tout cela, tu le confies à celui qui seul peut savoir, celui pour qui tu as travaillé, celui pour qui tu continueras de travailler. Très bien; je suis avec toi, 200 %, comme toujours... depuis que nous ne pouvons plus nous le dire de vive voix. (4 octobre 1972)

«On», mais je ne sais plus qui est ce «ON», mais il m'a dit que probablement l'un ou l'autre avait eu peur de voir combien tu faisais confiance aux jeunes. Est-ce cela? est-ce autre chose? En tout cas, c'est cela que l'ON m'a dit. Tu as peut-être maintenant, d'autres explications encore de ce qui aurait motivé ta «mutation» ex abrupto.

A demi-mot, Frère X m'avait dit que tu souffrais. Je n'avais pas besoin d'en savoir davantage pour imaginer combien tu avais dû souffrir de te voir ainsi «éconduit». Il me semble que c'est le mot juste, tout du moins en français, pour parler de ton changement. (22 septembre 1984)

Fidélité... aux «anciens»...

Nous allons simplement effleurer ici un aspect particulièrement attachant du Frère Maurice sur lequel il y aurait sans doute beaucoup à dire. Il s'agit de son attitude à l'égard de ses «anciens». Il n'en exclut jamais les «anciens Frères» qu'il avait connus, soutenus, aimés, et qui avaient quitté l'Institut. De tels «départs», Maurice en connut beaucoup (et pas seulement parce que, Procureur général de l'Institut, il eut à traiter de nombreuses dispenses de vœux, notamment entre 1966 et 1976). Le témoignage qui suit évoque deux cas particuliers, on pourrait multiplier les exemples...

Le Frère Maurice conservait des relations de grande amitié avec les étudiants qui avaient eu des rapports avec lui durant les études à Rome. Je me souviens en particulier de deux cas de Frères de mon district qui, pour des raisons diverses, avaient laissé la Congrégation.

Le premier était un jeune Frère très intelligent, actif et doué de capacités extraordinaires de communication. En 1968, il était en crise de vocation. Les Supérieurs l'envoyèrent à la première session du CIL, espérant que ce temps de réflexion, de prière et de rencontre avec tant de Frères de grande qualité pourrait l'aider à reprendre courage. Malheureusement

ment, ces espoirs furent déçus. Le Frère Maurice, au courant de la situation, chercha à contacter directement le Frère pour l'encourager, en lui faisant sentir sa compréhension et son amitié. Dans ce but, il organisa une longue promenade en voiture, invitant le Frère et moi-même. Je compris que ma présence devait rendre plus discret le geste de Maurice, d'autant plus que, tandis que je conduisais le véhicule, il était facile de parler de souvenirs et de perspectives encourageantes.

Le second, quelque temps après avoir terminé les études à Rome, peut-être aussi à cause de quelque déception à son retour dans le district, avait décidé de sortir de la Congrégation et de devenir prêtre. Pour l'aider au moment de conclure, le Frère Maurice vint à Turin et eut plusieurs moments de rencontre avec le Frère. Tenant compte de ses nombreuses occupations, ce n'était pas une mince initiative!

Quand il parlait des Frères sortis, Maurice était bienveillant et respectueux; peut-être montrait-il une pointe de nostalgie...

[TE - F. Umberto Marcato]

CHAPITRE 3

Responsabilité et activités au centre de l'Institut Deuxième période romaine : 1962-1978

Le Frère Maurice marqua l'Institut par ses études fondamentales sur les sources lasalliennes de la fondation. C'est cette forme d'action qui restera sans doute la plus marquante et la plus durable. Il en est toutefois une autre, plus immédiate et, à certains égards, plus décisive parfois en apparence : celle qu'il fut amené à réaliser dans l'exercice des charges importantes qui furent les siennes lorsqu'il eut terminé sa thèse. Dès 1962, il devint Procureur général de l'Institut ; il le resta jusqu'en 1978. A ce titre, il prit une part active, et parfois capitale, aux deux Chapitres généraux de 1966-67 et de 1976.

A l'accomplissement de ces fonctions il apportait toute sa conscience professionnelle, sa compétence juridique et son expérience spirituelle et communautaire, sa pénétration et sa largeur d'esprit. Durant la même période, il poursuivait la mise en œuvre de l'« œuvre de sa vie » : la rénovation des études lasalliennes engagée dès 1956. Et il était associé à toutes les étapes du long processus d'élaboration de la nouvelle *Règle* de l'Institut (1956-1987).

§ 1. LE FRÈRE MAURICE PROCUREUR GÉNÉRAL ET ASSISTANT (1962-1978)

Nous l'avons vu: de longue date, le Frère Maurice avait été préparé à la charge de Procureur général. Le Frère Alcime-Marie remplissait cette fonction depuis 1938. Il apportait dans son exercice de grandes qualités de rigueur, de précision, de sens des personnes. Après le Chapitre général de 1956, il attendait la relève avec une certaine impatience.

Le Frère Maurice avait achevé dès 1956 la scolarité de droit canon; mais il souhaitait terminer son doctorat avant de remplacer le Frère Alcime. Pour les raisons qui ont été indiquées, il ne soutint sa thèse qu'au printemps 1962. Quelques semaines plus tard, il commença à s'initier à la fonction. Il le fait en remplaçant le secrétaire du Frère Alcime, momentanément empêché. Cette initiation est d'ordre pratique surtout: il investit beaucoup pour le perfectionnement de son italien; il fait connaissance avec les rouages — et le personnel — de la Curie; il apprend les «rites» de la pratique curiale.

Il s'était mis sérieusement à l'italien dès sa désignation comme sous-directeur du second-noviciat. Pour lui, il allait de soi que, pour vivre à Rome, il lui fallait connaître la langue. Et, comme en toutes choses, il avait cherché à parvenir à une réelle maîtrise. Quand il est nommé Procureur général, il intensifie encore son effort. Il parviendra à parler très bien la langue de Dante, et les Frères italiens qui le fréquentaient ont témoigné qu'il avait su entrer dans les subtilités d'un idiome que les latins considèrent parfois à tort comme «facile» pour eux.

Le district de Rome fit souvent appel à sa compétence, et il pouvait donc faire des conférences dans leur langue aux Frères et aux jeunes en formation. Visiblement, d'ailleurs, Maurice avait «épousé» Rome et l'Italie. Il suivait avec beaucoup d'attention et de lucidité amicale la vie politique: c'est le journal télévisé en italien qu'il fréquentait, et il ne manquait pas de lire assidûment la presse de la péninsule. Rome était devenue sa patrie...

Son apprentissage immédiat de la charge de Procureur général fut assez bref: trois mois. Pendant cette période, plusieurs lettres à un ami décrivent avec humour les méandres par lesquels il doit passer. On le sent un peu impatient de pouvoir redevenir un peu son maître, bien qu'il apprécie la compétence et la délicatesse du titulaire.

Ce que je deviens: le Frère Santiago-Nicolas, aide du Frère Procureur général, est au repos à Orvieto. Je remplace le Frère Santiago auprès du Frère Alcime. Ce qui veut dire que je fais à la fois, pour le moment: la besogne du Procureur général, la besogne de son aide, et qu'en plus de cela, je reprends tous les dossiers pour connaître les rétroactes de quantité d'affaires, grandes ou petites. Le plus souvent, le Frère Alcime me donne quelques mots d'indication; puis signe mes rédactions. Je fais de l'italien du matin au soir, ayant à rédiger en cette langue toutes les demandes destinées à la Curie. Je dois dire que cela va relativement bien. Je cours les Congrégations et le Vatican... Entre temps, je continue mes petites besognes habituelles. J'ai eu quelques petites joies «lasalliennes». Je vous dirai cela en novembre, quand vous reviendrez; car je n'irai ni à Paris, ni en Belgique avant la fin des vacances. Il faut que je suive toute chose ici et constamment, profitant de tout pour m'instruire.

[LM - 10.06.1962]

Je continue mon «stage»: on se fait gronder par tout le monde dans ce métier; et surtout, on tombe sur son nez à tout moment. C'est difficile, à cinquante ans, de perdre ainsi toute personnalité pour devenir un serviteur aveugle. Priez Dieu qu'il ne m'arrive malheur, et que je me contente de «servir», sans rien abdiquer de ce qui peut valoriser le service.

[LM 2.04.1962]

Vous savez ce que je suis présentement; secrétaire du Frère Procureur général. Je

cours les Congrégations, et surtout, je feuillette à longueur de journées mon dictionnaire français-italien. Quand vous voudrez trousser quelque chose de bien pour Piolanti ou un autre, je tâcherai d'avoir terminé mon rodage, et je vous suggérerai des tournures en devotissimo, obligatissimo, umilissimo, et tous autres issimo, issima que vous voudrez. C'est aussi le métier qui veut cela. Dans les couloirs des Congrégations, je commence à être connu comme le double du Frère Procureur général. On nous regarde quand nous allons ensemble. Quand je vais seul, tout le monde trouve ça plus naturel... et moi aussi. C'est une expérience, savez-vous que de devoir douter de soi-même et de tout à chaque instant, pour n'avoir d'autre souci que de savoir comment l'autre veut que l'on fasse ou voudrait que l'on ait fait. Une virgule en trop ; un indice mal placé ; un espace blanc trop réduit... Pensez donc, un cardinal, il faut lui laisser la demi-page blanche !

Ne soyons pas méchants : nous nous entendons à merveille. Et je m'habitue aux pertes de temps, savantes, solennelles, en trompe-l'œil comme les plus fantasques des perspectives baroques. Je m'habitue provisoirement ; car j'ai bien l'intention de procéder à certaines réductions, dès qu'il y aura moyen. Je crois même pouvoir vous confier, en douce, que les *Cahiers lasalliens* se porteront bien au régime que je mènerai dans quelques mois. Attendons !

[LM - 15.07.1962]

Le Frère Maurice ronge un peu son frein... tout en attendant le moment où il lui sera devenu loisible de simplifier certaines procédures, de limiter au maximum les conventions et le formalisme. Toutefois, on peut penser qu'il se coulera presque trop bien dans la peau de son personnage. comme Procureur général, il a peu à décider vraiment ; sa zone d'initiative est limitée au maximum. Il « exécute », il transmet, il attend, il informe... Peut-être une certaine passivité attentiste, une prudence excessive se développeront-elles en lui, alors que, nous venons de le voir, il avait fait preuve, comme directeur des étudiants, de liberté, de créativité, d'audace.

Dès la période de son « stage », il est confronté à l'une des tâches les plus douloureuses de la fonction de Procureur général, celle de l'établissement et de la transmission des dossiers pour l'obtention des indults de sécularisation. En juillet 1962, il ne peut pressentir la tornade qui va secouer l'Institut et dont il sera un témoin « privilégié » (hélas !) puisqu'il lui faudra effectuer les démarches pour des centaines de Frères sollicitant leur dispense de vœux. D'une manière très générale, le Frère Maurice gardera à ce sujet une discrétion professionnelle presque excessive. S'il mentionne des demandes de dispense, c'est parce qu'il s'agit d'amis très chers de son correspondant comme de lui-même.

Question Procureur général : Je n'ai pas à vous dire avec quels sentiments je vois passer certaines dispenses : X... Y... et d'autres encore plus récentes. C'est le métier qui veut cela !

[LM - 15.07.1962]

La nomination effective intervient à la mi-septembre 1962. Il l'évoque, quelques jours plus tard dans le « Courrier » d'une promotion de second-noviciat.

L'en-tête de ce feuillet vous rappellera que j'ai changé de bureau, sans toutefois changer de domicile. Du second-noviciat, j'étais passé au Lasallianum, il y a cinq ans ; l'an dernier, je laissais la direction des Frères étudiants pour achever la préparation de ma thèse de doctorat en droit canonique et m'orienter vers la charge qui vient de m'être confiée, le 16 de ce mois.

Depuis mai dernier, au titre d'adjoint du très cher Frère Alcime-Marie, j'ai repris les chemins du Vatican. Mais cette fois, c'est rarement pour y fréquenter livres et manuscrits, comme il m'était donné de le faire depuis une demi-douzaine d'années. Une chose reste inchangée : le sentiment et le désir très vif de rester aujourd'hui comme hier, attentif à me dévouer aux intérêts de notre chère famille religieuse. Vous m'aidez d'une prière ; vous me procurerez aussi, de temps à l'autre, l'occasion de vous rendre le petit service qui serait en mon pouvoir.

Je ne perdrai point votre souvenir : des conférences au second-noviciat me fourniront encore, deux fois la semaine, une facilité plus grande de songer au temps où j'avais le bonheur de vous y rencontrer. Chaque année aussi, des confrères venus pour les neuf mois me transmettent aimablement les salutations de quelques-uns d'entre vous. Ce m'est toujours un plaisir d'évoquer avec eux, vos noms, vos physionomies et vos charges.

Qu'il me soit permis, cette fois, de profiter de ces quelques lignes pour vous faire part de la vénération que je garde à mon immédiat prédécesseur, le très cher Frère Alcime-Marie. Plus que d'autres, j'ai pu constater la grande abnégation avec laquelle il accomplissait son devoir quotidien. Plus que d'autres, j'ai pu m'édifier de l'indéfectible fidélité qu'il apportait à l'exécution de ses devoirs religieux et professionnels.

Je garde une émotion particulièrement profonde en songeant à l'accueil qu'il a bien voulu me réserver, en revoyant les innombrables délicatesses dont j'ai été l'objet de sa part. Je mesure un peu l'étendue des sacrifices qui lui ont été demandés, et je reste étonné de sa force d'âme, de la vigueur de sa foi et de sa générosité dans l'effacement.

Vous livrant ces quelques confidences, j'aime à croire que je vous aiderai à joindre plus aisément aux intentions de vos prières, celles de mon vénéré prédécesseur, attentif lui aussi à prier pour nous, en la demi-solitude d'Athis-Mons où il s'est retiré.

[CSN - 27.09.1962]

L'éloge qu'il fait de son prédécesseur n'a rien de formaliste, même si le Frère Maurice l'exprime dans un style un peu conventionnel. C'est très sincèrement qu'il rend hommage aux qualités « professionnelles » du Frère Alcime-Marie, Procureur général, ainsi qu'à l'efficacité et à la délicatesse avec lesquelles il a initié son successeur.

Quinze mois plus tard, faisant comme un bilan de son « noviciat » comme Procureur, il reviendra sur cet éloge.

Procureur général depuis un an seulement, je termine à peine les douze mois de probation canonique. Heureux comme tous les novices, j'ai peut-être, sans le savoir, sans le vouloir en tous cas, compliqué la vie des gens pressés qui recouraient à moi. Je serais tenté de m'en excuser, si l'une de mes attributions n'était précisément celle-là : ramener l'attention sur les impératifs du droit, sur les délicatesses et les nuances des législations...

Par bonheur, le très cher Frère Alcime-Marie m'avait laissé les renseignements les plus utiles ; il avait assuré de façon parfaite mon initiation à l'office qu'il s'appropriait à quitter après un quart de siècle du meilleur service. A tous, je souhaite de pouvoir compter, à chacune de vos mutations, sur de telles prévenances.

[CSN - 10.01.1964]

Et quand le Frère Alcime mourra — au Mexique où les Frères avaient rappelé un pionnier vénéré et un Visiteur prestigieux — le Frère Maurice tiendra à rédiger sa biographie. Il en parle, incidemment, dans le courrier à sa promotion, en 1976.

Je suis en retard. J'avais prévu vous venir une dizaine de jours plus tôt ; mais trop de choses se sont mises sur ma route ces derniers temps. L'une d'elles m'a retenu plus que je ne prévoyais. J'ai écrit la Vie du Frère Alcime-Marie ; ce sera un livre de deux cent dix pages d'une typographie plutôt serrée. Et précisément, le 13 février, alors que je prévoyais me consacrer entièrement à notre « Courrier », l'imprimeur m'a envoyé tout le lot d'épreuves à corriger... Je vous ai laissé tous en panne pour m'occuper du Frère Alcime. Dans quelques semaines, j'espère vous envoyer à chacun un exemplaire de l'ouvrage.

[CSN - 3.03.1976]

Au moment où il prend sa charge, il confie ses sentiments à un ami : il ne se fait pas immédiatement à sa fonction qui, visiblement, ne peut remplir son existence.

Nous reparlerons plus tard des petits ennuis et des petites émotions des derniers mois ; plus particulièrement encore des derniers jours. Je vous avoue bien simplement que je ne réalise pas encore le changement... Je m'imagine ici pour quelques jours ; croyant que d'un moment à l'autre, le très cher Frère Alcime va revenir, qu'il reprendra sa place, que je reprendrai la mienne, et que ce sera beaucoup mieux ainsi. Tout doucement, je me ferai probablement une raison, et j'accepterai comme une étape un peu longue, cette espèce de provisoire dans lequel je me « crois » depuis cinq jours.

[LM - 21.09.1962]

Cette « espèce de provisoire » durera seize ans. Le Frère Maurice sait, au départ, que les Procureurs généraux successifs se caractérisent par la longévité dans l'exercice de leur charge. A cette époque, d'ailleurs, la nomination par le Frère Supérieur doit être agréée et même confirmée par la Congrégation des Religieux. Et l'obédience que reçoit le Frère Procureur général n'indique pas de durée pour le mandat qui lui est donné.

Aussi très vite, le Frère Maurice va rénover l'organisation et le mobilier de son vaste bureau. Il le veut non pas luxueux, certes, mais élégant et fonctionnel. Il fait donc appel à un « architecte » d'une école Saint-Luc de Belgique : il lui indique avec précision ce dont il a besoin comme table de travail, meubles de rangement, classeurs et fichiers, sièges, lumière. Il lui confie aussi l'ordonnancement de l'espace, de manière à ce que le bureau de travail soit aussi lieu d'accueil permettant l'échange sérieux comme la conversation détendue.

La réalisation de l'ensemble constitue une réussite que l'on peut encore admirer aujourd'hui. Tout en étant classiques et fonctionnels, les meubles aussi bien que leur arrangement sont très originaux. La table de travail, en particulier, dessine un arc dont l'ampleur permet à l'usager de passer facilement de la lecture ou de la rédaction manuscrite à la machine à écrire installée à hauteur exactement convenable.

Deux amis du Frère Maurice, qui l'ont beaucoup fréquenté durant cette période, l'évoquent dans son bureau — et comme un homme de bureau.

Quand je suis arrivé à Rome, il occupait déjà le poste de Procureur général et Denis-of-Mary était directeur du Lasallianum depuis déjà un an. Je le vois encore comme Procureur général, assis dans le bureau qui venait de lui être assigné, n'ayant à peu près rien sous les yeux, mais ayant tout sous la main dans des armoires et des tiroirs.

[TE - John Hazell]

J'ai toujours été impressionné par la considérable différence qui s'établissait entre le Frère Maurice rencontré dans les couloirs et les allées, et celui que l'on trouvait derrière son bureau. Il me semble que sitôt la porte du bureau franchie, on trouvait une conscience

professionnelle exceptionnelle. Sans doute l'homme était-il le même, et le même sourire vous accueillait, et le même cœur vous rassurait, mais vous étiez face à quelqu'un dont toute la connaissance, toute la science se faisait conscience. Aussi quel équilibre trouvait-on dans ses consultations ! Quelle patience dans la recherche de tous les tenants et aboutissants, avant d'esquisser une conclusion ! Quelle sérénité, loin de toute compromission !

Ce qui m'a souvent frappé aussi, c'est qu'après une consultation ou l'étude d'un dossier, Frère Maurice restait l'accompagnateur de la décision : non pas l'exécutant, le compatissant.

Je voudrais noter, enfin, l'admiration que j'avais pour ce Frère qui, habité par les problèmes posés par de trop nombreux cas difficiles soumis au Procureur général, conscient de l'importance et de la lourdeur de sa charge, savait pourtant rester confiant et serein.

[TE - F. Bernard Mérian. Assistant, 1967-1976]

Le Frère Maurice-Auguste exerça la charge de Procureur général auprès de trois Supérieurs généraux et, peut-on-dire, trois organisations assez différentes du Gouvernement central de l'Institut.

De 1962 à 1966, auprès du Frère Nicet-Joseph, il est Procureur général « à la suite du Régime ». Il forme une sorte de petite communauté avec les autres responsables ainsi qualifiés : les Frères Secrétaire général. Econome général et Postulateur général. Ces quatre « officiers généraux » sont membres de droit du Chapitre général ; dans le réfectoire ils sont groupés à part (le Frère Nicet a fait supprimer les estrades réservées aux Supérieurs et dont la hauteur différait selon le degré occupé dans la hiérarchie) et ils ont aussi droit à des stalles isolées dans la nef de la chapelle (les membres du Régime sont placés dans le chœur). Ils font récréation ensemble...

Fort peu d'échos directs nous sont parvenus de cette période sur l'activité du Frère Maurice comme Procureur général. Nous aurons à revenir sur sa collaboration à la rédaction des projets de *Règle* qui se succèdent entre 1961 et 1966. Et aussi sur les réalisations qui se multiplient dans le domaine des études lasalliennes : c'est au cours de ces années 1962-1966, que le Frère Maurice assume pour l'essentiel la réédition des écrits des premiers biographes et celle des ouvrages de saint Jean-Baptiste de La Salle : la *Règle des origines* (qui termine cette série) sera offerte en hommage aux Capitulants de 1966 (C.L. 25).

Bien plus tard, dans un « Courrier » du second-noviciat, le Frère Maurice présentera une sorte de tableau d'ensemble succinct du rôle d'un Procureur général. Il le situe, comme il aimait le faire pour toutes choses, dans la continuité de l'histoire.

La Procure générale est mon lot depuis douze ans et demi ; la Maison généralice depuis vingt-huit ans et demi. C'est assez simple comme histoire ! A la Procure, j'ai reçu l'héritage du Frère Alcime-Marie, décédé depuis près de deux ans maintenant, et qui avait continué lui-même une tradition remontant presque à Gabriel Drolin. Le Procureur général était l'homme qui renseignait la Maison généralice, alors à Rouen, puis à Paris, puis à Lembecq, sur tout ce qui pouvait faciliter les rapports entre l'Institut et le Saint-Siège. J'ai donc retrouvé, dans le petit bureau que j'occupe, les traces d'innombrables correspondances entre la Procure et le Régime ; et l'on pourrait faire, en partant d'ici, une histoire très précise — et parfois fastidieuse — des interrogations et réponses ayant circulé entre Rome et la Maison généralice depuis deux siècles !

[CSN - 27.01.1975]

Furtivement, dans sa correspondance, des événements plus ou moins importants font

leur apparition. Par exemple, en février 1963, un début d'incendie à la Maison générale a perturbé la confection du « Courrier ».

...nous l'avons réalisé dans des conditions peu favorables. Jugez vous-mêmes : Un début d'incendie nous a privés de nos installations de chauffage pendant une période de dix jours. Et c'est exactement pendant cette période que les stencils ont été frappés. Quand il faut souffler sur ses doigts pour les réchauffer, on n'est pas toujours très sûr de sa frappe.

[CSN - 8.02.1963]

Quelques mois plus tard, juste après le décès du Pape Jean XXIII, une confiance inattendue lève un voile sur les sentiments intimes et certaines préférences profondes que le Frère Maurice ne manifestait guère : il a « son » candidat pour le prochain pontificat, et c'est l'archevêque de Bologne, célèbre par son amour des pauvres, son ouverture sociale et politique — aussi bien que par son sens liturgique et sa piété profonde (il est l'auteur d'un bon ouvrage sur les méthodes d'oraison).

Depuis la mort de Sa Sainteté, je suis sans cesse revenu de pensée au cardinal Lercaro. Il me semble que si le bon Dieu souhaite un Pape dans la ligne de Jean XXIII, le cardinal Lercaro s'imposera au choix des cardinaux ! Mais je me dispose à accueillir sans un instant d'hésitation, le successeur de Jean XXIII.

[LM - 18.06.1963]

Arrive le Chapitre général de 1966 ; le Frère Maurice en est membre de droit. Il reste le Procureur général du Frère Charles-Henry. Mais sans qu'il ait pu le prévoir, il est directement atteint par le changement important que l'Assemblée, au cours de sa première session, apporte à la structure du gouvernement central de l'Institut. Tout en maintenant les Assistants « territoriaux » (avec seulement la suppression d'un poste), le Chapitre décida d'introduire au Conseil général, outre le Frère Vicaire général — désormais à part entière — quatre Assistants qu'on appelle, selon l'inclination de son cœur, « résidentiels » ou « généraux ».

Le Frère Maurice négocia avec la Congrégation des Religieux, au cours même du Chapitre, l'autorisation explicite d'introduire ce changement de structure. Il en fut le premier « bénéficiaire » (ou la première « victime ») et (par une élection quasi unanime, pour laquelle il était évidemment le seul candidat) il devint Assistant.

La première session de notre trente-neuvième Chapitre général m'a valu un petit surcroît d'activités, et finalement aussi, d'attributions. Je m'attendais aux premières ; j'ai été surpris des secondes. Depuis quatre ans j'étais « à la suite du Régime », et je croyais y être, comme la plupart de mes prédécesseurs, jusqu'à la fin de ma carrière administrative. Je suis entré au Régime, le 8 juin dernier.

[CSN - 1.01.1966]

Il garde donc toutes ses attributions de Procureur général. Il lui arrive d'en faire mention, sans grands détails.

Le reste de mon temps se passe ici : c'est-à-dire à la Procure générale, au Conseil général, et un peu aussi dans les antichambres des Congrégations romaines. Vous avez entrevu ce travail, autrefois, à travers ce que vous disait mon vénéré prédécesseur, le Frère Alcime-Marie, toujours à Mexico où il a commencé, et maintenant presque achevé, sa 90^e année ! Depuis quelques mois, il y a certainement moins de dispenses de vœux... Mais le reste du travail reste à peu près ce qu'il a toujours été.

[CSN - 15.03.1973]

Je m'applique surtout, dans le présent, à résoudre les mille et une petites difficultés qui se présentent chaque jour «sur le terrain du droit!» : un terrain quelque peu mouvant aujourd'hui ; et que l'on redoute un peu plus... bien qu'on l'oublie plus volontiers. Notre Institut est certainement l'un des moins «procéduriers» qui soit ; et je vois bien des collègues procureurs plus à plaindre que moi. Au sein du Conseil général, j'ai la responsabilité de préparer les dossiers impliquant des aspects juridiques. Pour ce faire, je préside la Commission interne du Conseil, dite Commission juridique. Elle examine, pour les soumettre au Conseil, toutes les questions qui relèvent du droit commun ou de notre législation propre, le Livre du Gouvernement surtout. Enfin, à la Commission préparatoire du Chapitre général, j'écoute et je m'instruis, autant que j'apporte ma petite contribution.

[CSN – 27.0.01975]

A mi-course du généralat, il évoque plus longuement certains aspects de son travail de Procureur général. La multiplication des dispenses de vœux l'amène à des réflexions qui visent peut-être à inviter certains de ses confrères à ne pas céder à la panique.

Comme Procureur, je «représente» l'Institut et le Frère Supérieur auprès de la plupart des dicastères romains, ce qui me vaut quelques courses au Vatican ou aux Congrégations, et pas mal de correspondances avec des personnages de tous rangs. Dois-je répéter ici qu'avec mon vaillant secrétaire, nous nous partageons tout cela qui finit par ne pas être tellement lourd à porter.

Il y a le côté pénible que vous savez tous : le nombre de dispenses de vœux est relativement élevé... Des statistiques comparées que j'ai pu avoir sous les yeux très récemment montrent à l'évidence que le phénomène est généralisé. Parmi les Congrégations de Frères nous nous situons en position moyenne ; une moitié d'entre elles sont plus éprouvées que nous ; une autre moitié l'est moins, semble-t-il ; mais les marges de variation ne sont pas très grandes... Les statistiques valent ce qu'elles valent, et elles viennent presque toujours un peu tard pour faire l'exacte lumière sur le moment présent. Autre constatation : les religieuses sont plus éprouvées que les religieux ; s'il en est autrement pour quelques branches contemplatives, c'est peut-être surtout parce qu'on ne compte pas comme «pertes» les exclaustrations plutôt nombreuses, dont on avoue pourtant que bien souvent elles se solderont par presque autant de départs.

Cela, c'est un aspect du moment que nous vivons. Il est fait de remises en question trop radicales, dans un climat d'incertitude et d'irrésolution. Ce qui est plus troublant pour moi, c'est que la formation que nous avons donnée — et de quelle bonne foi ! — pendant les trente ou quarante dernières années ait abouti à de si piètres résultats : si peu de religieux capables de garder la tête froide et de réagir en adultes ! Car enfin, trop souvent, beaucoup trop souvent, on cède, on s'abandonne, on ne se conduit plus ! Personnellement, j'ai autant de peine à suivre les improvisateurs et les aventuriers qu'à rester sur place avec les «immobilistes». Ce qui me peine, encore une fois, c'est de voir la hâte des uns et l'incapacité des autres qui révèlent peu de maturité vraie, de préparation et de formation solides.

En écrivant cela, je me mets en cause le tout premier. Et je me reproche cette facilité même avec laquelle je prononce un jugement, car je me trouve trop «en dehors» pour pouvoir comprendre parfaitement ce qui se passe... C'est apparemment pour corriger cela que quelques confrères s'efforcent de me «détacher» de temps à autre de ce bureau où

je passe quand même la très grande partie de ma vie. Au CIL (second-noviciat de Rome, formule rénovée), au CEL de Madrid, je propose encore à la réflexion des participants quelques points de la pensée du saint Fondateur. En Grèce, à Madagascar, en Haute-Volta, j'ai eu à présider les retraites au cours des deux dernières années...

[CSN - 17.01.1972]

Le commentaire qu'il fait des départs nombreux ne laisse pas que de surprendre, venant de lui: il est rarissime en effet que, surtout par écrit, le Frère Maurice se hasarde à porter un «jugement». Mais le dernier alinéa explique cette sorte de rétraction. Ses activités l'avaient de plus en plus coupé des réalités de la vie de la plupart des Frères à une époque où l'évolution était galopante et prenait souvent les allures d'une mutation radicale. Il en avait conscience. Il en souffrait aussi, même si sa conception de l'obéissance ne lui permettait pas de «questionner» cette coupure et sa durée. Dès lors, l'honnêteté intellectuelle — et le bon sens — lui commandent une circonspection qu'il poussait à l'extrême.

A tel de ses amis, il a pu sembler parfois que le Frère Maurice risquait de s'exprimer avec une certaine pusillanimité, sinon de se bloquer en laissant grandir en lui des tendances au conservatisme qui ne constituaient pourtant pas le fond de son tempérament. L'un de ses tout proches a ressenti à cette époque une sorte de fracture dans ses relations avec celui qui avait été son «parrain» de prise d'habit.

Pour ma part, je dois reconnaître avec regret que depuis 1973 le Frère Maurice-Auguste avait pris ses distances à mon égard et se montrait très réservé au point de ne plus me contacter lorsqu'il était de passage à Bruxelles et même à Lasallia chez Henri Elsen. Ce n'est plus que par hasard, lors de réunions importantes à Ciney, que je l'ai revu et... nous n'avions plus rien à nous dire! Je n'ai jamais eu d'explication sur son attitude mais j'ai facilement imaginé que c'était à cause de mes engagements et de ma forme de vie. Pourtant ce que je vis a été répercuté plusieurs fois dans «En Equipe» et même dans les dossiers «lasalliens» du Frère Lauraire. Il pouvait donc être informé et savoir que j'ai toujours été reconnu et même soutenu par le Frère Visiteur même sur des «voies nouvelles» et avec mes options «FMO-belge»!

[TE - F. Pierre Massart]

Membre du Conseil général en même temps que Procureur près le Saint-Siège, le Frère Maurice avait «l'oreille» du Frère Charles-Henry, son ancien compagnon du second-noviciat. Il fut mêlé de près à certaines difficultés du généralat et sa correspondance y fait parfois allusion.

Le Chapitre général de 1966-67 avait substitué au second-noviciat romain le Centre international lasallien (CIL). Pour les deux premières sessions (automne 1968 et printemps 1969), on y réunit les directeurs de maisons de formation de l'Institut. Ces Frères exerçaient des responsabilités particulièrement importantes dans la mise en œuvre du renouveau de l'Institut. Le Frère Charles-Henry, Supérieur général, leur adressa chaque fois deux conférences sur l'avenir de la vie religieuse.

Le texte de ces exposés s'inspirait de fort près d'articles publiés dans une revue américaine. Le Frère Supérieur avait demandé à ses auditeurs de ne pas diffuser le contenu des conférences. Peine perdue: la nouveauté du langage, l'audace de certains propos frappaient de nombreux participants. Le texte — plus ou moins fidèle — fut rapidement répandu dans l'Institut.

Certaines réactions furent telles qu'elles inquiétèrent jusqu'à des membres éminents de la Curie romaine. Au début de l'été 1969, un petit groupe d'Assistants décida d'assurer la défense du Frère Supérieur. Ils prirent l'initiative de préparer un document d'explication et de justification, à la lumière de l'enseignement conciliaire. La brochure *Communication aux Frères* paraîtra en septembre. Le Frère Maurice y apporta sa contribution. En août 1969, il

envoie au Frère Michel Sauvage les épreuves d'imprimerie de la brochure en préparation. La finale de sa lettre montre que le soleil recommence à luire un peu. Le nouveau cardinal Secrétaire d'Etat va calmer le jeu.

Ci-joint un double d'une table de matières en projet. Etes-vous d'accord? Si oui, faites signe à Paulus ou à Patrice qui verra l'imprimeur fin de la semaine prochaine, très probablement; puisque les secondes épreuves nous sont promises dans le courant de la semaine du 1 au 5 septembre...

Reçu télé Patrice-Mérian demandant 1600 exemplaires. Frère Supérieur a reçu lettre cardinal Villot disant le contentement du Saint-Père devant les bonnes dispositions du Frère Supérieur... et accordant la Bénédiction Apostolique. Je n'ai pas encore pu parler au Frère Supérieur. Ciao.

[LM - 30.08.1969]

Quelques mois plus tôt, il est question dans une lettre de la mise en application dans l'Institut de l'Instruction *Renovationis Causam* publiée par la Congrégation des Religieux, début 1969. Le texte introduisait des assouplissements dans l'organisation du noviciat et le régime des vœux temporaires. Il demandait que les détails d'application soient examinés pour chaque Institut par le Chapitre général ou par le Conseil général. Comme les points à décider relevaient du Procureur général et de l'Assistant de la formation, le Frère Maurice informe son collègue, absent de Rome, de l'état de la question. Les indications qu'il apporte sont précises et très ouvertes.

Je ne vais pas écrire un livre. Quelques lignes seulement: en supposant que pour me lire vous avez sous les yeux le double de la lettre que vous m'avez écrite le 10 février.

1^o Quant aux règles d'application qui font appel au Chapitre général spécial ou à un nouveau Chapitre général à tenir éventuellement: nous n'avons rien décidé, ni au Régime, ni dans la lettre circulaire que j'ai envoyée; tout simplement, nous disons qu'en examinant cette question en avril-mai, le Conseil général tiendra compte et des règles d'application et de la délégation formelle donnée par le Chapitre général spécial. C'est alors et alors seulement qu'on décidera de la manière de consulter l'Institut sur certains points, ou sur l'ensemble de certaines questions. Nous n'excluons pourtant pas a priori la possibilité de nous dispenser de toute consultation, malgré l'insistance des règles d'application.

2^o Il est clair que, en l'un ou l'autre endroit, les compétences sont mêlées: dans la circulaire, il importait souverainement de faire court et d'éviter tout malentendu d'application immédiate de quelques facultés. C'est donc à dessein que j'ai laissé dans l'ombre l'un ou l'autre fragment de texte.

3^o Bien d'accord pour que vous songiez à une préparation de nos discussions pour avril-mai sur *tous* les points de l'Instruction qui vous paraissent mériter une interprétation ou une directive d'application. Mais j'accepte volontiers de faire un petit schéma (très court) de discussion sur les paragraphes 34 à 37 et les règles d'application. Si la chose est possible, nous nous verrions à temps pour bien «concorde» nos travaux. — Ciao, et «tante belle cose».

[LE - 13.02.1969]

Peu avant le Chapitre général de 1976, dans un «Courrier» de sa promotion, le Frère Maurice fait allusion à un autre problème difficile auquel le Frère Charles-Henry avait été confronté, et qui devait durer bien au-delà de son généralat: le mouvement des Frères dits

de la stricte observance, à Alès. Le Frère Maurice y avait été mêlé assez directement en raison des aspects juridiques de l'entreprise et par suite des démarches qu'elle avait entraînées auprès de la Congrégation des Religieux. Pour ses confrères de promotion du second-noviciat, il met les choses au point avec vigueur bien que le ton soit un peu compassé.

Un autre parmi vous, a fait le pèlerinage d'Uzès ; et il a cru trouver là un noviciat lasallien. C'est malheureusement une erreur : il y a bien là quelques jeunes gens qui essaient de s'intégrer à un petit groupe de trois Frères des Ecoles chrétiennes réunis malgré la défense formelle des Supérieurs légitimes et de plus, désavoués par l'Evêque du lieu. Malgré toutes les tentatives faites par le Frère Supérieur et les Frères Assistant et Visiteur, il n'a pas été possible jusqu'à présent d'ouvrir les yeux des pauvres égarés... Sans doute, y a-t-il là un fait qui demande toute notre attention ; mais il y a aussi une situation très triste qu'il faudrait pouvoir redresser.

[CSN - 3.03.1976]

Heureusement, il y a des événements plus heureux. Le Frère Maurice s'en fait aussi volontiers l'écho. Son attachement pour le Frère Charles-Henry transparait dans l'évocation qu'il fait de sa participation au Synode de 1974.

... Frère Supérieur vous dit comment il a vécu, de l'intérieur, le Synode des Evêques. Ce fut évidemment un événement assez exceptionnel : nous avons, au sens strict du mot, «notre Père synodal». On s'étonne moins aujourd'hui de nouvelles comme celles-là qui auraient autrefois suscité l'étonnement et les commentaires de beaucoup. Frère Supérieur vous dit qu'il a été très bien accueilli au Synode, et nous savons aussi que bien des Pères ont demandé le texte de ses interventions, tellement ils avaient été impressionnés par le caractère concret et didactique d'une relation qui faisait contraste avec des manières plus théoriques, ou trop générales, ou trop abstraites.

Dans notre Maison généralice nous avons eu plusieurs Chapitres généraux encore, dont celui, très récent, des Pères Blancs (Missionnaires d'Afrique, du Cardinal Lavignerie). Ils ont travaillé rudement, mais de façon détendue. Nos rapports avec eux ont été excellents. Et souvent, nous avons partagé leur liturgie, invités que nous étions à nous grouper avec eux autour de l'autel, prenant part à toutes les prières... Le Frère Supérieur faisant même une fois l'homélie au cours d'une messe concélébrée, où comme tous les dimanches, le nombre des concélébrants touchait à la centaine. Le dernier soir, souper en commun, et petite séance récréative où les capitulants évoquaient sur le ton humoristique bien des petits faits du Chapitre...

[CSN - 25.02.1975]

Le même «Courrier» laisse poindre quelque fatigue : il est un peu surchargé, tant les besognes se sont accumulées au fil des années.

A la Procure et au Conseil général, mon travail est celui des années précédentes ; aux *Cahiers lasalliens* aussi... Je me demande comment je sortirai de toutes les tâches que l'on me demande ; mais grâce à Dieu ma santé reste bonne, et je ne sens pas trop le poids de mes soixante-quatre ans (j'étais un «jeune Frère» en 46!).

[id.]

Après le Chapitre général de 1976, le Frère Maurice n'appartient plus au Conseil général. Cette fois l'Assemblée capitulaire, tirant la leçon d'une décennie difficile, décida de transformer

complètement la structure du gouvernement central, non plus par la constitution d'un corps hybride comme en 1966, mais par l'établissement d'un Conseil général de six membres (plus le Frère Supérieur) qui n'avaient plus, au départ, de responsabilité territoriale directe. Les « Assistants » avaient vécu.

Mais le Frère Maurice, provisoirement, demeure Procureur général. Il fut confirmé un certain temps après la fin du Chapitre et ces quelques jours d'incertitude lui furent très pénibles : il ne s'en ouvrit qu'à ses intimes. Il songea alors à retourner en Belgique, mais on peut se demander si cette hypothèse, qu'il reprit plusieurs fois dans les dix ans qui suivirent alla jamais loin pour lui qu'une simple velléité.

Début mars, dans le « Courrier » de sa promotion, il précise à ses confrères quelle est sa situation.

Provisoirement tout au moins, je reste à la Procure générale. Moins provisoirement je reste chargé des études lasalliennes : recherches et publications. Rome, et la Via Aurelia en particulier, c'est donc toujours mon point d'attache. Et si Dieu le permet, je pourrai, sans trop de difficulté, rester votre secrétaire de promotion et l'éditeur de notre Courrier.

Ainsi que je vous l'avais promis, j'ai envoyé la biographie du Frère Alcime à chacun d'entre vous : elle est sortie de presse fin avril 1976, a été offerte aux capitulants le 3 mai — jour anniversaire de la naissance du Frère Alcime — et dans les quelques jours qui ont suivi, elle vous a été envoyée à chacun. Je n'ai pas oublié la gentillesse avec laquelle une dizaine d'entre vous m'ont accusé réception.

[CSN - 2.03.1977]

C'est sur cette mention du Frère Alcime-Marie que se terminent les évocations plus ou moins explicites et détaillées du travail du Frère Maurice comme Procureur général que nous avons trouvées dans ses lettres.

A propos de la biographie du Frère Alcime, voici l'appréciation portée par un ami du Frère Maurice :

Au terme de mes études à Rome, en 1966, je rentrai en Argentine. Je ne maintins pas d'autre contact avec Maurice que la réception occasionnelle des numéros de *Lasallianum*, en tant qu'ancien membre de la communauté des étudiants de la Maison généralice.

Un jour me parvint pourtant un envoi différent : c'était la biographie du Frère Alcime-Marie, son prédécesseur dans la charge de Procureur général, une biographie rédigée « du dedans » à partir des carnets de notes personnelles que le Frère Alcime n'avait pas emportés en quittant la Maison généralice. La lecture de cette vie me fit beaucoup de bien et je l'écrivis au Frère Maurice en le remerciant. Je pouvais comprendre un peu mieux diverses choses dont j'avais bénéficié — ou souffert — durant ma formation initiale.

[TE - F. Bruno Alpagò]

Comment ceux qui ont eu affaire au Frère Maurice l'ont-ils perçu et apprécié durant cette période ? Des Frères en charge dans les districts, nous n'avons reçu à ce sujet qu'un seul témoignage :

C'est en janvier 1971 que j'ai eu l'occasion de parler directement avec le Frère Maurice Hermans. En route vers le Cameroun, je m'étais arrêté à Rome et j'avais fait connaître à des membres du Conseil général les interrogations que je me posais au sujet de l'obligation de référer régulièrement audit Conseil pour l'approbation des résultats des Chapitres des vœux. L'esprit de finesse qui caractérisait notre confrère, en même temps

que le respect qu'il portait à l'Église et à son représentant ont fait sur moi une forte impression. Cette capacité de nuancer les obligations de la législation par l'évolution qui avait alors cours dans la vie de l'Église me plaisait beaucoup.

Par la suite, comme Visiteur du district de Québec, il me fut donné à maintes reprises de faire appel à ses connaissances de canoniste pour régler des situations qui me posaient problème. C'est toujours avec la même largeur d'esprit que je bénéficiais de cet équilibre qui faisait l'objet de mon admiration.

[TE – F. Guy Lemire, 4.04.1988, ancien Visiteur de Québec]

On peut comprendre cette parcimonie des témoignages : le Frère Maurice traitait plutôt les affaires avec le Frère Supérieur et les Frères Assistants. De fait, plusieurs de ceux-ci apportent leur témoignage sur le rôle du Frère Maurice comme Procureur et comme Conseiller. Nous avons déjà recueilli celui du Frère Bernard Mérian. Nous citerons en appendice celui du Frère José Pablo. En voici trois autres, pour la période 1966-1976.

De 1966 à 1976, j'ai connu Maurice comme Assistant et Procureur général. Période difficile où il sut à la fois garder ses convictions, les exprimer avec discrétion, et rester au mieux... possible avec chacun. Il était difficile d'ailleurs de percevoir comment il jugeait la situation. Il instruisait des centaines de demandes de sécularisation, il en souffrait, mais je ne l'ai jamais entendu exprimer une opinion sur les causes de cet éboulement. J'avais l'impression qu'il restait avant tout historien et que sa très grande honnêteté intellectuelle lui interdisait de se prononcer. C'est d'ailleurs cette réserve constante, ce souci de maîtriser le moindre détail avant de se prononcer sur un ensemble qui firent qu'il n'a pas joué au milieu de nous le rôle de discernement auquel il aurait pu prétendre au cours de cette crise unique en nos Annales. Ceci ne constitue en rien un jugement critique, mais un constat pour essayer de cerner sa personnalité. Que de fois on aurait eu l'envie de lui dire «Forza!», pour qu'il accède à un leadership moral basé sur son expérience et sa connaissance de la tradition lasallienne. C'était mal comprendre sa personnalité.

[TE – F. Patrice Marey, Assistant (1966-1976), Conseiller général (1976-1986)]

Sa participation à ce travail d'aggiornamento dépasse largement la période 1966-1976 pendant laquelle il fut membre du Conseil général ; mais ce furent certainement les années les plus intenses de travail à ce projet. Période qui ne fut pas facile pour l'administration générale. Il ne fait aucun doute dans mon esprit que le Frère Charles-Henry, Supérieur général, a grandement apprécié la présence du Frère Maurice au sein du Conseil. Il était rassuré par sa compétence, par son rôle discret mais efficace dans les relations avec la Congrégation des Religieux ou d'autres compétences romaines. Au Conseil général, on faisait aussi confiance au Frère Maurice ; on savait qu'il possédait bien ses dossiers, qu'il savait défendre ses positions.

[TE – F. Arthur Bonenfant, Assistant (1966-1976)]

Le Frère Michael, que le Frère Maurice avait marqué pendant le second-noviciat, rend à son ancien collègue du Conseil général un témoignage particulièrement chaleureux, précis et ample à la fois :

Le Chapitre général de 1966-1967 estima devoir créer le poste d'Assistant résidentiel qui concernait les responsables des principaux services de l'administration générale de l'Institut à savoir : le Secrétaire général, le Procureur général près le Saint-Siège, l'Econome

général, plus une nouvelle fonction : l'Assistant pour la formation. Quels que fussent les avantages ou les inconvénients de cette disposition, elle eut pour effet d'accroître singulièrement la dimension du Conseil général et lui donna un accès immédiat à la compétence qui existait dans ces services importants de l'Institut.

Le Frère Maurice se vit ainsi placer au rang des membres du Conseil général et il y joua un rôle inestimable à une époque précisément où les documents et décrets du Concile Vatican II commençaient à être diffusés et à entrer en application. Dans le travail qui consistait à aider à assimiler la doctrine de Vatican II et à la diffuser à travers l'Institut, le Frère Maurice fut un guide irremplaçable. Il se révéla un intermédiaire très capable lorsque des problèmes surgirent ainsi qu'il fallait s'y attendre. Sa connaissance des méthodes de travail de l'administration vaticane aussi bien que la considération dont il jouissait auprès des officiels du Vatican aidèrent à aplanir les difficultés. Il s'est toujours montré très loyal envers l'Institut et son emploi de Procureur général fut un modèle d'efficacité et de dévouement au service des Supérieurs et des autres Frères. Il avait reçu un bel héritage de son prédécesseur le Frère Alcime-Marie, mais il n'hésita pas à le mettre à jour et à le moderniser pour répondre aux exigences de son emploi. Il était toujours prêt à fournir une interprétation et une directive là où il y avait un doute ou une incertitude et, invariablement, il avait raison, car il avait étudié la question. Aux rencontres du Conseil général, qu'elles fussent d'ordre administratif ou pastoral, il était toujours prêt à éclaircir les idées et à faire avancer le processus. Ses longues années de présence à la Maison mère avaient fait de lui une sorte d'oracle en ce qui regardait le centre de l'Institut.

Lorsque, dans l'exercice de mes fonctions, je devais avoir recours à son savoir et à sa compétence, ses réponses étaient rapides et directes mais cependant énoncées avec circonspection et humanité.

Je dois dire que nous nous entendions très bien et j'appréciais son caractère joyeux et son esprit de communauté. Il était d'un abord facile et prêt à donner son avis si on en avait besoin sur pratiquement n'importe quel sujet. Cependant, il était très discret et humble dans les affaires dont j'étais responsable et confessait humblement qu'il n'était pas en position de donner des avis sur l'Asie qu'il ne connaissait pas. Il est dommage que le Frère Maurice-Auguste n'ait jamais possédé suffisamment l'anglais parlé pour permettre sa présence dans les pays où aucune autre langue n'est commune. Cela a constitué un gros manque à gagner pour lui, mais une perte encore plus considérable pour les régions anglophones de l'Institut.

Malgré ses nombreuses obligations comme Procureur, etc., on voyait chez lui beaucoup de sensibilité et de sentiment à l'égard des domestiques et des employés de la maison ainsi que de leurs familles. Il les aidait autant qu'il le pouvait. Ce côté humain lui apportait sans doute l'exutoire nécessaire pour faire quelque travail apostolique tout en étant obligé de mener toute sa vie un emploi de bureau. Il était pourtant fort discret et ne voulait aucune publicité.

Le Frère Maurice resta toujours un chercheur et son dévouement aux études lasalliennes était évident dans son travail, dans ses conférences, ses articles... Il pouvait y consacrer beaucoup de temps en dépit de ses responsabilités comme Procureur et du travail que le Supérieur général lui confiait.

L'un des conseillers du Frère Supérieur durant le généralat du Frère Pablo rend au Frère Maurice un témoignage mettant en relief d'autres qualités de sa personnalité.

Au début de la décennie du Frère Supérieur José-Pablo Basterrechea, nous étions cinq nouveaux conseillers à nous disposer et nous organiser en vue de mieux remplir notre tâche. Le Frère Maurice-Auguste, très attentif, s'offrit à nous aider et à nous pourvoir de matériel dans le domaine de sa spécialisation. Sans tarder, il nous remit une collection complète des *Cahiers lasalliens* et de *Lasallianum*. Il maintint cette disponibilité pendant les dix ans. Il suffisait de solliciter une information ou une aide — et il n'était même pas nécessaire de se rendre pour cela à son bureau, le téléphone intérieur suffisait — pour que nous ayons une réponse sans tarder, orale ou par écrit.

Non seulement il était attentif à chacun individuellement, mais il collaborait aussi à des travaux du Conseil général. Sa collaboration fut particulièrement importante pour la préparation de la circulaire sur *Notre Vie consacrée*, pour laquelle il nous fournit une information précise sur l'histoire des vœux dans notre Institut.

En tant que Procureur général, il revenait au Frère Maurice-Auguste de coordonner une petite Commission de Conseillers chargée d'étudier des questions de nature juridique et de préparer un avis pour les réunions du Conseil général. Il était remarquable de voir avec quelle objectivité il préparait et présentait la documentation envoyée par les districts : demandes d'approbation de Chapitres de district, nominations de Visiteurs, dispenses de vœux, affiliations, etc. Chaque sujet était dûment discuté et considéré de manière à formuler un avis de la Commission. L'expérience que la Commission acquit peu à peu par la répétition de cas similaires la rendit capable de parvenir plus rapidement à un avis. Mais le Frère Maurice-Auguste donnait à chaque demande la même attention et le même soin que s'il se fût agi de la première.

[TE - F. Pedro Ruedell, Conseiller général (1976-1986)]

§ 2. PARTICIPATION DU FRÈRE MAURICE AUX CHAPITRES GÉNÉRAUX DE 1956, 1966-1967, 1976, 1986.

Le Frère Maurice fut présent à la Maison généralice pendant toute la durée des 38^e (1956), 39^e (1966-1967), 40^e (1976), 41^e (1986) Chapitres généraux. Il avait été élu suppléant (pour le district de la Maison généralice, supprimé par la suite) lors du Chapitre de 1956 et ses confrères de Belgique-Sud l'éluèrent encore comme suppléant pour le Chapitre de 1986.

Il participa aux Assemblées de 1966-1967 et 1976 comme membre de droit. Mais sa collaboration au premier (1956) et au dernier (1986) fut très importante aussi, bien qu'indirecte. Le rapport qu'il remit au Chapitre général de 1956 fut décisif quant à l'avenir des études lasalliennes, et donc aussi quant aux perspectives ouvertes pour l'œuvre du Chapitre de 1966-1967 : nous y reviendrons quand nous parlerons du Frère Maurice directeur des études lasalliennes. La contribution du Frère Maurice au Chapitre de 1986 se joua surtout par son travail au sujet de la *Règle* soit personnellement, soit comme membre de la Commission internationale des Règles. Nous abordons ce sujet à la suite de celui-ci.

Nous regrouperons les extraits de la correspondance du Frère Maurice et des témoignages venus des Frères en suivant l'ordre des quatre Chapitres généraux auxquels il fut directement mêlé.

Le Chapitre de 1956

Le Frère Maurice demeura sans doute fort discret durant ce Chapitre. Il était d'ailleurs fort occupé par ses études, et la mise en route de sa thèse, après l'achèvement de sa scolarité de doctorat.

Pendant le XIX^e siècle et jusqu'en 1946 inclus, les Chapitres généraux successifs avaient toujours porté au généralat l'un des Frères Assistants. Interrompant (pour une fois) cette longue habitude, les Capitulants élurent à cette charge le Frère Nicet-Joseph, directeur du second-noviciat romain au cours des dix années qui venaient de s'écouler. Par sa nouveauté ce choix surprit et provoqua même une certaine sensation. A la réflexion, il s'expliquait assez naturellement par le fait que le Frère Nicet était sans doute le plus connu par l'ensemble des Capitulants, et que son rayonnement comme responsable du second-noviciat avait été considérable. Peut-être n'est-il pas interdit de penser qu'en innovant de la sorte pour le choix du Supérieur, le Chapitre traduisait aussi, peut-être encore confusément, l'aspiration de l'Institut à un certain renouveau... D'autres mesures capitales prises par ce Chapitre pourraient confirmer cette hypothèse : nous y reviendrons.

Compagnon de travail du Frère Nicet, le Frère Maurice salua son élection avec une sincérité que ne parvient pas à dissimuler le dithyrambe quelque peu ampoulé de l'exhortation.

Il est bien tard et bien inutile d'ailleurs d'évoquer ici tout ce qui s'est accompli à la Maison généralice, au second-noviciat en particulier, depuis avril dernier. Nos locaux d'ordinaire si désolés en période de vacances, ont connu l'animation paisible d'une retraite décisive entre toutes, puisqu'elle préparait la centaine de nos Capitulants à l'élection du Très Honoré Frère. Dans la suite, tous les soirs au moins, la salle de communauté regroupait les mêmes effectifs pour la lecture spirituelle, et parfois d'autres réunions, extra-capitulaires.

Mais tout cela reste bien dans l'ombre du grand événement si profondément vécu par chacun d'entre vous : celui qui vous avait accueilli si paternellement ici-même, celui qui vous avait si continûment aidé à mieux comprendre les exigences de Dieu sur votre

âme et votre vie de consacré, celui qui vous avait inlassablement soutenu et réconforté aux heures plus lourdes d'appréhension, celui qui vous avait toujours entraîné de l'exemple à l'indéfectible fidélité au devoir... celui-là vous est donné, à un titre plus insigne et plus nouveau, en qualité de père et de guide, de chef et pasteur.

Ce fut une joie pour vous, ce fut une joie pour tous : dépassons ce sentiment premier et si légitime : faisons un effort pour mieux comprendre notre devoir d'obéissance et nos responsabilités d'entraîneurs. Il appartient en effet à tous ceux qui ont plus particulièrement bénéficié du dévouement et de la vertu du Très Honoré Frère Nicet-Joseph de lui ménager à présent le réconfort d'une collaboration attentive, respectueusement et affectueusement dévouée.

[CSN - 10.09.1956]

Le Chapitre de 1966-1967.

Dans son interview de 1985, le Frère Maurice observe que c'est ce Chapitre «qui l'a le plus marqué». Rien de surprenant ! nombreux les Frères de plusieurs générations qui pourraient contresigner cette affirmation.

Dans sa correspondance, le Frère Maurice parle assez peu du Chapitre. Des lettres à un ancien étudiant, écrites durant la période de préparation de l'assemblée, montrent pourtant qu'il en pressent l'importance :

Je partage vos «inquiétudes» à l'échelle du district, à l'échelle de plusieurs districts. Partageons cela pour nous animer à trouver ensemble de vraies solutions. Le premier pas est fait un peu partout : on se rend compte ; on mesure les erreurs, on prend conscience des tâches à entreprendre. C'est énorme cela ; c'est le premier pas, c'est peut-être le plus difficile. Mesurer vraiment la situation : se défaire des illusions : savoir à quelles insuffisances il faut parer.

Mon optimisme essaie de rejoindre le vôtre et de rester à la mesure même des difficultés et des inquiétudes. Beaucoup de nos Frères cherchent avec nous, conjointement avec nous ; et le Chapitre de «66» pourrait être pour beaucoup d'entre eux le point de cristallisation, non seulement des espérances, mais déjà des premières réalisations. Aidez-moi, je ne sais plus trop ce qui m'attend comme travail ; mais ce sera énorme et redoutable pour le pauvre moi. L'heureux temps où je n'avais d'autres soucis que ceux que vous me donniez... (hahaha!).

[LM - 3.10.1964]

J'ai pensé plusieurs fois à vos problèmes ; à tous, et même encore à quelques autres. Et je vous prie de continuer à m'aider de vos lumières. Il en faudra beaucoup pour le prochain Chapitre, et déjà pour la préparation immédiate de celui-ci. Que n'êtes-vous ici ? ou que ne suis-je là. Car il est peu enviable d'être «au centre» en ce moment. Non pas en raison de la somme de travail qui s'accumule, mais surtout en raison des responsabilités qui ne font que croître...

[LM - 5.01.1965]

Après le Chapitre, il n'évoquera guère le rôle qu'il y a joué. Ce rôle ne fut pas très spectaculaire. Mais deux témoins proches reconnaissent qu'il fut parfois décisif en cette Assem-

blée si vivante et créatrice. Si le Chapitre de 1966-1967 a marqué le Frère Maurice, à sa manière et en son domaine, le Frère Maurice a marqué ce 39^e Chapitre général.

Comme vous le savez, j'étais un de ses compagnons comme délégué aux Chapitres généraux de 1966-1967 et de 1976. Comme il appartenait à la Commission du Gouvernement, dans ces deux Chapitres, je n'ai pas eu l'occasion de le connaître très bien.

Le souvenir le plus vif que j'en garde lors du Chapitre de 1967 fut la bonne humeur qu'il manifesta pour aider les nouveaux Assistants aussi bien que les anciens à s'ajuster avec sérénité à la réduction de leur fonction dans un Institut en plein changement. Sa fameuse A.A.A.A. (Association Amicale des Anciens Assistants) a contribué beaucoup à réduire la tension de cette situation pénible. Prenant la suite du Frère Lawrence O'Toole qui comparait les Assistants à l'alouette du chant franco-canadien, le Frère Maurice amena tout le Chapitre à le chanter avec âme lors du repas de clôture. Les exécutions vocales de ce genre étaient légendaires chez lui et contribuaient toujours au bon esprit communautaire et à la camaraderie.

[TE - F. Luke Salm, Capitulant de 1966-1967, 1976, 1986]

Mon amitié pour le Frère Maurice, l'habitude de travailler avec lui, l'aisance confiante de nos relations m'ont permis d'être le témoin proche de ses interventions et prises de position — toujours discrètes, parfois même secrètes et pourtant capitales — au cours du Chapitre général de 1966-1967, durant la première session surtout. Je relèverai seulement deux questions où sa perspicacité, sa compétence juridique, sa connaissance des rouages de la Curie, mais aussi son courage simple ont été particulièrement efficaces, même si son effort se déployait en coulisse plutôt que sur l'avant-scène.

Le débat sur le laïc de l'Institut

Vatican II avait mis en valeur la vie religieuse laïque masculine (*Perfectae Caritatis* 10, 1). Le Concile avait aussi invité les Chapitres généraux des Instituts de Frères à délibérer sur l'opportunité d'introduire quelques prêtres « pour les besoins intérieurs des Congrégations et en sauvegardant leur caractère laïc ».

Ce dernier texte avait été rédigé comme un compromis, à la suite de débats très vifs, au printemps 1965, au sein de la Commission conciliaire de la vie religieuse. Au départ, les membres de la Commission s'étaient trouvés en présence d'un texte invitant purement et simplement les Instituts de Frères à introduire le sacerdoce pour quelques membres. De l'émoi de certains Pères conciliaires, le Frère Nicet et le Frère Maurice avaient recueilli la confiance ; ils avaient appris également l'attribution apocryphe de ce texte au Pape et l'intervention de Paul VI qui, alerté, avait demandé que l'on supprime du projet la référence à son autorité. Ils étaient donc très au fait de la « pensée » conciliaire qui avait abouti à la rédaction définitive adoptée au cours de la quatrième session, en novembre 1965.

Le Chapitre général ordinaire des Frères des Ecoles chrétiennes était prévu pour avril 1966. Très peu de temps après la fin du Concile, l'Institut de Frères le plus nombreux allait devoir prendre position sur l'application du texte de *Perfectae Caritatis* 10, 2. D'ailleurs, des notes au Chapitre demandaient l'introduction du sacerdoce. Au sein de l'Assem-

blée, quelques Frères, peu nombreux mais très convaincus et militants, entendaient bien que le sujet ne soit pas esquivé — ainsi qu'il l'avait été, disaient-ils, lors du Chapitre général précédent.

Les partisans de l'introduction du sacerdoce disposaient d'un allié particulièrement puissant : le cardinal Antoniutti, préfet de la Congrégation des Religieux. Celui-ci avait présidé la Commission conciliaire de la vie religieuse. Il n'y avait pas fait mystère de sa position personnelle, que reflétait bien la première rédaction du texte de 10, 2. Hasard — ou providence — il était en Australie lors du débat de la Commission en avril 1965 et son absence avait permis de clarifier le doute soulevé sur l'origine « papale » du texte en discussion.

Peut-être le cardinal n'avait-il pas enregistré le changement important qui était intervenu dans le texte de *Perfectae Caritatis*? Toujours est-il que dans l'allocution qu'il adressa aux Capitulants l'un des premiers jours de l'Assemblée, en avril 1966, il les exhorta à « obéir » au Concile et à introduire donc le sacerdoce dans l'Institut.

L'émoi de nombreux Capitulants fut grand. Pour le Frère Nicet, comme pour le Frère Maurice, l'interprétation du Cardinal était abusive. Le Frère Procureur général contribua à l'initiative qui fut prise immédiatement par trois Supérieurs généraux (Frères des Ecoles chrétiennes, Maristes, Christian Brothers d'Irlande). Le Pape avait établi une Commission cardinalice pour l'interprétation officielle des textes conciliaires sujets à doute ou à litige. Pour la première fois cette Commission allait se réunir en mai. Il fut décidé de la saisir, et le Frère Maurice mit au point, dans le style curial, le *dubium* proposé par les Instituts de Frères à la Commission d'interprétation. Il lui revint aussi de le présenter au Secrétaire de la Commission, ancien Secrétaire général du Concile, Mgr Felici.

La demande suivit son cours. Entre temps, le Chapitre s'était mis au travail. La seconde Commission avait commencé ses travaux par l'étude de l'opportunité d'introduire le sacerdoce dans l'Institut. Longuement, elle avait dépouillé les notes des Frères, entendu et réentendu les partisans (les plus ardents appartenaient à la Commission), aussi bien que les adversaires de cette introduction. Après plusieurs semaines de travail, son rapport circonstancié avait été discuté pied à pied en Commission; adopté par elle, il fut imprimé à l'intention des Capitulants.

A ce moment précis survint une sorte de coup de théâtre. Déjà le Frère Procureur général avait reçu de la Congrégation des Religieux certaines communications de la surprise et du mécontentement du cardinal sur la manière dont le chapitre général semblait avoir compris son intervention liminaire. Un texte, rédigé par le « Courrier » du Chapitre général, avait particulièrement déplu et une rectification avait été exigée. Le Frère Maurice se trouvait en première ligne pour recevoir ces doléances; il s'ingéniait à en informer le Chapitre, sans occulter la vérité des faits, sans davantage « mettre de l'huile sur le feu... »

Mais quand le rapport de la seconde Commission fut prêt, la Congrégation des Religieux, informée, semble-t-il, par le menu de la marche des travaux capitulaires (l'informateur ici, n'était pas le Frère Procureur général) intervint avec force. Elle interdit la poursuite des débats du Chapitre — et bien entendu, d'abord, de la discussion sur la question du laïc et du sacerdoce — tant que l'élection du nouveau Supérieur général n'aurait pas été faite.

En rigueur de droit, l'intervention pouvait paraître sans fondement. Le Frère Nicet-Joseph avait été élu Supérieur général à vie, selon la norme en vigueur dans l'Institut et

sanctionnée par la bulle d'approbation. Certes, il avait annoncé son intention de renoncer à sa charge et de soutenir lui-même le passage, dans l'Institut, du généralat à vie au généralat à durée limitée. Mais il n'avait pas encore démissionné se réservant de le faire quand il en jugerait le moment opportun. Et la loi qui régissait la durée du mandat du Frère Supérieur n'avait pas encore été modifiée.

Mais dans le climat un peu passionnel qui marquait toute cette affaire, la « rigueur du droit » ne pouvait guère peser fort lourd. L'interdiction de poursuivre les travaux du Chapitre avait été notifiée au Frère Maurice par un coup de téléphone que lui avait adressé le Secrétaire de la Congrégation, Mgr Philippe. Lorsque la décision du dicastère fut communiquée à l'Assemblée, dans le brouhaha des Capitulants sensibles d'abord au fait qu'on leur forçait la main, une voix tenta de s'élever pour demander si l'on était sûr de l'authenticité du message téléphonique. Le Frère Maurice pouvait d'autant moins en douter qu'il avait longuement « écouté » le Père Philippe depuis les années 1950 où il suivait son cours à l'Angelicum.

Les interventions du Frère Maurice, soit dans l'assemblée, soit auprès des Capitulants ne cherchaient pas à défendre l'indéfendable, mais à faire accepter l'inéluctable. Et à essayer aussi de tirer le meilleur parti d'une situation difficile. Sa connaissance du droit canon et de la tradition de gouvernement de l'Institut lui permit d'éclairer et même de guider au mieux la Commission du Gouvernement qui devait, non sans une hâte qui resta regrettable, improviser toute une « Règle » nouvelle pour le gouvernement central. Car il fallait prendre position non seulement sur la durée du mandat du Frère Supérieur — et sur la périodicité des Chapitres généraux — mais sur le rôle du nouveau Frère Vicaire Général, et même sur le profil du futur Conseil général. Par ailleurs, le Frère Procureur général devait constamment « naviguer » entre le Chapitre et la Congrégation, puisqu'il fallait aussi obtenir l'autorisation du Saint-Siège pour changer des structures de gouvernement qui avaient été approuvées en 1947, et dont certaines mêmes relevaient de la bulle. L'attention du Frère Maurice, sa précision, son habileté diplomatique et son habitude du dicastère et de ses officiers lui permettaient d'obtenir toutes les dérogations nécessaires au fur et à mesure de l'élaboration par la Commission du nouveau statut du gouvernement de l'Institut.

L'affaire fut menée en un temps record. Le Frère Nicet avait notifié officiellement sa démission au Chapitre le 20 mai 1966. Le lundi 23 mai, le Frère Charles-Henry était élu Supérieur général au premier tour de scrutin. Le Cardinal Antoniutti avait dépêché le Secrétaire de la Congrégation, Mgr Philippe, pour assister à l'élection ; et celui-ci avait pris d'autorité la place de Président. Le Frère Maurice ne cacha pas sa peine de cette marque de défiance publique envers l'Assemblée et de l'humiliation supplémentaire infligée au Frère Nicet, lequel l'accueillit avec une parfaite sérénité...

Dès que le Chapitre eut de la sorte obtempéré aux injonctions de la Congrégation, il lui sembla normal de reprendre le cours de ses travaux là où ils avaient été interrompus. Le débat sur le caractère laïc de l'Institut fut donc engagé dans l'Assemblée. C'est précisément à ce moment que Mgr Felici invita le Frère Procureur général pour lui communiquer en priorité, et avant sa publication officielle, la réponse de la Commission cardinalice au *dubium* que les Instituts de Frères lui avaient soumis. Le Frère Maurice m'invita à l'accompagner ; l'anxiété que nous éprouvions fut immédiatement dissipée par le Secrétaire de la Commission : d'entrée de jeu il nous confirma que l'interprétation cardinalice du texte de

Perfectae Caritatis 10, 2 était bien celle de l'Institut. Le commentaire oral n'était pas de trop, compte tenu du laconisme des réponses au *dubium* : affirmative et négative ! c'était bien lumineux, mais il n'était pas inutile que la parole vînt « mettre en lumière » davantage encore la clarté « aveuglante » des réponses curiales.

Il ne pouvait cependant être question de faire part publiquement de cette réponse aux Capitulants : il fallait en attendre la promulgation officielle. Tout au plus, en répondant en assemblée à l'une ou l'autre question, le Frère Maurice put-il rassurer ceux que l'intervention du Cardinal avaient troublés.

Lors de sa venue au Chapitre pour l'élection du Frère Supérieur général, Mgr Philippe avait annoncé qu'il y reviendrait pour « répondre aux questions que pourraient lui poser les Capitulants ». Il se fit que sa visite eut lieu dans la soirée du 31 mai 1966 la veille du jour où après les vingt-quatre heures de réflexion requises entre la fin du débat et le vote définitif, l'Assemblée devait prendre position sur les propositions qu'elle avait examinées et discutées. En commençant son intervention, Mgr Philippe annonça au Chapitre qu'il avait reçu du Secrétariat de la Commission cardinalice la réponse au *dubium* que les Frères lui avaient soumis. « Je porte cette nouvelle avec moi ; je ne puis vous la communiquer avant sa promulgation. Je pars demain en déplacement ; à mon retour, je viendrai vous la présenter... »

Le lendemain l'Assemblée prit les votes que l'on sait à une majorité écrasante. Aussitôt après cette séance, deux Frères portèrent à une agence de presse un communiqué résumant de façon succincte mais précise l'essentiel des décisions prises par le Chapitre général. Le texte de ce communiqué avait été préparé en lien avec le Frère Maurice. Le jour suivant, l'information passait dans les principaux journaux de nombreux pays...

Quelques jours plus tard, de retour à Rome, le Secrétaire de la Congrégation des Religieux téléphona au Frère Maurice. Celui-ci me fit part de cette communication qui l'avait secoué : « Le Père Philippe, me dit-il, m'a accablé de reproches pendant quarante-cinq minutes ! » En France, il avait pris connaissance de l'information sur le vote du Chapitre général en lisant *La Croix*. S'en prenant au Procureur général, le Secrétaire de la Congrégation lui faisait grief du fait que le Chapitre avait pris son vote sans attendre son retour et sa nouvelle visite. Le Frère Maurice subit l'algarade. Puis il fit respectueusement remarquer que le Chapitre avait obéi lorsqu'on lui avait enjoint de procéder à l'élection avant de poursuivre le débat. « Par la suite, aucune autre interdiction formelle ne nous a été notifiée ; Mgr Felici nous avait officieusement fait connaître la réponse de la Commission cardinalice. Nous avons longuement délibéré et l'assemblée avait pris le temps d'écouter toutes les interventions, consentant à plusieurs reprises à prolonger le temps de parole des partisans du sacerdoce. Rien ne nous empêchait donc de procéder aux votes... »

Cet incident ne fut évidemment pas diffusé ; en définitive, Mgr Philippe s'inclinait devant le fait accompli ; l'ampleur des votes convergents de l'assemblée lui indiquait d'ailleurs que la position qu'avaient courageusement défendue le Frère Nicet et le Frère Maurice n'était pas seulement la leur, mais celle de l'Institut dans son ensemble. Dans toute cette affaire, le Frère Maurice se montra souple, respectueux de l'autorité de la Congrégation des Religieux, mais aussi très clair et très ferme sur le fond des choses ; habile à négocier certes, mais en même temps courageux à défendre les droits du Chapitre et à favoriser l'exercice de sa légitime autonomie. Toutefois, sa relation avec Mgr Philippe

en demeura blessée : il avait beaucoup apprécié le professeur à l'Angelicum ; il s'était attaché à lui ; il n'avait été que plus atteint par la prise de position du Secrétaire de la Congrégation. Position qui lui apparaissait comme une volte-face...

Publiquement, le Frère Maurice n'était pas intervenu dans le débat en assemblée, sauf pour répondre aux questions qu'on lui posait parfois. Mais son action discrète et attentive fut décisive surtout aux moments cruciaux d'une discussion difficile et d'une décision capitale.

La décision de faire du Chapitre de 1966 le Chapitre spécial de rénovation demandé à tous les Instituts religieux.

Perfectae Caritatis avait demandé à tous les Instituts de s'engager sur la route de la rénovation adaptée (c'était le titre même adopté finalement par le décret conciliaire). Le Concile avait indiqué les critères de cette rénovation, évoqué la situation particulière d'un certain nombre de « types » de vie religieuse, donné des orientations dans plusieurs secteurs de la vie religieuse. Mais il n'était pas entré dans le détail des modalités de mise en œuvre de cette rénovation.

Les Capitulants qui s'étaient réunis à partir d'avril 1966 étaient suffisamment conscients de ce que demandait le Concile pour se rendre compte que le Chapitre devrait aborder la question fondamentale de la rénovation. Du reste, abstraction faite même du mouvement conciliaire, l'appel à une réflexion de base sur l'identité du Frère des Ecoles chrétiennes naissait, et de manière très explicite et très vigoureuse, des notes envoyées au Chapitre par les Frères.

A vrai dire, ce mouvement de fond avait été permis et même encouragé par deux décisions prises par le Chapitre de 1956, et que le Frère Nicet avait courageusement appliquées.

D'une part, constatant l'inadéquation du texte de la *Règle*, approuvée pourtant par le Saint-Siège en 1947, le Chapitre avait demandé au Supérieur et à son Conseil d'envisager la préparation d'un texte nouveau. Dès 1958, le Frère Nicet avait ouvert ce chantier ; plusieurs projets successifs furent préparés et soumis aux districts ; nous aurons à reparler de ce travail auquel le Frère Maurice collabora très activement, surtout à partir de 1962.

Déjà, les remarques présentées par les districts laissaient pressentir que la révision du texte de la *Règle* supposait un débat plus fondamental sur des questions concernant la raison d'être de l'Institut dans le monde actuel et l'identité du Frère. Toutefois, la consultation au sujet de la *Règle* avait été restreinte d'abord aux Frères Visiteurs, et ensuite aux Conseils de district.

Mais le Chapitre de 1956 avait pris une autre mesure, tout aussi novatrice. Jusqu'alors, des notes ne pouvaient être envoyées au Chapitre général que par des Frères s'exprimant à titre personnel. La mise en commun de suggestions — ou de doléances — risquait d'être taxée de « cabale » et, à ce titre, récusée. Or l'Assemblée de 1956, au contraire, invite les Frères à préparer ensemble le Chapitre général, et elle encourage la rédaction de notes collectives, élaborées au niveau du district, des communautés. Elle privilégiait même désormais cette forme de participation, tout en maintenant le droit inaliénable de chaque Frère à s'adresser directement au Chapitre.

Concrétisant encore davantage cette orientation en fait «révolutionnaire» à l'époque, le Chapitre de 1956 demandait que deux ans au moins avant la prochaine assemblée, le Frère Supérieur général propose à l'Institut un questionnaire en vue de susciter l'intérêt et la participation des Frères.

A partir de la seconde session de Vatican II (1963), le Pape Paul VI avait ouvert le Concile à un certain nombre d'experts. Le Supérieur général de l'Institut avait été invité à ce titre aux Congrégations générales d'une assemblée constituée par les seuls «Pères» conciliaires: les Evêques, les Supérieurs généraux des Ordres religieux cléricaux.

Cette participation directe aux travaux du Concile qu'il suivit dès lors très assidûment, les échanges multiples qu'il eut avec de nombreux Père et experts, la collaboration qu'il eut à fournir à certaines Commissions (l'Education catholique, la vie religieuse) avaient «alerté» le Frère Nicet sur la mutation profonde de l'Eglise, mutation qu'il sentait bien aussi dans l'Institut.

Dès la fin de la deuxième session conciliaire, il prépara donc le questionnaire suggéré par le Chapitre qui l'avait élu. Ce document fut envoyé à tout l'Institut dans la *Circulaire de nouvelle année 1964*. Et le Frère Supérieur d'insister dans ce texte pour que, dans toutes les communautés, des réunions soient programmées afin de réfléchir sur ce questionnaire. Les réponses des Frères devaient être envoyées à Rome quelques mois avant le Chapitre général.

Quand celui-ci se réunit, il se trouva devant une masse de notes que le Secrétariat général avait simplement classées. Prenant connaissance de ces réponses venues de tous les districts, les Capitulants percevaient que l'Institut était parcouru par le mouvement de rénovation qui s'était imposé au Concile. Une évidence apparaissait peu à peu dans la conscience de l'assemblée: on ne pourrait faire l'économie d'une sorte de «redéfinition» globale, vitale et dynamique de l'identité lasallienne. Un fait corroborait et fortifiait ce sentiment collectif: les diverses Commissions travaillaient, certes, mais l'assemblée n'était pas satisfaite des premiers résultats de leurs échanges. Les incertitudes qui s'étaient manifestées à propos du projet de Règle tenaient sans doute à la même difficulté de fond: il fallait d'abord donner au Chapitre ce qu'on appela d'abord une «colonne vertébrale».

Au moment de l'élection du Supérieur général, la conscience de cette nécessité était devenue suffisamment claire et générale pour que l'on commence à s'interroger sur les modalités pratiques permettant d'aboutir à ce «document» synthétique indispensable et, en un sens, préalable. Durant le congé donné l'après-midi du 23 mai, jour de l'élection, quelques Capitulants représentant les différentes Commissions se réunirent autour de l'un des modérateurs de l'assemblée. Leurs échanges les conduisirent à penser que l'on ne parviendrait pas à élaborer un tel document pour la fin du Chapitre général. Il fallait du temps, du recul, et une plus longue maturation.

C'est avec le Frère Maurice que la réflexion se poursuivit le soir même. Une fois encore, ses lumières furent décisives. Il suivait de près l'élaboration du «*Motu Proprio*» *Ecclesiae Sanctae* par lequel Paul VI allait édicter les normes pratiques pour l'application du décret *Perfectae Caritatis* (et pour celle du décret sur les Evêques). Il connaissait déjà les principales orientations que donnerait ce document. Il savait en particulier qu'il allait prescrire la tenue d'un Chapitre général spécial obligatoire pour tous les Instituts, dans un délai assez rapproché, donner à ce Chapitre des pouvoirs spéciaux de dérogation au droit particulier de la Congrégation, autoriser la tenue de ce Chapitre en plusieurs sessions.

Déjà la Compagnie de Jésus avait donné l'exemple à propos de ce dernier point. La Congrégation générale qui avait élu le père Arrupe avant la quatrième session du Concile avait ajourné la poursuite de ses travaux pour l'année 1966. Cet exemple et ce que l'on savait du « Motu Proprio » dont la parution était proche, conduisaient le Frère Maurice à suggérer cette solution : décider d'une deuxième session capitulaire, et solliciter l'autorisation de faire de l'ensemble des deux sessions le Chapitre général spécial.

Orienté par le Frère Maurice et assuré de son appui, le groupe de travail soumit à la Commission centrale puis à l'assemblée la double proposition. Elle rejoignait tellement le sentiment général que son adoption ne posa guère de problèmes, surtout après que le Frère Procureur général en eût présenté les éléments, les avantages et les conditions en une de ces interventions objectives et lumineuses dont il avait le secret.

Sans tarder, le Frère Maurice sollicita de la Congrégation l'autorisation de scinder le même Chapitre général en deux sessions distinctes. Il l'obtint sans peine, étant donné l'assentiment massif des Capitulants à ce souhait. Et lorsque, quelques jours plus tard, le « Motu Proprio » *Ecclesiae Sanctae* eut été rendu public, le Frère Maurice demanda une dérogation pour que l'ensemble des deux sessions puisse être considéré comme Chapitre général spécial.

Cette dernière permission n'allait pas nécessairement de soi, car le « Motu Proprio » stipulait que ce Chapitre spécial devrait être préparé par un travail réalisé d'abord dans toute la Congrégation : il fallait que tous les religieux soient partie prenante, d'une manière ou d'une autre, de la mise en route du processus de rénovation de l'Institut.

Bien conscient des obstacles potentiels à cette nouvelle démarche, le Frère Maurice avait réuni les éléments d'une argumentation solide qui étayait sa demande. En particulier, il pouvait aisément arguer de l'immense travail préparatoire qui, par le biais de la révision de la *Règle* entreprise à partir de 1956, et des réponses au questionnaire de fin décembre 1963, avait donné à tous les Frères la possibilité concrète de s'exprimer sur la vie de l'Institut. En appliquant des décisions du Chapitre de 1956, l'Institut, en cela, avait devancé le Concile.

La réflexion de la Congrégation des Religieux n'était pas assez avancée pour qu'elle pût décider, en juin 1966, que le Chapitre général qui ne s'achèverait qu'en décembre 1967 puisse être considéré d'ores et déjà comme Chapitre spécial. Du moins le Frère Maurice obtint-il que le Chapitre puisse travailler dans cette hypothèse, assuré que la Congrégation reconnaîtrait son travail comme celui de Chapitre de rénovation au vu des résultats de l'assemblée et de la conscience qu'elle même en aurait.

Durant l'intersession et pendant toute la seconde session, le Frère Maurice suivit les travaux du Chapitre avec beaucoup d'attention, intervenant surtout à la demande, soit en assemblée, soit dans les Commissions, soit au sein de la Commission centrale. Vers la fin de la deuxième session, il demanda à l'assemblée de prendre un vote sur la question de savoir si ce trente-neuvième Chapitre pouvait tenir lieu de Chapitre spécial. La réponse fut positive, à la quasi unanimité. Dès lors le Frère Maurice obtint sans peine la confirmation officielle de ce vote.

Cette décision dispensait de réunir deux ou trois ans plus tard un nouveau Chapitre général. Surtout, elle donnait ipso facto au Chapitre de 1966-1967 la faculté de légiférer même en dérogeant à certaines normes de droit particulier de l'Institut. Car la *Règle* de

1947 ayant été approuvée dans sa totalité, les modifications qu'on lui apportait auraient dû, selon la législation antérieure au Concile, être approuvées par le Saint-Siège !

Avant que le Chapitre ne se sépare, et sur les conseils du Frère Maurice, le Frère Charles-Henry put donc dire officiellement aux Capitulants que les prescriptions des textes de *Règle* en vigueur jusqu'en 1966 qui n'avaient pas été repris par la *Règle* et le *Livre du Gouvernement* approuvés par le Chapitre étaient du fait même abrogées. C'était plus simple que d'établir, comme d'aucuns l'avaient suggéré, un catalogue de ce qui était maintenu et de ce qui était supprimé.

On le voit : la sagesse du Frère Maurice, sa compétence, son aptitude à voir loin, sa prudence et son habileté donnèrent à une assemblée dynamique les outils juridiques dont elle avait besoin pour que son œuvre de rénovation puisse se traduire au plan du droit de l'Institut. Cela ne suffirait pas, certes, pour qu'en outre les orientations capitulaires passent dans les faits. Du moins, partait-on, pour l'essentiel, sur des bases solides.

Si solides d'ailleurs que, durant la décennie, en certaines situations compliquées sinon confuses au sein du Conseil général, le Frère Maurice excella à retrouver et à mettre en lumière les implications de tel ou tel texte législatif concernant surtout le gouvernement de l'Institut. Quand il le fallait, il n'hésitait pas alors à s'imposer de longues heures de recherche : non seulement pour scruter les procès-verbaux des assemblées, mais pour auditionner des séances entières où le Chapitre avait délibéré sur l'un ou l'autre point dont l'application s'avérait incertaine.

Disons tout de suite que, dans la même foulée, le Frère Maurice alerta le Chapitre de 1976 sur le pouvoir qu'il avait de prolonger jusqu'au Chapitre général suivant (1986) la situation provisoire d'une *Règle* « ad experimentum ». Le moment venu, l'assemblée prit un vote sur ce point. Ce qui explique que nous ayons été sans doute parmi les premiers à disposer d'une *Règle* « rénovée » (1967) et parmi les derniers à en solliciter l'approbation (1987). Jusque-là, ferme sur le droit — habile dans les relations — le Frère Maurice ne céda jamais à la pression, insistante parfois, d'officiers de la Congrégation des Religieux qui lui disaient leur étonnement de constater que les Frères des Ecoles chrétiennes n'avaient pas encore soumis au Saint-Siège de textes législatifs nouveaux. Le Frère Maurice n'était ni ému, ni troublé par ces rappels : il savait qu'il avait pour lui le droit.

Car, s'il hésitait — jusqu'à la pusillanimité parfois aux yeux de certains — à prendre position hors des domaines de sa compétence, en revanche, il marchait avec détermination dès qu'il se sentait sur un terrain solide. Sur le droit canonique et son histoire, sur la législation de l'Institut depuis les origines, il était « incollable ». Cette compétence lui permettait d'être ferme sans raideur, fidèle sans rigidité, et créatif selon la tradition. Car il savait bien que la même visée peut être cherchée par des moyens juridiques divers.

Pour ne prendre qu'un exemple, c'est le Frère Maurice qui, questionné par le Frère Assistant Bernard Mérian, lequel s'interrogeait sur la viabilité de l'un ou l'autre de ses « districts », proposa la structure de délégations aujourd'hui encore en vigueur.

[TE - F. Michel Sauvage]

Après le Chapitre, le Frère Maurice soutient l'œuvre qu'il a accomplie. Auprès d'un correspondant très proche, ancien étudiant à Jesus Magister, il se fait l'apologiste convaincu des textes élaborés en 1967 :

Je suis sûr que toi, tu es très content des textes votés au Chapitre. Je suis sûr que

tu en feras quelque chose de bien. Il le faut. Dans ton district comme dans tous les autres, il faut absolument que l'on bouge dans le sens précisé par le Chapitre: le Chapitre, je crois, ce fut vraiment tous les Frères, bien représentés dans leur volonté sage mais bien décidée d'aggiornamento, donc de rénovation. Je compte sur toi comme sur mon meilleur ami pour faire en sorte qu'autour de toi le Chapitre se réalise pleinement.

[LM - 23.03.1968]

Pourtant, la *Déclaration*¹ se terminait en exprimant le pressentiment de l'assemblée sur les difficultés qui allaient sans doute se manifester dans la mise en œuvre de la rénovation de l'Institut. De fait, le généralat du Frère Charles-Henry fut particulièrement difficile, et le Frère Supérieur parfois éprouvé jusqu'à l'agonie. Le Frère Maurice le soutint alors, avec d'autres, ainsi que nous l'avons vu à propos des suites des conférences au CIL en 1968-1969.

Il arrive que sa correspondance évoque ces difficultés. Dès le début de 1968, c'est-à-dire quelques semaines après la fin du Chapitre, il partage avec un collègue les informations qu'il reçoit sur l'accueil très « mêlé » que reçoivent les textes capitulaires.

J'en viens à vous dire deux mots sur les petits échos que j'ai eus depuis l'arrivée dans les communautés du district de... de deux fascicules de textes: *Déclaration, Règles et Constitutions*. Dans l'ensemble, les Frères sont fiers de ces textes; ils les abordent avec une vraie satisfaction; ils en apprécient beaucoup le contenu. Très vite, les religieux et religieuses d'autres « religions » s'y intéressent eux aussi et les demandent en communication. Personne ne s'y méprend, il y a là des instruments bien forgés pour le renouveau et l'adaptation.

(Cependant) plusieurs cherchent à neutraliser le Frère X (participant au Chapitre et qui avait reçu mission d'en informer plusieurs communautés)... Il semble pourtant décidé qu'à partir du mois prochain les Frères X, Y, Z (Capitulants) iront rencontrer plus systématiquement des groupes de communautés pour leur parler du Chapitre et commencer une véritable étude des textes. Je souhaite que la chose puisse se réaliser au plus tôt.

Des Frères plus attentifs à ce genre de choses m'ont posé des questions fort pertinentes. Et il est clair que, au point de vue de certains, les derniers remaniements de nos textes font quelque difficulté: ils auraient plus aisément accepté les rédactions antérieures (v.g. Dans *les Règles et Constitutions*, les Constitutions sur la vie de prière). Mais ils admettent volontiers que de tels textes ne peuvent, aujourd'hui, que rester encore des « témoins » de la grande diversité des secteurs de vie et de pensée d'un Institut qui réfléchit, pour la première fois de son histoire, à des problèmes volontairement ignorés pendant si longtemps.

[LM - 23.01.1968]

Quelques semaines plus tard, et assez longuement, il s'exprime dans le même sens pour ses compagnons de second-noviciat.

Plusieurs d'entre vous s'expriment très franchement sur les mutations actuellement en cours dans l'Institut. Nous sommes tous directement concernés; et nul d'entre nous, certes, ne reste indifférent. Il est tout aussi normal que certains secteurs soient touchés

¹ *Déclaration sur le Frère des Ecoles chrétiennes dans le monde d'aujourd'hui*. Il s'agit du texte « synthétique » dont la nécessité s'était imposée au Chapitre dès la première session. Le texte évoqué ici est celui de la conclusion, n° 53.3.

avant d'autres ; ils peuvent donner l'impression d'être plus vulnérables. Le plus souvent, ils sont tout simplement plus sensibles, je crois.

Ma petite expérience de tous les jours m'apprend que tous les ordres religieux, que toutes les Congrégations sont touchées, et que partout, on est en état de recherche. Il me semble indispensable d'accepter cela : nous ne possédons plus certaines assurances d'hier ; nous sommes privés d'un certain nombre de garanties qui nous donnaient confiance. Il y a là un véritable dépouillement ; il y a place aussi pour un véritable et bénéfique renouveau.

Il y a aussi dans les recherches d'aujourd'hui beaucoup d'impatience de la part de certains ; comme une hâte d'adolescents ; et je vous avoue bien simplement que c'est ce qui m'impressionne le plus. Ce caractère « adolescent », « irruptif », de certaines remises en cause. Probablement ne peut-il pas en être autrement. Il faut donc, peut-être, ce choc initial, cette brutalité de départ pour nous détacher de tout un substrat de désuétude qui nous soutenait trop peu .

Mais alors, faire le partage, réussir à reconnaître les formes promises à la survie d'avec les autres, gagnées par la sclérose et incapables de réanimation. C'est cela la recherche et c'est cela que nous faisons tous. Puisseons-nous le faire dans la disponibilité généreuse de notre second-noviciat d'il y a vingt-deux ans.

Vous me permettez une petite suggestion : aux nouvelles de caractère personnel, nous pourrions joindre quelques mots décrivant un peu le climat d'Eglise ou d'Institut dans lequel nous vivons. Plusieurs l'ont fait déjà cette fois ; nous serions, je crois, heureux de communier à la souffrance des uns, à l'enthousiasme des autres, aux espoirs de tous. Il va sans dire que ce faisant, nous n'entendons nullement juger les personnes et nous arroger le droit d'en remonter à qui que ce soit. Tout simplement, nous mettons ensemble ce qui nous concerne tous.

[CSN – février 1968]

En 1971, à mi-parcours, une réunion de tous les Frères Visiteurs de l'Institut tente de faire le point et de relancer la rénovation. Le Frère Maurice juge très positivement le travail de cette session d'un mois ; même s'il est conscient de la distance entre l'expérience vécue et les textes promulgués.

Je vois que le Chapitre de district c'est, chez vous, vraiment la vie du district, et non pas le travail de quelques-uns... Ici, notre réunion des Visiteurs a été quelque chose de bien aussi ! Mais, comme tu le sais, il est difficile de mettre tout cela en formule : quand on veut écrire ce que l'on a vécu, on trouve que ce que l'on dit est très pâle. Ce que l'on a vécu c'était tellement mieux, cela prenait tellement mieux la vie entière ; et ce que l'on écrit, c'est comme l'aveu de l'impuissance même des textes à retrouver la vie.

[LM - 10.02.1972]

Le Chapitre général de 1976.

Le Frère Maurice fut désigné comme membre de la Commission préparatoire au Chapitre général qui commença ses travaux trois ans avant la réunion de l'assemblée. L'un de ses collègues du Conseil général, membre également de la Commission, souligne le rôle primordial qu'y tint le Frère Maurice.

Pour préparer le Chapitre général de 1976, une double Commission (car on songeait aussi à un questionnaire pan-Institut) se réunit, dès 1973, à la Maison généralice. Je ne crois pas que le Frère Maurice-Auguste s'engagea tellement à la session de défrichage de l'été 1973.

Je sais pourtant qu'il fit en sorte que les membres puissent assister à une représentation de «Cavallcria Rusticana» aux thermes de Caracalla, puis à un congé à Castelgandolfo.

La soirée aux thermes était libre. Mais on sentit bien le lendemain que le Frère Maurice-Auguste n'était pas du tout heureux du fait que deux membres avaient cru cette «liberté» réelle, et étaient demeurés à la maison.

Aux sessions suivantes de la Commission, très intenses, en 1975 et en 1976, le Frère Maurice-Auguste fut présent à toutes les séances quotidiennes. Il ne les présidait pas — cela revenait de droit au Frère Secrétaire Aloysius Carmody — mais c'est bien lui qui était l'autorité. On se reportait constamment à son expertise.

[TE - F. Arthur Bonenfant]

S'adressant en 1973 à ses compagnons de second-noviciat, le Frère Maurice leur parle de sa désignation comme membre de cette Commission, pour les inciter à lui faire part de leurs desiderata.

Depuis peu aussi, j'ai été nommé membre de la Commission préparatoire du prochain Chapitre général, normalement prévu pour 1976. La Commission sera officiellement installée d'ici quelques semaines, et elle commencera son travail effectif en juillet prochain.

Si vous avez des suggestions à faire, c'est le moment : nous serons très réceptifs, car nous ne voulons pas faire notre propre travail mais bien celui de l'Institut entier. Nous, c'est-à-dire, huit Frères appelés des quatre coins du monde par le Frère Supérieur et deux Frères Assistants, le Frère Secrétaire général et moi-même. Un autre groupe de trois ou quatre experts a été aussi constitué pour envisager la préparation d'une enquête scientifique qui devrait élargir la base d'une saine préparation du Chapitre prochain.

[CSN 15.03.1973]

Un an plus tard, au même groupe de correspondants avec lesquels il se sent particulièrement en confiance, il parle à nouveau de la Commission préparatoire. Après un éloge de ses premiers travaux (été 1973), la confiance s'amplifie. Et il dresse en quelque sorte le bilan de la manière dont il juge, après huit ans, les résultats du Chapitre de 1966-1967. Son appréciation est résolument positive quand il s'agit des textes capitulaires. Plus interrogatif au sujet de leur application, le Frère Maurice ne préconise cependant pas un quelconque retour en arrière.

Si je vais à Bruxelles dans quelques jours, c'est pour y rencontrer les responsables de la préparation du Chapitre général dans les trois districts de Hollande, de Belgique-Nord et de Belgique-Sud. En juillet-août de cette année, nous avons eu la première réunion de la Commission préparatoire (internationale). Nous étions dix Frères : il y avait en outre quatre techniciens pour la préparation d'un questionnaire. Ce fut, pour moi, une très belle expérience : tous ces Frères, bien qu'ils soient parfaitement lucides sur les difficultés de l'heure, ont vraiment foi dans leurs confrères et dans le travail de réflexion qui se poursuit un peu partout depuis Vatican II et notre Chapitre de 1966.

Pour préjuger des évaluations que devra faire le prochain Chapitre, il semble que l'on peut, dès maintenant, avoir confiance dans un travail de réflexion, de discernement, et au moment voulu, de décisions prudentes de la part d'un Chapitre qui voudra surtout

recueillir les fruits des travaux du précédent Chapitre et des réalisations tentées depuis lors. Ce que l'on souhaite vraiment à la Commission, c'est que le Chapitre soit l'œuvre de tous et qu'il puisse offrir à tous l'occasion de travailler vraiment pour le bien de tous.

Sans doute, nous sommes-nous bien rendu compte des difficultés plutôt lourdes que comporte ce « projet ». Depuis Vatican II surtout — mais déjà depuis une vingtaine d'années — les chrétiens cheminent à des allures très diverses, et parfois dans des directions qui ont plutôt l'air de diverger les unes des autres. Pourtant beaucoup le font avec la volonté sincère de rechercher Dieu, de vivre vraiment selon l'Évangile, d'entrer vraiment dans l'Histoire du salut de Dieu sur le monde.

Chez les religieux de tous ordres, et chez nous plus particulièrement, on n'est pas loin de percevoir les mêmes diversités : et celles-ci ont leur incontestable valeur. Il importe de ne rien refuser de ce qui est bon, de ne rien hâter de ce qui est encore en recherche, de ne rien canoniser de ce qui est encore à l'essai. Et il faut, à travers tout cela, discerner ce qui répond mieux à la vocation particulière du Frère des Ecoles chrétiennes et à sa mission dans le monde d'aujourd'hui. Pour son compte, le Chapitre général de 1966 avait amorcé une réflexion et un discernement remarquables : mais on a de plus en plus l'impression qu'une certaine hâte à mettre en œuvre l'une ou l'autre de ses orientations a parfois empêché de mesurer le tout de sa pensée et la prudence de ses suggestions et invitations.

Mais cette impression n'en empêche pas une autre : et il semblerait parfois qu'un certain immobilisme ou un manque d'attention aux directives du Chapitre de 1966 ait paralysé certains secteurs ou certaines personnes. Tout compte fait, la Commission préparatoire a eu le sentiment que rien ne serait fait si chacun pour sa part ne s'interrogeait d'abord sur son attitude personnelle, si chaque communauté ne s'interrogeait sur ses comportements, si chaque district n'entraînait pas dans cette même réflexion et cet essai de discernement de ce qui s'est fait, de ce qui aurait dû se faire, de ce qui devrait se faire. Mouvement qui suppose tout autant le respect de la multiplicité des intervenants et le souci d'un travail d'union — non dans l'uniformité — par la mise en œuvre d'apports diversifiés mais justement soucieux des objectifs à poursuivre, de la finalité propre et de la fidélité vivante au Fondateur, homme de l'évangile et de son temps.

C'est ce qui fait tout aussi bien que la Commission préparatoire souhaite que le Chapitre lui-même permette d'abord aux Capitulants de témoigner des cheminements et des réalisations propres aux régions d'où ils viennent, pour que les orientations à donner ensuite ne soient formulées qu'en connaissance de cause et avec le juste souci de mettre en valeur tout ce qu'il y a de bien et de bon déjà dans cet effort de rénovation entrepris depuis dix ans... — Je vais m'arrêter ; car je n'ai nullement l'intention de vous faire lire une « circulaire » et je laisse très respectueusement au Frère Supérieur la mission de continuer à vous informer de nos travaux et réflexions.

[CSN - 26.01.1974]

Dans le courrier qu'il édite quelques semaines avant l'ouverture du Chapitre, il exprime à nouveau sa position. L'expression particulièrement « balancée » correspond bien à ses sentiments d'alors, au terme d'une décennie difficile.

Toutes vos lettres évoquent comme le grand événement de l'année, le Chapitre général désormais tout proche, puisque les Capitulants sont convoqués à Rome pour le mercredi saint 14 avril. A titre personnel, comme membre de la Commission préparatoire,

puis du Chapitre lui-même, je m'efforcerais de faire mon profit de toutes vos suggestions. Nous souhaitons tous un Chapitre prudent autant que réaliste, tourné vers l'avenir autant que fidèle au passé; judicieux autant que courageux; ouvert mais profondément attaché aux saines traditions et d'abord à l'évangile et à l'esprit du Fondateur...

Je crois que sur le plan des désirs, nous sommes à peu près tous d'accord. Sur le plan des réalisations pratiques, les différences se font jour beaucoup plus aisément. Souhaitons que le Chapitre qui nous a déjà demandé tant et tant d'efforts de préparation, nous apporte vraiment quelques orientations pour la meilleure mise en œuvre de ce renouveau spirituel et apostolique qu'il voudrait pouvoir servir humblement, mais résolument.

Il m'est évidemment difficile de prévoir ce que le Chapitre pourra me demander à titre personnel. Certainement pas ce que le Frère Urbano me souhaite, cordialement, et cruellement. Mais peut-être me demandera-t-il de rester à Rome à un titre ou l'autre... ou peut-être, plus simplement encore me laissera-t-il à la disposition du Frère Supérieur pour faire ce à quoi... Je vous promets de tout faire pour vous revenir l'an prochain, le 13 janvier, et vous demander quelques lignes pour un autre «Courrier»!

[CSN - 3.03.1976]

La période entre 1967 et 1976 fut difficile en particulier pour le Conseil général. Je fus heureux de constater quand je suis arrivé à Rome pour le quarantième Chapitre général que le Frère Maurice était nettement en faveur des réformes adoptées en 1967 et cela non seulement au point de vue légal ou canonique, comme on pouvait s'y attendre, mais aussi qu'il avait assimilé les schémas de pensée dérivés de la théologie de Vatican II. Son admiration personnelle pour le Frère Charles-Henry et l'appui qu'il lui a apporté dans ces mêmes années difficiles étaient typiques. Peut-être que cela se manifesta plus spectaculairement dans le fameux échange avec le délégué qui le blâmait de ne pas porter l'habit. Sa réponse fut ferme, mais il sut sentir l'humour de la situation.

[TE - F. Luke Salm]

L'échange dont il est ici question fut en effet quelque peu «spectaculaire». Il eut lieu à la suite d'une conférence donnée au Chapitre par le Frère Maurice.

Au début du Chapitre de 1976, le Frère Maurice-Auguste fut un des trois conférenciers invités (autres: Frère Michel Sauvage et Frère John Johnston, qui se fit là connaître pour la première fois à l'Institut). Il traita, avec toute sa compétence — suprême sur le sujet — des origines de l'Institut et particulièrement du *Mémoire sur l'Habit*.

[TE - F. Arthur Bonenfant]

Le Frère Maurice avait gardé l'usage de l'habit religieux. Il le portait alors habituellement dans la maison. Pendant le Chapitre général, il n'avait pas changé cette manière de faire, pas plus d'ailleurs que presque tous les membres du Conseil général — alors que parmi les Capitulants élus, ceux qui portaient l'habit de Frère constituaient la minorité.

Mais le jour où le Frère Maurice devait prononcer sa conférence, l'assemblée fut surprise de le voir apparaître sur l'estrade pas tout à fait en tenue «civile», mais en «clergyman». C'était d'autant plus piquant qu'il avait choisi de parler du *Mémoire sur l'Habit*, sujet sur lequel sa maîtrise était incomparable, et auquel il rattachait de nombreuses et fortes réflexions sur l'ensemble de l'identité du Frère aux origines de l'Institut, d'après le Fondateur (la mission, la vie communautaire, la consécration par les vœux, la situation originale dans l'Eglise, et même l'élan spirituel).

Il est clair que ce n'est pas fortuitement que le Frère Maurice s'était présenté ainsi vêtu,

précisément pour parler du *Mémoire sur l'Habit*. On pouvait sans doute interpréter ce geste comme une manifestation de la propension à la « gaminerie » que le Frère Maurice tenait de son enfance et qu'il ne renia jamais. Elle contribuait à son charme, elle déridait parfois en des situations tendues. Elle pouvait aussi conduire Maurice non pas à des excentricités mais à des comportements inattendus voire déconcertants.

Un Capitulant, particulièrement sensible sur le chapitre de l'habit religieux dut interpréter le geste du Frère Maurice comme une sorte de provocation ; peut-être même pensa-t-il que le conférencier avait pris la tenue civile pour le contester, lui personnellement. Toujours est-il qu'au moment des « questions » de l'auditoire il prit la parole avec une véhémence émue, et qu'il interpella le Frère Maurice sur son comportement étrange et provocateur...

Ainsi mis directement en cause, le Frère Maurice ne se démonta pas. Il n'esquiva pas l'attaque ; mais en répondant — avec un parfait fair-play — il manifesta clairement que le *Mémoire sur l'Habit* défendait une identité beaucoup plus qu'un costume ; et que, quant à lui, il se sentait libre, certes de garder habituellement l'habit religieux, mais sans faire de cette « pratique » un absolu devant s'imposer à tous. Il se disait donc pleinement d'accord avec l'usage de l'habit « séculier » qui avait largement prévalu dans l'Institut depuis 1966.

Ce fut l'intervention la plus notable du Frère Maurice. Dans la suite du Chapitre, il se contenta, le plus souvent, de répondre à la demande.

Durant tout le Chapitre, combien de fois, sur des questions de droit et d'histoire surtout, ne mit-on pas la compétence du Frère Maurice-Auguste à contribution ! Il était véritablement l'expert sur place.

[TE - F. Arthur Bonenfant]

Il lui arriva de souffrir durant le Chapitre : il en faisait parfois la confidence, mais il résistait quand je l'invitais à prendre davantage position. Je trouvais qu'il devenait trop « passif », alors qu'il percevait certaines lacunes, certaines imprudences hâtives, et que son autorité aurait pu amener à plus de pondération. Ce qui l'indisposait, c'était la « désinvolture » avec laquelle étaient traitées certaines questions de gouvernement. Ce fut le cas, notamment, lorsque deux ou trois jours seulement avant la clôture du Chapitre, on soumit à l'assemblée le chapitre du *Livre de Gouvernement* sur le Chapitre général.

Certaines mesures prises semblaient l'avoir été sans attention suffisante aux réalités vivantes ou aux personnes, aussi bien qu'à l'histoire de l'Institut. C'est ainsi qu'en un premier temps on avait supprimé la représentation élue des délégations au Chapitre général. Sur ce point, la réaction fut vive, et la Commission concernée fit marche arrière. Il n'en fut pas de même pour la décision de retirer aux officiers généraux la qualité de membre de droit au Chapitre (Cette mesure était « compensée » par la faculté donnée au Frère Supérieur de nommer lui-même quatre Capitulants). L'une ou l'autre intervention tenta là aussi de faire réfléchir l'assemblée sur les inconvénients de cette détermination. Mais il était trop tard. De plus, le Frère Maurice, sollicité directement, refusa d'intervenir ; on peut le comprendre, étant donné qu'en la matière il était directement concerné en tant que Procureur général.

[TE - F. Michel Sauvage]

La déception que le Frère Maurice avait pu éprouver parfois au cours du Chapitre transparait un peu dans le « Courrier » qu'il adresse, en début de l'année suivante, à ses compagnons de second-noviciat. Mais le Frère Maurice ne s'attarde pas à ce qui lui paraît négatif. Il insiste sur le positif.

Ce Chapitre n'a pas été une partie de plaisir. Mais il y eut bien des joies : et très

certainement, l'une des plus grandes, celle de sentir le désir de tous de faire autre chose que d'attendre une ruine plus ou moins prochaine. Il y avait trop à faire ; et probablement a-t-on voulu faire trop de choses à la fois. Mais qu'il est donc difficile d'abandonner un certain nombre de questions pour se concentrer sur celles que l'on peut vraiment aborder, celles que l'on peut prudemment étudier dans les délais et avec les moyens qui s'imposent et dont on dispose. Ce sera peut-être pour la prochaine fois.

[CSN - 2.03.1977]

La prochaine fois... En ce début 1977, le Frère Maurice a conscience qu'un chapitre important de son histoire vient de se terminer. Le départ du Frère Charles-Henry de la Maison généralice a été poignant, et le Frère Maurice s'en fait l'écho auprès des membres de la promotion 46-47 du second-noviciat, à laquelle appartenait aussi l'ancien Supérieur général.

Au terme du Chapitre général, le Frère Charles-Henry touchait à ses 67 ans ; quelques semaines plus tard, le 7 septembre, il y avait cinquante ans accomplis depuis sa prise d'habit. A titre de curiosité, je vous signale que Frère Charles-Henry et moi-même avons pris l'habit exactement le même jour. Dès les premiers jours de juillet, le Frère Charles-Henry nous a quittés pour rentrer dans son district de LINE. Je renonce à vous décrire les derniers moments avant la séparation : dire que notre ancien Supérieur était ému est vraiment peu dire ; littéralement, il n'arrivait pas à surmonter son émotion. Heureusement, «chez lui», d'après ce qu'il nous dit lui-même, il s'est retrouvé sans difficulté et même avec une grande aisance... Tant mieux ! Mais revenez-nous donc de temps en temps, Frère Charles-Henry.

[CSN - 2.03.1977]

Quant à lui, il continue le travail capitulaire. Il veille notamment aux votes successifs des Capitulants dispersés sur le texte révisé du *Livre du Gouvernement*. Il le signale avec humour à un ami :

Provisoirement, je reste à la Procure générale. C'est peut-être très provisoire ; je n'en sais trop rien ; théoriquement, j'aurais dû être remplacé déjà... pratiquement, je me trouve toujours là et sans savoir pour combien de temps. Pas d'importance. Du travail, il y en a tant que tu en veux ; Procure, *Cahiers* et autres éditions, Commission postcapitulaire. Car moi, j'ai précapitulé, j'ai capitulé et je postcapitule : membre de la Commission préparatoire, puis du Chapitre, puis de la Commission postcapitulaire. Qui dit mieux !

[LM 22.04.1977]

La Chapitre général de 1986.

Le Frère Maurice cessa ses fonctions de Procureur général en avril 1978. Dès lors, il se consacra d'abord en priorité aux études lasalliennes ; il répondit de plus en plus souvent aux demandes assez nombreuses qui lui venaient de districts ou de certains centres de rénovation. Et il partagea la vie de la Communauté centrale.

Il se considérait comme « retiré des affaires ». Mais il ne pouvait empêcher les responsables de le consulter assez souvent et il se prêtait alors de bonne grâce à leurs consultations, même si elles réclamaient de lui plus de recherches et plus de temps que ne pouvaient parfois le supposer les solliciteurs.

Quand le Chapitre de 1986 apparut à l'horizon, il fut mobilisé à nouveau pour la révision

importante de la *Règle*, pour laquelle l'approbation de la Congrégation des Religieux allait devoir être sollicitée. Nous reparlerons de cette collaboration dans le dernier paragraphe de ce chapitre. Il l'évoque dans le « Courrier » du début 1986.

Ce que je deviens ? J'attends un peu le Chapitre général pour le savoir. Je ne suis pas capitulant, Dieu merci ! Mais je suis tout de même suppléant, élu par le district de Belgique-Sud. Un suppléant qui est pratiquement certain de n'avoir personne à suppléer. Une nouvelle fois, Dieu soit béni !

J'ai fait tout de même ma petite (!) contribution à la préparation du Chapitre ayant été successivement membre du groupe romain chargé de dépouiller les réponses et les suggestions venues de partout pour aider à la préparation d'un projet de *Règle*, puis pendant une dizaine de mois au cours des années 84 et 85, comme membre de la Commission pour la rédaction de ce même projet. J'ai eu aussi à intervenir plusieurs fois dans les districts et dans la communauté de la Maison généralice pour expliquer aux Frères les orientations qu'avait prises notre travail de rédaction.

A l'heure actuelle, je prépare deux autres volumes du *Vocabulaire lasallien* et un numéro du *Bulletin* consacré aux cinquante ans de la Maison généralice à Rome (1936-1986).

[CSN - 4.02.1986]

Il ne participe évidemment pas à l'assemblée. Avec une pointe d'excès, peut-être, il confie à un ami très cher de son district d'origine, qu'il ignore tout de la vie interne du Chapitre.

Du Chapitre, vous ne savez rien. Moi non plus. Je lis simplement, une fois la semaine un petit papier sur lequel on veut bien nous communiquer des nouvelles qui ne disent rien, mais ce qui s'appelle rien. Il y a deux jours, évidemment, il y a eu l'élection que tu sais. Avant cela, on savait tout juste qu'il n'y avait que deux noms qui émergeaient [...]

[LM - 16.05.1986]

C'est encore de la *Règle* qu'il est question dans les deux dernières allusions au Chapitre de 1986 qu'on trouve sous la plume du Frère Maurice. Tout en annonçant les pages qui vont suivre immédiatement, ces extraits ont bien valeur de conclusion sur le rôle du Frère Maurice au centre de l'Institut et dans les quatre derniers Chapitres généraux

... Je ne comprends pas toujours très bien non plus ce qui me fait agir et ce qui me fait « continuer ». Car je reste presque seul ici de ce qu'on peut appeler une arrière-garde. Il y a bien quelques Frères (très peu) plus âgés que moi : mais ils ne sont pas ici depuis très longtemps et ils n'ont pas « trempé » dans les affaires de l'Institut... comme j'ai bien dû le faire encore ces jours derniers.

Il y a à peine une demi-heure, en quittant l'ascenseur, j'ai croisé le Frère Supérieur qui m'a remercié pour le dernier contrôle que j'ai fait du texte de la *Règle* 1987 (car la *Règle* de 1986, du Chapitre général, c'est déjà revu et rerevu selon les suggestions et parfois injonctions de la CRIS). Oui, de fait, j'ai trempé dans tout depuis plus de vingt ans quand il est question de *Règles*, de *Constitutions*, de gouvernement de l'Institut, etc. Je finirai par m'y perdre !

[LM - 12.01.1987]

Vous savez tous que je suis resté hors du Chapitre général, n'étant élu qu'en qualité de suppléant dans un district, celui de Belgique-Sud, dont les deux membres effectifs ont

été présents à la quasi-totalité des travaux capitulaires. Toutefois, le Chapitre terminé, le Frère Supérieur m'a fait savoir qu'il souhaitait que je revoie les textes en tenant compte des observations et suggestions que nous ferait la Congrégation pour les Religieux et les Instituts séculiers. J'ai de ce fait été l'un des quelques réviseurs des textes au cours des mois de juillet 86 à janvier et même début février 87. Car, c'est à trois reprises que tout a été remis en chantier : remise plus ou moins profonde, mais très délicate tout de même. Vous savez le reste, puisque le Frère Supérieur a tenu à faire connaître à l'Institut ce qui se passait entre la CRIS et le Conseil général.

C'est en 1961 que, pour la première fois, j'ai été mis à contribution dans le travail de révision de nos *Règles communes*. Cela fait une période de vingt-cinq ans bien sonnés que j'ai eu à m'intéresser, souvent au premier chef, à ce travail important et heureusement terminé à l'heure actuelle.

[CSN - 12.03.1987]

§ 3. LE FRÈRE MAURICE, DIRECTEUR DES ÉTUDES LASALLIENNES (1956-1987)

Au cours du CIL 1975, le Frère Maurice assura comme chaque fois une semaine d'intervention. Au terme de la série de conférences qu'il présenta aux cilistes sur les origines lasalliennes, l'un des membres de cette promotion — le Frère Martin Lasa, du district de Bilbao — lui posa la question : « Quand avez-vous commencé à travailler le saint Fondateur, et pourquoi ? »

Frère Maurice a assez longuement répondu. J'ai pu enregistrer sa réponse, que j'ai gardée avec moi jusqu'aujourd'hui, comme précieux document, en toute fraîcheur. Ces paroles sûres, ces convictions entraînantes, ces accentuations-répétitions pour nous dire ses sentiments profonds, des confidences livrées en toute humilité et fraternité, qui nous servent aussi pour éclairer tel ou tel détail important concernant les *Cahiers lasalliens*.

[TE - F. Martin Lasa]

Nous reproduisons ici ce texte « oral » que l'interviewé n'a évidemment pas relu.

« La question qu'on me pose maintenant :

Quand avez-vous commencé à travailler le saint Fondateur et pourquoi ?

Voilà... Je suis un peu comme tous les Frères, je crois. Quand j'ai été nommé professeur au scolasticat — c'était en 1932 — on m'a demandé, entre autres, d'aider les scolastiques à lire les quelques textes que l'on avait en main à ce moment-là sur le saint Fondateur. Et j'ai été, comme cela, amené à m'y intéresser un peu. Quelques années plus tard, apparut le premier volume de M. Rigault. Et nous l'avons étudié d'une façon systématique au scolasticat. A cette même époque, le Frère Visiteur de Belgique-Sud préparait une révision des *Règles communes*, en préparation à un Chapitre général, dont on croyait qu'il allait se tenir assez rapidement. En fait, il a été remis à 1946. J'ai été son secrétaire pour ce travail et j'ai contribué à un certain nombre de recherches qu'il a faites à ce moment-là. Voilà les débuts.

Mais vous savez qu'il y a eu un petit événement dans ma vie. C'est que, en 1946, j'ai été désigné pour venir au second-noviciat. Et, quatre mois plus tard, au mois de janvier 1947, j'ai été appelé par le Frère Athanase-Emile.

— « Asseyez-vous là ».

Je me suis assis, et il m'a demandé :

— « Êtes-vous prêt à faire un petit sacrifice ? »

Je ne sais pas ce que j'ai répondu.

— « Vous resterez ici après votre second-noviciat, et vous expliquerez les *Règles*. Puis, le plus tôt possible, vous vous inscrirez en Faculté pour suivre des cours ».

Voilà. Alors, je suis resté, pour expliquer les *Règles*. Et c'est alors que j'ai vraiment commencé. Or, je dois vous dire, je n'avais pas, au point de vue scientifique, une préparation tellement dirigée. J'avais fait mes études... en mathématiques et en sciences... Ce ne sont pas quatre années d'enseignement supérieur en mathématiques et en sciences qui préparent tellement à étudier le Fondateur. Alors, j'ai suivi ici le plus tôt possible des cours en Faculté de théologie et puis en Faculté de droit canon. Ce n'est pas encore la meilleure préparation. Mais, j'avais décidé que les études que je ferais seraient orientées vers une meilleure connaissance du Fondateur. Alors, je dois dire que j'ai essayé de faire

que presque tout le temps de mes études soit orienté dans ce sens-là. Et c'est petit à petit que j'ai pu un tout petit peu me débrouiller.

J'ai été sous-directeur du second-noviciat pendant neuf ans, directeur des étudiants pendant quatre ans, Procureur général maintenant depuis treize ans, et je dois dire que, en second plan — parce que évidemment ça ne peut pas être le travail auquel on se dédie tout entier, comme il faudrait, peut-être — je garde toujours, toujours, quelque travail sur le Fondateur, toujours. J'en ai toujours l'un ou l'autre en route. Alors, pour le moment c'est l'*Index* des biographes, dont je corrige les épreuves, ce sera bientôt fait, et d'autres encore...

[Interview du Frère Maurice, recueillie par le F. Martin Lasa]

Au point de départ de toute cette « aventure » — la sienne, mais aussi celle de l'Institut — un intérêt personnel profond, et qui remonte très haut dans son expérience de Frère. Intérêt qui, chez lui, ne peut que se traduire par une exigence de solidité historique et de rigueur textuelle. Il ne favorisera jamais un « lasallianisme » étroit qui s'enlise dans un fondamentalisme a-critique, ou s'essouffle dans le dithyrambe auto-satisfait. Orienté vers les études lasalliennes, il y apportera les robustes valeurs, certaines limites aussi, de sa formation positive et scientifique de louvaniste.

De sa dévotion à saint Jean-Baptiste de La Salle, il a témoigné surtout par son existence entière : son activité de recherche et de diffusion, son enseignement et ses écrits. L'expression de sa « piété » n'est pas l'effusion. Retenons pourtant un cantique en l'honneur du saint Fondateur, dont il composa les paroles en 1955. C'est une sorte de contemplation priante à propos de l'itinéraire lasallien de service éducatif des pauvres, et de vie donnée dans l'humilité.

[Cantique voir page suivante]

Deux périodes successives peuvent être aisément distinguées dans l'itinéraire de recherche et de production lasallienne du Frère Maurice. Elle s'articulent l'une à l'autre par l'événement du Chapitre général de 1956. La première y trouve son aboutissement, la seconde y prend son dynamisme, sa légitimation, son assurance.

Sous-directeur au second-noviciat, puis étudiant en droit canon, le Frère Maurice aborde les études lasalliennes par le biais de la *Règle* des origines. L'approfondissement qu'il en fit l'amena à se poser plus largement et plus fondamentalement la question de la fidélité au Fondateur dans le monde actuel. Il dut, par conséquent, déborder le seul texte de la *Règle* et s'intéresser aux autres écrits lasalliens.

En 1952, d'ailleurs, l'article du père Rayez sur les *Etudes lasalliennes* confirma bien les intuitions du Frère Maurice. Dans cette étude étonnante et véritablement visionnaire pour l'Institut, le Frère Maurice puisa l'audace de rédiger, en vue du Chapitre général de 1956, une *Note* qui dressait un véritable programme pour les études lasalliennes.

Cette *Note* sera reproduite in-extenso dans la seconde partie de ce *Cahier*. Elle comportait une analyse critique des réalisations et des lacunes en ce domaine. Puis, elle esquissait un programme de publications de ce que, s'inspirant de la Compagnie de Jésus, le Frère Maurice appelait les *Monumenta lasalliana*. Elle examinait les conditions de ce travail ; elle présentait quelques « suggestions de départ ». Elle envisageait enfin deux objections et elle y répondait. Ces difficultés nous paraissent aujourd'hui bien dépassées, mais ce progrès est sans doute dû en grande partie aux réalisations du Frère Maurice ; s'engager dans la voie des *Monumenta lasalliana*, n'était-ce pas jeter dans le domaine public des trésors de famille ? n'était-ce pas introduire un dangereux esprit de critique dans l'approche de textes « normatifs » ?

PRIÈRE À ST J.B. DE LA SALLE

Fr. Maurice A.

Arthur Meulemans

$\text{♩} = 92 - 100$

1. Dieu te fit ten - dre et
 2. Vers l'é - cole et ses
 3. Puis - sions nous a - voir
 4. Fais - nous ne point comp -

mf

pi - toy - a - ble Aux pau - vres
 hum - bles tâ - ches, Tu t'es pen -
 en par - ta - ge, Ta bon - té
 ter nos pei - nes Pour ré - pon -

gens, aux plus pe - tits. Les ig - no -
ché d'un cœur ai - mant ; Et pour gui -
pour les mi - sé - reux Et vers nos
dre aux ap - pels de Dieu Car si les

rants com - me des fils Ont trou - vé
der vers Dieu l'en - fant, Tes mains se
frè - res mal - heu - reux, Por - ter la
à - mes sont l'en - jeu, Nul - les souf -

ton cœur se - cou - ra ble.
ten - daient sans re - lâ cher
paix de ton mes - sa ge !
fran - ces ne sont vai nes !

Avec la gracieuse autorisation du T. C. F. Philippe, Assistant

Reproduction interdite

F. Maxime L.

Imprimerie, Namurci, 10-10-55.

P. Blaimont. Vic. Gén.

Le Chapitre adopta pratiquement les suggestions du Frère Maurice. Le Supérieur Général qui y avait été élu était sans doute l'homme le mieux en mesure d'en comprendre l'importance. Pour la réalisation de ce programme ambitieux, il savait pouvoir aussi compter sur son ancien Sous-Directeur du Second Noviciat. Le Frère Maurice fut donc nommé Directeur des Études lasalliennes, quelques jours à peine après la clôture du Chapitre. A partir de là, s'ouvre la deuxième période dont nous avons parlé et qui durera jusqu'à la mort du Frère Maurice.

La bibliographie du Frère Maurice, dans la seconde partie de ce Cahier, présentera la liste aussi complète que possible de ses travaux imprimés (ouvrages, articles). Elle est déjà impressionnante. Mais les Archives de l'Institut conservent dans le fonds Maurice Hermans² une abondante documentation qui témoigne d'une part des recherches incessantes qu'il a poursuivies durant quarante ans au service des « Études lasalliennes », d'autre part des multiples schémas, plus ou moins développés, d'exposés, de conférences, voire de retraites, qu'il avait été amené à multiplier depuis son enseignement au second noviciat, sur la Règle des origines.

Nous suivrons ici les grandes étapes et les principaux domaines de son activité de Directeur des études lasalliennes à partir de 1956. Dans la seconde partie de ce n° 5 des Cahiers lasalliens, on trouvera plusieurs textes où, à différents moments de son séjour à Rome, le Frère Maurice fait le point sur les études lasalliennes. En vue d'une réunion du Conseil général élargi du 19 décembre 1986, il avait établi lui-même une sorte de « rétrospective » de ces jalonnements³.

La bibliothèque lasallienne de la Maison généralice.

Dans la première obédience du Frère Maurice, la direction de la bibliothèque de la Maison généralice lui était expressément dévolue. Il s'agissait, à ses yeux, d'un instrument de travail indispensable à l'avancée des recherches et travaux sur saint Jean-Baptiste de La Salle.

L'objectif que le Frère Maurice se donne au départ est ambitieux : réunir à la bibliothèque le maximum d'ouvrages publiés durant la période à laquelle appartient le Fondateur, ou ayant trait à cette période (1650-1750). Ouvrages de théologie, bible, spiritualité, mais aussi d'histoire, de linguistique, de grammaire... Il est clair que dans leur ensemble ces livres ne sont plus en vente dans les circuits commerciaux habituels. Par contre, on peut en découvrir chez des libraires vendant des ouvrages d'occasion. Le Frère Maurice se met en contact avec un grand nombre de ces libraires. Il s'abonne aux catalogues qu'ils publient régulièrement. Dès que l'un de ces catalogues arrive dans la maison, toutes affaires cessantes le Frère Maurice le parcourt très attentivement. Et immédiatement il passe commande des ouvrages qui correspondent à l'objectif qu'il s'est assigné : il n'hésite pas, parfois, à télégraphier au libraire.

Il se ménage aussi des « correspondants ». Voici ce qu'il écrit à l'un d'eux : nous le saisissons sur le vif dans ces extraits qui remontent aux tout débuts de l'exercice de sa charge. Les difficultés n'entament nullement sa résolution.

Autre chose, et c'est un peu cela qui m'amène à vous écrire. Les révérends pères Jésuites songeant à déménager Enghien, et vous-même ayant d'excellentes relations avec le père bibliothécaire, j'ai songé que vous pourriez peut-être servir d'intermédiaire à d'autres qu'au scolasticat d'Annappes — que je ne jalouse pas le moins du monde s'il est premier servi ! — pour nous faire tenir d'éventuelles propositions de vente de livres devant intéresser la bibliothèque des *Monumenta Lasalliana*.

Peut-être passerez-vous par Enghien sous peu : mine de rien, vous pouvez si aisément vous renseigner : les pères songent-ils à vendre ? Pourraient-ils faire une proposition ? Nous

² Fonds Maurice-Auguste — AMG Dc 401, 1-44.

³ C'est cet ensemble que nous citerons dans la 2^e partie.

intéressent particulièrement tout ce qui en patristique, histoire ecclésiastique, spiritualité... peut introduire à l'étude de saint Jean-Baptiste de La Salle et de son œuvre écrite ou réalisée.

Si je m'abuse entièrement, détrompez-moi : ma carrière de jeune bibliothécaire n'a encore connu que des déceptions presque, et je suis prêt à parer bien des mauvais coups encore avant de pouvoir sérieusement commencer !

[LM - 18.12.1956]

Ceci n'est pas pour vous faire perdre du temps : mais pour vous en faire gagner, si la chose est possible. Il s'agit toujours de notre bibliothèque ! J'ai fait approuver un plan d'achats : je n'attends plus que les fonds... Mais les appuis sont solides aux endroits névralgiques : j'ai l'impression que c'est une question de petite patience. Je l'ai !

Or donc, nous songeons à monter une « bibliothèque des *Monumenta Lasalliana* » : à comprendre dans le sens le plus large du mot : une bibliothèque qui soit vraiment un outil de travail pour tous ceux qui étudient ou étudieront le problème de nos origines : histoire, œuvres, textes... Je n'explique pas davantage.

Depuis deux mois je suis en liaison très suivie avec six ou sept librairies « d'occasion » de Paris, une de Turin, une de Florence, et je vais contacter Rome. De plus, l'un ou l'autre ami cherche pour moi... Vous en serez, n'est-ce pas. Voici ce que je vous demande : renseignez-moi sur tout livre vieux ou actuel intéressant votre thèse ; je ferai tout pour me le procurer sans tarder ; si le livre doit être vraiment réputé introuvable en dehors de telle ou telle grande bibliothèque, je le ferai filmer ; car, évidemment, notre bibliothèque comportera une section de microfilms... De la sorte, ou bien le livre pourra déjà vous servir à vous-même, ce que je souhaite, ou bien, il entrera dans le noyau de livres devant intéresser tôt ou tard l'un ou l'autre de ceux qui prendront goût aux mêmes recherches ou études. D'avance merci... même si vous ne pouvez rien faire pour le moment que me lire avec sympathie !

[LM - 13.01.1957]

Quelques mois plus tard, le Frère Maurice devenait directeur du Lasallianum. Dès ce moment, il lui apparut que l'objectif de la bibliothèque de la Maison généralice devait être élargi. Il fallait en effet fournir aux étudiants en philosophie et en théologie les meilleurs outils de travail.

Divers problèmes me tracassent un peu : c'est tout d'abord celui de la bibliothèque. En anglais, en espagnol, en français, en italien, principalement, il me faut réunir les meilleurs ouvrages de documentation pour ces philosophes et théologiens. Il y faudra dix ou douze ans. Si toutefois vous m'aidez, il en faudrait peut-être un peu moins..

[LM - 16.02.1980]

En un temps relativement limité, il réussira à constituer à la Maison généralice une authentique bibliothèque, c'est-à-dire non pas simplement une « collection » (même nombreuse) de livres (même sérieux), mais un instrument de travail élaboré scientifiquement, organisé, hiérarchisé. La bibliothèque n'est pas universelle, sans doute ; le fonds en est tributaire de son objectif double : les études lasalliennes, les sciences « sacrées ».

En philosophie, en théologie, en spiritualité, le Frère Maurice visa la solidité de la Tradition en même temps qu'il fut attentif aux développements actuels. Dictionnaires, encyclopédies, collections d'ouvrages sont rassemblés dans les domaines biblique, patristique, liturgique, ecclésiologique, théologique.

Il monta une magnifique bibliothèque, d'abord à l'emplacement actuel des salles du Conseil général et ensuite sous la salle du chapitre. Il s'abonna à de nombreuses séries ordinaires et à des ouvrages de référence et, s'il était nécessaire, il appelait Paris pour obtenir des œuvres rares, par exemple la *Patrologie* de Migne, à la fois en latin et en grec ; il la voulait reliée, plutôt que de l'acheter en microfiche. C'est maintenant une des plus riches bibliothèques de Rome pour les ouvrages de spiritualité française du XVI^e et du XVII^e siècles.

[TE - John Hazell]

La bibliothèque est fréquentée, aujourd'hui encore, aussi bien par des étudiants qui parcourent le cycle d'initiation, que par des finissants qui poursuivent la rédaction d'un mémoire, ou des professeurs, voire des chercheurs.

C'est évidemment le fonds lasallien qui marque l'originalité de la bibliothèque de la Maison généralice. La politique systématique de recherche des ouvrages publiés à l'époque du Fondateur a été payante. Spiritualité, mais aussi études bibliques, patristiques, théologiques, historiques, polémiques de l'époque. L'un des collaborateurs les plus précieux en ce domaine lasallien, au sens large, a été le Frère Clément-Marcel Martinais ; par son entremise la bibliothèque lasallienne s'est enrichie d'un fonds incomparable d'ouvrages de l'époque ayant trait au jansénisme.

L'un des résultats de cette prospection exceptionnelle de clairvoyance aiguë et de vision à long terme, mais aussi d'obstination et de continuité, c'est que le chercheur lasallien y trouve à peu près tout ce qu'il peut désirer consulter en matière de sources. Un seul exemple. En tête de sa vie de M. de La Salle, le Chanoine Blain a placé un *Discours sur l'institution des maîtres et des maîtresses d'écoles chrétiennes et gratuites*. Sur ce long « préambule » de cent dix-neuf pages, le Frère Maurice a souvent attiré l'attention des chercheurs lasalliens. Il jugeait qu'on prêtait trop peu d'attention à ce texte, qui pourtant situe l'itinéraire et les initiatives du Fondateur dans un mouvement profondément traditionnel en même temps que fortement relancé à l'époque où il vécut et œuvra. Car ce « traité » est aussi un monument d'érudition. Les citations d'auteurs anciens ou contemporains y foisonnent. Or un Frère qui étudie actuellement ce *Discours* de Blain retrouve pratiquement dans la bibliothèque les « sources » de toutes les références que donne Blain...

Le Frère Maurice se préoccupa non seulement de constituer une bibliothèque ; il voulut en rendre la fréquentation commode. Il obtint une vaste salle de la maison, la fit aménager rationnellement, y introduisant deux niveaux de rayonnages métalliques. Il y réalisa un secteur agréable pour le travail sur place. Une lettre de 1965 évoque cette installation :

La bibliothèque se met doucement en place : les meubles continuent d'arriver. Il faudra bien trois semaines encore pour que tout soit à pied d'œuvre. En attendant, maçons et électriciens ont préparé le local. Le montage des étagères pourrait commencer fin de ce mois et être terminé trois ou quatre semaines plus tard. Un nouvel enfantement pour le pauvre Maurice : et aussi pénible que n'importe lequel de ceux qui ont précédé !

[LM - 5.01.1965]

L'établissement d'un système rationnel de classification fit l'objet de sa réflexion et de nombreuses consultations. Finalement, il opta pour la classification décimale. Ce choix n'allait pas sans inconvénients pour une bibliothèque dont certains chiffres de la répartition « universelle » sont gonflés tandis que d'autres sont presque absents. Les divisions et subdivisions aboutissent à des cotes très longues... L'avantage, c'est la rationalité du système et la logique relative d'un mode de rangement, qui permet assez facilement d'assigner une place aux nouveaux-venus.

Bien entendu, qui dit « classification » dit aussi « fichiers ». Le Frère Maurice voulut les

multiplier, toujours dans le but de faire de la bibliothèque un véritable outil de travail, rendu plus maniable grâce à des «entrées» diverses. Fichier auteur, fichier matière, fichier thématique, fichier des titres... sans parler des revues. Celles-ci sont assez nombreuses en plusieurs langues, grâce à une politique généreuse d'abonnements, mais aussi par suite d'échanges de publications lasalliennes avec d'autres éditeurs.

De cette bibliothèque, le Frère Maurice fut l'initiateur, le moteur, l'âme, peut-on dire. Au début, il investissait lui-même beaucoup de temps, et il ne cessa jamais de s'y intéresser. Mais il était pour lui évident, dès le départ, que son obédience de directeur de la bibliothèque ne rendait pas inutile le poste de «bibliothécaire» existant déjà à la «Casa». Pendant de longues années, Monsieur de Ferrari, frère d'un Frère ayant longtemps travaillé en Égypte, assura avec soin et persévérance le rangement, la classification, l'établissement des fichiers.

Et puis plusieurs Frères bibliothécaires se succédèrent dont la compétence et le sérieux permirent au Frère Maurice de se décharger de la gestion quotidienne de la bibliothèque, tout en demeurant attentif à ses orientations fondamentales. C'est ainsi que, pendant plusieurs années, la bibliothèque de la Maison généralice fut animée, plus encore que gérée, par le Frère Edmond-de-Jésus. Homme très cultivé en de multiples domaines, travailleur acharné et esprit ouvert et perspicace, il avait «fait ses preuves» en montant lui-même de toutes pièces une bibliothèque remarquable au scolasticat d'Annappes au cours des années cinquante. Lorsque le Frère Edmond dut quitter Rome pour des raisons de santé, le Frère Maurice accusa le choc de son départ. Il en parle dans le *Trait-d'union* de la promotion 1946-47 du second-noviciat, promotion à laquelle le Frère Edmond avait appartenu lui aussi.

Le Frère Edmond vous dit ailleurs qu'il a quitté la Maison généralice, pour raison de santé. Nous regrettons vivement son départ; et en fait, Frère Edmond n'est pas remplacé! Je fais de mon mieux pour continuer une partie de son travail à la bibliothèque; mais je trouve difficilement les heures libres qu'il me faudrait pour poursuivre dans de bonnes conditions un labeur qui demande continuité et surtout liberté d'esprit pour une attention sans partage.

[CSN 31.03.1976]

Après le Chapitre de 1976, la direction générale de la bibliothèque fut soustraite de l'obédience du Frère Maurice. Il s'effaça sans peine, tout en restant disponible. C'est le témoignage que lui rend le titulaire actuel du poste de bibliothécaire.

La bibliothèque de la Maison généralice était, en grande partie, son œuvre. Il la connaissait à fond et renseignait volontiers sur son contenu. Même déchargé de la responsabilité directe, il conseillait volontiers sur les achats à faire pour qu'elle soit de plus en plus un bon instrument pour la recherche lasallienne.

[TE - F. Noël Laborer]

Les Cahiers lasalliens

A partir de l'expérience qu'il avait faite lui-même de la recherche lasallienne sur la *Règle* (enseignement au second-noviciat) et stimulé par l'article du père Rayez sur les études lasalliennes, le Frère Maurice adressa donc au Chapitre général de 1956 un mémoire dont l'objet était ainsi défini:

Pour une publication en manière de Corpus de tous les textes attribués à saint Jean-

Baptiste de la Salle, de tous les documents relatifs à sa vie et à ses activités, et des documents les plus importants concernant l'histoire de l'Institut au XVII^e siècle.

Ce mémoire, à la fois réaliste et visionnaire, devait trouver rapidement une concrétisation. Nommé directeur des études lasalliennes en 1956, Frère Maurice fit paraître, dès 1959, le n^o1 des *Cahiers lasalliens*. Une lettre liminaire du Frère Nicet-Joseph approuvait en ces termes le dessein de la nouvelle publication :

Faire paraître des *Etudes*, des *Textes* et des *Documents* relatifs à la personne, à l'œuvre écrite, aux réalisations d'ordre religieux ou pédagogique du saint Fondateur, ou concernant de façon plus large, les premières décades de l'histoire de notre Institut.

Ces publications mettront à la portée de tous les chercheurs, des textes indispensables ; elles établiront un lien nécessaire entre ceux qui s'adonnent à l'étude des divers problèmes soulevés par les biographes, les écrits et l'œuvre de saint Jean-Baptiste de La Salle.

L'intuition de départ

Le Frère Maurice avait éprouvé lui-même les difficultés sur lesquelles butait alors tout Frère qui entreprenait des études sur le Fondateur. Son objectif premier était donc de faciliter l'approche sérieuse de saint Jean-Baptiste de La Salle lui-même. Il s'en explique en 1975, lors d'une « interview » déjà citée.

Je crois que beaucoup de Frères qui ont essayé d'étudier le Fondateur ont été un peu découragés faute d'instruments suffisants. Je suis arrivé alors assez vite à ce sentiment : c'est que personne, ou presque personne, n'étudierait le Fondateur, s'il devait faire ce que je faisais moi-même : c'est-à-dire, lire des microfilms, courir à Paris, aller aux Archives ici, et chaque fois que je voulais avoir un texte un peu sûr ; qu'il fallait le plus rapidement possible mettre entre toutes les mains un outil de travail. Et ç'a été la première idée des *Cahiers lasalliens*. Les *Cahiers lasalliens* veulent être surtout un outil de travail. Alors, voilà, il se fait que je suis resté dans cette maison depuis 1946. Cela m'a donné le temps de continuer, à travers un certain nombre d'études.

[Frère Maurice, réponse lors de l'interview du Frère Martin Lasa au CIL de 1975]

Dès le départ, le projet du Frère Maurice est donc nettement défini ; il s'en explique en plusieurs occasions au début des années soixante.

Notre but lointain est de préparer la publication de deux volumes : une biographie critique du saint Fondateur, un corpus de tous ses écrits. Or une telle entreprise suppose au préalable un inventaire exhaustif et un examen attentif des textes et documents aujourd'hui accessibles. Préparés par de nouvelles recherches portant surtout sur des pièces actuellement inédites ou des œuvres présentées jusqu'ici en des éditions douteuses, nos *Cahiers* voudraient rassembler petit à petit les matériaux nécessaires à l'édification des deux volumes projetés. Y seraient donc produites toutes les pièces justificatives de l'édition définitive. Y seraient discutés, tous les problèmes relatifs à la biographie de saint Jean-Baptiste de La Salle et à l'histoire de nos origines (1651-1750) aussi bien qu'aux textes attribués au saint, et aux plus anciennes éditions de ses œuvres.

Ce travail ne vous laisse certes pas indifférents. Puis-je vous demander, non seulement,

de suivre avec assiduité nos publications, mais d'y apporter par surcroît votre bienveillante collaboration? En me faisant part de vos critiques... mais aussi en me renseignant sur d'éventuelles trouvailles, en me mettant en relation avec des chercheurs ou des confrères compétents et désireux d'apporter leur travail à l'œuvre entreprise.

Ce faisant, nous continuerons tous à vivre dans l'esprit même du second-noviciat, mettant le meilleur de nous-mêmes à retrouver la vraie physionomie et la véritable pensée de saint Jean-Baptiste de La Salle, notre père et législateur.

[CSN - 30.09.1960]

Dans les *Cahiers lasalliens*, vous vous en êtes aperçus, nous avons donné la préférence, pour l'instant, aux réimpressions des œuvres du saint Fondateur. Que tous nos Frères puissent lire les textes du saint dans leurs éditions les plus anciennes, celles qui présentent le plus de garantie de fidélité! Nous voudrions, avant le prochain Chapitre général de 1966, avoir mis en circulation toutes les œuvres imprimées du saint, et même l'une ou l'autre œuvre manuscrite, ainsi que les premières biographies: celle de Bernard, celles de Maillefer, après celle de Blain qui constitue déjà nos *Cahiers* 7 et 8.

Nous préparons activement les index cumulatifs de ces biographies, ce qui permettrait de retrouver instantanément chez les témoins les plus sûrs un maximum de renseignements d'ordre biographique ou historique. Enfin, nous commençons la préparation d'une vaste concordance qui offrirait la possibilité de retrouver dans chacun des écrits du saint, chacun des substantifs, chacune des formes verbales dont il fait usage...

[CSN - 10.01.1964]

Dès le début aussi l'ample vision de l'objectif et de ses perspectives s'accompagna d'une prévision méticuleuse des conditions de la mise en œuvre des *Cahiers*. Et d'abord, quel imprimeur choisir? Il hésite entre Rome, où il réside et une entreprise francophone, puisque les *Cahiers* seront publiés en français. Concrètement, il pense à l'école d'imprimerie Saint-Luc de Tournai: c'est une maison de son district d'origine, et il en connaît bien le Frère directeur. Sa correspondance avec un ami nous le montre s'acheminant vers une option — ce sera Saint-Luc — en juin-juillet 1958.

Je comprends très bien toutes vos remarques: je suis en parfait accord avec vous pour tout. Mais depuis, j'ai revu mon type de l'imprimerie d'ici, et je suis certain que nous n'en sortirons pas avec eux: il faudra tout expliquer plusieurs fois; il faudra surtout compter avec leur matériel très limité en ressources: surtout question passage d'un caractère à l'autre... Le cher Frère Vicaire général me conseille d'écrire en Belgique: j'ai peur des prix belges. Le père Leloir s'est intéressé à ma détresse: il va me communiquer une adresse, un imprimeur de Spolète qui fait très bien, paraît-il, et à de bonnes conditions. Nous verrons. Personnellement, après avoir vu leurs travaux, je passerais volontiers par la «Polyglotte» du Vatican. Mais ils sont lents... Cette lenteur est moins grave, je crois, puisqu'il n'est pas question pour nous de faire vite!

[LM - 1.06.1958]

J'ai donc écrit à Tournai, imprimerie Saint-Luc: j'attends leur projet et leurs conditions. Ils feront mieux, plus cher; et probablement ne sont-ils pas équipés eux non plus pour faire le travail tel que nous le proposons, il faudrait passer par la «monotype», et je crois que cela nous obligerait à recourir à un imprimeur spécialisé dans le genre de travaux, ou tout au moins ayant déjà abordé ce genre... Nous verrons. Si je ne suis pas

content de Tournai, je vais à la Vaticane ou à Spolète, ou à Louvain. Mais il nous faut quelque chose de bien, n'est-ce pas.

[LM - 6.06.1958]

Si oui : venez me chercher à Tournai le 23 au matin. Nous irons ensemble à l'imprimerie : car j'ai reçu un très beau projet de chez eux, et j'attends un troisième projet de Spolète, que nous comparerons... Il s'agit toujours, vous le sentez, de votre — un peu le nôtre quand même — *Cahier lasallien* !

[LM - 30.07.1958]

Le correspondant du Frère Maurice est d'autant plus intéressé, lui aussi, par ces détails, qu'il est déjà envisagé que le *Cahier* n° 1 publiera une recherche qu'il a commencée sur l'usage du *Nouveau Testament* dans les *Méditations pour le temps de la Retraite*. Ce n'est que lorsqu'il est assuré de pouvoir « alimenter » régulièrement en *cahiers* l'imprimeur pour lequel il a opté, que le Frère Maurice passe à une autre étape : la confirmation officielle du projet par le Supérieur général, son annonce à l'Institut, en vue de recueillir les « souscriptions ». C'est avec le même ami qu'il évoque ces démarches, quelques mois plus tard :

Je viens vous donner deux petites nouvelles. La semaine dernière, suite à un rapport présenté par le très cher Frère Vicaire général — le Régime a confirmé son approbation à l'idée des *Cahiers lasalliens*. Il a été proposé d'envoyer à tous les chers Frères Visiteurs une lettre circulaire leur annonçant la parution prochaine et demandant leur concours.

Cette circulaire a été présentée hier au Très Honoré Frère — elle portera la date du 23 novembre, veille du départ du Très Honoré Frère pour les Antilles et le Nouveau Monde. Il y est demandé aux chers Frères Visiteurs d'accepter que les *Cahiers* soient envoyés d'office aux communautés, ou de fixer à tout le moins le nombre d'exemplaires à envoyer à leur adresse personnelle. Un bulletin-réponse sera joint à la circulaire ; ce bulletin sera adressé au très cher Frère Vicaire général. De la sorte, je le crois, nous perdrons peu de temps, et dans deux mois, nous pourrons être fixés sur le tirage et dès lors, obtenir l'approbation définitive et lancer tout aussitôt le premier fascicule...

Vous voyez : il ne s'agit certainement pas de précipitation : mais surtout, rien n'est abandonné, ni même laissé en sommeil... sauf peut-être cette préface qui est une des très nombreuses choses à vous demandées.

Les petits détails ci-dessus sont encore confidentiels ; ils ne sont pas d'ailleurs destinés à un grand public. Mais je tenais à vous mettre au courant : vous jugerez mieux de la sorte de la tournure que prennent les choses.

[LM - 18.11.1958]

Question « souscription » aux *Cahiers lasalliens* : à l'heure actuelle, et à ma connaissance : 1170 exemplaires souscrits, sans tenir compte de la Maison généralice et de quinze districts qui n'ont pas encore répondu. Le très cher Frère Vicaire général a préféré que j'attende le retour du Très Honoré Frère avant de passer à l'acte définitif. Ce sera fait tout prochainement. Je me préoccupe d'un deuxième et d'un troisième *Cahiers* : j'ai la matière toute prête, et je vais atteler les étudiants pendant les vacances de Pâques à la préparation d'une étude : *Les vœux des Frères des Ecoles chrétiennes avant la Bulle de Benoît XIII*. Je songe ensuite à l'édition du ms Bernard et à l'édition des *Règles* manuscrites de 1705 et 1718, en parallèle avec les *Règles* de 1726 et la *Pratique du Règlement journalier* (1713). Et ça fera en tout les six premiers *Cahiers* prévus...

[LM - 22.02.1959]

Il est ici question de «souscription». A aucun moment de leur histoire, les *Cahiers lasalliens* ne furent envoyés d'office aux communautés. Il ne s'agissait pas d'une publication officielle de l'Institut — comme les *Circulaires* du Frère Supérieur — ni même d'une publication officieuse — comme le *Bulletin de l'Institut*. Mais beaucoup de communautés reçurent ces volumes, à un rythme assez intense entre 1960 et 1980. Les Frères engagés activement dans le travail apostolique se rendirent bien vite compte que le «genre littéraire» des *Cahiers* ne les rendait guère immédiatement utilisables.

Assez tôt, dès lors, une sorte de «malentendu» se fit jour, grandit, se traduisit par des interrogations, voire des réclamations qui arrivaient évidemment aux oreilles du Frère Maurice. A périodes régulières, il consultait à nouveau les Frères Visiteurs; mais des communautés qui recevaient toujours les *Cahiers* dont elles n'avaient pas elles-mêmes sollicité l'envoi continuaient à ne pas comprendre. A l'occasion d'une retraite animée par le Frère Maurice, un Frère l'avait sans doute interpellé à propos du contenu des *Cahiers*, de leur utilisation par les Frères, de leur «imposition» aux communautés. Cette question amena le directeur des *Cahiers* à s'expliquer clairement sur tous ces points. Il faut citer cette réponse, car elle témoigne de la lucidité avec laquelle le Frère Maurice poursuivait son entreprise, et de l'honnêteté qu'il mettait à reconnaître la précision des options prises et leurs limites.

Lors de notre dernière entrevue à la retraite, j'avais bien préparé un mot de réponse à votre lettre concernant les *Cahiers lasalliens*; mais à la dernière minute, j'ai perdu la chose de vue. Voici ce que j'aurais dit en substance:

1. Les recherches et publications lasalliennes ont été demandées expressément par les deux derniers Chapitres généraux;
2. Les *Cahiers lasalliens* n'ont jamais été imposés aux communautés; par trois fois, les Frères Visiteurs ont été consultés de 1958 à 1961; et c'est sur leur avis qu'on a établi la liste des communautés à qui ils demandaient que fussent envoyés tous les *Cahiers* ou un certain nombre de ceux-ci;
3. Les *Cahiers* ne sont pas tellement faits pour la lecture; mais surtout pour la consultation: on peut dire que depuis qu'ils existent, toutes études sérieuses sur le Fondateur leur doivent beaucoup.

La suite de la lettre aborde deux autres questions: celle du «coût» des *Cahiers*, celle des «hommages» qu'on en fait à de nombreux centres universitaires ou à des revues spécialisées.

4. Les *Cahiers* sont laissés au prix de revient; l'an dernier, nous avons calculé que pour une communauté de quatre Frères qui reçoit un exemplaire de chacun des *Cahiers lasalliens*, cela représente une dépense de 3 \$ USA par année et par Frère; cela ne semble vraiment pas exagéré;
5. Le fait de publier les *Cahiers* à un certain nombre d'exemplaires permet d'envoyer la collection dans deux cent cinquante bibliothèques ou centres d'études historiques dans le monde entier; ce qui fait que désormais, les Frères et les autres chercheurs qui fréquentent ces bibliothèques et centres ne seront plus «honteux» (je l'ai été moi-même et combien de fois il y a vingt ans) de constater jusqu'à quel point le Fondateur est ignoré dans ces bibliothèques et centres d'études; il y a trois ans, dans une lettre à tous les Frères Visiteurs, le Frère Supérieur leur demandait de maintenir leur effort de diffusion dans l'Institut des *Cahiers lasalliens*, leur rappelant que cet effort permettait l'envoi des publications dans les bibliothèques et centres dont je viens de parler.

Cela dit, je comprends très bien que dans la vie ordinaire, le Frère n'ait pas le temps

de donner aux publications des *Cahiers* toute l'attention qu'il faudrait pour pouvoir en apprécier vraiment la valeur. Quand j'ai accepté moi-même, en 1958, de prendre la direction des *Cahiers*, je ne me suis fait que peu d'illusions à ce sujet.

[LM - 5.09.1974]

La réalisation du projet.

Le premier volume de la collection est sorti au début du printemps dernier. Il est en presque toutes vos communautés. La plupart des chers Frères Visiteurs, en effet, ont demandé au secrétariat général qu'un exemplaire de chacun des six premiers volumes soit envoyé en chacune des maisons de leur obédience. Le second et le troisième volumes, complémentaires l'un de l'autre, sont actuellement à l'impression. Ils pourraient vous parvenir autour du prochain nouvel an.

[CSN - 30.09.1960]

Il s'agissait donc des n° 1, 2, 3 des *Cahiers*. A la mort du Frère Maurice, la collection comptera quarante-six volumes, parus selon un rythme variable. Une part importante de l'ambitieux programme défini au départ avait été réalisée. Des textes, des documents, des études avaient été menés à terme.

Les Textes

Ils se succédèrent à une cadence presque essoufflante. Entre 1962 et 1966 seront imprimées toutes les éditions princeps des écrits de saint Jean-Baptiste de La Salle, ainsi que le montre le tableau suivant :

C.L. n°	Ouvrage du Fondateur, édition reproduite	Date de la publication
12	Jean-Baptiste de La Salle, <i>Méditations pour tous les Dimanches de l'année avec les Evangiles de tous les Dimanches</i> . Première partie. 236 pp. <i>Méditations sur les principales Festes de l'année</i> . Seconde partie. 274-X pp.	24.06.1962
	Reproduction anastatique de l'édition originale [1731].	
13	Jean-Baptiste de La Salle, <i>Méditations pour le Temps de la Retraite à l'usage de toutes les Personnes qui s'emploient à l'éducation de la jeunesse; et particulièrement pour la retraite que font les Frères des Ecoles chrétiennes pendant les Vacances</i> .	
	Reproduction anastatique de l'édition originale [1730]. 84 pp.	26.01.1963
14	Jean-Baptiste de La Salle, <i>Explication de la Méthode d'oraison</i> . Reproduction anastatique de l'édition originale : [1739]. 130 pp.	26.01.1963

- 15 Jean-Baptiste de La Salle, *Recueil de différents petits traités à l'usage des Frères des Ecoles chrétiennes*.
Reproduction anastatique de l'édition originale [1711]
Introduction, notes et tables. XVI-132 pp. 24.06.1963
- 17 Jean-Baptiste de La Salle, *Instructions et Prières pour la Sainte Messe, la Confession et la Communion, avec une Instruction Méthodique par demandes et réponses pour apprendre à se bien confesser*.
Reproduction anastatique de l'édition [1734]. VI-284-IV pp. 24.06.1963
- 18 Jean-Baptiste de La Salle, *Exercices de piété qui se font pendant le jour dans les Ecoles chrétiennes*.
Reproduction anastatique de l'édition [1760]. XIII-140 pp. 15.08.1963
- 19 Jean-Baptiste de La Salle, *Les Règles de la Bienséance et de la Civilité chrétienne à l'usage des Ecoles chrétiennes*.
Reproduction anastatique de l'édition de 1703. XII-252-258 pp. 15.02.1964
- 20 Jean-Baptiste de La Salle, *Les devoirs d'un Chrétien envers Dieu et les moyens de pouvoir bien s'en acquitter*.
Reproduction anastatique de l'édition de 1703. Tome I. XVIII-504 pp. (exposé en discours suivi). 30.04.1964
- 21 *Idem*. Tome II. 312 pp. (par demandes et réponses) id
- 22 Jean-Baptiste de La Salle, *Du culte extérieur et public que les Chrétiens sont obligés de rendre à Dieu, et des moyens de le lui rendre. Troisième partie des devoirs d'un Chrétien envers Dieu*.
Reproduction anastatique de l'édition de 1703. VI-308 pp. suivi de : *Cantiques spirituels*. Reproduction anastatique de l'édition de 1705. 25.11.1964
124 pp.
- 23 Jean-Baptiste de La Salle, *Grand Abrégé des Devoirs du Chrétien envers Dieu. Petit Abrégé des Devoirs du chrétien envers Dieu*.
Reproduction anastatique de l'édition de 1727. IV-172 pp. 1965
- 24 Jean-Baptiste de La Salle, *Conduite des Ecoles chrétiennes*.
Edition comparée du manuscrit dit de 1706 et du texte imprimé de 1720. VII-230-292 pp. 24.05.1965
- 25 Jean-Baptiste de La Salle, *Pratique du Règlement journalier. Règles communes des Frères des Ecoles chrétiennes. Règle du frère Directeur d'une Maison de l'Institut*.
D'après les manuscrits de 1705, 1713, 1718 et l'édition princeps de 1726. 164 pp. 08.12.1965

Le Frère Maurice a assuré lui-même, et pratiquement seul, la publication de chacun des volumes de cette série. Les n° 24 et 25 comportaient l'édition d'un ou plusieurs manuscrits de la *Conduite des Ecoles*, et de la *Règle* des origines. Pour les autres ouvrages du Fondateur, le Frère Maurice avait choisi la « reproduction anastatique ». Car il tenait à fournir aux utilisateurs des *Cahiers* un texte fiable, ne comportant aucune « faute d'impression » au regard de l'édition princeps. Cette option était claire dès le début :

Voici quelque chose dont je suis sûr : c'est que je n'accepterai pas la proposition du Frère Marcien de reproduire par « composition » les *Méditations* et autres œuvres du saint

Fondateur. Ce que nous voulons, c'est mettre l'original lui-même entre les mains des travailleurs. Plus tard, nous envisagerons de donner une édition courante ; et alors, évidemment oui, nous passerons par une nouvelle composition, et nous songerons à présenter quelque chose d'élégant. J'ai calculé que si l'on entreprenait la dite composition, il me faudrait de cent cinquante à deux cents heures de correction d'épreuves ; encore devrais-je trouver des aides qui seront... introuvables. Et malgré toutes les garanties, je suis absolument certain que nous laisserons passer des dizaines d'infidélités : une seule d'entre elles mettra justement en défiance le chercheur sérieux : c'est-à-dire que le but précis de notre entreprise sera manqué.

[LM - 22.06.1962]

Avec la reproduction anastatique, les heures de correction d'épreuves étaient réduites. Il en restait, car le Frère Maurice «présentait» toujours l'édition de l'écrit qu'il publiait. Le plus souvent il se contentait de dresser la *Table des éditions connues*. Quand il s'agit des *Règles de la Bienséance* (C.L. 19) ou des *Devoirs d'un Chétien*, cette seule *Table* remplit plusieurs pages, tant les éditions ont été nombreuses et diverses. Pour le *Recueil* (C.L. 15), le Frère Maurice rédige une *Introduction* critique à propos de la date de rédaction de la première édition.

Le Procureur général, nommé en septembre 1962, occupait bien les «loisirs» que lui laissait sa charge. D'autant plus que dans ces catégories des *Textes*, il faut aussi placer les n° 4, 6, 7, 8, 9, 10 des *Cahiers lasalliens*, les œuvres des premiers biographes de saint Jean-Baptiste de La Salle. Pour l'essentiel, leur publication date de la même période (sauf pour les deux *Index* évidemment plus tardifs).

C.L. n°	Biographe	Date de la publication
4	F. Bernard, <i>Conduite admirable de la divine Providence en la personne du vénérable Serviteur de Dieu Jean-Baptiste de La Salle...</i> Edition du manuscrit de 1721. XXV-105 pp.	25.02.1961 - 07.07.1964
6	F.E. Maillefer, <i>La vie de M. Jean-Baptiste de La Salle, prêtre, docteur en théologie, ancien chanoine de la cathédrale de Reims, et instituteur des Frères des Ecoles chrétiennes.</i> Edition comparée des manuscrits de 1723 et 1740. 313 pp.	19.02.1966
7	Jean-Baptiste Blain, <i>La vie de Monsieur Jean-Baptiste de La Salle, Instituteur des Frères des Ecoles chrétiennes.</i> Reproduction photomécanique de l'édition originale : 1733. Tome I, 444 pp.	30.04.1961
8	Idem. Tome II. 502 pp. Suivi de : <i>Abrégé de la vie de quelques Frères de l'Institut des Ecoles chrétiennes morts en odeur de sainteté.</i>	30.04.1961
9	Bernard, Maillefer et Blain, <i>Index cumulatifs des noms de lieux et des noms de personnes.</i> 288 pp.	15.07.1974
10	Bernard, Maillefer et Blain, I. <i>Index analytique cumulatif</i> ; II. <i>Relevé des dits et des écrits attribués à Jean-Baptiste de La Salle.</i> 215 pp.	15.06.1979

Pour Blain, on pouvait reproduire la première édition des deux volumes de sa *Vie* du Fondateur. Mais ni Bernard ni Maillefer n'avaient été édités antérieurement. Les *Cahiers lasalliens* 4 et 6 les mettaient donc pour la première fois à la disposition des Frères et du public. Mais quel travail pour établir le texte, corriger les épreuves, sans parler de l'*Introduction* ; les deux dates qui figurent au bas de celle de Bernard permettent de supputer un peu l'importance de l'investissement personnel que ces publications requéraient de la part du Frère Maurice. Il est vrai que certains Frères l'aidaient. Mais le Frère Maurice intervenait toujours personnellement. Il le faisait avec grande pertinence, et la mise au point du n° 1 des *Cahiers* lui doit tant que son auteur lui écrivait ces lignes, dès le début de 1960 :

Je pense quand même que, dans l'ensemble, le travail est honnête. Pour la suite sans être prophète, je pense que vous devrez bien mettre sur pied une espèce de « secrétariat » de rédaction, si vous ne voulez pas être à peu près totalement absorbé par ce travail. Il est vrai que les autres *Cahiers* seront peut-être moins abondants et moins compliqués.

J'ajoute que je me suis astreint à une vérification complète de toutes les références citées en note (dans l'*Introduction* notamment), ce qui ne suffira sans doute pas à supprimer toutes erreurs. Les Frères du C.P.A. de Lyon n'ont pu corriger qu'une partie du travail ; ils ont été pris ensuite par leurs examens et leurs stages. Mais j'ai tout revu moi-même plusieurs fois.

[Frère Michel Sauvage, 08.01.1960]

Jamais le Frère Maurice ne disposera de ce qui se serait apparenté de près ou de loin à un « secrétariat de rédaction ». Des Frères de la Maison généralice l'aidèrent, certes et parfois beaucoup — ce fut le cas notamment pour la mise au point des deux *Index* (C.L. 9 et 10). Mais le « directeur » des *Cahiers lasalliens* menait vraiment lui-même l'entreprise jusqu'aux plus petits détails.

La réalisation s'effectuait à l'imprimerie Saint-Luc, à Ramegnies-Chin. Il s'agissait d'une école, non d'une entreprise, et à la période de plus intense « productivité » des *Cahiers*, elle éprouvait quelque essoufflement. Gentiment, le Frère Maurice demandait à un ami d'essayer de faire progresser ses affaires :

Question *Cahiers lasalliens*, les n° 15, 16, 19, 20, 21 sont chez le Frère Marcien. Mais apparemment rien n'avance ! Le n° 4 est ici, mais fini et prêt à partir. J'ai écrit au Frère Marcien : je ne voudrais pas l'encombrer inutilement... mais je serais heureux de voir quelques *Cahiers* sortir de chez lui ! Les n° 22 et 23 pourront aller à Tournai d'ici quelques semaines ; peut-être même d'ici quelques jours, si toutefois cela sert à quelque chose... Le n° 24 (*la Conduite* : édition comparée ; ce qui nous donne l'occasion de reprendre presque entièrement l'édition Frère Anselme) est en très bonne voie, et j'ai fait déjà les propositions au T. H. F. en vue de l'édition comparée des textes des *Règles*. Ce serait le *Cahier* 25 : ou peut-être les *Cahiers* 25 et 26. En ce moment, Frère Michel-Auguste travaille au *Cahier* n°6 (les deux Maillefer) qui pourrait être au point en fin de vacances... Mais Tournai, Tournai ! A l'occasion, informez-vous sans avoir l'air d'y toucher !

[LM 27.04.1964]

Cette question des délais interminables entre le dépôt du manuscrit et la sortie du n° des *Cahiers* devint de plus en plus irritante : ce fut l'une des raisons qui explique que pas un seul numéro des *Cahiers* ne fut publié durant les quatre dernières années de la vie du Frère Maurice (1984-1987). A un moment donné, en 1981-1982, le Frère Maurice tente quelques démarches de prospection en vue de trouver un autre imprimeur francophone. Mais sans conviction. Quelques semaines avant sa mort, il faisait prendre des contacts à Ramegnies-Chin

pour la mise en chantier du n° 47 (le travail du Frère Jean-Guy Rodrigue sur les sources des *Méditations sur les Fêtes*). La décision de principe fut prise, mais c'est le successeur du Frère Maurice qui — avec l'auteur — en entreprit la réalisation.

A plusieurs reprises, entre 1965 et 1987, le Frère Maurice annonce à des amis que le n° 5 des *Cahiers lasalliens* avance, qu'il espère le faire imprimer sous peu. Ainsi, en 1983 :

De mon côté, tout doucement, je songe terminer le *Cahier* n° 5 et le confier à Ramegnies-Chin. Et si le travail ne traîne pas trop, je n'hésiterai pas à leur en confier d'autres. Je redoute tout de même un peu, et plus qu'un peu, de changer d'imprimeur.

[LM - 12.03.1983]

Quatre mois à peine avant sa mort, il semble caresser encore ce rêve de finir ce travail. A vrai dire sa lettre parle surtout d'autres projets en cours :

Je voudrais donc, à présent, me remettre aux *Cahiers lasalliens*. De ce côté, les contretemps ne manquent pas non plus. Mais plusieurs travaux sont en chantier... après ces six volumes du *Vocabulaire lasallien* qui ont pris la meilleure partie de mon temps pendant plusieurs années. A Kinshasa, le Frère Joseph Cornet, continue la préparation d'un *Cahier* consacré à l'iconographie lasallienne; mais il doit partager son temps entre tant d'autres travaux, dont la direction des Musées nationaux du Zaïre !

Ici, le Frère Jean-Guy Rodrigue n'est pas loin d'achever un autre volume dans lequel il étudie quelques-unes des sources du saint Fondateur dans la rédaction des *Méditations sur les principales fêtes*.

[LM - 12.03.1987]

Il faut reconnaître que, surchargé par mille autres occupations, le Frère Maurice fut amené — en partie — à « sacrifier » quelque peu sa propre recherche. Les *Cahiers lasalliens* furent interrompus pendant quatre ans : c'est que la publication du *Vocabulaire lasallien* prenait au Frère Maurice des heures innombrables. Il y avait aussi les sessions, retraites, interventions qu'il ne savait pas refuser. Sans parler des mille et autres tâches et services domestiques pour lesquels il demeurait disponible. Il est permis de regretter, objectivement, que le Frère Maurice n'ait pas pu conclure cette étude du *Mémoire sur l'Habit*, un écrit lasallien qui lui tenait si fort à cœur, et qu'il avait si minutieusement scruté en tous sens... La seconde partie de ce *Cahier* présentera un ensemble de textes laissés par le Frère Maurice au sujet du *Mémoire sur l'Habit*.

Les Documents

Les *Cahiers lasalliens* avaient annoncé qu'ils éditeraient des Documents. A l'époque où il les lançait, le Frère Maurice ne pensait peut-être pas à l'impressionnante série des travaux qui, à partir de 1966, prirent en quelque sorte le « relai » des publications précédentes (écrits du Fondateur et des trois premiers biographes). La liste des ouvrages du Frère Léon de Marie AROZ parus dans les *Cahiers* entre 1966 et 1968 parle d'elle-même.

C.L. n°	Titre de l'ouvrage	Date de publication ⁴
26	F. Léon de Marie AROZ, f.s.c., <i>Les actes d'état civil de la famille de saint Jean-Baptiste de La Salle. Transcription et commentaire accompagnés de quelques documents qui les expliquent et les complètent</i> , Tome I, 523 pp.	25.11.1966
27	<i>Idem</i> , Tome II, 281 pp.	id
28	Jean-Baptiste de La Salle, <i>Compte de Tutelle de Marie, Rose-Marie, Jacques-Joseph, Jean-Louis, Pierre et Jean-Rémy, ses sœurs et frères, fils mineurs de Louis de La Salle (1625-1672) et de Nicole Moët de Brouillet (1633-1671). Transcrit, annoté et présenté par Léon de Marie AROZ, f.s.c. Première partie, Volume I, LXX-[236] pp.</i>	22.05.1967
29	<i>Idem</i> , Première partie, Volume II, [296] pp.	id
30	<i>Idem</i> , Deuxième partie, Volume III, [264] pp.	id
31	<i>Idem</i> , Deuxième partie, Volume IV, [194] pp.	id
32	F. Léon de Marie AROZ, f.s.c., <i>Gestion et administration des biens de Jean-Louis, Pierre et Jean-Rémy de La Salle, frères cadets de Jean-Baptiste de La Salle, d'après le compte de tutelle de Maître Nicolas Lespagnol, leur tuteur, 1687, L-[358] pp.</i>	23.01.1968
33	F. Léon de Marie AROZ, f.s.c., <i>Les titres de rente de la succession de Maître Louis de La Salle conseiller au Présidial de Reims (1625-1672)</i> , Volume I, 337 pp.	12.10.1968
34	<i>Idem</i> , Volume II, [262] pp.	id
35	F. Léon de Marie AROZ, f.s.c., <i>Les Biens-fonds des Ecoles chrétiennes et gratuites pour les garçons pauvres de la ville de Reims au XVIII^e siècle. Biens acquis par Jean-Baptiste de La Salle et ses successeurs immédiats</i> , Volume I: <i>Titres de propriété. Répertoire numérique détaillé</i> , XXXIX-286 pp.	10.02.1970
36	<i>Idem</i> , Volume II: <i>Documents</i> , 409 pp.	08.01.1971
37	<i>Idem</i> , Volume III: <i>Aux Sources de la Vie et de l'Esprit, Rue Neuve - Rue-de-Contrai (1682-1972)</i> , 195 pp.	13.12.1972
37.1	<i>Idem</i> , Volume IV: <i>Titres de propriété. Documents</i> , 338 pp.	Imprimatur 23.06.1973
39	F. Léon de Marie AROZ, f.s.c., <i>Etude de M^e Claude Thiénot. Inventaire numérique détaillé des minutes notariales se rapportant à la famille de La Salle et ses proches apparentés (1593-1792). Une lettre inédite de saint Jean-Baptiste de La Salle</i> , 195 pp.	24.04.1972
40.1	F. Léon de Marie AROZ, f.s.c., <i>Jean-Baptiste de La Salle. Documents bio-bibliographiques (1583-1950). Volume I: Inventaire analytique</i> , 324 pp.	Reims 1975

⁴ Nous retenons ici la date de la Permission d'imprimer donnée par le F. Supérieur général. Il a été question, déjà, des délais d'impression...

- 40.2 *Idem*, Volume II: *Archives centrales de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes. Inventaire des Séries A, B, C, D, M, R, T et V*, 332 pp. Rome 1976
- 41.1 F. Léon de Marie AROZ, f.s.c., *Jean-Baptiste de La Salle. Documents bio-bibliographiques (1625-1758)*. Imprimatur 17.09.1977
Volume I: *Parmi les siens*, 571 pp.
- 41.2 F. Léon de Marie AROZ, f.s.c., *Jean-Baptiste de La Salle. Documents bio-bibliographiques*. Rome 1979
Volume II: *Les années d'imprégnation (1661-1683)*, 669 pp.
- 42 F. Léon de Marie AROZ, f.s.c., *Jean-Baptiste de La Salle. Documents bio-bibliographiques (1670-1715)*. 02.02.1981
Volume I: *L'administrateur comptable*, 579 pp.

Présentant la première série de ses publications (C.L. 26-27) l'auteur établit le lien qu'il perçoit entre son entreprise et celle qui l'a immédiatement précédée dans les *Cahiers lasalliens* :

La publication des textes originaux concernant la famille de saint Jean-Baptiste de La Salle n'a intéressé qu'un nombre réduit de chercheurs. [...] Les premiers biographes eux-mêmes qui ont recueilli les Mémoires des parents ou des premiers disciples de Jean-Baptiste de La Salle, les ont fait parler sans passer leurs dires au crible de la critique historique. [...] La publication des sources, de tous souhaitée, devenait donc urgente. C'est même une impérieuse nécessité depuis que les *Cahiers lasalliens* — excellents à tous points de vue — ont reproduit... la plupart des éditions princeps de saint Jean-Baptiste de La Salle ou celle des ouvrages le concernant directement.

[Frère Léon de Marie AROZ in C.L. 26, *Introduction*, p. 5]

Publier les sources? Encore fallait-il les mettre à jour. Chercheur très doué, le Frère Léon s'avère un «sourcier» incomparable. Son «flair» est exceptionnel, mais c'est au prix d'un travail acharné qu'il parvient à retrouver des pièces enfouies dans des dépôts d'Archives publiques ou transmises dans des familles notariales; on s'en rend compte en prenant connaissance dès le n° 26 de la longue liste (treize pages) des *Sources manuscrites* inventoriées par l'auteur lui-même.

Le 24 septembre 1964, le Frère Léon était «tombé» sur le *Compte de tutelle* que Jean-Baptiste présenta de sa gestion des biens familiaux après avoir renoncé à sa charge de tuteur de ses frères et sœurs. Dans la *Préface* qu'il donne à cette publication (C.L. 28), le Frère Charles-Henry ne cache pas la joie qu'il éprouve à présenter «ces pages plus neuves, plus inattendues [que les deux précédents Cahiers] mais si étonnamment et heureusement évocatrices». Car ces documents austères permettent «d'affirmer et d'imposer» de Jean-Baptiste, «un visage peu connu».

«L'homme qui devait, bientôt après, structurer si fortement un petit groupe de maîtres d'écoles, au point de lui permettre de se perpétuer au long des siècles et de s'étendre à l'univers entier, cet homme lucide, dynamique, courageux, juste et bon, ferme et droit, volontaire et précis, cet homme-là est déjà tout entier dans ce petit monde familial dont il est devenu, un peu tôt, le centre et le chef, le cœur et la tête».

[Frère Charles-Henry BUTTIMER, in *Préface* au C.L. 28, p. VI]

Jusqu'au n° 39 inclus, le Frère Léon continuait de faire paraître les résultats de ses prospections. Aux dires du Frère Maurice, cette série de publications constituait une indispensable «analyse» qui préparait une autre série (C.L. 40-42) plus globale.

Frère Léon de Marie est ici depuis une quinzaine de jours. Les *Cahiers* qu'il prépare seront des plus intéressants ; ce sont ceux-là qui auraient dû pouvoir faire la trouée, il y a six ou sept ans... mais, pour les préparer, il fallait aussi passer par les autres (de 26 à 39). Frère Léon est bien de santé, semble-t-il. Toujours aussi régulier dans le travail... L'an dernier, à la suite de l'intervention pénible et périlleuse à San Carlo, je redoutais qu'il ne puisse poursuivre son travail. Aujourd'hui, je ne suis plus inquiet.

[LM - 01.10.1977]

Les *Introductions* que le Frère Léon donne à ces différents *Cahiers* aident à suivre Jean-Baptiste de La Salle dans le tissu concret de sa vie « parmi les siens », au cours des « années d'imprégnation », ou comme « administrateur comptable ».

La publication de l'inventaire des documents connus se rapportant directement à Jean-Baptiste de La Salle (*Cahiers lasalliens* 40.1 et 40.2) n'était, en réalité, que la première étape de notre travail de synthèse. Les faire connaître, ces documents, dans leur teneur originale, les rendre vivants en les replaçant dans leur contexte historique, devait constituer l'objectif final de notre effort scientifique. C'est le but que nous nous sommes proposé dans les prochains *Cahiers lasalliens*, présentant les textes, non plus de façon suivie par ordre chronologique, mais groupés par thèmes analytiques, recouvrant la vie de Jean-Baptiste de La Salle, avec référence à l'œuvre d'Eglise dont il a eu l'initiative.

[Frère Léon de Marie AROZ in *C.L.* 41, *Introduction*, p. 5]

Cette série offre d'autres apports très précieux. L'histoire des Archives de l'Institut et l'*Inventaire* des séries de Documents de « Fonds anciens » (*C.L.* 40, vol. II). Et deux répertoires chronologiques, les meilleurs dont nous disposions présentement : *Répertoire chronologique de la vie de Jean-Baptiste de La Salle* (*C.L.* 41.1, pp. 29-47). *Répertoire chronologique détaillé des événements personnels, familiaux et locaux se rapportant à la vie de Jean-Baptiste de La Salle* (*C.L.* 42, pp. 43-87)

Le travail prodigieux réalisé par le Frère Léon de Marie AROZ a permis déjà, comme on l'a écrit, « de restituer la véritable figure humaine de M. de La Salle, longtemps voilée par l'aurole opaque et conventionnelle que Blain s'était pesamment empressé de lui imposer » (Michel SAUVAGE — Miguel CAMPOS, *Annoncer l'Évangile aux pauvres*, p. 7). Tous les travaux lasalliens sont voués à conserver « un air de provisoire... tant que l'on ne pourra pas feuilleter des *Monumenta lasalliana* et étudier sur documents critiques la vie et la spiritualité de saint Jean-Baptiste de La Salle » (A. RAYEZ, sj). Le Frère Léon de Marie AROZ est sans doute le chercheur qui a le plus fait pour faciliter cet effort critique. Et ses propres publications sont les plus « définitives » qui soient.

Ce n'est pas un mince éloge ; certes, le Frère Léon a été et restera le principal auteur de ces publications. Le mérite du Frère Maurice fut de lui offrir, dans les *Cahiers lasalliens* la possibilité effective de diffuser les résultats de ses recherches. Il ne cessa d'en accompagner la réalisation malgré les difficultés techniques que représente l'impression de ces volumes ; c'est qu'il avait bien conscience de l'apport inestimable aux études lasalliennes de ces travaux du Frère Léon.

Les Études

En comparaison des séries impressionnantes de Textes et de Documents la part que les *Cahiers lasalliens* ont faite aux Études a été plutôt restreinte.

C.L. n°	Titre	Date de publication
1	F. FLAVIEN-MARIE (Michel Sauvage, f.s.c.), <i>Les citations néotestamentaires dans les Méditations pour le Temps de la Retraite. Présentation, examen critique, introduction et notes</i> , XLVIII-106 pp.	Imprimatur 23.12.1959
2	F. MAURICE-AUGUSTE (Alphonse Hermans, f.s.c.), <i>Les vœux des Frères des Ecoles chrétiennes avant la bulle de Benoît XIII.</i> Première partie: <i>Les faits et les textes</i> , 141 pp.	Imprimatur 16.12.1960
3	<i>Idem</i> , Deuxième partie: <i>les documents</i> , 93 pp.	id
11	F. MAURICE-AUGUSTE (Alphonse Hermans, f.s.c.), <i>L'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes à la recherche de son statut canonique: des origines (1679) à la bulle de Benoît XIII (1725)</i> , VI-414 pp.	Imprimatur 27.10.1962
16	F. MAURICE-AUGUSTE (Alphonse Hermans, f.s.c.), f. JOSÉ ARTURO, <i>Contribution à l'étude des sources du Recueil de différents petits traités</i> , 105 pp.	1961-1964
38	F. Léon de Marie AROZ, f.s.c., <i>Nicolas Roland, Jean-Baptiste de La Salle et les Sœurs de l'Enfant-Jésus de Reims</i> , 388 pp.	Imprimatur 18.02.1972
45	F. Miguel-Adolfo CAMPOS MARINO, f.s.c., <i>L'itinéraire évangélique de saint Jean-Baptiste de La Salle et le recours à l'Ecriture dans ses «Méditations pour le Temps de la Retraite».</i> Contribution à l'étude sur les fondements évangéliques de la vie religieuse. Volume I, XII-392 pp.	Imprimatur 11.02.1974
46	<i>Idem</i> , Volume II, XII-392 pp.	id

Le numéro 1 montre comment, dans les *Méditations pour le Temps de la Retraite*, Jean-Baptiste de La Salle utilise l'Ecriture, surtout le *Nouveau Testament*.

Avec quelques étudiants, le Frère Maurice offre dans le n° 16 de précieuses sources du *Recueil*.

Dans le n° 38, le Frère Léon de Marie Aroz publie des Documents inédits relatifs au chanoine Roland, à Jean-Baptiste de La Salle, et aux Sœurs de l'Enfant-Jésus de Reims. La première partie de l'ouvrage présente l'homme, le Fondateur, la Congrégation, et la place qu'y tint Jean-Baptiste de La Salle après la mort de son directeur spirituel.

Les autres Etudes correspondent à deux thèses de doctorat qui, sur des registres différents, ont contribué l'une et l'autre à renouveler la vision des origines lasalliennes. Celle du Frère Maurice, lui-même, d'abord (C.L. 11) qu'il faut compléter par ses travaux antérieurs sur les vœux des Frères des Ecoles chrétiennes avant la bulle d'approbation de l'Institut (C.L. 2-3). L'ensemble représente le cœur de la recherche personnelle du Frère Maurice. Il fait apparaître que la structuration de l'Institut et sa figure juridique n'ont pas été élaborées par déduction, à partir d'une définition abstraite de la vie religieuse en général. Elles ont été peu à peu «sécrites», comme le résultat de la démarche progressive d'un Fondateur et de sa communauté, donnant «corps», par leur association, à leur élan évangélique de consécration à Dieu pour le service éducatif d'une jeunesse «loin du salut». Et l'étude minutieuse que le Frère Maurice a réalisée de la bulle d'approbation accordée par Benoît XIII à l'Institut, après la mort de M. de La Salle, met en lumière que c'est bien l'œuvre lasallienne telle qu'elle avait été établie que «le Document pontifical respectait et fortifiait».

Dans sa thèse en théologie, Miguel Campos a offert une interprétation neuve de *l'itinéraire évangélique de Jean-Baptiste de La Salle*, ainsi que de ses *Méditations pour le Temps de la retraite* (C.L. 45 et 46). Ce travail se caractérisait par son actualité et sa modernité. Il a été

conduit, en effet, à partir de l'expérience et des questions vitales qu'un Frère de trente ans, s'étant formé et ayant travaillé au «confluent» de plusieurs cultures, pouvait se poser au début des années 70, sur l'actualité du «ministère» lasallien d'éducation de la jeunesse, dans un monde tout différent de celui des origines de l'Institut.

Un tel ouvrage contraste avec l'ensemble des *Cahiers lasalliens*. Il y avait sa place pourtant, et le Frère Maurice se réjouit de publier cette thèse dont le «langage» neuf est devenu «classique» parmi nous (itinéraire évangélique, événements-clefs, paroles force...). Car l'intuition personnelle de l'auteur et son originalité dialoguèrent constamment avec les textes lasalliens, relus avec une objectivité, une rigueur critique exemplaires.

En 1970-74, un tel travail était devenu possible et même facile, quant à l'approche directe des textes originaux. C'est l'un des premiers résultats positifs des *Cahiers lasalliens*: permettre une étude plus «scientifique» du Fondateur. Certes, il faut un certain temps pour que les fruits de recherches forcément spécialisées se diffusent dans l'Institut. Et lorsque cet objectif est atteint, l'ensemble des bénéficiaires ne perçoivent pas nécessairement le lien de leur nouvelle connaissance ou re-connaissance de saint Jean-Baptiste de La Salle avec la série austère des *Cahiers* que beaucoup n'ont pas eu l'occasion d'approfondir eux-mêmes.

Ainsi, peut-on dire, les *Cahiers lasalliens* servent peu «aux Frères» mais ils sont indispensables à «l'Institut». Etant bien entendu que «l'Institut» n'est pas une abstraction et que son renouveau, soutenu par ce «retour aux sources», ce n'est que dans les Frères et par eux qu'il se réalise. Reste que l'on a souvent souhaité que des travaux de «vulgarisation» d'accès plus facile soient mis à la disposition des Frères. C'est indispensable, mais il faut d'abord des ouvriers pour remplir cette nouvelle tâche.

Au demeurant, les fruits des *Cahiers* ont été répandus grâce aux sessions lasalliennes qui se sont multipliées depuis vingt ans, au Centre de l'Institut (CIL, SIEL) et dans de très nombreux districts et régions. Le Chapitre général de 1986 l'a constaté: l'effort scientifique a renouvelé l'étude du Fondateur, et il a développé l'intérêt pour cette étude parmi les Frères, et plus récemment parmi les laïcs. Dans plusieurs pays, il est devenu possible de répondre à l'aspiration de nombreux hommes et femmes désireux de nourrir leur élan apostolique et leur recherche de Dieu par l'approfondissement du message lasallien. Le directeur du Centre lasallien français en témoigne:

Comme responsable de formation lasallienne auprès des laïcs, j'aimerais que la biographie de Frère Maurice fasse ressortir que c'est grâce à l'élan qu'il a su donner aux études lasalliennes et aux résultats qui ont suivi, que nous pouvons présenter honnêtement la vie et la pensée du Fondateur, susciter l'intérêt et, je l'espère et crois, en percevoir les prémices, nourrir ce courant lasallien qui sans cet apport des études (lasalliennes) retomberait vite en verbiage. Non que Maurice ait tout fait en ce domaine: mais il faut saluer son rôle d'initiateur intelligent, soutenu par l'amour vivant du Fondateur.

[TE - F. Patrice Marey, directeur du CLF]

Dès le début, on l'a vu, le Frère Maurice a voulu que les *Cahiers lasalliens* soient diffusés hors de l'Institut. Il a pratiqué une politique d'hommages à des bibliothèques universitaires ou à des centres spécialisés, à des revues. L'œuvre de Jean-Baptiste de La Salle, sa pensée pédagogique, son enseignement spirituel, ont de la sorte atteint des milieux qui l'ignoraient. La rigueur scientifique qui caractérise les *Cahiers* les a rendus crédibles pour les plus exigeants. D'autres chercheurs, en divers pays, ont également permis cette «percée» (ainsi du Frère Yves Poutet en France, du Frère Saturnino Gallego en Espagne, de la *Rivista lasalliana* en Italie depuis plus de cinquante ans). Mais on ne saurait minimiser l'influence directe des publications dues à l'ampleur de la vision du Frère Maurice, à l'attention méticuleuse qu'il apporta aux réalisations, à la persévérance désintéressée avec laquelle il poursuivit une entreprise qu'il lui fallut souvent porter tout seul, et comme «à bout de bras».

Le Vocabulaire lasallien

Lorsque, dans les années 1962-1965, il réalisait la publication des éditions princeps de tous les écrits lasalliens, le Frère Maurice «voyait» clairement aussi la nécessité d'établir le *Vocabulaire* du Fondateur. Dans l'interview donné au Frère Edouard Dion et qui nous sert de guide pour cette évocation biographique, le Frère Maurice s'est longuement attardé sur ce projet qui, pendant plus de vingt ans, occupa une bonne partie de son temps et lui occasionna bien des soucis. Il ne cache d'ailleurs pas que la forme prise par la réalisation finale de ce travail gigantesque provoque en lui une certaine frustration. On ne peut mieux faire que de lui laisser d'abord la parole :

Je me suis préoccupé de dresser le *Vocabulaire lasallien* depuis l'année 1959 et l'année 1960. J'ai eu à travailler seul pendant très longtemps. J'ai eu un certain nombre de collaborateurs, et puis quelques collaborateurs qui y ont travaillé de façon plus suivie. Il me serait très difficile de citer des noms ici, parce que j'ai eu à peu près cent cinquante collaborateurs occasionnels. Ce *Vocabulaire lasallien* a donc été établi à partir des éditions des textes du saint Fondateur dans la collection des *Cahiers lasalliens*. Nous avons fiché les *Cahiers lasalliens*, et sur les fiches, nous avons souligné tous les mots utiles du vocabulaire de Jean-Baptiste de La Salle, c'est-à-dire les noms, les verbes, les adjectifs qualificatifs et les adverbes dérivés de ces mêmes adjectifs. Cela nous a conduit au total d'à peu près 300.000 fiches. Ces 300.000 fiches ont été ensuite relevées sur feuilles dactylographiées et puis, nous avons essayé d'établir un classement en vue d'une publication. A l'usage, le classement que nous avons adopté s'est révélé onéreux pour le chercheur. Et nous avons alors entrepris un autre classement, il y a à peu près de ça cinq ans. Quand je dis « nous », j'étais presque seul pour le faire ; mais Sœur Claire m'a aidé plusieurs fois, et ce travail se poursuivait jusqu'à il y a à peu près deux ans.

Le Frère Jean-Marie Thouard, régional de France, a alors souhaité une publication de ce vocabulaire sans attendre davantage. Personnellement, j'étais d'avis de continuer patiemment le travail de dactylographie et de classement, de ne rien précipiter, mais on a cru qu'il était nécessaire de ne pas retarder davantage la publication. Comme je ne pouvais pas envisager de lancer une souscription pour les *Cahiers lasalliens*, dans l'état où se trouvait notre travail, c'est la Région-France qui a pris l'initiative non pas d'une publication à proprement parler, mais bien d'une diffusion d'exemplaires photocopiés des pages dactylographiées que nous avons entrepris de réaliser. On nous a donné quelques aides, par exemple, le Frère Eugène Le Viavant et le Frère Michel Deswarte qui sont venus quelques mois à la Maison généralice ; mais le travail important avait été, et continue d'être fait, par Sœur Claire et par moi-même. Depuis son arrivée à la Maison généralice, le Frère Jean-Guy Rodrigue est une aide très précieuse pour la dactylographie de ce *Vocabulaire*.

[Frère Maurice. Interview du 6.02.1985]

L'opération avait débuté dans l'enthousiasme. Aujourd'hui, on examine l'hypothèse d'informatiser le corpus lasallien, et certains se prennent à regretter que le Frère Maurice n'ait pas, d'emblée, suivi cette route. C'est oublier qu'en 1962-65, et même encore après, l'outil informatique n'avait pas la diffusion que nous lui connaissons actuellement. En revanche, le Frère Maurice pouvait faire réaliser les fiches dont il parle, «manuellement» grâce à la collaboration bénévole de dizaines de jeunes Frères, novices, étudiants de langue française.

Et de même, le classement effectué dans un meuble métallique spécialement construit pour les fiches fut rendu possible grâce à la collaboration d'une équipe très compétente de Frères belges, pour la plupart anciens élèves du Frère Maurice. Malheureusement, celui-ci voulut alors trop bien faire. Pour le classement des noms, des adjectifs et des verbes il adopta un principe de logique grammaticale qui ne suivait donc pas l'ordre des écrits du Fondateur et rendait d'avance la consultation du *Vocabulaire* beaucoup trop compliquée.

Ce système fut poursuivi pourtant non seulement pour le classement, mais pour la dactylographie de la partie utile de chacune des quelque 300.000 fiches. Travail devenu sans objet lorsque, se rendant à des suggestions de collaborateurs, le Frère Maurice décida de modifier le classement en le simplifiant radicalement. Mais l'opération de réaménagement des tiroirs en plaçant les mots selon l'ordre des écrits lasalliens prit à elle seule de longs mois.

Et puis ce fut, à nouveau, la dactylographie des fiches. Comme le remarque le Frère Maurice lui-même, il reçut l'aide de quelques collaborateurs. Il cite quelques noms dans l'interview. Mais qui feuillette l'édition du *Vocabulaire lasallien* constate que deux volumes entiers (le II et le V) et quantité de pages des autres sont entièrement de sa frappe. Il utilisa toujours une machine manuelle ; jamais il ne put s'habituer à une machine électrique. De cette frappe fastidieuse, des échos nous parviennent dans ses lettres. Nous en citons quelques-unes, par ordre chronologique. Ces extraits permettent d'imaginer un peu la somme de travail que le *Vocabulaire* requit du Frère Maurice.

Je tape en ce moment les fiches du tiroir 77 ; mais les tiroirs 69 à 76 ne sont pas encore terminés. Sœur Claire travaille au tiroir 81. Frère Yves continue à travailler au *Cahier* n° 10 : *Index consultatif* des biographes. Donc, on ne chôme pas ; mais on est pris par tant d'autres choses... Pendant un mois, j'ai été seul aussi à la Procure et ce fut assez rempli.

[LM - 4.08.1977]

Entre ces visites aux retraites, je m'efforce de poursuivre de mon mieux mon petit travail aux *Cahiers lasalliens*. En ce moment, il s'agit de rééditer un des deux textes de Maillefer à l'occasion de l'année du tricentenaire de l'Institut, en 1983. Il reste toujours à terminer le relevé du *Vocabulaire lasallien*. C'est une rude entreprise où par bonheur plusieurs concours ne m'ont pas fait défaut : ceux des Frères Maurice Zévenne et Félicien-Marie, celui de Sœur Claire Gérardin m'ont été des plus précieux.

[CSN - 28.02.1979]

Demi-reclus, je le suis un peu, moi aussi, à certaines périodes où je travaille particulièrement quelques *Cahiers lasalliens*. Depuis novembre dernier, j'ai repris le *Vocabulaire lasallien*. Mot par mot, j'ai disséqué les écrits du saint Fondateur ; et à l'heure actuelle, je m'efforce de présenter un inventaire qui puisse être utile. Un exemple si vous voulez bien, et pour répondre au désir exprimé par le Frère Edmond-de-Jésus. Le Frère Miguel Campos est ici ; il donne des conférences aux Frères du CIL ; un des thèmes : « Devenir disciples pour qu'ils (les enfants) deviennent disciples (de Jésus Christ) ». Ce thème est traité à partir de tous les textes où De La Salle utilise le mot « disciple » (cf. les 300.000 fiches entreposées dans la salle de consultation des Archives ; ou bien les 9 000 pages dactylographiées dans le bureau des *Cahiers lasalliens* ; 238 fiches, et 6 pages dactylo vous donneront tous les usages du mot « disciple » chez De La Salle). J'ai du travail devant moi pour quelques années encore ; et derrière moi, un travail de près de vingt ans à ce fameux fichier !

[CSN - 24.02.1982]

Ici, je suis toujours au *Vocabulaire*, à longueur de journées et de semaines depuis

que je suis rentré d'une visite obligée à l'imprimeur de Tournai et d'une rencontre avec Sœur Claire à Tournai.

Le travail avance à très petits pas. Mais il avance. Je deviendrai peut-être un rien «ivre» de fiches et de soulignés, mais je ne le suis pas encore tout à fait.

[LM - 28.08.1983]

Au *Vocabulaire*, je continue la frappe des milliers de pages issues des 300.000 fiches. Mais tout doucement, je vois le bout du tunnel, probablement avant l'ouverture du Chapitre général. Seulement, à Paris, le travail de photocopie et de distribution se fait attendre... ce qui n'était pas difficile à prévoir. Enfin, ce qui est fait reste fait, même si ce n'est pas parfait.

[LM - 15.12.1985]

Vocabulaire: je tape, Jean-Guy tape, Sœur Claire achève à Paris la lettre E, mais vient de se décharger sur moi de la lettre I; j'en ai fait déjà le premier tiers. La frappe de tout le *Vocabulaire* sera terminée avant le Chapitre général. Restera le travail de multiplication et de diffusion. Le troisième volume en est au début de la photocopie à Paris.

[LM - 12.02.1986]

Les dernières feuilles du *Vocabulaire lasallien* partiront pour Paris avec les Frères du CIL, le 16 mai. Sœur Claire était de passage ici hier; elle assurera la mise en page et la pagination de ce sixième volume. Pour lequel, elle me demande quelques pages de «conclusion» qu'elle m'oblige de signer... autrement, elle signera elle-même de mon nom. Ce que femme veut, Dieu le veut! (mon père disait cela, et beaucoup d'autres aussi).

[LM - 25.04.1987]

Les trois derniers extraits font mention «du travail de photocopie et de distribution» effectué à Paris. Quand l'opération «classement» eut été terminée — pour la seconde fois — le Frère Maurice connut une période d'indécision au sujet de l'impression du *Vocabulaire*. Sa détermination se trouva non pas certes annihilée, mais comme étouffée sous la masse de ce qu'il s'agissait de faire paraître. Après avoir entraîné tant de bonnes volontés dans une longue marche résolue, il n'osait franchir le dernier pas.

A un moment donné, il fut tenté de réduire cette publication du *Vocabulaire* à un certain nombre de mots jugés particulièrement importants. C'est ce projet qu'il évoque dans une lettre de 1980; à son correspondant, il envoie un échantillon portant sur quelques termes, et il commente:

A côté de la rubrique, j'inscris les références qui renvoient aux endroits où il y a simple énonciation ou énumération. Ex: de l'esprit de l'Institut qui est l'esprit de foi.

Rien ne presse évidemment pour me faire part de tes réactions. Mais ce petit essai enfonce chez moi la conviction, et cela me délivre d'une petite préoccupation. Je crois aussi pouvoir promettre que je me mettrai au travail, dès octobre de cette année, trois ou quatre heures par jour (il serait imprudent de vouloir faire plus, sous peine de faillir d'attention!).

[LM - 7.06.1980]

Pareille perspective stupéfia le dit correspondant. elle lui semblait incohérente avec l'intention initiale du Frère Maurice; offrir aux chercheurs l'ensemble du *Vocabulaire lasallien*. Une sélection pouvait difficilement être objective. L'instrument présenté perdait l'essentiel de son utilité, de sa finalité même. On croyait gagner du temps: on risquait de compromettre le

fruit attendu d'années de travail. La réaction vive qu'il reçut de son ami, d'autres aussi sans doute, ramenèrent le Frère Maurice à son intuition de base.

Mais il ne se décidait toujours pas à passer à l'étape de l'impression. Il fallut littéralement lui forcer la main. Le Frère Jean-Marie Thouard, régional de France, réussit à lui arracher un consentement accordé d'abord comme à contre cœur et du bout des lèvres. Sa déception était immense, tant il avait rêvé, pour son *Vocabulaire*, d'une parution dans les *Cahiers lasalliens*.

Une fois que la décision de reproduire le *Vocabulaire* par photocopie eut été prise, la « passion » du Frère Maurice pour le service lasallien le remit au travail de frappe : la correspondance citée des années 1983-1987 en témoigne. Et son adhésion profonde à cette réalisation le Frère Maurice la manifeste dans la présentation qu'il rédigea pour le tome I, le rappel qu'il inséra au début du tome IV. Il y soulignait l'intérêt d'un outil qui permet

de se trouver rapidement au cœur de la pensée lasallienne. Dans leur dépouillement même, leur laconisme volontaire et leur apparente aridité, ces lignes laissent parler M. de La Salle avec un accent de vérité que garderaient difficilement les meilleurs commentaires.

Ces pages se révèlent chaque jour plus utiles pour faciliter la recherche des thèmes lasalliens.

[Frère Maurice, *Présentation, Vocabulaire*, tomes I et IV]

... Et quand il eut en main les premiers exemplaires de ce travail, il ne douta plus. C'est bien « notre » *Vocabulaire lasallien* qu'il saluait avec un enthousiasme discret au seuil du volume IV. Le Frère Maurice n'aura pas vu l'achèvement d'une entreprise à laquelle, parmi bien d'autres tâches, il s'était donné pendant vingt ans.

Autres travaux lasalliens

Pendant vingt-cinq ans, l'activité du Frère Maurice, directeur des études lasalliennes, se concentra surtout sur les *Cahiers* et sur le *Vocabulaire*. Elle ne se réduisait pourtant pas à ces deux seules productions. Il a été fait mention déjà de l'autre Revue qu'il avait lancée, comme directeur des étudiants, le *Lasallianum* dont la durée fut éphémère, mais qui offrit néanmoins dix-huit numéros en une douzaine d'années. Dans la suite de ce *Cahier* sur le Frère Maurice Hermans et les études lasalliennes, nous tenterons d'établir une liste aussi complète des titres de sa *bibliographie*. Ici, suivant la correspondance du Frère Maurice nous évoquerons, à titre d'échantillon, l'un ou l'autre de ses autres écrits.

Le Frère Mutien-Marie avait appartenu, lui aussi, au district de Belgique-Sud. Quelques années seulement après la mort du Frère Mutien-Marie (1917) déjà invoqué par le peuple, le Frère Maurice séjourna comme étudiant à Malonne de 1930 à 1932. Aussi, après la béatification, fut-il sollicité pour rédiger une nouvelle biographie du bienheureux. Il en parle dès l'automne 1977 :

Je vais passer quelques jours en Belgique, car j'ai promis de préparer une *Vie* du bienheureux Mutien-Marie. Je voudrais surtout me rendre compte des possibilités d'obtenir là-bas quelques compléments, car beaucoup de choses sont déjà ici...

[LM - novembre 1977]

Cet ouvrage lui prendra quelques années, compte tenu de ses autres obligations. Dans un « Courrier » aux membres de sa promotion de second-noviciat, il explicite un peu son projet, l'approche qu'il a tentée de son saint compatriote :

Ce que je deviens moi-même ? Je reste attaché aux *Cahiers lasalliens*. Je prépare aussi une biographie du bienheureux Mutien-Marie, d'après les témoignages recueillis au cours des deux procès, ordinaire et apostolique, célébrés à Namur en 1923-1926 et 1937-1938. Ce ne sera pas une œuvre littéraire : je n'en suis pas capable, et de plus, je m'efforce de laisser parler les témoins qui eux ont fait tout autre chose que de la littérature. Heureusement !

[CSN - 17.02.1981]

On retrouve ici le même souci fondamental : celui de rejoindre le plus possible les documents originaux. Et de fait, aux dires des protagonistes de la Cause de l'humble Frère canonisé le 10 décembre 1989, le Frère Maurice a réussi à renouveler sa biographie, et à force de rigueur et de simple authenticité presque sèche, il est parvenu à présenter un Frère Mutien plus humain, plus vivant, non pas moins effacé ou moins humble, mais pas non plus cet homme presque incapable dont l'image avait parfois prévalu. Cinquante ans auparavant, le Frère Mélage, compagnon du Frère Mutien avait écrit une biographie d'une toute autre facture littéraire. Peut-être avait-il accentué à l'excès l'incompétence humaine du Frère Mutien afin de faire ressortir la puissance de la grâce. Aux dires du Frère Gobeau, l'un des membres de la communauté chargée du sanctuaire du Frère Mutien à Malonne, la biographie du Frère Maurice rend meilleure justice à l'humble Frère.

A mon sens, le Frère Mélage a trop abaissé son héros au plan humain, le faisant passer, à la rigueur, comme un incompetent, presque un ignare obéissant... et Dieu l'a exalté. Le jeu des contrastes semblait aisé.

Ici, dans les homélies prononcées dans notre chapelle, j'entends les prêtres insister lourdement sur ce côté humain du bienheureux, le comparant aux grands professeurs de son temps qui ont fait la gloire de Malonne. J'avoue que chaque fois cela me rend mal à l'aise.

Le Frère Maurice-Auguste réagit dans son nouveau livre pour rétablir la vérité : Frère Mutien était intelligent et capable, même si, à 18 ans, il s'est fait chahuter en classe. Je parcours des témoignages d'archives qui ne laissent pas cette note pessimiste ; aussi me suis-je résolu, dans une série d'articulets de montrer un Frère Mutien... plus humain, plus semblable aux autres hommes, même si, par la grâce de Dieu, il les dépassait en sainteté.

[TE - F. Henri Gobeau]

Quelques mois après la béatification, le Frère Maurice tire pour ses confrères du second-noviciat une conclusion spirituelle à propos de cet événement.

Depuis la béatification, on signale d'autres faveurs attribuées à l'intercession du bienheureux Frère Mutien, et il est fort probable que l'on demandera sous peu la réouverture du procès en vue de la canonisation. Rien de triomphaliste dans tout cela : bien simplement, le peuple de Dieu — car c'est lui beaucoup plus que nous ! — a confiance dans l'intercession du Frère Mutien ; cette confiance est à l'origine de cet incessant pèlerinage au tombeau du Frère, un pèlerinage que j'ai vu commencer lorsque j'étais encore en Belgique (je n'étais que petit-novice alors !) et qui continue et s'amplifie depuis lors. Que Dieu réponde à cette confiance de son peuple, et que l'Eglise reconnaisse ce fait n'a rien qui doive nous surprendre... ni surtout nous blesser. Dieu fera ce qu'il voudra ; tout simplement, nous tâcherons de comprendre ce qu'il attend de nous et nous y répondrons de notre mieux.

[CSN - 30.04.1978]

A la même époque sans doute, avec son frère René, il composa un cantique au Bienheureux Mutien. (cantique ci-dessous)

A l'autre compagnon du Frère Mutien dans la gloire du Bernin, le Frère Miguel, le Frère Maurice s'est également intéressé. Et toujours selon la même méthode de contact direct avec les «sources», en ce cas également, les actes des procès canoniques. Son courrier est rédigé après les fêtes de la canonisation à la Maison généralice :

Un numéro spécial du *Bulletin de l'Institut* sort en ce moment et qui vous donnera un aperçu de ces journées exceptionnelles. Je ne reviens donc pas ici sur le sujet, bien que je garde une impression très forte des contacts que j'ai pu prendre avec la personnalité du Frère Miguel, depuis deux ans surtout, en étudiant les actes des procès de béatification et en rédigeant quelques pages d'une «évocation» dont plusieurs d'entre vous ont fait mention dans leurs lettres.

[CSN - 17.02.1981]

CANTIQUÉ AU BIENHEUREUX MUTIEN

ff. Maurice et René HERMANS

Lou - é sois - tu, pour ton - oeu - vre de grâ - ce, Sei - gneur, au

coeur du Bien - heu - reux Mu - tien, Can - dide en - fant mar - chant

de - vant ta fa - ce, Lou - é sois - tu Sei - gneur Dieu dans tes saints!

2. Loué sois-tu, pour l'appel qu'en son âme,
Tu fis entendre au garçon de quinze ans,
Laissant la forge et sa brûlante flamme,
Loué sois-tu Seigneur Dieu dans tes saints!

3. Loué sois-tu, pour la longue patience
Du Maître aux mots tout chargés de bonté,
Du Frère aux tâches d'ombre et de silence,
Loué sois-tu Seigneur Dieu dans tes saints!

4. Loué sois-tu, pour l'ardente prière
Sans cesse aux lèvres de l'humble implorant,
Pour tant d'avés murmurés à ta Mère,
Loué sois-tu Seigneur Dieu dans tes saints!

5. Loué sois-tu, pour l'aimable puissance,
Seigneur, remise au Bienheureux Mutien!
En toi, par lui, nous prenons confiance,
Loué sois-tu Seigneur Dieu dans tes saints!

Au cours du Concile, Don Rocca, prêtre de Rome, lance une « encyclopédie » en italien sur les Ordres religieux. Ce sera le *Dizionario degli Istituti di Perfezione*. Le projet ambitieux, sera mené à un rythme beaucoup plus rapide que ne le sont habituellement les encyclopédies religieuses. Mais Don Rocca, avant de commencer à publier, a minutieusement organisé son œuvre. Et d'abord, bien sûr, en « recrutant » les meilleurs spécialistes des questions de vie religieuse, et de l'histoire des innombrables Instituts. Le Frère Maurice fournira plusieurs articles « lasalliens » à ce *Dizionario*. Ces textes sont malheureusement peu connus dans l'Institut. Dès 1964, il évoque la première des contributions qu'il y apporte :

J'achève en ce moment un article pour une encyclopédie italienne : les Ordres religieux ! Pas moins. On me demandait quarante pages sur le Fondateur et sur Nous. Il faudra, maintenant, trouver un traducteur. Ce sera le travail du Frère Assistant Leone. C'est plus simple.

[LM - 24.07.1964]

Dix ans plus tard, une lettre du Frère Maurice à un ami fait allusion à plusieurs travaux qu'il a alors en chantier. Elle montre aussi le courage qu'il lui fallait pour rester actif et « productif » jusque dans la période la plus pénible de l'été romain.

Quelques nouvelles de moi, si vous le voulez bien. Le mois de juillet a été chaud. Mais j'ai très bien supporté la chaleur, continuant normalement le travail : travail de Procure particulièrement abondant et plutôt ennuyeux par suite de deux ou trois gros pépins ; travail de rédaction de la notice du Frère Alcime ; travail de dernière révision du ms. du *Cahier lasallien* n°9 que j'ai enfin fait porter à Ramegnies-Chin. Mais le mois d'août, j'ai beaucoup moins supporté la chaleur (nous sommes restés pendant des jours et des nuits autour de 38°), et depuis une douzaine de jours, franchement, ça ne va plus. Le sommeil de la nuit est difficile : manque d'air surtout, excès de chaleur aussi. Et de

ce fait, les journées sont fort quelconques. Depuis hier, assez subitement, le thermomètre est descendu; mais il continue à faire fort lourd... Donc, je travaille très peu et très mal; et j'entends aussi les autres se plaindre autour de moi.

[LM - 23.08.1974]

Les conférences qu'il donnait à chaque session du CIL reprenaient souvent les mêmes thèmes concernant les origines de l'Institut, et dont l'une des références majeures était le *Mémoire sur l'Habit*: communauté, Règles, vœux... Par la force des choses, le Frère Maurice se répétait. L'inconvénient n'était pas trop perceptible, l'auditoire, lui, était chaque fois nouveau. Et pourtant, inlassablement, le Frère Maurice retravaillait en vue de ces interventions. Pas tellement pour réviser ses thèmes; beaucoup plus pour élargir sa propre vision, nourrir sa réflexion sur les origines lasalliennes en les comparant à d'autres réalisations. Dès ses recherches sur la *Règle*, il avait eu recours à cette méthode comparative. Un courrier à sa promotion, en 1982, nous fait toucher du doigt l'un des approfondissements historiques auxquels il s'est ainsi livré:

Cette année 1982, je voyagerai moins. Il y aura deux ou trois retraites, pas plus. La première sera pour San Asensio, comme le Frère José Estanislao vous l'écrit. J'ai accepté cette invitation et je vais me remettre à l'espagnol pour ne pas devoir trop chercher mes mots devant les confrères qui m'attendent.

Je viens de terminer une dizaine de conférences aux Frères du CIL sur le thème: Comment on vivait en communauté au XVII^e siècle; comment est née la communauté des Ecoles chrétiennes. Je me suis limité à quelques «types», dont celui de la Visitation. Ce qui m'a fourni entre autres l'occasion de lire ou relire les «*Réponses de sainte Jeanne de Chantal*» à celles de ses filles qui l'interrogeaient sur leurs Constitutions. C'est du vécu, très révélateur de la mentalité des premiers âges de la Visitation. Cela fourmille de renseignements qui permettent vraiment de restituer l'atmosphère de charité, de simplicité confiante, de modération qui devait rendre la vie singulièrement attachante aux disciples de saint François de Sales et de sainte Jeanne de Chantal. En «contre-type», si vous voulez, j'ai présenté la vie à la Trappe: un idéal de charité tout aussi élevé, mais avec des modalités qui nous déconcertent. Un silence perpétuel, parce qu'il n'y a pratiquement pas de conversation qui ne blesse la charité!

Et pourtant, dans les six ou sept «modèles» que j'avais choisis se retrouvait toujours cette insistance sur le «tout en commun» et le «cor unum et anima una» que nous lisions à l'entrée de notre chapelle du second-noviciat en 1946-47 ... et que nous nous efforcions de pratiquer; plusieurs d'entre vous le rappellent en leurs lettres de cette année.

[CSN - 24.02.1982]

Pour terminer cette rapide évocation, nous mentionnerons la collaboration assidue que le Frère Maurice apporte à la revue *Lasalliana*, lancée par le Frère Léon Lauraire — alors responsable du Secrétariat à l'Education — et poursuivie par son successeur, le Frère José María Valladolid. Observateur sagace et fin, le Frère Léon nous parle lui-même de l'impression qu'il garde de cette collaboration de Maurice:

C'est avec la même clarté de pensée et de style qu'il rédigeait ses articles. Ils ont été innombrables pendant ses quarante années de présence à la Maison généralice. Mon appréciation se réfère plus particulièrement à ceux qu'il écrivit entre 1983 et 1987 pour la revue *Lasalliana*, spécialement sur saint Jean-Baptiste de La Salle et les origines de

l'Institut. Pour le responsable d'une publication, c'était un auteur «de tout repos» par bien des côtés : sérieux du contenu, intérêt et vivacité de l'approche des sujets, une certaine alacrité du style, respect des normes de longueur, ponctualité des échéances fixées pour la remise des textes... Bien sûr, la «littérature lasallienne», si on me permet cette expression, lui doit des contributions bien plus considérables dont je ne parle pas, d'autres étant plus qualifiés pour le faire.

Je voudrais seulement souligner que, de ce travail considérable au service de l'Institut, par la présentation, la publication et la diffusion de la pensée et de la spiritualité lasalliennes, il ne tirait pas vanité. Il n'en parlait pas spontanément comme pour essayer d'attirer l'attention sur ses mérites. Mais il était toujours prêt à répondre aux questions qu'on pouvait lui poser à ce sujet. Il savait le faire avec simplicité et franchise, avec précision et clarté.

[TE – F. Léon Lauraire]

L'aide aux chercheurs et le dialogue avec eux.

Une autre forme de l'action du Frère Maurice pour le développement des études lasalliennes fut l'aide qu'il apporta généreusement aux chercheurs qui s'adressaient à lui. Il y passait beaucoup de temps : répondant à leurs questions avec grand soin, leur ouvrant des pistes, leur fournissant des bibliographies, les alertant sur des difficultés ou des pièges, les munissant d'outils de travail très précieux, comme des collections de *Cahiers lasalliens* qu'au moment de l'impression il avait eu la présence d'esprit de faire préparer sur des feuilles volantes, où le texte n'occupait que le recto.

Directeur du *Lasallianum*, il avait ainsi poussé les étudiants qui le souhaitaient à s'intéresser à la recherche lasallienne. Il était heureux de pouvoir faire figurer leur nom sur l'une ou l'autre publication. Ainsi du n° 16 des *Cahiers* sur les sources du *Recueil*. Plusieurs anciens du *Lasallianum* rappellent de quelle manière rigoureuse le Frère Maurice les a incités à la recherche lasallienne :

Je fus un peu plus proche de lui quand il fit éditer le n° 6 de *Lasallianum* ; j'appris alors entre autres choses à corriger des épreuves d'imprimerie ; aujourd'hui, j'admire l'infinie patience de Maurice devant nos élans de jeunes, catégoriques et sans expérience...

[TE – F. Bruno Alpagó]

Je laisse à d'autres le soin d'estimer la valeur et l'importance des *Cahiers lasalliens*, mais je fus le témoin du travail soigné qu'il fournit à établir le texte, sûrement dans le cas du *Recueil*, où il demanda à quelques étudiants des premiers temps de vérifier avec lui chaque mot et chaque signe de ponctuation tandis qu'il lisait le texte lentement et que nous suivions chacun dans une édition ancienne différente.

[TE – John Hazell]

Le Frère Maurice rapporte lui-même comment il accompagna les premières recherches d'un jeune étudiant, n'hésitant pas à l'introduire à la Bibliothèque Nationale de Paris :

Ici je peine à la Nationale : département des manuscrits où les choses vont lentement, très lentement, mais où j'ai pu trouver quelques bribes tout de même ; département des imprimés où je guide le Frère Bautista Esteban, du district Pérou-Bolivie, qui prépare une petite étude sur les méditations sur la Très Sainte Vierge (quinze ou dix-huit médita-

tions, parmi celles du saint Fondateur). Mon compagnon est très courageux, très méthodique ; mais il n'entrevoit pas un travail à long terme. Nous débroussaillons tout de même pas mal de choses.

[LM - 27.08.1961]

L'un des Frères espagnols qui réalisa une thèse monumentale sur la spiritualité lasallienne apporte un exemple précis de l'intérêt avec lequel le Frère Maurice accueillait les jeunes chercheurs en herbe. A deux reprises, le directeur des études lasalliennes l'aïda, non seulement par sa compétence, mais par son amitié :

1 — Une académie lasallienne sur les rives du Tormes. — Nous étions trois Frères scolastiques. Objectif : approfondir la connaissance de M. de La Salle. Alors, nous ne disposions pas de *Cahiers lasalliens*, ni de documents suffisants pour atteindre le but fixé. Il fallait travailler les œuvres du Fondateur avec des microfilms.

Nos méthodes de travail étaient fort imprécises ; il en était de même des thèmes proposés. On nous suggéra d'écrire au Frère Maurice-Auguste, directeur des études lasalliennes. Avec l'audace propre à notre âge, nous avons osé faire les démarches.

Quelques semaines plus tard, nous fûmes agréablement surpris. D'abord, par l'accueil cordial réservé à nos lettres, ensuite par les orientations précises qu'il nous donna pour proposer sa collaboration et appuyer nos recherches. Au fond, je crois que ce qui nous a le plus satisfait, ce fut l'encouragement qu'il nous donna et le fait de nous sentir valorisés.

De nouveau, nous eûmes recours à lui pour mener à bien un travail historique sur la chronologie de la première assemblée de l'Institut. Il lut et critiqua nos commentaires. En somme, il fut l'initiateur de nos études lasalliennes.

2 — L'amour dans la doctrine spirituelle de saint Jean-Baptiste de La Salle.

Ce fut le thème de ma thèse de doctorat. De nouveau, comme apprenti, j'eus recours à l'aide du Frère Maurice. Il était alors Assistant et Procureur général de l'Institut auprès du Saint-Siège.

Je me rappelle qu'il y avait en moi une certaine crainte de disposer de son temps. Dès la première entrevue, je fus frappé par sa sincérité profonde et son esprit de service. Il se présenta plus comme un ami que comme un Supérieur. De cette amitié, je pense avoir joui jusqu'à sa mort.

Il lut chapitre après chapitre. Je fus émerveillé de sa science universelle sur le XVII^e siècle français et ses possibles influences sur De La Salle. Sa critique positive m'ouvrit des horizons sur le but de ma thèse.

[TE - F. Luis Diuenge]

De même, il invite à la confiance en lui-même un frère ami qui entreprend la composition d'une thèse :

Heureux de savoir que ta thèse est en chantier. Ne t'effraye pas ; il y a toujours des moments où l'on ne voit plus clair, même plus clair du tout : ne remets pas tout en cause à des moments comme ceux-là ; persévère quelque ingrat que puisse être le travail à certains jours.

[LM - 26.01.1979]

Des Frères plus âgés témoignent de ce que doivent au Frère Maurice leur propre intérêt pour les études lasalliennes, les travaux que l'un ou l'autre a pu mener à bien.

Plus tard, ayant eu l'occasion de participer à une retraite de district sous sa présidence, je me suis laissé gagner par l'érudition dont il faisait montre dans les affaires de l'Institut. Si par la suite j'ai à mon tour désiré parfaire ma connaissance de l'histoire de l'Institut, je dois dire que je le lui dois en grande partie. Ce qu'il nous livrait sur la congrégation était émaillé d'un grand nombre d'anecdotes puisées dans son vécu à Rome et ses fréquentations avec les membres de l'administration générale. Ainsi à la connaissance générale de l'Institut, il joignait la connaissance de la petite histoire. Qui voudrait connaître les dessous de certaines orientations que nous avons connues aurait eu intérêt à entendre notre confrère nous livrer quelques tranches de son vécu.

[TE - F. G. Lemire, 4.04.1988]

En terminant, je voudrais dire combien le Frère Maurice a su m'encourager dans mes premiers essais de compositions lasalliennes. Il a bien voulu corriger — et avec quelle minutie! — des manuscrits pas toujours «achevés» dans leur présentation et, parfois même, dans leur élaboration. Il ne laissait rien passer dans les domaines qu'il maîtrisait : le monde lasallien, les textes et leur interprétation; posant des questions pour juger de la pertinence d'une affirmation; me renvoyant à ma responsabilité d'auteur dans les domaines qu'il n'avait pas explorés; me mettant en garde contre des sources contestables ou simplement peu sûres; me signalant, au contraire, tels auteurs ou telles pages utiles... Quel guide averti! et toujours disponible...

[TE - F. Jean Pungier]

Et dans le premier des *Cahiers lasalliens* qu'il publia, le Frère Léon de Maric Aroz rendait sobrement hommage au Frère Maurice :

Cette entreprise est de surcroît redevable à l'amitié et à la compétence inlassables de Frère Maurice-Auguste, directeur des *Cahiers lasalliens*...

[*Cahiers lasalliens* 26, p. 9]

Travail solitaire, ou équipe lasallienne ?

Le Frère Maurice ne se replia jamais sur lui-même, ces quelques exemples suffisent à le montrer. Jamais il ne considéra la recherche lasallienne comme sa chasse gardée : le rayonnement de sa personne et de son travail, l'aide concrète qu'il apportait à ceux qui recouraient à ses services ont même contribué, plus ou moins directement, à l'éclosion de talents jeunes ou plus mûrs.

Le tableau est-il sans ombre ? La vérité oblige à signaler, ici au moins, deux limites dans la manière dont le Frère Maurice exerça sa responsabilité de directeur des études lasalliennes.

La première limite est le revers d'une qualité fondamentale. Le Frère Maurice avait commencé sa carrière par l'étude et l'enseignement des mathématiques et des sciences. De cette spécialisation initiale, il avait gardé une exigence exceptionnelle de rigueur scientifique, et jusqu'à l'obsession, le refus de déborder dans une conclusion ce qui a été établi par les prémisses. Il faut reconnaître que la crainte d'aller au delà de ce qui paraissait acquis a pu le gêner parfois pour en exploiter les résultats jusqu'au bout...

Mais il exerçait la même vigilance sur les recherches lasalliennes des autres. Il pouvait se montrer féroce dans la critique pour certaines publications lasalliennes qu'il estimait trop peu établies, hasardeuses, adoptant avec trop d'assurance des positions qu'il jugeait sans fondement suffisamment solide. Un autre homme pouvait alors apparaître en lui : son obsession de

l'objectivité pouvait le rendre injuste, récusant presque a priori et systématiquement telles ou telles réalisations qui n'étaient pourtant pas sans valeur. Cet homme lucide et raisonnable pouvait sembler alors perdre l'objectivité et les faiblesses qu'il décelait dans l'un ou l'autre arbre en venaient à l'empêcher de reconnaître l'existence d'une authentique forêt!

Et pourtant, lorsque l'interlocuteur lui présentait sa lecture de certains points de l'itinéraire ou de l'enseignement lasallien, Maurice acceptait le dialogue, nuancait sa propre position, tout en aidant l'autre à fonder davantage la sienne. Nous pouvons suivre ce dialogue, presque jour après jour, dans un échange de correspondance entre le Frère Maurice et le Frère Michel Sauvage. Celui-ci préparait alors sa thèse de doctorat dans laquelle il faisait une place importante à l'étude du Fondateur. Heureuse époque, où la rapidité de la poste permettait un dialogue suivi et fructueux. Il s'agit d'une question qui, par la suite, devait faire couler beaucoup d'encre, et provoquer des débats passionnés: oui ou non, les Frères sont-ils des «religieux». Le Frère Maurice conteste d'abord quelques formulations de son ami.

Caractère de consacré:

1^o Le terme religieux: si le saint Fondateur l'emploie pour qualifier le «Frère» cela doit être extrêmement rare; je n'en ai trouvé aucun exemple décisif. Je veux dire qu'aucune fois, je n'ai trouvé le mot employé dans son sens juridique, même largement et très largement compris. Mais je n'ai point fait un relevé exhaustif des textes où le mot est employé dans un sens moins précis...

2^o Je vous suis parfaitement quand vous écrivez: «Ce qui me paraît hors de doute en tous cas, c'est que pour le saint Fondateur, les Frères ont une existence à laquelle s'applique absolument ce qui vaut de toute vie religieuse... Il me paraît hors de doute que le saint Fondateur a bien eu l'intention de fonder (vous écrivez un «ordre religieux» et là je préfère vous quitter) une société de fidèles vivant en commun, à l'instar des religieux, avec peut-être l'espoir de voir accéder cette société au rang de religion, avec peut-être l'intention de retenir cette société dans la catégorie sulpiciens, lazaristes, et autres communautés ayant constamment refusé l'assimilation à l'état religieux juridique... Je crois que parler «d'ordre religieux» est un peu rapide: car prendre cette expression pour sa seule valeur ontologique, c'est la diminuer tellement: je veux dire qu'il est tellement difficile de séparer toute idée d'ordre juridique d'une expression qui n'a été créée que pour signifier une réalité de cet ordre!

[Lettre du Frère Maurice, 10 janvier 1959]

Je reviens sur ce que vous m'écrivez au sujet de l'intention de saint Jean-Baptiste de La Salle. Vous êtes mieux placé que n'importe qui pour juger de la position juridique qu'il entendait donner aux Frères. J'avoue que ce que vous me dites de son intention possible «de retenir cette société dans la catégorie sulpiciens, lazaristes, et autres communautés ayant constamment refusé l'assimilation à l'état religieux juridique» me surprend un peu; mais c'est mon ignorance, et sur ce point je n'ai aucune objection à formuler. En revanche, si la situation juridique est au fond incertaine, et si, d'autre part, il paraît avéré que le Fondateur a voulu pour les Frères «une existence à laquelle s'applique absolument ce qui vaut de toute vie religieuse», selon la formule que vous approuvez, ne faut-il pas reconnaître un certain décalage entre la réalité profonde et l'expression juridique de cette réalité? C'est ce que je voulais dire en parlant «d'ordre religieux» au sens ontologique.

Vous connaissez bien mieux que moi un certain nombre de faits:

- l'insistance avec laquelle un Blain présente le Fondateur comme un nouveau patriarche, et l'Institut comme un « ordre » ;
- les racines traditionnelles de nos *Règles* (cf. *Pour une meilleure lecture...*) ;
- la doctrine du Fondateur sur la pauvreté, la chasteté, l'obéissance, la régularité, etc... ;
- les comparaisons qu'il institue volontiers entre l'Institut des Frères et d'autres instituts ou ordres religieux.

Bref, il me semble que le Fondateur a voulu établir non seulement une société de fidèles vivant en commun à l'instar des religieux, mais bien une société de fidèles vivant en commun et dans la recherche de la perfection évangélique de la charité, consentant les renoncements de la pauvreté, de la chasteté et de l'obéissance, se consacrant totalement au Seigneur et à son service, en réponse à une vocation spéciale, et à l'imitation de la première communauté de Jérusalem. Seriez-vous d'accord là-dessus ?

Le caractère « religieux » n'est certainement pas accidentel. Il me semble personnellement que tout s'unifie si l'on met en premier lieu non pas « l'emploi » ou les « exercices », mais la fin de l'Institut, fin apostolique, c'est-à-dire la construction de l'Eglise, la coopération au dessein de Dieu. Pour cela, le catéchiste est aussi maître d'école. Et pour cela, le maître d'école catéchiste est aussi religieux ; un homme tout à Dieu parce qu'il doit travailler exclusivement au Royaume de Dieu, et tout à Dieu implique impérieusement les exigences de détachement (= libération spirituelle) d'ascèse, de prière, de recherche de Dieu, bref, ce qui fait la vie religieuse traditionnelle.

[Lettre du Frère Michel Sauvage, du 18 novembre 1959]

Oui, je suis bien d'accord avec vous. « société de fidèles vivant en commun à l'instar des religieux » est à prendre au sens fort, tel que l'entend le code de droit canonique actuel, lib. 2, tit. XVII, et par conséquent, tel que vous l'expliquez dans cette phrase « société de fidèles vivant en commun et dans la recherche de la perfection évangélique de la charité, consentant les renoncements de la pauvreté, de la chasteté et de l'obéissance, se **consacrant** totalement au Seigneur et à son service, en réponse à une vocation spéciale, et à l'imitation de la première communauté de Jérusalem ». Encore une fois ce que vous explicitez ainsi est bien compris dans l'acception canonique des « societates sive virorum sive mulierum in communi viventium » auxquelles s'applique par conséquent le plus grand nombre des articles du code des religieux.

Mais tout ce que le saint Fondateur écrit relativement à nos vœux ; toute sa manière de procéder à cet égard me rend très prudent : et je ne voudrais pas affirmer qu'il ait eu l'intention de nous rapprocher, soit des religieux proprement dits, soit de « ces fidèles vivant en commun ». en tous cas, je ne puis décider duquel des deux termes il voulait nous rapprocher davantage. Ce que j'écrivais donc la fois dernière me paraît devoir rester « entier » ; mais je suis pleinement d'accord pour expliciter ma manière d'écrire alors en empruntant vos mots d'aujourd'hui.

[LM – 21.11.1959]

Deux ans et demi plus tard, quand paraît *Catéchèse et laïcité*, le Frère Maurice se plonge dans sa lecture, l'ouvrage eut sans doute peu de lecteurs aussi attentifs, aussi exigeants, aussi encourageants.

Il y a dix jours que je brûle de vous écrire. J'étais alors à Orvieto. J'y suis resté une décade : du lundi de Pâques au samedi du Bon Pasteur. J'y avais emporté un seul livre :

Catéchèse et laïcité. Je l'ai lu. Et presque de la première lettre à la dernière, y compris la presque totalité des notes non de pures références. J'ai donc relu certaines parties que vous m'avez passées en lecture au moment de l'élaboration des chapitres plus proprement lasalliens. J'ai tenu à les relire, pour les retrouver dans leur cadre, dans l'ensemble de la construction...

Je viens d'abord vous dire merci. En mon nom tout personnel. Un merci pour ces dizaines d'heures passées à réfléchir avec vous sur les problèmes les plus importants de notre vocation commune. Un merci pour toute la lumière qui est venue en moi; pour toute la gratitude à Dieu dont je me suis senti envahi; un merci pour tout ce supplément de conscience qu'il m'a été donné de prendre de ce donné premier et fondamental d'une existence qu'il importe de vivre en plénitude, et que tant de banalités quotidiennes pourraient détourner de son vrai sens, de sa vraie finalité, et donc de sa vraie grandeur.

J'ai trouvé votre travail bien équilibré: la partie doctrinale surtout. Les sondages de la partie historique m'ont laissé diversement satisfait: j'ai apprécié leur rigueur, j'ai été parfois déçu par la qualité de leur apport; mais je n'ai jamais mis un instant en doute leur nécessité et leur valeur réelle. Je veux plutôt dire qu'ils ont été pour moi, ce qu'ils sont en fait pour vous, des pierres d'attente. J'en avais, personnellement, peu besoin. Je les juge pourtant indispensables. Si leur appui reste parfois ténu, presque fragile, dans l'ensemble, ils dégagent bien tout de même une certitude. Mais encore une fois, j'en avais peu besoin: je savais trop bien, avant tout examen, combien des données de ce genre doivent le plus souvent rester hors d'atteinte: l'Histoire n'a pu enregistrer que si peu dans ce domaine qui est avant tout celui d'une action quotidienne, discrète, pacifique... Que des contestations soient nées de certains abus, voilà précisément qui évoque un usage souvent aussi généralisé qu'insaisissable. Vous le laissez entendre plus d'une fois; et vous avez mille fois raison. Laissez-moi vous dire que j'ai appris beaucoup: faits, et surtout réflexions provoquées par ceux-ci, jusqu'à ces conclusions prudentes jusqu'à l'excès peut-être. Mais il fallait bien qu'il en fût ainsi.

Largement payé de ma lecture, je l'ai été surtout, dans l'étude de votre partie lasallienne, tant historique que doctrinale, puis dans la lecture attentive, et parfois reprise deux ou trois fois, des pages de vos deux dernières sections. Si j'avais trois jours devant moi, j'analyserais cela avec plaisir. Je ferai mieux, je reprendrai cette lecture, dès que j'en aurai le loisir, section par section. Car il ne faut ni trop morceler, ni trop grouper ces pages thématiques, et progressives.

Votre étude sur le laïcité du Frère m'a paru particulièrement lucide. Je souhaite que vous soyez lu sans préjugé par la plupart de nos Frères; je souhaite que vous soyez lu et relu par tous ceux que le problème intéresse théoriquement ou pratiquement; je souhaite que l'on n'ait pas d'hésitation à renvoyer à vos excellentes confrontations et discussions ceux qui, parmi nous, s'aventureraient avec moins de prudence sur ces terrains nouveaux.

J'avoue que j'attendais avec impatience le temps de vous lire sur ce dernier point. J'ai tout pris et repris, texte et notes, par deux et trois fois: vous m'avez entièrement satisfait; non pas toujours à première lecture, mais certainement, et chaque fois, à deuxième ou troisième examen. Je suis très loin de pouvoir «résonner» (j'emploie le terme avec sa signification ordinaire en physique des mouvements ondulatoires... ce qui n'a rien de théologique, mais ce qui me rappelle les plus humaines de mes expériences mathématiques)

à toutes vos vibrations (id), mais je les pressens, je les « sais » réelles, et vraies, et profondes, et cela m'est déjà une apaisante certitude.

[LM - 11.05.1962]

Quinze ans plus tard, la vigilance du Frère Maurice continue de s'appliquer aux productions de son ami. Entre temps, la relation s'est « modernisée », passant du « vous » un peu compassé au « tu » plus direct. Mais tout aussi directes les critiques qu'a provoquées, ici encore, une lecture scrutatrice de *Annoncer l'Évangile aux pauvres*.

Durant la retraite d'Égypte, je me suis servi très souvent de ton « Jean-Baptiste de La Salle ». Et c'est à propos de cela que je t'écris. J'avais noté quelques variantes dans certaines citations ; et cela m'avait intrigué. Je me suis mis à comparer systématiquement les « citations » (donc uniquement, pour le moment, les textes « rentrés » et imprimés en corps différent dans le texte même) et les textes sources que j'avais sous la main, c'est-à-dire les *C.L.* 4 à 25 et les lettres du Fondateur.

Sur feuilles jointes, je te donne un petit relevé nullement complet ; mais je crois que sur mon exemplaire, j'ai vraiment relevé toutes les variantes. Tu as peut-être fait de même, et dans ce cas, il nous suffira de comparer nos textes quand tu viendras à Rome le 9 juillet...

[LM - 22.06.1977]

En réalité, Maurice taisait ici une réserve plus fondamentale sur l'ouvrage en question. Cette réticence est apparue à l'auteur quand il eut en mains, après le décès du Frère Maurice, l'exemplaire annoté, parfois avec impatience, voire une certaine irritation. La divergence concernait l'interprétation de l'option du Fondateur « pour les pauvres ». Mais jamais le dialogue sur ce point ne put être direct...

Nous touchons ici à une seconde limite à l'action du Frère Maurice. Il avait assumé pratiquement seul un travail extraordinaire pour les études lasalliennes. Cette solitude relative, il la vivait à tous les niveaux : de l'ampleur de la conception aux plus infimes détails de l'exécution.

S'il aidait les chercheurs, on ne peut pas dire qu'il ait vécu l'anxiété de constituer une « équipe » lasallienne, voire de préparer sa propre succession. Il est vrai que la vocation du Frère n'est pas directement centrée sur la recherche, et que nul d'entre nous n'est entré dans l'Institut avec la perspective d'approfondir le message lasallien. Après la réunion des Frères Visiteurs entre les Chapitres généraux de 1966 et 1976, le Frère Supérieur et le Conseil général confièrent au Frère Maurice une mission « d'exploration » auprès de Frères susceptibles de poursuivre des travaux lasalliens. Certains d'entre eux, notamment d'anciens professeurs ou étudiants de Salamanque, avaient déjà fait leurs preuves en ce domaine. Un courrier du Frère Maurice à ses compagnons de second-noviciat mentionne indirectement cette « mission » :

Je suis en retard ; un peu plus qu'il ne conviendrait. J'avais hâte pourtant de vous transmettre les lettres qui me sont parvenues dans le courant des deux derniers mois. Mais voilà que pour une fois, le Conseil général m'a confié une mission « extra muros » : j'ai dû me rendre en France, en Belgique et en Espagne, ce qui m'a pris plusieurs semaines pleinement utiles pour les travaux de bureau.

[CSN - 1972]

A son retour, le Frère Maurice rendit compte de sa mission. Elle s'était avérée complètement vaine. Aucun des Frères contactés n'était plus disponible pour la recherche, ni même disposé à la reprendre. Cette expérience négative impressionna sans doute le Frère Maurice

à un point tel, que jamais plus il ne semble avoir cherché à promouvoir une équipe lasallienne. Ce qui ne l'empêcha pas de continuer à encourager des Frères qui désiraient poursuivre l'une ou l'autre recherche...

Quelques témoignages sur le Frère Maurice, directeur des Études lasalliennes.

Mais ces limites sont mineures au regard de l'apport exceptionnel du Frère Maurice Hermans au domaine des études lasalliennes. Sans crainte d'exagérer on peut dire que, dans l'Institut, il y a sur ce point un « avant » et un « après » Maurice. Il n'a pas tout fait lui-même, et il n'y a jamais prétendu. Mais on peut affirmer que son œuvre n'est étrangère à aucun des travaux sur le Fondateur qui ont été présentés depuis trente ans. Il suffit de voir comment leurs auteurs se réfèrent aux *Cahiers lasalliens*.

Recueillons pour finir, et sans autre commentaire, quelques témoignages particulièrement autorisés, car ceux qui les rendent ont fréquenté de près, et parfois longuement, le Frère Maurice.

Je ne dirai ici que ce dont je crois être au courant. C'est d'une façon admirable qu'il dirigea cette pénible entreprise. Quelle diversité de récifs : Supérieurs, collaborateurs, Frères en général ! Sa compétence ne saurait être mise en défaut. Il avait tout à fait compris le vœu du Chapitre de 1956. Sa méthodologie dans la recherche du but cherché me semble exemplaire. Et il contribua lui-même à sa réalisation en rédigeant personnellement les numéros 2, 3 et 11. L'ensemble demeure un succès — peut-être pas absolu — ce qui n'était pas possible dans les circonstances. Du moins en français, la « Vie » critique du Fondateur n'est peut-être pas parue encore, mais après trente et une années à l'œuvre, nul n'aura contribué autant que le Frère Maurice-Auguste à ce qu'elle puisse aboutir un jour.

[TE - F. Raymond Brisebois, chercheur lasallien]

Pendant dix ans, nous avons vécu côte à côte, lui comme étudiant et puis comme directeur du Lasallianum et moi comme Secrétaire général, mais toujours dans la plus parfaite harmonie de vues et d'espoirs. J'ai fort admiré sa puissance de travail, car en même temps il préparait son doctorat, dirigeait le Lasallianum, partageait le travail du Régime en préparation du Chapitre de 1966, et lançait la publication des *Cahiers lasalliens*, sans parler de la réorganisation de la grande bibliothèque de la Maison généralice. Bref, il nous a laissé l'exemple d'une vie débordante d'activité mais toujours fort bien dirigée et tenue en haleine vers des buts bien précis et centrés sur l'avantage des Frères et de l'Institut.

Enfin, en 1969, quand je suis revenu à Rome pour la troisième fois, il m'a écrit pour me demander ma collaboration comme secrétaire de la Procure, et en même temps comme dactylographe pour le grand ouvrage du *Vocabulaire lasallien* qu'il avait déjà commencé à préparer. Je ne dis rien de ses nombreux voyages en divers pays pour donner aux Frères des séries de conférences sur des thèmes lasalliens, matière qu'il possédait comme probablement personne d'autre dans l'Institut. Oui, il fut pour nous qui l'avons connu un grand exemple de travail acharné et intelligent, dont a profité l'Institut tout entier et les générations futures de Frères.

En lui j'ai perdu un bien cher et vieil ami ; nous partagions les mêmes goûts, pour la littérature et la musique, surtout le plain-chant ; il gardait contact avec ceux de nous

qui avions vécu à la Maison-mère de Rome, et se montrait extrêmement serviable quand il pouvait nous rendre quelque petit service. Bref, c'était un bon serviteur de Dieu et de l'Institut, que le Seigneur nous suscite un remplaçant de sa taille.

[Témoignage du Frère Richard Arnaldez, Secrétaire général de 1956 à 1966]

Travailleur acharné, méthodique, capable de poursuivre un travail de longue haleine avec régularité et ténacité. Le meilleur exemple, peut-être : le travail de bénédictin qui a conduit à terme la publication du *Vocabulaire lasallien*. Autre réalisation qui sort de l'ordinaire : la publication des *Cahiers lasalliens*. Oeuvres durables dont l'Institut peut être fier.

[Témoignage du Frère Arthur Bonenfant, Assistant de 1966 à 1976]

J'en arrive maintenant à la période qui commence en 1975, bien que je fusse aussi en contact avec lui pendant la période intermédiaire. Je me bornerai à faire quelques observations générales, car vous ne vous attendez pas à ce que je parle de lui dans ses rapports avec les archives, sauf pour dire que nos relations furent excellentes et qu'il m'encouragea toujours. Il ne dominait jamais, il comptait sur son autorité plus que sur son pouvoir dans ses rapports avec ceux qui travaillaient sous ses ordres et au cours des rencontres de toutes natures. Je crois qu'il fut l'historien et l'érudit le plus savant et le plus documenté qui fut jamais dans l'Institut. Le Frère Léon de Marie Aroz et lui ont fourni des bases historiques sûres pour le travail plus théologique et spirituel des Frères Michel Sauvage et Miguel Campos, ces deux types de travail étant évidemment nécessaires et complémentaires. Il ne se passait guère de jour sans qu'on vit le Frère Maurice à la bibliothèque ou aux archives, pour vérifier quelque point ou quelque détail.

[TE — John Hazell, ancien Archiviste]

Comme tout le monde, je ne puis que redire ma reconnaissance à Frère Maurice pour l'impulsion qu'il a su donner aux études lasalliennes. Avec beaucoup, je ne pourrais que louer son intelligence (cf. la conception générale de l'édition des *Cahiers lasalliens* — la prévision des modalités de constitution du *Vocabulaire lasallien*...), son travail patient, scientifique, « mathématiquement honnête » si j'ose dire pour le référer à son souci sans concessions de l'exactitude. Pour illustrer sa ténacité au travail, je puis témoigner que je l'ai vu accepter l'édition du *Vocabulaire* alors qu'il sentait ses forces décliner : témoignage significatif de son intelligente et courageuse ténacité.

[TE — F. Patrice Marey, membre du Conseil général de 1966 à 1986]

D'autres que moi sont beaucoup plus à même de mesurer l'ampleur et la solidité historique de son œuvre lasallienne. Je voudrais souligner, seulement, ce que je lui dois en ce domaine.

Et tout d'abord, le témoignage exceptionnel de probité intellectuelle. Sa culture lasallienne était immense. Sa mémoire étonnante en avait fait un érudit : connaissances précises, situées (dates, faits, textes) en tout ce qui se rapportait de près — et même de loin — à Jean-Baptiste de La Salle. Ses lectures et son contact prolongé avec les textes l'avaient rendu sensible à la continuité historique : ses auditeurs ne percevaient pas toujours l'intérêt de remonter à saint Pacôme et aux Pères du Désert pour comprendre la *Règle* du Fondateur... Ses recherches, toujours reprises, lui avaient fait expérimenter le bien-fondé de la prudence et de la réserve qui s'imposent aux déductions de l'historien : l'on peut se demander comment il a pu tant tarder à publier l'état des recherches qu'il avait poursuivies pendant plus de vingt-cinq ans autour d'un texte de quelques pages, le *Mémoire*

sur l'habit (qui aurait dû devenir le *C.L.* 5 annoncé dès 1965)... Je lui dois aussi le témoignage de l'historien — engagé dans et à travers son œuvre, et ô combien! — mais qui n'acceptait pas que ses convictions faussent sa lecture comme l'orientation de ses recherches. Était-ce une habitude chez lui de vérifier, de très près, et *Cahiers lasalliens* en main, les citations de Jean-Baptiste de La Salle qui lui semblaient ne pas correspondre à ce que sa mémoire avait enregistré?... Je lui dois, enfin, ce témoignage de l'auteur qui, ayant opté pour une méthode de travail et de production, savait accepter — mieux, reconnaître et encourager — la validité au moins heuristique d'une démarche et d'un projet différents.

[TE - F. Jean Pungier, chercheur lasallien]

§ 4. LE FRÈRE MAURICE ET LES RÉVISIONS SUCCESSIVES DE LA RÈGLE. (1961 - 1987)

Ce paragraphe pourrait être rattaché à celui de la direction des études lasalliennes ; il peut servir de conclusion à tout ce chapitre sur la « seconde période romaine » de l'existence de Maurice. Car la contribution qu'il apporta à la longue élaboration de la *Règle* approuvée en 1987 fut celle de l'historien de l'institution de la Communauté fondée par La Salle, de l'exceptionnel connaisseur des traditions monastiques et régulières en matière de *Règle*, du familier incomparable des textes lasalliens, du canoniste et du Procureur général, du spirituel, discret mais profond, et, tout simplement du Frère toujours soucieux de fidélité à la *Règle*.

Une étude de l'apport du Frère Maurice à une entreprise qui débuta, elle aussi, avec le Chapitre de 1956, et se prolongea durant trente ans, demanderait une recherche qui ne peut être engagée ici. Contentons-nous donc de signaler quelques jalons ; simplement empruntés pour l'essentiel à des lettres du Frère Maurice ou à des témoignages autorisés.

Devenu Procureur général en 1962, le Frère Maurice collabora dès lors à la rédaction des projets successifs établis par le Conseil général en dialogue avec l'Institut. Période courageuse, mais éprouvante, car on se heurtait à deux difficultés fondamentales : comment rester fidèle au Fondateur en employant un langage moderne ? Quand il s'agissait de chapitres comme ceux de la finalité, de l'esprit de l'Institut, ou du prologue du chapitre sur la régularité, la distance entre ce que l'on exprimait et ce qu'avait écrit le Fondateur était décourageante...

Par ailleurs, on préparait une nouvelle *Règle* et il fallait bien encore se ranger dans les catégories toujours régnantes à la Congrégation des Religieux. Les *Normae* de 1901 n'avaient pas perdu leur autorité. Pour ne prendre qu'un seul exemple, un des consultants les plus écoutés à la Curie, et très ami de l'Institut, le père Van Biervliet, rédemptoriste, estimait qu'il fallait supprimer les vœux spécifiques. Il avait été suivi le temps éphémère d'un projet ! Plus largement, la *Règle* du Fondateur comportait certes des prescriptions minutieuses ; mais elle offrait aussi des pages d'une densité spirituelle unique. Or on ne devait plus, en principe, accepter de langage spirituel dans une *Règle* religieuse, laquelle devait s'apparenter au Code.

Entre temps, se produisait l'événement conciliaire, et un autre spécialiste, jésuite très connu, le père Beyer, déclarait sans ambage au Conseil général, à l'automne 1965, que le dernier projet élaboré et destiné en principe à être présenté au Chapitre général de 1966 « ne tenait plus la route ». En hâte, une Commission de deux membres rédigea un projet fort marqué, trop littéralement même, par les textes conciliaires. Le Frère Maurice ne faisait pas partie de ce tandem. Mais il le soutenait et l'aidait de toutes ses forces...

La prise en considération par le Chapitre de l'ensemble du projet (P4) élaboré au cours du premier trimestre 1966, fut l'objet de discussions difficiles et parfois douloureuses. Le Frère Maurice resta discret, mais il comprenait la nécessité de prendre le temps de consulter tout l'Institut. Cette option fut prise au cours de la première session. Durant l'intersession, on décida la constitution d'un groupe de « rédacteurs » (non-capitulants) afin de dépouiller les notes venues de tout l'Institut.

Ce groupe, réuni à partir du 16 août 1967 n'était pas animé par le Frère Maurice. Mais celui-ci en demeurait très proche. Très en accord aussi avec le travail accompli par le Chapitre général. Il fut un « défenseur » et un commentateur très positif de la *Règle* de 1967 (et de la *Déclaration*).

Quant aux *Règles et Constitutions*, c'est le Chapitre général lui-même qui, en 1966 surtout, a demandé une grande sobriété de textes. Je me souviens que pendant les années qui avaient précédé, nous avions tenté au Conseil général d'insérer des textes plus spirituels, empruntés tous à saint Jean-Baptiste de La Salle. Mais après examens, échanges et contre-échanges, nous avions été d'avis de revenir à quelque chose de plus concis. Je crois d'ailleurs qu'en unissant la méditation des textes de la *Déclaration* à ceux des *Règles*, on

trouve déjà quelque chose de très bien étoffé et de souvent très proche de la pensée lasalienne.

[LM - 1.03.1983]

Après le Chapitre de 1976, il est chargé de mettre au point avec une Commission, le texte du *Livre du Gouvernement*, profondément remanié. Il poursuit alors un dialogue complexe avec tous les Capitulants dispersés, lesquels doivent émettre par écrit deux votes successifs.

En 1976, le Frère Maurice-Auguste perdit son poste d'Assistant et peu de temps après il fut aussi remplacé à la Procure générale près le Saint-Siège. Il accueille avec satisfaction d'être déchargé de cet emploi après tant d'années et fit de son mieux pour faciliter la transition.

La tâche immédiate d'après le Chapitre général de 1976 fut la continuation du travail sur le texte de la nouvelle *Règle du Gouvernement* qui avait été considérablement avancé par le Chapitre général et devait s'éloigner d'une façon assez substantielle de la *Règle* issue du Chapitre général de 1966. Le travail demandé par le Chapitre général de 1976 fut confié à une Commission spéciale, Commission de la *Règle*, composée de six membres, deux de chacun des principaux groupes linguistiques. Du fait de son savoir et de sa compétence, de sa familiarité avec les documents du Vatican comme avec les méthodes de la Sacrée Congrégation concernée, le Frère Maurice fut le principal ouvrier et ce fut lui qui, avec le Frère Arthur Bonenfant, du Canada, composa le texte français officiel qui fut finalement approuvé. Comme membre de la Commission il était très facile de travailler avec lui, il ne mesurait ni son aide ni ses encouragements, et sa concentration et son application étaient extraordinaires. N'étant plus Assistants et désormais avec le commun du peuple, les trois ex-assistants : Maurice-Auguste, Arthur Bonenfant et moi-même, vivions dans un grand esprit de communauté.

[TE - F. Michael Jacques, Assistant de 1966 à 1976]

Le texte de 1976 demeurait «ad experimentum». Mais en 1986, au plus tard, il faudrait soumettre la nouvelle *Règle* à l'approbation romaine. Le Frère Pablo, Supérieur général, lança donc dès 1983 une nouvelle consultation de tout l'Institut. Une première Commission fut chargée de dépouiller les réponses des Frères. Le Frère Maurice en fit partie. Et il appartient aussi à la Commission internationale établie pour rédiger le projet qui devait être présenté au Chapitre général, après avoir, à nouveau, été envoyé dans tous les districts. Mais laissons la parole au Frère Maurice lui-même d'abord. Le travail de la première Commission de «dépouillement» semble lui avoir pesé.

Je rentre à Rome le 29 janvier, après une semaine au CEL de Madrid. A Rome, j'aurai à continuer sous la présidence du Frère del Hoyo le travail de dépouillement des notes concernant *Règles*, *Constitutions* et *Livre du Gouvernement*. Si je connaissais le latin, je risquerais de l'y perdre.

Il est beaucoup plus explicite, et positif, quand il parle de son travail à la Commission internationale des *Règles*. Les informations qu'il donne à ses compagnons de second-noviciat

nous obliger à recourir à elle un certain nombre de fois pour des choses que nous estimions plus sujettes à révisions et à modifications. Il sera probablement bien inutile d'entamer

nant un an et demi avait commencé le travail de regrouper les suggestions de tout l'Institut concernant les *Règles*, *Livre du Gouvernement*. A l'heure actuelle, la Commission internationale en est à terminer sa troisième rédaction, disons plutôt que cette troisième rédaction est terminée et que nous la discutons article par article. Dans nos prévisions, viendra ensuite un projet numéro 4 que nous songons à remettre au Conseil général, peu après Pâques. Nous estimons qu'avec le Conseil général, nous en avons encore pour un mois et demi, deux mois de travail. Cette Commission internationale des *Règles* me laisse à moi-même la conviction que le travail que nous avons fait, est vraiment un travail de collaboration, représentatif de l'ensemble de l'Institut. Nous venons de plusieurs pays, et même de plusieurs continents différents, nous avons des expériences complémentaires les uns des autres, nous avons mis tout ça ensemble et malgré nos différences, nos différences qui peuvent être parfois très considérables. Nous nous sommes vraiment trouvés dans l'état de pouvoir collaborer d'une manière intime, d'une manière continue, d'une manière suffisamment accueillante aux autres, à la fois si puissamment personnalisée pour que cette expérience ne se confonde pas, ne se perde pas, ne se dilue pas dans les échanges que nous avons eus, dans les travaux que nous avons poursuivis. Voilà pour la Commission des *Règles*.

[F. Maurice, Interview du 6.02.1985]

Plusieurs autres membres de la Commission internationale ont rendu témoignage à la compétence, la disponibilité et le courage du Frère Maurice. Le témoignage du président de la Commission, Frère Félix del Hoyo, sera cité en appendice.

Mon dernier contact avec Maurice fut le travail de la Commission de la rédaction de la *Règle*, de septembre 84 à juin 85. Pour ce travail, Maurice fut efficace et discret; il fit tout ce qu'il devait faire (il n'avait aucune envie de faire partie de la Commission), il n'imposa rien, il anima, il fut obéissant. Cela sans diminuer en rien ses travaux, spécialement la frappe du *Vocabulaire lasallien*, fruit d'années d'un travail de fourmi. C'était une de ses caractéristiques: il pouvait briller dans des œuvres magistrales sans dédaigner les tâches plus humbles, que d'autres auraient laissées à des auxiliaires. Les unes et les autres étaient réalisées avec le même acharnement et le même scrupule pour la perfection.

[TE - F. Bruno Alpage]

C'est lorsque je me trouvais à Rome participant à la Commission de la *Règle*, en 1984-85, que j'ai commencé à connaître Maurice personnellement. Dans des relations quotidiennes il était possible de le voir de plus près, répandant la bonne humeur et la joie dans la communauté centrale de la Maison mère, à la pause café, en récréation, parcourant les corridors à bonne allure avec Pungier et d'autres francophones.

On ne pouvait pas vivre en communauté avec Maurice pendant un certain temps sans se rendre compte que c'était un homme de prière. Il était un des premiers à la chapelle, toujours bien avant le temps fixé. Quand c'était son tour d'animer la liturgie communautaire, il n'y avait pas de fantaisie, son approche de l'office et de la célébration eucharistique était classique. La seule innovation qu'il se permit dans ce domaine fut de choisir des lectures des écrits du Fondateur lorsque cela convenait.

Mais dans le petit groupe des huit qui formaient la Commission de la *Règle* se développa rapidement un sens communautaire à l'intérieur d'une communauté, nous apprîmes à connaître le meilleur de Maurice. Au début il semblait que cela l'avait ennuyé

d'avoir à interrompre son travail personnel pour travailler avec nous dans cette Commission. Mais très tôt, à mesure que chacun se consacrait à sa tâche commune, il entra dans l'esprit qui commençait à naître. Avec le temps ce furent son enthousiasme et son énergie qui nous poussèrent dans notre travail.

Sa connaissance du Fondateur et de ses écrits, aussi bien que de l'histoire de l'Institut était prodigieuse et d'un gros atout dans notre travail. Nous débutions nos séances par une prière prolongée. Quand c'était son tour de la diriger, il manifestait une étonnante créativité pour trouver les meilleurs textes des écrits lasalliens afin de nous aider à rester en la présence de Dieu et à diriger nos délibérations vers le but final. Je dois dire que je garde encore aujourd'hui le souvenir de ces séances de prière: l'esprit de prière que Maurice apportait à son travail a eu un effet durable sur ma propre façon de prier.

Maurice manifesta un sens de respect étonnant pour nous tous en tant que personnes et en tant que Frères, bien que nous étions tous plus jeunes à divers niveaux. Il était évident qu'il aimait faire partie de notre groupe. Nous garderons le souvenir des excursions et des célébrations qui nous ont aidés à forger ce sens de communauté. Maurice était toujours le guide extraordinaire et celui qui donnait le ton de la détente et de la convivialité pour rompre avec le sérieux de nos travaux. Il aimait un bon repas, une bonne bouteille de vin quand cela était partagé avec ses Frères. Nos célébrations des anniversaires étaient légendaires et on pouvait toujours compter sur Maurice pour une chanson ou une histoire.

Finalement quand le moment vint d'intégrer le travail de la Commission des *Règles* aux recommandations du Conseil général, Maurice fut très direct dans la défense des points de vue de la Commission quand il pensait qu'ils étaient mal compris ou rejetés indûment. Ce n'était pas un béni oui-oui et il défendait ses convictions avec une ténacité remarquable.

Maurice ne revint pas au 41^e Chapitre général comme délégué, bien qu'il y fit une présentation très enrichissante de l'état du projet de *Règle*. Quand je lui parlais en privé de mes inquiétudes que ce projet que nous avons fait pût être attaqué, il n'en semblait pas tracassé. Il était heureux d'avoir apporté sa contribution à la Commission et était très déterminé à n'intervenir en aucune façon dans le déroulement des discussions. Cet esprit de détachement, acceptant humblement le fait qu'il n'avait plus de rôle à jouer, me rappela la confiance du Fondateur en la Providence. C'était presque comme s'il disait avec de La Salle: Domine, opus tuum.

La dernière fois que je vis Maurice ce fut il y a un an alors que je quittais la Maison-mère après avoir donné quelques conférences au CIL. Il laissa son travail pour venir me dire au revoir dans le hall. Tandis qu'il me donnait une vigoureuse et affectueuse accolade, il me demanda s'il pouvait faire quelque chose pour moi. «Certainement, lui dis-je, finir le *Cahier* n° 5. Nous en avons besoin». Il eut un de ses éclats de rire. Je ne devais plus le revoir. R.I.P.

[TE - F. Luke Salm]

Membre de la Commission internationale pour la rédaction de la *Règle*, le Frère Maurice avait accepté cette participation avec quelques craintes. La fatigue se faisait sentir. Et il craignait les heurts des conceptions ou des positions idéologiques au sein de la Commission. Il a été fort soulagé lorsqu'il a pu constater le partage général des mêmes orientations et la volonté manifeste d'un échange et d'une écoute vraiment fraternelle entre les membres de l'équipe.

Son influence a été considérable bien que volontairement discrète. Il a été la mémoire lasallienne du groupe. Mais aussi l'homme ouvert aux problématiques nouvelles. Sa bonne connaissance des milieux du Vatican, et particulièrement de la Congrégation pour les Religieux, nous a aidés à résoudre — ou au moins à envisager — les difficultés que celle-ci pourrait être amenée à présenter. Devant les questions juridiques délicates soulevées au cours du travail de la Commission, le Frère Maurice a su et partager la richesse de tous et s'offrir en toute simplicité pour présenter un rapport sur le point étudié. Les textes proposés étaient des chefs-d'œuvre de pénétration juridique autant que de clarté et de rigueur dans l'expression. Francophone — et à ce titre partageant le soin de rédiger les comptes rendus des séances, il y révélait une parfaite maîtrise : précision, clarté, rigueur, sobriété. Comme chacun des membres et à son tour, le Frère Maurice préparait la prière qui ouvrait chacune des rencontres de travail de la Commission. Ici encore, ouverture et profondeur théologiques et spirituelles. Je me souviendrai toujours de ce jour où, ayant oublié de la préparer, il se mit en présence du Seigneur et nous fit partager pendant quelques minutes sa méditation sur un des textes de la liturgie du jour. Une bien belle prière...

[TE - F. Jean Pungier]

Deux témoignages convergents concluront cet alinéa sur la révision de la *Règle*. Leurs auteurs montrent que le Frère Maurice fut à l'origine de tout ce long processus, dans la mesure où son enseignement au second-noviciat ouvrit, dès 1947, à une toute autre approche de la *Règle* du Fondateur. Ils évoquent aussi comment la recherche lasallienne dont Maurice sut être le promoteur inlassable a soutenu, stimulé, enrichi ce processus dans lequel l'ensemble des Frères ont été engagés.

Comme pour tant d'autres, c'est le second-noviciat (57-58) qui me permit de faire connaissance avec le Frère Maurice. Il nourrissait sa conférence hebdomadaire de sa réflexion sur les *Règles communes* (cf. son fascicule *Pour une meilleure lecture de nos Règles communes*) et de la préparation de sa thèse. Je lui serai toujours reconnaissant de nous avoir ouvert à une connaissance de la *Règle* basée sur une compréhension exacte, historique, évangélique de sa place traditionnelle dans l'économie générale de la vie consacrée. C'est certainement un des apports les plus marquants qui me reste de lui : nous étions alors abreuvés par les considérations sans fondements sérieux sur le culte de la *Règle*. Maurice a su ouvrir pour les Frères la route sûre de l'interprétation évangélique et historique, à partir de la Tradition commune aux Fondateurs.

Quand on examine l'histoire de la révision de nos *Règles*, cet apport sur leur sens, me paraît occuper une place importante et avoir contribué pour une large part à l'évolution vers une *Règle* plus évangélique que règlementaire. Je suis bien certain que sa biographie fera ressortir ce point : il est important dans notre évolution contemporaine.

[TE - F. Patrice Marey]

Sous-directeur du second-noviciat, il lui faut notamment présenter à des Frères d'âge mûr et d'expérience la *Règle* de l'Institut à laquelle le noviciat les avait initiés. Après plus de deux cents ans, on venait de solliciter — et d'obtenir du Saint-Siège — l'approbation (24 mars 1947) d'un texte demeuré substantiellement identique — malgré d'inévitables modifications de détail — à celui que Jean-Baptiste de La Salle avait fixé, en accord avec ses Frères, au terme de son itinéraire de fondation, en 1718.

D'instinct, Frère Maurice comprend que les commentaires «édifiants» ne sont plus guère constructifs, et que la vénération a-critique d'un texte considéré plus ou moins comme «sacré» ne contribue pas à affermir l'autorité inspiratrice d'une *Règle* de vie. Sans hésiter, il s'engage donc sur le chemin ardu — et à ce moment, audacieux — d'une étude scientifique de cet ouvrage majeur issu de la fondation lasallienne. Le fruit de ses recherches et la substance de son enseignement paraîtront en 1954, dans une brochure solide et savoureuse, *Pour une meilleure lecture de nos Règles communes*.

La perspicacité conduit très vite Frère Maurice à embrasser l'ensemble des éléments qui fusionnent dans ce que l'on appelle aujourd'hui un «charisme» originel : la conscience personnelle, chez le Fondateur, d'un appel décisif du Dieu vivant présent à son histoire ; la découverte de l'urgence du besoin d'évangélisation et d'éducation humaine d'une jeunesse laissée à l'abandon ; l'acceptation de l'exigence intérieure de livrer sa vie pour cette cause ; la perception de la nécessité d'une communauté d'hommes consacrés à Dieu et restant «laïcs» afin de se vouer «tout entier» à l'entreprise d'écoles gratuites ; la reconnaissance et la mise en œuvre de son talent pour la formation professionnelle et l'animation spirituelle des Frères comme pour la structuration organisée de cette petite Société», si «utile à l'Église...»

En même temps, Frère Maurice découvre que si la *Règle* lasallienne peut être considérée comme une expression majeure du charisme inspirateur de son principal auteur, c'est parce qu'elle est aussi le fruit de l'expérience, de la réflexion et du discernement de la Communauté des Frères, tout comme elle a mûri grâce à la fréquentation studieuse par La Salle des grands textes de l'histoire monastique et régulière ; bref, il s'agit d'un «monument de la Tradition».

[...]

L'impact de son action est particulièrement perceptible dans la longue histoire de la rédaction des nouvelles *Règles* de l'Institut. Dès 1956, le Chapitre général avait reconnu la nécessité d'en élaborer un texte à frais nouveaux. Sans différer, le Supérieur général et son Conseil s'étaient mis à l'œuvre. Associé à l'entreprise presque dès la première heure, le Frère Maurice ne désertera plus ce chantier, lien vivant entre les équipes qui s'y remplacèrent à plusieurs reprises.

De 1961 jusqu'à l'approbation de la *Règle* «définitive» par la CRIS (26 janvier 1987), une dizaine de projets, ébauches, essais à durée plus ou moins éphémère furent successivement mis sur pied. La contribution du Frère Maurice à cette œuvre délicate en facilita la continuité et en soutint le progrès. Il y apportait le fruit de sa longue fréquentation des traditions de la vie religieuse, son sens du droit, sa psychologie et son expérience humaine, son exigence spirituelle, mais aussi, dans la recherche de l'expression, sa rigueur et sa précision poussées jusqu'à la minutie, rarement tâtilonne.

Surtout, pour ces révisions successives, Frère Maurice pouvait mettre en œuvre une connaissance unique de l'identité originale de l'Institut : cette compétence lui conférait une grande sûreté de discernement sur la cohérence et l'homogénéité lasalliennes de nouvelles formulations de la *Règle* ou de structures renouvelées d'animation de la vie communautaire et du gouvernement de la Congrégation.

Cette science et cette sagesse avaient mûri en lui grâce à des recherches qu'il a menées pendant plus de trente ans sur le visage que Jean-Baptiste de La Salle avait voulu donner à sa fondation. Depuis sa thèse en droit canonique (élaborée entre 1956 et 1962)

sur *L'Institut à la recherche de son statut canonique des origines (1679) à la bulle de Benoît XIII (1725)*, il avait inlassablement repris ses études et sa réflexion sur la physionomie que le Fondateur avait cherché à dessiner de la « communauté » qu'il avait engendrée à l'évangile, de la « Société » qu'il avait constituée avec ses Frères, de « l'Institut » qu'il avait établi dans l'Église.

Frère Maurice était pourtant trop sensible à l'élan spirituel et à la vitalité créatrice des jaillissements originels, trop conscient de la relativité et de la caducité des « formes » dans lesquelles s'incarne tout dynamisme fondateur, pour majorer la portée du travail textuel auquel il s'adonnait généreusement. Il savait que la révision des *Règles* ne représentait que la partie émergée de l'iceberg, que les forces puissantes qui travaillaient et parfois secouaient l'Institut à l'écoute des hommes et ouvert aux appels de l'Esprit, étaient celles d'une véritable « refondation ».

Avant la lettre conciliaire, il avait pressenti l'urgence et l'ampleur de ce que le décret *Perfectae Caritatis* demandera aux Instituts religieux de « *mettre en pleine lumière : l'esprit des Fondateurs et leurs intentions spécifiques* » (P.C. 2b), cette redécouverte du dynamisme évangélique originel devant orienter l'indispensable entreprise de révision des « *constitutions, directoires, coutumiers... et autres recueils du même genre, supprimant ce qui est désuet...* » (P.C., 3).

[TE – F. Michel Sauvage]



Scolastique adolescent (Malonne, 1930-1932), *Expansif, «spitant», volontiers taquin (p. 43).*

Jeune professeur à l'école normale de Louvain (1932-1946).
Un de ces êtres privilégiés qui ploient sous les dons (p. 46).





Il portait au Cardinal Suenens une affection admirative et une attention minutieuse (p. 463).

Second noviciat (1946-1947). Nous étions tous Frères en De La Salle (p. 65).





La première communauté du Lasallianum (1953-1954).
Sans en faire partie, Maurice en est le boute-en-train (p. 93).

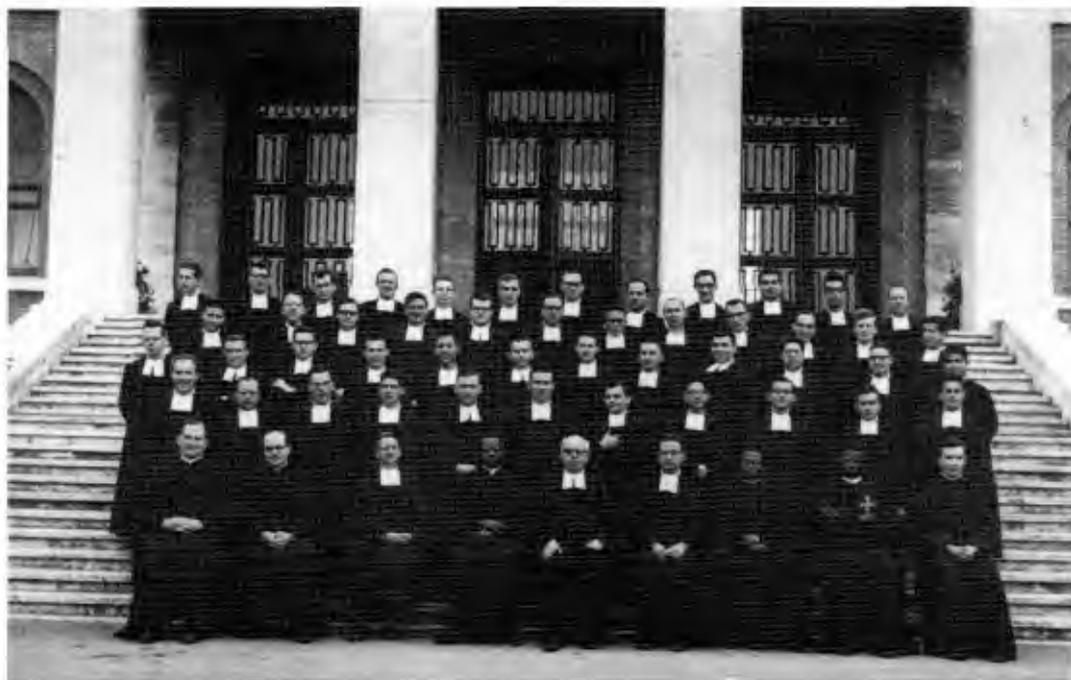
Le premier groupe d'étudiants à Jesus Magister (1957-1958).
Le meilleur esprit règne ici et je n'ai qu'à me féliciter de mon sort (p. 93).





44 étudiants de 31 districts qui vivent dans la plus parfaite union (p. 94).

*Nous venons de nombreux pays, avec des manières différentes de voir et de juger.
Le Frère Maurice écoutait, respectait, dialoguait (p.101).*





Au conseil général (1966-1976). Le Frère Maurice fut un guide irremplaçable (p. 122).

L'élan qu'il a su donner aux études lasalliennes, et les résultats qui ont suivi (p.164).





L'amitié, chez lui, était à la fois innombrable et exclusive (p. 231).

...facteur puissant de contacts, d'amitié, d'unité... (p. 198).



CHAPITRE 4

Enfouissement romain et rayonnement international. Troisième période romaine : 1978-1987

Depuis 1946, le Frère Maurice vivait à la Maison généralice. Rapidement, il avait fait de cette maison l'espace privilégié et comme le centre de son existence. On peut même dire qu'il s'était identifié à la maison, qu'il s'y sentait attaché par des liens quasi charnels.

A l'occasion du 25^e anniversaire de sa présence à Rome, il avait composé une longue chanson : sur un mode humoristique, il y évoquait lui-même les principales étapes de ce parcours. Ces bout-rimés sans prétention littéraire ni musicale, furent souvent redemandés à Maurice au cours des années qui suivirent. Il se faisait parfois prier un peu, pour la forme, mais il finissait toujours par s'exécuter... Il faut bien se résigner à citer ici quelques strophes de ces vers de mirliton. Nous sommes loins de l'austère érudition des *Cahiers*, ou de la tonalité parfois compassée de certains cantiques de Maurice. Mais ces trois « genres littéraires » — et quelques autres — cohabitaient à l'aise chez cet homme tout en contrastes.

VINGT-CINQ ANS!

- | | |
|--|---|
| 1. Vous connaissez tous l'histoire (oire)
D'un jeune homm' de soixante ans
(cent ans)
Qui fête aujourd'hui c'est notoire (oire)
Ses noces de bel argent (argent) | 4. Il enseigna Saint Pacôme (pacôme)
Dix-huit ans au Cil ancien (ancien)
Il fit aussi admirer Rome (rome)
Le nouveau, surtout l'ancien (ancien) [...] |
| REFRAIN
La maison généralice (ice)
S'est mariée avec Maurice (ice)
Vingt-cinq ans sans un caprice (ice)
Des époux toujours contents (contents)
[...] | 5. Il aimait bien les vieux livres (ivres)
On le mit au Droit canon (canon)
Mais jeune aussi il aimait vivre (ivre)
Il fut au Lasallianum (anon) [...] |
| | 7. Pour un' vu' panoramique (ique)
Lisez dans le Bulletin (letin)
La notice nécrologique (ique)
Ecrive de bonne main (ne main) |

Il connaissait la maison de fond en comble, pouvait retracer l'histoire de chaque pièce.

Sous son impulsion, des transformations matérielles avaient été réalisées : bibliothèque, salle des reliques du Fondateur, bureau du Procureur général ; il n'avait pas été étranger à l'amélioration des chambres des Frères lorsqu'on les avait toutes munies des services complets.

Il était attentif aux détails matériels de la maison, signalant, lorsque c'était nécessaire, les réparations à faire, suggérant des modifications pour un usage plus rationnel ou plus confortable des locaux.

Durant les années cinquante et soixante, la Maison généralice accueillait comme employés des jeunes italiens de 15 à 25 ans ; plusieurs d'entre eux habitaient la « Casa » : on leur demandait divers services domestiques de nettoyage, d'entretien, de conciergerie. Le Frère Maurice fut toujours très attentif à ces jeunes. Il se préoccupait de leur avenir professionnel et humain ; à plusieurs d'entre eux, il assura lui-même des cours particuliers qui leur permirent, soit de reprendre des études, soit de passer des concours leur donnant accès à l'un ou l'autre métier. En cela, il était animé à la fois par sa passion des jeunes et son sens de la justice sociale.

Il s'était également depuis toujours intéressé à la vie liturgique de la maison : sous-directeur du second-noviciat, il avait pris la direction des chants d'ensemble. En même temps, chaque année, il mettait sur pied une petite chorale d'une dizaine de Frères à peine, qui rehaussait de polyphonies classiques certaines célébrations, notamment durant les offices de la semaine sainte, particulièrement longs à la Maison généralice.

Et d'abord, la Maison généralice c'était pour lui, « les Frères » de la communauté centrale. Il les connaissait tous, s'intéressait à chacun, leur était proche. Tous l'appréciaient aussi, car ils sentaient en lui un ami, un vrai frère, ils sentaient qu'ils pouvaient compter sur lui et, aux jours de grande fête, ils bénéficiaient du climat de joie que le Frère Maurice, boute-en-train, contribuait à renforcer par ses chansons humoristiques, mimées souvent, ou par des discours au sujet des événements et des personnages que sa mémoire et sa facilité d'élocution rendaient savoureux.

La personnalité du Frère Maurice était vraiment entraînante, quand il marchait, quand il priait, quand il chantait au réfectoire. Sans le chercher, il attirait sur lui l'attention et la conversation de tous les Frères, compagnons de travail à la Maison généralice.

[TE - F. Francisco Leonel Cervantes]

Volontiers il se mettait à leur disposition pour leur faire connaître une maison où les nouveaux venus risquaient de ne pas se retrouver.

Un souvenir très spécial que nous conservons, nous qui en avons eu la chance, c'est qu'à la fin du repas, il nous guida dans les environs de la Maison généralice pour nous faire connaître le domaine des origines de la propriété. Visiblement, il connaissait chaque coin, chaque recoin, « chaque pierre », de sorte que se promener avec lui dans le quartier c'était vivre l'histoire de la Maison généralice qu'il connaissait si parfaitement.

[TE - F. Francisco Leonel Cervantes]

Pour ses compagnons habituels de vie, comme pour les Frères de passage, il était devenu le cicerone idéal pour visiter Rome et le Latium. Quand il se sentait en confiance, il retrouvait dans ces promenades l'allégresse et l'insouciance de sa jeunesse. Abandonnant pour quelque moment toute préoccupation studieuse, toute attitude compassée (qu'il pouvait aussi affecter en certaines circonstances), il redevenait enfant.

Frère Maurice était devenu un Romain. Passionné d'histoire, féru d'anecdotes, il était le guide idéal des grands monuments comme des modestes rues, des fontaines et des

mille chapelles. Avec lui jamais d'œil superficiel: en lui l'artiste et l'érudit cohabitaient dans une simplicité parfaite, si bien que les explications coulaient avec délice.

Longtemps, peut-être, trop retenu par les usages d'un autre siècle, il mettait une joie d'enfant à gambader, à flâner, à musarder près des petits trésors cachés des rues de Rome ou de ses places somptueuses. C'était alors un bien simple et bien divertissant gauluron, alliant son petit air de malice et sa parfaite modération. C'était le même que je retrouvais lorsqu'à la fin d'un repas de fête en communauté il entonnait «O Sole mio» et autres célèbres chants de son répertoire.

Mon compagnon romain? Distingué... Erudit... Réservé...

Et pourtant désopilant, heureux de vivre!

C'est lui qui me disait un soir romain à 22 heures: «On rentre?... Déjà!...»

[TE - F. Bernard Mérian]

En route du Cameroun vers l'Europe pour mon congé de 1975, notre avion devait faire escale à Rome. Quelques semaines avant, le Frère Assistant Paulus Adams, de provenance du Zaïre, nous avait rendu une visite d'amitié. En apprenant que je devais passer par Rome, il m'a invité à en profiter pour revoir la Maison généralice. Pendant ce court séjour à Rome, j'ai croisé le Frère Maurice dans un corridor. Tout de suite il m'a demandé si je restais quelques jours à Rome. A ma réponse affirmative, il m'a invité à faire ensemble une sortie afin de revoir un peu le paysage autour de la Ville éternelle; moi-même je devais indiquer le parcours. C'est ainsi que dans sa petite Fiat nous avons emprunté la Via Appia pour aller à Castel Gandolfo et Frascati où le Frère Maurice m'a offert un bon «gelato» (crème glacée).

[TE - F. Laurent de Vester]

§1. LE FRÈRE MAURICE, MEMBRE DE LA COMMUNAUTÉ CENTRALE

Toutefois, jusqu'en 1976, le Frère Maurice n'avait pas appartenu à la communauté centrale. Il avait fait partie successivement de toutes les autres communautés : celle du second-noviciat de 1946 à 1957 ; la communauté des étudiants jusqu'en 1961-62. Devenu Procureur général, il constituait une petite « cellule » communautaire avec les autres « officiers généraux ». Assistant de 1966 à 1976, il fut le membre le plus « permanent » de la communauté du Conseil général.

Avec le Chapitre de 1976 se terminait son mandat d'Assistant, tandis que changeait radicalement la structure du Conseil général. Pendant quelques jours, quelques semaines peut-être, le Frère Maurice demeura incertain sur son avenir : resterait-il Procureur général, et combien de temps ? Sa correspondance au cours de l'été 1976 révèle que l'incertitude lui pèse. Car, dans la *Circulaire* rendant compte au Chapitre général, le nouveau Supérieur avait annoncé que les officiers généraux (Procureur, Secrétaire, Econome), seraient tous remplacés, et sans tarder.

Une dernière chose, Frère Félix del Hoyo aurait dit au Supérieur que je (Maurice) pourrais continuer encore quatre ou cinq ans. Le Supérieur lui aurait dit : non, non, il est déjà mieux traité que les deux autres qui sont remplacés immédiatement ¹, il ne faut pas attendre l'usure de ses forces avant de le remplacer. Je vais devoir demander une entrevue au Supérieur quand Félix del Hoyo sera parti (demain, je le conduis à l'aéroport) : il ne faudrait tout de même pas que le Supérieur s' imagine que je cherche à m'accrocher. Franchement non : je suis prêt à quitter la Procure générale dès demain (Yves est rentré aujourd'hui). Mais je préfère une situation claire.

[LM - 29.07.1976]

Au même correspondant, un mois plus tard, il revient sur l'inconfort de cette situation d'attente :

Inutile de te dire qu'il m'est très pénible de naviguer dans tout cela. (...) Je crois — et je l'ai dit au Frère Arthur Bonenfant — que le mieux est de sortir d'ici... pour tous ceux qui le peuvent !

[LM - 25.08.1976]

En réalité, il semble que la perspective de quitter la Maison généralice pour rentrer en Belgique-Sud ne fut jamais envisagée par le Frère Maurice, sinon comme une sorte d'hypothèse « académique ». Il savait qu'il serait bien accueilli dans son district d'origine ; mais il éprouvait aussi une certaine appréhension à la pensée de devoir se réinsérer, après trente ans d'absence, dans un monde où il avait beaucoup de « connaissances », mais qu'il ne connaissait plus de l'intérieur.

Pendant deux ans, Maurice continua donc à exercer la charge de Procureur général. De ce fait, il restait attaché à la communauté du Conseil, notamment pour les repas. Le changement se fait en avril 1978. Le Frère Maurice évoque pour ses compagnons de second-noviciat la nouvelle situation qui est devenue la sienne.

Depuis ce matin, j'ai quitté la Procure générale. Il y a deux ans, le Frère Supérieur avait annoncé à l'Institut son intention de remplacer tous les officiers généraux... C'est fait, pour moi, depuis quelques heures à peine. Mais je reste à la Maison généralice, et

¹ Le Frère Secrétaire général, Aloysius Carmody, fut bien remplacé immédiatement. Le Frère René Hamel, Econome général, attendit trois ans avant d'accueillir son successeur...

j'ai bien l'intention d'y rester votre secrétaire perpétuel... Mon travail: les recherches et publications lasalliennes. Il y a de quoi faire, et amplement pour occuper une équipe plutôt qu'un homme.

Si d'aventure vous venez à la Maison généralice, vous me trouverez dans un bureau au deuxième étage du bâtiment principal, en façade sur la Via Aurelia. Par ma fenêtre, le soleil entre sans se gêner et je jouis d'une vue très large, parfaitement dégagée... Venez voir cela!

[CSN - 30.04.1978]

Entre le moment où fut rendue officielle la nomination de son successeur, et le jour de «prise de fonction» de celui-ci, le Frère Maurice entreprit de faire place nette. Et pour l'essentiel, il se chargea lui-même d'effectuer son «déménagement», précédé de la révision du classement, de la ventilation de ses livres, documents, papiers.

Ta lettre du 2 avril est arrivée il y a plus d'une semaine déjà; mais j'étais en plein déménagement... J'ai dû passer en revue des dizaines et des dizaines de dossiers, retirer tout ce qui était personnel ou ce qui concernait les *Cahiers lasalliens*. Puis, j'ai dû trouver chambre et bureau au deuxième étage et transporter, à raison de deux valises chaque fois, pendant trois heures chaque jour (une au début de la matinée, une pendant la sieste et une autre en fin de journée) ce qui devait prendre place, soit dans ma chambre 234, au-dessus de la comptabilité, soit dans le bureau des *Cahiers*, chambre 218, au-dessus du dessus de la Procure générale. C'est chose presque terminée aujourd'hui; j'ai promis au Frère del Hoyo que ma chambre à coucher serait libre le 15 avril (promesse tenue) et que tout ce qui m'est personnel aurait quitté le bureau de la Procure le 25 avril (ce qui sera fait). Ouf!

Je quitte la Procure sans aucun regret...

[LM - 20.04.1978]

Le «déménagement» s'accompagna d'un changement de communauté. Le Frère Maurice ne souhaite pas continuer à prendre ses repas dans la salle à manger du Conseil général. Du jour au lendemain, il s'incorpora donc à la communauté centrale.

Il fut officiellement reçu comme membre de la communauté centrale par le Frère John Johnston, le dimanche 30 avril 1978, et devint immédiatement membre à part entière, prenant plus que sa part dans les petits services communautaires.

[TE - John Hazell]

Sur la manière dont Maurice ressentit ce «passage», deux amis du Frère Maurice, qui lui furent très proches, donnent des interprétations légèrement différentes, mais dont la conclusion est similaire. Dès le départ, le Frère Maurice montra par ses actes et ses attitudes qu'il entendait vraiment participer à la vie communautaire, à l'égal de tout autre Frère, sans différence ni privilège.

Il était évident que le Frère Maurice n'éprouva aucune difficulté à revenir dans le rang et devenir un membre ordinaire de la communauté centrale de la Maison mère. Son apport dans ce milieu fut considérable et il ne tarda pas à être désigné comme sous-directeur, emploi qu'il prit très à cœur, ayant toujours eu en vue les intérêts des Frères.

[TE - F. Michael Jacques]

Le Frère Maurice ne fut pas insensible à la cessation de ses fonctions d'Assistant et

de Procureur général. Il accepta cependant l'obéissance avec une élégante simplicité. Il s'intégra complètement à la communauté centrale, sans prétendre au moindre privilège.

[TE - F. Angel Cirera, directeur de la communauté centrale de la Maison généralice]

Sur cette appartenance du Frère Maurice, sur les différents aspects de sa collaboration à la vie communautaire, nous allons laisser la parole aux témoins directs, des Frères ayant vécu quelques temps cette étape avec lui. Par la force des choses, ces témoignages se recoupent quelque peu.

J'ai aussi connu Frère Maurice comme membre de la communauté centrale, sous-directeur, et facteur puissant de contacts, d'amitié, d'unité entre les Frères : ce furent des années belles et heureuses pour lui et pour ses confrères. Il étendait ces attentions aux employés de la maison à qui il sut toujours rendre service, et parfois de façon notoire.

[TE - F. Patrice Marey, Conseiller général, chargé de la Maison généralice de 1976 à 1986]

Le Frère Maurice, ce n'était pas seulement un intellectuel d'envergure et un homme de vaste culture. C'était aussi, et peut-être avant tout, un homme de communauté particulièrement riche, attentif aux autres, disponible pour rendre service. Parce qu'il portait un regard lucide et réaliste sur les personnes, il savait percevoir les détails susceptibles d'améliorer la vie communautaire. Sa délicatesse fraternelle lui faisait prévoir les dates à souligner, les anniversaires à célébrer, les personnes à aider. Je l'ai perçu, pendant ces quatre années, comme un religieux très fraternel, proche des personnes, encourageant et dynamique.

Et il n'hésitait pas à payer de sa personne. Plus souvent qu'à son tour — comme l'on dit familièrement — et pour la joie de tous, il acceptait volontiers de mettre ses talents de société au service de la communauté.

Grande était la diversité de ses talents alliée à une discrétion totale sur ses interventions auprès des responsables de la maison. Sous-directeur de la communauté et, à ce titre, membre de divers comités internes, que d'interventions on lui doit en vue d'améliorer la vie quotidienne, mais dont il ne s'attribuait pas la gloire.

[TE - F. Léon Lauraire]

Je conclurai ces remarques par quelques observations sur le Frère Maurice comme homme de communauté [...] Il acceptait toujours de donner des conférences à la retraite de la communauté et il les préparait très soigneusement. Le contenu était toujours de qualité, et sa clarté de diction et de présentation du sujet faisait qu'on avait plaisir à l'écouter. On peut facilement comprendre pourquoi on ne lui demandait pas simplement d'écrire, mais on faisait appel à lui pour parler, en abusant peut-être de sa bonté et de son empressement à venir en aide. Il avait aussi l'habitude de regarder les nouvelles à la télévision après le souper. Malgré son travail très lourd, il trouvait toujours le temps de venir prendre un café le matin et après le repas de midi, car il pensait que c'était bon pour maintenir l'esprit de la communauté. Il trouvait toujours le temps de faire un tour dans le parc avec deux confrères. Il avait un faible pour faire des puzzles à grande dimension et il disait qu'il en tirait beaucoup de satisfaction et beaucoup de plaisir. Je crois que c'était pour lui une façon de reposer son esprit toujours actif en l'occupant avec des choses superficielles. Le puzzle occupait une immense table le long d'un mur dans sa chambre et il s'y glissait quelques instants quand il avait besoin d'un peu de détente. Il aimait aussi marcher dans son parc bien-aimé et s'intéressait à le soigner, à résoudre les

problèmes posés par les énormes nids de chenilles logées dans les pins et par la grande croissance des magnifiques tilleuls qui demandaient à être sévèrement élagués.

Il était la vie et l'âme des excursions et essayait toujours d'y participer. Particulièrement mémorables étaient les sorties à Orvieto, Anzio et Nettuno, quand il était notre guide dans les lieux en relation avec sainte Maria Goretti, et la promenade à Casamari, Rocca Secca, Terracina et Fossanova, où sa méticuleuse préparation rendait ses explications concernant les lieux où vécut saint Thomas d'Aquin tout à fait captivante. Il nous distrait souvent en chantant dans le car qui nous ramenait à Rome dans la soirée, [...]

Quand il parlait à la communauté ou à un groupe, il était toujours rempli de respect et très poli, utilisant toujours les mots «mes Frères». Cela ne l'empêchait pas d'aimer rire. Son attention aux autres était manifeste de nombreuses façons. Il fut très patient un jour que sa conférence fut remplacée par celle du Frère Massimo pendant une retraite à Falvaterra, c'était probablement le premier signe de la détérioration de la mémoire du Frère Massimo.

Maurice montrait beaucoup d'attention et témoignait de la délicatesse aux membres de la communauté plus âgés que lui, s'assurant par exemple que leurs chaises à la chapelle ne soient pas trop proches du bord des marches dangereuses et en les repoussant plus loin éventuellement quand ces Frères se présentaient pour la communion. J'ai gardé un souvenir très précis de sa gravité recueillie et solennelle à la célébration annuelle pour les Frères défunts ; il participa toujours assidûment à cette cérémonie, même dans les dernières années où de telles célébrations devenaient plus secondaires et facultatives. Il était aussi très attentif au travail dévoué accompli par les membres du personnel domestique et leur témoignait sa reconnaissance. Quelques-uns étaient ses grands amis tels que Tommasino, Giuseppe, Pepino et Benito, tout comme Monsieur Ciccioriccio, qui pendant des années assura la reliure dans la maison. Maurice se comportait simplement, et ces gens se sentaient à l'aise avec lui. Il était aussi très humain. Je l'ai souvent vu jeter un regard d'appréhension en direction des courants d'air qui, par un matin glacial, trouvaient leur chemin impitoyable vers son crâne, en passant par les brèches des vitraux de la chapelle.

[TE - John Hazell]

Les autres témoignages reviennent, parfois avec quelque développement, sur tel ou tel aspect qui a été mentionné dans le témoignage précédent.

Comment caractériser la manière dont le Frère Maurice s'est situé dans cette communauté nombreuse (plus de trente Frères), variée (tous les âges s'y rencontrent : les étudiants parfois très proches de leurs 20 ans et les toujours actifs à plus de 70), internationale (que le français ou l'italien sauvent de la situation de Babel...)? Le Frère Maurice est le «premier» sous-directeur, élu ou réélu chaque fois qu'un nouveau Frère directeur de communauté demande l'aide d'un Frère francophone. Il prend son rôle à cœur ; tant auprès du Frère directeur qui en peut témoigner qu'auprès des Frères de la communauté. Sa lucidité sur les situations et les personnes aide à bien situer les problèmes et à les résoudre. En dehors de cette relation de responsabilité, le Frère Maurice se veut un Frère parmi ses Frères. Son apport est multiforme. Faut-il un secrétaire, un coordinateur lors d'une réunion communautaire ? Le Frère Maurice est disponible. Et le compte rendu, scrupuleusement établi, est communiqué à tous sans tarder. Faut-il souligner un événement exceptionnel ? Le Frère Maurice compose le discours, lance le chant (de sa composition ou du

répertoire de la bonne chanson d'entre les deux guerres, ou du folklore liégeois ou napolitain). C'est à lui que l'on demande le commentaire historique — ou spirituel — des lieux visités lors des sorties dans le Lazio ou au-delà: il le fait avec compétence, sobriété et... humour. Il participe, bien volontiers, à l'animation de la prière communautaire lors des semaines qui lui échoient; avec le sens de la prière digne, proche des textes proposés par l'Église, mais ouverte aux événements du monde et de la vie ecclésiale, et qui sait, dans la discrétion et l'équilibre, se nourrir des plus beaux textes de Jean-Baptiste de La Salle.

[TE - F. Jean Pungier]

Avant son long témoignage sur l'homme de communauté que fut le Frère Maurice, John Hazell a souligné sa disponibilité, sa simplicité et son attention à tous, sans oublier le cardinal Suenens, hôte de la maison, pour lequel le Frère Maurice témoignait une attention colorée de vénération.

Le fait d'être si intelligent et un homme aussi important dans l'Institut ne le rendait pas inabordable ou un peu moins simple. Il était toujours encourageant et prêt à aider dans ses relations avec les autres, préférant rester réservé que de s'affirmer quand il était incompris, bien que cela lui coûtât. Car il était en fait très sensible et il pouvait être profondément blessé, quans ses actions et ses motifs étaient incompris. [...]

Son amitié pour le cardinal Suenens et le grand soin dont il l'entourait pendant son séjour chez nous firent que le cardinal, pendant de nombreuses années, considérait la Maison généralice comme sa résidence préférée à Rome. Le Frère Maurice veillait à ce que le cardinal ne manquât de rien pendant son séjour et il se montrait souvent anxieux de voir tout se passer comme il faut.

[TE - John Hazell]

Nul autre que Frère Angel Cirera, actuel directeur de la communauté centrale, n'est mieux qualifié pour conclure ce paragraphe. Le Frère Maurice en fut le sous-directeur très proche, très déférent, très fraternel et amical, de 1981 à 1987.

Par sa conversation toujours animée, par ses chants, par sa joie, le Frère Maurice contribua grandement au bon esprit communautaire. Très vite, la communauté l'élut comme sous-directeur, charge pour laquelle il fut réélu à plusieurs reprises jusqu'à sa mort. Avec discrétion, il sut être toujours à sa place comme aide et conseiller qualifié du Frère directeur, comme représentant attentif de tous les Frères de la communauté. Tous le considéraient comme un bon ami auquel on pouvait se fier. [...]

Sa délicatesse envers le Frère directeur était telle qu'avant de prononcer un discours, avant toute conférence ou intervention publique, il lui présentait le texte provisoire, demandant son avis, acceptant immédiatement toute suggestion. Il s'offrait sans réticences à rédiger un texte pour les Nouvelles hebdomadaires, pour convoquer une réunion, ou pour n'importe quelle communication.

Les structures de la Maison généralice prévoient un Conseil intercommunautaire de la maison dans lequel figurent deux membres élus par la communauté centrale. Le Frère Maurice fut élu également, et constamment réélu à ce Conseil. Sa vaste expérience dans la Maison généralice comme Assistant et comme Procureur général, sous-directeur du second-noviciat et directeur des étudiants en faisait un membre particulièrement qualifié pour donner un critère opportun sur les problèmes de la maison et la relation entre les

diverses communautés. Il était comme l'incarnation vivante de l'histoire de la «Casa generalizia», mais en même temps, il vivait avec un réalisme extrême les détails les plus minuscules de l'actualité. Il n'hésitait pas à exprimer sincèrement son point de vue, et quand c'était nécessaire, à le défendre fermement pour le bien de la maison et des Frères. Les Frères de la communauté étaient assurés que toute suggestion envoyée au Conseil serait valorisée avec impartialité et équilibre, toujours en vue du bien commun.

[TE - F. Angel Cirera, directeur de la Maison généralice]

§2. TRAVAUX, RETRAITES, SESSIONS A ROME ET DANS L'INSTITUT

Il est vrai que lorsqu'eurent pris fin ses fonctions de Procureur général, le Frère Maurice multiplia ses déplacements à travers le monde. Répondant à de nombreuses invitations, il anima de multiples sessions et retraites. Mais cet éclatement ne constitua pas un commencement absolu. Loin de là.

On pourrait même soutenir, sans paradoxe, que c'est la nécessité de contribuer à la diffusion du message lasallien qui amena Maurice à prendre le chemin de la recherche. Et comme il faisait à fond tout ce qui lui incombait, il devint comme l'un des prototypes du «chercheur» lasallien. Il lui fallait présenter la *Règle* aux seconds-novices. Il se livra donc à une étude de ses «sources» monastiques et religieuses; et il s'intéressa avec de plus en plus d'ampleur et de profondeur aux origines de la communauté et de la société dans laquelle cette *Règle* avait été progressivement élaborée.

Jamais, dans ses recherches les plus «gratuites» en apparence, il ne perdait de vue l'objectif de la présentation qu'il devait faire aux Frères de l'itinéraire et de l'enseignement lasallien. Dès le début, son enseignement au second-noviciat avait été apprécié. C'est que le Frère Maurice, entre autres dons, avait celui de la communication.

Ce confrère était un communicateur. L'Institut sut en profiter en lui confiant les cours de droit canonique au second-noviciat. Il eut l'occasion aussi de communiquer son savoir, sa connaissance de saint Jean-Baptiste de La Salle et de l'Institut dans de nombreuses retraites qu'il a données dans de nombreux districts. Il exposait un thème avec clarté, enthousiasme, dans un langage vivant, dans un débit un tantinet théâtral. C'était plaisant de l'écouter.

[TE - F. Arthur Bonenfant, Assistant de 1966 à 1976]

Son succès de conférencier était dû au contenu de son enseignement; car sur les origines de l'Institut sa vision était neuve, à force de studiosité intelligente. Et, renouvelée par la pénétration des racines, l'histoire qu'il en présentait n'avait rien d'inactuel, tout au contraire. La solidité de sa science inspirait la confiance, mais son érudition ne lassait pas, n'écrasait pas; elle s'était faite culture, c'est-à-dire assimilation, mise en perspective, aptitude à mettre en valeur les grandes lignes d'une architecture, et à y replacer artistiquement tel ou tel détail plus significatif ou savoureux.

Et la visée de son enseignement n'était pas seulement de faire connaître ou de convaincre. Disciple de saint Jean-Baptiste de La Salle dans sa vie personnelle de Frère, c'est bien aussi de la vie de ses auditeurs qu'il se préoccupait d'abord.

Mais il ne le faisait habituellement pas sur le registre de l'exhortation moralisante ou du «fervorino» dit «édifiant». A moins que l'on prenne ce mot au sens fort, étymologique, de «constructif». Par ses interventions sur le Fondateur aussi bien que par la direction des études lasalliennes, le Frère Maurice cherchait à «construire» le Corps de l'Institut, en ses membres, selon l'esprit évangélique de saint Jean-Baptiste de La Salle.

Il apporta cette contribution sans interruption à tous les groupes qui se succédèrent au Centre de l'Institut de 1947 à 1987: les seconds-novices jusqu'en 1965, les cilistes de 1968 à 1987. Ne revenons pas sur le travail réalisé au second-noviciat. Retenons ici trois témoignages concernant les interventions de Maurice au CIL. Le premier évoque d'autres prestations du conférencier, mais il se rapporte aussi à la dernière session à laquelle Maurice participa, celle de 1987.

Nombreuses furent les occasions de l'écouter et de jouir de ses dons oratoires. Sa connaissance du Fondateur était profonde et exacte et aussi la clarté de la pensée et la précision sur le thème. En l'entendant, on savait qu'il ne fallait pas aller ailleurs pour en

connaître davantage car il possédait la dernière documentation exacte. Sa parole était de feu. Elle jaillissait du cœur. Jusqu'au dernier moment, il a gardé la chaleur de son verbe et la puissance de sa voix. Pour lui, le micro était inutile.

En cette année 1987, étant au CIL, j'ai eu l'occasion de lui demander quelques renseignements sur le Fondateur. En entrant dans son bureau, je devins le sujet unique de son occupation. Il laissa tout pour me comprendre le mieux possible. Je l'interrogeai sur le déroulement des thèmes du CELTE; il se montra réticent: il se doutait que la machine de son corps ne dépendait plus de lui, car il était entre les mains des médecins. Il me disait: Ne croyez pas que je suis un garçon de vingt ans, car ces choses-là ne se passent pas en vain. Comme j'ai pu le voir par la seconde lettre, il me dit alors l'impossibilité de m'accompagner. Les médecins se montrèrent catégoriques à son égard.

[TE - F. Luis Hermosilla]

Les deux autres témoignages ont été rédigés par des membres du staff du CIL; leurs auteurs prenaient part à la représentation «sur scène». Mais ils étaient aussi au fait des «coulisses de l'exploit».

J'ai continué à fréquenter le Frère Maurice durant les années 61-62 et 63-64 et ensuite au cours des années entre 1977 et 1988.

J'admire de nouveau sa disponibilité à rendre les services que lui demandaient la communauté centrale; pour préparer et présenter les thèmes lasalliens que lui demandait le staff du CIL; la joie et l'enthousiasme avec lesquels il réalisait ces travaux et fournissait ces thèmes aux Frères; son sens de l'humour et son art de profiter de l'occasion en évoquant tant d'anecdotes que retenait son excellente mémoire.

[TE - F. Ignacio Mengs]

Je n'ai connu le Frère Maurice — conférencier — que dans le cadre du CIL (ses interventions aux retraites de la communauté centrale avaient quelque chose de plus détendu malgré tout). Le staff du CIL pouvait compter sur lui. Pour accueillir, dans la plus grande simplicité, les propositions concernant le thème des conférences, la rencontre des groupes linguistiques, les éventuelles interventions aux liturgies de la Parole. Pour offrir aux cilistes une série d'interventions préparées avec soin (jusqu'aux canevas, toujours présentés avec clarté, largement à temps, en vue des traductions nécessaires), faisant le tour de la question avec autorité, sans les surcharges documentaires que son érudition lui permettait mais que le vrai service de son public rendait inutiles. «Sa» semaine, était toujours très goûtée de son auditoire. Et les traducteurs appréciaient son débit toujours clair et régulier. L'humour ou le trait d'esprit savait détendre l'atmosphère ou rendre attrayantes des considérations parfois bien austères...

[TE - F. Jean Pungier]

L'activité «enseignante» du Frère Maurice ne se limita jamais au centre de l'Institut. Déjà, entre 1947 et 1956, il fut sollicité à plusieurs reprises par son district de Belgique-Sud pour présider, pendant les grandes vacances, la retraite de trente jours.

Durant les retraites annuelles de 1954-1955, le Frère Visiteur de Lille l'invita à donner des conférences sur la *Règle*, fort appréciées des Frères.

Ces prestations ad extra se rarifièrent entre 1956 et 1962: le Frère Maurice était alors trop absorbé par la préparation de sa thèse et la direction de la communauté des étudiants. Mais lorsqu'il eut été «libéré» de l'un et l'autre tâche, il répondit déjà à plusieurs invitations, aux seconds-noviciats de Bordighera, de Madrid et d'Athis-Mons (celui-ci appelé centre de

pastorale scolaire), et, même plus au loin, au Proche-Orient. Sa correspondance de l'époque évoque ces déplacements apostoliques.

Je m'essaie aussi à ne pas perdre le contact avec les seconds-noviciats ; à Rome, une fois par semaine, j'entretiens les Frères seconds-novices de nos *Règles communes* et de quelques questions touchant le droit canonique ; à Bordighera, je me rends deux fois l'an pour une semaine de causeries sur la bulle d'approbation et les quelques problèmes qu'elle pose, les quelques-uns qu'elle résout aussi ! J'espère, dès l'an prochain, prendre contact avec les seconds-novices d'Athis-Mons... Tous ces petits services me permettent de rester un peu « dans le bain » des neuf mois, et de songer à vous tous, mes bien chers Frères, et heureux compagnons d'alors.

[CSN - 14.02.1964]

J'ai eu cette année une bonne fortune ! Je la souhaitais depuis longtemps sans trop oser l'espérer. Depuis le 1 août, vous le savez, un second-noviciat de cinq mois est établi à Aravaca, près Madrid. A l'heure actuelle, quarante-trois Frères des districts d'Espagne vivent là-bas les heures de solitude, de prière et de réflexion que vous avez vous-mêmes connues et appréciées tellement aux jours plus ou moins lointains de votre probation romaine.

Il m'a été offert de passer quelques jours parmi les seconds-novices d'Aravaca. Du 17 au 25 août, j'ai pu leur parler, deux fois le jour, leur proposant quelques aperçus sur les origines du droit des Congrégations à vœux simples, et de notre droit plus particulier depuis la bulle de Benoît XIII. Leur attention bienveillante m'a rappelé la vôtre ; elle ne m'a pas moins édifié.

Grâce à la toute grande amabilité du cher Frère Guillermo-Félix, Assistant, j'ai pu de même prendre contact avec plusieurs de nos œuvres : Madrid, Griñon, Tejares, Granada, Cadix, Jerez, Sevilla, et, vers le nord, Barcelona, San Martin, Cambrils et Tarragona. En chacune, j'ai eu la joie très goûtée de rencontrer d'anciens seconds-novices, et les quelques heures passées ensemble ont été pour moi des plus agréables.

[CSN - 1.10.1964]

Je crois quitter Rome le 24 juin, et aller « remplacer » le Frère Assistant Aubert aux retraites de Bethléem, Beyrouth et Istanbul. Je serai absent quelque cinq semaines.

[LM - 31.05.1965]

Portant un regard d'ensemble sur la période suivante (1966-1976), le Frère Maurice semble considérer que ses déplacements « au long cours » ont été fort réduits durant la décennie de son appartenance au Conseil général.

Voilà pour le décor de mes activités. Quant à mes petits voyages — vraiment petits — ils relèvent de l'extraordinaire pour moi ; je ne vais guère ici ou là, que lorsqu'il s'agit d'assurer une suppléance. Un Frère Assistant ne peut-il présider une retraite ou une session, il arrive que tel Frère Visiteur songe à moi... Au CIL et au CEL, ma collaboration est un peu plus régulière ; et j'y donne, le plus souvent, quelques entretiens sur les *Règles*, les vœux, la bulle aux commencements de l'Institut ; je ne m'aventure guère que dans ce petit domaine que je connais un peu, et que nous avons exploré ensemble quand vous m'écoutiez comme des enfants sages, il y a vingt-cinq ans ! Cela me rajeunit de vous revoir ainsi, attentifs, souriants volontiers, aimables toujours, et répondant si bien au petit effort que je faisais pour vous présenter mes réflexions sur les textes lasalliens !

[CSN - 27.01.1975]

Mais ce regard rétrospectif est curieusement rétrécissant. Car durant ces années, le Frère Maurice a effectué quelques voyages prolongés, qui l'ont marqué : au Zaïre, au Burkina Faso, à Madagascar, en Egypte, en Grèce, sans parler de l'Espagne et de la France. Sa correspondance en apporte l'écho.

Cette lettre va vous apporter plus d'un sujet d'étonnement. Tout d'abord, pardon de mon trop long silence ; mais je n'ai pratiquement écrit à personne pendant mes sept semaines de voyage à Madagascar et en Afrique. On m'avait envoyé là-bas pour parler et non pour écrire... Et j'ai parlé beaucoup ; peut-être trop ; en tout cas plus que je ne l'aurais voulu !

Je vous dirai, à votre retour, que mon expérience africaine m'a beaucoup appris, et que, apparemment, les Frères de là-bas n'ont pas été mécontents de mon passage et du travail que nous avons pu faire ensemble. Un travail de réflexion plutôt méthodique sur les grands thèmes du Chapitre général : finalité de l'Institut, consécration, communauté.

[LM - 20.09.1970]

Dans le courant de l'année 1970, j'ai eu à me rendre en France, en Espagne, à Madagascar et en Haute-Volta. A plusieurs reprises j'ai pu, de la sorte, avoir des nouvelles relativement fraîches de quelques confrères de notre promotion ; j'ai même eu la joie de rencontrer l'un ou l'autre. J'aurais voulu en croiser bien davantage sur mes routes ; mais j'avais choisi des itinéraires qui me conduisaient, le plus souvent, loin de vous tous ! Dans quelques mois je devrai me rendre à Salonique pour y présider la retraite du district : là non plus je n'aurai pas la joie de vous retrouver.

[CSN - 19.08.1971]

En Espagne, tout le monde avait la grippe : tout le monde ou à peu près. J'en ai eu ma petite part ; mais j'ai pu tenir assez bien. La preuve : les trois photos qu'on vient de m'envoyer et que je ne manquerai pas de vous montrer à votre passage... même éclair : ça vaut dix et au-dessus.

A Madrid, outre le CEL, j'ai été à Las Maravillas. Rencontre communautaire : je crois que ce fut bien. Au scolasticat... ce fut certainement moins bien ; et je regrette presque d'y avoir été. Les jeunes Frères sont plus qu'inquiets ; et je ne vois pas très bien ce qu'on peut faire en quelques quarts d'heure dans un tel milieu. Au CEL, le groupe paraît très bien : suffisamment ouvert, et pas trop compliqué. La communication est franche, presque aisée ; le lien est tout de suite établi ; et l'intérêt va vraiment aux choses qui le méritent. Il reste plus difficile de juger d'un travail en profondeur...

[LM - 30.11.1971]

Pourtant, mon séjour au Zaïre ne m'avait pas autrement incommodé : pendant cinq ou six jours — en plein milieu de la session — j'avais senti une pointe de paludisme, mais j'avais intensifié la cure à la nivaquine et cela semblait passer. Plusieurs Frères zaïrois par contre ont dû faire un ou deux jours de lit... La saison était plutôt froide dans le Bas-Zaïre et plusieurs n'avaient pas l'entraînement voulu pour résister aux températures de la nuit et du matin... Une fois la session terminée, j'ai pu visiter toutes les maisons (sauf une, celle de Bado-Lite), mais je n'ai rencontré évidemment qu'assez peu de Frères, beaucoup étaient en congé en Europe ou ailleurs.

[LM - 14.09.1972]

Tout doucement, je fais mon bonhomme de chemin et mon petit travail de buraliste. L'an dernier, il m'est arrivé toutefois de devoir m'absenter trois ou quatre fois dans le

district de Besançon — où je n'ai point rencontré le Frère Romaric comme je l'aurais voulu — pour une session de réflexion sur la pensée des « origines » ; dans le district d'Alexandrie, pour présider la retraite annuelle ; dans le district de Beyrouth pour un passage éclair chez les Frères Félicien, Ilère-Georges, Honoré-Xyste, Ildefonse Castanié ; dans le district du Zaïre pour une session réunissant des Frères de huit congrégations différentes dont six uniquement zaïroises ; dans les districts de Madrid et de Barcelone enfin pour une semaine de conférences aux Frères participant au CEL (second-noviciat régional) et un passage très rapide chez le Frère Agustin José.

[CSN - 15.03.1973]

Dans le moment, et depuis plus d'un mois et demi, plus de soixante Frères suivent les exercices du CIL (second-noviciat). L'esprit paraît très bon. Je viens de passer une semaine avec ces Frères et ensemble, nous avons réfléchi sur certaines options faites par le Fondateur, et notamment sur les vœux. Ces derniers jours, ces Frères sont allés en retraite à Assise ; je suis allé les conduire et leur montrer une première fois les sanctuaires franciscains. Ils viennent de revenir très contents de cette semaine de prière dans un cadre particulièrement paisible et évocateur.

[CSN - 25.08.1975]

Tout ne débute pas en 1978 ! Il n'en demeure pas moins vrai qu'à partir de cette date, le Frère Maurice va passer à la vitesse supérieure. Certaines années, il ira même jusqu'à la surmultipliée. C'est que ceux qui l'invitent le connaissent pour l'avoir déjà entendu, souvent à Rome. Ils savent qu'en le faisant venir, ils ne seront pas déçus, et que l'enseignement du Frère Maurice sera accueilli avec ferveur et profit. Un témoignage du Frère Raymond Brisebois — orfèvre en la matière — souligne les raisons de ce succès.

Surtout après qu'il fut libéré de la Procure générale, le Frère Maurice-Auguste qui n'était plus un jeune homme, mais dont la vigueur apparente pouvait donner le change, fut demandé dans tout l'Institut pour présider des retraites et des sessions. Elles portaient généralement, cela se comprend, sur les origines de l'Institut et son impact sur le présent. Ses entretiens furent fort goûtés — si l'on en juge par ceux qu'il fit au Canada. C'était des repas solides qu'il nous servait, mais avec tous les apprêts et tous les artifices d'un grand « chef », particulièrement une bonhomie du meilleur aloi.

[TE - F. Raymond Brisebois]

Un compagnon de longue date du Frère Maurice en Belgique, souligne qu'il savait être « prophète » en son pays d'origine.

Je l'ai revu durant ses retours en Belgique, entendu, et j'ai profité de ses conférences, de sa retraite sur le saint Fondateur. Il fut toujours et partout très écouté lors de ses conférences à la fois claires, très étoffées, significatives, intéressantes, instructives, édifiantes, pratiques, et j'ajouterai portant leur fruit.

[TE - F. Marie, Inspecteur]

Appelé en Espagne depuis 1964, le Frère Maurice s'était mis au castillan. D'abord, il avait rédigé intégralement ses conférences et il les envoyait bien à l'avance pour les faire traduire. Et il les lisait donc à son auditoire, non sans avoir pris soin de « répéter » sa leçon. En 1979, il décrit cette méthode pour récuser une invitation dans un district hispanophone :

X... t'a dit que je me tirais d'affaire en espagnol. Hum ! il faut s'entendre. Quand

je vais en Espagne, voici comment je fais : j'écris in extenso ce que je dois dire ; puis je me fais traduire en espagnol ; puis j'apprends à lire cette traduction ; puis je lis de mon mieux cette traduction devant mes auditeurs : j'essaie d'y mettre un peu d'expression... mais quant à improviser, pas question ! Viennent ensuite les questions : généralement, je comprends bien les questions qu'on pose en espagnol ; mais j'y réponds en français... Comme tu vois, je ne suis pas en état de prendre la parole ; ni surtout de soutenir une conversation en espagnol. Quand j'ai dit cela à X... il y a quelques jours, il m'a dit : « Mais si, vous savez l'espagnol... ! ». Je me demande où il a bien pu acquérir cette conviction. Peut-être tout simplement parce que des Frères du CIL lui auront dit que je pouvais converser avec eux... mais à la condition qu'ils me laissent parler français. Je te décois... ; encore une fois, une fois de plus. Et je sais que nous nous aimerons très bien malgré cela. Mais je voulais t'avertir sans retard de mon incapacité.

[LM - 25.02.1979]

Peu de temps après, invité pour une retraite en Argentine, il réussit ce tour de force de « dire » ses conférences :

Finalement (mais ma mémoire me trahit et je ne me rappelle plus si ce fut au commencement de 1980 ou 1981), nous eûmes la chance de recevoir la visite de Maurice pour diriger une retraite et aussi pour autre chose. Je n'ai pas besoin de souligner sa compétence, quand il nous parla du Fondateur, je veux seulement mettre en relief ses efforts en espagnol ; nous savions que depuis quelques années, il collaborait avec le Centre lasallien d'Espagne ; mais là-bas, il lisait ses conférences rédigées en français et traduites en espagnol ; en revanche ici, il donnait ses conférences en espagnol, sans avoir le texte sous les yeux. Cela lui demandait une préparation préalable très intense de laquelle j'ai reçu ses propres témoignages par les lettres que nous échangeâmes pour préparer sa venue. Ce fut, de plus, une preuve de ce que son cœur d'ami était capable de lui faire faire. Parce que, pour moi, ce fut l'un des traits les plus émouvants de la personnalité du Frère Maurice la force qu'exerçait sur lui le sentiment de l'amitié ; le cœur de Maurice était grand et il n'y avait rien qu'il ne fit pour un ami. Il n'est pas facile de rencontrer une personne qui réunit autant de rigueur et de profondeur scientifique avec tant de sensibilité et d'affection.

[TE - F. Bruno Alpage]

Et désormais, il sera plus à l'aise également en Espagne, au CEL, et pour des retraites de district.

De nouveau, je vécus quelques jours avec le Frère Maurice au CEL de Madrid, au cours des années 1984, 85 et 86. Et de nouveau, j'ai apprécié son effort pour donner aux Frères le meilleur de son savoir, pour leur faire partager son enthousiasme s'efforçant de s'exprimer en castillan, en répondant avec précision et honnêteté intellectuelle et en reconnaissant ses limites avec simplicité.

[TE - F. Ignacio Mengs]

J'ai connu le Frère Maurice-Auguste au Zaïre, en Espagne et surtout à Rome. Les souvenirs que je retiens de lui sont tous dans cette optique : comme s'il se fût proposé de faire les choses qu'il avait à faire, mais encore plus d'aider les autres à avancer dans leur travail, surtout les jeunes Frères.

Au Zaïre il est venu plus d'une fois. Au moins à deux occasions il m'avait écrit d'avance pour me demander quels seraient les thèmes lasalliens qu'il pourrait toucher avec les Frères en formation. J'étais même dans l'admiration quand, à son arrivée, il me montrait son programme avec la simplicité d'un enfant. Lui, le maître en ces matières!

En Espagne, il profitait pour s'offrir, si l'on voulait de lui, chaque fois qu'il venait au CEL de Madrid. Il se laissait aborder par les novices de Griñon et répondait à leurs questions en demandant de temps à autre si tel mot il le prononçait bien en espagnol. Les années passaient, mais on pouvait constater en lui que l'humour et l'agilité mentale ne diminuaient pas.

[TE - F. Antonio Temprado]

Mais pour donner une meilleure idée de l'accélération du rythme, rien de mieux que de suivre le Frère Maurice dans ses déplacements à partir de 1978. Nous le pouvons, grâce à sa correspondance avec des amis. Au cours de l'été 1978, il est allé au Canada.

A mon retour du Canada, je suis allé rendre visite au Frère Clodoald. Ses trois dernières lettres m'avaient donné une folle envie de le revoir et de passer quelques instants avec lui. Je l'ai peut-être un peu fatigué ce 8 août où j'ai passé de longs moments avec lui; mais il m'a paru qu'il supportait cela volontiers. Au Canada, plusieurs Frères m'avaient parlé de lui, et l'on m'avait signalé au passage (non loin du lac Saint-Jean) l'endroit où avait eu lieu ce terrible accident du 26 juillet 1964!

J'ai promis de retourner au Canada pour deux retraites qui auront lieu, l'une à Saint-Jérôme fin décembre 78, l'autre à Québec ou dans les environs au début de janvier 79. C'est, de ma part, un péché de présomption. Mais enfin, on ne peut pas toujours dire «non» et je le dis certainement trop souvent.

[LM 6.09.1979]

De fait, c'est au Canada que s'achève pour lui l'année 1978 et que commence 1979:

Ainsi que je vous l'avais écrit dans ma lettre du 9 octobre 1978, je suis allé au Canada pour les retraites de décembre et de janvier. Fin décembre, c'était pour le district de Montréal. Dans la maison des Pères jésuites de Saint-Jérôme, quatre-vingt-cinq Frères du district ont suivi ces exercices. Et nous avons même eu la joie d'une profession perpétuelle au terme de celle-ci.

Huit jours plus tard, c'était le tour du district de Québec, dans la maison des Sœurs Ursulines de Loretteville. Un auditoire un peu moins nombreux: soixant-cinq Frères. Mais en juillet 78, j'avais déjà rencontré pour une autre retraite un autre groupe d'une bonne soixantaine de Frères de ce même district de Québec.

Rentré à la «Casa», le 19 janvier 1979, j'ai eu à participer aux rencontres des Frères cilistes (nous aurions dit: seconds-novices): et j'en suis à préparer des conférences destinées aux retraitants de Barcelone que je dois rencontrer en quatre groupes au cours de la semaine sainte, donc dans six semaines environ.

[CSN - 28.02.1979]

Et voici le programme de son «été» 1979:

Voici mon calendrier: Aiguebelle du 9 au 14 juillet; retour à Rome le 16 ou le 17; semaine à Collevalenze pour le Centre régional italien, du 22 au 28. Le 29, j'espère

prendre le vol pour la Belgique et un peu de repos. Mon adresse là-bas : Institut Sainte-Marie, 35 rue de Harlez, Liège (tél : 041/52 18 25). Mais je ne promets pas d'être là vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Je devrai normalement passer par Ramegnies-Chin après le 5 août, si toutefois, les épreuves de Maillifer peuvent être prêtes. En septembre je dois être à Rome : j'assure la permanence pour la fondation Darchis et j'ai promis ma participation au Congrès des Anciens élèves d'Italie.

[LM - 5.07.1979]

1980 commence par un déplacement de près de deux mois en Amérique latine. Ensuite, l'année du Tricentenaire le verra effectuer trois déplacements au Zaïre.

Je viens de rentrer à Rome d'un voyage de sept semaines en Amérique latine. Je suis allé là-bas surtout pour partager à Lima et à Cordoba les retraites annuelles des Frères des districts du Pérou et d'Argentine.

Dans très peu de jours, je pars pour le Zaïre où le Frère Supérieur me demande d'assister pendant un mois le Frère directeur du noviciat de Kinshasa.

[LM - 21.08.1980]

Le Frère Supérieur m'envoie à Kinshasa (noviciat) pendant le mois de mars. Le Conseil général a promis d'aider le staff du noviciat du Zaïre... et je fais les frais cette fois-ci, pour quelques semaines au moins. Le 14 avril, je dois être dans le district de Bretagne, suite à une promesse faite il y a près d'un an déjà. A l'aller ou au retour, je passerai par Paris. Aurai-je la joie de t'y rencontrer ?

[LM - 31.12.1979]

Le Frère Supérieur m'envoie au Zaïre pour la troisième fois cette année : je dois être là-bas du 15 décembre au 25 janvier. Je partirai d'ici quelques jours plus tôt ... Et me voici bien menacé dans mes autres travaux. Je fais surface tout de même : presque toujours, en tous cas. Tu en fais bien d'autres, toi...

[LM - 6.11.1980]

Légère accalmie en 1981-1982 ; accalmie relative surtout en 1981.

Au CIL, on me demande aussi, chaque année, quelques conférences et rencontres avec les Frères, toujours sur le même thème : « Le Fondateur et les origines de l'Institut ». Je fais même un peu le missionnaire : soit pour présenter quelques réflexions à des Frères retraitants de divers districts, soit pour aider à la formation des novices de Kinshasa. Je suis allé trois fois au Zaïre en l'espace de onze mois : qui dit mieux ?

En avril prochain, je serai dans le district de Madrid ; puis ce sera la Belgique, je suis membre du chapitre de district de Belgique-Sud, et les deux districts, Nord et Sud, m'invitent à leur retraite annuelle en mai et juillet prochains.

[CSN - 17.02.1981]

Mon programme à moi. Il est plus simple. J'ai fait de mon mieux au CIL 1981. Maintenant, je prépare mes conférences pour Arucas et Aravaca. Je suis élu au chapitre de Belgique-Sud ; je serai à Ciney au début du mois prochain, tout de suite avant de partir pour les Canaries !

Puis je rentre en Belgique : retraite des Frères âgés, au Mont-de-La-Salle, début mai. Retour à Rome... où tu seras déjà depuis près de deux semaines, le 11 mai. Personnellement, je préférerais « échapper » totalement pendant la réunion des Frères Visiteurs ; mais

je n'ai pas de raison valable pour m'échapper de la communauté dont je suis l'un de deux sous-directeurs.

[LM - 20.03.1981]

Je continue à préparer les conférences pour le CIL 82. Dans quelques jours, je vais reprendre le *Cahiers lasalliens* 5 ; puis ce sera le *Vocabulaire*. Tu sais que je me suis réservé l'année 1982 pour y travailler. Ne désespérons pas.

[LM - 25.09.1981]

En fait, même l'année 1982 sera bien occupée si l'on en juge par le *Courrier* à sa promotion SN, début 1983.

Depuis notre précédent *Courrier*, j'ai été amené à participer à différentes retraites de district ou à l'une ou l'autre session lasallienne. A San Asensio, au district de Bilbao, j'ai eu la joie de me trouver tout à côté du Frère José Estanislao. Non seulement il n'a dormi dans aucune des conférences, mais il les a écoutées avec une attention de second-novice. A table, nous avons pu, plus d'une fois, échanger nos souvenirs et évoquer les chers disparus. Chaque jour, au cours de cette retraite, je suis allé prier sur la tombe du cher Frère José Santiago. Cela m'impressionnait particulièrement lorsque je me trouvais seul au petit cimetière du vaste enclos de San Asensio à me recueillir et à prier en votre nom à tous.

Dans les Castelli Romani, nous avons eu la retraite des Frères de la Maison généralice : eux aussi m'ont demandé un certain nombre de « méditations » sur le saint Fondateur. Ces derniers temps, je suis allé partager la retraite des Frères de la délégation du Rwanda ; de là, je suis passé à Madrid, presque sans transition, pour une semaine de réflexions avec les Frères du Centre espagnol lasallien ; rentré à Rome, je viens de terminer une semaine de conférence et de rencontres au Centre international lasallien.

La retraite qui m'a le plus marqué fut celle de Remera Ruondo au Rwanda ; dans un pays de lacs, de volcans aussi ; un climat très agréable, des paysages enchanteurs. Mais surtout un auditoire de vingt-cinq Frères et postulants. Au total quinze Rwandais et onze européens. Quelques autres Frères gardaient les maisons pendant que nous étions en ce Foyer de Charité ; trois postulants n'avaient pu nous rejoindre, mais ils étaient de cœur avec nous. Une véritable ambiance de retraite, sans récréation, ni parlotes à la salle à manger, avec une fête de Noël très recueillie !

[CSN - 15.03.1983]

Mais la fin de l'année 1983 et le début de 1984 sont très chargés :

En voyage, j'ai eu la joie de rencontrer, et même assez longuement, le Frère Ignacio Claudio Henao, secrétaire du Frère Visiteur de Medellin. J'avais été invité à partager les deux retraites de ce district, et le Frère Ignacio se trouvait déjà à l'aéroport pour m'accueillir. Il a suivi les exercices de la première des deux retraites et surtout, pour moi, il a pensé à tout pour me rendre agréables mes dix-huit jours vécus dans son district.

Frère Ignacio va très bien ; il travaille beaucoup ; il est toujours très aimable ce qui ne vous étonne pas ! De Medellin je suis passé à Caracas, puis à Brasilia. Je participais là-bas au séminaire-atelier organisé à l'intention des Frères directeurs d'Amérique latine. Le numéro d'*Intercom* que l'on distribue en ce moment donne un petit aperçu de ces quinze jours pleins d'un travail très intense.

[CSN - 15.03.1984]

La nuit de Noël, je l'ai vécue à Caracas dans une communauté de Frères du Venezuela. Mais à la messe de la «Noche buena», il y avait aussi beaucoup d'élèves, de parents d'élèves et de chrétiens du voisinage.

La nuit de la Saint-Sylvestre, je l'ai vécue à Araruama, au Brésil, dans une maison de vacances des Frères de Niteroi; soit à une bonne centaine de kilomètres de Rio de Janeiro. Une ambiance bon enfant! des sambas et autres danses et chansons; et à minuit, des embrassades à ne pas finir. Maria Aparecida avait d'ailleurs pris l'habitude de me donner une bise sur le haut du crâne (chauve, comme toujours!).

Du 5 au 21 janvier, j'ai vécu à Brasilia, la capitale insolite du Brésil. Température agréable, orages fréquents, mais de courte durée. Nous étions quarante Frères des Ecoles chrétiennes de quinze pays différents d'Amérique latine; on parlait surtout castillan, un peu portugais aussi. Mes conférences et interventions, en castillan, vous pensez bien! Un castillan qui n'était certainement pas très littéraire, mais que les Frères comprenaient très bien (dirent-ils), ce qui était plus que suffisant à leurs yeux. Du 22 janvier au 28, à Madrid, nouvelle série de conférences au CEL.

[CSN - 1.02.1985]

En 1985, en dépit du travail de la Commission des *Règles*, il accepte encore d'aller donner une retraite à Yaoundé, puis à Barcelone. Le Frère Visiteur, Frère Luis Diumenge, souligne la valeur de cet ultime apport dans son district.

Nous l'avons connu dans le district de Catalogne par diverses retraites qu'il y anima pour les Frères. J'évoquerai de manière spéciale la dernière de la semaine sainte de 1985. Il accepta d'emblée. Avec l'amabilité qui l'a toujours caractérisé. Il fit ses prévisions. Au dernier moment, il dut prolonger ses engagements au Cameroun. Il revint à Rome. Il y prit l'avion pour Barcelone. On l'accompagna jusqu'à la Seu d'Urgell. Il compensa son retard par une joie et une force qui irradiaient la force de son esprit.

Ses dernières conférences parmi nous peuvent donner la clef de toute son existence. Ce qu'il avait vécu, il le transmettait. Il dominait à fond la législation canonique et sa relation avec la bulle d'Approbation et les *Règles*. Il expliqua le lien entre Vatican II et le «*Motu Proprio*» *Ecclesiae Sanctae*. Il parla avec enthousiasme de la nouvelle rédaction des *Règles* et de sa conformité avec le droit canonique.

Je rends grâce à Dieu pour ce maître, Frère et ami qui a croisé ma route. Pour l'aide considérable qu'il m'apporta pour pénétrer dans le mystère de la vie de saint Jean-Baptiste de La Salle.

[TE - F. Luis Diumenge]

Des échos analogues pourraient être multipliés. Nous en citerons quelques-uns provenant de divers pays. Ils convergent tous pour souligner la richesse exceptionnelle de ces interventions du Frère Maurice.

En 1979, il a prêché une retraite sur le saint Fondateur aux Frères du district, à Notre-Dame d'Aiguebelle. Les Frères l'avaient beaucoup apprécié non seulement pour ses causeries, mais aussi pour sa simplicité d'approche, sa ferveur, sa conviction, sa connaissance de l'histoire de l'Institut dans ses premiers pas...

[TE - F. Réversat, district de Midi-Méditerranée]

Plus tard, j'eus l'occasion d'apprécier sa valeur comme religieux et comme excellent

conférencier, quand il vint dans le district de Medellin pour présider les retraites de fin d'année et pour expliquer la *Règle* aux Frères du district.

Je dois dire que je fus dans l'admiration ; tous les Frères furent pleinement satisfaits en l'entendant parler de la *Règle* de l'Institut et des divers changements qu'on y avait apportés. Il eut l'occasion de leur parler des différents écrits par lesquels il avait enrichi la spiritualité lasallienne.

[TE - F. Ignacio Henao, district de Medellin]

En mars 1985, au Monastère du Mont Febe près de Yaounde, le Frère Maurice-Auguste a animé la retraite de notre district, dont le thème était : « Nos *Règles* : Rénovation dans la Fidélité ». Ce fut vraiment un érudit qui nous parlait ! Pendant un moment de détente je lui ai dit en souriant que je n'avais toujours pas rencontré saint Pacôme. Il m'a regardé d'un petit air malin en me disant de patienter un peu et, en effet, pendant l'entretien du soir, le fondateur de la vie cénobitique fit son apparition !

[TE - F. Laurent de Vester, district du Cameroun]

Je me souviens l'avoir accueilli et piloté à Tamatave, en juillet (69) 70 ou 71 lorsqu'il est venu assurer une retraite-session sur l'Institut.

J'ai gardé de lui le souvenir d'un homme à la relation cordiale, franche et simple. J'ai aimé la clarté et la précision de ses exposés autant que la solidité de ses démonstrations qui démolissaient parfois certaines de mes convictions. J'ai, depuis longtemps, souhaité pouvoir travailler sous sa direction, mais Dieu et les Supérieurs ont vu les choses autrement.

[TE - F. Ange Michel, (alors), du district de Madagascar]

Particulièrement marquante fut la retraite que le Frère Maurice anima en 1980 dans le district d'Argentine. C'est alors qu'il se « libéra » du texte espagnol écrit et s'adressa directement, dans leur langue, à ses auditeurs. De l'impact de cette intervention témoignent deux longues lettres. Les auteurs ne se contentent pas de chanter la louange du conférencier. Ils présentent une analyse de la richesse complexe de son apport.

Le Frère Maurice anima notre retraite du district en 1980. L'auditoire était sans aucun doute hétérogène, de divers âges et de mentalité différentes. Mais la profondeur et la clarté de sa doctrine, présentée avec un don extraordinaire de communication, lui permirent d'atteindre le cœur de nos Frères. Je transcris de notre bulletin de district (*Informativo Familiar* n° 170), l'appréciation que le chroniqueur fit de sa présence. :

« Rarement, peut-être jamais, le district n'a vécu aussi fraternellement l'expérience d'une retraite lasallienne cent pour cent. Le thème : **Un promoteur toujours vivant parmi nous**. C'était passionnant. Cela d'une part. Mais la qualité personnelle et l'enthousiasme du conférencier, Frère Maurice-Auguste, ajoutés à son exceptionnelle connaissance de la pensée et de la vie de saint Jean-Baptiste de La Salle, et de son contagieux pouvoir de communication, firent que les attentes qui n'étaient pas minces furent dépassées.

« Relire ainsi l'itinéraire de Monsieur de La Salle fut une invitation à relire, à la lumière de son expérience de foi, notre propre itinéraire spirituel... »

« Au Frère Maurice-Auguste, nous disions : « Vous ne pouvez pas vous imaginer le bien que vous avez fait à chacun des Frères et au district tout entier. Merci... et que le Seigneur vous donne la force pour continuer à illuminer, pendant de nombreuses années les sentiers lasalliens. » [...] »

Personnellement, j'ai profité en plus des interventions du Frère Maurice à l'occasion du CIL de 1977. J'ai apprécié en lui l'union des talents du chercheur, de l'éducateur, de l'homme de communication et de l'ami. Ses interventions, toujours profondes et claires, denses et agréables, scientifiques et vitales, simples, convaincantes, ne réclamaient pas une attention tendue.

[TE – F. Remigio Rohr]

La présence du Frère Maurice-Auguste ne passait jamais inaperçue. Sa forte personnalité ne laissait personne indifférent et amenait immédiatement une sympathie spontanée.

La première réaction de son interlocuteur était de constater, chez le Frère Maurice, une joie vitale et contagieuse, exprimée par ses paroles, ses gestes, son regard, son sourire et souvent pas des éclats de rire. Rapidement, on se sentait à l'aise en sa compagnie.

Doté d'excellentes qualités, il se faisait remarquer par l'exposé de ses thèses, par son pouvoir de synthèse, sa facilité et sa précision dans l'usage des termes : il employait toujours le mot juste et exact pour qualifier les personnes, les faits et les situations. Il n'y avait pas de possibilité d'ajouter, d'ôter, ou de remplacer la parole choisie par lui par une autre plus juste. L'écouter était un vrai plaisir : c'était éprouver le goût d'un morceau de choix.

Il savait doser ses conférences d'une note d'humour pour donner une plus grande force à ses arguments et aussi pour faciliter à ses auditeurs le dépassement de la fatigue et du sommeil.

Toute sa personne respirait la paix et la sécurité. Jamais on ne le voyait douter ou incertain. Cette confiance en lui-même provenait de sa très vaste érudition, de la profondeur de sa vie spirituelle, de sa confiance en Dieu et de sa conformité à la volonté divine ; ce dernier trait apparaissait, pour quelques-uns, comme l'une des constantes de sa vie.

Sa capacité d'écoute était remarquable. Il se montrait respectueux de toutes les formulations, même si quelques-unes se présentaient comme mal construites. Jamais, il n'employait l'ironie, jamais il n'écrasait l'auditoire par une érudition indigeste. Tout était clarté, simplicité, sagesse, avec le désir sincère de communiquer à ses Frères ses richesses, sa tendresse et son enthousiasme.

Le Frère Maurice fut un créateur d'amitiés et aussi un semeur d'idées constructives et lumineuses. Jamais, il ne se lamentait sur les situations, ni ne se faisait un prophète de malheur. C'était un créateur de grands idéaux, d'espérances possibles et de confiance en Dieu, face à l'avenir.

Mais le trait typique du Frère Maurice, sa vocation spécifique, fut sans doute de se consacrer à la connaissance du saint Fondateur et de son œuvre. De longues et fructueuses années furent consacrées à cette tâche. Contempler la collection des cinquante tomes des *Cahiers lasalliens* et en déduire les heures, les jours, les mois et les années consacrés à la recherche, à la confrontation, à la rédaction et à la révision de cette œuvre monumentale. Et le tout accompli à la perfection et au millimètre.

L'Institut gardera une dette éternelle envers le Frère Maurice-Auguste. De cette fontaine primitive partent, abondants des ruisseaux et des rivières, représentés par les Frères méritants qui continuent l'œuvre commencée par lui.

[TE – Communauté d'Arguello]

Les derniers paragraphes de cette évocation mettent l'accent sur ce qui demeurera l'œuvre

magistrale du Frère Maurice et que symbolise la collection des *Cahiers lasalliens* : la recherche sur l'itinéraire et sur l'enseignement du Fondateur. On peut se demander si, durant la dernière période de sa vie, la multiplication des interventions extérieures ne constitua pas un obstacle à la poursuite de sa recherche. Les raisons en sont diverses, certes, mais pas un seul numéro des *Cahiers* ne fut publié entre 1982 et 1987. Un observateur averti pose la question :

Comme conférencier, il était remarquable : aussi était-il beaucoup demandé dans les pays de langue française et de langue espagnole de l'Institut. Dommage que son anglais ne fut jamais assez bon pour qu'il le parle avec aisance (bien qu'il n'eût aucune difficulté à le lire), et il était très conscient de ce handicap. Cependant, quelquefois il essayait son anglais en parlant avec Charlie ou dans d'autres situations sans risques. On pourrait dire que ce fut fort dommage que dans ses dernières années on l'appelait encore pour donner des conférences et des retraites dans des pays éloignés de Rome, au lieu de lui permettre de poursuivre son travail de rédaction et peut-être de compléter le fameux *Cahier lasallien* n° 5, traitant du *Mémoire sur l'Habit*, qu'il travaillait depuis plus de vingt ans et qu'il n'avait jamais le temps d'achever. Je doute fort qu'il ait réussi à le finir avant sa mort.

Loin se moi l'idée de nier la grande valeur de son influence et l'inspiration qu'il communiqua à tant de Frères par le contact qu'ils eurent avec lui. Je me demande simplement si c'était la meilleure façon d'utiliser le temps limité dont il disposait.

[TE - John Hazell]

L'interrogation se renforce quand on entend, rétrospectivement, certaines plaintes du Frère Maurice. Lui-même sentait que ses déplacements l'empêchaient de réaliser des travaux auxquels il tenait. Et par ailleurs, il doutait de plus en plus de lui-même, à mesure que les années passaient et que s'accumulait la fatigue.

Le Frère Supérieur m'envoie donc une troisième fois cette année au Zaïre. Je ne reviendrai de là-bas que pour commencer aussitôt quelques conférences et diriger quelques séminaires au CIL... Je ne crois pas que je tiendrai longtemps à ce régime. J'avais commencé la rédaction du *CL 5*, avec l'intention de me mettre tout de suite après au *Vocabulaire*. Je dois tout laisser tomber pendant des mois...

[LM - 29.11.1980]

Je pars demain pour La Baume, et j'expédierai probablement cette lettre à mon passage à Marseille. Je voyage par avion ; car étant toujours seul à la Procure, je dois m'absenter le moins possible. D'autant plus qu'en septembre, je devrai prendre dix jours encore pour aller en Espagne. Je compte rentrer à Rome dès le 31 août, pour en repartir le 8 septembre et y revenir finalement le 17 septembre dans l'après-midi. A vous, je puis dire que je fais ces déplacements à contre-cœur. Non parce qu'il me faut sortir d'ici, ce qui est déjà, pour moi, une perspective généralement maussade ; mais surtout parce que les prestations que l'on me demande me paraissent en dehors — sinon au-dessus — de ce que je puis assurer honnêtement. Passons !

[LM - 23.08.1974]

Autre chose. Je suis devenu très nerveux. La préparation des conférences de retraite devient pour moi un vrai casse-tête. C'est certainement pas très humble ; mais c'est comme cela. Je suis préoccupé ; je suis comme si je n'avais rien à dire (ce qui est un peu vrai) et comme si tout le monde savait déjà tellement mieux que moi le peu que je vais vouloir

dire. Depuis trois semaines, je cours d'un texte à l'autre, puis d'une idée à l'autre ; et je ne suis pas fier de moi, mais pas du tout.

[LM - 26.06.1981]

Ceci n'est plus une confiance : j'ai accepté d'aller à Madrid l'an prochain, à mon retour du Brésil. J'ai donné mes dates au Frère Jaume Pujol. Mais voici une deuxième confiance : je n'ai plus aucune confiance dans la valeur de ce que je peux apporter aux Frères d'aujourd'hui. Tant pis pour vous ! Croyez-moi ; je fais vraiment un acte « d'abandon » (mais pas de saint abandon) en acceptant de répondre à des invitations comme la vôtre et quelques autres.

J'ai remis au Frère Jaume trois exemplaires de la Vie du Frère Mutien. Je suis maintenant attelé à écrire une « évocation », à partir des actes des procès de béatification du Frère Miguel. C'est, pour moi, beaucoup plus difficile. Mais tant pis, j'ai eu le tort d'accepter ; il faut maintenant que je me débrouille.

[LM - 18.03.1983]

On peut regretter, objectivement, que la recherche personnelle du Frère Maurice ait été freinée sinon paralysée du fait non seulement des multiples engagements extérieurs, mais de la variété des tâches qu'il devait assumer. S'en tenir au regret ou le majorer serait pourtant perdre de vue la signification profonde de cette existence littéralement « dévorée » par une foule d'occupations. Cette signification nous semble avoir été profondément évangélique.

Évangile de l'obéissance à la volonté de Dieu que le Frère Maurice savait reconnaître et accueillir pas à pas dans sa vie concrète : les invitations qu'il recevait des districts, aussi bien que les demandes que lui adressaient les Supérieurs, ou les missions que lui confiait le « Corps vivant » de l'Institut.

Évangile du service inconditionnel des Frères, des hommes. Ceux qu'il allait rencontrer à travers le monde, au cours de déplacements fatiguants et de prestations exigeantes. Les Frères qu'il écoutait, dont il recevait la confiance, qu'il éclairait, encourageait, aidait à vivre. Mais aussi les compagnons de sa vie communautaire, le personnel de la maison et tous ceux qui s'adressaient à lui.

Évangile du « faire » préféré au « dire ». Le Frère Maurice a beaucoup parlé. Trop, disait-il parfois ; il a bien parlé. Mais ce qui, dans ses discours transparaisait, c'était une vie fidèle à ce qu'il enseignait, et une relation transcendante qui l'animait en ce qu'il faisait et au-delà du visible.

Évangile de l'Amour, en un mot, selon le propos de saint Augustin, cité dans le prologue du chapitre XVI de la *Règle* qu'il a tant et si souvent et si bien commenté. « **Ante omnia** » — avant toutes choses **aimer Dieu** — et d'un même mouvement **aimer les Frères**.

Sur ce qui était le « motcur » de sa vie, le Frère Maurice s'était livré lui-même sobrement dans un courrier à sa promotion.

Personnellement, je n'ai rien de bien neuf à vous apprendre sur mon compte. La Procure générale est un bureau où l'on connaît, comme partout ailleurs, bien des routines, bien des manières de perdre le temps... Pertes nécessaires si l'on en croit l'expérience de plus sages et de plus chevronnés. Mais il y a toujours l'autre aspect des choses : cette assurance de « faire ce à quoi », ce sentiment de se consumer précisément au service qui est demandé par l'obéissance, qui est voulu par Dieu !

[CSN - 14.02.1964]

§3. LES DERNIÈRES ANNÉES DU FRÈRE MAURICE

Jusqu'au-delà de la cinquantaine, le Frère Maurice semble avoir bénéficié d'une santé robuste, payant simplement son tribut aux inévitables petites grippez, fatigues, indigestions. Il était sensible à la chaleur et sa correspondance montre que l'été romain lui était pénible.

Je suis très limité dans mes « facultés ». La chaleur y est pour quelque chose sans doute. On est moite de minuit à minuit, et il n'y a aucun remède. Et cela dure depuis combien de semaines ? — Il est vrai qu'un peu partout il a fait chaud : mais ici, c'est la continuité qui débilite à la longue. — Au travail de la Procure, s'ajoutent ces jours-ci quelques petites misères bien superflues. Mais elles sont excellentes pour exercer un peu le paresseux que je suis. Je fais si peu, si peu... Et dire qu'avec cela, je me trouve fatigué !

[LM - 24.07.1964]

J'écris donc à Annappes, en supposant que d'ici cette lettre vous y trouvera dans... une certaine fraîcheur. Car je dois avouer que je suis très éprouvé, ici, par la chaleur. Tous les soirs, au bulletin du temps, nous avons la « joie » de constater que Rome vient en tête — et parfois largement — de toutes les villes d'Italie pour une température qui vraiment ne menace pas encore de tomber !

[LM - 10.07.1968]

En septembre 1967, il avait été victime d'un malaise pendant l'été, alors qu'il s'affairait au premier classement du *Vocabulaire lasallien* avec une équipe de Frères belges. L'inquiétude fut vive, on craignit une crise cardiaque. Il se remit assez tôt et assez complètement pour affronter avec courage et efficacité la seconde session du Chapitre général de rénovation. Mais dès que l'Assemblée eut terminé ses travaux, il partit pour la Belgique. Il y subit divers examens approfondis.

Pourquoi je vous écris ? Pour des tas de raisons. Et la première c'est que je n'oublie ni vous ni aucun de mes très estimés collègues du Régime. La dernière n'est pas mon désir de n'être pas excusé d'un mutisme que je me reproche tellement.

Mais que dire de précis sur cette santé plus qu'imprécise ? En gros : les examens continuent ; hier, examen général des voies digestives ; après-midi, radios de la vésicule biliaire... Depuis trois semaines, en effet, j'ai fait trois crises hépatiques en crescendo. J'ai passé pratiquement la semaine dernière au lit, ne m'étant levé le mercredi que tout juste le temps d'écrire au Frère Supérieur une pauvre lettre de quelques lignes (si vous le pouvez, dites au Frère Supérieur combien je regrette encore d'avoir dû me limiter de la sorte).

Dans deux ou trois jours, aussitôt une décision prise par les médecins, j'écirai au Frère Félicien-Marie, le priant, comme je le fais avec vous aujourd'hui, d'accepter ces quelques informations et d'en faire part au Frère Supérieur et aux autres Frères Assistants. Ce sera un peu un bulletin de santé « ad usum Regiminis ».

[LM - 23.01.1968]

Finalement, la faculté décida d'une intervention chirurgicale, par l'ablation de la vésicule biliaire. Le Frère Maurice s'en explique dans le *Courrier* de sa promotion début 1969. Il doit se faire pardonner un « trou » de deux ans !

Plusieurs d'entre vous se demandent comment il est possible que j'aie laissé passer

deux années entières sans donner signe de vie et battre le rappel du *Courrier*. C'est assez simple : voici. Le 11 septembre 1967, je fus soudainement pris de vertiges, au bord de la syncope, le cœur battant à tout rompre. On crut à une crise cardiaque ; et l'on me soumit à des examens cliniques qui ne révélèrent rien de bien précis.

Pendant les trois mois qui suivirent, je subis un certain nombre de restrictions alimentaires, sur ordre de la faculté. Cela n'arrangea rien. Si bien que dès le lendemain de la clôture de la seconde session du Chapitre, je partis pour la Belgique où de nouveaux examens eurent lieu pendant tout le mois de janvier 68. Toutes autres causes ayant été éliminées, il se révéla que la crise du 11 septembre était due à la présence de... calculs biliaires !

L'ablation de la vésicule eut lieu le 1^{er} février ; mais ce n'est que le 19 mars que je pus réintégrer la Procure générale et reprendre mon travail ordinaire. Or, je vous confierai en douce que hors le mois de février qui est généralement plus calme, aucun autre mois de l'année ne me laisserait les petits loisirs qu'il faut pour assurer la collation, la traduction éventuelle et la dactylographie de vos lettres. Il m'eût été vraiment très difficile d'entreprendre cette petite besogne au cours des mois de printemps ou d'été... Et voilà qui vous explique le «trou» 1968.

[CSN - 19.02.1969]

Le diagnostic avait été juste et l'opération s'avéra bénéfique. Pendant encore une bonne quinzaine d'années, le Frère Maurice allait faire face aux occupations multiples, absorbantes et souvent fatigantes dont nous avons parlé. Il n'est pas facile de repérer exactement à quelle date les choses commencèrent à se gêner dans sa condition physique. Son frère remarque pourtant que Maurice avait «accusé le coup» vers 1978. Mais il semble s'être remis d'un passage difficile plus «moral» que physiologique.

Alphonse aura connu une fameuse mutation et y aura contribué pour sa part. Après la béatification du Frère Mutien-Marie, il m'a bien paru connaître la traversée du désert mais il eut des soutiens et connut des réconforts. Et se retrouva mieux compris les toutes dernières années.

C'est du moins ce qui m'a semblé car quand il passait ici nous étions loin de parler de ses affaires et je crois qu'il valait mieux que je n'agite pas ces sujets. Il passait une ou deux semaines à Malonne, on revoyait la famille et il se reposait de manière très simple, s'étonnant de sa capacité de sommeil.

Au reste, dès sa nomination de Procureur général, j'avais pris cette attitude de ne jamais parler de ce qui aurait pu toucher aux questions relatives à son emploi. Inutile de spécifier que lui-même était d'une discrétion exemplaire.

[TE - F. René Hermans]

Il pouvait d'autant plus «donner le change» qu'il ne se plaignait guère et qu'il continuait à travailler intensément.

Dur à la peine, il ne se plaignait pas de son état de santé bien qu'il ait ressenti les atteintes de l'âge particulièrement pendant ces deux dernières années. D'une certaine manière, il est mort à la tâche et en servant la communauté puisque quinze jours avant la première attaque cardiaque, il adressait encore la parole à la communauté au cours de sa récollection trimestrielle. Je ne suggère nullement qu'il y ait un lien de cause à effet

entre les deux faits, mais qu'il est parti en pleine lucidité intellectuelle, usé sans doute par une activité débordante car il était grand travailleur.

[TE - F. Léon Lauraire]

Tout de même, il se sent assez fatigué, début 1981, pour refuser une invitation à Madagascar.

Je ne vois pas comment prudemment je pourrais encore accepter des voyages hors d'Europe. J'ai noté plusieurs fois de petites difficultés d'ordre respiratoire ou circulatoire ; et ce ne serait pas le moment de faire une crise à Soavimboaka ou ailleurs !

[LM - 26.01.1981]

Quelques jours plus tard, s'abandonnant auprès d'un ami, il s'explique un peu plus sur cet accroc de santé qui l'inquiète, d'autant plus qu'il a le sentiment qu'on ne se rend pas compte de sa fatigue :

J'ai parlé sérieusement à X... Mais lui, ne me prenait pas au sérieux. Voici, ... très cher ; toi tu comprendras. J'ai fait un petit accroc de santé, exactement le jour où j'aurais dû partir pour le Zaïre. Il m'a fallu une bonne huitaine de jours pour arranger cela ; et l'on me déconseillait même de partir... Cela m'a fait réfléchir. Je suis tout de même parti pour quatre semaines là-bas. Mais franchement, je ne suis plus très tranquille. Des accrocs comme celui-là doivent forcément se reproduire de temps à autre chez un bonhomme de 70 ans (tu te souviens des 50 que vous fétiez espièglement il y a vingt ans !). Et cela n'est pas prudent de voyager comme je l'ai fait depuis deux ans... Tirons-en, toi et moi, les conclusions voulues, même si X... ne pense pas exactement comme Maurice !

[LM - 31.01.1981]

La « conclusion voulue » c'est que Maurice décline une invitation de plus à un voyage « apostolique ». Pourtant, il ne s'en tiendra pas à cette prudence puisqu'en 1983-1985 il acceptera des retraites et des sessions en Afrique et en Amérique latine. Partout il lui arrivait d'éprouver des vertiges, de penser qu'il allait tomber ; et il hésitait à aller en ville à pied.

Certains solliciteurs renoncèrent sans doute à lui demander une nouvelle intervention. Le Frère Jaume Pujol a exprimé clairement le tiraillement qu'il ressentait à l'inviter à nouveau, soit au CEL de Madrid, soit au CIL de Rome :

Je confesse que pour moi, en l'une ou l'autre occasion, j'éprouvais un dilemme de conscience à le solliciter et à insister pour qu'il accepte une session au CEL ou au CIL. D'une part, il me semblait qu'il fallait profiter de sa compétence pour le bien des Frères, et d'autre part, je voyais son insistance angoissée pour qu'on ne lui demande pas un tel effort, qui lui était source de tension. Mais sa disponibilité le faisait dépasser sa situation de fatigue et de tension intérieure. Je me demandais, et nous en avons parfois parlé dans le staff, si nous n'abusions pas de sa personne, et si nous ne le mettions pas dans une situation excessivement violente. De fait, je me rends compte qu'il souffrait en pensant aux sessions qu'il avait à préparer. Et quand, (au CIL 1987) en prenant le café entre deux conférences, nous lui demandâmes de prendre date pour l'année suivante, il nous avoua à la fin de la conférence suivante qu'il avait été tendu pendant les vingt premières minutes, pensant que nous lui avions demandé un engagement pour l'année suivante... Mais l'année suivante, cela ne fut plus possible, car Dieu nous l'avait enlevé.

[TE - F. Jaume Pujol, directeur du CIL]

Dans les derniers mois de sa vie, le Frère Maurice s'est volontiers confié au Frère Miguel Campos. Il l'avait accompagné et aidé pour ses recherches et travaux lasalliens depuis l'époque de la préparation de sa thèse (1970-1973). Lors de sa soutenance, en octobre 1973, une anecdote charmante révéla et « cristallisa » la profondeur de leur relation. Le Frère Maurice et Sœur Claire se trouvaient au premier rang de l'assistance, ne perdant pas un seul mot de la discussion entre le candidat et ses juges. Après la proclamation du résultat, un « rinfresco » célébra sur place les lauriers du nouveau docteur. S'approchant du Frère Maurice et de Sœur Claire, le Doyen de la Faculté les félicita en commençant par leur dire : « I Cari genitori?... » (les heureux parents du lauréat !). Le mot fit fortune et il fut souvent repris, tant il traduisait la qualité de relation du Frère Maurice et de Sœur Claire, et de l'un et l'autre avec Miguel.

Grâce à une série de lettres qu'il adressa à ce « fils » spirituel, nous pouvons le suivre tout au long de la dernière année de sa vie ; nous assistons à une sorte de combat pathétique entre une fatigue qui s'accroît et sa volonté de ne pas négliger ses tâches, quelles qu'elles soient.

Tu te demandes ce que je deviens et ce que je fais. Frère John, le nouveau Supérieur, m'a demandé de rester ici encore deux ans... en principe. C'est le terme fixé sur l'obéissance qu'il m'a remise et que j'ai acceptée, tout en lui disant que je ne suis pas tout à fait sûr de pouvoir aller jusqu'au bout. C'est qu'à certains jours, je me trouve tellement fatigué que je n'arrive plus à faire grand-chose. Alors, c'est un avertissement. Il y a d'autres jours, où cela va presque très bien et presque tout seul. Tant mieux. Mais il y a 365 jours dans une année et tous ne sont pas ainsi.

C'est le 4 juin dernier, que j'ai terminé la frappe du *Vocabulaire*. En juillet, j'ai pris trois semaines de repos. En août, j'ai remplacé le Frère Directeur ici dans la maison pendant qu'il était en Espagne. Depuis lors, je fais des riens ! Un exemple, tu sais que la CRIS a répondu à notre *Projet de Règle* en faisant un certain nombre de remarques. Frère Supérieur m'a demandé d'examiner cela et de préparer une réponse : cela m'a pris environ deux semaines de mon temps. Puis, il a fallu discuter cela avec des Conseillers ; puis refaire une nouvelle rédaction. Cela m'a pris près d'une semaine...

Tu vois, des petits riens comme ça, ça mange tout de même un bon bout de mon temps. Autre chose ; je fais partie du « Conseil élargi ». Nous sommes en réunions à l'heure actuelle pour cinq jours ; pratiquement une semaine. Il va falloir maintenant que je prépare mes conférences pour le CIL ; cela me demandera certainement deux semaines si pas trois. Etc, etc. Voilà Maurice et les riens de Maurice.

Tu me demandes où en est le *Mémoire sur l'Habit* ? Il attend... c'est très simple, n'est-ce pas ; trop simple même. Une fois prêtes les conférences pour la session du CIL ce devrait être mon souci et mon occupation si d'autres ne se chargent pas de m'en trouver de plus urgentes.

Ciao, Miguel. Merci de ton amitié. Merci de ta prière. Si tu rencontres Sœur Claire, tu peux lui dire que je lui reste fidèle !... Je retourne à mes « riens ».

[LM + 3.10.1986]

Pendant une semaine, nous avons eu des réunions (deux chaque jour) avec les Frères du Conseil général. Nous formons un « Conseil élargi » d'une bonne vingtaine de Frères dont le doyen d'âge est évidemment le pauvre moi. Vraiment plus pauvre que jamais dans ce genre de choses.

[LM - 9.10.1986]

Je ne fais pas beaucoup de travail tous ces temps-ci ; je suis trop fatigué... et trop

paresseux. Tout doucement, je te dirai que le fait de voir une nouvelle « initiation » de la part d'un Conseil général ; c'est aussi une grande fatigue, pour moi qui ai vécu cela trop souvent déjà depuis 1946.

[LM - 22.10.86]

Il éprouve alors aussi une petite — ou une grande — déception. Il en parlera dans le courrier de 1987 à sa promotion, sur un ton qu'il s'efforce de rendre détaché.

On avait eu l'idée aussi de souligner le cinquantième anniversaire du transfert de la Maison-mère de Lembecq à Rome. On envisageait alors la publication d'un numéro spécial du *Bulletin de l'Institut*. Et l'on m'avait demandé d'établir le texte relatant l'histoire de ces premières cinquante années de la Maison généralice à la Via Aurelia. Je m'y suis mis, même très longuement... Mais la montagne a accouché d'une souris. Le nouveau Conseil général, ou à tout le moins deux des Conseillers m'ont fait savoir très gentiment que le projet était enterré. Je me suis donc limité à reprendre le tout sur une base nouvelle, mais tellement réduite qu'il vous faudra de bons yeux pour la voir si, un jour ou l'autre, elle ne passe pas trop loin de chez vous.

[CSN - 13.03.1987]

En revanche, la célébration qu'on a faite de sa longue présence à la Maison généralice — y associant quelques autres de ses « jubilés » — l'a touché :

Merci de ton message fidèlement transmis par le Frère Léon dès son retour à la Maison généralice. Tu sais que le 23 novembre, ils ont voulu (ils = surtout Frère Angel Cirera) souligner les 150 ans de Maurice (60 ans de vie religieuse, 50 de profession perpétuelle, 40 de séjour et de mariage à la Maison généralice). Ce fut « vrai » et c'est cela qui m'a plu ; personne n'a essayé de « gonfler » cela. Et j'ai essayé de faire de même. Tu m'y aurais aidé si tu avais été ici.

[LM - 1.10.1986]

Un nouveau Conseil général élargi d'une demi-journée doit se tenir courant décembre 1986 sur les études lasalliennes. Maurice le prépare avec grand soin. Il rédige un assez long rapport modestement intitulé *Premier essai d'une présentation sur l'histoire et les réalisations dans le cadre des Cahiers lasalliens*. (Ce document et ses deux annexes sont reproduits dans le présent numéro des *Cahiers*). En même temps, le Frère Maurice confie à son correspondant ses réticences quant au projet « d'année lasallienne ». L'entreprise lui semble prématurée.

Dans deux semaines, nous aurons un « Conseil général élargi » consacré aux études lasalliennes et au projet lancé par le dernier Chapitre général, de sessions longues consacrées au Fondateur : deux, dit-on, avant le prochain Chapitre général. Hum ! Ni X... ni moi ne croyons très fort à la possibilité d'une telle réalisation. Mais des gens comme toi seraient autrement courageux que moi.

[LM - 1.12.1986]

Le Frère Miguel est venu à la Maison généralice en février pour une intervention au CIL. Il a rencontré le Frère Maurice et l'a interrogé sur des questions ayant trait à l'*Explication de la Méthode d'Oraison*. Rentré en France il reçoit une nouvelle lettre du Frère Maurice confus d'avoir « oublié » de lui signaler un « outil » de travail.

Ta lettre du 13 mars est ici... évidemment, et même depuis deux jours déjà. Elle me

couvre de confusion. Voici pourquoi. Tu me parles de l'acte d'application; cela m'a fait très soudainement ressouvenir qu'il y a trente ans, un Frère de Belgique-Sud a présenté un mémoire de licence en philologie romane qui s'intitule : *Application dans l'Explication de la Méthode d'Oraison de saint Jean-Baptiste de La Salle* (Dactylo. 98 pages). J'aurais dû te le montrer quand tu es venu à Rome il y a quelques semaines: tu te serais aussitôt rendu compte s'il pouvait être de quelque utilité pour toi. D'autant que le même (ex-Frère) auteur a écrit quelques pages sur d'autres vocables lasalliens...

Je ne sais que faire. T'envoyer cela? dont je ne garderai que copie ici. Attendre un autre passage de toi à Rome? Mais alors, ce sera un peu tard. Une fois de plus, Maurice pense peu, et toujours tardivement. Il faut le prendre comme il est. Ses 76 ans bien sonnés ne permettent pas d'espérer une amélioration!

[LM - 17.03.1987]

Deux semaines plus tard, il lui envoie la photocopie du dit travail. Il faut citer intégralement cette lettre: Maurice s'y révèle bien vivant, attentif, généreux, se moquant aimablement de lui-même, peut-être pour dissimuler sa souffrance de ne plus pouvoir répondre à certaines interrogations précises sur le Fondateur:

Très très très cher,

Saint Pierre Fourier aimait répéter de la sorte les paroles sur lesquelles, dans ses lettres, il voulait insister. Donc, très très cher, j'ai profité du dimanche, hier pour photocopier les 98 pages du *Mémoire* du Frère Guérin sur *Application dans la méthode d'Oraison*. Je n'attends pas un porteur éventuel, et je t'envoie la copie par les services postaux ordinaires. J'ai tout de même une petite confiance dans ces services, malgré les grèves que l'on annonce pour Alitalia, et précisément pour le jour où je voudrais partir pour Bruxelles.

J'envisageais de quitter Rome par l'avion Alitalia de samedi prochain, 4 avril, dans la matinée. Je ne crois pas rentrer ici avant le 21 avril, mais je n'ai pas encore fixé cela: je désire d'abord voir en Belgique ce qui m'attend et ce que je peux faire. Pas grand'chose, certainement, mais quelques petites choses tout de même.

Tu étudies les *Instructions et Prières*. J'ai beau me scruter la cervelle, je ne vois rien à te signaler. A titre personnel, je te dirai que bien des prières me paraissent livrer quelque chose de l'auteur De La Salle. Car je crois vraiment que bon nombre de ces prières ont été écrites par lui...

Si tu peux dire quelques mots au Frère Clément-Marcel Martinais à ce sujet, tu en recevras peut-être quelque lumière. Il y a une trentaine d'années (ou un peu plus), un Frère second-novice (aujourd'hui décédé) avait entrepris un petit travail sur les «prières» qui se rencontrent dans l'œuvre du Fondateur. Mais ce travail fait «con amore» ne peut être utilisé. Le premier mérite du Frère avait été d'essayer une disposition typographique qui fasse bien ressortir les différentes parties d'une prière parfois longue et faite souvent de phrases presque aussi longues. Mais comme étude, il allait un peu vite, de saint Augustin et autres à Monsieur Olier...

J'oubliais de vous dire: les photos du Frère Guérin sont très fidèles: l'original est un «carbone», parfois plissé, souvent mal aplati et qui laisse donc les traces que vous découvrerez sans peine. Mais il me semble que le texte peut se lire avec la grande bonne volonté que vous mettez à toutes choses. Et me revoilà au «vous». Distraction que tu

comprendras, puisque j'ai quitté ma lettre pour aller revoir le travail sur les « prières ». Bonne chance ; le côté ingrat du travail peut être parfois le meilleur. Ciao e buone feste !

[LM - 30.03.1987]

Ainsi qu'il l'indique dans cette lettre, il se rendra en Belgique en avril pour y prendre part au Chapitre de district. Son frère René l'a trouvé très fatigué durant les deux semaines de ce qui devait être son dernier séjour dans son pays :

Et en avril dernier, nous avons passé deux bonnes semaines ensemble ici. Je me rappelle qu'il se déplaçait de moins en moins quoique le Frère Léon Petitjean lui eût proposé la clé de sa Visa. Il se reposait beaucoup et me le faisait remarquer, ce qui n'était pas dans ses habitudes. Je ne cessais dans mes courriers de lui prêcher de se modérer mais vous savez mieux que quiconque ce qu'il a pu en faire !

[TE - F. René Hermans]

Début mai, il reprend contact avec le Frère Miguel. La lettre qu'il lui adresse « pour le plaisir » et sur un ton badin, ressemble fort à un cri de détresse ; elle se termine sur l'expression d'une véritable tendresse :

Pourquoi je t'écris ? Pour le plaisir. Tout simplement. Car je n'ai rien de rien de particulier à te dire. Et, en rigueur de terme, ceci est une correspondance inutile. Donc, vive l'inutilité ! Elle te dira tout de même que je pense à toi. Et combien ! et comment ! Mais que cela ne suffit pas. Il faut que je te le dise. Et voilà, c'est fini. Je pourrais mettre ici le point final. Mais non, j'ai besoin d'être un peu avec toi. Car tout doucement, je puis te dire que je ne suis pas très content de moi...

Je croule tout doucement. Tu sais ce que c'est qu'un croulant ? On en parle. Et c'est bien vrai qu'il y en a qui croulent et que tous, probablement, un peu plus tôt un peu plus tard, nous croulons ou nous croulerons. Pas de pessimisme. Tout simplement, voir les choses en face. Ne rien faire pour accentuer cela ; ne rien faire pour aggraver cela. Mais non plus, ne pas fermer les yeux sur cela.

En ce moment, nous préparons le budget 87-88. Nous, c'est-à-dire surtout « je ». Mais enfin, Frère Jean-Guy va venir. Frère Jean Pungier m'a remis une petite note. Je suis allé déjà une première fois chez Frère Eugène Bodet. J'y retournerai une deuxième et peut-être une troisième fois. Tout cela pour dire que je ne sais pas combien d'argent il faudra pour le prochain exercice. Mais Frère Legendre a besoin de savoir cela. Les calculs, ce n'est pas mon fort bien que j'aie commencé par enseigner pendant quatorze ans les mathématiques à l'école normale de Louvain (aujourd'hui Leuven).

A toi, je souhaite tout le courage que je n'ai pas en ce moment. Mais je te promets de faire un effort pour être plus courageux après la confession que je viens de faire. Bien des choses à toi, de tout ce petit cœur que je suis et qui t'aime bien.

[LM - 8.05.1987]

Quelques jours auparavant, il avait écrit au Frère Jesus Eguskisa, Visiteur du district central d'Espagne pour décliner une invitation à intervenir lors d'une session pour les Frères du troisième âge. Il faisait allusion à ses ennuis de santé.

En le regrettant beaucoup, je dois vous dire l'impossibilité dans laquelle je me trouve de donner une réponse positive à votre aimable invitation. J'ai eu récemment deux nou-

veaux ennuis de santé et je crois qu'il serait imprudent de ma part d'imaginer que je puisse assurer le service que vous me demandez.

[LM - 24.04.1987]

Le Frère Maurice ne cesse pas de travailler, durant ces semaines et ces mois au cours desquels la fatigue l'envahit. Et comme il l'avait toujours fait pendant sa vie, il continue aussi de répondre aux nombreux solliciteurs qui lui demandent les services les plus divers et parfois les plus inattendus. Le dossier où Maurice classait provisoirement les lettres récemment reçues, avec les réponses, donne une idée éloquente du rythme des requêtes qui lui parvenaient. Entre le 6 novembre 1986 et le 15 avril 1987, on s'adresse à lui pour obtenir une adresse de pension à Rome, des documents universitaires, des *Cahiers lasalliens*, une bénédiction apostolique, une aide financière...

Ce qui est significatif aussi dans toutes ces requêtes, c'est que chacun de ces correspondants occasionnels rappelle les liens qu'il a eus avec Maurice, jadis : au second-noviciat, au Lasallianum, ou à l'occasion d'une retraite ou d'une session.

*
* *

En décembre 1986, le Conseil général élargi consacré aux études lasalliennes avait abouti à la décision de programmer deux sessions longues sur l'approfondissement du message du Fondateur. C'était le lancement de la SIEL (Session internationale d'Etudes lasalliennes) demandée par la Proposition n° 3 du Chapitre général de 1986. Début juin, une réunion d'une semaine rassembla autour du staff du CIL un groupe de Frères experts lasalliens. Il fallait d'abord mettre au point l'organisation et le programme de la SIEL, prévue pour 1988-1989 et 1990-1991. La réunion fut difficile ; car la majorité des participants étaient réticents non pas tellement sur le principe de la SIEL mais sur la proximité de la session.

Deux membres du Conseil général participèrent à un grand nombre de séances de travail : les Frères Jo. Hendron, responsable de la formation — et donc en lien spécial avec le CIL — ; Eugène Bodel, chargé des études lasalliennes. Le Frère Maurice suivait les discussions avec une difficulté évidente. Il « éclata » lorsqu'on établit, trop rapidement à son gré, et sans discernement, une liste généreuse d'« experts » lasalliens susceptibles d'intervenir durant la SIEL. Sa rigueur et son exigence intellectuelle lui semblaient bafouées par l'irénisme facile avec lequel on rapprochait de son nom celui d'un Frère dont il contestait certaines prises de position trop peu fondées. Maurice évoque ces séances pénibles dans une dernière lettre au même correspondant :

Hier, j'ai laissé partir Michel sans lui donner un mot pour toi. Nous avons été pris trop souvent et trop longtemps. Mais il t'aura dit cela et bien d'autres choses encore, bien mieux que je ne pourrais le faire en quelques lignes. En bref, cela fut pénible plus d'une fois...

[LM - 8.06.1987]

A cette période, les Frères du CEL de Madrid passent quelques jours à Rome. Le Frère directeur rencontre le Frère Maurice qui lui avoue son épuisement :

Il me parla de sa fatigue persistante. Il se rendait compte d'une baisse de ses facultés et de sa capacité de travail. Toute sa personne manifestait qu'il acceptait avec sérénité cette diminution de vitalité.

Généreux, disposé à servir, désintéressé, modeste... au-dedans de sa grande capacité et de son travail méthodique. Affectueux, cordial, pieux... Il aime beaucoup De La Salle, l'Institut, les Frères, d'une manière affective et effective.

[TE - F. Ignacio Mengs]

Dans sa dernière lettre au correspondant « privilégié » de l'année 1986-1987, Maurice concluait que si la SIEL risquait d'être une aventure.

« Nous faisons tout le possible pour faire réussir ces « années lasalliennes ».

[LM - 8.06.1987]

Une dernière fois, l'esprit d'obéissance et de service l'emportait. Et Maurice acceptait d'intervenir encore durant la session « pour présenter les biographes ». Il ajoutait même, dans cette ultime lettre « je vais tout de même préparer mes canevas sans trop attendre ».

De fait, il se mit sans retard au travail. Lorsque le 1^{er} octobre suivant, son successeur à la direction des études lasalliennes entra dans le bureau de Maurice, il y trouva les *Cahiers lasalliens* 4, 6, 7, 8 (les Biographes) laissés ouverts sur la table de travail au soir du 30 juin...

Deux lettres à des amis témoignent encore, à un mois de son décès, de son courage et de sa lassitude :

Heureux de savoir que vous êtes en bonne forme. Ma forme à moi, elle n'est pas tellement bonne, mais c'est supportable. Demain nous avons réunion du Conseil général élargi pour parler des divers groupements constituant la « famille lasallienne ». Un monde, mon cher ami, un monde de mondes mêmes. Je suis là-dedans, comme je suis perdu dans beaucoup de choses tous ces temps-ci.

Après demain, samedi, nous allons en récollection à Colle La Salle et comme toujours c'est Maurice qui doit préparer la « conférence » d'introduction, je vais donc m'y remettre pendant toute la journée : tant pis pour le Conseil général élargi ! La semaine prochaine, il faudra que je me mette sérieusement à préparer mes conférences pour la session du CIL, un CIL bien particulier celui-là, puisque entièrement et exclusivement lasallien.

Je vous ai dit, je crois, que Frère Michel Sauvage allait revenir à la Maison généralice à partir du mois de septembre 87... En attendant, je me retrouve vraiment seul depuis qu'il a quitté Rome il y a six jours pour regagner Lille où il sera pendant deux mois.

[LM - 11.06.1987]

Je ne sais quand je reviendrai en Belgique. En ce moment, j'envisagerais volontiers de rentrer définitivement au pays en juillet 1988. Je serai donc encore ici en février quand tu y viendras toi-même pour trois jours. Je serai encore un peu plus vieux alors ; car c'est un fait, c'est que je ne rajeunis pas, mais pas du tout. Les choses les plus simples me deviennent souvent difficiles, et mes hésitations à la machine à écrire, par exemple, font que chaque page est réellement pour moi, une épreuve. Des occasions d'humilité, oui, mais aussi de rire de moi. Tiens, j'ai écrit il y a deux jours : Ma demoiselle, comme cela en deux mots, et en oubliant de dater ma lettre. Rions, car je ris moi-même, mais pas toujours de très bon cœur quand même. — Au revoir donc.

[LM - 19.06.1987]

Dans la même lettre, il sort encore de lui-même pour recommander à ses amis de Belgique-Sud d'aider le nouveau Frère Visiteur qui vient d'être nommé :

Il faut l'aider, il faut que tous, dans le district, soient des collaborateurs comptant peu leurs peines et œuvrant de façon désintéressée en misant sur Dieu qui continue de soutenir ceux qui travaillent à sa vigne !

Dans la nuit du 30 juin au 1^{er} juillet 1987, le Frère Maurice se sentit mal et il dut appeler à l'aide. Le lendemain matin, il fut transféré à l'hôpital Salvator Mundi. Il ne devait plus rentrer vivant à la «Casa». Laissons la parole au Frère directeur Angel Cirera à propos de la maladie du Frère Maurice :

Un autre thème dont il me parlait souvent dans ses entretiens de la dernière époque était la fréquente pensée de la mort, comme s'il s'agissait d'un événement proche et je dirais presque «familier», bien qu'il n'y eût rien d'inquiétant dans sa santé, à part une certaine fatigue générale et un peu d'insomnie, ce qui était assez normal à son âge. Était-ce une prémonition de sa fin prochaine? Peut-être est-ce la clef par laquelle il faut interpréter sa première exclamation quand il eut son infarctus : « Cette fois, c'est la fin... » Mais il le dit sans inquiétude apparente, avec un réalisme serein.

Ensuite eut lieu son transfert à l'hôpital «Salvador Mundi» où les médecins constatèrent l'extrême gravité de son état. La première nuit à l'hôpital fut très agitée... Dans son esprit affluaient, confusément, toutes sortes de pensées et de souvenirs : sa famille, son enfance, ses années de Frère en Belgique et à Rome... arrivant difficilement à les mettre en ordre. Le lendemain, il m'en parla avec une certaine angoisse. Son esprit clairvoyant et sa mémoire prodigieuse ne fonctionnaient plus avec ordre et cela le faisait souffrir.

De fait, depuis quelque temps, il était conscient que ses facultés ne fonctionnaient pas comme en d'autres époques de sa vie : sa mémoire jadis archives vivantes commençait à lui être infidèle. Il lui était pénible de reconnaître que des noms et des dates n'arrivaient pas à son esprit avec la facilité de jadis, qu'il ne pouvait plus écrire des pages et des pages sans commettre quelques erreurs... et que même parfois, il sortait de sa chambre dans un but déterminé et qu'en arrivant au bout de l'escalier, il ne s'en souvenait plus. J'ai l'impression que cette constatation le préoccupait et même le fatiguait. Les derniers travaux qu'il réalisa, en des circonstances variées, l'épuisèrent. Il ne se sentait pas le courage d'aller en Belgique pour les grandes vacances. Souvent, nous parlions de cela. Peut-être aussi cette situation de santé de corps et d'esprit contribua à un rapide et inattendu dénouement. Il mourut cependant en pleine activité et en pleine possession de ses facultés. Je pense qu'une période de décadence aurait été pour lui très douloureuse. Le Seigneur sait pourquoi il permet les événements.

[TE - F. Angel Cirera]

Le Frère Eugène Bodel avait annoncé immédiatement en France l'accident de santé du Frère Maurice. Il n'en cachait pas la gravité. Lui-même fut foudroyé par une hémorragie cérébrale le mercredi 8 juillet : entré presque immédiatement dans un coma profond, il remettait son âme à Dieu le dimanche 12 juillet. Le Frère Maurice ignore ce décès, jusqu'à sa mort survenue au petit matin du jeudi 16 juillet. S'étant réveillé, écrit un témoin

« Il remercia les docteurs, les Sœurs et les infirmières
et partit paisiblement vers le Père... »

[TE - F. Michael Bourne]

Le Frère Supérieur général, plusieurs Conseillers durent faire le déplacement de Rome à Lille pour participer aux funérailles du Frère Eugène Bodel, à Annappes, le vendredi 17 juillet ; et le soir même — avec d'autres Frères de Belgique et d'ailleurs — ils regagnaient Rome pour celles de Frère Maurice, célébrées le samedi 18 juillet dans la chapelle de la « Casa generalizia ».

Le Seigneur lui a donné rendez-vous en pleine activité, alors que nous comptions sur lui encore et qu'il avait accepté de participer à la première session d'études lasalliennes.

Mais lui n'a pas dû être surpris. Ceux qui ont pu le visiter pendant ses derniers jours pourraient en témoigner. Il a dû se rendre au rendez-vous éternel avec cette foi profonde et cet humour qu'il manifestait si souvent dans sa vie.

Au revoir et merci, Frère Maurice, pour tout ce que vous nous avez apporté à tous dans la communauté et dans l'ensemble de l'Institut. Par votre apport décisif aux études lasalliennes, vous avez été un initiateur essentiel du renouveau qu'il nous reste à continuer à votre école.

[TE - F. Léon Lauraire]

EN GUISE DE «CONCLUSION» :

Quelques « flashes » sur la personnalité du Frère Maurice

« Le lecteur sera sans doute aussi impressionné que le rédacteur de ces lignes par la qualité des témoignages. On parle moins de sa vie intérieure. Sans doute la biographie détaillée la décrira » [*Circulaire* n° 426, *Décès du Frère Maurice-Auguste* 3 février 1989, page 13].

Cette hypothèse ne se réalisera pas ici.

D'abord, précisément, parce que le propos de ce *Cahier* n'a pas été à proprement parler de rédiger la *biographie* de Maurice. L'objectif a été, comme dans la *Circulaire* citée, de laisser parler les « documents » : écrits de Maurice, témoignages sur lui. Nous voulions de la sorte être le plus « fidèle » possible au créateur des *Cahiers lasalliens*.

Or — et c'est une seconde raison qui explique notre silence sur la « vie intérieure » de Maurice — il n'a laissé aucun « écrit » où il dévoilerait quelque chose de son intimité, de sa relation à Dieu. A-t-il parfois tenu un journal au cours de son existence. C'est possible, mais nous n'en savons rien. Si c'est le cas, il a tout détruit avant de mourir — et sans doute de longue date.

Mais faut-il le regretter ? Et « la vie intérieure » de Maurice est-elle tellement absente de ces pages ? Nous ne le croyons pas. D'abord parce que, dans sa correspondance surtout, Maurice parle beaucoup de lui-même. Et à ce qu'il écrit ainsi — surtout quand ses lettres sont plus spontanées, car il en est d'appâtées — sa personnalité profonde n'est pas étrangère. Et bien des témoignages que nous avons cités montrent que leurs auteurs avaient « pressenti » le « mystère » de Maurice. Sa relation à un Vivant. Rien de plus « évangélique » : c'est par toute sa vie que Jésus « témoigne » de sa communion au Père, dans l'Esprit.

Fallait-il tenter en finale une sorte de « portrait » spirituel, ou risquer une « synthèse ». Nous ne le pensons pas davantage ; plus exactement, nous ne nous en sentons pas capable. Car Maurice foisonnait de talents, innombrables étaient les facettes de sa personnalité. Contradictoires mêmes. Il était à la fois entier et soumis, entreprenant, actif et trop passif parfois ; expansif et secret ; très bon, d'un cœur sans limite, et capable de jugements sur les personnes, d'une dureté surprenante... On pourrait continuer cette énumération contrastée.

Nous avons donc choisi de conclure par un certain nombre de « flashes ». Des témoignages, des extraits de ses lettres, encore et toujours, qui ouvriront au lecteur, nous le pensons, une autre voie d'acheminement vers la personnalité profonde de Maurice, insaisissable à vrai dire, autant et peut-être plus que celle de bien des êtres humains.

Un compatriote du Frère Maurice — qui fut son compagnon au Conseil général de 1966 à 1976 — souligne bien la riche complexité de son visage : et met l'accent sur sa sociabilité, sa jovialité — sa générosité aussi. Le secret de Maurice ? c'est son « cœur ».

Les multiples facettes de sa personnalité se fondaient dans une parfaite unité. Il était toujours prêt à rendre service à tout le monde, aussi bien aux jeunes qu'aux enseignants, à tous ses confrères et supérieurs, enfin à la Congrégation toute entière. Il agissait avec beaucoup de simplicité et de joie !

En évoquant la mémoire du cher Frère Maurice-Auguste, le trait prépondérant de sa personne qui me vient spontanément à l'esprit est sa grande bonté ; c'était un homme de cœur pourvu d'une grande sensibilité et d'un sens communautaire très développé.

Sa jovialité débordante était significative de son bonheur d'être **avec et parmi** les autres aussi bien en communauté que dans les rencontres extérieures [...]

Ni l'humour ni les anecdotes n'étaient absents de ses récits au cours desquels il rapportait toujours très fidèlement les noms, dates et détails, etc. Je revois encore ses mimiques expressives ; son éloquence descriptive sonne encore à mes oreilles avec l'ineffable souvenir de son sourire communicatif, de sa profonde jovialité et de son extrême sensibilité [...]

De temps en temps, le Frère Maurice-Auguste m'invitait à l'accompagner en ville pour de petites courses : commençaient alors de réelles expéditions à la recherche de quelque objet, meuble, appareil pour son travail, article décoratif, etc. Il me consultait volontiers et semblait sensible à mes appréciations et jugements. C'était également un homme d'un goût exquis avec des élans de grande générosité.

Je me rappelle d'une visite dans un petit faubourg de Rome, un soir d'hiver. Il faisait déjà presque nuit. Nous nous arrêtasmes devant une modeste maison ; il rendait visite à une famille déshéritée à qui il apportait très généreusement vivres et vêtements, sans oublier quelques petites douceurs pour les enfants. Il effectuait ce genre de démarche avec beaucoup de discrétion et de tact. J'en garde un souvenir tout particulier.

Aussi c'est avec un profond respect que je lui rends cet ultime hommage mais aussi avec une grande émotion car c'est l'ami qui nous a quittés nous laissant son merveilleux témoignage de l'**intelligence du cœur**.

[TE - f Paulus Adams, Assistant de 1966 à 1976]

Divers témoignages mettent en évidence le contraste entre les deux hommes qui « cohabitaient » en Maurice. Le boute-en-train parfois déchaîné en compagnie, et le solitaire acharné au travail qu'on hésitait à déranger, tout en sachant qu'il était inlassablement disponible pour les plus humbles services comme pour les recherches les plus poussées.

A force de connaître la grande compétence du Frère Maurice-Auguste, on aurait pu croire à un splendide monarque guindé. Dans les moments de détente, il était le plus boute-en-train des hommes, jovial et prêt à contribuer de sa personne aux jeux et aux chants.

Il avait une belle voix et un répertoire original et désopilant à la fois. Par exemple, qui ne se souvient de ses solos mimés sur Cunégonde ?

Depuis sa naissance et jusqu'au ciel

Elle faisait de la culture physique,

Pour conserver sa plastique et son teint !

En fait, ce Belge a bien fait de passer la moitié de sa vie à Rome, car son vif argent — qui le faisait réagir spontanément, que le sujet soit sérieux ou non — et sa jovialité fondamentale en faisait plutôt un méditerranéen.

[TE - F. Raymond Brisebois]

Dans les rencontres qu'on pourrait qualifier d'informelles, je retirais beaucoup de plaisir de ses dons de conteur, de son esprit, parfois gouailleur, de ses dons d'imitateur, surtout quand il se lançait dans l'exécution de quelque chanson drôle. Il est venu plusieurs fois dans notre district et c'était un plaisir renouvelé que de le rencontrer et d'avoir l'occasion d'échanger avec lui.

Son souvenir restera bien vivant en moi et son sens de l'appartenance et de son amour de l'Institut resteront toujours pour moi une sorte d'inspiration et un idéal. Je suis reconnaissant au Seigneur de nous avoir donné un Frère tel que lui et qui nous a donné une fierté encore plus grande pour l'œuvre de notre Fondateur.

[TE - F. G. Lemire, ancien Visiteur de Québec, 4.04.1988]

En passant devant son bureau, on pouvait entendre le bruit de sa machine à écrire. Il frappait d'une manière décidée et extrêmement rapide. Si on venait le déranger, il répondait courtoisement, avec précision et le visiteur comprenait qu'il ne fallait pas prolonger l'entretien.

[TE - F. Noël Laboret, bibliothécaire de la Casa]

C'était un confrère d'agréable compagnie; exhubérant à l'occasion. Volontiers il se prêtait à agrémenter une rencontre sociale par un chant de circonstance. Il se produisait avec brio et une grande simplicité.

[TE - F. Arthur Bonenfant, Assistant de 1966 à 1976]

Les mêmes contrastes apparaissent dans la correspondance du Frère Maurice. Il peut témoigner son amitié avec une spontanéité débordante d'affection ou charmante d'humour. Il peut être aussi « légèrement » compassé!

Je t'embrasse, mais tellement fort que tu risques de le sentir même avant que me lettre ne soit mise à la poste. Ciao!

[LM - 27.10.1986]

Comme vous n'êtes pas compris dans la nouvelle promotion cardinalice, je ne vais pas jusqu'à baiser la pourpre qui vous couvre, mais je m'incline en toute amitié et vous redis mes sentiments fraternels et dévoués.

[LM - 18.11.1958]

Plusieurs autres m'ont répondu de quelques mots trop aimables, mais qui prenaient plutôt l'allure d'un petit compliment personnel...

Il m'eût été difficile de censurer les passages trop laudatifs à l'adresse du pauvre moi. Je me suis résigné à en laisser paraître un certain nombre, remplaçant par quelques points de suspension les erreurs trop bienveillantes de mes indulgents confrères de promotion. A tous, un merci très personnel et très vivement senti: je crois à la ferveur et à l'assiduité de votre prière, et cela surtout me rend extrêmement agréables vos félicitations et vos souhaits.

[CSN - 8.02.1963]

Il peut reconnaître volontiers ses limites, même quant au travail — et quelques lignes plus bas « pinailler » comme le puriste qu'il se piquait parfois d'être :

Oui, vous avez vraiment fait ce que j'attendais de vous. Et je regrette vous avoir remis un travail si peu rationnel : j'aurais dû moi-même prendre le temps d'uniformiser bien des choses ; je m'étais reproché plus d'une fois déjà mes fantaisies dans la présentation. Je crois que cette fois, nous serons presque prêts. Mais ce sera grâce à vous.

Entre temps, j'ai pu lire ceci dans « Robert », qui a pour lui les meilleurs linguistes d'aujourd'hui : « *Par contre* est condamné par certains puristes ; cependant, il n'est pas toujours remplaçable. Il introduit un avantage ou un inconvénient. *En compensation, en revanche*, n'introduisent qu'un avantage ». Et il donne des exemples qui achèveront de convaincre n'importe qui, je crois ! (Robert, I, p. 933-934). Ne soyez donc pas trop étonné de me retrouver fidèle à mon *par contre* lorsque vous me lirez... dans x mois!!!

[LM - 8.05.1960]

*
**

Maurice eut de très nombreux amis. Avec beaucoup de Frères — et d'autres sans doute — il a entretenu, des années durant, des relations notamment épistolaires. Quelques-uns de ses intimes n'ont pas voulu, ou n'ont pas su parler de leur amitié. Plusieurs l'ont fait, et leurs témoignages convergent : chacune de ces relations était « privilégiée ».

Ce fut pour moi un grand privilège de l'avoir pour ami et je fus très heureux d'honorer sa mémoire et de reprendre contact avec lui à Campo Verano récemment. Il a toujours soutenu et construit ; jamais il n'a rabaissé, ni même réduit au minimum. Quand on lui confiait des décisions personnelles difficiles, il les acceptait sans prononcer de jugement et il continuait à témoigner du respect et de l'affection. Vraiment, c'était un ami sûr et fidèle. Qu'il repose en paix !

[TE - F. John Hazell]

1977-1987, la période où nous avons vécu séparés, ne nous rencontrant que lorsque j'étais convoqué à Rome dans le cadre de mes obligations comme Visiteur du district de Penang. Ces visites m'ont procuré l'occasion de vivre avec le Frère Maurice-Auguste. Je dois dire que nous avons lié alors et à travers nos lettres une amitié durable. Nous pouvions parler un langage que chacun comprenait très bien et il y avait beaucoup de choses que nous pouvions partager. Il reste toujours un bon ami et un gentleman, profondément intéressé aux affaires de l'Institut et à celles de la Maison-mère comme à celles des Frères en général. Notre correspondance devint fréquente et régulière et touchait à une variété de sujets concernant nos emplois respectifs, nos souvenirs, la situation de l'Institut, etc. [...]

En conclusion, c'est ma conviction que le Frère Maurice fut un des plus grands Frères que nous ayons eus sous quelque angle qu'on le regarde, ses travaux, ses réalisations, ses qualités personnelles, sa fidélité religieuse, son amour extraordinaire pour l'Institut et son dévouement pour lui, sa grande chaleur humaine. Il est probablement ce qu'un saint moderne et un Frère devrait être. Le bien connaître c'était l'aimer. Que le Seigneur lui accorde le repos et la récompense.

[TE - F. Michael Jacques, Assistant de 1966 à 1976]

Le Frère Maurice avait beaucoup d'amis. Au sens fort du terme. Il a bien voulu me donner de partager quelque chose de ses pensées et de ses sentiments les plus personnels. Il était fort attaché à sa famille, à son district. Il en parlait volontiers au retour d'un séjour

en Belgique. Il en partageait, avec beaucoup de délicatesse dans les sentiments, et les joies et les peines...

Je garde un merveilleux souvenir de nos échanges lors des «récréations» de 10 h 30 à 11 heures, arpentant les allées du parc de la Maison généralice. Minutes de détente, certes, mais aussi — souvent — occasion d'évoquer les mille et une difficultés de la recherche lasallienne, la vie de l'Institut (qu'il connaissait si bien), celle de l'Eglise et du monde : minutes précieuses...

[TE - F. Jean Pungier]

Je sais que le Frère Maurice eut énormément d'amis, qu'il s'agisse du milieu de ses confrères de Belgique, qu'il s'agisse de Frères connus à Rome, en études, au second-noviciat, en transit ou rencontrés dans les terres de Mission, ou bien qu'il s'agisse de jeunes employés de la Maison mère qui trouvaient en lui aide et conseils.

Et ce qui m'a frappé c'est que chacun de ses très nombreux et très divers amis ait pu, comme moi, se sentir «ami à lui seul».

L'amitié, chez le Frère Maurice, était en même temps innombrable et exclusive. J'ai bénéficié de cette amitié et je l'ai mesuré mille fois à son accueil empressé et avenant, à son écoute avide, à son temps donné sans limite, à l'intérêt immédiatement porté aux moindres détails de ma personne ou de ma vie, au maintien de son attachement en dépit des kilomètres ou des années d'éloignement.

Un jour qu'il me sentait préoccupé, il s'intéresse, prend discrètement part, fournit l'avis qui libère, mais, non content de m'avoir ainsi soulagé, longtemps après il prend des nouvelles, s'enquiert, et je sens la participation active de son cœur d'ami.

Un autre jour, il perçoit en moi une passagère défaillance de santé. Avec la même sollicitude d'ami il interroge, rassure, assume, tranquillise.

En retour d'amitié, à nous qui l'aimions bien, il ne cache pas grand-chose. Ses lettres disent long. Ses silences aussi. Rarement j'ai eu le privilège de ses épanchements mais plus d'une fois j'ai saisi la main qui cherchait la mienne. C'était un ami sûr qui ne me trompait pas et que je ne pouvais tromper.

[TE - F. Bernard Mérian, Assistant de 1967 à 1976]

C'est vrai qu'à ses amis, il pouvait partager beaucoup de sa vie, de ses activités, de ses soucis, de ses inquiétudes, de ses points de vue sur l'Institut, de ses appréhensions, voire de ses inimitiés... car il n'avait pas non plus que des amis!

Mais s'est-il jamais livré, réellement, lui-même, du moins explicitement? On peut en douter. Il faut sans doute faire une exception, capitale et révélatrice de son «esprit lasallien». Formé à l'école de la *Règle* du Fondateur, il se confia sans doute toujours à ses Supérieurs. Assistant, il était de ceux qui, régulièrement, allaient faire leur «reddition» au Frère Supérieur, Charles-Henry. Il en fut de même jusqu'au bout et il «rendait compte» de sa vie au Frère directeur de la communauté centrale. Celui-ci en témoigne avec discrétion, mais admiration :

Le Frère Maurice était extrêmement fidèle à l'entrevue personnelle avec le Frère directeur, tous les troisièmes lundis du mois. Le matin déjà il se mettait d'accord pour une heure de l'après-midi. La simplicité et la délicatesse avec lesquelles il exposait ses problèmes **personnels** étaient un sujet d'édification. Cette entrevue n'avait rien à voir avec les réunions de «travail» ou «d'entraide aux Frères de la communauté» qui avaient lieu tous les lundis matin avec la participation de deux Frères sous-directeurs et du Frère directeur. Il ressemblait à un novice qui recherche la lumière et s'épanche avec un supérieur

et un ami. Il parlait de tout : ses inquiétudes familiales, ses préoccupations de santé, ses difficultés dans le travail ou la prière, son union à Dieu et ses relations avec les Frères, jusque dans les détails de la facilité ou de la difficulté de relation dans des cas très concrets.

Il rendait un compte détaillé des sommes les plus minimes qu'il recevait pour ses conférences et animation de retraites, et même de ses dépenses des vestiaires ou autres objets qu'il faisait avec son « argent de poche ». Quand j'ai ramassé ses habits personnels après la mort, j'ai pu comprendre sa **pauvreté** vécue avec réalisme, pratiquement on ne put tirer parti de presque rien de ses vêtements. Tous étaient très usés. J'éprouvai de la difficulté à trouver quelque chose de « présentable » pour le porter à l'hôpital afin de vêtir sa dépouille mortelle. La surprise fut grande pour moi, car on le voyait toujours habillé avec élégance et dignité : son sens de l'ordre et de la pauvreté se conjuguaient avec la pauvreté la plus authentique.

[TE - F. Angel Cirera, directeur de la communauté centrale de la Maison généralice]

*
* *

Et lui, comment se percevait-il lui-même ? Avec lucidité, sans doute ; il lui arrivait de confesser une faiblesse. Ainsi à la mort d'un confrère, il avoua :

Personnellement, je ne suis pas très rassuré ; il me semble que je n'ai pas toujours été très gentil avec X... Je suis au regret de l'avoir une fois ou l'autre rudoyé... tout au moins en paroles, car je n'ai jamais eu l'idée de me mesurer avec lui sur un ring, ni même à la course !

[LM - 26.08.1981]

Et ceux qui connaissaient la situation savaient bien que cette « confession » n'avait rien d'excessif. Il reconnaît aussi ses impatiences grandissantes avec l'âge et le vieillissement. Plus largement, il se juge « pauvre » et, sans qu'on puisse mettre en doute sa sincérité, il considère que son existence n'a pas été tellement bien remplie.

Je viens d'aller rechercher l'autre machine, celle qui est en morceaux. Et à chaque fin de ligne, je dois donc manœuvrer des deux mains comme s'il s'agissait d'aider un boiteux à faire un pas. Mais enfin, je continue non sans m'être impatienté deux ou trois bonnes fois. Car c'est incroyable comme je suis vite impatient. J'ai beau m'exhorter à la patience, me gronder, me frapper violemment la cuisse, rien n'y fait ou peut-être même que tout cela m'excite encore un peu plus.

Mais figure-toi que je voulais t'écrire bien d'autres choses que celle-là. Entre autres choses que je sens parfois une fatigue tellement forte et profonde que je me demande si j'en ai encore pour longtemps. Ce qui me fait le plus de peine, c'est qu'en ce moment à mes 57 années de vie religieuse, je les trouve tellement pauvres ! Et c'est de cela que j'aurais voulu surtout te parler si la machine m'avait obéi. Ce sera pour une autre fois.

[LM - 2.10.1983]

Ce sentiment de « pauvreté » n'était pas artificiel. Et il semble que l'épreuve du Frère Maurice, sa « nuit » progressivement épaissie, ce fut de se reconnaître de plus en plus comme inférieur à la tâche. Cela ne l'empêchait pas, à d'autres moments, d'avoir la dent dure pour d'autres. Cette complexité pouvait friser la contradiction... Reste que le Frère Maurice, au fond de lui-même, semble avoir été plus familier du « Miserere » que du « Magnificat » :

Personnellement, il m'est pénible de constater que je suis impuissant... même si on me dit parfois et même assez souvent le contraire. Je parle du petit rayon qui est le mien : une meilleure connaissance et surtout une meilleure adhésion au message du Fondateur. Il est vrai que je suis si peu qualifié pour faire ce que je fais... depuis quarante ans. Car dans quatre mois, il y aura tout juste quarante ans que je suis arrivé ici.

[LM - 16.05.1986]

Et pourtant : parmi ceux qui l'ont approché, qui ont pu bénéficier de son travail, et qui ont eu connaissance de ses réalisations, qui donc hésiterait à ratifier ce jugement d'un connaisseur en matière lasallienne :

Grand don de Dieu à l'Institut, j'espère qu'on saura reconnaître sa taille lasallienne — celle d'un géant — et qu'on lui rendra l'hommage qu'il mérite.

[TE - F. Raymond Brisebois]

Un géant. Mais aussi un enfant ; il était resté «gamin», espiègle. Il en avait conscience, il s'en réjouissait même comme en témoigne cette lettre à un ami :

Cléophas est un Frère zairois, de la Congrégation des Joséphites de Kisantu. C'est mon voisin de table à la salle à manger. L'autre jour, en fin de repas, je ne sais plus quelle histoire j'évoquais, et je terminai en disant : «J'étais gosse alors». Et comme il me regardait, j'ajoutai : «Je le suis encore un peu». Lui, tout de suite, sans une seconde d'hésitation : «Beaucoup!» Je l'aurais embrassé.

[LM - 5.12.1982]



Le secret de Frère Maurice ? C'est dans sa relation indicible à un Dieu d'Amour qu'il faut sans doute le chercher. Il a été très discret sur «sa vie intérieure». Apparemment sa prière suivait le rythme de la vie communautaire. Et pourtant, quels «jaillissements», en certaines occasions, et de quelle source profonde !

Lorsque, à l'occasion, il partageait avec nous sa prière, j'ai toujours été étonné par l'union à Dieu très profonde qu'il révélait en ces moments, sa confiance en l'amour du Père, sa disponibilité devant la volonté de Dieu : comme De La Salle, son esprit d'abandon à Dieu.

Un aspect de cet abandon à Dieu me paraît bien illustré par l'acceptation de son séjour à Rome. Retiré de son district après son second-noviciat, il accepta de renoncer à y revenir, alors qu'il y gardait de nombreuses amitiés, de vastes racines. Quelques années avant sa mort, vers 1982, il avait songé à demander d'y retourner, tout en continuant de travailler pour les études lasalliennes. Mais il y renonça assez rapidement lorsqu'il constata que sa place de responsable de ces études était à Rome.

[TE - F. Patrice, membre du Conseil général de 1966 à 1986]

J'écris sans apprêt. Corrigez-moi en me lisant. Je vous demande tout simplement de croire à la sincérité totale de ces quelques phrases mal bâties. Je n'ai pas manqué un certain nombre de fois, vous l'imaginez sans peine, de prier vraiment cette lecture, d'en faire une véritable oraison. Cela me prenait parfois comme au dépourvu, au moment que j'attendais le moins. Une réflexion, une analyse se prolongeait, s'achevait avant la fin

même du paragraphe, en une véritable contemplation: si celle-ci fut trop courte à mon gré, le plus souvent, c'est bien plus parce que je n'ai rien d'un contemplatif... et aussi parce que j'avais tout de même à poursuivre ma lecture.

[LM - 11.05.1962]

En octobre 1986, alors que je rendais visite à la Maison généralice à Rome, j'eus le bonheur de rencontrer le Frère Maurice en nombre de brèves occasions. Une fois, je lui posai une question très banale. J'étais intrigué au sujet du signal de l'Institut: «Vive Jésus dans nos cœurs». Ma question était: «le mot **vive** s'adresse-t-il à Jésus (et le mot **Jésus** devrait-il être précédé et suivi d'une virgule), ou le mot **vive** est-il simplement l'expression d'un souhait, c'est-à-dire: «Que Jésus vive dans nos cœurs»?

La réponse du Frère Maurice fut que l'expression française ne l'indique pas clairement. Il ajouta que peut-être les écrits de Jean-Jacques Olier pourraient donner la réponse, mais que de toute façon l'important est que nous voulions que Jésus vive dans nos cœurs et qu'il y vive.

Je fus fort impressionné par cette accentuation de ce qui est réellement important et par cette expression directe de sa foi. Je crois que cette anecdote manifeste la pureté d'intention dans toute cette recherche qu'il a poursuivie si généreusement au service de l'Institut tout au long de sa vie. Grâces soient rendues à Dieu et qu'il repose en paix.

[Te - F. Augustine Loes]

A mesure qu'il avançait, le Frère Maurice ne pria pas moins, certes. Mais à plusieurs signes, on peut penser que l'unité de sa vie fut celle d'une existence «consacrée» par Dieu. Goutte à goutte, il essayait, à travers toute son existence, de vivre en consacré, de se laisser consacrer par sa vie. Il exprime cela, par exemple, en des formules sans doute classiques, mais tellement vraies sous sa plume (au moment où il écrit, c'est la période austère de son «initiation» au métier de Procureur général);

C'est fait, je raccroche. Mais évidemment ma feuille n'est plus en place. Réexcusez-moi. Ce ne sera pas la dernière fois que je devrai vous laisser tomber pour une Eminence! Allons-y. Donc, bonne tâche, bon travail, pendant cinquante jours au moins. A l'occasion, remettez mon meilleur souvenir au cher Frère Clodoald. Faites davantage: essayez de vous convaincre vous-même et persuadez-le que je ferai un effort pour mieux prier, et que j'offrirai une partie de mon boulot pas intéressant du tout pour que Dieu trouve son chemin dans les âmes que vous aurez — que vous avez déjà — sous votre conduite pendant ces quelques semaines. Très certainement, votre tâche est délicate; très certainement donc, la main de Dieu, la main la plus délicate que les nôtres de sa Très Sainte Mère œuvreront avec toutes les bonnes volontés! Qu'il y en ait beaucoup! et que la grâce aidant, ces bons vouloirs soient généreux, à la hauteur des vues de Dieu.

[LM - 15.07.1962]

Sa correspondance à ses amis laisse transparaître aussi, surtout à la fin de sa vie, la profondeur de son attitude d'abandon à Dieu. Abandon de celui qui se sait pauvre et faible; abandon de celui qui sent les diminutions de ses forces, et l'approche du départ;

Vous êtes vraiment bon de penser à moi, et vous le faites avec une telle délicatesse que j'en reste profondément touché. J'ai fait bien peu de choses pour mériter cette attention de votre part. Mais en toute amitié, j'accepte cela, même si je trouve un peu exagéré tout de même ce que vous m'attribuez comme travaux et surtout comme mérites! Laissons le

Seigneur juger de cela. Il nous connaît ; il nous sait pauvres mais tout de même désireux de répondre de notre mieux à ce qu'il peut attendre de nous. Quelle bonté pour nous que de vouloir ainsi nous associer à son travail de grâce [...]

Laissons cela au Seigneur. Personnellement, je m'efforce de faire de même, c'est-à-dire de me préoccuper le moins possible de ce qui pourra m'advenir demain ou après-demain. Resterai-je à Rome ? irai-je en Belgique ? ou me trouverai-je envoyé en quelque autre lieu pour faire ce à quoi... Aucune inquiétude ! une confiance qui est parfois trop insouciant peut-être ! Voilà comment je suis avec mes 75 ans (dans deux mois et même moins).

[LM - 21.12.1983]

Et comment ne pas percevoir une sorte de confiance sur lui-même dans ce conseil à un ami :

Bon courage à toi, au milieu du beau et bon groupe de tes novices. Sois pour eux, simplement, ce que tu es ! Sans te morfondre de ton indignité ; accepte-la dans la mesure où tu la découvres, mais sans faire autre chose que ce que tu peux gentiment faire pour répondre à ce que l'on attend de toi, à ce que Dieu attend de toi.

[LM - 4.11.1983]

S'il fallait à toutes forces «résumer» la «vie intérieure» de Maurice, peut-être nul texte n'en porterait mieux témoignage que la formule lasallienne des vœux. Il l'a étudiée, scrutée, mot à mot, en tous ses états. Ce qu'il en écrit est «scientifique» ; mais il se livre aussi lui-même. Ainsi, dans cette réponse à une consultation sur le vœu «d'association». Les remarques du Frère Maurice sont précises et substantielles. Pour finir, elle s'amplifie de tout l'élan d'une vie «consacrée».

J'ai reçu votre lettre le 3 mars. Je voudrais y faire un petit bout de réponse, car les questions qu'elle pose concernant nos vœux spécifiques est l'une de celles qui demanderait une étude très approfondie.

Il est vrai que le Fondateur parlait d'un vœu d'association. Mais il est très clair aussi, d'après les formules constamment employées de son vivant que c'était un «vœu d'association pour tenir les écoles gratuitement». C'est en vertu de cette association, et non pas en vertu d'une initiative personnelle que les Frères tiennent leurs écoles ; mais ce qui est essentiel, aux yeux du Fondateur, est que les Frères tiennent de telles écoles gratuitement.

Du vivant du Fondateur encore, le Frère Irénée qui nous a laissé une explication des trois vœux qu'on faisait alors (obéissance, stabilité et tenir par association les écoles gratuitement) parle explicitement «d'un vœu d'enseigner gratuitement les enfants», dont il détaille les obligations plus encore que ne le faisait le texte du *Recueil*.

Nous avons constamment répété dans nos formules que nous promettions (le Fondateur ajoutait : «et fais vœu») de m'unir pour tenir ensemble et par association les écoles gratuites. Je crois qu'il n'y a aucun infidélité à parler comme ont fait les Frères pendant plus de deux siècles : historiquement, le vœu d'association avait une importance exceptionnelle, tant que l'Institut n'était pas dûment établi. Il pouvait perdre de cette importance (dans la formulation tout au moins) par la suite ; ce qui explique que dès 1721, nous lisons des textes où les Frères parlent d'un vœu d'enseigner gratuitement.

En terminant, deux petites considérations. La partie essentielle de notre « consécration » n'est pas dans l'énumération de trois ou cinq vœux ; c'est la première phrase qui exprime en plénitude la consécration du Frère à Dieu pour procurer sa gloire. — Dans la réflexion qui se fait en Eglise depuis Vatican II, on n'est pas loin de revenir à cette priorité de la personne : c'est elle qui **se voue**, beaucoup plus qu'elle voue telle ou telle chose. Et cela est parfaitement exprimé par la formule que nous a laissée le Fondateur. Première phrase que nous avons très heureusement gardée ! et que les deux phrases suivantes sont là pour préciser le « comment » nous voulons vivre cette consécration de tout nous-même.

[LM - 6.03.1983]

*
* *

La « vie intérieure » du Frère Maurice ? Peut-être en a-t-il trahi le secret dans le commentaire de la Formule des vœux qu'il offrit à ses collègues du Conseil général, en guise d'homélie, lors d'une Eucharistie au cours de laquelle ils renouvelèrent leurs vœux :

« Je me consacre à vous, pour procurer votre gloire, autant que vous le demanderez de moi ».

« Autant que vous le demanderez ». Dieu demande, Dieu ne cesse et ne cessera de demander. C'est lui qui prend l'initiative. Il demande aujourd'hui ; il demandera demain, il demandera de nous en chacun des jours de notre vie.

Et ce qu'il demandera ce sera toujours de procurer sa gloire. Cette gloire qu'il veut trouver dans l'accomplissement de son dessein de salut en nous, en tous les hommes, en la création tout entière. Ce qu'il nous demandera c'est que, chaque jour, nous entrions davantage dans l'accomplissement de son dessein de salut.

Pour demander, il empruntera toutes les voix de la création, les plus humbles surtout. Sans doute, parlera-t-il en nous, d'une parole profonde, insaisissable aux autres, et que nous reconnâtrons. Mais il nous parlera surtout par les autres ; par les Frères dont nous sommes chargés, par tous ceux vers qui nous irons, par tous ceux avec qui nous vivons. En notre communauté, au Régime, il nous parlera par la voix de chacun de nos confrères. Nous sommes ensemble pour cela : pour que, par chacun de nous, sa parole nous parvienne, à nous, à chacun, aujourd'hui, demain, pendant tout le temps que nous serons ensemble en communauté, au Régime. Nous devons nous aider à être attentifs, pour percevoir ce qu'il demandera de nous, pour percevoir tout ce qu'il demandera de nous : « autant que vous le demanderez de moi ».

« Autant qu'il me sera possible ». Ce sont les mots de l'humilité. Le possible ce ne sera peut-être jamais toute la mesure de nos grands désirs. Nous ne pourrions pas réaliser tout ce que nous souhaitons, tout ce qu'il nous semble que Dieu demande de nous. D'avance, nous acceptons nos limites qui sont celles de tout homme, qui sont les nôtres à chacun.

Ces limites, Dieu les connaît mieux que nous, Dieu les accepte plus et mieux que nous. C'est aussi sa manière de demander : il demande tout ce qui nous est possible, pas au-delà. Découvrir nos limites, c'est aussi découvrir ce que Dieu demande de nous ; « autant qu'il me sera possible et que vous le demanderez de moi ».

«Autant qu'il me sera possible». Ce n'est pas une formule commode, ce sont les mots du courage, et même de l'audace. C'est tout le possible, tout ce qui est en nous, jour après jour, dans les circonstances les plus diverses comme les moins prévues.

«Je me consacre tout à vous...». Nous dirions peut-être plus volontiers aujourd'hui : j'assume la consécration que vous avez faite de moi, je la fais mienne. Nous laisserions ainsi plus clairement entendre que c'est Dieu qui a pris l'initiative, que c'est lui qui nous a consacrés. Mais l'expression du Fondateur n'en est pas pour autant insolite, et ce qu'elle veut exprimer c'est bien cela : une réponse à un appel de Dieu. Je me consacre, c'est je ratifie, je réponds, je corresponds à cette volonté de Dieu qui m'invite, me réserve pour lui et m'envoie à mes frères.

«Je me consacre tout à vous, autant qu'il me sera possible et que vous le demanderez de moi». Aujourd'hui, en renouvelant nos vœux, tout au long de la prière eucharistique, en communiant surtout au corps et au sang du Christ, demandons à Dieu qui nous appelle et nous rassemble de pouvoir redire ces mots avec la générosité que dut y mettre, il y a plus de 280 ans, notre père, Jean-Baptiste de La Salle. Pussions-nous les redire avec la générosité des meilleurs de ceux qui nous ont précédés et qui ont bien quelque peu mérité que nous pussions être ici pour les redire aujourd'hui après eux, avec le même désir de servir dans l'Eglise et l'Institut toutes les âmes que Dieu nous confie.

DEUXIÈME PARTIE

LE FRÈRE MAURICE HERMANS
ET LES ORIGINES DE L'INSTITUT
DES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES

CHAPITRE 5

Un projet inachevé : Le N° 5 des *Cahiers lasalliens* Travaux et recherches du Frère Maurice au sujet du *Mémoire sur l'Habit*.

Dans l'interview qui nous a servi de guide pour la trame biographique, le Frère Maurice parle de *MH* à propos de deux questions qui ne portaient pas directement sur le sujet. A une interrogation sur les Archives, il répond en quelques mots :

...le document le plus ancien que nous possédons, c'est le *Mémoire sur l'Habit*. Car nous l'avons encore, intégralement conservé aux Archives : ce qui est évidemment très rare pour des documents de cette époque.

Quelques instants plus tard, on lui demande de faire le point sur les *Cahiers lasalliens* (nous sommes en 1985). La réponse jaillit, à la fois désabusée, mais exprimant encore un désir :

A l'heure actuelle que puis-je encore faire ? Je souhaiterais faire paraître dans les *Cahiers lasalliens* le numéro 5 qui est toujours en panne depuis plus de vingt ans. Il devrait présenter la communauté des écoles chrétiennes, en 1690, c'est-à-dire surtout à partir du *Mémoire sur l'Habit*. Pourquoi cette étude a-t-elle été retardée ? C'est parce que j'ai eu trop de choses à faire, et puis aussi parce que le Frère Léon Aroz avait entrevu la possibilité de publier lui-même le début du document dans un *Cahier lasallien* qui n'a pas encore paru. Alors, il me paraissait normal d'attendre pour faire un commentaire au sujet de ce texte, d'avoir en main l'édition photographiée du *Mémoire sur l'Habit*, et les remarques du Frère Léon Aroz. A l'heure actuelle, j'envisage de reprendre, dès que j'aurai quelques mois un peu plus libres, la rédaction de ce manuscrit du *Cahier lasallien* numéro 5.

Ainsi, au moment de l'interview, l'horizon des *Cahiers lasalliens* semble se réduire pour Maurice à ce numéro 5 ; il semble désireux de parvenir à le terminer. Mais la révision de la nouvelle *Règle* demeure au premier plan de ses occupations et préoccupations.

Dans les années cinquante, quand il songeait à préparer une thèse de doctorat, il avait pensé en limiter le sujet à une étude « approfondie » de *MH*. Son patron de thèse

hésita. Il voyait l'intérêt du thème, ainsi que sa nouveauté. Mais il craignait que ce document ne fournisse au Frère Maurice qu'une base trop étroite pour l'examen du statut juridique de l'Institut. Maurice amplifia donc son propos. Il se donna comme point d'aboutissement la bulle d'approbation de Benoît XIII, de trente-cinq ans postérieure au *Mémoire sur l'Habit*. Ce qui le conduisit à mener une enquête historique, parfois passionnante, sur les conditions dans lesquelles la bulle fut sollicitée, préparée, obtenue.

1.

Présentation du *Mémoire sur l'Habit*.
Trois chapitres rédigés par le Frère Maurice.

Dans les dernières années de sa vie, le Frère Maurice a rédigé trois chapitres de la présentation qu'il projetait de faire du *Mémoire sur l'Habit*. Il a élaboré plusieurs ébauches de rédaction de ces trois chapitres. C'est la dernière que nous publions ici. Elle est entièrement dactylographiée par le Frère Maurice.

Elle comporte : un Avant-propos de 3 pages.

Chapitre I : L'Habit et le *Mémoire sur l'Habit* : les données fournies par les biographes.
pp. 4 à 16 + une page de Notes.

Chapitre II : Le texte du *Mémoire sur l'Habit*.
pp. 17 à 32 + 3 pages de Notes.

Chapitre III : La date et les destinataires du *Mémoire*.
pp. 33 à 46 + une page de Notes.

Nous reproduisons ce texte tel que le Frère Maurice l'avait préparé. Nous avons seulement placé les Notes en bas des pages ¹.

Le Frère Maurice conservait néanmoins le projet de faire paraître une étude sur MH. Une note de sa thèse indique qu'une « édition critique de MH est en préparation » (C.L. 11, p. 46, n° 4). Dès 1963, la liste des *Cahiers* qui figure à la fin de chacun des numéros annonce :

En préparation : Frère Maurice-Auguste, *L'Habit des Frères des Écoles chrétiennes avant la Bulle de Benoît XIII*.

Cette annonce sera maintenue dans tous les Cahiers qui paraîtront à partir de 1963 et jusqu'au début de 1974 (soit les C.L. 4, 6, 11 à 39, 45 - 46). C'est dans ces deux derniers numéros qu'on la trouve pour la dernière fois (l'Imprimerie leur est donné le 11 février 1974), alors que le numéro 9, dont Maurice signe la présentation le 15 juillet 1974 n'indique plus le n° 5 « en préparation » ; il en va de même des numéros suivants : 40 à 42 et 10.

*
* *

Il est difficile de supputer vraiment les raisons de ce qui peut paraître comme un « désistement ». La surcharge, la fatigue, la délicatesse ... Sans doute. Il est permis de se demander néanmoins si, pour l'essentiel, Maurice ne nous a pas dit ce qu'il voulait dire à propos de *MH*. Lorsqu'il préparait sa thèse, il l'avait scruté sous tous ses angles, s'essayant d'abord à déchiffrer un manuscrit de lecture difficile, au texte parfois surchargé de ratures ; menant des investigations multiples et diverses, par exemple sur les Institutions que pou-

¹ Dans le même dossier, et d'une dactylographie qui date de la même époque, une ANNEXE II (il n'y a pas d'annexe I : l'intention du Frère Maurice était peut-être de placer dans une première Annexe la lecture « critique » de MH). Cette lecture « critique » figure plus loin au n° 3. L'Annexe II reproduit un texte intitulé : *Des habits des Frères de cet Institut*. Avec une orthographe modernisée et la division en 21 articles, c'est le texte publié dans le n° 25 des *Cahiers lasalliens* (1966) : Règle du Frère Directeur, p. 160 [pp. 11-12 du manuscrit de 1718].

vaient évoquer les mots employés dans le *Mémoire* — ou sur les développements des conceptions lasalliennes ...

Par ailleurs, le pivot de son enseignement au CIL, à partir de 1972 surtout, se déplaça peut-on dire, de la *Règle* au *Mémoire sur l'Habit*. Ce dernier texte lui permettait de présenter à ses auditoires le « visage » de la Communauté lasallienne des « origines » : depuis le signe le plus visible d'appartenance et d'identité — l'habit — jusqu'à l'élan spirituel qui sous-tend l'expérience fondatrice — en passant par les structures « vivantes » : communauté, Société, Institut, Assemblées ... et les structures instituées : Règles, vœux, etc. Et, bien entendu, sans oublier la « mission » présente dans *MH*.

*
* *

Et pourtant, à une date relativement récente (certainement après 1980), Maurice s'engage à nouveau dans le processus de préparation du n° 5 des *Cahiers*. Dans un bref schéma qui « résume » *MH*, Maurice annonce même alors que « deux (autres) *C.L.* (5 et 47.II) » en préparation donneront une édition scientifique et des commentaires. Dans sa correspondance au cours de cette ultime période, il revient périodiquement sur ce projet remis en chantier. Mais il ne parvint à rédiger que trois chapitres. Et l'*Avant-propos* qui les précède ne permet pas de savoir quelle aurait été la suite des autres questions abordées.

*
* *

Ce que nous publions dans cette partie du n° 5.

Nous avons beaucoup hésité, perdu d'abord dans la masse des papiers laissés par Maurice sur le *Mémoire* ou à son propos. Notre premier et principal critère a été de ne rien faire paraître qui ne soit de Maurice lui-même. Quitte à présenter un ensemble fragmentaire et disparate. Des nombreux papiers qu'il nous a laissés sur *MH*, nous avons choisi d'en retenir de quatre types, correspondants à plusieurs moments de sa « recherche ». Nous les présenterons plus en détail au début de chacune de ces séries.

1. En premier lieu, l'*Avant-propos* et les trois chapitres de la dernière rédaction faite par Maurice (après les années 1980).

2. Les quelques pages consacrées à *MH* dans le *C.L.* 2 et surtout dans le *C.L.* 11. Dans ces textes denses, dans les notes abondantes et extrêmement documentées, Maurice fait déjà passer les résultats de ses recherches ; il exprime l'essentiel de l'apport de *MH* (Ces pages sont du début des années 1960).

3. Datant de 1956, une lecture « critique » que Maurice avait réalisée du manuscrit de *MH*. Nous publions en regard de cette lecture une reproduction du manuscrit lui-même, ce qui avait été l'intention de Maurice.

4. Quatre schémas de présentations au CIL où Maurice fait une place importante à *MH*. Elles sont des années 70 début 80.

La dernière rédaction de l'étude du F. Maurice sur MH

AVANT-PROPOS

Au début de l'année 1690, à Paris, paroisse Saint-Sulpice. Trois ou quatre Frères des Écoles chrétiennes y sont employés aux écoles. Venus de Reims deux ans plus tôt, ils portent, dans la capitale l'habit qu'ils ont adopté en Champagne, il y a cinq ans : une soutanelle, un manteau à manches flottantes. Pendant près de trois siècles, ce même habit les désignera, en France d'abord, ailleurs ensuite. Partout où il paraît une première fois, il n'est pas sans susciter quelque étonnement.

A Paris, en cette année 1690, le curé Baudrand estime qu'il faut changer cela. Il presse Monsieur de La Salle de donner à ses Frères le grand manteau ecclésiastique. Pour justifier cette exigence, il n'apporte, semble-t-il, que des raisons de convenance : les Frères seront plus considérés s'ils s'apparentent davantage au très nombreux clergé de la paroisse et de la ville.

De La Salle ne se range pas aux raisons du curé. Ce qui n'est pour celui-ci qu'un changement proposé à l'avantage des Frères devient, aux yeux du Fondateur, une innovation périlleuse : de la part des Frères, ce serait une prétention injustifiée à la qualité de clercs ; à l'intérieur de la communauté, ce serait courir le risque de déclencher une véritable crise d'identité. Pour défendre une position qu'il entend maintenir malgré les avis contraires, De La Salle prépare et rédige un *Mémoire*. Mais ces quelques pages dépassent le simple plaidoyer en faveur de l'habit des Frères.

Parce que les Supérieurs de Paris, et d'abord ces Messieurs de Saint-Sulpice, ignorent presque tout de la « Communauté des Écoles chrétiennes », le Fondateur juge opportun de la leur faire connaître. A ces ecclésiastiques qui ont pu rencontrer les trois ou quatre Frères employés aux écoles sulpiciennes, il est indispensable de dire que ces maîtres appartiennent à une communauté à l'œuvre déjà en deux autres diocèses.

Modifier l'habit des Frères de Paris, c'était, pour Monsieur Baudrand, changer la manière de se vêtir de quelques maîtres employés aux écoles de sa paroisse. Pour De La Salle, ce changement devait alors s'étendre aux Frères des maisons de Reims, de Rethel, de Guise et de Laon. Mais surtout, ce changement ouvrirait la porte à bien d'autres interventions qui pouvaient aisément mettre en péril la stabilité, et d'abord l'unité, de la communauté naissante. Si chacun des curés qui emploient les Frères est en droit de prescrire telles ou telles modifications à leurs statuts ou à leurs usages, c'en sera bientôt fait de l'unité profonde et de la forte cohésion qui existent entre les maîtres — vingt ou vingt-cinq probablement — des différentes maisons.

Ce serait aussi aux yeux des parents d'élèves et autres personnes externes, un sujet d'étonnement autrement dommageable que celui qu'avait pu provoquer une première fois l'adoption d'un habit devenu depuis le symbole d'une vocation de dévouement à l'œuvre des écoles.

En fait, De La Salle se heurtait ici, dès cette période des débuts, à une attitude sulpicienne qui lui vaudrait par la suite les plus douloureux conflits et les plus pénibles oppositions de la part du successeur du curé Baudrand. Monsieur de La Chétardye lui aussi, et avec quelle ténacité, tenterait d'intervenir dans le gouvernement de l'Institut,

n'acceptant pas l'idée de Monsieur de La Salle qui voulait une institution centralisée, portant partout où on l'appelait, ses règles, ses méthodes, ses usages.

C'est parce qu'il pressentait l'importance exceptionnelle d'un premier refus, que De La Salle crut devoir produire, par écrit, devant plusieurs de ses supérieurs ecclésiastiques de Paris, les raisons qui militaient en faveur de son choix. C'est pour éclairer ceux qui devenaient ses juges en l'occurrence qu'il s'appliqua d'abord à leur faire connaître une communauté dont ils ignoraient presque tout.

Ce qui fait pour nous la valeur de cette pièce entièrement autographe c'est donc, non seulement le plaidoyer en faveur d'un habit, c'est plus encore la présentation, à quelques années de ses origines, de l'œuvre entreprise par De La Salle et ses Frères. Cette présentation, De La Salle la fait avec une concision qui est bien dans sa manière; mais il atteint ici une précision dans les termes qui en fait un chef-d'œuvre de clarté autant que de prudence.

Quand il écrit pour ses Frères, De La Salle n'éprouve pas le besoin de se justifier. Fort heureusement pour nous, dans ce *Mémoire*, le Fondateur a jugé devoir se défendre devant des externes à l'Institut. Il lui faut donc insister sur des particularités qui leur sont peu connues; il lui faut faire la preuve du bien-fondé de ses choix et de ses décisions.

Devant les Frères, il aurait pu se dispenser de rappeler la petite histoire que ceux-ci connaissent. Devant des externes, il était tenu de le faire pour les aider à découvrir quelque chose de cette expérience vécue par la communauté naissante.

Les biographes nous disent que De La Salle n'a pas perdu sa peine: le curé Baudrand s'est résigné. A Paris comme ailleurs, les Frères ont conservé cet habit qui était pour eux, dès lors, hautement significatif de leur appartenance à une communauté irréductible à aucune autre: la «Communauté des Écoles chrétiennes».

CHAPITRE I

L'HABIT ET LE MÉMOIRE SUR L'HABIT:
LES DONNÉES FOURNIES PAR LES PREMIERS BIOGRAPHES.

Le *Mémoire sur l'Habit* est la pièce essentielle de notre étude. Avant de le lire, il n'est peut-être pas inutile d'interroger les premiers biographes de Monsieur de La Salle : le Frère Bernard ¹, Dom François Hélie Maillefer ² et le chanoine Jean-Baptiste Blain ³.

Tous trois connaissent l'existence du *Mémoire*. Ils nous livrent aussi plus d'une information intéressante concernant la genèse du conflit surgi à propos de l'habit des Frères de Paris. Et tout d'abord, ils nous font assister à cette première prise d'habit sans solennité, mais tellement riche de signification.

A propos de l'habit, comme déjà à propos des exercices de communauté, comme plus tard à propos des *Règles communes* et de la *Conduite des Écoles*, l'expérience vécue par De La Salle et ses Frères précède et appelle les orientations pratiques. C'est cette même expérience réfléchie par eux qui devient inspiratrice d'une pensée et même d'une spiritualité.

Un texte comme le *Mémoire sur l'Habit* montre De La Salle bien informé en matière de droit et de pratique ecclésiastiques. Il le montre bien au fait de la littérature et des traditions monastiques ou religieuses. Mais il le montre tout autant attentif à recueillir les leçons de vie de ce passé récent qu'il vient de vivre avec ses Frères, tous unis dans cette recherche de Dieu et du meilleur service à rendre à l'Église et aux âmes.

Les pages qui suivent offrent plus d'une répétition : Maillefer et Blain doivent à Bernard ; de plus, Blain se répète volontiers. Il paraît indispensable toutefois de recueillir le plus grand nombre possible de ces informations. On ne trouvera pourtant pas ici tous les développements de Blain : les passages cités suffisent à notre propos ; ils peuvent même déjà paraître surabondants.

1. *Le témoignage de Bernard.* ⁴

Au moment où De La Salle offre l'hospitalité à Adrien Nyel (1679), le biographe observe :

«il assura Monsieur Nyel qu'il pouvait venir loger chez lui, et qu'il y serait en toute sûreté, parce que cela ne paraîtrait point, et que, comme il y venait souvent des ecclésiastiques ou curés de la campagne, on se persuaderait facilement qu'il en était un, vu qu'il portait un rabat, des cheveux courts et un habit noir» (25).

¹ *Conduite admirable de la divine Providence en la personne du vénérable serviteur de Dieu, Jean-Baptiste de La Salle*, ms. 1721, édition in *Cahiers lasalliens* 4.

² *La vie de M. Jean-Baptiste de La Salle, prêtre, docteur en théologie, ancien chanoine de la cathédrale de Reims et Instituteur des Frères des Écoles chrétiennes*. Édition comparée des ms. de 1723, copie Carbon (Ca) et de 1740, original déposé à Reims (Re), in *Cahiers lasalliens* 6.

³ *La vie de Monsieur Jean-Baptiste de La Salle, Instituteur des Frères des Écoles chrétiennes*, 2 tomes, Rouen 1733. Reproduction photo-mécanique in *Cahiers lasalliens* 7 et 8.

⁴ Les chiffres qui accompagnent les citations renvoient à la page double du *Cahier lasallien* 4 : celle du manuscrit, et celle de la typographie.

Quand De La Salle retire entièrement les maîtres chez lui :

« aussitôt qu'on s'aperçut de cette nouveauté non attendue, de voir six ou sept maîtres d'école qui n'avaient rien d'éclatant selon le monde, étant fort simplement habillés, n'ayant pour lors qu'un petit habit noir avec un rabat, sans manteau ni capote, chacun en parla selon sa fantaisie » (42).

Parlant des maîtres qui viennent de se choisir Monsieur De La Salle pour confesseur :

« on dit maîtres parce qu'ils n'étaient pas encore Frères n'en portant pas l'habit » (44).

Narrant les événements de l'année 1682 :

« ce fut aussi au commencement de la même année qu'on commença ce qu'on appelait en ce temps-là les exercices, qui sont les mêmes qui se pratiquent aujourd'hui dans toutes les maisons de l'Institut ; et les maîtres furent appelés Frères et en prirent l'habit comme nous verrons bientôt, et nous ne les nommerons maintenant que par le nom de Frères » (47).

Il s'agit ici, le biographe le laisse clairement entendre, d'une anticipation ; ce n'est pas en l'année 1682, mais plus tard que les maîtres adopteront l'habit devenu traditionnel au moment où Bernard écrit.

Sans date, après avoir relaté les événements de l'année 1685 :

« La nouveauté de leur établissement et la manière simple dont ils étaient habillés leur attiraient mille injures et mille impertinences de la populace, et tout cela ne les étonnait point. Les pierres que quelques libertins leur jetaient étaient autant de couronnes à leur patience » (63).

En tête de son chapitre VII, le biographe annonce :

« Monsicur de La Salle... règle la manière d'habits que doivent porter les Frères » (65).

A la page suivante, il montre le Saint tenant l'une des classes de l'école sur la paroisse Saint-Jacques,

« avec une humilité et simplicité qui édifiaient tous ceux qui le voyaient. Mais ce qui augmentait leur admiration était de le voir aller et revenir quatre fois le jour avec un simple Frère, revêtu d'une capote qui n'allait qu'à mi-jambe, par dessus sa soutane, couvert d'un grand chapeau et des souliers fort grossiers, sans se mettre en peine du qu'en dira-t-on » (66).

Viennent ensuite les deux pages capitales relativement à l'habit et au *Mémoire*. Bernard vient de parler de la mort d'Adrien Nyel ; mais il évoque celle-ci tout aussitôt après avoir parlé du retour d'Adrien à Rouen. C'est donc autant de 1685 que de 1687 qu'il s'agit ici. Il enchaîne :

« Quelque temps après la mort de ce vertueux personnage, Monsieur de La Salle qui avait été souvent pressé par plusieurs personnes de donner un manteau à ses Frères, et entre autres par Monsieur le Maire de la ville de Reims, se crut obligé de faire ce que tant de personnes lui conseillaient. Car jusqu'alors les Frères n'avaient porté qu'un court habit noir, un rabat et un chapeau fort grand. Et comme en ce temps-là, on portait des chapeaux à grands bords, les Frères, pour ne pas se conformer au siècle présent, comme dit l'Apôtre, en portèrent encore de plus grands, ce qui leur attira la risée et les moqueries de la populace. Et ce qui le détermina enfin à ne plus différer de leur donner un manteau, ce furent les instantes prières que lui firent les Frères de leur donner un habit qui les distinguât tout à fait des gens du monde. Ce saint supérieur, fort content de ce que Dieu lui faisait connaître sa volonté par

l'avis de tant de personnes, leur fit faire des manteaux qui étaient fort en usage en ce temps-là, lesquels avaient des manches, et on les nommait du nom de capotes, nom qui leur est resté; et il leur fit faire pareillement des robes de la même étoffe, c'est-à-dire, de serge croisée, et de la même manière qu'on les porte aujourd'hui. Cette manière d'habit simple et modeste fut fort approuvée des supérieurs et seigneurs évêques qui appelèrent dans leurs diocèses les Frères des Écoles chrétiennes.

Mais comme tous les esprits ne se ressemblent pas, Dieu permit que son serviteur fût inquiété par une personne d'autorité qui ne pouvait approuver cette manière d'habit. Ce fut dans Paris, où il eut à supporter de grandes contradictions sur ce sujet, deux ans après que les Frères y furent établis. Et cette personne aurait voulu que les Frères portassent un manteau long, ce qui était fort opposé à ses vues et à ses intentions, et un sujet de bouleversement dans toutes les maisons de l'institut. Mais Dieu qui sans doute ne permettait tout cela que pour faire voir la patience et en même temps la fermeté de son serviteur, fit apaiser ce trouble, étant touché des prières et des mortifications que faisait continuellement ce saint homme pour le prier de changer le cœur de ceux qui le troublaient.

Et voulant faire voir en même temps que l'intention qu'il avait de ne point changer la forme d'habit des Frères était bonne, il coucha par écrit les raisons qui lui obligeaient; raisons si justes et si fortes qu'il est presque impossible qu'un bon esprit y puisse trouver à redire. Il les fit voir à Messieurs ses directeurs et aux supérieurs du séminaire de Saint-Sulpice qui les approuvèrent fort, ce qui le confirma encore plus dans la résolution qu'il avait de tenir ferme à ce que l'habit des Frères de son institut conservât toujours son ancienne forme.

Nous n'avons pas cru nécessaire de coucher ici les raisons qu'il en a laissées par écrit; car outre qu'elles sont en trop grand nombre, ce que nous avons dit semble suffisant pour faire voir sa fermeté à soutenir ce qu'il n'avait fait que par l'avis des personnes sages et prudentes (69-70).

2. *Le témoignage de Maillefer* ⁷.

Sans date à cet endroit, mais à la suite de deux paragraphes ayant trait à des événements des années 1682 et 1683 :

« Il leur fait prendre un habillement uniforme... C'est ce qui le détermina à dresser de nouveaux règlements, plus réfléchis et plus mesurés. Le principal objet était de prendre de justes moyens pour leur ôter prétexte de retour vers le monde. Il consulta plusieurs personnes de piété et d'expérience, et profitant de la bonne volonté de ses nouveaux disciples, il leur fit prendre un habillement pauvre et uniforme, qui par sa singularité et sa simplicité les distinguait des séculiers. Cette nouvelle forme d'habit était très convenable à la modestie de leur état, et en inspirant du respect pour leur personne, il leur donnait lieu d'être plus retenus dans leur conduite.

On ne l'approuve point. Il est vrai que ce changement ne fut pas du goût de tout le monde. On y trouvait du ridicule, parce qu'on n'y était pas encore accoutumé. On en fit même des railleries qui ont cessé avec le temps. Quelques années après, une personne distinguée d'ailleurs par son mérite et par sa piété, mais d'un génie particulier, voulut les obliger d'y faire quelque réforme, mais Monsieur de La Salle dont il fallait l'agrément, ne jugea pas à propos de suivre ses avis. Il craignait qu'en les habillant plus proprement, on leur fit naître l'envie de se produire, et que par trop de complaisance pour un homme, dont il respectait d'ailleurs le crédit et les lumières, il ne donnât atteinte à la simplicité de son Institut. Il ne

⁷ Re renvoie au ms. Rcims; Ca renvoie au ms. Carbon, in *Cahiers lasalliens* 6. Les pages sont celles des ms. inscrites dans la marge de l'édition.

voulut donc pas céder aux raisons de bienséance qu'on lui alléguait, et parce qu'on le taxa d'entêtement et de suffisance, il crut qu'il était de la justice d'exposer par écrit les raisons de sa résistance. Il le fit d'une manière solide et chrétienne et par ce moyen, il ramena à son sentiment ceux qui y paraissaient les plus opposés» (Re 39-40) ⁶.

Le Saint fait l'école sur la paroisse Saint-Jacques :

«On fut très surpris de le voir sortir deux fois le jour comme les autres Frères, traverser la ville revêtu d'une soutane courte, d'une étoffe grossière, couvert d'un manteau à manches pendantes, et d'un chapeau à long bord, avec des souliers des plus épais, aller avec eux apprendre à lire et à écrire aux enfants, leur faire le catéchisme, les conduire à l'église, en un mot s'assujettir sans aucune marque de distinction à tout ce qu'il avait établi lui-même pour le gouvernement des écoles gratuites. Ce nouveau spectacle lui attira les railleries de la populace qui n'envisage les choses que par l'extérieur» (Re 59) ⁷.

A propos de la formation donnée par De La Salle aux novices de Vaugirard :

«Monsieur de La Salle savait profiter adroitement de leurs bonnes dispositions pour les former à une piété solide et les y fortifier de bonne heure. Leur habit, leur nourriture, leur maintien extérieur, tout y contribuait. On ne pouvait se lasser d'admirer la modestie avec laquelle ils marchaient dans les rues, les yeux baissés, gardant un profond silence, sans jamais se détourner pour satisfaire leur curiosité» (Re 97) ⁸.

A leur arrivée à Rouen, les Frères sont l'objet des railleries et des injures des gens du peuple :

«La populace de cette grande ville qui n'était pas encore accoutumée à les voir, les chargeait d'injures et de pierres. Monsieur de La Salle eut part aussi à ces humiliations» (Re 169-170) ⁹.

3. Le témoignage de Blain ¹⁰

Parlant des délibérations d'une première assemblée des principaux Frères :

«Le troisième article était celui qui paraissait le plus pressant ; cependant il demeura encore indécis. Jusqu'alors les maîtres d'écoles avaient porté dans la maison l'habit qu'ils y avaient apporté : au petit collet près, on n'y avait fait aucun changement. Tout l'extérieur, par conséquent étant demeuré séculier, nulle marque certaine ne distinguait les sujets de la nouvelle communauté des purs laïques. Il y avait longtemps que Monsieur de La Salle voyait cet inconvénient et cherchait à y pourvoir ; mais il ne voulait rien faire de lui-même. Il abandonna au Conseil des douze la conclusion de cette proposition ; mais quand elle fut agitée, ils ne purent convenir sur la forme que leur habit devait avoir. Monsieur de La Salle ne savait lui-même à quoi s'en tenir sur ce point.

⁶ Plusieurs variantes en Ca 26-27. La plus importante est celle qui signale l'accueil réservé à l'habit des Frères : «On y trouvait du ridicule, parce qu'on n'y était pas encore accoutumé. On en fit même des railleries qui ont cessé avec le temps». Ces deux phrases ne paraissent pas en Ca.

⁷ Variantes en Ca 39 : une soutane d'une étoffe grossière, *au lieu de* une soutane courte d'une étoffe grossière ; le gouvernement des écoles, *au lieu de* le gouvernement des écoles gratuites.

⁸ Variantes en Ca 65 : les y fortifier, *au lieu de* les y fortifier de bonne heure ; leur habit simple, une nourriture grossière, *au lieu de* leur habit, leur nourriture.

⁹ Texte identique en Ca 105.

¹⁰ Les chiffres qui accompagnent les citations renvoient au tome (I = CL 7 ; II = CL 8) et à la page.

Plus il y avait pensé, plus il était demeuré convaincu de la nécessité du changement, et en même temps incertain sur la manière de le faire. Les douze se trouvant donc encore fort irrésolus sur cet article, il demoura sans décision et ils remirent à la prudence de leur Père de faire dans le temps ce qu'il jugerait convenable (I.234-235).

Quand il vient à parler de l'adoption de l'habit, Blain est singulièrement prolix. On ne peut transcrire ici la totalité de ces pages touffues où il fait l'éloge de cet habit, puis s'attarde à décrire les procédés peu courtois qu'il valut aux Frères de la part de la population surprise jusqu'à l'étonnement.

«L'article du changement des habits qui avait demeuré indécis et qui avait été abandonné à la prudence du vertueux Instituteur, trouva dans l'hiver de la même année (1685) son dénouement par l'occasion qui suit. Le froid était grand, et la plupart des pauvres maîtres mal vêtus étaient exposés à toutes ses rigueurs. Monsieur le Maire de la ville en eut pitié; et ayant rencontré dans la rue Monsieur de La Salle, il lui en témoigna sa peine, en lui conseillant de leur donner des capotes pour les tenir plus chaudement, et les mettre un peu plus à l'abri des inclémences de l'air.

Cette sorte d'habits qu'on appelait *capotes* à Reims était alors de grand usage dans le pays. Ce conseil frappa le pieux Instituteur et le regardant comme donné d'en-haut par la bouche d'un des premiers de la ville, il adopta cette forme d'habit et la fit prendre à ses disciples. L'unique changement qu'il fit dans cette sorte de vêtement, qui avait alors cours en Champagne, et qui était fait de toutes sortes d'étoffes, et de toutes sortes de couleurs, fut de les faire fabriquer d'une laine très grossière, de leur donner une teinture noire, et de les faire descendre à huit pouces de terre. De cette manière il était propre à mettre par dessus leur habit, à leur servir de sur-tout, et à les garantir du froid et de la rigueur des saisons.

Cette idée en fit naître une autre à Monsieur de La Salle, qui fut de réformer l'habit de dessous que portaient les maîtres d'école. Cet habit étant l'habit séculier qu'ils avaient porté dans le monde, il était de toutes sortes de couleurs et de toutes sortes de figures. Rien de moins convenable pour des gens d'une même Communauté. Le moyen que trouva le vertueux supérieur de le rendre uniforme, fut de le conformer à la capote; c'est-à-dire, d'en faire une soutane de la même étoffe noire, de la manière que les ecclésiastiques la portaient autrefois, et qu'on la porte encore en plusieurs communautés, fermée par devant avec des agrafes de fer. Cet habillement pauvre et uniforme qui, par sa figure et par sa simplicité, les distingue des séculiers, des ecclésiastiques, et tous les autres religieux, leur est devenu propre, et est celui qu'ils portent encore aujourd'hui.

Cette nouvelle forme d'habits qui d'abord frappa les yeux par sa singularité, et qui choqua tant de gens, est peut-être de tous ceux qu'on peut imaginer le plus convenable à leur état» (I.238).

Ces derniers mots introduisent de longs développements sur la vertu de l'habit religieux en général, et de l'habit adopté pour les Frères en particulier. Viennent ensuite les premières allusions aux blâmes et moqueries qu'attira aux Frères le port de cet habit insolite. Et le biographe de signaler l'attitude d'opposition adoptée par Monsieur Baudrand, lequel n'est point nommé à cet endroit :

«Monsieur de La Salle fut pourtant malgré lui obligé, quelques années après, d'entendre sur ce sujet les remontrances d'une personne distinguée par son mérite, qui s'arma de toutes sortes de raisons pour le réduire à faire quelque réforme sur ce nouvel habit. Et certainement, l'humilité du Serviteur de Dieu l'eût volontiers soumis à l'autorité et aux lumières de cette personne qu'il respectait, et l'eût porté à façonner l'habit en question au gré de ce sage moniteur, si la figure et la forme qu'il voulait lui donner, en le rendant plus propre et plus

au goût du public, n'eût pas mis ceux qui le portaient en risque de perdre leur esprit de simplicité et de mort au monde.

Appréhendant donc et avec raison, que le changement de l'extérieur ne passât à l'intérieur, que le vieil homme ne trouvât son compte, au préjudice de l'homme nouveau, dans une sorte d'habit moins désagréable aux gens du siècle, il demeura inflexible en son sentiment : d'autant plus qu'on ne produisait que des raisons de bienséance en faveur du changement proposé...

Il est vrai que Monsieur de La Salle demeurant ferme en cette occasion, et que ne pouvant se résoudre à faire céder à des raisons de convenance, les motifs importants qui l'avaient déterminé à donner à l'habit de son Institut, la forme qui était tant blâmée, il fut traité d'entêté et d'homme qui abondait dans son sens. Comme c'est à quoi il s'attendait, il laissa dire, et ne changea rien ; mais de peur que l'autorité ou la multitude des personnes à qui l'habit en question déplaisait, ne fit impression sur ceux qui le portaient, il fit un écrit pour justifier leur manière de se vêtir et y exposa d'une manière si solide et si chrétienne les motifs de sa résistance qu'il ramena à son avis, ceux qui y paraissaient être les plus opposés» (I.239-240). «A la capote et à la soutane d'étoffe la plus vile et la plus grossière, convenaient des souliers et des chapeaux de pareille espèce, pour faire un assortiment du goût de la parfaite pauvreté, et convenable à des gens qui ne gardaient aucune mesure avec le monde. Dans ce temps-là, on portait des chapeaux d'un ample volume ; ceux que fit faire le pieux Instituteur, à l'usage des Frères, renchérirent encore sur ceux du commun, par l'étendue de leurs bords. Son dessein était de les rendre différents en tout des gens du monde, de ne leur laisser rien de conforme au siècle, et de former entre lui et eux une si grande inimitié, qu'ils n'eussent pas même la pensée de se réconcilier.

Pour que la chaussure eût du rapport aux chapeaux, il leur fit faire des souliers de deux grosses semelles fortes et épaisses, et telles que les portent les gens de charrue ou ceux qui travaillent aux gros ouvrages» (I.241).

Et le biographe de montrer les Frères devenus la risée du public :

«A peine avaient-ils le pied hors de leur maison, que les yeux critiques et malins se fixaient sur eux avec dérision, que les langues méchantes s'armaient de traits envenimés pour les blesser, et que tout se remuait au-dedans et au-dehors des maisons pour aller à leur rencontre ou les attendre au passage, afin de leur faire honte et confusion. On les montrait du doigt, on les escortait avec cris et en tumulte, on les contrefaisait en public, et chacun s'applaudissait de leur avoir fait quelque nouvel outrage. Les risées et les huées les accompagnaient dans toutes leurs routes. Les passants s'arrêtaient dans les rues pour prendre part aux moqueries ; et les artisans dans leurs boutiques, laissaient leur ouvrage pour les insulter. Les enfants se faisaient un jeu de les suivre en clabaudant ; la populace, un plaisir de les accabler d'injures ; et tous de leur faire quelque pièce et de rire à leurs dépens» (I.241-242).

Et le narrateur continue sur ce ton tout au long de deux grandes pages, avant d'en arriver à montrer Monsieur de La Salle troquant le long manteau contre la capote, alors qu'il remplaçait un Frère à l'école de la paroisse Saint-Jacques :

«Il changea donc son manteau long avec une capote. Les souliers lourds et épais, aussi bien que le chapeau à large bord étant de l'habillement, il les prit et alla en cette figure faire la fonction de maître d'école. Quand le monde le vit travesti, pour ainsi dire, de cette manière, le corps enveloppé d'une capote à grandes manches, faite de l'étoffe la plus vile et la plus grossière, et par-dessous, revêtu d'une soutane de pareille matière, il est aisé d'imaginer quels éclats de rire il excita dans la ville, quels cris parmi les enfants, quelles huées de la part d'une canaille assemblée et ravie de trouver le moment de satisfaire son humeur malfaisante... Ce ne fut ni une, ni deux, ni trois fois, que le vertueux Supérieur voulut s'exposer à de pareils

opprobres : il eut tout le temps de s'en rassasier pendant plusieurs mois qu'il sortit de sa retraite, pour donner de pareils exemples d'humilité en allant deux fois par jour tenir l'école. De plus, il aurait cru manquer à son devoir, s'il eût omis les moindres fonctions du maître : ainsi pour les remplir à la lettre, sans en omettre un iota, comme un simple Frère, il conduisait tous les jours les écoliers à la sainte messe, les menant à la grande et aux vêpres de la paroisse les jours de dimanche et de fête, en se tenant debout à leur tête avec un air de modestie, de recueillement et de dévotion qui ravissait en admiration les gens de bien » (I.244).

Ces lignes, parmi d'autres, ont été citées surtout afin de permettre une comparaison éclairante entre les dires du biographe et les considérations discrètes et autrement crédibles du *Mémoire sur l'Habit*. Ailleurs, Blain revient sur le différend surgi entre le curé Baudrand et Monsieur de La Salle :

« Monsieur de La Salle reçoit une autre persécution au sujet de l'habit des Frères... Cité devant un tribunal favorable à sa personne, mais contraire à son esprit et à ses dispositions, il trouve dans son juge sa partie qui condamne ses Frères à un changement d'habit. Le pieux Instituteur qui avait des lumières et une grâce pour la conduite de sa Communauté, que les grands hommes qui l'attaquaient n'avaient pas reçue de Dieu, prévint les conséquences de ce changement et il s'y opposa.

Quelque respectable que fût à son égard l'autorité de celui qui portait cette sentence, il crut qu'il était de la dernière importance d'en appeler, et de soutenir son appel par des raisons convaincantes. Tous ceux qui eurent connaissance de la nature de la cause, souscrivirent à la force de ses raisons et soutinrent son sentiment ; mais il n'en porta pas moins la peine de sa victoire par des soustractions d'aumônes, et par les dénominations d'opiniâtre et d'entêté.

Il faut tout dire : celui qu'il avait en tête était un homme d'un grand nom à Paris et d'un grand crédit. L'habit des Frères alors si singulier et qui leur attirait les risées de la populace et le rebut des gens du monde, lui déplaisait. Il avait peur que ce mépris de leurs personnes ne retombât sur leur ministère. Son zèle pour les Écoles chrétiennes et gratuites dont sa paroisse recevait à Paris les premiers fruits, lui inspirait de ne point exposer au mépris ceux qui les faisaient, par une forme de vêtements extraordinaires et qui n'était du goût de personne. Ce grand homme qui avait autant de mérite que de réputation, pensait comme bien d'autres, que Monsieur de La Salle ne devait pas tenir si ferme sur le changement d'un extérieur qui ne devait en rien déranger l'intérieur ; et que puisque l'habit ne fait pas le moine, il ne devait pas s'attacher à celui-ci qui ne s'attirait les yeux que par sa nouveauté, que pour apprêter à rire et à faire tourner en ridicule ceux qui le portaient.

Monsieur Baudrand comme curé de la paroisse sur laquelle les Écoles chrétiennes étaient établies, comme leur bienfaiteur et leur protecteur, et comme directeur du Serviteur de Dieu, se croyait en droit de faire ce changement, et d'exiger de Monsieur de La Salle cette soumission et cette complaisance. L'habit qu'il destinait aux Frères était le long manteau et l'habit ecclésiastique. S'il était seul de son sentiment sur ce dernier article, sur le premier qui regardait le changement d'habit, le public pensait comme lui. Mais le public ne savait pas les grandes raisons qui avaient obligé Monsieur de La Salle à donner à l'habit des Frères la figure qu'il a. Elles sont si fortes, qu'elles emportent l'approbation de ceux qui les lisent. Comme il y avait à espérer que Monsieur Baudrand qui ne voulait que le bien, qui aimait Monsieur de La Salle, et qui était zélé pour son œuvre s'y rendrait, le Serviteur de Dieu mit encore une fois la plume à la main pour mettre en plein jour les motifs qui l'avaient déterminé à donner aux Frères l'habit qu'ils ont et en composer un Mémoire.

Cet écrit parut si fort et si solide que celui à qui il fut montré et que le pieux Instituteur consulta lui conseilla de tenir ferme sur ce point. Il est vrai que Monsieur de La Salle n'a point nommé la personne qu'il consulta, et qu'il s'est contenté de dire que c'était une personne très sage. Mais par ce glorieux titre il a assez désigné le célèbre supérieur des séminaires de Saint-Sulpice, Monsieur Tronson, dont la sagesse était si connue en France » (I.299-300)

Quelques lignes plus bas, le biographe termine par ces quelques observations :

« Ajoutons qu'il y avait déjà plusieurs années que la forme de l'habit des Frères avait été réglée. Si on ne commençait pas encore à l'approuver, on commençait au moins à y accoutumer ses yeux. On n'aurait donc pas pu le changer sans donner un nouveau sujet de parler. D'ailleurs il n'était pas à propos de revenir sur ce point, et de recommencer à nouveaux frais contre cet habit, une procédure qui n'aurait jamais eu de fin, puisque tous les curés qui auraient eu des écoles, ou tous ceux qui les eussent établies, auraient pu avoir leurs changements à proposer sur l'habit et sur la règle des Frères » (I.300).

Enfin, faisant l'éloge de la sagesse de Monsieur de La Salle, le chanoine biographe revient une dernière fois sur la controverse soulevée autour de l'habit des Frères :

« Monsieur de La Salle ne fit pas paraître moins de lumières dans le refus constant qu'il fit d'admettre une autre sorte d'habillement et de gouvernement dans son Institut. Ses meilleurs amis et les plus grands zéloteurs de son œuvre étaient aussi de l'avis du public qui criait contre cette nouvelle forme d'habit et qui en demandait le changement. Quelques-uns d'eux voulaient l'échanger avec la soutanelle et le manteau court ; c'est-à-dire qu'ils voulaient faire des Frères des abbés. Ils avaient à les entendre, les meilleures raisons du monde ; mais il ne fallait pas pour les goûter, les mettre en parallèle avec celles du Serviteur de Dieu. La seule lecture de celles-ci faisait sentir qu'il avait des lumières supérieures et qui venaient d'en-haut » (II.305).

Les trois biographes ne se contredisent que sur des questions de moindre importance. Sur l'ensemble, ils sont d'accord entre eux ; sur l'essentiel, ils sont même d'accord avec le texte du *Mémoire sur l'Habit*. Bernard avait peut-être ce texte en mains. Blain paraît l'avoir lu, et tel passage où il imagine les Frères en manteau court et prenant des airs d'abbés pourrait être une réminiscence. Maillefer a tout au moins connu l'existence de la pièce, l'objet du litige et la position adoptée par De La Salle.

Les trois biographes aussi font état de l'étonnement suscité, soit à Reims, soit ailleurs — à Paris, pour Maillefer ; à Rouen, pour Blain — aux premières apparitions de l'habit des Frères. On trouvera Blain excessif et presque caricatural. Mais très certainement, à Paris, comme à Rouen, un habit typiquement champenois — la capote, ce manteau à manches pendantes, comme écrit Maillefer, cette méchante mantille, comme écrira le père Léonard de Sainte-Catherine ¹¹ — ne pouvait que provoquer l'étonnement.

Heurté lui-même ou influencé par d'autres, le curé Baudrand veut changer cela. Cette « personne d'un mérite distingué » est plus d'une fois nommément désignée. Mais que veut-elle exactement ? Ce qui est en cause plus que tout, et peut-être uniquement, c'est cette capote qui sert de manteau. Le Maire de Reims et Monsieur de La Salle après lui l'avaient jugée apte à protéger les Frères ; ceux-ci l'avaient adoptée alors qu'ils n'avaient pas encore la soutane ou soutanelle. Dans les rues de Reims un tel habit ne pouvait choquer : ces capotes étaient alors en usage. Tout au plus désignaient-elles ceux qui les portaient comme gens de modeste condition. Vint le jour où pour mieux marquer leur état particulier de personnes séparées du monde, les maîtres y ajoutèrent une soutanelle : l'habit devenait dès lors « singulier », identifiant les Frères comme membres d'une communauté nouvelle, irréductible à aucune autre alors existante. Cette nouveauté pouvait normalement surprendre, même à Reims où l'on était depuis quelques années très attentif aux

¹¹ Paris, Bibliothèque Nationale, Ms.fr. 23968, f°60r.

options faites par Monsieur de La Salle délaissant fortune et canonicat pour s'associer quelques compagnons maîtres d'écoles.

Nouveau sujet d'étonnement : pour remplacer un Frère, le Fondateur abandonne son long manteau et adopte la capote. Témoignage d'humilité du Saint, sans doute ; mais, ainsi qu'il l'écrira lui-même, raison de commodité d'abord, le manteau long étant particulièrement contre-indiqué pour se déplacer parmi les écoliers, parmi les plus jeunes surtout.

Enfin, et c'est là un point d'importance, De La Salle est amené à se défendre, non pas devant ses Frères, mais devant le Curé et quelques autres ecclésiastiques : ses directeurs, les supérieurs sulpiciens. Blain est seul à produire ici le nom de Monsieur Tronson. On n'est pas obligé de croire aussi rapidement qu'il soit cette « personne très sage » que le Fondateur n'aurait pas autrement désignée.

L'habit n'était pas mis en cause à l'intérieur de la communauté. C'est au dehors, et du dehors seulement qu'est venue la contestation. Dès lors, De La Salle écrit pour ceux de ces Messieurs qui pourraient le plus utilement dissuader le curé Baudrand de maintenir ses prétentions.

Décrivant l'habit des Frères, Blain n'oublie ni le chapeau ni les chaussures. Ceux-ci n'étaient point en cause pourtant, et il ne faudra donc pas s'étonner qu'ils soient passés sous silence dans le *Mémoire sur l'Habit*.

CHAPITRE 2

LE TEXTE DU MÉMOIRE SUR L'HABIT

Les Archives de la Maison généralice ¹ conservent un double feuillet papier, couvert sur sept pages entières et le haut d'une huitième d'une écriture qui est sans conteste possible celle de Jean-Baptiste de La Salle ². Il s'agit d'un texte déjà retravaillé, non d'une mise au net. Les ratures, surcharges et renvois n'y sont pas rares. En l'un ou l'autre endroit, l'agencement des paragraphes, la suppression ou l'addition de l'un ou l'autre mot ou expression, peuvent donc prêter à des choix difficiles. A fortiori, ne sommes-nous pas en état de préjuger du mot à mot du texte définitif, d'ultimes retouches ayant pu avoir lieu avant la présentation du texte à son ou à ses destinataires.

Dans l'ensemble, le texte est aisément lisible. Il faut en excepter toutefois deux lignes au bas de la première page et un mot vers le bas de la troisième ³.

On donne ci-après une lecture courante de ce texte: on a donc introduit les signes de ponctuation, uniformisé l'emploi des majuscules et modernisé l'orthographe ⁴. On a tenu compte des très nombreuses corrections effectuées par l'auteur. Ces retouches en effet sont toutes contemporaines de l'élaboration du texte. Le plus souvent, semble-t-il, elles ont même été apportées avant l'achèvement de la première ébauche. Elles devraient donc contribuer à nous donner une image aussi fidèle que possible d'un écrit perdu, dont il nous reste heureusement ce très intéressant brouillon.

La division en articles numérotés a été réalisée un peu vite en 1956, au cours d'une étude qui n'était point alors destinée à la publication. Telle quelle pourtant, elle a été utilisée en plusieurs études parues depuis, dont le *Cahier lasallien* n° 11 ⁵. Il a paru préférable de la maintenir ici, en dépit de son caractère provisoire.

1. S'il est à propos de changer ou de conserver l'habit que portent présentement les Frères de la Communauté des Écoles chrétiennes. Quelle est cette Communauté et quels sont ceux qui la composent.
2. Cette Communauté se nomme ordinairement la Communauté des Écoles chrétiennes et n'est présentement établie ni fondée que sur la Providence.
On y vit avec règles, avec dépendance pour toutes choses, sans aucune propriété et dans une entière uniformité.
3. On s'y emploie dans cette Communauté à tenir les écoles gratuitement dans les villes seulement, et à faire le catéchisme tous les jours même les dimanches et fêtes.

¹ AMG, sous la cote De 323-1, 1.

² «C'est, quoique sans signature, et d'après tous les critères internes et externes, un autographe de M. de La Salle» (Rigault I, p. 158).

³ Voir ci-après: MH. 9 et 17.

⁴ Les mots abrégés ont été retranscrits sous leur forme entière.

⁵ CL 11, pp. 349-354. On notera toutefois quelques très menues variantes, 14 au total, entre le texte reproduit alors et celui que l'on retranscrit ici. Ces quelques corrections sont le résultat d'une nouvelle et plus attentive lecture sur l'original.

4. On s'y applique aussi à former des maîtres d'école pour la campagne dans une maison séparée de la Communauté qu'on nomme séminaire.

Ceux qui y sont formés n'y demeurent que quelques années jusqu'à ce qu'ils soient entièrement formés tant à la piété qu'à ce qui est de leur emploi.

5. Ils n'ont point d'autre habit que celui qu'on porte ordinairement dans le monde, hors qu'il est noir ou au moins fort brun, et ne sont distingués des autres laïques que par un rabat et des cheveux plus courts.

6. Ils y sont instruits à chanter, lire et écrire parfaitement, logés, nourris et blanchis gratuitement, et ensuite on les place dans quelque bourg ou village pour y faire l'office de clercs ; et lorsqu'ils sont placés, ils n'ont aucun rapport à la Communauté, sinon de bienséance. Ils y sont cependant reçus pour y faire retraite.

7. On élève aussi dans cette Communauté de jeunes enfants qui ont de l'esprit et de la disposition à la piété, lorsqu'on les juge propres et que d'eux-mêmes ils se portent à entrer ensuite dans la Communauté.

On les y reçoit dès l'âge de quatorze ans et au-dessus.

On les forme à l'oraison et aux autres exercices de piété.

On les instruit dans toutes les matières du catéchisme et on leur apprend à lire et écrire parfaitement.

8. Ces sortes de personnes qui sont formées et élevées dans cette Communauté ont maison, oratoire, exercices, table et récréation séparés, et leurs exercices sont différents et proportionnés à la portée de leur esprit et à ce qu'ils doivent faire dans la suite.

9. Ceux qui composent cette Communauté sont tous laïques, sans étude et d'un esprit au plus médiocre.

La Providence a voulu que quelques-uns qui s'y étaient présentés ou ayant la tonsure, ou ayant étudié, n'y soient pas restés.

10. On n'y refuserait pas cependant des personnes qui auraient étudié, mais on ne les y recevrait qu'à condition de ne plus étudier jamais.

1. parce que l'étude ne leur est pas nécessaire ;

2. parce qu'elle leur serait dans la suite une occasion de quitter leur état ;

3. parce que les exercices de la Communauté et l'emploi des écoles demandent un homme tout entier.

11. Quelle est la forme de l'habit qu'on porte en cette Communauté ? L'habit de cette Communauté est une espèce de soutanelle qui descend jusqu'à demi-jambe. Elle est sans boutons, agrafée par le dedans par de petites agrafes noires, depuis le haut jusque vers le milieu du corps, et de là jusqu'au bas, cousue d'un bout à l'autre.

Le bas des manches est abaissé sur le poignet et fermé par des agrafes qui ne paraissent pas.

12. On nomme cet habit une robe pour ne pas lui donner le nom d'un habit ecclésiastique dont il n'a pas aussi tout à fait la forme.

13. Ce qui sert de manteau est une casaque ou capote sans collet et sans boutons par le devant, agrafée par le haut d'une grosse agrafe par le dedans.

Cette casaque est un peu longue, parce qu'elle couvre toute la soutanelle et est environ d'un pouce plus longue.

14. Les casaques ou capotes que portent les Frères des Écoles chrétiennes leur ont été données pour se garantir du froid lorsqu'ils n'avaient pas encore de ces soutanelles particulières telles qu'ils en ont présentement, mais des justaucorps sans poche et fort honnêtes.

15. Les capotes étaient pour lors en usage et on crut qu'elles seraient très propres, utiles et commodes aux maîtres des écoles, particulièrement à ceux qui vont aux écoles hors la maison et dans des quartiers éloignés pour la commodité des enfants ; car ces maîtres se servant de cette capote comme de manteau dans les rues, s'en servent, pendant l'hiver, comme de robe de chambre quand ils sont arrivés dans leurs écoles et dans la maison.

16. On a fort hésité pour lors si on ne leur donnerait pas des manteaux plutôt que de ces sortes de capotes qu'on jugeait bien devoir être regardées dans la suite comme un habit singulier.

17. Mais quatre considérations en ont empêché :

la première que ces manteaux ne leur serviraient pas dans l'école contre le froid ou les embarrasseraient beaucoup ;

la deuxième, qu'avec des manteaux courts, ils auraient eu l'extérieur d'abbés de cour ⁶ et on craignait qu'ils n'en prissent l'air ;

3. qu'ils auraient paru ecclésiastiques, vêtus à la mode et contre l'ordre de l'Église quoiqu'ils ne le fussent pas ;

4. qu'ils auraient emporté les manteaux aussi bien que les justaucorps à la première tentation qui leur serait venue dans l'esprit et s'en seraient retournés vêtus comme des messieurs, eux qui n'avaient apporté en venant que des habits de paysans ou de pauvres artisans.

18. Ces inconvénients ont fait croire qu'il valait mieux qu'ils eussent un habit qui ne fût ni ecclésiastique ni séculier.

19. Les inconvénients qu'il paraît avoir de changer cet habit. A l'égard du changement en général.

20. Il y a peu de changements qui ne soient préjudiciables à une Communauté particulièrement en choses qui sont tant soit peu de conséquence.

21. Les changements sont toujours une marque d'inconstance et de peu de stabilité. Cependant la stabilité dans les pratiques, usages et points de règles paraît un des principaux soutiens d'une Communauté.

22. Un changement en Communauté donne occasion et ouverture à d'autres et laisse ordinairement de mauvaises impressions dans l'esprit de tous ou au moins d'une partie des sujets.

23. La plupart des désordres et dérèglements qui sont arrivés dans les Communautés ne sont venus que d'une trop grande facilité à admettre des changements.

⁶ Ces deux derniers mots sont douteux. Une première rédaction portait abbés incurtis ; ce dernier mot a été barré. Au-dessus, dans l'interligne, quelques caractères mal formés, on pourrait y lire *de cour* aussi bien peut-être que *incurtis* retranscrit faute de mieux.

C'est pourquoi c'est une maxime reçue de toutes les personnes qui ont expérience de Communauté que :

24. avant que d'introduire quelque chose dans une Communauté, il faut beaucoup y penser et examiner avec soin les suites bonnes ou fâcheuses qu'elle peut avoir; mais après l'y avoir établie, il faut être très circonspect pour ne la pas détruire que par une espèce de nécessité indispensable.

25. C'est apparemment pour ces raisons que les Révérends Pères Jésuites, ayant trouvé quelques difficultés dans leurs constitutions après la mort de saint Ignace, et ayant mis en délibération dans leur premier chapitre général, si on y apporterait quelque changement, résolurent unanimement qu'on ne les changerait en aucun point, mais que pour éclaircir les endroits qui faisaient difficulté, on ajouterait quelques apostilles par manière d'explication.

26. Inconvénients à l'égard de l'habit en particulier.

27. Le changement d'habit paraît de conséquence dans une Communauté; aussi a-t-on pris bien des précautions dans la plupart des Communautés religieuses pour ôter toute occasion à un tel changement: et dans plusieurs, l'habit est déterminé, non seulement quant à la forme et quant à la qualité et couleur de l'étoffe, mais aussi quant à la largeur et longueur, et toutes les dimensions sont exactement marquées et circonstanciées afin qu'on y puisse toujours conserver le même habit que dans l'institution.

Et les Communautés régulières qui dans leur institution ont pris l'habit ordinaire des autres ecclésiastiques se sont attachées à conserver leur habit primitif pour ne pas donner lieu à des changements et ont par là rendu leur habit singulier.

28. Il y a cinq ans que cet habit est en usage dans cinq villes différentes, tant du diocèse de Reims que du diocèse de Laon.

29. Il y est regardé comme un habit honnête et propre pour y retenir les maîtres dans la régularité et la modestie convenable à leur état et à leur emploi, et pour leur attirer le respect de leurs écoliers et la considération des autres personnes, bien plus que les justaucorps qu'ils portaient auparavant.

30. Le monde y est accoutumé à cet habit, et un changement d'habit donnerait l'occasion de parler, de le condamner de nouveauté ou de légèreté, et aux supérieurs de (le) réduire à un habit laïque.

31. Il y a près de deux ans que les Frères des Écoles chrétiennes sont employés à Paris avec ce même habit, et personne depuis ce temps n'en a parlé par manière de plainte, si ce n'est depuis quelque temps que Monsieur le Curé de Saint-Sulpice en parle d'une manière assez forte.

32. Il semble que si cet habit était à improver, c'était lorsque les Frères des Écoles chrétiennes sont venus à Paris et avant qu'ils s'y soient employés dans les écoles.

On aurait dû, pour lors, leur dire qu'on ne leur permettrait pas de tenir les écoles avec cet habit singulier et qu'ils eussent à en prendre un plus en usage.

Ils auraient dû alors prendre leurs mesures.

33. Raisons qui ont engagé à prendre un habit singulier et qui pourrait porter à le conserver.

34. Dans toutes les Communautés où les sujets n'ont rien en propre et sont uniformes en

tout, telle qu'est celle des Écoles chrétiennes, l'habit est singulier ou dans l'institution, ou il le devient dans la suite.

35. Il paraît plus à propos pour le bien d'une Communauté que l'habit soit singulier dans son institution que de le devenir dans la suite ; parce qu'on ne le change pas ensuite si facilement et que cet habit qui a toujours été singulier ôte toute occasion de prendre les modes et manières de s'habiller des personnes du siècle.

36. Les sujets de cette Communauté étant la plupart grossiers, sans élévation d'esprit et sans étude, et ne se conduisant ordinairement que par impression, il faut quelque chose qui leur fasse impression qu'ils sont de Communauté, tant pour les engager à y entrer que pour les y retenir et leur y faire observer les règles.

37. Et rien n'a cet effet d'une manière plus avantageuse qu'un habit singulier qui paraît être le propre d'une Communauté où il soit et puisse être en usage d'en porter.

38. Monsieur Vincent a jugé qu'un habit singulier en quelque manière était nécessaire pour retenir les sujets dans sa Congrégation. A combien plus forte raison le sera-t-il dans une Communauté dont les sujets sont sans étude et sans lumière.

39. Cet habit singulier fait que la plupart de ceux qui entrent dans la Communauté ne se mettent pas en peine si la Communauté est stable et fondée ou non.

40. Cet habit singulier fait que les séculiers regardent ceux de cette Communauté comme personnes séparées et retirées du monde, et il paraît fort à propos qu'on ait cette idée d'eux, afin qu'ils ne fréquentent pas facilement et ne communiquent pas trop aisément avec les personnes du siècle, et qu'ils aient même plus de retenue à leur égard.

41. Avant cet habit singulier, quand on parlait d'observer les règles, plusieurs disaient qu'ils n'avaient pas plus d'obligation d'observer des règles que les personnes du monde, puisqu'ils n'en étaient distingués en rien.

42. Depuis l'habit singulier, il ne paraît pas qu'on se fasse difficulté là-dessus, tous se regardant comme personnes de Communauté.

43. Avant cet habit singulier, on venait dans cette Communauté comme chez un homme qui tenait des maîtres d'école comme des domestiques, sans aucune idée de communauté. Plusieurs y venaient afin de se former et ensuite de se produire. Plusieurs demandaient des gages, et plusieurs autres croyaient qu'on leur était fort redevable de ce qu'ils se contentaient de la vie et de l'habit.

44. Depuis cet habit, on n'a point d'autre idée lorsqu'on demande à y entrer que de venir dans une Communauté pour y demeurer le reste de sa vie.

On ne sait ce que c'est de demander des gages, et on se croit fort heureux d'y être reçu. C'est l'habit seul qui produit ces effets.

45. Avant cet habit, la plupart s'en allaient avec l'habit qu'on leur donnait. Présentement, cet habit sert pour retenir les Frères dans leurs tentations ; quelques-uns même ont avoué qu'ils ont été plusieurs fois en disposition de sortir et l'auraient fait si cet habit ne les avait retenus.

46. Inconvénients qu'il y a touchant l'habit ecclésiastique.

47. Il paraît peu à propos de donner un habit purement ecclésiastique à des laïques qui

n'ont point d'étude et qui n'étudieront jamais, et qui même n'ont ni ne peuvent exercer aucune fonction, ni porter le surplis dans l'église, tels que sont ceux de cette Communauté des Écoles chrétiennes.

48. Il n'est pas à croire que Messieurs les Évêques qui en ont ou auront dans leurs diocèses, souffrent et tolèrent que des personnes de cette qualité portent l'habit ecclésiastique.

49. Il ne paraît pas que celui qui a la conduite de cette Communauté puisse donner une réplique qui soit raisonnable quand on lui demandera pourquoi, par sa propre autorité, il donne et fait porter l'habit ecclésiastique à des personnes qui ne le sont pas. Quel lieu y aura-t-il pour lors de se justifier ?

50. On a eu quelque dessein de leur faire recevoir la tonsure, mais plusieurs personnes, et Monsieur Baudrand ne sont pas de ce sentiment. Il est même difficile à croire que Nos Seigneurs les Évêques veuillent donner la tonsure à des personnes qui n'aient ni ne puissent avoir aucun commencement d'étude, ni exercer aucune fonction dans l'église ; et c'est cependant ce qu'on prétend des personnes de cette Communauté.

51. 2. Il paraît de conséquence que ceux de cette Communauté soient distingués d'habit des ecclésiastiques.

52. Ils sont tous les jours dans les paroisses, et leurs écoles en sont proches ordinairement ; ils y conduisent les enfants pour y assister à la sainte messe et au service divin.

53. Messieurs les Curés ne les y souffriront pas en long manteau, mais les obligeront d'y porter un surplis, les y emploieront dans des fonctions ecclésiastiques au moins quand ils auront besoin de leur secours.

54. Ce besoin arrivera souvent, parce qu'il y a peu d'ecclésiastiques dans la plupart des paroisses des villes : souvent, il n'y a qu'un curé, ou au plus un vicaire avec lui.

55. Les maîtres se feraient honneur de porter le surplis dans les paroisses, d'y être avec le clergé et d'y exercer des fonctions ecclésiastiques.

56. Ainsi ils quitteraient facilement le soin de leurs enfants dans l'église, qui est cependant la seule chose pour laquelle ils y vont, et qui est d'elle-même bien rebutante à la nature.

57. Tout ce qu'il y a dans cet article est d'expérience : Saint-Jacques, Laon, Château-Portien.

58. 3. Si les Frères de cette Communauté avaient l'habit ecclésiastique, ils auraient facilement la tentation d'étudier, d'être tonsurés, d'avancer dans les ordres, de chercher des emplois dans les paroisses.

59. Ils se lieraient facilement et communiqueraient avec Messieurs les Curés et autres ecclésiastiques, les voyant tous les jours, dont la fréquentation trop libre pourrait leur occasionner beaucoup de tentations contre leur vocation et le relâchement dans leur emploi.

60. 4. Le long manteau leur serait fort incommode dans leur emploi.

61. Ils ne pourraient, avec cet habit, se remuer au milieu de leurs écoliers, ni les ranger et tenir aisément en ordre quand ils les conduisent à l'église ou quand ils y sont.

62. On a remarqué qu'avec cet habit, on est en état de renverser la plupart des petits enfants de côté et d'autre, en les voulant ranger.

63. Dans la plupart des villes, on sera obligé de tenir des écoles en différents quartiers, et les maîtres doivent y demeurer tous les jours, trois heures et demie le matin, et autant de temps après le dîner.

64. Dans ces écoles, pendant l'hiver, les maîtres auront besoin d'autres habits que de leurs habits ordinaires pour se garantir du froid. Un long manteau ne leur y servirait de rien pour cet effet, au lieu que leur capote leur sert de robe de chambre dans leurs écoles.

Le texte du Mémoire chez les biographes et historiens.

Depuis un siècle, plusieurs historiens et biographes ont cité le *Mémoire sur l'Habit*, allant parfois jusqu'à le transcrire de façon intégrale. Ils titrent : *Mémoire sur les habits des Frères*⁷, *Mémoire sur l'habit des Frères*⁸, *Mémoire pour l'habit des Frères*⁹, ou plus simplement *Mémoire sur l'habit*¹⁰.

De ce *Mémoire*, Lucard donne d'abord quelques extraits relativement courts :

Avant que les Frères eussent le costume religieux, «on venait dans cette communauté, dit-il, comme chez un homme qui tenait des maîtres d'écolle, comme des domestiques, sans aucune idée de communauté ; plusieurs y venoient afin de se former et ensuite de se produire ; plusieurs demandoient des gages ; et plusieurs autres croyoient qu'on leur estait fort redevable de ce qu'ils se contentoient de la vie et de l'habit».

«Depuis cet habit, on n'a point d'autre idée... que de venir dans une communauté, et on se croit fort heureux d'y estre receu» (*Mém. sur les habits des Frères*, Manuscrit autographe du vénérable de La Salle, conservé aux Archives de l'Institut)¹¹.

Dans cette citation, les points de suspension attirent l'attention sur l'omission de quelques mots. Ailleurs, et cette fois, sans le mentionner, l'auteur omet une partie importante de la phrase. On la retranscrit ci-après en soulignant les passages omis :

«on n'a point d'autre idée lorsqu'on demande à y entrer que de venir dans une communauté pour y demeurer le reste de sa vie. On ne sait ce que c'est de demander des gages, et on se croit fort heureux d'y être reçu. C'est l'habit seul qui produit ces effets» (MH.44).

A propos du séminaire des maîtres d'école pour la campagne, Lucard retranscrit deux paragraphes du *Mémoire* (MH.5 et 6).

«Ils n'ont point d'autre habit que celui qu'on porte ordinairement dans le monde, hors qu'il est noir, ou du moins fort brun, et ne sont distinguez des autres laïques que par un rabas et des cheveux plus courts».

⁷ Lucard, *Vie du vénérable J.B. de La Salle*, Paris 1876, tome I, pp. 107-108, texte et note, où l'auteur résume le *Mémoire* en quinze lignes. *Annales de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes*, 1883, tome I, p. 31, n.1.

⁸ Lucard, *Annales*, I, pp. 26, n.1 ; 36, n.1 ; 66, n.1 ; Rigault, *Histoire générale de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes*, I, p. 152.

⁹ Guibert, *Histoire de saint Jean-Baptiste de La Salle*, Paris 1900, p. 184 ; Id. *ibid.* Paris 1901, p. 184.

¹⁰ Rigault, *op. cit.* pp. 158, 159, 164, 171. Battersby, in *De La Salle, Letters and Documents*, p. 240 : The Memoir on the religious habit.

¹¹ *Annales*, I, p. 31.

« Ils y sont instruits à chanter, lire et écrire parfaitement, logez, nourris et blanchis gratuitement ; et ensuite, on les place dans quelque bourg ou village pour y faire l'office de clercs ; et lorsqu'ils sont placez, ils n'ont aucun rapport à la communauté, sinon de bien-séance. Ils y sont cependant receus pour faire retraite » (*Mém. sur l'habit des Frères*)¹².

Et à propos du Noviciat (MH.7 et 8).

« On élève aussi dans cette communauté de jeunes enfants qui ont de l'esprit et de la disposition à la piété, lorsqu'on les juge propres et que d'eux-mêmes ils se portent à entrer dans la communauté. On les y reçoit dès l'âge de quatorze ans et au-dessus. On les forme à l'oraison et aux autres exercices de piété ; on les instruit dans toutes les matières du catéchisme, et on leur apprend à lire et écrire parfaitement.

« Ces sortes de personnes qui sont formez et élevez dans cette communauté, ont maison, oratoire, exercices, table et récréation séparés ; et leurs exercices sont différents et proportionnés à la portée présente de leur esprit et à ce qu'ils doivent faire dans la suite » (*Mém. sur l'habit des Frères*, ms)¹³.

Enfin, quand il en vient à parler du différend suscité par le curé Baudrand, Lucard écrit :

Après avoir sollicité les lumières de Dicu par le jeûne et la prière, il (De La Salle) expliqua et justifia son refus dans un *Mémoire* dont nous reproduisons les passages qui expriment le mieux sa pensée. Nous en avons déjà cité quelques extraits, en conservant l'orthographe originale comme spécimen¹⁴ ; désormais nous emploierons l'orthographe moderne dans toutes les citations¹⁵.

Ces quelques lignes annoncent une transcription volontairement incomplète du texte du *Mémoire*. En fait une vingtaine de paragraphes sont omis, en totalité ou en partie¹⁶. Mais il y a plus grave que cela. Lucard ne s'est pas contenté de modifier la seule orthographe de son modèle ; il a parfois retravaillé celui-ci de façon très libre.

Deux exemples, parmi d'autres. De La Salle avait écrit :

« Les casaques ou capotes que portent les Frères des Écoles chrétiennes leur ont été données pour se garantir du froid lorsqu'ils n'avaient pas encore de ces soutanelles particulières telles qu'ils en ont présentement, mais des justaucorps sans poche et fort honnêtes.

Les capotes étaient pour lors en usage et on crut qu'elles seraient très propres, utiles et commodes aux maîtres des écoles, particulièrement à ceux qui vont aux écoles hors la maison et dans des quartiers éloignés pour la commodité des enfants ; car ces maîtres se servant de cette capote comme de manteau dans les rues, s'en servent, pendant l'hiver, comme de robe de chambre quand ils sont arrivés dans leurs écoles et dans la maison (MH.14-15).

Lucard transcrit :

« A l'origine de notre Société, ces capotes étaient en usage, et l'on crut qu'elles seraient très propres et très commodes, particulièrement à ceux qui vont aux écoles hors de la maison et dans des quartiers éloignés ; car les maîtres s'en servent comme de manteau dans les rues, et de robe de chambre dans leurs écoles et dans la maison. Elles leur ont été données quand ils n'avaient pas encore de soutanelles, mais des justaucorps sans poches et fort honnêtes »¹⁷.

¹² *Annales*, I, p. 33.

¹³ *Annales*, I, pp. 35-36.

¹⁴ Ce respect de l'orthographe d'origine n'est pas toujours rigoureux.

¹⁵ *Annales*, I, p. 66.

¹⁶ Sont omis, les paragraphes 1 à 10, puis 17, 24, 39, 45, 55, 59, 61 et 62.

¹⁷ *Annales*, I, p. 67.

Parlant de la nécessité pour ses Frères d'adopter un habit qui leur donnât le sentiment d'appartenir à une communauté, et à telle communauté, le Fondateur avait écrit :

«Les sujets de cette communauté étant la plupart grossiers, sans élévation d'esprit et sans étude, et ne se conduisant ordinairement que par impression, il faut quelque chose qui leur fasse impression qu'ils sont de communauté, tant pour les engager à y entrer que pour les y retenir et leur y faire observer les règles» (MH.36).

Lucard nous fait lire :

«Les personnes qui s'éloignent du monde pour vivre en commun ont besoin de quelque chose qui leur donne l'impression qu'elles sont en communauté, tant pour les engager à y entrer que pour les y retenir et leur y faire observer les règles»¹⁸.

On le voit, nous sommes loin d'une simple modernisation de l'orthographe. Dans les passages qu'il cite, Lucard n'a peut-être pas trahi la pensée de De La Salle. Mais sa transcription perd la vigueur, le réalisme, la vérité du texte lasallien. L'auteur des *Annales* aurait dû être plus respectueux et signaler dûment omissions et retouches. Il garde le mérite d'avoir lu et fait connaître un texte jusqu'alors presque ignoré.

Guibert est plus fidèle. Moins toutefois en sa seconde édition. Quelques mutilations supplémentaires lui ont été alors imposées. Ainsi disparaissent notamment ces passages où De La Salle parle sans ménagement de la qualité — ou du peu de qualité — de certains de ses premiers disciples. On ne tiendra pas rigueur à l'historien de n'avoir pu déchiffrer la première partie de ce neuvième paragraphe, si soigneusement raturée par un lecteur offusqué. Par transparence, on peut tout de même lire ce que De La Salle écrivait :

«Ceux qui composent cette Communauté sont tous laïques, sans étude et d'un esprit au plus médiocre» (MH. 9).

Guibert aurait dû, ce semble, signaler l'existence de ce passage illisible pour lui. D'autant qu'il prend soin de nous prévenir de son souci de fidélité :

«Nous citons sans aucun changement, même d'orthographe, la pièce originale ; nous nous sommes seulement permis de mettre la ponctuation la plus capable de faire saisir le texte du premier coup»¹⁹.

En l'une comme en l'autre édition, les petites entorses ne sont pas tellement rares pourtant. Le copiste tient compte de certains renvois marginaux, mais il en néglige d'autres ; c'est ainsi que nos paragraphes 5 et 6, puis 26 et 27 se trouvent intervertis.

Une vingtaine de lectures fautives aussi ; fort heureusement, elles n'introduisent, pour la plupart, que des variantes peu significatives²⁰. D'autres paragraphes ont été plus malme-

¹⁸ *Annales*, I, pp. 70-71.

¹⁹ Guibert, *Histoire*, p. 187, n.1.

²⁰ Par devant, *au lieu de* par le devant (MH.13) ; les garantir du froid, *au lieu de* se garantir du froid (MH.14) ; hors de la maison *au lieu de* hors la maison (MH.15) ; qu'il pourrait y avoir, *au lieu de* qu'il paraît y avoir (MH.19) ; en choses qui soient *au lieu de* en choses qui sont (MH.20) ; quelque apostille *au lieu de* quelques apostilles (MH.25) ; de nouveauté et de légèreté *au lieu de* de nouveauté ou de légèreté (MH.30) ; en usage d'être porté *au lieu de* en usage d'en porter (MH.37) ; semble-t-il *au lieu de* sera-t-il (MH.38) ; n'ont pas d'étude *au lieu de* n'ont point d'étude (MH.38) ; Nosseigneurs les évêques *au lieu de* Messeigneurs les évêques (MH.48) ; qui en ont ou en auront *au lieu de* qui en ont ou auront (MH.48) ; quel lieu y aurait-il *au lieu de* quel lieu y aura-t-il (MH.49) ; Nosseigneurs *au lieu de* Messieurs les curés (MH.53) ; d'exercer des fonctions *au lieu de* d'y exercer des fonctions (MH.55) ; qui est pourtant la seule chose *au lieu de* qui est cependant la seule chose (MH.56) ; les garantir du froid *au lieu de* se garantir du froid (MH.64) ; ne leur servirait de rien *au lieu de* ne leur y servirait de rien.

nés. Là où De La Salle évoquait la possibilité, un instant entrevue, d'adopter un manteau plutôt que la capote, il avait écrit :

« Mais quatre considérations en ont empêché :
la première, que ces manteaux ne leur serviraient pas dans l'école contre le froid ou les embarrasseraient beaucoup ;
la deuxième, qu'avec des manteaux courts, ils auraient eu l'extérieur d'abbés incurtis et on craignait qu'ils n'en prissent l'air ;
troisièmement, qu'ils auraient paru ecclésiastiques, vêtus à la mode et contre l'ordre de l'Église quoiqu'ils ne le fussent pas ;
quatrièmement, qu'ils auraient emporté les manteaux aussi bien que les justaucorps à la première tentation qui leur serait venue dans l'esprit, et s'en seraient retournés vêtus comme des messieurs, eux qui n'avaient apporté en venant que des habits de paysans ou de pauvres artisans » (MH.17).

En sa première édition, Guibert transcrit :

« mais quatre considérations en ont empêché.
la première, que ces manteaux ne leur serviraient pas dans l'école contre le froid et les embarrasseraient ;
la deuxième, qu'avec des manteaux ils auraient eu l'extérieur de ces abbés ... ; on craignait qu'ils n'en prissent l'air ;
tertio, qu'ils auraient paru ecclésiastiques vêtus à la mode, quoiqu'ils ne le fussent pas ;
quarto, qu'ils auraient emporté les manteaux aussi bien que les justaucorps, à la première tentation qui leur serait venue dans l'esprit, et s'en seraient retournés vêtus comme des messieurs, eux qui n'avaient apporté en venant que des habits de paysans ou de pauvres artisans » ²¹.

En la seconde édition, ce même passage devient :

« mais quatre considérations en ont empêché.
La première, que ces manteaux ne leur serviraient pas dans l'école contre le froid et les embarrasseraient ;
la deuxième qu'avec des manteaux ils auraient eu l'extérieur de ces abbés... ; on craignait qu'ils n'en prissent l'air ;
tertio, qu'ils auraient paru ecclésiastiques vêtus à la mode quoiqu'ils ne le fussent pas... ²²

Deux lignes de points de suspension remplacent tout le quarto, aucune des erreurs de lecture de la première édition n'ayant été corrigée. Le paragraphe 27 est l'un des plus difficiles à lire. Il paraît tout de même impossible de justifier deux lectures proposées par Guibert : là où il lit « communautés de religieuses », il est difficile de ne pas lire « communautés religieuses » : quelques lignes plus bas, il est encore plus malaisé de lire comme lui « communautés de réguliers » là où De La Salle écrit « communautés régulières ».

Le paragraphe 36, il fallait s'y attendre, s'est trouvé gravement retouché. De La Salle avait écrit :

« Les sujets de cette Communauté étant la plupart grossiers, sans élévation d'esprit et sans étude, et ne se conduisant ordinairement que par impression, il faut quelque chose qui leur

²¹ Guibert, *Histoire*, 1900, p. 189, texte et note. Quelques erreurs de lecture, et les embarrasseraient *au lieu de* ou les embarrasseraient beaucoup ; des manteaux *au lieu de* des manteaux courts ; et surtout ces mots omis : vêtus à la mode *et contre l'ordre de l'Église*.

A la suite de « ces abbés », le copiste avertit : « ici des mots que nous n'avons pas pu déchiffrer ».

²² Guibert, *Histoire*, 1901, p. 189.

fasse impression qu'ils sont de communauté, tant pour les engager à y entrer que pour les y retenir et leur y faire observer les règles» (MH.36).

Ce texte est devenu :

«Les sujets de cette communauté étant la plupart... gens sans études, et ne se conduisant ordinairement que par impression, il faut quelque chose qui leur fasse impression qu'ils sont de communauté, tant pour les engager à y entrer que pour les y retenir et leur y faire observer les règles»²³.

Et successivement, dans la seconde édition :

«Les sujets de cette communauté... ne se conduisant ordinairement que par impression, il faut quelque chose qui leur fasse impression qu'ils sont de communauté, tant pour les engager à y entrer que pour les y retenir et leur y faire observer les règles»²⁴.

On voit le procédé. Guibert n'est pas seul en cause ici : d'autres sont intervenus qui sont, autant sinon plus que lui, responsables des omissions qui départent cette seconde édition de l'*Histoire de saint Jean-Baptiste de La Salle*.

Rigault a relu le *Mémoire* sur le manuscrit original. Il paraît toutefois avoir été influencé en tels ou tels endroits par une lecture faite dans Guibert. Ainsi s'expliqueraient mieux telles omissions ou telles erreurs de lecture²⁵. On s'étonnera davantage de ne pas lire *in extenso* trois paragraphes. Voici ce qu'on en lit :

«Ceux qui composent cette communauté sont tous laïques, sans études...» (MH.9)²⁶

«Les sujets de cette communauté... ne se conduisent ordinairement que par impression, il faut quelque chose qui leur fasse impression qu'ils sont de communauté, tant pour les engager à y entrer que pour les y retenir et leur y faire observer les règles» (MH.36)²⁷

«Monsieur Vincent a jugé qu'un habit singulier en quelque manière était nécessaire pour retenir les sujets dans sa congrégation ;

à combien plus forte raison le sera-t-il dans [cette] communauté...» (MH.38)²⁸

On voit ce que recouvrent ces points de suspension : et d'un esprit au plus médiocre (MH.9) ; étant la plupart grossiers, sans élévation d'esprit et sans étude (MH.36) ; une communauté dont les sujets sont sans étude et sans lumière (MH.38).

Cette même recension s'enrichit de commentaires : ceux-ci s'efforcent de mettre en valeur le texte lasallien. Ils s'entremêlent peut-être trop étroitement aux passages empruntés au *Mémoire* dont ils ne se distinguent typographiquement que par l'absence des guillemets. Ces commentaires ne manqueront pas de distraire, et parfois d'égarer le lecteur.

²³ Guibert, *Histoire*, 1900, p. 192.

²⁴ Guibert, *Histoire*, 1901, p. 192.

²⁵ Rigault, I, pp. 159-169. Office de clerc *au lieu de* office de clercs (MH.6) ; on ne refuserait pas *au lieu de* on n'y refuserait pas (MH.10) ; dans les quartiers éloignés *au lieu de* dans des quartiers éloignés (MH.15) ; qui n'avaient apporté que des habits *au lieu de* qui n'avaient apporté en venant que des habits (MH.17) ; avant d'introduire *au lieu de* avant que d'introduire (MH.24) ; expérience des communautés *au lieu de* expérience de communauté (MH.24) ; communautés de religieuses *au lieu de* communautés religieuses (MH.27) ; communautés de réguliers *au lieu de* communautés régulières (MH.27) ; on ne sait ce que c'est que de demander *au lieu de* on ne sait ce que c'est de demander (MH.44) ; pour les garantir du froid *au lieu de* pour se garantir du froid.

²⁶ Rigault, *op. cit.*, p. 161.

²⁷ Rigault, *op. cit.*, pp. 165-166.

²⁸ Rigault, *op. cit.*, p. 166.

Dès les premières lignes, par exemple, on tend à faire de la communauté naissante « une nouvelle association religieuse dont le nom et la forme sont ainsi définis »²⁹, ce qui est certainement une anticipation peu justifiable. Parler de « congrégation »³⁰ pour désigner un groupement que le *Mémoire* appelle communauté avec une insistance voulue et particulièrement significative, c'est introduire un terme que De La Salle a refusé, ici comme ailleurs, à très bon escient. En tel autre endroit, il ne paraît pas que soient suffisamment distingués deux types de fondations : les fondations d'écoles que De La Salle accepte, la fondation de la Communauté qu'il refuse³¹.

Mais à travers toute la présentation qui en est faite ici, on se rend compte que Rigault a mesuré mieux qu'aucun de ses devanciers l'importance du *Mémoire sur l'Habit* pour une bonne définition du statut de la Communauté des Écoles chrétiennes au terme de cette première décennie de son existence.

Nous devons à Battersby une autre transcription du *Mémoire*³². Avant de produire sa propre traduction en langue anglaise, l'auteur restitue le document en sa teneur originale. Le copiste s'est voulu fidèle jusque dans l'orthographe. En réalité, il commet une quinzaine de lectures fautives³³. On pardonnerait peut-être ces légères inexactitudes. Il est plus difficile d'admettre cette lecture insolite à propos des abbés adoptant le manteau court :

« avec des manteaux, ils auraient eu l'extérieur de ces abbés incubes » (sic)³⁴

Et pour que l'on ne s'y trompe pas, il traduit : « the masters would have the appearance of these evil-minded clerics »³⁵.

Sans doute, avant lui, Guibert et Rigault avaient-ils renoncé à déchiffrer ce mot *incurtis* qui est pourtant lisible, même si De La Salle l'a barré une première fois avant d'écrire l'équivalent en interligne³⁶. Sans doute aussi, les quatre premières lettres du mot *incu* n'offrent-elles matière à aucune hésitation. Et ce sont ces quatre lettres qui ont orienté Battersby, mais comment !

Enfin, l'apparente fidélité à l'orthographe de l'original est plus qu'approximative : majuscules, accents, apostrophes, traits d'union, terminaisons verbales, sans parler des pluriels souvent douteux, tout est distribué ou refusé au seul gré du copiste éditeur.

²⁹ Rigault, *op. cit.*, p. 159.

³⁰ Rigault, *op. cit.*, p. 164.

³¹ Rigault, *op. cit.*, p. 171.

³² Battersby, *De La Salle, Letters and Documents*, pp. 240-257.

³³ Mi-jambe *au lieu de* demi-jambe (MH.11) ; par devant *au lieu de* par le devant (MH.13) ; on a cru *au lieu de* on crut (MH.15) ; hors de la maison *au lieu de* hors la maison (MH.15) ; les quartiers éloignés *au lieu de* des quartiers éloignés (MH.15) ; et les embarrasseraient *au lieu de* ou les embarrasseraient (MH.17) ; avec des manteaux *au lieu de* avec des manteaux courts (MH.17) ; on craignait *au lieu de* et on craignait (MH.17) ; vêtus à la mode *au lieu de* vêtus à la mode et contre l'ordre de l'Église (MH.17) ; quelque apostille *au lieu de* quelques apostilles (MH.25) ; dans son institution *au lieu de* dans l'institution (MH.27) ; communautés de réguliers *au lieu de* communautés régulières (MH.27) ; et de le condamner *au lieu de* de le condamner (MH.30) ; le curé de Saint-Sulpice *au lieu de* Monsieur le curé de Saint-Sulpice (MH.31) ; avant qu'ils soient employés *au lieu de* avant qu'ils s'y soient employés (MH.32) ; et sans élévation *au lieu de* sans élévation (MH.36) ; semble-t-il *au lieu de* sera-t-il (MH.38) ; obligation d'observer les règles, *au lieu de* obligation d'observer des règles (MH.41) ; qui en ont ou en auront *au lieu de* qui en ont ou auront (MH.48) ; beaucoup de tentations *au lieu de* beaucoup de tentation (MH.59) ; les garantir du froid *au lieu de* se garantir du froid (MH.64) ; ne leur servirait de rien *au lieu de* ne leur y servirait de rien (MH.64).

³⁴ Battersby, *op. cit.*, pp. 244-245.

³⁵ Id. *ibid.*

Ces différentes lectures incomplètes ou même inexactes par endroits ont fait souhaiter une présentation plus fidèle de ce *Mémoire* tellement important pour l'histoire des débuts de la Communauté des Écoles chrétiennes. En 1975 déjà, le Frère Léon de Marie Aroz disait son intention de produire cette édition rigoureuse dans l'un des Cahiers lasalliens qu'il prépare ³⁶. En attendant cette publication, on propose en annexe à la présente étude une lecture aussi fidèle que possible du manuscrit original ³⁷.

³⁶ Cf *Cahiers lasalliens* 40.1, p. 92.

³⁷ v. *infra*, pp. 299-300.

CHAPITRE 3

LA DATE ET LES DESTINATAIRES DU *MÉMOIRE*.1. *La Date*

«Il y a près de deux ans que les Frères des Écoles chrétiennes sont employés à Paris avec ce même habit, et personne depuis ce temps n'en a parlé par manière de plainte, si ce n'est depuis quelque temps que Monsieur le Curé de Saint-Sulpice en parle d'une manière assez forte» (MH.31)

C'est en février 1688 semble-t-il que De La Salle et deux Frères arrivent de Reims à Paris pour prendre en charge l'école de la rue Princesse, sur la paroisse Saint-Sulpice. Depuis 1683, le Curé d'alors, Monsieur de La Barmondière avait insisté pour obtenir cette prise en charge. De La Salle, quant à lui, aurait souhaité s'y prêter dès lors ; mais son directeur l'en avait dissuadé, estimant à juste titre la présence du Fondateur indispensable à Reims en cette période des premiers débuts de la Communauté.

Relatant les événements de l'année 1683, Bernard observe :

«Pendant le séjour qu'il fit dans Paris, il (De La Salle) était convenu avec Monsieur de La Barmondière, très digne curé de Saint-Sulpice, de lui donner deux Frères pour tenir les écoles sur sa paroisse et qu'il y reviendrait ; mais le temps n'étant pas encore venu, il ne put accomplir sa promesse que six ou sept ans après» (51).

Aussitôt après avoir montré De La Salle «déchargé de son canonicat, le lendemain de l'Assomption de la Très Sainte Mère de Dieu en l'an 1683», le même biographe revient sur la promesse qui liait le Fondateur :

«Notre saint prêtre, ayant promis à Monsieur de La Barmondière, curé de Saint-Sulpice, qu'il lui donnerait deux Frères pour tenir les écoles sur sa paroisse, et que même il y viendrait aussi, chercha après la démission de son canonicat, les moyens d'exécuter sa promesse. Et comme il en avait déjà parlé à son directeur, il voulut prendre encore une fois son avis là-dessus, mais il ne le trouva pas à propos. Il lui remontra que la maison des Frères de Reims n'était pas encore assez formée pour l'abandonner et qu'il ne lui conseillait pas de la quitter pour lors ; et comme il était un vrai enfant d'obéissance, il regarda Dieu dans cet avis, et ne pensa plus à quitter Reims, il abandonna à la conduite de la divine Providence le dessein qu'il désirait d'accomplir, qui ne s'exécuta que quelques années après...» (56-57).

«Quelques années», «six ou sept ans après», en prenant comme point de départ cette année 1683, Bernard situerait donc l'arrivée des premiers Frères à Paris plutôt vers 1689 ou 1690. Maillefer et Blain sont plus précis, et rien ne permet de mettre en doute leurs affirmations.

«Monsieur de La Salle partit avec les deux Frères et arriva à Paris sur la fin du mois de février de l'année 1688. Il fut logé avec les deux Frères dans la maison qu'occupait le maître d'école de la paroisse où Monsieur le Curé avait établi une espèce de manufacture de laine pour occuper les pauvres écoliers. Après quelques jours de repos, les deux Frères commencèrent à travailler de concert avec le maître des écoles» (Ca 48 ; Re 70-71).

Blain écrit à son tour :

«Le pieux Instituteur prit avec ses deux disciples sa route vers Paris, pour y commencer un établissement fort désiré; mais qui devait lui coûter jusqu'à la fin de sa vie des peines de toutes les sortes. Il y arriva avec les deux Frères la veille de la fête de saint Mathias; ils furent bien reçus du saint Curé de Saint-Sulpice, et ensuite logés dans la maison des écoles, où Monsieur de La Barmondière fort zélé pour le travail manuel, avait établi une manufacture de laine, afin d'occuper les pauvres écoliers ... Après quelque temps de repos, les deux Frères commencèrent à travailler de concert avec le jeune maître qui était devant eux en cette maison, à l'instruction de la jeunesse» (I 287-288).

Ces quelques lignes sont accompagnées d'une note marginale qui résume le paragraphe :

«M. de La Salle loge avec deux Frères dans la maison de l'école sulpicienne et en découvre les désordres: il se tait, et ordonne aux Frères de se taire. Année 1688» (I 287).

Suivant ces deux biographes, c'est donc en 1688 «sur la fin du mois de février», ou plus précisément encore «la veille de la fête de saint Mathias» — donc alors, le 24 février, l'année étant bissextile — que De La Salle et deux Frères arrivent à Paris. A son habitude, De La Salle porte l'habit ecclésiastique. Les deux Frères portent la soutanelle et la capote — ou manteau à manches — et, «après quelques jours de repos», ou «après quelque temps de repos», ces deux Frères «sont employés aux écoles».

En un autre endroit, le *Mémoire* rappelle, en les dissociant lui aussi, les deux événements: l'arrivée des Frères et la prise en charge effective de leurs fonctions de maîtres d'école :

«Il semble que si cet habit était à imposer, c'était lorsque les Frères des Écoles chrétiennes sont venus à Paris et avant qu'ils s'y soient employés dans les écoles. On aurait dû pour lors leur dire qu'on ne leur permettrait pas de tenir les écoles avec cet habit singulier et qu'ils eussent à en prendre un plus en usage. Ils auraient dû alors prendre leurs mesures» (MH.32).

Ce n'est donc pas aussitôt leur arrivée à Paris, mais peu après que les Frères ont été employés aux écoles. Le recours aux expressions «quelques jours», «quelque temps», «avant qu'ils soient employés dans les écoles» ne permet pas de déterminer en toute rigueur la date de l'entrée en fonction des premiers maîtres lasalliens aux écoles sulpiciennes. Or, c'est près de deux ans plus tard que De La Salle rédige son *Mémoire*.

Porté à Paris depuis près de deux ans, l'habit des Frères n'avait fait l'objet d'aucune plainte, «si ce n'est depuis quelque temps que Monsieur le Curé de Saint-Sulpice en parle d'une manière assez forte» (MH.31). Henri Baudrand de La Combe était curé de Saint-Sulpice depuis le 7 janvier 1689¹: le *Mémoire* le désigne donc ici sans équivoque. A le lire, on garde l'impression qu'en un premier temps, Baudrand lui-même n'a pas critiqué l'habit des Frères et que ce serait seulement depuis peu qu'il en parle «d'une manière assez forte», prenant donc position de façon nette contre l'usage d'abord toléré.

Si revirement il y a eu, cela ne tiendrait peut-être pas uniquement à la personnalité du Curé actuel, moins conciliant que son prédécesseur, mais aussi bien à des circonstances nouvelles susceptibles d'expliquer, sinon justifier, un changement d'attitude aussi radical.

Les biographes datent de ce début de l'année 1690, l'ouverture d'une deuxième école sulpicienne :

¹ cf Guibert, *op. cit.* p. 183; CL 41.2, p. 101, texte et note.

«Parce que les écoles n'étaient plus suffisantes pour contenir le nombre des enfants qui y abondaient de toutes parts, Monsieur le Curé proposa d'en établir une seconde dans la rue du Bac, vers le Pont-Royal, pour donner plus de facilité à ceux du quartier d'y envoyer leurs enfants. Monsieur de La Salle en avait déjà eu la pensée. Il l'avait communiquée à Monsieur de La Barmondière, prédécesseur de celui-ci, mais la chose était restée indécidée lorsqu'il se démit de sa cure. Monsieur Baudrand prit de nouvelles mesures avec les marguilliers de la paroisse, et quand tout fut réglé, on ouvrit une seconde école au commencement de l'année 1690. Elle fut peuplée en peu de temps et tout y fut réglé sur le modèle de la première » (Ca 53 ; Re 78).

Blain écrit de façon très semblable :

«Le nouveau Curé... vint visiter les écoles. Témoin du fruit qu'elles faisaient, il ne put contenir sa joie et il sentit son zèle s'animer pour les soutenir et pour les multiplier. Au moment, il prit la résolution d'en établir une nouvelle dans la rue du Bac vers le Pont-Royal. Il en fit la proposition à Monsieur de La Salle qui y consentit de grand cœur. Celui-ci en avait eu la première pensée, et en avait déjà parlé à Monsieur de La Barmondière ; mais la chose n'avait pas été conclue. Cette école fut ouverte à l'entrée de l'année 1690, au parfait contentement de Monsieur Baudrand qui la vit bientôt se remplir et produire les fruits qu'il en attendait » (I 296).

L'ouverture de cette deuxième école obligeait les Frères à se rendre matin et soir dans un secteur assez éloigné de leur résidence. Ces allées et venues plus que quotidiennes par les rues de la paroisse pouvaient aisément donner occasion de critiquer leur habit. Ce à quoi Monsieur Baudrand ne pouvait pas être insensible. C'était lui qui employait les Frères ; ces auxiliaires gagneraient à se vêtir plus dignement, à porter le grand manteau ecclésiastique : il y allait du bon renom des écoles, du bon renom de la paroisse. Très souvent, à l'époque, des écoles de charité étaient confiées à des clercs, à des ecclésiastiques tonsurés ou déjà dans les ordres. Avant l'arrivée des Frères, il en allait ainsi sur la paroisse Saint-Sulpice. Assez naturellement, le curé Baudrand pouvait juger l'habit ecclésiastique plus convenable, plus apte à gagner aux Frères l'estime de ses paroissiens. Et ce, à un titre nouveau, depuis que quatre fois le jour, les Frères allaient et venaient à travers tout un quartier de l'immense paroisse. De fait, en son récit, Blain situe le différend à propos de l'habit, aussitôt après l'ouverture de cette deuxième école sulpicienne (I 299).

Une difficulté surgit ici. En son *Mémoire*, De La Salle assure que tous les Frères sont gens sans étude. Sous sa plume, le terme *étude* ne prête à aucune confusion. Il s'agit du cycle d'étude qui conduit aux professions libérales, et singulièrement aux ordres ecclésiastiques. C'est pour bien montrer que ses Frères sont et entendent rester hors cléricature que le Fondateur insiste à plusieurs reprises :

«Ceux qui composent cette Communauté sont tous laïques, sans étude... » (MH.9)

«La Providence a voulu que quelques-uns qui s'y étaient présentés ou ayant la tonsure, ou ayant étudié, n'y soient pas restés » (Id).

«On n'y refuserait pas cependant des personnes qui auraient étudié, mais on ne les y recevrait qu'à condition de ne plus étudier jamais... » (MH.10).

«Une Communauté dont les sujets sont sans étude » (MH.38)

«Il paraît peu à propos de donner un habit purement ecclésiastique à des laïques qui n'ont point d'étude et qui n'étudieront jamais, et qui même n'ont ni ne peuvent exercer aucune fonction, ni porter le surplis dans l'église, tels que sont ceux de cette Communauté des Écoles chrétiennes » (MH.47).

« Il est même difficile à croire que Nosseigneurs les Évêques veuillent donner la tonsure à des personnes qui n'aient ni ne puissent avoir aucun commencement d'étude, ni exercer aucune fonction dans l'église : et c'est cependant ce qu'on prétend des personnes de cette Communauté » (MH.50).

« Si les Frères de cette Communauté avaient l'habit ecclésiastique, ils auraient facilement la tentation d'étudier, d'être tonsurés, d'avancer dans les ordres, de chercher des emplois dans les paroisses » (MH.58).

Cette insistance s'expliquerait-elle du vivant du Frère Henri Lheureux ?

Ne se justifierait-elle pas plutôt à un nouveau titre à la suite du décès prématuré de ce Frère ? Il convient d'examiner les choses de plus près.

On connaît l'histoire assez particulière du Frère Lheureux. En 1687, De La Salle avait proposé aux Frères de Reims — et des autres maisons peut-être aussi — de se choisir l'un d'entre eux pour supérieur de leur Communauté². Henri Lheureux avait été élu. Cette élection n'avait créé aucune difficulté à l'intérieur du petit groupe. Mais De La Salle, prêtre, docteur en théologie, ancien chanoine de la cathédrale professait à l'égard du Frère une soumission qui déplut dans les milieux ecclésiastiques³. Les Grands-Vicaires intervinrent d'autorité pour remettre le Fondateur à la première place⁴. Or De La Salle, lui, estimait qu'une Communauté de Frères devait être gouvernée par l'un d'eux. Plus tard, il s'y reprendra sans succès d'abord en 1694, mais en faisant reconnaître alors le caractère exceptionnel de l'élection⁵. Finalement, en 1717, il gagnerait le consentement des Frères qui éliraient le Frère Barthélemy⁶.

Mais en 1687, à la suite de l'intervention de l'archevêché, le Fondateur se trouva pris de court. Il tenait à pratiquer, dans la sujétion, le vœu temporaire d'obéissance qu'il avait émis puis renouvelé avec quelques-uns des Frères, dont le Frère Lheureux. Ne voyant pas d'autre issue pour l'exécution de son dessein, De La Salle pria Frère Lheureux de se préparer aux ordres sacrés. Lui-même l'y aida⁷.

Quittant Reims en février 1688, le Fondateur y laissait le Frère Lheureux. Il ne tarderait pas toutefois à l'appeler à Paris en vue d'une ordination plus ou moins prochaine⁸.

² « Il représenta à ses Frères par de très fortes raisons, dans une exhortation qu'il leur fit, la nécessité qu'il y avait que ce fût un Frère qui fût supérieur de l'Institut... « ces bons Frères ne pouvant résister aux justes raisons qu'il leur alléguait touchant cette nécessité, acquiescèrent sans réplique et simplement à tout ce qu'il désirait. C'est pourquoi ils pensèrent à en choisir un parmi eux qui fût capable de remplir cette charge. Et la pluralité des voix fut pour Frère Henry Lheureux, homme sage et rempli de l'esprit de Dieu, qui était l'un des premiers et des plus parfaits de tous les Frères » (Bd 74 ; cf Ca 42 ; Re 64 ; BI I 264).

³ « Plusieurs personnes se plainquirent aux supérieurs ecclésiastiques du procédé de Monsieur de La Salle, croyant qu'il faisait injure à son caractère en se rabaisant de la sorte » (Bd 78). — « Les personnes de différents états qui avaient affaire à lui furent les premières à s'en apercevoir (de ses pratiques d'humiliation et de soumission) et à s'en plaindre » (Re 65 ; Ca 43-44).

⁴ « C'est pourquoi on l'obligea à son grand regret de reprendre la supériorité qu'il avait quittée avec tant de joie » (Bd 78). — « Les supérieurs ecclésiastiques en furent informés. Ils en parurent choqués et ils trouvèrent à redire qu'un prêtre, un docteur et un ancien chanoine de leur cathédrale se réduisit ainsi sans réserve à obéir à un simple laïc sans caractère. On lui en fit voir les inconvénients et on l'obligea de reprendre la supériorité qu'il avait quittée » (Re 65-66 ; Ca 43-44).

⁵ cf CL 2, p. 43 ; CL 3, pp. 10-11 ; CL 11, pp. 58-59.

⁶ cf CL 11, pp. 79-80.

⁷ « Il avait effectivement destiné Frère Lheureux pour lui succéder et dans cette vue il lui avait appris le latin, l'avait fait étudier en théologie aux Chanoines Réguliers de l'abbaye de Saint-Denis de Reims » (Re 88 ; cf Ca 59 ; BI I 271, 307, 310).

⁸ « Il l'avait fait venir à Paris pour le faire recevoir dans les ordres » (Re 88). — « Il voulait lui faire prendre les ordres à Paris » (Ca 59).

Contre toute attente, la maladie emporte dans la tombe le candidat aux ordres. De La Salle en est bouleversé. Mais il reconnaît bientôt dans cette mort prématurée une intervention du ciel.

«Il fut si sensible à cette perte qu'il ne put retenir ses larmes et qu'il fut contraint de donner quelque temps à la douleur qu'elle lui causait. Après quoi, se reprochant sa faiblesse, il dit aux Frères qui l'environnaient que Dieu lui faisait connaître par cette mort précipitée qu'il ne voulait pas qu'il y eût de prêtre dans son Institut. Il avait effectivement destiné Frère Lheureux pour lui succéder et dans cette vue, il lui avait appris le latin, l'avait fait étudier en théologie aux Chanoines réguliers de l'abbaye de Saint-Denis de Reims et l'avait fait venir à Paris pour le faire recevoir dans les ordres» (Ca 59 ; Re 88).

A son tour, Blain écrit :

«La première impression de la peine lui arracha d'abord quelques larmes ; mais un peu revenu à lui, il parut en avoir honte, et se reprocher cette faiblesse de la nature. Ces premiers mouvements de douleur furent suivis de sentiments de religion et de résignation à la sainte volonté de Dieu. Il adora ses conseils éternels, et déclara sur le champ que la mort précipitée du Frère Lheureux était un avertissement du ciel qui faisait connaître que l'Institut ne devait point avoir de prêtres» (I 308).

Ni Maillefer, ni Blain ne datent le décès du Frère Lheureux. Dans Blain, les lignes qu'on vient de lire se situent à la suite de plusieurs pages ayant trait à une maladie du Saint, «vers la fin de l'année 1690» (I 302). On hésite à suivre Maillefer qui fait d'abord état de l'ouverture du noviciat de Vaugirard en 1692 (Ca 56 ; Re 83) avant de parler de la maladie du Saint. Tout comme Blain, il fait pourtant intervenir ici la grand-mère du Fondateur, Perrette Lespagnol, morte déjà le 7 octobre 1691⁹.

Pour les deux biographes, maladie du Saint et mort d'Henri Lheureux sont étroitement liées dans le temps : c'est après une rechute et à son deuxième retour à Paris qu'à peine convalescent, De La Salle apprend la mort du Frère survenue quelques jours plus tôt. Résidant rue Princesse, Henri Lheureux meurt sur la paroisse Saint-Sulpice. Les registres paroissiaux de cette époque font actuellement défaut. D'autre part, le *Catalogue* des Frères a été entièrement repris en 1714 : il ne mentionne donc plus les noms des Frères décédés avant cette même année¹⁰. Il faut par conséquent renoncer à connaître la date du décès du Frère Henri Lheureux.

Mais Lheureux pouvait-il être encore l'un des trois ou quatre Frères de Paris au moment où De La Salle écrit avec insistance que tous sont sans étude et qu'ils n'étudieront jamais ? Le curé Baudrand et d'autres ecclésiastiques pouvaient difficilement ignorer la situation particulière du Frère Lheureux. Celui-ci ne se préparait pas aux ordres dans la clandestinité ; et, d'après les biographes, la date d'une première ordination ne devait plus être éloignée.¹¹

Parlant des funérailles faites au Frère, on évoque d'ailleurs la part prise par le Curé de Saint-Sulpice dans l'ordonnance des cérémonies :

⁹ cf CL 26, p. 151.

¹⁰ cf CL 3, pp. 24-30.

¹¹ «Le Serviteur de Dieu avait fait venir ce Frère à Paris pour l'y faire ordonner prêtre... il s'attendait à son retour (de Reims) de l'y retrouver et de le mener lui-même à l'ordination» (BI I 308 ; cf BI II ab 71).

«On lui rendit les derniers devoirs avec le plus de décence qu'il fût possible, et selon les intentions du Curé de Saint-Sulpice qui régla lui-même la cérémonie» (Ca 59).

«On lui rendit les derniers devoirs avec le plus de décence qu'on pût et ce fut Monsieur le Curé de Saint-Sulpice qui régla l'ordre de la cérémonie» (Re 88).

«Après sa mort, écrit Blain, Monsieur Baudrand lui fit faire des obsèques honorables, dont il prit la peine de régler la cérémonie» (I 309).

Ceci n'implique pas, il est vrai, une reconnaissance explicite du rôle particulier que le Frère était appelé à jouer dans la Communauté. Ce que Baudrand faisait pour Frère Lheureux il l'aurait peut-être fait pour tout autre Frère de la maison parisienne. Mais tout de même, avant comme à l'occasion du décès, il devait s'être rendu compte qu'il y avait dans la Communauté de Monsieur de La Salle, un Frère qui s'appliquait à l'étude et se préparait aux ordres.

On comprend mieux l'insistance de notre *Mémoire* dès qu'on le suppose rédigé après la mort d'Henri Lheureux. Il devient alors comme un écho de la parole dite par Monsieur de La Salle aux Frères qui lui annonçaient la mort du Frère Henri: Dieu fait connaître par là qu'il ne veut pas qu'il y ait des prêtres dans l'Institut.

Cette hypothèse ne résout pourtant pas entièrement la difficulté.

Quand on lit ces deux lignes

«La Providence a voulu que quelques-uns qui s'y étaient présentés ou ayant la tonsure, ou ayant étudié, n'y soient pas restés» (MH.9),

il est difficile d'y trouver une allusion à l'épisode bien particulier de la promotion aux ordres de l'un des Frères à la demande de Monsieur de La Salle lui-même. C'est par déférence aux désirs du Fondateur que le Frère s'est mis aux études puis préparé au sacerdoce. Ce n'est pas à lui que doit penser De La Salle quand il constate que tels tonsurés ou étudiants ne sont pas restés dans la Communauté. Le silence total de notre *Mémoire* sur le cas Lheureux ne permet guère, semble-t-il, qu'une timide conclusion: qu'il ait été écrit du vivant du Frère ou peu après sa mort, le *Mémoire sur l'Habit* rend compte du caractère exceptionnel, unique même, du Frère appelé à remplacer Monsieur de La Salle comme supérieur de la Communauté et invité à recevoir les ordres sacrés à seule fin de pouvoir exercer cette autorité, non seulement à l'égard de ses Frères, mais aussi bien à l'égard du Fondateur lui-même. Eclairé par l'événement, celui-ci n'hésite plus désormais à revenir à son idée première et il s'y maintiendra sans aucune défaillance par la suite. Nul ne sera reçu dans l'Institut qui ait reçu les ordres sacrés; nul ne sera choisi pour supérieur qui ne soit Frère, c'est-à-dire, hors cléricature. Le projet d'ordination d'Henri Lheureux avait écarté momentanément De La Salle de sa ligne première; il y revient dès que les événements — la Providence à travers — s'inscrivent en faux contre cette nouvelle orientation.

Le silence du *Mémoire* quant à la présence à Paris ou au décès récent du Frère Lheureux ne conduit pas à proposer une autre date pour la rédaction de notre texte. Une réponse définitive ne pouvant être donnée faute de documents, on optera, sans plus de précision, pour le début de l'année 1690, quitte à retenir comme plus probable l'antériorité du décès du Frère Henri Lheureux.

2. Destinataires

Le texte du *Mémoire* laisse ignorer les destinataires auxquels son auteur entendait le faire tenir. La manière dont il parle de Monsieur Baudrand, ou de façon équivalente du Curé de Saint-Sulpice induit à penser que le texte ne lui était pas destiné :

« Monsieur le Curé de Saint-Sulpice en parle (de l'habit) d'une manière assez forte » (MH.31)
 « On a eu quelque dessein de leur faire recevoir la tonsure, mais plusieurs personnes et Monsieur Baudrand ne sont pas de ce sentiment » (MH.50).

Le premier passage surtout est assez déplaisant pour le Curé : il est représenté comme seul de son sentiment, et on ne cache pas qu'il l'ait exprimé en termes de condamnation. On ne comprend pas davantage qu'il ait tardé aussi longtemps à faire connaître cette réprobation.

D'après Bernard, De La Salle

« coucha par écrit les raisons qui lui obligeaient, raisons si justes et si fortes qu'il est presque impossible qu'un bon esprit y puisse trouver à redire. Il les fit voir à Messieurs ses directeurs et supérieurs du séminaire de Saint-Sulpice qui les approuvèrent fort » (70).

« Ses directeurs », « les supérieurs du séminaire », cela ferait dans l'entourage de Monsieur Baudrand plusieurs personnes d'autorité, capables de dissuader le Curé de maintenir ses critiques et ses prétentions.

Maillefer ne désigne nommément personne :

« On le taxa d'entêtement et de suffisance. Il ne lui fut plus permis de garder le silence, mais il se fit un devoir de charité de justifier sa conduite et donna les raisons de sa résistance dans un petit écrit qu'il composa exprès. Il le fit dans des termes si solides et si modérés qu'il ramena à son sentiment ceux qui lui étaient le plus opposés » (Ca 27).

« Il ne voulut pas céder aux raisons de bienséance qu'on lui alléguait, et parce qu'on le taxa d'entêtement et de suffisance, il crut qu'il était de la justice d'exposer par écrit les raisons de sa résistance. Il le fit d'une manière solide et chrétienne et par ce moyen, il ramena à son sentiment ceux qui y paraissaient les plus opposés » (Re 40).

« On lui alléguait », « on le taxa » : c'est, à n'en pas douter Monsieur Baudrand qui est ici, plus que tout autre, désigné. « Ceux qui lui étaient le plus opposés », ou « ceux qui y paraissaient les plus opposés », ce serait, outre le Curé lui-même, des personnes auxquelles celui-ci aurait fait partager son aversion pour l'habit des Frères ? Inutile de vouloir préciser. L'expression laisse entendre toutefois que le conflit n'était pas d'ordre strictement privé. D'autres que le Curé avaient pris position contre De La Salle. Les plus opposés parmi eux se rendirent devant la force de ses raisons. Le *Mémoire* leur avait donc été communiqué.

La première fois qu'il parle du *Mémoire*, Blain conclut de même :

« Il ramena à son avis ceux qui y paraissaient être les plus opposés » (I 240).

La seconde fois, le biographe est plus précis :

« Cet écrit parut si fort et si solide que celui à qui il fut montré et que le pieux Instituteur consulta, lui conseilla de tenir ferme sur ce point. Il est vrai que Monsieur de La Salle n'a point nommé la personne qu'il consulta et qu'il s'est contenté de dire que c'était une personne

très sage. Mais par ce glorieux titre il a assez désigné le célèbre Supérieur des Séminaires de Saint-Sulpice, Monsieur Tronson, dont la sagesse était si connue en France» (I 300).

«Celui à qui il fut montré et que le pieux Instituteur consulta lui conseilla de tenir ferme sur ce point». Probablement fait-on état ici d'une consultation préalable, soit pendant la composition du *Mémoire*, soit tout au moins avant la diffusion de celui-ci ou sa communication à telles autres personnes. De celles-ci, plusieurs seraient évoquées par cette expression reprise à Maillefer: «ceux qui y paraissaient être les plus opposés». Qu'il s'agisse de Monsieur Tronson ou d'une autre «personne très sage», De La Salle aurait donc été soutenu dans son entreprise; et c'est à la suite de cet encouragement et sûr de cet appui, qu'il aurait pris sur lui de faire lire son *Mémoire* à plusieurs, y compris à ceux qui lui étaient ou lui paraissaient particulièrement opposés¹².

Le plus opposé pourtant, ce devait être Monsieur Baudrand lui-même. C'est son entourage surtout, et probablement l'un ou l'autre de ses supérieurs que De La Salle aura gagné à sa cause. Sulpiciens ou non, ceux-ci, après avoir reconnu le bien-fondé de la position lasallienne, ont préféré abandonner celle du Curé, tenté même de le faire désister de sa prétention.

Une autre question reste, pour nous, sans réponse suffisante. Monsieur de La Salle n'écrivait-il pas aussi pour des Frères? A supposer qu'il ne s'adressait pas à ceux-ci, des Frères n'ont-ils pas eu connaissance de ce *Mémoire*?

De La Salle n'écrit pas d'abord pour des membres de sa Communauté, mais bien pour des personnes externes, pour des ecclésiastiques en ordre principal. Toute la première partie du texte qui décrit la Communauté et les services qu'elle assure, la seconde qui décrit minutieusement la robe et la capote, la dernière partie du texte qui rappelle un passé alors récent seraient inutiles pour des lecteurs-Frères. Il y a aussi cette insistance à parler, comme de questions bien connues, des «choses ecclésiastiques»: étude ou études des clercs, discipline ecclésiastique touchant la tonsure, le vêtement, allusion à des pratiques courantes, même abusives parmi les clercs, et jusqu'à telle expression — «abbés incurtis» — venue spontanément sous la plume d'un prêtre écrivant pour d'autres ecclésiastiques.

Il y a, en contre-partie, cette manière peu flatteuse de parler des Frères, des premiers maîtres surtout, de ceux-là qui n'avaient pas porté l'habit de la Communauté et qui se conduisaient en séculiers. Il y a même à l'adresse de ceux qui sont là maintenant, aux côtés du Fondateur, des appréciations qui peuvent paraître très peu nuancées. N'oublions pas que notre *Mémoire* est un plaidoyer. Il veut prouver à ces Messieurs de Saint-Sulpice que rien ne dispose les Frères à prendre rang parmi le clergé; il lui convient donc d'insister sur le fait que ces Frères n'ont ni les aptitudes, ni la préparation voulues pour se présenter aux ordinations. Ce faisant, De La Salle recourt à des termes qu'il n'emploierait plus aujourd'hui et auxquels il nous revient de rendre la signification obvie qu'ils avaient alors: grossier, médiocre sont de ceux-là.

N'empêche qu'il est difficile d'admettre que De La Salle ait écrit de la sorte pour se faire lire par les Frères Gabriel Drolin, Nicolas Vuyart, Jean Jacquot, Jean Partois et

¹² «Monsieur de La Salle n'a pas nommé la personne qu'il consulta»: le biographe tiendrait donc son information d'un dit ou d'un écrit du Fondateur. On songerait alors plus volontiers à ce *Mémoire des commencements* où De La Salle a fait le récit des quinze premières années de l'Institut (cf CL 10, pp. 105-109 et *passim*).

plusieurs autres que nous connaissons un peu, sans oublier ce Frère Henri Lheureux dont la mémoire méritait tellement mieux¹³. Encore une fois, il s'agit d'un plaidoyer. Le Saint, ancien séminariste lui-même à Saint-Sulpice où il avait fréquenté l'aristocratie cléricale de l'époque s'attache à montrer à ces Messieurs qu'il ne faut pas confondre les genres : les Frères des Écoles chrétiennes ne sont pas des Sulpiciens !

Des Frères toutefois ont connu le texte de Monsieur de La Salle. A lire Blain un peu vite, on pourrait même croire que le Fondateur ne leur ait point caché son texte :

« Il laissa dire et ne changea rien. Mais de peur que l'autorité ou la multitude des personnes à qui l'habit en question déplaisait ne fit impression sur ceux qui le portaient, il fit un écrit pour justifier leur manière de se vêtir » (I 240).

Le biographe veut-il dire que l'un des objectifs de l'auteur du *Mémoire* était précisément de détromper les Frères sur la valeur des arguments apportés par les partisans d'un changement d'habit ? Laisserait-il entendre qu'à cette fin le texte même du *Mémoire* leur ait été communiqué ? C'est une lecture possible ; ce n'est pas la seule. On peut tout aussi bien admettre que De La Salle se soit expliqué de vive voix à ses Frères et qu'il ait réservé son *Mémoire* aux ecclésiastiques les plus capables d'influencer le curé Baudrand.

Le Frère Bernard paraît avoir eu le texte en mains au moment où il écrit :

« Nous n'avons pas cru nécessaire de coucher ici les raisons qu'il en a laissées par écrit, car outre qu'elles sont en trop grand nombre, ce que nous avons dit semble suffisant pour faire voir sa fermeté à soutenir ce qu'il n'avait fait que par l'avis des personnes sages et prudentes » (Bd 70).

Il y a longtemps, très longtemps même, semble-t-il, une main anonyme, celle d'un Frère plus que probablement, a tracé ces quelques mots au travers de la huitième page du *Mémoire* : Écrit de conséquence de Monsieur de La Salle. Non seulement donc, des Frères conservaient avec soin ce texte du Fondateur, mais tel d'entre eux le signalait aux autres comme particulièrement important.

Lu et relu, ce *Mémoire* l'aura été sans doute par plusieurs générations de Supérieurs de l'Institut — les Membres du Régime comme on disait alors et jusqu'il y a vingt ans encore — et de nos archivistes. Ce serait alors un de ces lecteurs qui n'aurait pu résister au désir de rendre illisibles ces deux lignes de la première page :

« Ceux qui composent cette Communauté sont tous laïques, sans étude et d'un esprit au plus médiocre » (MH.9).

C'est d'une autre encre en tout cas, et d'une autre façon que celles de l'ensemble de la pièce. On n'est nullement fondé à attribuer ces ratures en courbes enchevêtrées et surabondantes à Monsieur de La Salle lui-même. On refusera donc de suivre Rigault quand il écrit :

Dans une première phrase qu'il a ensuite rayée, M. de La Salle observait que « ceux qui composent cette communauté sont tous laïques, sans études... »¹⁴.

¹³ Dès la période rémoise, soit avant le départ du Saint pour Paris en 1688, Blain n'hésite pas à faire l'éloge de plusieurs Frères décédés prématurément (cf Bl I, pp. 251-258). Des Frères de 1690, ceux que nous venons d'évoquer, Drolin, Vuyart et les autres, laisseront dans l'Institut le souvenir d'hommes capables, et pour plusieurs, de religieux accomplis.

¹⁴ Rigault, *op. cit.*, p. 161.

2. Le *Mémoire sur l'Habit* dans les *Cahiers lasalliens* 2 et 11

A. Dans le n° 2 des *Cahiers lasalliens*

Le Frère Maurice y étudie *Les vœux des Frères des Écoles chrétiennes avant la bulle de Benoît XIII* (1960). Il y fait une brève mention de MH.

C'est dans le chap. III : *Les données éparses*. Alinéa D : *Les omissions les plus significatives. Pratiques et règles*.

Dans MH, la question des vœux n'intervient pas pour définir l'identité du Frère. Voici ce passage (p. 98) :

D. — *Les omissions les plus significatives.*

Si nos « explications des vœux » sont muettes relativement à d'éventuelles dispenses, presque tous nos autres textes ignorent jusqu'à l'existence même de ces vœux.

En son *Mémoire sur l'Habit*, par exemple, où il se montre pourtant si préoccupé de ne point détendre les liens créés entre ses fils et leur œuvre, M. de La Salle n'accorde pas la moindre mention aux vœux souscrits par plusieurs d'entre eux au cours des trois années précédentes. L'habit, à ses yeux, définit la Communauté, lui donne sa cohésion, lui est garantie et promesse de stabilité¹, c'est l'habit et lui seul qui gagne les sujets, les porte à l'observance des règles, les défend contre leur inconstance et les « retient » dans leur état². Ce texte, il est vrai, date d'une période où les vœux n'étaient encore présentés qu'aux « principaux » parmi les Frères. De plus, il évoque volontiers, et à plusieurs reprises, ce passé où nul des nôtres n'avait encore souscrit d'engagements même temporaires³. Enfin et surtout peut-être : c'était un plaidoyer en faveur de l'habit.

¹ « Depuis l'habit singulier... tous se regardent comme personnes de communauté » ; « Depuis cet habit, on n'a point d'autre idée, lorsqu'on demande à y entrer que de venir dans une communauté pour y demeurer le reste de sa vie » ; ... « C'est l'habit seul qui produit ces effets ». — « Dans toutes les communautés où les sujets n'ont rien en propre et sont uniformes en tout, telle qu'est celle des écoles chrétiennes, l'habit est singulier... » — « Il paraît de conséquence que ceux de cette communauté soient distingués d'habit des ecclésiastiques... »

² Cet habit « est regardé comme un habit honnête et propre pour y retenir les maîtres dans la régularité et la modestie convenable à leur état et à leur emploi, et pour leur attirer le respect de leurs écoliers et la considération des autres personnes ». — « Présentement cet habit sert pour retenir les Frères dans leurs tentations, quelques-uns ont même avoué qu'ils ont été plusieurs fois en disposition de sortir et l'auraient fait si cet habit ne les avait retenus ».

³ « Avant cet habit singulier... » † à trois reprises, le saint revient ainsi sur la période qui précéda l'adoption de l'habit donc aussi l'émission des premiers vœux.

B. Dans le n° 11 des *Cahiers lasalliens* ⁴

Dans sa thèse de doctorat en droit canonique, le Frère Maurice consacre quelques pages à la présentation du *Mémoire sur l'Habit*. Nous les reproduisons ici : dans leur brièveté, elles constituent déjà un examen approfondi de MH : son origine, son contenu, sa portée, sa signification. Et dans les notes abondantes et très documentées, l'auteur a fait passer la substance d'un bon nombre de fiches qu'il avait rédigées en 1956, et que nous avons retrouvées dans ses papiers. Cette évocation de MH est faite à trois reprises.

1. *Après avoir étudié la période des « commencements », il mentionne les premières réglementations. Il parle de l'adoption d'un habit particulier (pp. 46-48).*

1684-1685 : le costume des maîtres se fixe de façon presque définitive : est d'abord adoptée, la capote ou manteau à manches ; viendra ensuite la soutanelle ⁵.

Dans un *Mémoire* ⁶ qu'il rédigera quelques années plus tard, vers la fin de 1689 ou le début de 1690 semble-t-il, M. de La Salle s'expliquera longuement sur le choix de cet habit, en usage alors depuis cinq ans dans les diocèses de Reims et de Laon ⁷.

« L'habit de cette communauté, écrira-t-il, est une espèce de soutanelle qui descend jusqu'à mi-jambes. Elle est sans boutons, agrafée par le dedans par de petites agrafes noires, depuis le haut jusque vers le milieu du corps, et de là jusqu'au bas, cousue d'un bout à l'autre. Le bas des manches est abaissé sur le poignet et fermé par des agrafes qui ne paraissent pas. On nomme cet habit une robe pour ne pas lui donner le nom d'un habit ecclésiastique dont il n'a pas aussi tout à fait la forme.

« Ce qui sert de manteau est une casaque ou capote sans collet et sans boutons par le devant, agrafée par le haut d'une grosse agrafe par le dedans. Cette casaque est un peu longue parce qu'elle couvre toute la soutanelle et est environ d'un pouce plus longue.

« Les casaques ou capotes que portent les Frères des Écoles chrétiennes leur ont été données pour se garantir du froid lorsqu'ils n'avaient pas encore de ces soutanelles particulières telles qu'ils en ont présentement, mais des justaucorps sans poche et très honnêtes.

« Les capotes étaient pour lors en usage et on crut qu'elles seraient très propres, utiles et commodes aux maîtres des écoles. » ⁸

Or le fait, pour les maîtres, de troquer le justaucorps contre la soutanelle et la capote, leur valait une prise de conscience beaucoup plus nette de leur caractère de « séparés du

⁴ *L'Institut des Frères des Écoles chrétiennes à la recherche de son statut canonique : des origines (1679) à la bulle de Benoît XIII (1725) — Cahiers lasalliens* 11, Rome 1962, VI-414 pp.

⁵ *Bd.*, p. 69 ; *Ca.*, pp. 26 ; 38-39 ; *Re.*, pp. 39, 59 ; *Bl.*, I, pp. 238-244. — Dans les papiers du P. Léonard de Sainte-Catherine-de-Sienne, on dit ces deux lignes sur le même sujet : « Les maîtres des écoles, qui sont deux ou trois, sont habillés de noir, avec une robe de même couleur, qui a les manches pendantes » (Paris, Bibliothèque nationale, ms. fr. 23968. f° 61'). — Un texte manuscrit, daté de 1718, et qui a pour titre *Des habits des Frères de cet Institut* (AMG, SBf.) ajoute encore en précision aux descriptions des biographes. Une première ébauche de ce texte pourrait bien remonter à la période que nous étudions ici.

⁶ Édition critique de ce texte, en préparation. Édition courante, parmi nos pièces justificatives, — Tous les biographes connaissent et utilisent cet écrit : *Bd.*, pp. 69-70 ; *Ca.*, pp. 26-27 ; *Re.*, pp. 39-40 *Bl.*, I, p. 240, puis surtout 299-302. — Les historiens récents le désignent du titre *Mémoire sur l'Habit* ; nous y renvoyons par le sigle MH, suivi du chiffre indiquant les paragraphes cotés par nous.

⁷ « Il y a cinq ans que cet habit est en usage dans cinq villes différentes tant du diocèse de Reims que du diocèse de Laon ». MH, 28.

⁸ MH, 11-15.

monde» : pas plus que les séculiers qui venaient d'en être témoins, les Frères ne se méprendraient désormais sur la signification de leur «prise d'habit». Celle-ci affirmait l'existence du petit groupe à l'image d'une communauté séculière ; elle précisait à chacun de ses membres la valeur d'une oblation non encore explicitée par serment ou par vœu, mais regardée et proclamée déjà comme un engagement public et stable.

«Cet habit singulier fait que la plupart de ceux qui entrent dans la communauté ne se mettent pas en peine si la communauté est stable et fondée ou non.

»Cet habit singulier fait que les séculiers regardent ceux de cette communauté comme personnes séparées et retirées du monde, et il paraît fort à propos qu'on ait cette idée d'eux afin qu'ils ne fréquentent pas facilement et ne communiquent pas trop aisément avec les personnes du siècle, et qu'ils aient même plus de retenue à leur égard.»⁹

Ces dernières lignes pourraient paraître rendre compte, en 1689 ou 1690, d'un état d'esprit récemment créé parmi les maîtres. Les paragraphes qui leur font suite ne laissent au contraire aucun doute sur leur portée réelle ; ce sens nouveau de leurs obligations, cette conscience plus nette de leur condition, c'est bien à l'adoption d'un habit distinctif, cinq ans plus tôt, que les disciples de M. de La Salle en sont redevables.

«Avant cet habit singulier, quand on parlait d'observer les règles, plusieurs disaient qu'ils n'avaient pas plus d'obligation d'observer des règles que des personnes du monde, puisqu'ils n'en étaient distingués en rien. Depuis l'habit singulier, il ne paraît pas qu'on se fasse difficulté là-dessus, tous se regardant comme personnes de communauté.

»Avant cet habit singulier, on venait dans cette communauté comme chez un homme qui tenait des maîtres d'école comme des domestiques, sans aucune idée de communauté. Plusieurs y venaient afin de se former et ensuite de se produire. Plusieurs demandaient des gages, et plusieurs autres croyaient qu'on leur était fort redevable de ce qu'ils se contentaient de la vie et de l'habit. Depuis cet habit, on n'a point d'autre idée lorsqu'on demande à y entrer que de venir dans une communauté pour y demeurer le reste de sa vie. On ne sait ce que c'est de demander des gages, et on se croit fort heureux d'y être reçu. C'est l'habit seul qui produit ces effets.

»Avant cet habit, la plupart s'en allaient avec l'habit qu'on leur donnait. Présentement cet habit sert pour retenir les Frères dans leurs tentations : quelques-uns ont même avoué qu'ils ont été plusieurs fois en disposition de sortir et l'auraient fait si cet habit ne les avait retenus.»¹⁰

Distingué du séculier, le Frère des Écoles chrétiennes l'était autant de l'ecclésiastique. Si quelque hésitation avait mis en parallèle le manteau et la capote, très vite on s'était décidé en faveur de celle-ci : le manteau court des abbés à la mode eut été messéant, le manteau long eut été mal commode :

«On a fort hésité pour lors si on ne leur donnerait pas des manteaux plutôt que de ces sortes de capotes qu'on jugeait bien devoir être regardées dans la suite comme un habit singulier, mais quatre considérations en ont empêché :

»La première, que ces manteaux ne leur serviraient pas dans l'école contre le froid ou les embarrasseraient beaucoup ; la deuxième, qu'avec des manteaux courts, ils auraient eu l'extérieur d'abbés de cour, et on craignait qu'ils n'en prissent l'air ;

⁹ MH, 39-40.

¹⁰ MH, 41-45.

»La troisième, qu'ils auraient paru ecclésiastiques, vêtus à la mode et contre l'ordre de l'Église, quoiqu'ils ne le fussent pas :

»La quatrième, qu'ils auraient emporté les manteaux aussi bien que les justaucorps à la première tentation qui leur serait venue dans l'esprit et s'en seraient retournés vêtus comme des messieurs, eux qui n'avaient apporté en venant que des habits de paysans ou de pauvres artisans. Ces inconvénients ont fait croire qu'il valait mieux qu'ils eussent un habit qui ne fût ni ecclésiastique, ni séculier.»¹¹

2. *Quelques pages plus loin, il parle de la venue des Frères à Paris en 1688. Et il présente alors le texte de MH (pp. 51-54) :*

1689 finissant ou début 1690 : M. Baudrand, curé de Saint-Sulpice, veut imposer aux Frères l'habit ecclésiastique¹².

M. de La Salle se déclare fermement pour le maintien de l'habit porté depuis cinq ans : c'est pour défendre sa cause qu'il écrit alors le *Mémoire sur l'Habit*¹³. Mais ce texte ne fait pas que l'exposé des raisons qui militent en faveur de la soutanelle et de la capote, il est en plus d'un endroit, un judicieux rappel des conditions d'existence de la communauté, du statut auquel elle croit pouvoir prétendre.

Un seul terme désigne, en effet, d'un bout à l'autre du document, le petit groupe des maîtres : c'est le vocable de *communauté*, répété quarante fois au cours des huit pages. *Société*, *Institut* seront des mots très fréquemment usités dans la suite ; ils sont ignorés de notre texte¹⁴. S'il ne connaît que le terme de *communauté*, celui-ci l'emploie d'ailleurs

¹¹ MH, 16-18.

¹² Des trois biographes, seul BLAIN est en tous points explicite : il expose le conflit après l'ouverture de l'école de la rue du Bac, celle-ci datant de «l'entrée de l'année 1690» (Bl, I, p. 296) ; il cite le nom de M. Baudrand (Bl, I, p. 299) et fait connaître ses intentions : «l'habit qu'il destinait aux Frères était le long manteau et l'habit ecclésiastique» (Bl, I, p. 299). Ces précisions s'accordent parfaitement avec les données du *Mémoire sur l'Habit*. Les premiers biographes sont volontairement moins formels : «une personne d'autorité... dans Paris... deux ans après que les Frères y furent établis... aurait voulu que les Frères portassent un manteau long». Bd, p. 69. — «Quelques années après (l'adoption de l'habit primitif), une personne distinguée d'ailleurs par son mérite, mais d'un génie particulier, voulut les obliger d'y faire quelque réforme. Monsieur de La Salle ne jugea pas à propos de se rendre à ses raisons, il craignait qu'en les habillant plus proprement, on ne leur fit naître l'envie de se produire». Ca, p. 26. — Le second MAILLEFER introduit ces deux ajoutées : «... par son mérite et sa piété, mais d'un génie particulier... Monsieur de La Salle, dont il fallait l'agrément, ne jugea pas à propos de suivre ses avis. Il craignait...». Re, p. 39.

¹³ cfr. ci-dessus, p. 279, texte et n. 8.

¹⁴ Voici, à titre indicatif, un tableau de l'usage comparé des mots *communauté*, *société*, *institut*, dans divers textes législatifs ou spirituels attribués à saint Jean-Baptiste de La Salle :

	Cté.	Soc.	Inst.
<i>Mémoire sur l'Habit</i> , 1689 ou 1690	40	(°) 0	0
<i>Pratique du Règlement journalier</i>	12	1	0
<i>Formule des Vœux</i> , 1694	0	5	0
<i>Ce à quoi obligent les Vœux</i> , <i>Petit recueil</i>	0	8	0
<i>Recueil des choses dont les Frères s'entreprendront dans les récréations</i> , <i>id.</i>	3	12	3
<i>Règles communes</i> , ms. 1705, sauf recueil des choses...	6	10	53
<i>Règles communes</i> , ms. 1718	22	13	61
<i>Règle du Frère directeur</i> , ms. 1718	5	4	44
<i>Lettres</i> , 1682-1719	27	4	9
<i>Méditations, dimanches et fêtes</i> (1730?)	82	(°) 1	8
<i>Méditations, retraite</i> (1730?)	0	0	1

(°) dans ces écrits, le mot *communauté* prend aisément un sens assez général et parfois difficile à déterminer ; le plus souvent, le contexte invite à y comprendre la communauté des écoles chrétiennes. Le mot *communauté* est donc nettement préféré, soit dans les textes législatifs de la première période, soit dans les lettres et méditations ; le mot *société* ne paraît pas avoir été employé avant 1694 ; il cède devant le mot *institut* dans les *Règles* principalement.

dans des extensions diverses ¹⁵ : nul doute pourtant que vingt-trois fois au moins, le mot désigne singulièrement la communauté des écoles chrétiennes ¹⁶.

En celle-ci, on vivait avec règles ¹⁷. Ce mot ne paraît pas signifier ici le simple « règlement journalier » ¹⁸ : plus d'un article des *Règles communes*, s'il ne peut être lu qu'en la rédaction de 1705, se trouve dès à présent arrêté. En témoigneraient à elles seules, ces lignes particulièrement vigoureuses de notre *Mémoire* :

« ceux qui composent cette communauté sont tous laïques ; » ¹⁹

« ils n'ont point d'études et n'étudieront jamais ; » ²⁰

« on n'y refuserait pas cependant des personnes qui auraient étudié, mais on ne les y recevrait qu'à condition de ne plus étudier jamais ; » ²¹

« (ils) n'ont ni ne peuvent exercer aucune fonction ni porter le surplis dans l'église. » ²²

¹⁵ « Une communauté » (MH, 20, 21, 23, 26, 35, 37, 44) ; « les communautés » (MH, 23), « en communauté » (MH, 22) ; « de communauté » (MH, 23, 36, 42, 43) ; par trois fois, le vocable se double d'un déterminatif : « communautés religieuses » (MH, 26), « communautés régulières » (MH, 26), « communautés où les sujets n'ont rien en propre et sont uniformes en tout telle qu'est celle des Écoles chrétiennes » (MH, 34). Ces derniers mots sont explicites : ils indiquent bien, nous semble-t-il, et l'intention d'inclure presque toujours la « communauté des Écoles chrétiennes » dans les expressions de portée générale, et la volonté de l'exclure des expressions précises : « communautés religieuses », « communautés régulières ».

¹⁶ « La (cette) communauté des Écoles chrétiennes » (MH, 1, 2, 47) ; « cette communauté » (MH, 2, 3, 7, 8, 9, 11², 36, 40, 43, 49, 50, 51, 58) ; « la communauté » (MH, 4, 5, 7, 39²) ; « une communauté dont les sujets sont sans étude » (MH, 38).

¹⁷ MH, 2 ; cf. aussi MH, 29, 36, 41.

¹⁸ Mais l'existence de celui-ci paraît bien supposée : elle pourrait même être explicitement évoquée en ces quelques mots : « les exercices de la communauté et l'emploi des écoles demandent un homme tout entier » (MH, 10).

¹⁹ MH, 9 ; si l'on a eu quelque dessein de leur faire recevoir la tonsure, le projet est resté dans suite : il apparaît aujourd'hui téméraire (MH, 10). — les biographes affirment pourtant qu'à une époque mal précisée, et à l'invitation de M. de La Salle, le Frère Henry l'Heureux se disposait à recevoir les ordres : « Il avait effectivement destiné Frère l'Heureux pour lui succéder, et dans cette vue, il lui avait appris le latin, l'avait envoyé étudier en théologie chez les chanoines réguliers de l'abbaye de Saint-Denis de Reims et voulait lui faire prendre les ordres à Paris ». Ca, p. 59 ; Re, p. 88. — « Dans le plan de la formation de son Institut, le projet d'avoir un prêtre en chaque maison principale pour y confesser les Frères et leur dire la sainte messe avait entré. Le Frère Henry l'Heureux devait être le premier ministre des fonctions sacrées dans la congrégation... » (Bl, I, p. 271). La mort soudaine de ce disciple de prédilection ramènerait le saint à sa conception primitive d'une communauté exclusivement composée de laïcs (Op. cit. loc. cit.) — Il ne peut être question de révoquer en doute de tels témoignages : mais ceux-ci ne peuvent aucunement réduire la portée des affirmations du *Mémoire*. Celui-ci ne peut donc avoir été rédigé qu'après la mort du Frère l'Heureux.

²⁰ MH, 47 ; cf. aussi MH, 36, 50.

²¹ MH, 10. — BLAIN affirme que dès 1684, plusieurs postulants reçus par M. de La Salle « faisaient leurs études, et les abandonnèrent pour se joindre à lui... Convaincus qu'ils seraient assez savants quand ils sauraient Jésus-Christ crucifié ; qu'ils n'avaient point d'autre étude à faire que de savoir et de pratiquer la doctrine chrétienne à la lettre pour être en état de l'enseigner avec fruit... » (Bl, I, p. 224). Notre *Mémoire* note très laconiquement : « La providence a voulu que quelques-uns qui s'y étaient présentés ou ayant la tonsure, ou ayant étudié n'y soient pas restés » (MH, 9). — Plus tard, les *Règles* porteront ces prohibitions qui sont exactement dans la ligne de notre texte : « Les Frères qui auront appris la langue latine n'en feront aucun usage dès qu'ils seront entrés dans la société et ils s'y comporteront comme s'ils ne la savaient pas. Il ne sera pas même permis à aucun de lire aucun livre latin ni de dire un seul mot de latin sans une nécessité absolue et indispensable par ordre du Frère directeur... » (*Règles communes*, ms. 1705, pp. 59-60). — Les *Mémoires* déjà cités du Père Léonard de Sainte-Catherine-de-Sienne signalent pourtant : « plusieurs de ces gens destinés pour être maîtres d'école vont en Sorbonne prendre des leçons de théologie » (Paris, Bibliothèque nationale, ms. fr. 23968, f^o 61 ; pourquoi BRUCKER a-t-il omis ce passage dans une édition apparemment scrupuleuse de ce texte ? cf. *Études*, t. 83, 1900, p. 547).

²² MH, 47. — Les *Règles* écrivent à peu près identiquement : « Ils ne pourront être prêtres ni prétendre à l'état ecclésiastique, ni même chanter, ni porter le surplis, ni faire aucune fonction dans l'église » (*Règles communes*, ms. 1705, p. 3). — A l'encontre du Frère, le maître d'école pour la campagne, formé pourtant sous sa direction, « était instruit à chanter », puis, « placé dans quelque bourg ou village pour y faire l'office de clerc » (MH, 6).

Telles autres notations, pour être plus brèves, n'en permettent pas moins d'entrevoir déjà nombre de dispositions régulières : celles qui touchent l'oraison et la pratique des exercices de piété ²³, celles qui rappellent aux Frères leurs devoirs de maîtres, de catéchistes, de formateurs ou de surveillants ²⁴, celles qui règlent leur conduite vis-à-vis des séculiers ²⁵, celles aussi qui attirent leur attention sur l'importance particulière de la régularité ²⁶.

Inutile de redire comment notre *Mémoire* annonce le chapitre *Des Habits des Frères de cet Institut* ²⁷. Il faut retenir surtout l'insistance avec laquelle il détache l'idéal d'obéissance et de vie commune intégrale proposé à ceux qui entrent dans la communauté :

« on y vit... avec dépendance pour toutes choses, sans aucune propriété et dans une entière uniformité. » ²⁸

Non seulement, ces quelques mots préfigurent déjà trois des chapitres des *Règles communes* ²⁹, mais ils justifient, aux yeux du rédacteur, la prétention du petit groupement au titre de *communauté*, ils fondent son adoption d'un habit caractéristique :

« dans toutes les communautés où les sujets n'ont rien en propre et sont uniformes en tout, telle qu'est celle des Écoles chrétiennes, l'habit est singulier, » ³⁰

« il paraît être le propre d'une communauté où il soit et puisse être en usage d'en porter. » ³¹

Pourtant, cette communauté « n'est présentement établie ni fondée que sur la providence » ³² : ni le pouvoir ecclésiastique, ni le pouvoir civil ne se sont donc engagés à son endroit ; aucune fondation ne garantit l'avenir ; la providence seule — générosité des fondateurs d'écoles ³³, subvention des fabriques d'église, libéralités des fidèles — soutient une œuvre qui ne se recommande que du bien qu'elle accomplit.

En dépit d'une telle précarité, l'existence de la petite communauté est désormais un

²³ MH, 7, 8, 10.

²⁴ MH, 3, 4, 6, 7, 8, 29, 52, 55-56, 61-63.

²⁵ MH, 40, 59.

²⁶ MH, 20-25 : on y trouve des considérations singulièrement proches de celles qui s'inscriront en 1718, dans le chapitre *De la régularité* : « La régularité est aussi le premier soutien des communautés qui est tel qu'elle les rend inébranlables tant qu'elle y subsiste, et l'irrégularité est la première source de leur destruction et de la perte des sujets qui en sont les membres » (*Règles communes*, ms. 1718, p. 38).

²⁷ Ms. 1718, AMG, SBf ; non seulement ce dernier texte tient compte des descriptions de MH, 11-15, mais il les complète en maints endroits et y ajoute les indications les plus minutieuses au sujet des autres pièces du vestiaire et de la chaussure, répondant ainsi parfaitement aux exigences formulées par MH, 27 : « L'habit est déterminé, non seulement quant à la forme et quant à la qualité et couleur de l'étoffe, mais aussi quant à la largeur et longueur, et toutes les dimensions sont exactement marquées et circonscrites afin qu'on y puisse toujours conserver le même habit que dans l'institution ».

²⁸ MH, 2.

²⁹ De l'esprit de communauté, de la pauvreté, de l'obéissance. (*Règles communes*, ms. 1705, pp. 8-9, 50-52, 54-56).

³⁰ MH, 34.

³¹ MH, 37.

³² MH, 2.

³³ Car il faut distinguer ici, écoles et communauté. Si celle-ci n'est pas fondée, celles-là pouvaient l'être et plus d'une l'était en effet. Mais cette fondation, si elle assurait le simple entretien du maître qu'elle employait, laissait celui-ci démuné le jour où il aurait à la quitter ; de plus, novices, séminaristes, malades, tous ceux qui pour quelque raison n'étaient pas actuellement en service dans de telles écoles restaient entièrement à charge d'une communauté sans ressources propres, et par ailleurs, hors d'état d'en attendre des sujets qui se présentaient, ceux-ci étant, pour la plupart, « des paysans ou de pauvres artisans » (MH, 17).

fait avec lequel il faut compter: «Celui qui (en) a la conduite»³⁴, s'il est conscient des limites de son autorité, est tout aussi ferme à revendiquer la légitimité d'une quasi-possession en faveur d'usages établis — en ordre principal, le port d'un habit distinctif — tacitement approuvés déjà par les évêques des diocèses de Reims, de Laon et de Paris³⁵.

Cet habit, notre texte ne va-t-il pas jusqu'à le présenter comme le lien le plus ferme entre la communauté et ses membres? C'est l'habit qui engage à entrer, qui retient et fait observer les règles³⁶. Aucune allusion par contre, à l'existence des vœux. Ce silence peut, il est vrai, trouver plus d'une explication: les vœux émis depuis 1686 ne liaient pas tous les Frères: ils gardaient un caractère secret, même à l'intérieur de la communauté; enfin, et surtout peut-être, ils n'étaient que temporaires et cet engagement «à terme» pouvait donc être commodément dénoncé. Autant de raisons pour lesquelles, semble-t-il, l'auteur du *Mémoire* préfère mettre au compte de l'habit les garanties de persévérance des maîtres, de stabilité de l'œuvre.

3. Enfin, parmi les pièces justificatives qu'il rassemble en annexe de son étude, le F. Maurice fait figurer le texte de MH³⁷. Et il annonce la future publication de la photographie de manuscrit, accompagnée d'une lecture «matériellement fidèle de cette pièce d'archives»³⁸. Il précise même que ce manuscrit trouvera place dans le CL n° 5³⁹.

³⁴ MH, 49.

³⁵ On craint pourtant une intervention des supérieurs tendant à profiter d'un changement d'habit dans la communauté, pour réduire celui-ci à «un habit laïque» (MH, 30).

³⁶ MH, 29, 36, 37, 41, 42, 44, 45.

³⁷ Ce texte ne diffère guère de celui que nous reproduisons ci-dessus. Voir C.L. 11, pp. 341-354.

³⁸ C.L. 11, p. 349.

³⁹ Pour respecter cette intention, nous publierons dans le § 3 ci-dessous l'ensemble de la documentation établie par l'auteur.

3.

Essai de lecture critique du *Mémoire sur l'Habit*.

Le Frère Maurice avait annoncé la publication de cette lecture critique. Nous en avons trouvé le manuscrit dans ses papiers. Le texte du *Mémoire* y est reproduit selon l'orthographe de l'original. Les lignes de la reproduction correspondent exactement à celles du manuscrit de Jean-Baptiste de La Salle.

Pour chaque alinéa, le Frère Maurice indique des notes critiques de lecture faisant état, en particulier, des ratures, des suppressions, des additions. Le document que nous possédons est visiblement un brouillon.

Le Frère Maurice lui-même a dactylographié son travail en 1956. Il l'a repris quelques années plus tard, mais en y ajoutant à son tour des compléments manuscrits aux notes faites antérieurement. Nous publions ce travail dans son «dernier état».

L'intention du Frère Maurice avait été aussi de placer sur les pages paires le texte du *Mémoire sur l'Habit* et, sur les pages impaires, son essai de lecture. Malgré les difficultés de la photographie d'un brouillon qui date de trois siècles et qui est rédigé sur un mauvais papier, nous sommes, ici encore, restés fidèles à l'intention du Frère Maurice.

1 Sil est a propos de changer ou de conserver Lhabit
2 que portent presentement les freres de la
3 communauté des ecoles chrestiennes.
4 Quelle est cette communauté et quels sont
5 ceux qui la composent.

1 Cette communauté se nomme ordinairement la communauté
2 des ecoles chrestiennes. et nest presentement etablie ni fondée que sur
3 la providence
4 on y vit avec regles avec dependance pour toutes choses sans aucune
5 propriété et dans vne entière vniformité.

1 on sy employe dans cette communauté a tenir les ecoles gratuitement
2 dans les villes seulement. et
3 a faire le catéchisme tous les iours mesme les dimanches et festes.

1 on sy applique aussy a former des maistres d'ecolle pour
2 la campagne dans vne maison separée de la communauté quon
3 nomme seminaire. Ceux qui y sont formez ny demeurent
4 que quelques années iusqu'a ce qu'ils soient entierement formez
5 tant a la pieté qu'a ce qui est de leur employ.

1 Ils nont point d'autre habit que celui quon porte ordinairement
2 dans le monde hors qu'il est noir ou au moins fort brun et ne
3 sont distinguez des autres laiques que par vn rabas et des cheueux
4 plus courts.

1 Ils y sont instruits a chanter
2 lire et ecrire parfaitement logez, nourris, et blanchis gratuitement, et en
3 suite on les place
4 dans quelque bourg ou village pour y faire loffice de clercs
5 et lors quilz sont placez ils n'ont aucun rapport a la commté
6 sinon de bienséance. ils y sont cependant receus pour y faire retraite.

1 on eleue aussy dans cette communauté de ieunes enfans qui
2 ont de lesprit et de la disposition a la pieté, lors qu'on les iuge
3 propres et que d'eux mesmes ils se portent a entrer ensuite dans
4 la communauté. On les y recoit des l'age de quatorze
5 ans et au dessus. on les forme a l'oraison et aux autres exercices
6 de pieté. on les instruit dans toutes les matieres du catechisme
7 et on leur apprend a lire et ecrire parfaitement.

1 ces sortes de personnes qui sont formez et eleuez dans
2 cette communauté ont maison, oratoire, exercices, table,
3 et recreation separez et leurs exercices sont differents et
4 proportionnez a la portée presente de leur esprit et a ce qu'il
5 doiuent faire dans la suite.

1 Ceux qui composent cette communauté sont tous laiques.
2 sans/etude et dun esprit au plus mediocre.
3 La providence a voulu que quelques vns qui sy estoient/pre-
4 sentez ou ayant la tonsure ou ayant étudié ny soient pas restez.

1 on ny refuseroit pas cependant des personnes qui auroient étudié

2 texte premier: les freres des ecoles; suppression: *des ecoles*; addition:
les freres de *la*, la première graphie de *la* étant en surcharge sur l'*s* de *ecoles*.
3 texte premier: chrestiennes; addition: *communauté des ecoles*. chrestien-
nes.
3-4 entre ces deux lignes, précédée d'un signe de renvoi, la finale destinée
à [2]: on y vit avec regles... entière vniformité.

2 le texte premier se limitait à: *ecoles chrestiennes*; addition: *et nest presen-
tement etablie ni fondée que sur la providence*.
3-4 ces deux lignes sont ramenées ici par le jeu d'un double signe de renvoi.
3 texte premier: on y vit avec regles dans la dependance pour toutes choses
et dans une entie; suppression: on y vit *dans la* dependance pour toutes
choses *et dans vne entie*; additions: on y vit *avec* dependance pour toutes
choses *sans aucune*.

1-2 à cette hauteur, note marginale: *employs des/freres/de tenir les ecoles*.
1 texte premier: on y tient les ecoles gratuitement; suppression: on y tient
les; *tient* surchargé en *tenir*; addition: on *sy employe dans cette communauté*
a tenir.

2-4 à cette hauteur, note marginale: *de former/des maistres pour/la campa-
gne*.
5 au-dessus de ce point final, signe de renvoi reproduit devant: *ils nont point*
d'autre habit, et qui invite donc à lire ici, le paragraphe [5].

2 les deux derniers mots *et ne* sont écrits, barrés, puis écrits une seconde
fois à la suite.

1-2 texte premier: ils y sont instruits logez, nourris, et blanchis gratuitement;
additions: ils y sont instruits a *chanter lire et ecrire parfaitement* logez...
4 a la commté, abréviation de *communauté*, très fréquente dans MH.

1-4 à cette hauteur, note marginale: *d'eleuer/des ieunes enfans/pour la/commu-
nauté*.

6-7 texte premier: de pieté et on leur apprend a lire et ecrire parfaitement;
addition: de pieté. *on les instruit dans toutes les matieres du catechisme* et
on leur apprend.

1 texte premier: ces trois sortes de personnes; suppression: ces *trois sortes*.
2 texte premier: cette communauté ont tous maison; suppression: ont *tous*
maison.

* le mot *trois* est donc barré, et avec raison, croyons-nous, le reste de la phrase ne s'appli-
quant parfaitement qu'aux deux dernières catégories de personnes dont il vient d'être
question les maîtres d'école pour la campagne et les ieunes enfans. RIGALT croit au
contraire devoir rétablir l'adjectif numeral « parce qu'il éclaire le contexte » (I, 160).

1-2 à cette hauteur, note marginale: *qualité/des suiets*; cette note et la pre-
mière phrase de [9] se lisent difficilement sous d'abondantes ratures. Rigault
(I, 161) donne une partie de ce texte, non sans remarquer que « Monsieur de
La Salle l'a ensuite rayé » (id); Battersby (III, 242, n. 1) le transcrit en entier,
sans la note marginale toutefois, et, pour lui, les ratures sont d'une encre
différente (id). C'est bien ainsi que les choses nous sont apparues: non seule-
ment ces ratures sont d'une autre encre, mais leur trait est tout autre que celui
des nombreuses ratures du Mémoire; elles sont, pour nous, d'une autre main;
de la main, peut-être, de quelque lecteur offensé. Il nous paraît donc préférable
de transcrire cette phrase un peu forte à l'endroit-même où l'auteur du texte
l'avait écrite — et maintenue, semble-t-il; elle y est à sa place logique, annoncée
déjà par le titre de cet article « et quels sont ceux qui la composent », nécessaire
d'ailleurs avant les notations qui suivent et qui portent non plus sur la qualité
des sujets actuels, mais bien plutôt sur celle de sujets ayant fait défection, ou
sur la qualité de sujets pouvant se présenter dans la suite. Enfin, plusieurs fois
encore dans le texte du Mémoire, se retrouveront des affirmations toutes sem-
blables: [36], [39], [47], [50].

1 à cette hauteur, note marginale: *Pourquoy/ils netudient/pas*.

... mais en fait y recourent qua condition de ne plus études
... quelle est la forme de habit qu'on porte
... continuateur.

L'habit de cette communauté est une espèce de soutan
nelles qui descendent jusque derrière les jambes elle est sans
boutons agrapées par le dedans par de petites agrapées
noires fines le habit vaques vers le milieu du corps, et
de la susqu'au bas conduit d'un bout à l'autre. Le bas des
manches est abbaissé sur les poignets et fermé par des
agrapées qui ne paraissent pas
Le qui sert de manteau est une robe que ou capotte
sans collet et sans boutons par le devant agrapées par
le haut dans grosse agrapées par le dedans. Cette capotte
est un peu longue par laquelle couvrent toute la soutannelle
et est environnée deux pouces plus loignes.

- La maison ordain de quartiers éloigner pour le commerce
- Des enfans car ces maitres se souviens de cette capotte
- comme de manteau dans les rues sans fermer par dant
- Plus commode de robe de chambre dans leurs écoles et
- dans la maison.

Il y a deux ans que cet habit est en usage
... de capotte ... elle donne aux maitres
pour le garantir du froid, lors qu'il n'auiens pas
en ces occasions de soutannelles particulières telles qu'on
est présentement mais des Indes corps sans poche et fort honneste
elle est fort petite. Si on ne leur donneroit pas des manteaux
plus qu'on qu'on se sert de capottes qui ne sont bien de voir
être gardées dans la poche comme un habit singulier
mais tout en s'indiquant e. ont en poche les poches
de manteau ...
... de la poche ...
... de la poche ...
... de la poche ...

2 mais on ne les y recevoit qua condition de ne plus etudier
3 jamais. 1. parce que letude ne leur est pas necessaire. 2. parce quelle
4 leur seroit dans la suite vnc occasion de quitter leur estat. 3. parce que
les exercices
5 de la commté et lemploy
6 des ecoles demandent vn
7 homme tout entier.

1 Quelle est la forme de Lhabit quon porte
2 en cette communauté.
3 Lhabit de cette communauté est vnc espece de soutan
4 nelle qui descend jusqua demie jambe. elle est sans
5 boutons agraphee par le dedans par de petites agraphes
6 noires depuis le haut jusques vers le milieu du corps. et
7 de la jusqu'au bas cousue dun bout a lautre. Le bas des
8 manches est abbaissé sur le poignet et fermé par des
9 agraphes qui ne paroissent pas.

1 on nomme cet habit vne robe pour ne pas luy donner le nom dun habit
ecclési
2 astique dont il na
3 pas aussy toutafait la
4 forme.

1 Ce qui sert de manteau est vne casaque ou capotte
2 sans collet et sans boutons par le deuant agraphee par
3 le haut d'une grosse agraphe par le dedans. Cette casaque
4 est vn peu longue parce quelle couure toute la soutanelle
5 et est environ d'un pouce plus longue.

1 Les casaques ou capottes que portent les freres des ecoles chrestiennes
leur ont esté données
2 pour se garantir du froid lors qu'ils n'auoient pas
3 encor de ces soutannelles particulieres telles quils en
4 ont presentement mais des iustaucorps sans poche et fort honnestes.

1 Les capottes estoient pour lors en vsage et on creu quelles seroient tres
propres utiles et commodes
2 aux maistres des ecoles particulièrement a ceux qui vont aux ecoles hors
3 la maison et dans des quartiers eloignez pour la commodité
4 des enfans car ces maistres se seruants de cette capotte
5 comme de manteau dans les rues sen seruent pendant
6 lhiuer comme de robe de chambre quand ils sont arriuez dans leurs ecoles
et
7 dans la maison.

1 On a fort hésité pour lors si on ne leur donneroit pas des manteaux
2 plustost que de ces sortes de capottes qu'on jugeoit bien devoir
3 estre regardées dans la suite comme un habit singulier.

1 mais quatre considerations en ont empesché. la premiere/
2 que ces manteaux ne leur seruiroient pas dans lecolles contre le froid ou
les embarassoient beaucoup/
3 la 2^e quavec des manteaux courts ils auroient eu lexterieur d'abbez et
(?) on craignoit quils nen prissent lair/
4 3. quils auroient paru ecclesiastiques/
5 vestus a la mode et contre lordre de leglise quoyquils ne le fussent pas.
4. qu'ils auroient/
6 emporté les manteaux aussi bien que les iustaucorps a la
7 premiere tentation qui leur seroit venue dans lesprit et

3 le texte premier devait prendre fin par les mots *de ne plus etudier jamais*;
les quelques lignes suivantes n'ont trouvé place que très difficilement au-
dessus et à gauche du titre de l'article suivant.

1-4 le texte premier ne devait pas comporter ce paragraphe qui s'inscrit tout
entier en interligne et en marge.

1 une lettre *b* marginale invite à placer ce texte avant [15] écrit d'abord, mais
marqué d'une lettre *c*; en tête de [14], cette phrase écrite puis supprimée: *Il
y a cinq ans que cet habit est en vsage.*

1-2 texte premier: Ces sortes de capottes n'ayant esté données aux maistres/
que pour se garantir; suppressions: *Ces sortes de capottes n'ayant esté
données aux maistres/que* pour; additions *Les casaques ou capottes que
portent les freres des ecoles chrestiennes leur ont esté données.*

3 texte premier: encor ces sortes de soutannelles; suppression: encor *ces
sortes de*; addition: encor de *ces* soutannelles.

1-2 texte premier: Cet habit a esté mis en vsage dans le temps quon se
seroit ordinairement de capottes et on la pour lors jugé plus propre comme
plus commode pour les maistres particulièrement pour ceux...; suppression:
tout, sauf *pour les maistres particulièrement*; addition: *Les capottes estoient
pour lors* en usage et on les (ce dernier mot ensuite barré) creu quelles (le
début de ce mot en surcharge) seroient très propres, utiles et commodes aux
maistres des écoles, particulièrement...

6 texte premier: robe de chambre dans leurs ecoles; addition: robe de cham-
bre *quand ils sont arriuez* dans leurs écoles.

1 une lettre *d* marginale invite à ne lire ce texte qu'à la suite de [15] marqué
d'une lettre *c*, qui se retrouve elle-même en tête de [14].

1 texte premier: On a fort hésité si on leur donneroit; addition: hésité *pour
lors* si on.

1-6 texte premier: mais trois considerations en ont empesché la premiere
quavec/des manteaux ils auroient eu lexterieur de ces abbez incurtis/et auroient
fait les abbez 2 quils auroient paru ecclesiastiques/vestus a la mode quoyquils
ne le fussent pas 3 qu'ils auroient/emporté les manteaux...

1 suppression: mais *trois* considerations _ la premiere *quavec* des _ addi-
tion: mais *quatre* considerations

2 toute cette ligne est une addition.

3 texte premier: des manteaux ils auraient eu l'extérieur (des, ces) abbez
incurtis; suppression: l'extérieur *des, ces* abbez *incurtis*; addition: *d'*; quavec
des manteaux *courts* ils auraient _ extérieur de ces (*d'*) abbez (mot illisible).

4 texte premier: et auraient fait les abbez. 2. (surchargé sur 3) qu'ils auroient
paru ...; texte second: et *en* auroient facilement pris l'air; ces deux premiers
textes sont entièrement barrés; addition: et (?) on craignoit quils nen prissent
l'air.

5 texte premier: vestus à la mode quoyquils ne le fussent pas; 3. (surchargé
d'un 4) quils auroient ...; addition: a la mode *et contre lordre de leglise* quoyquils
ne le fussent pas.

8 sen seroient retournes vestus comme des messieurs/
9 eux qui nauoient apporté en venant que des habits de/
10 paysans ou de pauvres artisans.

ces inconueniens ont fait croire quil valloit mieux
qu'ils eussent vn habit qui ne fust ny ecclesiastique ny seculier.

Les inconueniens qu'il paroist y auoir de
changer cet habit
a lesgard du changement en general.

1 Il y a peu de changements qui ne soient preiudiciables
2 a vne communauté particulièrement en choses qui sont
3 tant soit peu de consequence.

1 Les changements sont tousiours vne marque dincons
2 tance et de peu de stabilité. cependant la stabilité
3 dans les pratiques vsages et points de regles paroist vn des principaux sou-
4 tiens
4 d'une communauté.

1 vn changement en commté donne occasion et ouuerture
2 a d'autres et laisse ordinairement de mauuaises impressions dans lesprit
3 de tous ou au moins
3 d'une partie des suiets.

La plupart des desordres et dereglemens qui sont
arriuez dans les commtés ne sont venus que d'une trop
grande facilité a admettre des changements.
cest pour quoy cest vne maxime receüe de toutes les
personnes qui ont experience de commté que

1 avant que d'introduire quelque chose dans vne
2 communauté il faut beaucoup y penser et examiner
3 avec soin les suites bonnes ou fascheuses quelle peut auoir.
4 mais apres l'y auoir establi il faut estre tres circonspect
5 pour ne la pas detruire que par vne espece de necessité
6 indispensable.

1 cest apparamment pour ces raisons que les RR.PP.
2 Jesuistes ayant trouué quelques difficultez dans leurs
3 constitutions apres la mort de st Ignace et ayant mis
4 en deliberation dans leur premier chapitre general si
5 on y apporteroit quelque changement resolurent
6 vnaniment qu'on ne les changeroit en aucun point
7 mais que pour eclaircir les endroits qui faisoient
8 difficulté on aiouteroit quelques apostilles par maniere
9 d'explication.

1 Inconueniens a lesgard de l'habit en particulier.

1 Le changement d'habit paroist de consequence dans une commté aussi
2 aton
3 pris bien des precautions dans la plupart des commtez religieuses
4 pour oster toute occasion a vn tel changement et dans plusieurs l'habit est
5 déterminé non seulement quant a la forme et quant a la qualité
6 et couleur de letoffe mais aussi quant a la largeur et longueur
6 et toutes les dimensions

10 texte premier: paysans ou d'artisans; suppression: d'artisans; addition:
de pauvres artisans.

3 en fin de texte, signe de renvoi qui invite à lire au bas du feuillet, la première
rédaction de [27]; des modifications apportées ensuite par le rédacteur à ce
même [27], et l'apposition d'un autre signe (la lettre marginale a) nous condui-
sent à ne pas tenir compte de la première indication.

3 texte premier: dans les pratiques paroist vn; addition: dans les pratiques
vsages et points de regles paroist un.

2-3 texte premier: a d'autres et laissent de mauuaises impressions dans
lesprit de tous; suppression: et laissent; additions: et laisse ordinairement
de mauuaises impressions dans lesprit de tous ou au moins d'une partie des
suiets.

1 dans l'interligne, les deux lettres pr, sigle que GUIBERT lit 1° (GUIL190) et
que RIGALT donne pour l'abréviation de première, ce qui le conduit à lire:
avant d'introduire quelque première chose (I,163).

1 texte premier: cest apparamment pour ce sujet que les RR.PP.; suppres-
sion: pour ce sujet; addition: pour ces raisons.
2 trouué; la première lettre est écrite en surcharge sur une f.

1 texte premier: Raisons a lesgard de l'habit en particulier; suppression:
Raisons; addition: Inconueniens a lesgard... à hauteur de ce même titre, et
très légèrement en marge, une lettre a demande de placer ici le paragraphe
précédent [27] dont les premières lignes s'écrivent au bas de fe.

1 à hauteur de cette première ligne, deux signes de renvoi: l'un ayant son
correspondant à la suite de [20]; nous avons dit plus haut pourquoi nous
croyions ne pas en devoir tenir compte; l'autre, une lettre a, correspondant,
semble-t-il, à celle que nous avons lue à hauteur de [26].

1 texte premier: Le changement d'habit paroist de cette nature aussi aton;
suppression: paroist de cette nature; addition: consequence dans vne comm-
té.

2-3 texte premier: des commtez/de religieux; suppression: de religieux; addi-
tions: commtez religieuses; pour l'empescher (ce dernier mot supprimé ensuite)
Oter toute occasion a un tel changement et dans plusieurs ...

^{deuxième partie}
Les ordonnances sur ce sujet approuvées par le Roi
ont fait de ce habit que dans les institutions et dans
les communautés de jure que dans les institutions ont
pu être établis dans un autre cas que selon le style
à composer. Mais dans un point de ce point de la singularité

Deuxième partie au regard du habit en particulier

Il y a cinq ans que ce habit est en usage dans cinq villes
différentes tant de France, de royaume que de l'étranger de la
Il y est regardé comme un habit honnête et propre
à servir les maîtres dans l'ordonnance de leur
à servir les maîtres dans l'ordonnance de leur

Il n'est point accoutumé à ce habit et en changement
de habit donnerait occasion de parler de la conduite
de personnes de la cour de la justice et aussi de plusieurs
à un habit deques

Il y a plus de deux ans que les frères des écoles chrétiennes
sont employés à Paris avec le même habit et personnes
depuis ce temps n'en ont pas les mêmes manières de plusieurs
Même depuis quelque temps que on s'en est servi
en plusieurs manières et de force.

Il semble que si ce habit est à l'improuver est
de l'ordonnance de la cour de la justice et aussi de plusieurs
deux ans à Paris et aussi qu'il se soit employé dans
à l'ordonnance de la cour de la justice et aussi de plusieurs
permettrait pas de servir les écoles avec ce habit singulier
et qu'il eût été à l'improuver en plus en usage de la cour
de la justice et aussi de plusieurs

7 sont exactement marquées et circonstanciées affin qu'on y puisse tousiours
8 conserver le mesme habit que dans l'institution. et
9 les communautéz regulieres qui dans leur institution ont
10 pris l'habit ordinaire des autres ecclesiastiques se sont attachez
11 a conserver leur habit primitif pour ne pas donner lieu a des changements
et ont par la rendu leur habit singulier.

1 Il y a cinq ans que cet habit est en vsage dans cinq villes
2 differentes tant du diocese de reims que du diocese de laon.

1 Il y est regardé comme vn habit honneste et propre
2 pour y retenir les maistres dans la regularité et
3 la modestie conuenable a leur estat et a leur employ
4 et pour leur attirer le respect de leurs ecoliers et la
5 consideration des autres personnes, bien plus que les iustau-
6 corps quilz portoient auparauant.

1 le monde y est accoutumé a cet habit et vn changement
2 d'habit donneroit occasion de parler, de le condamner
3 de nouveauté ou de legereté. et aux superieurs de reduire
4 a vn habit laiue.

1 Il y a pres de deux ans que les freres des ecoles chrestiennes
2 sont employez a paris avec ce mesme habit et personne
3 depuis ce temps nen n'a parlé par maniere de plainte
4 si ce nest depuis quelque temps que mr le curé de st sulpice
5 en parle d'une maniere assez forte.

1 Il semble que si cet habit estoit a improuer costoit
2 lors que les freres des ecoles chrestiennes
3 sont venus a paris et auant qu'ils sy soient employez dans
4 les ecoles. on auroit deu pour lors leur dire qu'on ne leur
5 permettroit pas de tenir les ecoles avec cet habit singulier
6 et qu'ils eussent a en prendre vn plus en vsage. ils auroient
7 deu alors prendre leurs mesures.

7 texte premier: marquées affin qu'on; addition: marquées et *circonstanciées*
affin qu'on —

8-9 texte premier: le mesme habit que dans son institution et dans les com-
munautéz; suppression: dans son institution et *dans* les communautés (la
finale du mot se surcharge d'un l).

11 texte premier: a conserver l'habit de leur; suppression: l'habit *de leur*;
addition: a conserver *leur* habit *primitif* pour ne pas donner lieu à des change-
ments.

11.2 texte premier: et se lont parla rendu singulier; suppression: et se lont
par là; addition: et ont par la rendu *leur* habit singulier.

1 légèrement au-dessus de cette première ligne, une lettre *b* marginale; cette
indication invite une nouvelle fois à lire [27] entre [26] et [28].

2 texte premier: y retenir les maistres dans le bon ordre; suppression: le
bon ordre; en surcharge: *le*, devient *la*; regularité s'écrit pour moitié sur le
mot *ordre*.

2 texte premier: de parler, de critiquer, de le condamner; suppression: *de cri-*
tiquer.

1-2 texte premier: a improuer costoit des le commencement lors que les
freres...; suppression: *des le commencement*.

6-7 texte premier: ils auroient deu pour lors prendre leurs mesures; suppres-
sion: deu *pour* lors, la graphie *pour* aura été supprimée immédiatement et
suivie tout aussitôt de *alors*.

Raisons pourquoy généralement engagés à composer
un habit singulier, etc. pour répondre à la consuetude
de la communauté, ou de la suite d'un autre en propre
à l'instar de ce qui se fait dans les écoles chrétiennes
de l'habit singulier dans l'institution ou ce il le devent dans
la suite.

Il paroit plus à propos pour le bien de la communauté
quell'habit singulier dans l'institution que de le devent
dans la suite, plus qu'on ne le change pas en suite, faut
ce qui est fait qui a toujours été singulier et ce qui
se prend de la mode et ordinaire de l'habit des personnes de
la suite.

Les biens de cette communauté etant la plus part gâtés et
sans élévation de spirituels études, et ne se conduisant ordinairement
que par impulsion il faut quelques choses qui leur fassent
impression qui se sont accoutumés tant pour les engager

à entrer que pour les y retenir et leur y faire observer les règles.
Il vint en cette fin de venir d'une manière plus avantageuse
qu'on habite singulier qui par l'habit de la propre d'une communauté
il n'y a point de doute que l'habit de la suite est plus utile et
d'usage de rapporter de tels

Il vint en cette fin de venir d'une manière plus avantageuse
qu'on habite singulier qui par l'habit de la propre d'une communauté
il n'y a point de doute que l'habit de la suite est plus utile et
d'usage de rapporter de tels

Il vint en cette fin de venir d'une manière plus avantageuse
qu'on habite singulier qui par l'habit de la propre d'une communauté
il n'y a point de doute que l'habit de la suite est plus utile et
d'usage de rapporter de tels

Il vint en cette fin de venir d'une manière plus avantageuse
qu'on habite singulier qui par l'habit de la propre d'une communauté
il n'y a point de doute que l'habit de la suite est plus utile et
d'usage de rapporter de tels

1-2 Raisons qui ont engagé a prendre vn habit singulier et qui pourroient porter a le conserver.

1-2 ce texte retravaillé deux fois, chevauche sur deux lignes; texte premier: Raisons qui pourroient engager a conserver/vn habit singulier; suppression: Raisons qui *pourroient* engager; addition: Raisons qui *ont* engagé a prendre vn habit singulier et qui pourroient porter a le conserver, l'expression vn habit singulier se lisant donc deux fois.

1 dans toutes les communautz ou les suiets nont rien en propre
2 et sont vniformes en tout telle quest celle des ecoles chrestiennes
3 lhabit est singulier ou dans l'institution ou il le devient dans
4 la suite.

1 texte premier: Il ny a point de communauté ou les suiets...; suppression: Il ny a point de communauté; premières additions: *toutes* les communautz ou les suiets...; deuxième addition: *dans* toutes les communautz...

2-3 texte premier: des ecoles chrestiennes ont un habit singulier dans leur institution...; suppression: *ont* un habit singulier dans *leur* (ce dernier mot en surcharge un autre: son?) institution; additions: *lhabit est* singulier ou dans l'institution...

1-4 retenons cette rédaction intermédiaire: toutes les communautz ou les suiets nont rien en propre et sont vniformes en tout telle quest celle des ecoles chrestiennes ont un habit singulier dans son (ou: dans *leur*) institution.

1 Il paroist plus a propos pour le bien dvne communauté
2 que lhabit soit singulier dans son institution que de le devenir
3 dans la suite, parce qu'on ne le change pas ensuite si facilement
4 et que cet habit qui a tousiours esté singulier oste toute occasion
5 de prendre les modes et manieres de shabiller des personnes du
6 siecle.

1 texte premier: plus a propos pour le bien de la communauté; suppression: le bien *de la* communauté; addition: le bien *dvne* communauté.

1 Les suiets de cette communauté estant la plupart grossiers
2 sans eleuation desprit et sans etude, et ne se conduisant ordinairement
3 que par impression il faut quelque chose qui leur fasse
4 impression quilz sont de communauté tant pour les engager
5 ay entrer que pour les y retenir et leur y faire observer les regles.

1-2 texte premier: estant la plupart grossiers et sans eleuation; suppression: grossiers *et* sans eleuation.

1 Et rien na cet effect d'une maniere plus auantageuse
2 qu'un habit singulier qui paroist estre le propre dune commté
3 ou il soit et puisse estre
4 en vsage d'en porter.

2-4 texte premier: le propre dune commté car il ny a que dans les communautz ou il soit et puisse estre. en vsage d'en porter de tels; suppressions: *car il ny a que dans les communautz* ou il soit et puisse estre en vsage d'en porter de tels.

1 Mr Vincent a jugé qu'un habit singulier en quelque
2 maniere estoit necessaire pour retenir les suiets dans sa
3 congregation a combien plus forte raison le seratil dans vne
4 communauté dont les suiets sont sans etude et sans lumiere.

1 Cet habit singulier fait que la plupart de ceux qui entrent
2 dans la communauté ne se mettent pas en peine si la communauté
3 est stable et fondée ou non.

3 texte premier: est stable fondée ou non; addition: stable *et* fondée...

1 Cet habit singulier fait que les seculiers regardent
2 ceux de cette communauté comme personnes séparées et retirées
3 du monde et il paroist fort a propos qu'on ait cette idée d'eux
4 affin quilz ne frequentent pas facilement et ne communiquent
5 pas trop aisement avec les personnes du siecle, et qu'ils ayent mesme
6 plus de retenue a leur esgard.

1 texte premier: fait que les personnes; suppression: que les *personnes* seculiers.

1 auant cet habit singulier quand on parlait d'observer
2 les regles plusieurs disoient qu'ils n'auoient pas plus d'obligation
3 d'observer des regles que les personnes du monde puisqu'ils n'en
4 n'estoient distinguez en rien.

1 quand on parlait: graphies incertaines probablement *p a*, surchargée d'un *on*.

1 depuis lhabit singulier il ne paroist pas qu'on se fasse difficulté

1-2 qu'on se fasse difficulté sur lengagement a observer les regles tous se regardant...; suppression: *sur lengagement a observer les regles*; addition: *la dessus*.

la dessus tous se regardant comme
personnes de communauté.

auant cet habit singulier on venoit dans cette
commté comme chez vn homme qui tenoit des maistres d'ecolle
comme des domestiques sans aucune idée de communauté
plusieurs y venoient affin de se former et ensuite de se produire
plusieurs demandoient des gages et plusieurs autres croyoient
qu'on leur estoit fort redevables de ce qu'ils se contentoient de la
vie et de l'habit.

depuis cet habit on na point d'autre idée lors qu'on demande
à y entrer que de venir dans vne communauté pour y demeurer
le reste de sa vie, on ne scait ce que
cest de demander des gages et on se croit fort heureux dy
estre reccu, cest l'habit seul qui produit ces effects.

auant cet habit la plupart sen alloit avec l'habit qu'on
leur donnoit, presentement cet habit sert pour retenir les freres
dans leurs tentations, quelques vns mesme ont auoucz qu'ils
ont esté plusieurs fois en disposition de sortir et l'auroient fait si cet
habit ne les auoit retenu.

inconueniens qu'il y a touchant l'habit ecclesiastique.

Il paroist peu a propos de donner vn habit purement ecclesiastique a des
laïques qui nont point
de detude et qui netudieront jamais
et qui mesme nont ny ne peuuent exercer
aucune fonction ny porter le surpells dans leglise tels que sont ceux
de cette commté des ecoles chrestiennes.

Il nest pas a croire que mgrs les eueques qui en ont ou
auront dans leurs dioceses souffrent et tolèrent que des personnes
de cette qualité portent l'habit ecclesiastique.

Il ne paroist pas que celuy qui a la conduite de cette commté
puisse donner vne replique qui soit raisonnable quand
on luy demandera pourquoy par sa propre autorité il donne et fait
porter l'habit ecclesiastique a des personnes qui ne le sont pas
quel lieu y auratil pour lors de se justifier.

Il n'a eu quelque dessein de leur faire recevoir la tonsure mais
plusieurs personnes et mr baudrand ne sont pas de ce sentiment, il est
mesme difficile

a croire que nos mgrs les Euesques veuillent donner la tonsure a des
personnes qui nayent ny ne puissent auoir aucun commencement de

3 texte premier: le reste de sa vie, on se croit fort heureux on ne scait...;
suppression: *on se croit fort heureux.*

1 texte premier: auant cet habit plusieurs sen alloient; suppression: *plusieurs*;
addition: *la plupart* sen alloit (*alloient*, surchargé en *alloit*)

3-4 texte premier: ont auoucz qu'ils seroient sortis plusieurs fois si cet habit
ne les auoit retenu; suppressions: qu'ils *seroient* sortis *plusieurs fois*; (l's de
sortis est surchargé en *h*); addition: ont auoucz qu'ils *ont esté plusieurs fois*
en disposition de sortir et l'auroient fait si cet habit...

1-2 texte premier: Il paroist peu a propos de donner a des laïques qui nont
point/detude et qui netudieront jamais un habit purement ecclesiastique; sup-
pression: netudieront jamais *un habit purement ecclesiastique*; addition: a
propos de donner *un habit purement ecclesiastique* a des laïques...

3-5 texte premier: Les personnes de cette communauté sont tous laïques
sans/etude et qui netudieront jamais et qui mesme nont ny ne peuuent auoir/
aucune fonction...; suppressions: *Les personnes de cette communauté sont*
tous laïques sans etude et qui netudieront jamais et qui mesme nont ni ne
peuuent *auoir* aucune fonction...; addition: *ne peuuent exercer* aucune fonc-
tion...; le texte premier devait se terminer par les mots: *dans leglise*, le membre
suivant: *tels que sont ceux... chrestiennes*, est une addition consécutive aux
derniers remaniements du paragraphe.

1 conduite de cette commté, de s'inscrit sur une autre graphie à peine ébau-
chée.

1-2 texte premier: de cette commté puisse auoir une bonne; suppression:
puisse *auoir une bonne*; addition: puisse *donner* vne replique.

2 texte premier: plusieurs personnes ne sont pas de ce sentiment; addition:
plusieurs personnes *et mr baudrand mesme* ne sont pas de ce sentiment;
suppression: *mr baudrand mesme.*

5 ny exercer aucune fonction dans leglise et cest cependant
6 ce quon pretend des personnes de cette communauté.

1 2. Il paroist de consequence que ceux de cette communauté soient
2 distinguez dhabit des ecclesiastiques.

1 Ils sont tous les iours dans les paroisses et leurs ecoles en sont proches
ordinaire ils y conduisent les enfans
2 pour y assister a la ste messe et au seruice diuin.

1 mrs les curez ne les y souffriront pas en long manteaux mais les obli-
2 geront dy porter vn surpelis, les y emploieront dans des fonctions
3 ecclesiastiques au moins quand ils auront besoin de leur secours.

1 Ce besoin arrivera souvent parce qu'il y a peu d'ecclésiastiques
2 dans la pluspart des paroisses des villes souvent il ny a quvn curé
3 ou au plus vn vicaire avec luy.

1 Les maistres se feroient honneur de porter le surpelis dans
2 les paroisses dy estre avec le clergé et dy exercer
3 des fonctions ecclesiastiques.

ainsy ils quitteroient facilement le soin de leurs enfans dans
leglise qui est cependant la seule chose pour laquelle ils y vont
et qui est delle mesme bien rebuttante a la nature.

tout ce qu'il y a dans cet article est d'experience st Jacques
laon chasteaup.

3. Si les freres de cette communauté auoient lhabit ecclesiastique
ils auroient facilement la tentation detudier, destre tonsurez
dauancer dans les ordres. de chercher des employs dans les paroisses.

Ils se lieroient facilement et communiqueroient avec mrs les curez
et autres ecclesiastiques les voyant tous les iours dont la frequenta-
tion trop libre pourroit leur occasionner beaucoup de tentation
contre leur vocation et le relachement dans leur employ.

4. Le long manteau leur seroit fort incommode dans leur employ.

1 Ils ne pourroient avec cet habit se remuer au milieu de leurs
2 escoliers ny les ranger et tenir aisement en ordre quand ils les
3 conduisent a leglise ou quand ils y sont.

on a remarqué qu'avec cet habit on est en estat de renuerser
la pluspart des petits enfans de costé et dautre en les voulant
ranger.

Dans la pluspart des villes on sera obligé de tenir des ecoles
en differents quartiers et les maistres doivent y demeurer tous les
iours trois heures et demie le matin et autant de temps apres le
disner.

1 texte premier: il paroist a propos que ceux; suppression: il paroist a *propos*;
addition: il paroist *de consequence*.

1 texte premier: dans les paroisses ou ils conduisent les enfans; suppression;
ou; additions: *et leurs ecoles en sont proches ordinaire* ils y conduisent les en-
fans.

1-2 texte premier: en long manteaux et les obligeront; suppression: *et les*
obligeront; addition: *mais* les obligeront.

1 mrs les curez les y cou...; addition: mrs les curez *ne* les y; (*cou...* surchargé
de *souffriront*).

1 texte premier: Cela arrivera souvent; suppression: *Cela* arrivera; addition:
Ce besoin arrivera.

2 texte premier: les paroisses et dy sexercer; suppression: *et dy sexercer*;
(de ce dernier mot, la dernière lettre se surcharge de la première de estre).

2-3 texte premier: avec le clergé et de faire des; suppression: *et de faire*
des; ce dernier mot se complète en *exercer* des fonctions; addition: *et dy exer-*
cer.

1-2 texte premier: au milieu de leurs enfans 1...; suppression: leurs *enfans*
1...; addition: leurs *ecoliers*; (le début du mot suivant, surchargé de *ny*).

Lesdits articles pendant l'absence des maistres seront
le plus d'articles de l'Etat que de l'Etat de l'Etat de l'Etat de l'Etat
quatre-vingt de l'Etat de l'Etat de l'Etat de l'Etat de l'Etat de l'Etat
De l'Etat de l'Etat de l'Etat de l'Etat de l'Etat de l'Etat de l'Etat de l'Etat
De l'Etat de l'Etat de l'Etat de l'Etat de l'Etat de l'Etat de l'Etat de l'Etat

Est-il de l'Etat
de l'Etat de l'Etat de l'Etat de l'Etat de l'Etat de l'Etat de l'Etat de l'Etat

1 Dans ces ecoles pendant lhiuer les maistres auront
2 besoin d'autres habits que leurs habits ordinaires pour se
3 garantir du froid. vn long manteau ne leur y seruiroit
4 de rien pour cet effect au lieu que leur capotte leur sert
5 de robe de chambre dans leurs ecoles.

4 texte premier: au lieu qu'une robe de; suppression: *vne robe de*; addition:
que leur capotte leur sert.

4.

Quatre schémas de conférences du Frère Maurice à partir ou à propos du *Mémoire sur l'Habit*.

A. Le premier schéma présente, de manière claire mais succincte, le mouvement de MH. C'est une sorte de « résumé » de l'argumentation du texte.

Ce texte est récent, postérieur à 1980. Comme tel, ce n'est pas à proprement parler un schéma de conférence, mais il a pu servir de complément, éventuellement être traduit à l'usage des cillistes.

B. Le second schéma s'intitule : la « fondation » de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes. D'entrée de jeu, le Frère Maurice annonce : « Nous partirons surtout de la lecture du *Mémoire sur l'Habit* ». De fait, c'est une étude d'ensemble de l'identité du Frère aux origines ; sans appareil scientifique, le Frère Maurice « exploite » toutes les données de MH.

Le texte est de la même période que le précédent : après 1980.

C. Le troisième schéma constitue la première partie d'une présentation d'ensemble intitulée : A propos des Vœux des FSC. Dans cette présentation, le Frère Maurice allait des « origines » jusqu'aux réflexions et décisions du Chapitre de 1966-1967 au sujet des vœux. Parlant de MH, le Frère Maurice constatait que ce texte ne fait pas mention des vœux. Et il présentait quelques réflexions sur la signification de ce silence.

Ce texte est antérieur au précédent. Il a fait l'objet d'une présentation du Frère Maurice au cours du CIL 1974.

D. Le quatrième schéma définit quelques « coordonnées » de la « Fondation » de M. de La Salle. L'une des originalités de ce texte réside dans la pluralité des sources qu'il utilise. La place de MH est de la sorte précisée parmi d'autres documents sur les origines de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes.

Ce texte a fait l'objet d'une présentation du Frère Maurice au cours du CIL 1972.

A. RÉSUMÉ DE L'ARGUMENTATION DU TEXTE DE MH.

(Schéma des années 1980).

Comment le Fondateur présente sa Communauté aux Supérieurs ecclésiastiques de Paris, en 1660 : le *Mémoire sur l'Habit*.

- aux AMG, un texte de huit pages, entièrement de la main du Fondateur ; ni signé, ni daté ; mais d'attribution et de date certaines : « il y a près de deux ans que les Frères des Écoles chrétiennes sont employés à Paris ».
- occasion de ce texte : à Paris, début 1690, le curé Baudrand veut imposer l'habit ecclésiastique aux Frères qui tiennent les écoles sur le territoire de sa paroisse ; De La Salle refuse et donne ses raisons par écrit : ce qui lui fournit l'occasion de présenter l'état actuel de sa communauté et de rappeler un certain nombre d'événements de son passé.

1. *La communauté: caractère et finalité.*

Cette communauté se nomme ordinairement la Communauté des Écoles chrétiennes et n'est présentement établie ni fondée que sur la Providence. On y vit avec règles, avec dépendance pour toutes choses, sans aucune propriété et dans une entière uniformité.

On s'y emploie à tenir les écoles gratuitement dans les villes seulement.

On s'y applique aussi à former des maîtres d'école pour la campagne — Ils n'ont point d'autre habit que celui qu'on porte ordinairement dans le monde — Ils y sont instruits à chanter, lire et écrire — ensuite on les place dans quelque bourg ou village pour y faire l'office de clercs.

On élève aussi de jeunes enfants qui se portent à entrer ensuite dans la communauté — dès l'âge de quatorze ans — on les forme à l'oraison — on les instruit dans toutes les matières du catéchisme.

Ceux qui composent cette communauté sont tous laïques — ils ne peuvent exercer aucune fonction, ni porter le surplis dans l'église.

2. *L'habit: description et signification.*

L'habit de cette communauté est une espèce de soutanelle — on nomme cet habit une robe.

Ce qui sert de manteau est une casaque ou capote.

Les casaques ou capotes que portent les Frères leur ont été données pour se garantir du froid lorsqu'ils n'avaient pas encore de ces soutanelles, mais des justaucorps.

Ils se servent de cette capote comme de manteau dans les rucs — de robe de chambre dans leurs écoles et dans la maison.

Il valait mieux qu'ils eussent un habit qui ne fut ni ecclésiastique ni séculier.

Un habit singulier qui paraît être le propre d'une communauté où il soit et puisse être en usage d'en porter.

3. *Contre le changement d'habit.*

Il y a peu de changements qui ne soient préjudiciables à une communauté.

Il y a cinq ans que cet habit est en usage dans cinq villes différentes tant du diocèse de Reims que du diocèse de Laon.

Il paraît plus à propos pour le bien d'une communauté que l'habit soit singulier dans son institution.

Un changement d'habit donnerait occasion aux supérieurs ecclésiastiques de (le) réduire à un habit laïque.

Il paraît peu à propos de donner un habit purement ecclésiastique à des laïques.

4. *La prise d'habit comme engagement.*

Cet habit fait que la plupart de ceux qui entrent dans la communauté ne se mettent pas en peine si la communauté est stable et fondée ou non.

Cet habit fait que les séculiers regardent ceux de cette communauté comme personnes séparées et retirées du monde.

« Depuis l'habit, tous se regardent comme personnes de communauté ».

« Depuis cet habit, on n'a point d'autre idée lorsqu'on demande à y entrer que de venir dans une communauté pour y demeurer le reste de sa vie ».

5. *Évaluation.*

En 1690, de La Salle a un plan parfaitement défini : sa « Communauté » est irréductible à aucune autre ; elle est de type évangélique, elle pratique la vie commune intégrale, mais avec des modalités et une finalité apostolique qui lui sont propres.

Cette finalité est nettement définie elle aussi : tenir les écoles chrétiennes gratuitement dans les villes seulement ; former des clercs-maîtres pour les campagnes ; « Frères » et « Clercs-maîtres » sont deux états de vie nettement distincts.

La communauté n'a aucune existence légale ; elle n'existe que par la volonté et la cohésion de ses membres ; elle n'exerce qu'en vertu d'une tolérance des autorités civiles et ecclésiastiques.

En 1685, quand les Frères adoptent leur habit, ils entendent affirmer leur existence comme membres d'une communauté ; le port de cet habit est pour eux une manière de « profession religieuse » ; ceux qui viendront dans la suite seront conscients d'entrer dans une communauté et dans telle communauté.

6. *Une remarque quant au vocabulaire.*

Communauté, pour désigner l'ensemble des Frères répartis en plusieurs maisons ; *médiocre*, pour signifier moyen ; *grossier*, pour signifier ordinaire, sans élégance, sans finesse ; *étude*, pour signifier le curriculum des études cléricales.

B. LA « FONDATION » DE L'INSTITUT DES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES.

(Schéma des années 1980)

1. Nous partirons surtout de la lecture du *Mémoire sur l'Habit*.

L'origine de ce texte est bien connue : en 1690, mais au début de cette année, le Fondateur écrit un texte destiné à justifier le maintien de l'habit que lui et les Frères avaient adopté.

Cet habit est décrit sommairement : capote, soutanelle ; il est en usage depuis cinq ans ailleurs, et depuis deux ans à Paris.

Depuis peu, Monsieur Baudrand voudrait imposer aux Frères l'habit ecclésiastique : M. de La Salle donne ses raisons pour ne pas accepter cette directive, ou tout au moins cette manière de voir.

2. Ce qui nous intéresse dans ce document.

C'est moins les arguments que le Fondateur produit contre le changement proposé, que la manière dont il présente et caractérise sa fondation.

Les Frères appartiennent à une Communauté : c'est le mot qui revient très souvent dans le texte, comme il apparaît dans d'autres textes plus récents (*Règles et Méditations* notamment) pour désigner le groupement entier des «Frères»; le mot «maison» sera préféré chaque fois que le Fondateur voudra parler de ce que nous appelons aujourd'hui la «communauté locale».

Revenant sur le passé, le Fondateur évoque une période désormais révolue : celle qu'il appellera ailleurs «les commencements»; il n'y avait pas alors de «Communauté», mais simplement des apprentis-maîtres d'écoles qui venaient chez Monsieur De La Salle sans idée d'entrer dans une maison réglée, mais simplement pour apprendre leur métier et s'essayer à faire l'école.

Cette évocation discrète insiste pourtant sur le caractère intéressé et inconstant des premiers venus ; on songe tout de suite à ce que les biographes nous disent des premiers compagnons d'Adrien Nyel, que M. de La Salle n'a pas choisis, qui lui ont été comme imposés du dehors et avec lesquels, tant bien que mal, il s'est efforcé de maintenir debout les écoles où Nyel ne faisait guère que passer.

3. La Communauté dont M. de La Salle reconnaît avoir la conduite, dans le *Mémoire sur l'Habit*, est d'un tout autre ordre que cette première équipe, que ce premier groupement des compagnons de Nyel.

On y vit avec règles, dans la dépendance pour toutes choses, sans aucune propriété et dans une entière uniformité.

Et cette vie communautaire, les Frères actuellement engagés l'ont acceptée comme une option stable et désintéressée : dans un vigoureux diptyque, M. de La Salle montre la différence radicale qu'il y a entre ces Frères et ceux qui étaient venus avant eux.

De telles notations sont parfaitement conformes à ce qui disent les biographes : depuis le 24 juin 1682, les quelques maîtres qui se sont groupés autour du Fondateur dans la maison que celui-ci venait de louer pour eux ont vraiment commencé «une vie de communauté».

Et cette vie se caractérise surtout par le «tout en commun» : la maison n'est plus comme précédemment, la maison de M. de La Salle, elle est la maison de tous, n'ayant été louée que pour cela ; et les «exercices» de communauté groupent effectivement tous les membres de la communauté aux diverses heures de la journée.

Deux autres faits sont reliés par les biographes à cette première affirmation de la communauté : M. de La Salle renonce à son canonicat pour pouvoir vivre intégralement parmi ses Frères, M. de La Salle se défait de ses biens personnels, se réservant, nous dit-on, une pension de 200 livres... Pour chacun de ses Frères, le Fondateur recevra — et même demandera — assez souvent une pension de 200 livres, ou en tout cas entre 150 et 250 livres.

4. Mais le *Mémoire sur l'Habit* insiste sur un autre fait, et précisément celui de l'adoption par la communauté, d'un «habit singulier».

Dans la maison, comme au-dchors, les Frères s'affichent, depuis 1685, comme «membres d'une Communauté», et d'une Communauté irréductible à aucune autre. Et ce qui exprime cela sans équivoque possible, c'est leur habit : celui-ci n'est ni ecclésiastique, ni séculier, ni régulier.

Et il importe qu'il soit tel : pour les Frères d'abord, de telle sorte que leur incorporation à la communauté de M. de La Salle s'exprime par un acte clairement signifiant : ils n'entrent pas dans un ordre religieux, ils n'entrent pas dans une compagnie de prêtres, mais ils ne restent pas davantage des «civils» (on hésite à employer le mot «séculiers», parce qu'en droit, ce terme signifie tout ce qui n'est pas «régulier», i.e. religieux au sens canonique de ce terme).

Il importe aussi que l'habit soit tel pour les gens du dehors : les Frères doivent être considérés par eux, comme des séparés, des consacrés, mais non des membres de tel ou tel ordre, de telle ou telle compagnie déjà connue dans l'Église et la Société.

Parlant des raisons de convenance, M. de La Salle trouve des arguments nombreux en faveur de la capote contre l'habit ecclésiastique, parlant du manteau long ou du manteau court des abbés du temps, de la facilité avec laquelle des Frères pourraient se laisser tenter de passer aux ordres s'ils adoptaient l'habit du clergé, du caractère éminemment pratique de la capote pour permettre les mouvements du corps... et réchauffer les Frères en hiver, la capote leur servant en même temps de robe de chambre. Encore une fois, le grand intérêt de notre texte n'est pas là pour nous, aujourd'hui.

5. Les Frères tiennent les écoles gratuitement dans les villes seulement ; ils y font aussi le catéchisme tous les jours même les dimanches et fêtes.

Ce sont ces deux lignes qui présentent la finalité apostolique propre de la Communauté.

Mais quelques autres précisions sont immédiatement données sur la présence d'un autre groupe, parfaitement distinct de celui des Frères : celui des «maîtres d'école pour la campagne» : si ceux-ci se préparent à un «métier», ou même à un «apostolat» qui rejoint d'assez près celui des Frères, il n'y en a point moins une différence extrêmement nette entre les deux groupes.

Les Frères sont en Communauté leur vie durant, les Maîtres n'y font que passer le temps de leur formation, et occasionnellement, pour y faire une retraite ; leur habit ne les distingue en rien des séculiers...

Cette distinction extrêmement nette montre combien, dès les premières années, la «vocation», «l'identité» du Frère est perçue avec netteté ; hors-sacerdoce, mais consacré, vivant en communauté et se vouant à l'éducation par l'école et la formation des maîtres.

6. De cette Communauté dont il dit l'existence, dont il affirme la physionomie propre, pour laquelle il revendique certains usages, et notamment le port d'un habit distinctif, M. de La Salle dit pourtant qu'elle n'est ni établie ni fondée, si ce n'est sur la Providence.

Aucune autorité, ni ecclésiastique ni civile, n'est intervenue pour lui reconnaître une existence légale et la protéger par un statut juridiquement défini.

Mais cette communauté a ses règles propres et elle est forte d'une cohésion de tous ses membres, conscients de leur appartenance et de leur finalité spécifique.

Par la suite, les règles pourront se développer : elles ne devront en calquer aucune autre ; si le Fondateur qui les écrit se révèle très judicieusement informé, il rédige surtout à la lumière de l'expérience vécue avec les Frères ; il ne souhaitera pour sa communauté aucune des grandes Règles approuvées.

Si les Frères se montreront, par moments, soucieux de faire approuver ces Règles, soucieux aussi d'obtenir des lettres patentes du Roi ou même une approbation de l'autorité ecclésiastique, on voit plutôt M. de La Salle rester indifférent — sinon très réticent — en face de telles tentatives ; mais on le voit constamment soucieux de maintenir et de renforcer la cohésion interne de sa communauté : *Mémoire sur l'Habit*, les Vœux facultatifs, mais à finalité sociale : association, stabilité, obéissance...

Après la mort du Saint, les Frères obtiendront lettres patentes et bulle d'approbation : cette dernière permettra, somme toute, aux Frères de continuer à vivre comme ils l'ont fait du vivant du saint, même si la supplique présentée par les Frères en 1722 introduit un peu vite — et sans explication satisfaisante pour nous — les vœux de pauvreté et de chasteté.

C. A PROPOS DES VŒUX DES FRÈRES DES ÉCOLES CHÉTIENNES (Schéma d'exposés donnés au CIL en 1974)

Le *Mémoire sur l'Habit* : cf. *Cahiers lasalliens* 11, p. 349 ss.

C'est un texte décisif pour juger les « commencements » de l'Institut ; on connaît l'occasion : un différend avec M. Baudrand au sujet de l'habit que les Frères portaient à Paris depuis deux ans ; le curé aurait voulu imposer l'habit ecclésiastique ; le fondateur montre les bonnes raisons qu'il a de s'opposer à tout changement d'habit, et surtout à l'adoption de l'habit ecclésiastique.

Les détails savoureux ne manquent pas ; mais ce qui nous intéresse surtout, c'est ce que le texte apporte pour une meilleure connaissance du « statut » de la communauté des écoles chrétiennes, à quelques années de sa fondation ; le texte est tellement riche que j'avais proposé d'en faire l'objet d'une thèse de doctorat en droit canonique il y a près de 20 ans ; le professeur aurait volontiers accepté, il trouvait le sujet suffisant ; mais il redoutait qu'une première thèse sur le statut canonique de l'Institut en restât à cette simple phase des « commencements » ; c'est lui, en définitive, qui est responsable de l'élargissement du sujet aux dimensions que je lui ai données (cf. *Cahiers lasalliens* 11 : *L'Institut des Frères des Écoles chrétiennes à la recherche de son statut canonique*) ; depuis lors, j'ai toujours maintenu « en préparation », un *Cahier lasallien* — il portera le n° 5 ! — sur : « *L'Habit des Frères des Écoles chrétiennes avant la bulle de Benoît XIII* ».

Ce *Cahier* devrait permettre, entre autres, une édition critique du *Mémoire sur l'Habit*, dont jusqu'à présent, il n'existe aucune édition rigoureuse ; le texte auquel je renvoie (*Cahiers lasalliens* 11) est très fidèle, sauf pour l'orthographe ; dans un *Cahier lasallien* à paraître d'ici un an ou un an et demi — le 41 très probablement — Frère Léon

Aroz donnera une transcription exacte de ce document et de plusieurs autres autographes du Fondateur.

Le *Mémoire* se date de la fin 1689 ou du début 1690 ; le premier essai Nyel à Reims date, on le sait, du printemps 1679 ; il y a donc un recul de dix ans pour le principal témoin puis acteur de la nouvelle « création » : De La Salle ; et quand celui-ci revient sur les « commencements » de ce qui est devenu son œuvre, il ne les flatte pas ; les premiers maîtres n'avaient ni vocation ni préparation, ils étaient intéressés, ils ne songeaient en aucune façon à s'engager autrement que dans l'immédiat ; les choses ont complètement changé depuis et le petit groupe des débuts est vraiment devenu une « communauté » : ceux qui y viennent désormais savent qu'ils entrent dans une institution promise à une réelle stabilité et parfaitement distinguée par une finalité spécifique, des règles propres et un habit distinctif (le Fondateur écrit « singulier » ce qui veut dire à la fois distinctif et étrange, dans le meilleur sens de ce dernier mot ; aujourd'hui nous dirions plus probablement : un habit particulier).

A plusieurs reprises, le Fondateur compare « sa communauté » à quelques autres ou même à la plupart des autres : ici comme ailleurs, nul n'a rien en propre, mais tout est en commun ; la communauté se fonde sur ce partage évangélique et sur l'exercice — ensemble — d'une mission d'Église : l'éducation chrétienne et gratuite, soit directement, soit par la formation des « maîtres pour la campagne ».

De cela, tous les « Frères » ont parfaitement conscience ; et ce qui leur donne cette conviction d'être une communauté, c'est, en ordre principal — le Fondateur dit même en ordre unique — le fait de porter un habit distinctif ; ce qui a porté les Frères à adopter cet habit, c'est ce désir de s'affirmer comme communauté ; et s'ils ont quelque droit de porter cet habit au dehors, c'est parce qu'en fait ils forment réellement une communauté irréductible à aucune autre parmi celles qui existent autour d'eux ; partant de l'existence de cette communauté « singulière », le Fondateur revendique pour elle un véritable droit à s'affirmer au dehors (fût-ce sur la paroisse Saint-Sulpice et malgré les doléances de M. Baudrand) par le port d'un habit qui dise clairement qu'elle n'est ni séculière, ni ecclésiastique.

Cette Communauté est elle-même et elle ne cherche aucun appui auprès d'autres communautés reconnues déjà par l'autorité civile ou ecclésiastique ; pour le moment, cette communauté est même sans aucun appui de ce genre : « elle n'est fondée ni établie que sur la Providence » ; mais elle est forte de sa cohésion interne : et l'un des facteurs les plus puissants de cette cohésion, c'est l'habit que les Frères ont adopté.

A titre de remarque : ce que nous savons par les biographes confirme bien qu'il y eut une période des commencements (dont le Fondateur parle entre autres dans son *Mémoire autobiographique* : cf. Blain, I, pp. 167-326 ; et auxquels il fait allusion dans l'une ou l'autre confidence sur le tard de sa vie) à laquelle fait suite une véritable vie de communauté ; selon les biographes, c'est au cours des six premiers mois de 1682 que De La Salle perd les compagnons que Nyel avait recrutés ; mais c'est alors aussi qu'il voit venir à lui des jeunes gens qui avaient de la piété et du talent pour les écoles, et à qui il peut dès lors proposer une existence « de communauté » ; c'est alors entre autres que l'on aurait commencé les exercices continués toujours depuis lors ; or la « prise d'habit collective » ne viendra que plus tard : les biographes concordent avec le *Mémoire sur l'Habit* pour dater celle-ci de l'hiver 1684-85 ou du printemps 1685 (l'habit n'est d'ailleurs

pas «trouvé» tout d'un coup : on adopte la capote avant d'adopter la soutanelle) ; écrivant le *Mémoire sur l'Habit*, le Fondateur a peut-être prolongé quelque peu cette période des «commencements» : mais ce que l'on ne peut mettre en doute, c'est que, pour lui, il y a un lien étroit entre l'adoption de l'habit et le changement des mentalités ; disons peut-être que l'adoption de l'habit consomme ce processus d'évolution du petit groupe en communauté, évolution qui aurait commencé dès 1682.

Autre remarque : le Fondateur ne fait aucune mention d'un engagement explicite formulé autrement que par cette «prise d'habit» ; mais celle-ci apparaît bien comme l'expression d'un engagement : le Frère qui prend l'habit a vraiment conscience de s'engager pour la vie dans une communauté : «depuis cet habit, on n'a point d'autre idée lorsqu'on demande à entrer dans cette communauté que de venir dans une communauté pour y demeurer le reste de sa vie. On ne sait ce que c'est que de demander des gages, et on se croit fort heureux d'y être reçu. C'est l'habit seul qui produit ces effets». (cf. *Mémoire*, 44) ; on notera que des «maîtres pour la campagne», il est dit expressément «qu'ils n'ont point d'autre habit que celui qu'on porte ordinairement dans le monde...»

Nous savons pourtant que depuis 1686 (au plus tard) des Frères avaient fait l'un ou l'autre vœu de communauté ; mais le Fondateur n'en parle pas ici : à cette époque en tout cas, le vœu ne pouvait avoir — au-dehors surtout — le caractère d'une «profession» ; mais l'habit avait ce caractère : la Communauté, et le Frère d'abord, professait vraiment «un état».

Le Fondateur parlera souvent de «l'état du Frère» ; comme tel, ce n'est pas un état juridique comparable à celui du «régulier», du «religieux» au sens canonique du mot ; il ne représente pas davantage une prétention à l'état ecclésiastique (et c'est une des raisons que le Fondateur avance pour refuser l'habit des prêtres) ; «l'état du Frère» est défini comme à partir de ses «coordonnées» propres : le Frère est lui-même en raison de sa vocation particulière, de son ministère particulier, l'un ou l'autre l'appelant à vivre dans une communauté où il a reconnu l'idéal évangélique qui répond à son appel et lui garantit de pouvoir le suivre et le mettre au service des jeunes qu'il souhaite instruire et catéchiser.

Résumant le *Mémoire sur l'Habit*, et évaluant, grâce à lui, la fondation lasallienne après dix ans d'essais puis d'expériences décisives, on pourrait dire : «L'habit fait le Frère» ; le Frère s'affirme tel par son habit ; la Communauté reconnaît le Frère au moment où elle lui donne l'habit ; la Communauté s'affirme au-dedans et au-dehors par le port de cet habit «singulier» ; l'habit exprime l'engagement du Frère, il est une véritable «profession» de cet état particulier qui est le sien : ouvrier évangélique au service gratuit des enfants à instruire et catéchiser.

En terminant, il n'est peut-être pas inutile de faire cette remarque ; d'après tout ce que nous savons, la «prise d'habit individuelle» ne marquait pas le commencement du noviciat ; l'habit n'était donné qu'au moment où le novice allait passer dans les écoles (c'est ainsi que s'exprime Blain, c'est ainsi que parle un témoin curieux mais difficile à récuser, le Père Léonard de Sainte-Catherine, le tout grand nombre des novices de Vaugirard ne portent qu'un justaucorps) ; d'après les textes les plus anciens, le noviciat comportait deux temps : l'un dans la retraite : l'autre dans l'exercice de l'emploi ; et c'était bien au moment où le novice — restant novice — quittait le noviciat, la maison du noviciat, pour aller s'exercer dans les écoles, qu'on lui donnait l'habit (il en allait de même semble-t-il pour le frère servant qui ne prenait l'habit brun qu'au moment où il s'appropriait à quitter la maison du noviciat).

D. LA «FONDATION» DE M. DE LA SALLE : QUELQUES COORDONNÉES. (Schéma d'exposés donnés au CIL en 1972)

1. La communauté :

Quelques références :

Le *Mémoire autobiographique*, cf. Bernard, pp. 22 ss. (CL. 4)

Blain, I, p. 167, ss. (CL. 7).

Le *Mémoire sur l'Habit*, cf. CL. 11, p. 349 ss.

Le *Mémoire rouennais*, cf. CL. 11, p. 128 ss.

11. La communauté se forme au moment où prend fin la période des «commencements» : les «commencements» sont évoqués surtout par Bernard et par Blain ; mais eux-mêmes ont repris cette expression à De La Salle qui l'emploie assez souvent dans son *Mémoire autobiographique*, et parle de façon équivalente dans le *Mémoire sur l'Habit*.

12. Il importe donc de bien distinguer les «commencements» de la période qui a suivi : les «commencements» sont imposés du dehors : Nyel, ouverture prématurée de plusieurs écoles, surtout recrutement peu judicieux des premiers maîtres ; c'est la période de «l'apprentissage par essais et erreurs» : les tentatives de De La Salle sont d'abord très timides ; puis quand elles sont plus décidées, elles n'aboutissent guère qu'à décourager les maîtres ; quand il parlera de cette période, De La Salle l'opposera à celle qui l'a suivie.

13. Il n'est pourtant pas toujours très facile de délimiter exactement la période des «commencements» : durée minimum : printemps 1679 — printemps 1682 ; durée maximum : jusqu'à la «prise d'habit collective» de l'hiver 1684-1685 ; un premier seuil est certainement franchi le 24 juin 1682, quand le saint quitte sa maison pour aller vivre ailleurs avec les maîtres ; mais, d'après le *Mémoire sur l'Habit*, tâtonnements et hésitations persistent jusqu'au moment où l'habit est adopté.

14. Ce qui clôt cette période des «commencements», c'est le fait communautaire : en 1682, De La Salle voit partir les maîtres qui étaient venus à lui «sans aucune idée de communauté» ; à peine en reste-t-il un ou deux ; mais l'expérience qu'il vient de vivre lui a démontré la nécessité de créer pour les maîtres une communauté et d'y vivre avec eux ; c'est alors que De La Salle voit venir à lui des jeunes gens dont les aspirations rejoignent son idéal ; qu'il ait fallu deux autres années pour arriver à une prise de conscience plus nette et surtout à une affirmation publique définitive de «la communauté», reste absolument dans l'ordre.

15. La « communauté des écoles chrétiennes » :

dans les textes du Fondateur, le mot « communauté » n'a pas toujours exactement la même extension : dans les textes plus anciens, comme plus tard dans quelques *Méditations*, il désignera assez souvent ce que nous appelons maintenant « l'Institut » (les *Règles* emploient de préférence le mot « maison » pour désigner la communauté locale) ;

cette communauté est décrite pour la première fois, et avec une précision remarquable dans le *Mémoire sur l'Habit* ;

elle apparaît comme offrant un cadre de vie et assurant un apostolat spécifique ; mais surtout, elle suppose la mise en commun et le partage évangélique.

16. L'importance particulière de l'habit :

c'est la première affirmation du caractère public de la nouvelle institution : l'habit lui est propre ; il n'est ni ecclésiastique, ni séculier ; il n'emprunte pas davantage aux autres « religions » ; il est simplement apte à définir une « communauté » nouvelle, dans sa spécificité propre :

cette « prise d'habit » s'accompagne d'une prise de conscience plus claire : soit de la part des maîtres, soit de la part des personnes du dehors, bien que la « communauté » ne soit encore ni établie, ni fondée... que sur la Providence ;

la création des deux maisons de formation séparées — le noviciat d'un côté, le séminaire des maîtres pour la campagne de l'autre — affirme de façon plus nette encore l'identité de la « communauté et du Frère des Écoles chrétiennes ».

17. Première évaluation :

les disciples d'Adrien Nyel n'ont pas été « manipulés » : ils n'ont pas voulu être Frères des Écoles chrétiennes et ils ne l'ont pas été ;

les premiers postulants au contraire, étaient à la recherche d'une forme de vie consacrée qu'ils ont cru reconnaître dans celle que leur proposait M. de La Salle ;

historiquement, la « communauté » a été déterminante dans la recherche et la définition de cette forme de vie consacrée.

2. *Les vœux* :

Pour une étude d'ensemble, cf. *Cahiers lasalliens* 2 et 3 ; y ajouter peut-être, *Cahiers lasalliens* 11, p. 186 ss.

21. Quelques données :

les premiers vœux sont de 1684 ou 1686 ; les premiers vœux perpétuels, du 6 juin 1694 ; entretemps, il y eut pour De La Salle et deux Frères, le vœu héroïque du 21 novembre 1691 ;

on distingue mal l'objet des premiers vœux : obéissance seule, ou bien obéissance et stabilité ?

il semble aussi que les premiers vœux aient été pour une durée de trois ans, avec propos du renouvellement annuel ; ce qui est à l'origine d'une tradition continuée pendant deux siècles.

22. Leur caractère de vœux privés :

qui prononce l'admission ? De La Salle seul, semble-t-il ; quelles sont les conditions — d'âge et d'ancienneté notamment — pour être admis ? Nous voyons des Frères faire vœux perpétuels très tôt après leur noviciat, et avant l'âge de vingt-deux ans ;

l'émission des vœux : elle se fait sans l'intervention d'aucune personne étrangère à la communauté, un supérieur ecclésiastique notamment qui serait chargé de les recevoir ;

la formule des vœux : s'adresse directement à Dieu et à lui uniquement ; elle ignore la présence d'un supérieur ; a fortiori ne fait-elle état d'aucune acceptation de sa part ;

pourtant, à l'intérieur de la communauté, l'émission des vœux devait avoir quelque effet « social », ne serait-ce qu'au point de vue de l'obéissance et de la stabilité.

23. Le vœu d'association perpétuelle :

le vœu émis par les « trois » de 1691 a un caractère très spécial : c'est le vœu de promouvoir l'établissement de la société ;

le vœu du 6 juin 1694 fonde vraiment la société. i.e. fait exister la société aux yeux de ceux qui s'engagent, puis aux yeux de ceux qui demanderont par la suite de la rejoindre et de s'y agréger ;

la formule utilisée le lendemain (7 juin) est caractéristique à cet égard (cf. *Cahiers lasalliens* 2, p. 43).

24. Les explications des vœux :

dans le *Recueil*, puis sur la feuille des vœux du Frère Irénée (cf. *Cahiers lasalliens* 2, p. 61, ss) ;

alors que la formule insistait sur la « consécration », les explications restent d'ordre strictement moral, insistant même sur les « prohibitions » (cf. notamment la finale).

25. Le ou les vœux spécifiques :

un vœu « d'association pour tenir... les écoles gratuites », se dédouble en un « vœu d'association » et un « vœu d'enseigner gratuitement ».

26. Les omissions :

les vœux de pauvreté et de chasteté : pourquoi ne sont-ils pas mentionnés, alors que l'obligation à la pauvreté et à la chasteté sont expressément rappelées par les *Règles* ?

les dispenses éventuelles : qui peut les accorder ? Et pour quels motifs ? Ou suivant quelle procédure ?

leur caractère de vœux simples, privés... mais avec tout de même une certaine publicité ;

la discrétion, et souvent le mutisme, des textes qui parlent de l'Institut : *Mémoire sur l'Habit, Règles, Méditations*.

27. Deuxième évaluation :

les vœux ne définissent pas le Frère des Écoles chrétiennes ; celui-ci existe et il est tel à part entière semble-t-il, qu'il fasse ou non les vœux d'association, d'obéissance et de stabilité ;

à la limite — les vœux étant facultatifs — l'Institut pourrait exister même si aucun

de ses membres ne s'engageait par vœu(x) ; mais pourtant, la promesse d'association paraît bien indispensable pour constituer la « société ».

3. *Le statut canonique :*

Pour une étude d'ensemble, cf. *Cahiers lasalliens* 11.

31. L'attitude du Fondateur :

très tôt, certainement, il est connu comme cherchant quelque appui : soit les lettres patentes, soit la protection du Saint-Siège (cf. Rethel, contrat du 22 septembre 1685 ; *Mémoires* du P. Léonard de Ste-Catherine) ;

d'après Maillefer et Blain, ce sont surtout les Frères qui se préoccupent d'obtenir les protections légales ; le saint paraît plus « abandonné ».

4. *Les Règles :*

cf. *Cahiers lasalliens* 35 ; F. Maurice-Auguste, *Pour une meilleure lecture de nos Règles communes*.

41. Les premiers textes :

Pratique du Règlement journalier : ms. daté de 1713, mais recopiant alors un texte dont bien des parties sont certainement plus anciennes, pouvant même remonter à la période rémoise (avant 1688) ;

Règles communes des Frères des Écoles chrétiennes : ms. daté de 1705 et reproduisant fort probablement une rédaction de dix ans plus ancienne ;

Règles communes... : ms. daté de 1718, paraphé par le Frère Barthélemy ; ce texte a été revu par le Chapitre général de 1717, puis retouché par M. de La Salle.

42. La première édition :

Règles et constitutions de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes, approuvées par Notre Saint Père le Pape Benoît XIII, Rouen 1726 ;

cette édition est l'œuvre du Frère Jean Jacquot, Assistant ; il avouera plus tard être responsable de quelques omissions significatives dans la transcription de la bulle ;

cette édition devient en fait définitive ; les suivantes, et jusqu'à celle de 1895 inclusive-ment ne feront que la reprendre avec de légères ajoutés et corrections ;

à partir de 1901, on tente de revenir au texte de 1718 : mais la tentative reste hésitante et surtout peu satisfaisante.

43. Le texte de M. de La Salle :

son originalité est indiscutable : ce texte est issu de la vie ; il recueille surtout les leçons de l'expérience vécue par De La Salle et ses premiers disciples ;

il fait figure de livre unique : à la fois énoncé des principes fondamentaux de la vie consacrée FSC (communauté, régularité, spiritualité), coutumier (penser surtout mais non

uniquement aux derniers chapitres), directoire apostolique (notamment, les chapitres consacrés à l'école) :

la résonance des textes fondamentaux (Évangile, première règle ; Charité, fondement de la régularité ; Pauvreté = vie commune) ne laisse aucun doute : l'expérience de De La Salle et la rédaction de son texte doivent à une tradition séculaire en matière de législation monastique et religieuse ;

ceci est d'ailleurs confirmé par des emprunts d'importance secondaire, ou parfois même par des détails de rédaction (cf. *Pour une meilleure lecture des Règles communes*).

44. Le vieillissement du texte :

les chapitres ou passages plus proprement « spirituels » résistent parfaitement au vieillissement : il y aura toujours avantage, semble-t-il, à les lire dans leur lettre même ;

les endroits où le texte est plutôt règlement ou coutumier devaient évidemment vieillir et tomber en désuétude ; il reste plutôt étonnant qu'on ait voulu les maintenir aussi longtemps.

45. Le problème du rajeunissement :

depuis plus d'un siècle, presque tous les Chapitres généraux se sont sentis mal à l'aise devant la tâche à entreprendre ;

d'une part, le texte n'était plus celui des origines, d'où l'appréhension et parfois le sentiment de culpabilité en face de ce qui paraît une infidélité ; d'autre part, les adaptations sont toujours tardives et trop timides, ce qui ne permet pas de présenter une vraie « règle de vie » :

les Chapitres de 1901 et de 1946 qui ont été les plus laborieux en matière de révision du texte sont précisément ceux qui nous laissent le moins satisfaits ;

il importe de se rendre compte que cette difficulté à proposer un texte — à la fois essentiellement fidèle et actuellement observable — n'est pas le propre de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes (quelques exemples de recherches : Bénédictins, Chartreux, Jésuites).

46. Le « nouveau texte » :

historiquement : la décision du Chapitre général de 1956 ; le travail en commission puis en conseil plénier de 1958 à 1964 ; le tournant du Concile et les « ouvertures » qu'il annonce ;

le chapitre général de 1966-67 : la première session à la recherche d'une méthode ; P. 5 communiqué à tous les Frères ; réunions de travail en 1967 ; commission des rédacteurs ; deuxième session : la piste d'envol sur le terrain solide des réactions de l'Institut entier.

47. Quatrième évaluation :

le « nouveau texte » a mis en lumière un certain nombre de valeurs supposées — sinon toujours explicitées — par l'ancien : les idées de communauté, de consécration, de vœux spécifiques, par exemple ;

le « nouveau texte » est proposé à la réflexion et surtout à la vie (ad experimentum) de l'Institut : c'est en nous efforçant de le vivre que nous lui donnerons ses meilleures chances d'amélioration et d'efficacité ;

on peut se poser la question : ce texte est-il suffisamment « dans la ligne de l'ancien » ? Avant de répondre, qu'on donne bien toute l'attention qu'ils méritent aux chapitres et passages plus proprement doctrinaux et spirituels de l'ancien texte.

Rome, 1972.

CHAPITRE 6

Recherches et travaux du Frère Maurice Hermans sur les origines de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes

L'œuvre écrite du Frère Maurice n'est pas énorme, mais relativement importante. Elle s'ouvre à des sujets différents qui concernent presque tous l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes. Mais ses travaux les plus consistants, ses études les plus fouillées portent sur la « fondation » de la communauté lasallienne : la *Règle* (n° 1) ; les *Vœux* (n° 2) ; la *Bulle d'approbation* (n° 3) ; nous donnons aussi sa *Bibliographie* (n° 4) et l'état du "fonds" *Maurice Hermans* aux Archives de la maison généralice (n° 5).

1.

L'étude du F. Maurice sur la Règle (1954)

Dans l'évocation biographique nous avons rapporté l'origine de la brochure : *Pour une meilleure lecture de nos Règles communes*. Au second-noviciat de Rome, le Frère Maurice expliquait la *Règle* à ce groupe international de Frères qui en avaient déjà vécu pendant de longues années. La nouveauté des perspectives présentées dans cet enseignement frappa nombre de ses auditeurs. Ils lui suggérèrent de donner aux fruits de sa recherche et de sa réflexion une diffusion plus large. Le Frère Maurice se laissa convaincre sans trop de difficultés.

Plusieurs articles parurent successivement dans la revue *Entre Nous*. Sans guère y apporter de modifications, le Frère Maurice les réunit en une brochure de quatre-vingt-douze pages dont la conclusion est datée de juin 1954. Il nous a semblé utile de reproduire ici ce travail, à la fois «étude» et «document» sur un «texte» fondamental de l'Institut.

Une **étude**. La première du Frère Maurice. Il y aborde la *Règle* comme un «document», et non pas d'abord comme un texte «sacré», même si de multiples expressions qu'il reprend nous semblent tributaires encore d'une conception «sacrée» de la «sainte» *Règle*. Mais l'approche du Frère Maurice était toute neuve puisque, d'entrée de jeu, il récusait le fondamentalisme facile et simpliste trop souvent de mise en ce domaine.

De ce texte décisif, il importe de découvrir le riche contenu. Avouons que, généralement, nous n'y sommes pas suffisamment préparés. L'analyse d'un document de cet âge, de cette ampleur et de cette signification suppose un indispensable recours aux sources. Il s'y rencontre à chaque page des articles dont la vraie portée ne se mesure pas à la simple compréhension des mots, dont la valeur prescriptive elle-même emprunte à de plus anciennes traditions. C'est aider à une meilleure intelligence de la «lettre» que de retrouver ainsi ses points d'insertion dans la grande littérature monastique et religieuse dont elle est une manière d'écho, une sorte de version adaptée (p. 1).

L'angle d'attaque reste relativement étroit ; Maurice a bien conscience qu'il faudrait situer la *Règle* dans les courants ecclésiologiques du temps, puis dans son devenir au cours de l'évolution de l'Institut dans le temps, l'espace, les variations et les ruptures culturelles. Mais pour le moment, il s'attache à «un seul point du vaste programme : attirer l'attention du lecteur des *Règles* sur les thèmes traditionnels de la législation monastique passés dans notre texte» (p. 2). De fait, le chapitre I présente «nos *Règles*» comme un «monument de la Tradition» : cette tradition étant représentée surtout par les législateurs monastiques : Pachôme, Cassien, Benoît, Augustin..., mais aussi quelques fondateurs plus «modernes», tels que François d'Assise ou saint Ignace de Loyola...

Dans cette étude des sources, le Frère Maurice tient compte des travaux des meilleurs chercheurs, et il les cite abondamment. Son travail offre de la sorte une «**bibliographie**», datée sans doute, mais qui demeure valable et solide. [Voir les notes en bas de page, et, à la fin de la brochure, les *Quelques indications d'ordre bibliographique* (pp. 79-92)].

Abordant le texte de la *Règle* par la question de ses sources, le Frère Maurice arrive bien vite pourtant à en approfondir le «**contenu**». La «nouveauté» première, ici, nous semble être de refuser une «explication nivellatrice» de la *Règle*, comme c'était trop souvent le cas : si l'on part du principe que tout le texte est «sacré», voire «inspiré» jusque dans sa

lettre, et donc quasi intangible, il est dangereux d'y introduire une sorte de hiérarchie : tout est également obligatoire, tout est donc également important. Il n'y a pas de « petites choses ». Et même, en pratique, après avoir salué bien bas « l'admirable » chapitre 2 sur l'esprit de l'Institut, on considère qu'au total les « prescriptions précises » qu'il contient sont minimes ; on peut donc davantage s'attarder sur les chapitres plus prescriptifs, centrer l'attention et tenter de mouler le comportement des Frères, des novices surtout, sur les « petits détails » vérifiables, par exemple, sur le silence ou la tenue extérieure.

Il n'est pas dans la manière du Frère Maurice de partir en guerre contre ce conformisme. Pour sa part, il est même plutôt du genre « observant » par tempérament et par formation première. Mais son travail de sourcier l'amène, à partir de la grande tradition monastique surtout à retrouver dans le *Règle* deux orientations majeures. D'abord celle du chapitre 2 sur l'esprit de l'Institut. Et s'il souligne l'importance du paragraphe introductif (sur la priorité de l'esprit sur la lettre), s'il affirme vigoureusement « l'unité de l'esprit » (foi-zèle), il s'attarde longuement sur un donné plus neuf mais redevenu très actuel : « l'esprit de foi doit être le fruit d'une dévotion à l'Écriture, au *Nouveau Testament* surtout, celui-ci devant être considéré comme la règle principale du religieux » (p. 16). La *Bible* est ensuite présentée comme la règle de la foi, la règle de la prière, la règle de la vie, et même de la vie dans le détail de l'existence monastique. Surtout, la *Bible* constitue « la forme de la pensée du moine ». Le dernier alinéa s'intitule « originalité et tradition » : on y trouve une pressante invitation à une fréquentation assidue et sérieuse de l'Écriture (pp. 31-36).

En second lieu, le Frère Maurice ébauche une *Introduction à l'étude du chapitre XVI* (sur la Régularité). C'est le chapitre 3 de son essai. A la vérité, ce qui le retient surtout ici c'est le prologue de ce chapitre, texte fort, dans lequel le Fondateur ramène au « centre » de toute vie religieuse chrétienne : la charité. M. de La Salle cite lui-même ici la *Règle de Saint Augustin*. Le Frère Maurice exploite évidemment cette citation (pp. 39-42) ; et il prend plaisir à montrer que ce propos attribué à Saint Augustin, c'est en réalité « la voix de toute la tradition » (pp. 42-44). Pas étonnant, puisque l'amour est la seule loi du Christ ; et donc la charité est « l'objet premier de l'observance » (pp. 44-50), « l'objet plénier de l'observance » (pp. 50-53). Arrivé ici, le Frère Maurice rencontre une question qui se pose depuis les origines chrétiennes et même dans l'ancien testament : quel est le rapport entre la « charité » et la « loi » ?

Il ne la traite pas en général, ni d'un point de vue biblique ou théologique, mais à partir d'un problème « classique » dans l'histoire de la vie religieuse... et de sa casuistique : « Quelle est la force obligatoire des *Règles* ? » (pp. 53-65). Et il enchaîne tout naturellement en débouchant sur un aspect plus original des *Règles* lasalliennes ; il propose d'y distinguer entre « règles » et « pratiques de communauté » les premières étant plus importantes, plus permanentes, les secondes plus sujettes à révision et donc moins « constitutives » (pp. 65-79).



Mais si nous reproduisons ici le texte intégral de ce premier ouvrage du Frère Maurice, c'est parce qu'il nous semble qu'il s'agit d'un « Document ». Et à ce titre, il a bien sa place dans un numéro des *Cahiers lasalliens* qui traite du *Frère Maurice et des origines de l'Institut*. Il l'a d'autant plus que la brochure est épuisée et difficile à retrouver parfois.

Nous reproduisons un « Document » dont les limites sont évidentes, même s'il s'agit

d'un texte relativement récent. Il ne serait pas difficile de s'attarder sur ces limites. Limites de « **contenu** » : nous sommes loin d'un « commentaire » de la *Règle* des origines ; les sources « monastiques » sont malgré tout privilégiées, mais cette majoration n'occulte-t-elle pas l'importance d'autres « sources » utilisées par le Fondateur, pour le meilleur... et pour le moins bon aussi ; enfin, il est évident que ce travail qui date du début des années 50 ne peut tenir compte du renouveau conciliaire, ni de la surabondante (et fort inégale d'ailleurs) production d'études sur la vie religieuse qui se sont multipliées dans les décennies 70 et 80.

Nous pourrions être plus sensibles à certaines limites de la « **perspective** ». Communiant aux courants de renouveau qui parcouraient l'Église et le monde, les jeunes générations lasalliennes des années 1946-1960 se retrouvaient bien au départ de l'enseignement du Frère Maurice sur la *Règle*. Priorité de l'esprit sur la lettre et de la charité sur l'observance, primauté de l'Écriture, relativisation de certaines pratiques : ce langage neuf paraissait tout simplement évangélique. Car trop de présentations légalistes ou contraignantes de ce texte en exténuaient la force inspiratrice ou les virtualités créatrices.

Malheureusement, quand ils allaient jusqu'au bout de la brochure du Frère Maurice, certains restaient sur leur faim. Il leur semblait, par exemple dans la discussion sur le caractère « obligatoire » de la *Règle*, qu'une douteuse casuistique aboutissait en fait à une récupération ¹. Finalement, quand ils découvraient la pâle conclusion du dernier chapitre de l'essai (à propos précisément de la « régularité »), ils avaient le sentiment que l'habituel langage « édifiant » venait prendre le relai d'une argumentation dont la rigueur critique leur était apparue autrement « constructive » ².

Mais à distance, la limite la plus foncière de cet essai nous paraît être celle de son « **approche** » même. Le Frère Maurice partait en effet d'un texte du Fondateur, la *Règle*. Cette focalisation laissait dans l'ombre la place essentielle d'autres ouvrages tout aussi « constitutifs » et peut-être plus radicalement inspirateurs ³. Une telle approche renforçait le déséquilibre de fait longuement prolongé dans l'Institut et qui conférait à la *Règle* une prééminence indue. Dans sa brochure, le Frère Maurice n'ignorait certes pas les étapes de la rédaction de la *Règle* des origines ; c'est même lui qui a mis en évidence les strates successives de ce document. Mais il ne semblait pas avoir eu alors l'attention suffisamment attirée sur le « processus » de production du texte ni sur le rôle antécédent de la communauté vivante au regard de la structure progressivement codifiée. Enfin, et surtout, en partant de la *Règle*, le Frère Maurice perdait de vue que, ne constituant pas la source du jaillissement de l'Institut, elle ne pouvait suffire à son renouveau profond : « **au commencement n'était pas la Règle** », mais des jeunes « loin du salut », des « maîtres d'école » isolés, mal formés, dépréciés, un homme saisi par Dieu au cœur d'un cheminement imprévisible ⁴.



¹ Voir les exemples donnés pp. 62-65, d'actes « indifférents » en eux-mêmes, mais qui peuvent devenir « plus ou moins parfaits » du seul fait qu'on les accomplit pour observer la *Règle*, ou sans tenir compte d'une prescription de détail...

² « Puissent ces quelques pages destinées à introduire à l'étude d'un des plus grands chapitres de nos *Règles*, contribuer modestement à soutenir en leur régularité fervente ceux-là surtout pour qui elles ont été écrites : Seconds-Novices d'hier, aujourd'hui retournés à leurs tâches si diverses et si lourdes parfois ! » (p. 79).

³ Notamment les *Méditations*, au centre desquelles il faut placer les *Méditations pour le temps de la Retraite*.

⁴ Au niveau du texte lui-même, le Frère Maurice ne parle pas du chapitre 1 : *De la fin et de la nécessité de cet Institut* dont l'article 4 évoque précisément l'origine de l'Institut : la situation de détresse de trop d'enfants des artisans et des pauvres. Voir aussi, p. 339 n° 7, le « raccourci » sur la consécration : la mission en est absente.

... Il nous est facile d'épingler ce que nous appelons des « limites » dans un document daté. Mais, si nous publions la totalité de ce document, c'est parce que, avant d'être un « texte » fixé, il s'est agi, de la part de son auteur, d'une action lucide et courageuse, dont nous mesurons l'efficacité et les prolongements.

Action de « rupture » avec une approche conformiste de la *Règle* sacralisée. En abordant ce texte de manière critique, Maurice entamait « l'iceberg » : celui-ci ne disparaîtrait pas d'un seul coup, mais le « dégel » était amorcé, et il s'accélérait. Avant même le Concile, le Chapitre de 1956 orienterait vers une révision radicale du « **texte** » de la *Règle* : le Frère Maurice fut associé à toutes les étapes de cette révision qui dura trente ans (1956-1987). On peut penser que la démarche fut « déclenchée » par l'audacieux enseignement du Frère Maurice, formulé, dès 1954, dans *Pour une meilleure lecture de nos Règles*.

De plus, dès le début des années 50, le Frère Maurice avait bien conscience de la nécessité d'élargir les « études lasalliennes ». *Pour une meilleure lecture...* cite déjà l'article du P. Rayez, lequel inspira pour une bonne part la note du Frère Maurice au Chapitre de 1956⁶. Il n'est pas fortuit que, parti de la *Règle*, le Frère Maurice devint l'éditeur de toutes les œuvres du Fondateur dans la reproduction de leur édition princeps⁶. Et il n'est pas anodin de relever qu'il commença par les *Méditations* et l'*Explication de la Méthode d'oraison*⁷ et qu'il termina par la *Règle*⁸.

Enfin, dans sa propre recherche, le Frère Maurice fut amené à passer de l'étude de la *Règle* à celle des « **origines** » de l'Institut. Son centre d'intérêt se déplaçait du « texte structuré » au « processus vivant de structuration », lui-même engendré par une « finalité » et animé par un « esprit »⁹. La « vie » redevenait prioritaire au regard des écrits. La vie des hommes, les besoins des jeunes — lieu de manifestation et d'accomplissement de « l'ouvrage de Dieu » Père, sauveur, force aujourd'hui d'espérance, de créativité, d'adhésion intérieure au don de l'Amour premier.

⁶ *Pour une meilleure lecture*, p. 79. L'article de P. Rayez, cité ici, sera repris par Maurice dans sa note au Chapitre général, publiée ci-dessous, chap. 7.

⁷ *Cahiers lasalliens* 12 à 25.

⁸ *Cahiers lasalliens* 12 (*Méditations pour les dimanches et les fêtes*), 13 (*Méditations pour le temps de la Retraite*), 14 (*Explication de la méthode d'oraison*).

⁹ *Cahiers lasalliens* 25. Les textes du manuscrit de 1705, du manuscrit de 1718 et de l'édition imprimée de 1726 sont publiés en édition comparée, en vue « de faciliter une confrontation jugée indispensable » (*Introduction*, p. 3).

⁹ Cf. ci-dessous, la présentation des n° 2-3 et 11 des *Cahiers lasalliens*.

Pour une meilleure lecture de nos Règles communes

PRÉCISIONS LIMINAIRES

Nous voudrions, sous ce titre, recueillir ici quelques-uns des thèmes proposés depuis une demi-douzaine d'années déjà, aux études et réflexions des Frères Seconds Novices. Ce faisant, nous cédon à leurs instances plutôt qu'à notre désir de livrer prématurément nos modestes travaux. Nous eussions, quant à nous, préféré poursuivre davantage notre travail de recherche avant de présenter ce premier essai. Le désir de répondre à des invitations désormais trop pressantes, l'espoir surtout de compter bientôt, parmi nos lecteurs, des censeurs et des maîtres, nous ont décidé à ne pas surseoir davantage.

Qu'on veuille donc bien excuser les insuffisances de ces rédactions provisoires, simples manuscrits destinés, Dieu aidant, à d'ultérieures révisions.

Nous cherchons donc à préparer la lecture d'un texte important entre tous, non seulement pour notre conviction et notre conduite personnelles, mais surtout peut-être, quant à la vie profonde de la grande Société dont il est la charte constitutive. De ce texte décisif, il importe de découvrir le riche contenu. Avouons que, généralement, nous n'y sommes pas suffisamment préparés. L'analyse d'un document de cet âge, de cette ampleur et de cette signification suppose un indispensable recours aux sources. Il s'y rencontre à chaque page des articles dont la vraie portée ne se mesure pas à la simple compréhension des mots, dont la valeur prescriptive elle-même emprunte à de plus anciennes traditions. C'est aider à une meilleure intelligence de la « lettre » que de retrouver ainsi ses points d'insertion dans la grande littérature monastique et religieuse dont elle est une manière d'écho, une sorte de version adaptée.

Certes, bien d'autres secteurs sont à explorer : l'étude comparée des textes de *Règles* nés dans l'Église de France du grand siècle finissant par exemple ; l'étude aussi des dispositions conciliaires et synodales de cette même et très féconde époque ; une enquête sur les traditions issues du texte lui-même, ou développées parallèlement à lui depuis deux siècles et demi... : toutes données qui peuvent préciser la manière dont il faut comprendre et traduire pratiquement le langage de nos *Règles Communes*.

Notre modeste contribution voudrait porter sur un seul point du vaste programme : attirer l'attention du lecteur des *Règles* sur les thèmes traditionnels de la législation monastique passés dans notre texte. Notre propos n'est pas surtout de déceler des emprunts formels aux *Règles* plus anciennes, mais plutôt d'aider à découvrir, dans le texte des nôtres, une fidélité assez étroite à la pensée commune aux grands Fondateurs d'Ordres.

Saint Basile, saint Augustin, saint Benoît, on le sait, légiférant pour les moines ou les moniales de leur obéissance, ont, en fait, posé les universels fondements du monachisme. Leurs *Règles* constituent essentiellement ce patrimoine d'Église duquel se sont enrichis dans la suite presque tous les législateurs religieux. Une certaine information au sujet des *Grandes Règles* peut donc contribuer à une meilleure intelligence de nos textes législatifs ; elle permettra une redécouverte de leur forme native, donc de leur esprit.

Or, rien ne paraît plus nécessaire, plus urgent à l'heure actuelle. Morte — ou peu s'en faut — dans sa lettre, la *Règle* est vivante par son esprit. Celui-ci n'est pas figé : il est susceptible de livrer sans cesse de nouvelles virtualités. C'est à chaque génération qu'il

incombe de tenter de les découvrir, pour son compte. De nouvelles prospections sont possibles aujourd'hui qui ne pouvaient être risquées hier : des instruments de travail nous sont mis entre les mains dont nos devanciers devaient ignorer la possession et l'usage : études historiques et critiques, publications de documents et de recherches dont il est indispensable de ne point négliger l'apport sans cesse accru. De très belles synthèses aussi, possibles depuis peu, nous peuvent beaucoup aider, encore qu'elles laissent inexploité le champ plus fermé de nos origines et de nos essais.

Ainsi donc, c'est à retrouver quelques-unes des données d'un problème capital que nous osons prétendre ; celui-là même dont Pie XII évoquait naguère l'ampleur et l'importance quand il disait : « Il existe un patrimoine de l'Église, conservé intact dès ses origines, demeuré invariable au cours des siècles, toujours parfaitement adapté aux besoins et aux vœux du genre humain. Sa part principale est la foi catholique... En outre, l'état de perfection dans ses visées essentielles fait aussi partie de ce même patrimoine et vous devez le réaliser avec le plus grand zèle... Cela, les situations qui changent ne le changent aucunement ¹. » Bien des nécessités peuvent avoir, chemin faisant, commandé des modifications de structure, une même sève doit faire vivre aujourd'hui les institutions et les âmes : et, seul, l'esprit même dont s'animaient les premiers artisans peut être aujourd'hui promesse de fécondité pour les œuvres qu'ils ont laissées.

¹ Discours de S. S. Pie XII aux membres du Congrès des États de perfection, en date du 8 décembre 1950. Traduction *Nouvelle Revue Théologique*, février 1951, p. 184.

I. Nos Règles, Monument de la Tradition.

A côté de l'Écriture dont l'autorité ne se discute pas, le moine a toujours mis à part, comme un texte digne d'un particulier respect, le code de ses *Règles*. A la « Vierge », à l'« Ascète » qui, dans l'Église primitive, faisaient profession de plus total renoncement, l'Évêque présentait une *Règle* : lettre d'un saint personnage ¹, apologie de l'état de virginité ², recommandations personnelles plus ou moins codifiées... Aux premiers cénobites, ses « Frères », saint Pachôme légua, outre ses exhortations et ses lettres, un ensemble de *Præcepta* dont l'allure positive ne manque pas d'anticiper notablement ³. Après le patriarche de Tabennesi, tout fondateur de cénobium ou d'abbaye croira devoir légiférer pour ses fils ou, tout au moins, transmettre aux siens la *Règle* de tel ou tel devancier. Du IV^e au VII^e siècle, les écrits se multiplient, sans toujours se différencier suffisamment ⁴.

Une question semble préoccuper relativement très peu tous ces moines : c'est précisément celle de *définir l'autorité de la Règle*. On l'admet sans plus, dans le très grand ensemble des institutions tout au moins. De-ci de-là, une conviction s'exprime : la *Règle* est une sorte de « Décalogue » des moines ; on le proclamerait volontiers écrit du doigt de Dieu Lui-même — ou du stylet d'un ange — et transmis au Moïse du nouveau peuple élu parmi les incendies de quelque Sinaï. Tenace entre autres, une légende colportée très tôt par Pallade ⁵ voulait que la *Règle de saint Pachôme* lui eût été dictée par un esprit céleste ⁶. C'était résoudre le problème de façon fort simple : la dévotion des cénobites coptes y trouvait peut-être son compte ; et bien des fois d'ailleurs, leurs querelles puérides n'avaient trouvé d'issue qu'en semblables et tout aussi péremptoires affirmations ⁷.

En fait, bien des Fondateurs ont été regardés comme « inspirés » de Dieu dans le choix

¹ Qu'on lise par exemple, les très bons extraits de saint Cyprien, de saint Athanase, de saint Augustin, recueillis par Th. CAMELOT, O. P., aux pp. 72 à 95 de sa brochure *Virgines Christi* (Éditions du Cerf, 1944) ; et dans Denys GORCE : *Lettres spirituelles de saint Jérôme* (Lecoffre-Gabalda, 1932), la Lettre 22 à Eustochium, la Lettre 52 à Népotien, la Lettre 130 à Démétriaide.

² On trouvera un rappel des meilleurs noms dans les notes qui accompagnent la présentation de la Constitution Apostolique *Sponsa Christi* du 21 novembre 1950 (*Documentation Catholique*, 31 décembre 1950).

³ On trouvera une édition critique de ces *Règles* dans l'ouvrage de Dom Amand BOON : *Pachomiana latina* (Louvain, Bureaux de la *Revue d'Histoire Ecclésiastique*, 1932). Par ailleurs, on n'obtiendra la vraie physionomie du cénobitisme pachômien qu'en lisant, parallèlement aux *Règles*, les *Vies* de saint Pachôme. Voir, principalement à ce sujet *Les Vies coptes de saint Pachôme et de ses premiers successeurs*, traduction française par L.-Th. LEFORT (Louvain, Bureaux du Muséon, 1943). On trouvera le meilleur extrait de cet ouvrage dans *Les Pères du Désert*, textes choisis et présentés par René DRAGUET, professeur à l'Université de Louvain (Paris, Plon, 1949).

⁴ On trouvera un bon inventaire de ces textes dans Candide MAZON : *Las Reglas de los religiosos* (Romæ, apud ædes Universitatis Gregorianæ, 1940) aux pp. 17 à 95.

⁵ *Histoire lausiaque*, chap. XXXII.

⁶ On met plus de prudence aujourd'hui à ratifier de tels jugements. « Pour ce qui est du fonds, on sait que la Règle de l'Ange est en grande partie fantaisiste ; la comparaison des données de Pallade avec les sources pachômiennes authentiques permet au professeur Draguet d'établir définitivement que la notice de l'Histoire lausiaque est non seulement un morceau dénué de valeur historique, mais encore un document positivement et gravement trompeur ». Cf. DRAGUET : *Le Chapitre de l'Histoire lausiaque sur les Tabennésites dérive-t-il d'une source copte ?* (Louvain, Muséon, 1944 ; t. LVII, 53-145 ; t. LVIII, 15-95), et le compte rendu du Professeur GARITTE, dans *Revue d'Histoire Ecclésiastique*, 1947, XVII, 195-196.

⁷ Ainsi, par exemple, dans CASSIEN : *Institutions*, II, 4 ; dans MOSCHUS : *Le Pré Spirituel*, 178.

ou la rédaction de leurs Règles, et saint François ne manquera pas de faire valoir, aux Frères mécontents, qu'il n'a écrit que sous la dictée divine ⁸.

Il ne peut être question de révoquer en doute d'aussi fermes déclarations. Coutumiers de l'hagiographie, nous savons tous à quel point les saints Fondateurs ont proclamé leur haute conscience de s'être soumis à l'Esprit de Dieu. Très convaincu de l'importance surnaturelle de son choix, l'homme providentiellement amené à légiférer pour ses Frères se préoccupe avant toutes choses d'être aux mains de Dieu un docile instrument : implorations et supplications, longues solitudes méditatives tentent de le rapprocher du divin, tandis que pénitences et macérations le poussent à l'abandon des visées humaines, des calculs égoïstes ou tout au moins intéressés.

Les biographes de saint Jean-Baptiste de La Salle se plaisent à souligner une façon de faire en tout conforme à ces hautes traditions. Chaque fois qu'ils nous le montrent en son travail de prudente rédaction, ils ont soin de nous remettre sous les yeux ses ascèses et ses veilles, ses jeûnes et ses longues intercessions ⁹. A lire et relire le texte qu'il nous a mérité de la sorte, on ne peut se défendre de lui trouver les profondes résonances des plus belles pages de la littérature monastique ¹⁰.

Mis hors de doute le fait d'une véritable assistance divine, d'une illumination de la grâce en faveur du Fondateur d'Ordre adonné à la composition de sa Règle, il ne peut être question pour autant de négliger *l'étude des apports humains dans cette œuvre d'étroite collaboration de l'homme et de Dieu*.

Pas plus que l'auteur sacré — prophète ou chroniqueur — le codificateur de nos observances régulières n'a été amené à renoncer à sa personnalité, à son expérience humaine, à ses possibilités d'information. Son travail garde la marque de ses conceptions personnelles, il décèle les sources de sa pensée, comme il témoigne de ses larges investigations. Et s'il est avéré que tout autour s'affirme tributaire de tels devanciers, de tels contemporains, il est plus vrai encore qu'un écrivain spirituel reste sous la dépendance étroite de nombre de ses précurseurs. C'est qu'en fait, nullement soucieux d'originalité, sa haute conscience des intérêts en jeu lui interdit la trop grande témérité des affirmations mal fondées. C'est dans le fonds d'une sagesse garantie des plus saintes recommandations qu'il préférera puiser : il ne lui en coûtera nullement de le reconnaître en toutes occasions.

C'est là sans doute l'explication du « plagiat » si généralisé quand il s'agit des rédactions de Règles monastiques ou religieuses. Qu'on veuille bien dépouiller ce mot de tout sens péjoratif... Il était impossible qu'il en fût autrement : les premiers essais de cénobitisme,

⁸ On lira ces « aveux » dans deux sources principales des biographies franciscaines : *Saint Bonaventure : Vie de saint François*, traduction française, introduction et notes du R. P. Damien VORREUX (Éditions franciscaines, 9, rue Marie-Rose, Paris 14^e), p. 86 ; et *Saint François raconté par ses premiers compagnons*, traduction française de la *Legenda Antiqua*, par l'abbé M.-J. FAGOT (Éditions franciscaines), pp. 189 à 190.

⁹ Ainsi dans BLAIN : « Pendant avant que de mettre la main à la plume, ce nouveau Moïse eut recours, à son ordinaire, aux lumières du Saint-Esprit : et pour les mériter, au jeûne, à la prière, à l'oraison et à des pénitences nouvelles. Après s'y être exercé longtemps avec ferveur, sentant son cœur ouvert à l'inspiration céleste, et plein de l'esprit de Dieu, il composa le recueil de ses Règles ». *La vie de M.-J.-B. de La Salle*, livre II, chap. XII. Édit. 1733, p. 340.

¹⁰ On voudra bien prendre au pied de la lettre ce passage du Décret d'approbation des *Règles des Frères des Écoles Chrétiennes* : «... les Constitutions que le saint Fondateur avait étudiées et élaborées avec un tel soin qu'elles ont produit des fruits abondants de sainteté et qu'aujourd'hui encore en découlent pour celui qui les médite avec un cœur filial, la suavité de son esprit, la force de son jugement, le charme de sa piété et l'ardeur de son zèle pour l'éducation chrétienne de la jeunesse » (Décret de la S. C. des Religieux, en date du 24 mars 1947, reproduit en préface à l'édition 1947 de nos *Règles Communes*, pp. XXVIII et XXIX).

au IV^e siècle, avaient permis déjà des codifications presque définitives. Tout naturellement, les *Règles de saint Basile* emprunteraient aux *Préceptes de saint Pachôme*¹¹, comme celles de saint Benoît se réclameraient de celles de saint Augustin et de tant d'autres¹². De même, dans un domaine assez voisin, des livres tels que *l'Imitation de Jésus-Christ* et les *Exercices spirituels de saint Ignace* doivent-ils apparaître non comme des créations inattendues, mais bien plutôt comme des cristallisations d'éléments empruntés au «milieu» et au «moment»¹³.

L'auteur garde sa personnalité, mais il l'affirme surtout par l'éclectisme avec lequel il compose, par la vigueur de la synthèse qu'il provoque.

Ainsi dut-il en être, croyons-nous, des *Règles* pensées, écrites par saint Jean-Baptiste de La Salle¹⁴. Nous espérons montrer prochainement jusqu'à quel point certains chapitres fondamentaux de nos textes — les chapitres II et XVI entre autres — sont tributaires des grands préceptes monastiques et dans quelle très large mesure, ils s'approprient les thèmes principaux de la tradition. Sous une originalité de forme qui n'est certes pas à contester, ils ont gardé une étroite fidélité de pensée, une manifeste dépendance de conception.

Qu'il suffise pour l'instant de montrer par quelques exemples, combien fréquents sont les passages de nos textes qui doivent être compris comme des survivances monastiques, et qui gèneraient dès lors, à être regardés comme tels.

Bien que la copie que nous en possédons ne remonte pas plus haut que 1713, la *Pratique du Règlement journalier* est, on le sait, le témoin de nos plus anciens usages¹⁵. Sous le titre «Des quatre-temps, vigiles et carême», on y lit : «Tous les jours de jeûne, on sonne pour la lecture spirituelle à l'avertissement de 5 h. 1/4, l'oraison à l'avertissement de 6 h. 1/4, la collation à 6 h. 3/4 ; on sonne cependant la fin de la récréation à 8 heures¹⁶. »

¹¹ On ne saurait trop conseiller à ce sujet la lecture de l'excellent ouvrage de Dom David AMAND : *L'ascèse monastique de saint Basile* (Éditions de Maredsous, 1948). En particulier, on trouvera la justification de notre pensée dans ce chapitre premier consacré «aux sources de l'ascèse monastique de saint Basile».

¹² Parmi les sources patristiques de la *Règle de saint Benoît*, on cite généralement : Cassien, saint Augustin, saint Pachôme, *l'Historia Monachorum in Ægypto*, saint Basile, saint Jérôme, saint Césaire, saint Macaire, la *Regula Orientalis...* en tout, plus de deux cents références. De plus, avec une certitude de plus en plus forte, semble-t-il, on revendique pour la *Regula Magistri* une véritable paternité sur la Règle de Mont Cassin. Lire peut-être à ce sujet l'article du P. CAVALLERA : *Où en est la question de la Règle du Maître et de ses rapports avec la Règle de saint Benoît* (*Revue d'Ascétique et de Mystique*, 1948, tome XXIV ; pp. 72-79). Sur l'ensemble de la question, on lira avec grand intérêt : SCHUSTER (Cardinal) : *Saint Benoît et son temps* (Traduction française, Dom J.-B. GAI, Paris ; Robert Laffont, 1950).

¹³ «On rencontre encore aujourd'hui de braves gens pour qui saint Ignace est un peu comme un météore et les *Exercices* le fruit d'une révélation divine. Opinion qu'un catholique soucieux de rigueur scientifique tempèrera, car il faudrait prouver ce qu'on avance, comme on démontre les miracles présentés dans un procès de canonisation... Les règles de la critique textuelle obligent à reconnaître dans les *Exercices* une dépendance et des emprunts... » Et l'auteur de citer : la *Vita Jesu Christi* de Ludolphe le chartreux dont il étudie plus spécialement l'influence sur le texte ignatien, et de mentionner *l'Ejercitatorio de Cisneros...* et d'autres livres de la *devoitio moderna* ; puis, surtout, de nous renvoyer au *Dictionnaire de Spiritualité*, t. II, 917-919 ; cf. RAITZ VON FRENTZ : *Ludolphe le Chartreux et les Exercices de saint Ignace de Loyola* (*Revue d'Ascétique et de Mystique*, 1949, tome XXV, p. 375).

¹⁴ En parlant ainsi, nous ne voulons nullement étendre cette affirmation, ni lui donner une portée d'absolu. Incontestablement, saint Jean-Baptiste de La Salle est pour beaucoup dans les rédactions de nos *Règles Communes* gardées par les manuscrits de 1705, de 1718 et du *Règlement journalier*, de 1713. Mais il serait évidemment téméraire de prétendre que le détail de tout article doive lui être expressément attribué, les Frères et même certains externes ayant été sollicités de proposer leurs amendements.

¹⁵ Cf. notamment, RIGAUT : *Histoire générale...*, tome I, pp. 508, 523 et 528.

¹⁶ *Pratique...*, p. 28. Archives Maison Générale.

Comme on le voit, aux jours de jeûne, les «exercices du soir» se trouvaient anticipés d'un quart d'heure; comme ils se prolongeaient d'un autre quart d'heure, on disposait d'une demi-heure de supplément et celle-ci passait tout entière à la lecture spirituelle. Cette particularité vaut que l'on s'y arrête un moment: ainsi donc ce qui devait marquer plus particulièrement la célébration du jeûne, ce n'était en aucune manière une façon plus stricte d'entendre la discipline de l'Église — la loi commune seule serait maintenue — ni un surcroît d'ascèse ou la pratique obligatoire de pénitences afflictives, mais uniquement une plus longue application à la lecture. Et ceci est bien dans la meilleure tradition monastique: non qu'il faille songer à limiter à cette prescription l'observance quadragésimale, mais parce que, en fait, celle-ci comportait ce supplément de *lectio*. «Durant tout le carême, ils (les moines) s'occuperont à la lecture depuis le matin jusqu'à la fin de la troisième heure...» «En ces jours de carême, on donnera à chacun un livre tiré de la bibliothèque, qu'il lira à la suite et en entier ¹⁷...»

Et la *Règle* de prévoir en outre surveillance et sanction... Puis de renchérir: «Nous exhortons tous les Frères à vivre en toute pureté pendant le carême... ce que nous ferons dignement si nous nous préservons alors de tous dérèglements, si nous nous appliquons avec larmes à la prière, à la lecture, à la componction du cœur et au renoncement ¹⁸...»

Nos textes ne garderont pas longtemps cette lecture spirituelle d'une heure au règlement des jours de jeûne: mais les rédactions successives du chapitre «Des exercices journaliers» maintiendront une incise dont la raison d'être se comprend désormais: «A 5 h. 1/2 (aussi bien les jours de jeûne que les autres jours), on sonnera pour la Lecture spirituelle que tous les Frères feront en particulier dans la chambre des Exercices ¹⁹...»

Dans la même «Pratique» sont minutieusement décrits les usages en vigueur au moment des deux repas principaux: lavement des mains, bénédiction de la table, accusation des fautes, lecture en divers ouvrages... «Pendant la lecture de l'*Imitation*, on amasse les miettes qui sont sur la table; on rend grâce à Dieu, et à la fin on va à l'oratoire en disant alternativement le psaume *Ecce quam bonum et quam*, etc.». On aura reconnu dans ces manières de faire autant d'analogies aux «rites» monastiques: sur un point, cependant, nos prescriptions s'en écartent délibérément. «Cette lecture ne se fait pas par un seul Frère, mais par tous les Frères qui lisent l'un après l'autre debout et tête nue, autant et selon qu'ils sont avertis par le Frère Directeur qui lit le premier lorsqu'il y a moins de six frères ²⁰...» La tournure négative de ce début de phrase, l'insistance à prévoir le remplacement des lecteurs au cours d'un même repas montrent clairement que l'attention du «rédacteur» se reportait vers l'usage traditionnel du «lecteur semainier» qu'il préférerait ne pas admettre dans le cadre des nôtres. «Il ne faut pas que, au hasard, quelqu'un s'empare du livre et fasse la lecture; mais on désignera pour toute la semaine un lecteur qui entrera en fonction le dimanche ²¹...»

Dès sa première rédaction (1705), notre chapitre «Des exercices d'humiliations et

¹⁷ SAINT-BENOIT: *La Règle des moines...*, traduction, introduction et notes par Dom Philibert SCHMITZ. Édit. Maredsous, chap. XLVIII, p. 70.

¹⁸ SAINT-BENOIT: *la Règle des moines...*, chap. XLIX, p. 71.

¹⁹ Ainsi dans le manuscrit de 1718 (autographie de 1882, p. 78), dans les éditions du XVIII^e siècle, dans plusieurs éditions du XIX^e et dans les éditions de 1901 et 1923.

²⁰ *Pratique...*, p. 5.

²¹ Et tout ce chapitre XXXVIII dans saint Benoît: *La Règle des moines*, trad. citée, pp. 58 et 59.

de mortifications qui se pratiquent dans cet Institut» débute par la formule que l'on sait : «Il n'y aura aucune mortification corporelle qui soit de règle dans cet Institut». A cette prise de position initiale fait suite immédiatement une double affirmation de traditions déjà établies : «On y retiendra cependant la pratique qui a toujours été observée de faire abstinence de viande les samedis depuis Noël jusqu'à la Purification». — «On observera aussi cette pratique, dont personne ne s'exemptera sans permission du Frère Directeur, que tous les Frères jeûnent le jour de la semaine qu'ils doivent communier en particulier qui leur sera marqué par le Frère Directeur, et les jours qu'on mangera de la viande ceux qui jeûneront ne feront pas abstinence, mais leur jeûne consistera à ne faire qu'un repas ²². »

La tournure négative du début nous paraît être, cette fois encore, une manière d'attirer l'attention, une façon de rompre avec l'insistance des coutumiers monastiques en matière de privations et de pénitences ²³. De plus, le fait de signaler tout aussitôt le minimum d'un jeûne hebdomadaire en dehors du carême et d'une abstinence limitée à quelques samedis indique clairement que le vocable «mortification corporelle» s'attache en premier lieu à de telles privations de nourriture. C'est, immédiatement, rentrer dans la ligne même des *Règles* qui n'ont que très exceptionnellement légiféré sur d'autres exercices de pénitence.

En d'autres endroits et de façon toute semblable, nos rédactions actuelles gardent encore les traces de remaniements du même genre. Citons encore quelques points de la *Règle de saint Benoît* : ils suggéreront suffisamment nos textes pour que nous puissions nous contenter d'un simple renvoi aux *Règles Communes*.

— «Lorsqu'ils se nommeront les uns les autres, il ne sera permis à personne de désigner quelqu'un par son seul nom, mais les anciens donneront aux plus jeunes le nom de Frères, et les jeunes à leurs anciens celui de Nonni, terme qui exprime la révérence à un père ²⁴. »

Ce simple passage ne nous facilite-t-il pas l'intelligence de notre prescription régulière relativement à ce même objet ? A nous, comme aux moines, ce qui est demandé, c'est de faire précéder du vocable «Frère» le nom de celui des nôtres que nous voulons désigner ²⁵.

²² *Règles Communes de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes*. Avignon, ms. 747 (photocopie 1950), p. 13.

²³ Ainsi dans la *Règle du Carmel*, XII : «Vous jeûnerez tous les jours, les dimanches exceptés, de la fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix jusqu'au jour de la Résurrection du Seigneur...» : XIII : «Vous vous abstenerez de manger de la viande, si ce n'est comme remède...» — *La Règle du Carmel et son esprit*, par le R. P. François de Sainte-Marie (Éditions du Seuil, Paris, 1949), p. 22. — Dans la *Règle franciscaine* : «Ils jeûneront depuis la Toussaint jusqu'à la Noël. La Sainte Quarantaine qui commence à l'Épiphanie, quarante jours de suite, et que le Seigneur a consacrée par son saint jeûne, ceux qui voudront la passer dans le jeûne, qu'ils soient bénis par le Seigneur; ceux qui ne voudront pas n'y seront pas astreints. Mais on jeûnera durant le carême qui va jusqu'à Pâques. Aux autres époques, les Frères ne seront tenus au jeûne que le vendredi...» — *Les opuscules de saint François*, texte latin et traduction, Quaracchi-Bayart (Éditions franciscaines, 1935, p. 91). — Et déjà, on le sait, la *Règle de saint Benoît* prévoyait : en tout temps, l'abstinence de la chair des quadrupèdes (chap. XXXIX) du 14 septembre jusqu'à Pâques, un seul repas par jour (chap. XLI). Replacé dans le cadre de son époque, le moins austère de ces trois textes est certainement celui de saint Benoît; et le nôtre est sans contredit d'une discrétion toute bénédictine.

²⁴ SAINT BENOÎT : *Règle des moines*, chap. LXIII, trad. citée, p. 90. Cf. nos *Règles Communes*, I, 2.

²⁵ Ainsi en usait saint Jean-Baptiste de La Salle. dans ses lettres, on ne rencontre pas une seule fois l'expression «Notre Cher Frère» (sauf dans les formules d'obédience) pour désigner un tiers : c'est l'expression «le Frère» qui est le plus souvent employée; mais l'on rencontre vingt-cinq fois le simple «Frère» sans aucun article. L'expression «Nos Chers Frères» est pareillement inconnue, mais l'on rencontre quatorze fois : les Frères, des Frères, vos Frères ou nos Frères». A noter l'apostrophe très fréquente «mon très cher Frère» quand il s'agit du correspondant lui-même. — L'essentiel de la prescription régulière semble donc bien porter sur le fait de ne jamais user du nom d'un confrère sans le faire précéder du mot «Frère».

— « Lorsque quelqu'un se trompe en récitant un psaume, un répons, une antienne ou une leçon, s'il ne s'en humilie point sur place, devant tout le monde, en faisant satisfaction, il sera soumis à une correction plus sévère ²⁶. »

Si nos *Règles* ne nous prescrivent cette même « satisfaction » — baiser la terre et se relever aussitôt — qu'en ce qui concerne les fautes commises dans la récitation du chapelet et de l'office, à l'exclusion donc de nos prières de Communauté, n'est-ce pas — en ordre principal — parce qu'elles doivent leur origine à un texte qui ne pouvait viser que l'*Opus Dei*?

— « Au sortir de cette heure (complies), il ne sera plus permis à personne de dire quoi que ce soit. Si quelqu'un viole cette règle du silence, il sera puni rigoureusement : on excepte les cas urgents d'hospitalité ou un ordre de l'abbé ²⁷. »

Usage généralisé comme on sait, point de *Règle* promis aux plus fréquentes citations et qui se retrouve dans notre texte avec la très légère variante qui en précise la portée : depuis la retraite du soir jusqu'à l'oraison du lendemain ²⁸.

— « Les Frères garderont dans le monastère le rang que détermine la date de leur entrée en religion ou le mérite de leur vie et la décision de l'abbé... Ainsi donc c'est selon le rang qu'il (l'abbé) aura établi, ou celui que les Frères tiennent de leur entrée, qu'ils iront au baiser de paix et à la communion, entonneront les psaumes et prendront place au chœur ²⁹... »

On sait combien le monachisme devait tenir à ces préséances. Qu'on se souvienne entre autres du caractère pénible de cette « excommunication » et du « déclassé » qui en était la suite normale : c'était bien, semble-t-il, l'humiliation la plus grande que l'on pût infliger au moine coupable d'une faute grave ³⁰...

Résolument — et cette résolution s'affirme d'emblée par la négation — notre texte insiste : « Il n'y aura aucun rang parmi les Frères dans les exercices ordinaires, excepté que le Frère Directeur et le Sous-Directeur y auront les deux premières places ; les Frères y prendront place sans distinction ou celle que le Frère Directeur leur aura donnée ; il les pourra cependant changer de place, quand il le jugera à propos ³¹. »

On imaginerait difficilement protocole plus simplifié : pourtant, au Frère Directeur — comme jadis la *Règle* le faisait vis-à-vis de l'abbé — toute discrétion est laissée pour fixer ou modifier l'ordre et le rang ³².

Qu'on veuille bien comprendre la portée de ces quelques citations. Elles ne veulent en aucune manière surprendre l'adhésion. Placées au départ de notre étude, elles voudraient simplement engager à un examen plus attentif de la question et rendre compte de l'intérêt que celle-ci peut présenter.

²⁶ SAINT BENOIT: *Règles des moines*, chap. XLV, trad. citée, p. 67. Cf. nos *Règles Communes*, IV, 11.

²⁷ *Id.*, chap. XLII, p. 64.

²⁸ *Nos Règles Communes*, XXII, 8.

²⁹ SAINT BENOIT: *Règles des moines*, chap. LXIII, trad. citée, p. 89 et tout ce chapitre.

³⁰ *Id.*, chap. XLIV, p. 66.

³¹ *Règles Communes*, ms. de 1718, lithographie de 1882, p. 31.

³² Il y a lieu toutefois de ne pas oublier la distinction introduite alors entre « les deux Ordres » : Les Frères d'École et les Frères Servants. Il y eut très tôt, à cet égard, diversité non seulement quant à la couleur du costume, mais aussi quant aux vœux et à la façon de faire le Noviciat. Cf. à ce sujet : *Instruction aux Novices des Frères des Écoles Chrétiennes...* Maréville, 1787. Archives de la Maison Générale.

Au demeurant, s'il fallait nous convaincre du soin que mérite pour nous une recherche des incidences de la pensée traditionnelle sur nos textes et nos *Règles*, le chanoine Blain y aurait pourvu dans ce passage — trop peu regardé — de son livre quatrième : « Tout le soin d'un homme qui voulait devenir saint à quelque prix que ce fût, et rendre saints les enfants que le ciel lui donnait, fut d'étudier dans la vie et les ouvrages des saints, dans les ouvrages de Cassien, dans la conduite des Pères du désert, dans les chroniques des Ordres religieux, et surtout dans les histoires des nouveaux Instituts... leur esprit, leurs maximes, leurs sentiments, leur conduite et les pratiques de mortification, d'obéissance, d'humiliation et de ferveur qu'ils avaient introduites dans leurs Noviciats, pour les rappeler dans le sien ³³. »

³³ BLAIN : *Vie de Monsieur de La Salle*. Édit. Princeps. Tome II, pp. 365-366. *Esprit et Vertus*, Édit. Carion, p. 427.

II. Introduction à l'étude du Chapitre II.

Orientation.

Une première lecture du texte. Deux postulats : la primauté et l'unité de l'esprit. Telle sera notre entrée en matière.

Une attention plus particulière à l'idée fondamentale du chapitre nous permettra d'en pressentir la valeur traditionnelle.

Un simple rappel — la Bible, Dogme et Prière — introduira la partie essentielle de l'étude :

- la Bible est règle de vie !
- elle soutient le moine dans toute son ascèse ;
- elle est la forme même de ses pensées et de ses jugements.

Ne séparons donc pas ce que Dieu a uni : notre « esprit de foi » ne peut être que le fruit de notre dévotion à l'Écriture Sainte.

1. Le texte.

Tel nous le lisons aujourd'hui dans la dernière édition de nos *Règles Communes*, tel nous le redécouvrons dans le manuscrit de 1718¹, et tel d'ailleurs il s'inscrivait déjà — à l'exception des articles numérotés I et II dans nos éditions successives — dans le manuscrit de 1705².

Ce même chapitre se retrouve dans le *Recueil de différents petits traités* : il y porte un titre plus nettement affirmatif encore : « De l'esprit de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes, qui est l'esprit de Foi³. » Il s'ouvre sur des considérations que l'on est quelque peu surpris de ne pas retrouver dans la *Règle* de 1718 : rappel de l'indispensable nécessité de la foi qui « doit servir de lumière et de guide à tous les chrétiens », obligation plus particulière pour les Frères des Écoles Chrétiennes d'être « si abondamment remplis de l'esprit de foi, qu'ils regardent les sentiments et les maximes de foi comme la règle de leurs actions et de toute leur conduite, et l'esprit de foi comme l'esprit de leur Institut⁴ ». Et cette obligation se fonde pour eux, sur la fin même de leur Société : « Élever les enfants qui sont confiés à leurs soins dans l'esprit du christianisme, et faire en sorte de le leur procurer⁵ ».

¹ Ce chapitre II occupe les pp. 3, 4 et 5 du manuscrit. Archives de la Maison Généralice. Seuls quelques signes de ponctuation et l'une ou l'autre conjonction ont été modifiés. Il est à peine besoin de faire observer que la mention toute récente « ou dans un autre temps marqué par le Coutumier » remplace la finale bien connue : « Excepté les fêtes des mystères qu'on le lira le soir ».

² Ce chapitre sans numéro d'ordre, s'inscrit sur les pp. 5 à 8 du manuscrit 747 de la Bibliothèque d'Avignon. Il commence immédiatement par les mots : « L'esprit de cet Institut est premièrement un esprit de foi... » ; il se termine par ces autres : « ... un véritable esprit chrétien, c'est-à-dire selon les Règles et les maximes de l'Évangile ». Il ne comporte donc, ni le paragraphe introductif « ce qui est de plus important... », ni la clause prescrivant la lecture publique des *Règles* en communauté « les dimanches et fêtes ». En outre, faisaient défaut dans le libellé de l'actuel article 3, les mots « le regardant comme leur première et principale Règle » qui terminent si fortement le paragraphe consacré au Nouveau Testament.

³ Ainsi dès la première édition complète du *Recueil*. Archives de la Maison Généralice, *Recueil*, n° 2. On sait qu'une édition antérieure à 1711 se limitait à 69 pages et ne comportait pas le chapitre qui nous intéresse. Archives de la Maison Généralice, *Recueil*, n° 4.

⁴ *Recueil* 1711, n° 2, p. 72 ; 1902, p. 65.

⁵ *Recueil* 1711, n° 2, p. 71-72 ; 1902, p. 64.

2. Le paragraphe introductif.

Du manuscrit de 1705 au *Recueil* de 1711, la rédaction s'enrichit donc d'une introduction qui ne passera pas dans le texte des *Règles* de 1718. Celui-ci, par contre, développe en manière de préface le thème capital de la « primauté de l'esprit » : « Ce qui est de plus important et ce à quoi on doit avoir plus d'égard dans une Communauté est que tous ceux qui la composent aient l'esprit qui lui est propre ⁶... » Sans être un sujet d'étonnement peut-être, cette vigueur et cette insistance ne peuvent passer inaperçues.

Pour répondre à leur nom, nos *Règles* doivent nous présenter une véritable « somme » de nos obligations religieuses et professionnelles ; elles doivent s'étendre des normes et principes aux minuties d'organisation et d'horaire, en un mot « régler » la vie de la communauté et de chacun de ses membres. Or, « ce qui est de plus important », ce n'est pas précisément cela — et c'est la *Règle* elle-même qui nous l'affirme avec une force que ne prendra aucune autre prescription — « ce à quoi on doit avoir plus d'égard dans une Communauté », ce n'est pas à ce détail de l'observance, mais c'est bien plutôt à cette vie selon l'esprit.

Il va de soi qu'il ne faut nullement songer à mettre en opposition l'accomplissement des prescriptions régulières et le souci de cette spiritualité qui le doit animer. On ne pourrait que très difficilement concevoir ce « soin de conserver et d'augmenter en soi » cet esprit, chez qui aurait perdu le culte de ses devoirs réguliers. Mais il n'en est pas moins opportun de souligner la fermeté avec laquelle le texte des *Règles* subordonne l'observance elle-même à cette recherche d'une réalité plus haute encore : « l'esprit qui doit animer toutes les actions et donner le mouvement à toute la conduite ⁷ ».

Conception qui répudie définitivement le formalisme : les *Règles* ne se présentent pas en simple code de préceptes plutôt propres à créer des automatismes ; elles s'ouvrent sur une pressante obligation de promouvoir la vie spirituelle la plus élevée, celle-là même qui se hausse aux altitudes de la foi surnaturelle ⁸.

3. L'unité de l'esprit.

Les quelques lignes vigoureuses de ce premier alinéa introduisent un exposé de caractère didactique, une véritable « leçon » toute condensée dans cette synthèse initiale : « L'esprit de cet Institut est premièrement un esprit de foi qui doit engager ceux qui le forment à ne rien envisager que par les yeux de la foi, à ne rien faire que dans la vue de Dieu, à attribuer tout à Dieu ⁹... »

⁶ *Règles communes...* ms. 1718, p. 3.

⁷ *Règles communes...* ms. 1718, p. 3.

⁸ En fait, la portée prescriptive de ce chapitre II est très réduite ; au contraire, sa valeur directive est essentielle. On sait qu'aujourd'hui, un texte de ce genre ne trouverait que difficilement place dans la rédaction d'une *Règle* religieuse soumise à l'approbation de l'autorité ecclésiastique : il prendrait rang, plutôt, parmi les normes retenues par le « Directoire ». C'est qu'une évolution historique longue de plusieurs siècles a fait prévaloir le concept juridique : la *Règle* empruntera de plus en plus à la Loi sa précision volontairement dépouillée et sa valeur préceptive (cf. le livre déjà cité de Candido MAZON : *Las Reglas de los Religiosos*, notamment, pp. 159 et suivantes ; pp. 266 et suivantes).

⁹ *Règles communes...* ms. 1705, p. 5 ; ms. 1718, p. 3.

L'adverbe « premièrement » annonce déjà l'un des derniers articles du chapitre : « Secondement, l'esprit de cet Institut consiste dans un zèle ardent d'instruire les enfants et de les élever dans la crainte de Dieu ¹⁰... »

« Secondement », n'est-ce pas dire, de manière dépendante et subordonnée ? Plus qu'une simple distinction, ce qui est suggéré ici, n'est-ce pas une subordination, une manière de succession de l'effet à sa cause ? De toute façon, nous ne pouvons croire qu'il serait indifférent à l'auteur du chapitre, que l'on respectât ou non l'ordre qu'il impose : au premier chef, l'esprit de foi ; et comme une de ses manifestations essentielles, comme un de ses effets nécessaires : l'esprit de zèle.

Qu'on nous permette de nous défaire ici d'une manière peut-être trop courante de parler : en aucun moment, ni le texte des *Règles*, ni aucun autre attribuable au saint Fondateur ne fait état d'un « premier » et d'un « second » esprit de l'Institut. Aussi bien, l'esprit est de soi indivis : il serait donc vain de le présenter comme pouvant s'opposer à lui-même : il serait même dangereux de vouloir instituer dès le début une certaine exclusion entre « l'esprit de foi » et « l'esprit de zèle ». Telle n'est sûrement pas la pensée de notre législateur.

Sans doute, les termes employés peuvent-ils trop facilement conduire à ces confusions que nous estimons redoutables : on parle d'esprit de foi, d'esprit de zèle, comme on pourrait parler d'esprit d'humilité, d'esprit de pénitence, désignant par là une manière de se rendre tellement sensible aux touches de telle ou telle vertu qu'il paraisse vraiment que notre agir en soit comme docilement orienté, presque entièrement déterminé. Dans cette autre expression « Esprit de l'Institut », le premier terme ne garde pas cette signification précise ; analogiquement, ne désigne-t-il pas plutôt l'ensemble des dispositions préférentielles qui doivent informer chacun de ceux qui se réclament du droit d'appartenance à cette Société, de ceux qui prétendent promouvoir, en elle et par elle, la fin même de son Institution ? De ces dispositions caractéristiques, il en est une qui, aux yeux du Fondateur, s'impose absolument, et c'est l'esprit de foi ; une autre, essentielle, mais secondairement, l'esprit de zèle. Tout naturellement donc, des deux composantes, c'est la première qui retiendra le plus l'attention de l'auteur des *Règles* et du *Recueil* ; tout naturellement aussi, la seconde restera dans l'ombre de la première, comme un achèvement de physionomie, comme un trait distinctif encore que moins fondamental.

Les textes sont formels, mais il vaut la peine de s'y arrêter un instant :

— « De l'esprit de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes, qui est l'esprit de foi » : ainsi se formule le titre du chapitre déjà cité de notre *Recueil* ¹¹. Le deuxième paragraphe y faisant suite se termine par ces mots : « Qu'ils (les Frères) regardent les sentiments et les maximes de foi comme la règle de leurs actions et de toute leur conduite et l'esprit de foi comme l'esprit de leur Institut ¹². »

— « Explication du chapitre de l'esprit de notre Institut » : tel est le titre suivant dans le même *Recueil*. La première question amène une réponse d'une précision absolue : « Quel est l'esprit de notre Institut ? » — « C'est l'esprit de foi ¹³. » En aucun endroit de ce texte

¹⁰ *Règles communes...*, ms. 1705, p. 7 ; ms. 1718, p. 4.

¹¹ *Recueil*, 1711, n° 2, p. 71 ; 1902, p. 64.

¹² *Recueil*, 1711, n° 2, p. 72 ; 1902, p. 65.

¹³ *Recueil*, 1711, n° 2, p. 76 ; 1902, p. 69.

qui couvre près de dix-sept pages, il ne sera fait mention d'une autre note caractérisant cet esprit ; mais, au terme de l'exposé, l'auteur reprend son affirmation : « Sans elles (les applications précitées) on ne peut posséder ni conserver l'esprit de notre Institut qui est l'esprit de foi ¹⁴. »

— Dans le *Recueil des choses dont les Frères s'entreprendront dans les récréations*, notre plus ancien texte porte, sous le sigle XI : « De l'Esprit de l'Institut, qui est l'Esprit de Foi, et de sa fin qui est l'Instruction et l'Éducation des Enfants ¹⁵. »

— Qu'on relise alors les quelques premiers mots du point de règle que nous citons à l'instant : « Secondement, l'esprit de cet Institut consiste dans un zèle ardent... » et que l'on prenne garde à la tournure de l'expression ! Institués pour élever les enfants dans l'esprit du christianisme, nous ne pouvons les aborder sans être nous-mêmes pénétrés et abondamment remplis de l'esprit de foi ¹⁶ « qui est l'esprit chrétien et l'esprit de notre état ¹⁷. » C'est la raison de l'insistance mise par le *Règle* et le *Recueil* à nous proposer des moyens « d'entrer et de vivre dans cet esprit ¹⁸. »

Mais ces dispositions sont recherchées, non comme un idéal exclusivement personnel ; elles sont ordonnées — et à l'origine, elles sont même consécutives — à une nécessité sociale : le même esprit qui nous soumet à la grâce doit donc nous animer aux œuvres apostoliques ; seul, il peut féconder notre action qu'il centre sur les objets essentiels : « Élever les enfants dans la crainte de Dieu, les porter à conserver leur innocence s'ils ne l'ont pas perdue et leur donner beaucoup d'éloignement et une très grande horreur pour le péché et pour tout ce qui pourrait leur faire perdre la pureté ¹⁹. »

Cet « esprit de foi » connote le « zèle d'instruire les enfants » ; et c'est par cela même qu'il est adéquatement l'esprit propre aux Frères des Écoles Chrétiennes : appelé « premièrement » à vivifier leur état, il vitalisera « secondement » leur fonction, leur emploi ²⁰. Sans cette orientation précise, il définirait tout aussi bien un contemplatif ou un hospitalier !

4. Le thème du chapitre.

Mais il est peut-être grand temps de donner toute l'attention qu'elle réclame à la notion même de cet esprit de foi, et de remarquer combien étroitement elle se trouve apparentée à la plus ancienne conception monastique d'une vie entièrement tournée vers Dieu.

Nous avons cité déjà cette synthèse initiale par laquelle débute l'exposé de notre

¹⁴ *Recueil*, 1711, n° 2, p. 94 ; 1902, p. 85.

¹⁵ *Recueil* n° 1, p. 63. Archives de la Maison Généraleice. L'examen des textes conduit à considérer la rédaction que nous citons comme antérieure à celle de la Règle de 1705. On sait comment, depuis lors, l'article dont il s'agit s'est trouvé curieusement modifié, par suite d'une erreur de traduction d'un texte latin emprunté à l'Institutum Societatis Jesu : *De l'esprit de l'Institut et de la Société, qui est l'esprit de foi...*

¹⁶ *Recueil*, 1711, n° 2, p. 72 ; 1902, p. 65.

¹⁷ *Recueil*, 1711, n° 2, p. 94 ; 1902, p. 85.

¹⁸ *Règles communes*, ms. 1705, p. 5 (le mot « entrer » y fait défaut) ; ms. 1718, p. 3.

¹⁹ *Règles communes...*, ms. 1705, p. 7 ; ms. 1718, p. 4.

²⁰ Ce n'est pas le lieu d'introduire une définition des termes « état » et « emploi » dans la littérature lasallienne. Dans une thèse de doctorat dont on peut espérer une publication prochaine, le C. F. Leon de Maria aborde accidentellement cette étude et précise judicieusement la portée de ces termes et d'autres fréquemment rencontrés dans les *Méditations*.

chapitre. Aux termes mêmes du *Recueil*, ce premier article fait connaître « les effets que l'esprit de foi doit produire dans ceux qui le possèdent ²¹ » ; il n'énonce pas de définition formelle. Celle-ci est tentée dans l'Explication : « Qu'est-ce que l'esprit de foi ? » — « C'est un esprit qui se règle et se conduit, en toutes choses par des maximes et des sentiments de foi, tirés particulièrement de la sainte Écriture ²². »

Voici donc immédiatement introduit, comme un élément essentiel, et pratiquement inséparable de la notion même de l'esprit de foi, le recours aux textes scripturaires. Quand il s'agira d'expliquer chacun des trois effets notés dès le principe, la même insistance nous ramènera aux paroles inspirées :

— « *Envisager les choses par les yeux de la foi* », c'est en présence d'un bel édifice, évoquer la prédiction du Christ annonçant la ruine du Temple ²³ ; c'est, à l'égard de la table, se souvenir de l'idôlatrie grossière dont parle saint Paul ²⁴ ; c'est encore « regarder la pauvreté comme un avantage » à la lumière de la première béatitude ²⁵.

— « *Ne rien faire que dans la vue de Dieu* », c'est pratiquement « animer toutes ses actions de sentiments de foi », « se mettant, par exemple, dans l'esprit quelque passage de la sainte Écriture qui nous aide et nous excite à bien faire l'action que nous faisons ²⁶ ». Sont cités à cet endroit trois textes pauliniens, en attendant, qu'en fin de chapitre, tout un recueil présente en quatorze pages des textes « tirés de l'Écriture sainte qui peuvent aider les Frères à faire leurs actions par esprit de foi ²⁷ ».

— « *Attribuer tout à Dieu*, c'est faire siens les sentiments de Job déjà cités par la Règle ; c'est aussi, s'en approprier « d'autres semblables si souvent exprimés dans la sainte Écriture et dans la bouche des anciens Patriarches ²⁸ ».

Vivre dans cet esprit suppose donc un commerce assidu avec l'Écriture : et il ne peut être question d'étonnement à la lecture des lignes suivantes qui placent au rang de premier, parmi les « moyens qui nous sont donnés et qui sont les plus propres pour nous aider à avoir l'esprit de foi et à nous conduire par cet esprit », « un profond respect pour la sainte Écriture ²⁹ ». Respect dont les marques extérieures jugées indispensables seront, pour nous : « Porter toujours le Nouveau Testament et ne passer aucun jour sans en faire quelque lecture par un sentiment de foi, de respect et de vénération pour les divines paroles qui y sont contenues ³⁰. »

Ces deux prescriptions s'accompagnent — depuis 1718 — d'un rappel explicite et très heureux de la signification que doit prendre dans notre vie la parole divine : nous la devons regarder « comme notre première et principale règle ³¹ ». Semblable identification

²¹ *Recueil*, 1711, n^o 2, p. 76 ; 1902, p. 69.

²² *Recueil*, 1711, n^o 2, p. 76 ; 1902, p. 69.

²³ *Recueil*, 1711, n^o 2, p. 77 ; 1902, p. 70. Matth. XXIV, 1, 2 ; Marc XIII, 1, 2 ; Luc XXI, 6.

²⁴ *Recueil*, 1711, n^o 2, p. 80 ; 1902, p. 72 ; Philip. III, 19.

²⁵ *Recueil*, 1711, n^o 2, p. 80 ; 1902, p. 72 ; Matth. V, 3.

²⁶ *Recueil*, 1711, n^o 2, p. 84 ; 1902, p. 76.

²⁷ *Recueil*, 1711, n^o 2, p. 95 ; 1902, pp. 86 et suivantes.

²⁸ *Règles communes...*, ms. 1705, p. 5, ms. 1718, p. 3.

²⁹ *Recueil*, 1711, n^o 2, p. 83 ; 1902, p. 74. Ne perdons pas de vue qu'un autre moyen cité par la Règle tout aussi bien que par le *Recueil* est l'exercice de la présence de Dieu, et qu'il n'est peut-être pas de sujet où il soit fait plus grand usage des textes bibliques. Cfr. *Explication de la Méthode d'Oraison*, 1890, pp. 7 à 39.

³⁰ *Règles communes...*, ms. 1705, p. 5, ms. 1718, p. 4.

³¹ *Règles communes...*, ms. 1718, p. 4. Rappelons une fois encore que ce dernier membre de phrase fait défaut dans le manuscrit de 1705. C'est donc, semble-t-il, une volonté bien marquée d'attirer notre attention sur cette « fonction » du message révélé qui aura dicté cette proposition dans la seconde rédaction.

s'énonce plus explicitement encore dans ce passage d'une lettre du Fondateur : « Considérez dorénavant vos *Règles* comme étant pour vous une explication et une application qui vous est faite de ce qui est contenu dans l'Évangile. Observez-les de même. L'esprit de foi vous fera entrer dans ces sentiments et dans cette pratique ³². »

Sans forcer la pensée du rédacteur de notre chapitre II, ne peut-on la ramener fondamentalement à cette double équivalence :

L'esprit de foi doit être le fruit d'une dévotion à l'Écriture, au Nouveau Testament surtout, celui-ci devant être considéré comme la règle principale du religieux ³³ ?

Or, exprimée de la sorte, « l'idée-clé » de ce chapitre devient d'une étroite conformité à la plus authentique tradition ; elle prend rang parmi les directives les plus constantes des législateurs monastiques. Les pages qui vont suivre s'essaieront à le montrer ³⁴.

5. La Bible, règle de la foi.

Est-il nécessaire de rappeler ici le rôle unique que jouait la Bible dans la spiritualité monastique ? Nous voudrions, tout au moins, attirer l'attention sur la manière dont le moine faisait de l'Écriture *la règle de sa foi, la règle de sa prière, la règle de sa vie*.

Sans doute, l'enseignement du magistère nous a-t-il dispensé trop facilement d'un recours personnel à l'Écriture pour fonder notre croyance aux vérités révélées. Guidés pas à pas dans notre vie de chrétien, nous n'avons plus, à l'égal des vieux moines, l'inlassable souci de découvrir dans les textes sacrés le contenu du message dogmatique transmis par Dieu au travers des obscurités de nos pauvres mots humains. A longucur de veillées, nos anciens scrutaient, interrogeaient avec une avidité que nous n'avons plus ³⁵. Ils n'étaient pas toujours préparés d'ailleurs à ce rôle théologique ; et, la chose n'a pas manqué d'être notée, des monastères — des moines de tous rangs — ne surent pas se garder des grandes hérésies du IV^e siècle.

L'Église continue d'étudier les saints Livres : Elle leur demande et leur demandera toujours d'être le premier guide de son enseignement. Et c'est à nous presser d'agir de même que s'emploient de très nombreux textes des *Méditations* laissées par saint Jean-Baptiste de La Salle : « Voyez de quelle conséquence il est pour vous de bien savoir l'Écriture sainte, puisque c'est elle qui affermit dans la foi et dans la pratique du bien ³⁶. »

³² *Lettres de saint Jean-Baptiste de La Salle*, n^o 121, alinéa 4. Cette lettre est reprise de Blain, II, 331. — Dans un très sérieux travail, encore inédit malheureusement, le si regretté F. Félix-Paul justifiait le bien-fondé de cette attribution au saint Fondateur des quelques lettres citées par le biographe de 1733.

³³ Qu'on rapproche les textes cités ci-dessus, du suivant : « Faites surtout votre étude des Livres de la sainte Écriture, et particulièrement du *Nouveau Testament*, afin qu'ils servent de règle de conduite, et à vous et à ceux que vous instruisez ». *Méditations*, 170, I. Édit. 1922, p. 557.

³⁴ Volontairement, nous nous limitons ici à l'examen de cette « idée-clé » du chapitre qui nous occupe ; mais il serait très aisé de montrer comment, en fait, et la pratique des divers moyens d'acquérir l'esprit de foi, et surtout le recours incessant à cet idéal de conformité à la pensée et aux ordres de Dieu que nous propose ce texte si dense, sont vraiment dans la ligne d'une ascèse chrétienne toute d'inspiration biblique.

³⁵ On sait que les *Peites Règles* de saint Basile n'ont été écrites que pour répondre à des difficultés d'interprétation de textes scripturaires. Cf. Gertrude MURPHY. *St Basil and Monasticism*, Washington, 1930, p. 42.

³⁶ *Med.* 192, I : édit. 1922, p. 632.

Et comme le laisse entendre déjà la phrase que nous achevons de citer, c'est à « apprendre les vérités pratiques de la foi et les maximes du saint Évangile, pour le moins avec autant de soin que les vérités de pure spéculation³⁷ » que nous devons consacrer notre peine.

Dans l'*Explication de la méthode d'oraison*, il ne nous est point suggéré de produire un acte de foi, qu'on ne nous invite aussitôt à prendre appui sur quelques passages de l'Écriture sainte « pour rendre cet acte plus vif et d'une plus forte impression », « d'autant que ces paroles étant de Dieu, elles ont une onction divine et nous conduisent à Dieu³⁸ ».

6. La Bible, règle de la prière.

D'instinct, quand son esprit et son cœur se tournaient vers Dieu, le moine revenait à la Bible. Au fond, sa prière n'était-elle pas ininterrompue ? Et sa manière de redire à Dieu les mots de l'Écriture était-elle autre chose qu'une prière ?³⁹.

« Les moines apprenaient par cœur le *Psautier* et des livres entiers de l'Écriture, et c'est dans la récitation suivie du texte inspiré et d'invocations à lui empruntées que consistait avant tout leur prière⁴⁰. A l'ignorant qui sollicitait son admission au cenobium, on enseignait « l'*Oraison dominicale* et autant de psaumes qu'il pouvait en apprendre », ou selon un autre texte, « vingt psaumes, ou deux épîtres de l'apôtre, ou une autre partie de l'Écriture »⁴¹...

Solitaire ou cénobite, le moine acquérait donc une telle familiarité avec le *Psautier* et toute la Bible qu'il lui devenait impossible de prier avec d'autres accents que ceux des patriarches et des prophètes. Aussi n'est-il pas rare que nous ne parvenions qu'avec peine à démêler, dans les quelques oraisons qui nous ont été conservées, ce qui est proprement parole de la Bible, et ce qui est plutôt langage de l'ascète⁴².

Tous les modèles de prières laissés par notre saint Fondateur, aussi bien dans l'*Explication de la méthode d'oraison* que dans les *Instructions et prières pour la sainte Messe, la confession et la communion*⁴³ restent dans cette belle et longue tradition de la meilleure

³⁷ *Med.* 194, III; édit. 1922, p. 647. Dès lors, chaque fois qu'il sera question de nous exhorter à l'étude des livres saints, les *Méditations* mettront l'accent sur le côté pratique qu'elle doit comporter : ainsi dans les *Med.* 44, II; 59, II; 100, II; 119, II; 138, III; 140, I; 159, I; 166, I; 167, II; 178, II, III; 192, II; 196, II.

³⁸ *Explication*..., 1890, p. 42 et 51. Voir aussi les pp. 74, 109, 131. Et en bien d'autres endroits se retrouvent les mêmes suggestions : ainsi, pp. 4, 31, 83, 112, et dans chacun des modèles d'acte de foi qui sont proposés.

³⁹ « Les moines étaient les hommes de l'Écriture, ces livres divins où Dieu s'entretient avec l'homme, où l'homme s'entretient avec Dieu, du salut : pour eux, parler à Dieu, c'était rester en tête à tête avec lui par le truchement des paroles inspirées. » DRAGUET : *op. cit.*, pp. XL, XLI et tout ce paragraphe.

⁴⁰ DRAGUET : *op. cit.*, *loc. cit.*; cf. aussi ; Th. CAMELOT : *L'oraison des Pères du désert*, dans *l'Oraison*, édit. du Cerf, pp. 70-88.

⁴¹ *Pachomiana latina*. Pr. 49, 139. Cf. également le Pr. 140.

⁴² A titre d'exemple, se rapporter à la grande prière de saint Pachôme, reproduite par DRAGUET, *op. cit.*

⁴³ Nous ne connaissons plus guère ces *Instructions* que par les Actes avant et après la Communion, reproduits dans nos éditions courantes du *Manuel de Piété*. Et malheureusement les formules que l'on nous propose sont complètement ignorées de l'édition de 1734 — la plus ancienne actuellement connue — ou n'y figurent qu'en un texte assez différent.

inspiration scripturaire. Outre les accents du psalmiste ⁴⁴, l'auteur fait sien le langage des acteurs bibliques les plus divers : Jacob, l'Épouse du Cantique, Suzanne, Pierre, Zachée, le Publicain... ⁴⁵ ; il s'approprie les réponses de Dieu à ses fidèles, celles du Christ surtout à tant d'âmes rencontrées sur les chemins de Palestine ⁴⁶ ; il vit avec les lointains israélites ou les heureux témoins des scènes évangéliques les grands moments de la tragédie rédemptrice ⁴⁷. Et tout cela se dessine avec une telle aisance, tout cela se fond en une telle unité qu'il est impossible de ne pas songer à l'intimité soutenue d'un colloque de tous les instants.

7. La Bible, règle de la vie.

Mais, pour le moine, l'Écriture n'était pas que cela : Dogme et Prière, elle devenait aussi l'inspiratrice de tout son agir, la règle de toute sa vie.

Et, tout d'abord, le moine trouvait dans la Bible la forme exemplaire de son idéal. L'image du prophète : opposé au monde et tout entier tourné vers Dieu, tout entier soumis au souffle de l'Esprit ; l'image du collègue apostolique : communauté idéale de prière et de renoncement dans la possession tranquille du Christ ; l'image aussi des premiers chrétiens de Jérusalem : « Ils n'avaient qu'un cœur et qu'une âme » — « tout entre eux était commun » ; la Bible montrait en perfection ce que devait être la vie du consacré ⁴⁸.

Les yeux fixés sur ces hauts exemples, le moine revenait aux textes inspirés avec la passion d'y découvrir, inscrit jusque dans le détail, un programme d'ascèse et de sainteté.

« Les saintes Écritures suffisent à notre enseignement », disait l'Abbé Antoine au début de son exhortation à « tous les moines ⁴⁹ », et il expliquait ainsi sa pensée : il faut « s'imprimer dans l'âme les préceptes des Écritures et se souvenir des actions des saints pour mettre à l'unisson de leur zèle une âme toujours attentive aux commandements divins ⁵⁰ ».

Au dernier chapitre de sa *Règle des moines*, saint Benoît consacra définitivement

⁴⁴ Cf. *Explication.*, p. 59 ; un texte particulièrement significatif du genre.

⁴⁵ Ainsi par exemple : *Instructions.*..., 1734 ; pp. 179-180, 184, 254, 264, 271-72, 272-73.

⁴⁶ *Instructions.*..., 1734 ; p. 207 : « Vous m'avez dit, Seigneur, dans ce précieux moment (de l'Absolution) ce que vous avez dit autrefois à ce pauvre Paralytique : « Allez-vous-en, vos péchés vous sont remis » ; ou comme à la Femme adultère : « Allez-vous-en, et ne péchez plus » ; p. 210 : « Vous êtes venu au-devant de moi, comme le Père de l'Enfant prodigue, et vous m'avez revêtu de nouveau de cette robe d'innocence, dont vous m'aviez couvert et honoré dans le saint baptême, quoi que je m'en sois dépourvu moi-même : vous m'avez remis dans le droit que j'avais à votre héritage, et vous vous disposez encore à m'admettre à votre Festin, et aux Noces de votre Fils... » ; pp. 260-61 ; 261-63 ; 268-69.

⁴⁷ *Instructions.*..., 1734 ; pp. 182, 185, 186, 205, 213, 266, 278-79. Qu'on veuille bien songer que ces prières sont proposées à des élèves.

⁴⁸ On trouvera une très solide étude sur ce sujet dans : Dom Jean LECLERCQ : *La vie parfaite. Points de vue sur l'essence de l'état religieux*. Brepols, 1948. — Sur la fécondité de cet exemplarisme de la communauté chrétienne primitive, lire l'excellent petit livre de Dom G. MORIN : *L'idéal monastique et la vie chrétienne des premiers jours*. Collection Pax, Vol. III. Maredsous, 5^e édit. 1931.

⁴⁹ *Antoine le grand, Père des moines. Sa vie*, par saint Athanase, et autres textes traduits et présentés par le P. Benoît Lavaud, O. P. Fribourg-Lyon, 1943, p. 27. — On sait que ce chapitre XVI de la Vie marque le début de ce que l'on nomme parfois la *Règle de saint Antoine*.

⁵⁰ *Id.*, p. 68. — Dans les apophtegmes de saint Antoine : « Quelqu'un interrogea l'abbé Antoine : « Qu'observerai-je pour plaire à Dieu ? » — Le vieillard répondit : « Observe ce que je t'enjoins : où que tu ailles, aie Dieu devant tes yeux, partout, et quoi que tu fasses, aie le témoignage des saintes Écritures, et, en quelque lieu que tu t'établisses, ne le quitte pas précipitamment. Garde ces trois choses, et tu seras sauvé », *id.* p. 134.

cette conviction. Avant de clore « cette toute petite Règle écrite pour les débutants », il invite l'aspirant à la vie parfaite à lui préférer l'Écriture et les Pères : « Est-il, en effet, une page, est-il une parole d'autorité divine, dans l'Ancien et le Nouveau Testament, qui ne soit une règle très sûre pour la conduite de notre vie ⁵¹ ? »

Du saint anachorète au législateur cassinien, tous les moines ont pensé semblablement : Dieu a parlé à nos Pères. Et ce message, Il a voulu qu'il nous parvînt. Dès lors, rien ne peut nous rendre trop attentifs à recevoir la parole divine : rien ne doit être gaspillé de cette parole de miséricorde et de vérité ; rien ne nous est parvenu qui n'ait raison d'utilité pour notre rédemption. Chercher son salut, c'est donc régler sa vie sur l'enseignement divin transmis par l'Écriture ⁵².

Cette manière de voir est on ne peut plus fortement affirmée dans la conception basilienne de l'ascèse monastique : « La véritable règle du cénobite basilien, c'est l'Écriture ou la Parole de Dieu qui contient la somme des prescriptions authentiques émanées de Dieu et la totalité des commandements du Christ. » Pour saint Basile, « Les Livres sacrés renferment explicitement ou implicitement, toute la doctrine et toute la pratique du monachisme cénobitique. Par conséquent, le moine peut et doit légitimement les regarder et les utiliser comme la norme ou la véritable règle de son observance qui tend évidemment à la réalisation intégrale de l'idéal évangélique ⁵³. »

S'ils recourent tout aussi bien à l'autorité de l'un et de l'autre Testaments, les moines et les pères, donnent leur préférence, faut-il le dire, aux textes néo-testamentaires, aux évangiles en particulier. C'est ainsi que l'on a pu présenter la *Règle de saint Benoît* comme un « abrégé de l'Évangile ⁵⁴ » et, en général, toutes les règles anciennes, comme réductibles aux textes évangéliques ⁵⁵.

Des textes plus proches de nous insisteront davantage encore, s'il est possible, sur cette nécessaire dépendance : « C'est le saint Évangile de Notre-Seigneur Jésus-Christ avec l'interprétation catholique des docteurs de l'Église qui tiendra lieu de règle à tous les chartreux... », ainsi s'exprime la première des ordonnances attribuées à saint Bruno ⁵⁶.

Mais nul texte n'est plus explicite à ce sujet que le prologue de la *Règle des Grammontains* : l'auteur — saint Étienne de Muret — s'y attarde à montrer comment les Règles plus anciennes n'ont fait qu'emprunter à l'Évangile « seule première et principale Règle

⁵¹ Saint BENOÎT : *La Règle des moines*, chap. LXXIII. Édit. Maredsous, p. 101.

⁵² On trouvera de très beaux textes dans : ROUET DE JOURNAL, S. J. : *Textes ascétiques des Pères de l'Église*. Herder, 1947 ; et dans JEAN BREMOND : *Les Pères du désert*, 2 vol. Gabalda, 1927.

⁵³ Dom DAVID AMAND : *L'ascèse monastique de saint Basile*, pp. 326-27. Consulter aussi, dans le même ouvrage, l'article VIII du chapitre I, pp. 82-85, et dans GERTRUDE MURPHY : *St Basil and monasticism*, tout le chap. IV, pp. 35-51.

⁵⁴ Lire, sous ce titre, l'étude de Dom JEAN LECLERCQ, dans *La vie parfaite*, aux pp. 114 à 121. On sait aussi que la *Règle des moines* emprunte trente fois à saint Matthieu, treize fois à saint Luc et quarante-huit fois à saint Paul...

⁵⁵ *Primaria sane et quasi fundamentalis monachorum Regula evangelium erat; illa inquam, quæ castrare seipsum propter regnum cælorum; quæ abnegare se, et crucem tollere; quæ patrem et matrem, uxorem et agros propter Christum relinquere... Regula particulares nihil nisi huius primæ Regulæ applicationes aut declarationes locis et personis plerumque aptatæ habentur. Allacio, Prefatio ad Regularum codicem. PL. 103, 398.*

La toute première et comme la Règle fondamentale des moines était l'Évangile : c'est elle qui enseigne à se mortifier pour le royaume des cieux, à se renoncer et à porter sa croix, à quitter son père et sa mère, sa femme et ses champs pour le Christ... Les Règles particulières ne sont rien d'autre que des applications de cette première Règle, des précisions plus adaptées de lieux et de personnes. »

⁵⁶ Cité par Y. GOURDEL, dans l'article « Chartreux ». *Dict. Spir.*, t. II, col. 704.

des règles pour la foi et le salut», puis il termine son exposé par cette exhortation et ce mot d'ordre : « Adhérant donc, tels des rameaux au Christ qui est la vigne véritable, ayez soin d'accomplir autant que vous le pourrez, avec son aide, les préceptes de l'Évangile. Si l'on vous demande de quelle profession vous êtes, ou de quelle Règle, ou de quel ordre, dites que vous êtes de Règle première et principale de la religion chrétienne, c'est-à-dire de l'Évangile, source et principe de toutes les règles ⁵⁷. »

Il suffit, croyons-nous. Un premier point nous semble acquis désormais : quand il nous demande de considérer le Nouveau Testament comme notre « première et principale Règle », le rédacteur de notre chapitre II formule autre chose qu'une simple remarque. Il reprend, à son compte, une invitation — une sommation, parfois — bien souvent répétée par les législateurs monastiques. Et il ne doit pas nous être indifférent qu'un aphorisme aussi riche de signification et de plénitude s'énonce en tête de nos *Règles* : il nous rattache, de la sorte, à cette longue lignée des moines qui proclamaient trouver leur vrai code de perfection dans l'Écriture, mais surtout dans le saint Évangile de Notre-Seigneur Jésus-Christ ⁵⁸.

8. La Bible dans le détail de l'existence monastique.

Quand ils affirment de la sorte que la Bible — le Nouveau Testament surtout — est leur « première et principale règle », les Pères du monachisme entendent énoncer autre chose qu'une conviction : ils veulent bien plutôt attirer l'attention de leurs disciples sur le principe qui effectivement guida leur ascèse et qui, seul, suffirait à justifier le code parfois très précis de leurs prescriptions morales ou disciplinaires. L'Écriture, pour eux, pose plus que des vérités de fondement : elle oriente tout l'agir, elle commande le détail des actions.

Rien d'étonnant dès lors, si les plus anciens textes mettent exactement sur le même pied les *præcepta maiorum* et la *doctrinam sanctarum scripturarum* ⁵⁹, la *regulam scripturarum* et la *monasterii disciplinam* ⁶⁰ ; rien d'étonnant non plus si bien des *præcepta* se réfèrent explicitement à l'Écriture et si la règle du prieur — notamment — entremêle des prescriptions de tous genres s'appuyant sur une trentaine de citations scripturaires ⁶¹.

C'est, toutefois, dans les œuvres ascétiques de saint Basile que nous trouverons cette manière de juger et de faire poussée jusqu'à ses ultimes conséquences ⁶². S'il propose aux chrétiens ⁶³ le détail de leurs obligations, le saint moraliste les emprunte — prescriptions

⁵⁷ PL. 204. Cité par Jean LECLERCO, dans *La vie parfaite*, pp. 113-114.

⁵⁸ Il ne paraîtra pas étrange de voir les pères du monachisme insister de la sorte sur une « évidence » aussi féconde : c'est pour avoir perdu, quant à nous, le sens de ces vérités de fondement, que, trop souvent, nous ne trouvons plus aujourd'hui, dans la lecture de nos *Règles*, cette vigueur de sève dont notre vie religieuse aurait tellement besoin.

⁵⁹ *Pachomiana latina. Præcepta et Instituta*, paragraphe liminaire.

⁶⁰ *id. ibid.* art. 10.

⁶¹ *id. ibid.* art. 18.

⁶² « Les fondements de la doctrine monastique y sont évidemment justifiés et étayés par une foule de citations néo-testamentaires. Bien plus, les prescriptions les plus menues ou les plus vulgaires relatives à l'organisation pratique du monastère sont toujours appuyées et documentées par des citations. Le législateur propose toutes ses dispositions concrètes comme de simples corollaires déduits tout naturellement des Évangiles ou de certains passages des Actes se rapportant à la vie des premières communautés chrétiennes » (Dom David AMAND : *L'ascèse monastique de saint Basile*, p. 83).

⁶³ On sait que, pour saint Basile, le terme « chrétien » désigne *a fortiori* le moine, celui-ci étant chrétien — disciple du Christ — dans toute la force du terme.

ou prohibitions — au Nouveau Testament : à chacune des règles qu'il énonce, il adjoint un ou plusieurs renvois aux textes sacrés, conviant le lecteur « à prendre en main le volume du Nouveau Testament où il trouvera le témoignage scripturaire d'où la règle a été tirée »⁶⁴.

Déjà, dans sa lettre II à Grégoire de Nazianze, Basile avait insisté sur cette « excellente méthode pour s'initier à la perfection qu'est la méditation des Écritures », « on y trouve » disait-il, « des règles de conduite », des exemples aussi⁶⁵. Mais sa circulaire⁶⁶ « sur la perfection monastique » revient de façon plus explicite sur cette idée chère entre toutes au moine d'Annésoi : « Je traiterai toutes choses en conformité avec ce que j'ai moi-même appris de l'Écriture divinement inspirée. Au sujet de chaque point discuté, je vous donne de la sorte un enseignement tiré de l'Écriture, un témoignage facile à saisir... » Et l'auteur de suivre ponctuellement le programme qu'il s'est tracé : de l'obligation essentielle de vivre conformément à l'Évangile, des prescriptions fondamentales en matière de pauvreté, d'obéissance et de charité, il descend aux questions de protocole vestimentaire, distribuant les plus menus conseils relatifs à la modestie, au travail et à la nourriture, s'en référant toujours — explicitement ou implicitement — au texte du Nouveau Testament⁶⁷.

Il ne procédera pas autrement quand il rédigera ses « Règles » : qu'on lise par exemple — nous choisissons à dessein un article d'importance secondaire — la Règle de la ceinture : relativement courte, elle cite expressément l'exemple de Jean-Baptiste (il s'entourait les reins d'une ceinture de cuir) ; d'Élie (« C'est un homme velu, avec une ceinture de cuir autour des reins ») ; de saint Pierre (« Ceins-toi et lie tes sandales ») ; de saint Paul (la prophétie d'Agabos à son sujet) ; de Job (« Ceins tes reins comme un homme ») ; de tous les disciples (le Christ leur défend de garder en leur ceinture ni or, ni argent, ni monnaie) ; du Christ lui-même (au lavement des pieds) et elle se termine par un texte de saint Luc prouvant que « posséder plusieurs ceintures à son usage est formellement interdit »⁶⁸.

Nous rencontrons ici le type de cette conception monastique qui fait sa loi — jusque dans le concret de ses moindres ordonnances — de l'enseignement même de l'Esprit. Cette conviction de la parfaite adéquation de l'Écriture à la conduite du moine dans le détail de son agir n'est certes pas un monopole basilien, encore que nul des pères du monachisme n'ait pris tant d'insistance à nous rappeler cet axiome fondamental. Quand saint Augustin, par exemple, entreprendra de confondre les moines fainéants — qui ne voulaient, pas plus que les oiseaux du ciel, ni semer, ni moissonner ! — c'est par des textes de l'Écriture, de saint Paul surtout, qu'il leur répondra dans un opuscule vigoureux et plein de verve ; c'est avec les mêmes armes qu'il contraindra ceux qui refusaient leur

⁶⁴ *De la foi*, 6. PG. 31,692. Ailleurs, le même Docteur affirme que « toute parole ou toute action, doit être garantie et confirmée par le témoignage de l'Écriture inspirée ». *Éthiques*, règle 26,1. PG. 31,744. Équivalentement : « Il n'est permis à personne de se donner licence d'accomplir des actions ou de dire des paroles qu'il estime bonnes et vertueuses, s'il ne les appuie sur des citations des Écritures inspirées ». *Petites Règles*, 1. PG. 31,1080.

⁶⁵ BASILE : *Lettre II*. PG. 32,224.

⁶⁶ BASILE, *Lettre XXII*. PG. 32,288.

⁶⁷ Se rendre compte dans Sister Margaret MURPHY : *St Basil and monasticism* aux pages 23 et suivantes, de la densité des citations et des allusions.

⁶⁸ BASILE : *Grandes Règles*, 23. PG. 31,981. Ces quelques citations sont données d'après Dom David AMAND, *op. cit.*

tête à la tonsure, à suivre les ordres du grand Apôtre et l'exemple de leurs frères dans le monachisme⁶⁹.

Si tel est le rôle prépondérant assigné à l'Écriture dans la conception des lointains fondateurs du monachisme, il ne peut être surprenant de constater l'insistance avec laquelle l'horaire journalier du cenobium ramène dans la vie du moine le contact multiforme avec les Livres saints : psaumes et leçons de l'Office⁷⁰, lecture de table et conférences⁷¹, études de mémoires⁷² et *lectio divina* surtout⁷³, c'est toujours la Bible que l'on lit, c'est la Parole de Dieu que l'on entend.

La méditation attentive des textes scripturaires se poursuivra même aux heures du travail manuel⁷⁴, aux moindres « moments perdus » de la journée : qu'il se rende à l'assemblée, qu'il revienne en cellule ou qu'il prenne le chemin du réfectoire, qu'il frappe le signal de la conférence ou de la prière, qu'il distribue à ses frères quelques « douceurs » au sortir du repas commun, qu'il attende silencieusement le début d'un exercice de communauté, qu'il soit occupé de n'importe quelle manière, le pachômien se remémore quelque passage du texte sacré, il le médite, il en recherche et s'en approprie l'esprit⁷⁵.

De la sorte, il n'est aucune de ses actions qui ne soit sous le signe de Dieu ; il ne sera dans sa vie d'autre souci que celui d'une conformité aussi étroite que possible avec l'enseignement divin. Dans toutes ses démarches, et pour ainsi dire à chacun de ses pas, le moine se trouvera guidé par cette volonté de répondre au mieux à tels ou tels désirs de Dieu, révélés à son âme dans l'incessante méditation du message d'éternelle sagesse.

⁶⁹ On ne perdra jamais son temps à relire les très beaux textes du saint évêque, tant au sujet du travail des moines. *De opere monachorum*, qu'en tous autres domaines de l'ascétisme chrétien. On trouvera ces textes dans le volume III d'une édition bilingue parfaite des *Œuvres de saint Augustin* (Desclée de Brouwer).

⁷⁰ *Pachomiana latina*, Pr. 8, 14, 15, 16, 17, 127, 128, 141, 142 ; Pr. Inst. 14.

⁷¹ Dans les *cenobia* pachômiens, le repas se prenait en silence. Cassien attribue aux Cappadociens la paternité de cet usage d'une lecture de table (*Institutions*, I, 4, c. XVII). Pour saint Augustin, la lecture est de règle « afin que la bouche ne soit pas seule à manger, mais que les oreilles aussi goûtent la parole de Dieu » ; il s'agit donc bien d'une lecture de la Bible (*Regula*, Ép. 211.8) « Dans l'Ordre Bénédictin, on lisait plus communément l'Écriture sainte, et comme chaque partie de l'année a ses livres particuliers de l'Écriture qu'on lit au chœur, on achevait au réfectoire ce qui ne se lisait pas à l'église, en sorte que dans le cours de l'année on lisait toute l'Écriture, tant au chœur qu'au réfectoire... » Dom CALMET : *Commentaire sur la règle de saint Benoît*, 1734 ; tome II, p. 23 et toute la page suivante.

⁷² *Pachomiana latina*, Pr. 13, 14, 139, 140. Lire au sujet des bibliothèques des anciens monastères, l'excellente monographie du P. J. de GHELLINCK, S. J., dans *Dictionnaire de Spiritualité*, tome I, col. 1589-1606. En particulier : « On peut dire que la *lectio*, c'est-à-dire la lecture étudiée de la Bible et des commentaires qui en facilitent l'intelligence, est ordonnée ou supposée par presque toutes les règles monastiques... », col. 1595. « A propos de chaque livre de la Bible, Cassiodore indique les commentateurs qui peuvent aider à l'intelligence du texte, et, dans la formation des bibliothèques monastiques, on a été fidèle en général aux recommandations de Cassiodore... », col. 1596.

⁷³ Nous reviendrons plus sur cette *lectio*.

⁷⁴ *Pachomiana latina*, Pr. 60 : « Travaillant, qu'ils ne parlent pas de choses séculières, mais, ou qu'ils méditent les choses saintes, ou qu'ils fassent silence », Pr. 116 : De la boulangerie... « enfournant les pains, ou les reprenant du four, qu'ils se taisent semblablement et qu'ils chantent quelque psaume ou quelque autre passage de l'Écriture... » Et le Pr. 122 représente les Frères, assis, tressant leurs cordes ou tissant leurs nattes, mais « ruminant ce qu'ils auront retenu en leur mémoire des choses qui leur auront été dites au sujet des Écritures ».

⁷⁵ *Pachomiana latina*, Pr. 3. « Dès que le signal convoque à la collecte, il sort de sa cellule, méditant quelque passage de l'Écriture jusqu'à ce qu'il parvienne à la porte du lieu de l'assemblée ». Pr. 6, 28, 36, 37, 59. « Quand toutes les maisons se rassemblent... les moines ne parlent pas entre eux, mais chacun médite quelque passage de l'Écriture ».

En nous gardant de toute schématisation, ne pourrions-nous faire se rejoindre ici cette orientation du monachisme à ses débuts, et les directives fondamentales de notre chapitre «de l'esprit».

Deux moyens, pour nous, «d'entrer et de vivre» dans l'esprit de foi paraissent on ne peut plus étroitement liés dans le texte qui nous les présente : «*premièrement, les Frères de cette Société auront un très profond respect pour la sainte Écriture... regardant — le Nouveau Testament — comme leur première et principale règle. Secondement, les Frères de cette Société animeront toutes leurs actions de sentiments de foi et en les faisant ils auront toujours en vue les ordres et la volonté de Dieu qu'ils adoreront en toutes choses et par lesquels ils auront égard de se conduire et de se régler*»⁷⁶.

Il est difficile de ne pas noter le parallélisme des deux finales : manifestement, les ordres et la volonté de Dieu par lesquels nous devons avoir égard de nous conduire et de nous régler, c'est dans le Nouveau Testament, premièrement et principalement, qu'un sentiment de foi et de vénération nous les fera découvrir. Il nous paraît falloir attacher grande attention à la similitude et à la contiguïté de telles formules : ce n'est pas le hasard d'une improvisation qui a placé l'un à la suite de l'autre ces deux articles si intimement liés dans la pensée traditionnelle du monachisme. Comme tous nos devanciers, ce que nous demandons à l'Écriture, c'est de transformer le détail de notre vie, c'est d'orienter tout notre agir en nous révélant les vues de Dieu.

Au surplus, si cette lecture attentive des articles 3 et 4 de notre chapitre II ne suffisait pas à nous convaincre des intentions de leur rédacteur, le *Recueil* y aurait surabondamment pourvu. «Comment pouvons-nous animer toutes nos actions de sentiments de foi? C'est en les faisant toutes par quelque motif de foi; en se mettant, par exemple, dans l'esprit quelque passage de la sainte Écriture...»⁷⁷. De ces passages, «tirés de l'Écriture sainte qui peuvent aider les Frères à faire leurs actions par esprit de foi», on nous en suggère, aux pages suivantes, pour tous les moments de la journée, pour toutes les rencontres et toutes les occupations⁷⁸. Sans doute, scrait-il quelque peu forcé de mettre en parallèle semblable énumération et les recueils établis à divers âges du monachisme, et dès le IV^e siècle certainement⁷⁹. Il n'est pas inutile de faire observer combien, au XVII^e siècle encore, l'autorité de la Bible continuait de couvrir les prescriptions morales les plus minimes : mieux, elle s'étendait à maintes consignes du bon usage⁸⁰.

Relevons tout au moins, et la pertinence des citations de notre florilège et la variété de leurs sources, et le dessein d'utilité qui a présidé à leur choix. Quarante passages sont empruntés aux livres du Nouveau Testament, les Épîtres de saint Paul étant citées quatorze fois; trente-six versets sont choisis dans les livres de l'Ancien Testament, parmi lesquels, onze nous viennent des *Psaumes*, dix de l'*Ecclésiastique* et six des *Proverbes*. Volontaire-

⁷⁶ *Règles communes...*, ms. 1705, p. 6; ms. 1718, p. 4.

⁷⁷ *Recueil*, 1711, n^o 2; p. 84, 1902, p. 76.

⁷⁸ *id.*, pp. 95-105; 1902, pp. 86-99.

⁷⁹ Qu'il suffise de nommer ici l'un des plus célèbres : *Le Grand Antirrhétique*, d'EVAGRE DU PONT († 399); recueil de sentences bibliques, partagées en huit livres, et dirigées contre les huit vices capitaux. Traduit en latin par Gennade.

⁸⁰ Se rappeler les citations de l'Écriture dans les *Règles de la Bienséance et de la Civilité chrétienne*. On en retrouvera davantage encore — entremêlées de nombreuses citations des Pères — dans les sujets d'examens particuliers de Tronson qui traitent de la modestie. Cf. TRONSON : *Œuvres complètes*, édition Migne, tome II, col. 778-796.

ment, l'anthologiste a limité son choix : généralement — exceptions sont faites en faveur du catéchisme, de l'action de grâces (après la communion) et des repas — deux ou trois passages seulement ont été retenus pour chacun des thèmes. Toujours, aussi, ces textes sont choisis parmi les plus simples, parmi ceux dont l'exégèse ne peut guère souffrir de difficulté : il s'agit d'aider les âmes, non de les divertir, moins encore de les égarer !

Ces courts extraits ne visent d'ailleurs qu'à suggérer une méthode. C'est à chacun de nous qu'il incombe de refaire pour son compte un choix plus large ou mieux approprié. Aussi bien, les « Considérations touchant les lectures spirituelles » reviennent-elles sur ces directives : « Vous ressouvenez-vous souvent de quelques passages du *Nouveau Testament* ou de *l'Imitation de Jésus-Christ*? »⁸¹. Il faudrait toujours en avoir quelqu'un dans l'esprit... »⁸².

Ne quittons pas cette page du *Recueil* sans avoir relu la consigne sur laquelle se clôt le présent paragraphe : « Il faudrait lire ces livres de suite et avec ordre ; et quelquefois, à l'ouverture du livre, dans de petits intervalles de temps qu'on peut avoir ». Ces quelques lignes introduiront un deuxième moment de notre étude : si elles laissent supposer un recours très fréquent aux livres néo-testamentaires, elles insistent en même temps pour que cette lecture soit faite, le plus souvent, avec ordre et esprit de suite. C'est que le message divin ne se fragmente pas : si certaines de ses formules peuvent parfois, dans leur concision, nous être une évocation commode et bienfaisante, elles resteraient bientôt privées de sève si elles demeuraient détachées de leur vivant contexte, si elles cessaient de baigner dans la vie intense de l'Esprit qui les a produites⁸³.

9. La Bible, forme de la pensée du moine.

Si la règle de saint Benoît — aussi bien que celles de saint Pachôme et de saint Basile — prend très souvent appui sur des textes scripturaires — elle paraît néanmoins plus autonome : cela tient avant tout au fait que bien des usages monastiques n'étaient plus dès lors à justifier, leur pratique s'étant généralisée dans l'Église. Très fréquemment donc, elle reprendra ses normes à des Règles plus anciennes ; mais, avec une égale facilité, elle retrouvera le meilleur de sa pensée dans les mots inspirés⁸⁴ !

Tout aussi nettement, la vie du moine bénédictin nous apparaîtra centrée sur le donné scripturaire. Pour une première fois même dans l'histoire de la législation monastique,

⁸¹ Cette « parité » entre le *Nouveau Testament* et *l'Imitation* est bien caractéristique d'une époque. Il faut se garder de la prendre pour un absolu.

⁸² *Recueil*, 1711, n° 2, p. 211 ; 1902, p. 208.

⁸³ La Parole n'a pas été écrite pour être ainsi disséquée : elle est, dans son entier un message ; tel verset peut nous aider à nous ressouvenir, il ne nous donnera par lui-même qu'une signification tronquée, donc en danger d'être inexacte.

⁸⁴ C'est l'abbé, par exemple, qui, « dans les tâches qu'il distribuera, se conduira avec discernement et modération, se rappelant la discrétion du saint patriarche Jacob, qui disait : Si je fatigue mes troupeaux en les faisant trop marcher, ils périront tous en un jour (*Gen.*, XXXIII, 13) ». *Regula*, c. LXIV. C'est lui aussi « qui doit s'occuper en toute sollicitude des frères qui ont failli ; parce que ce ne sont pas les bien portants qui ont besoin du médecin, mais les malades (*Matth.*, IX, 12) ». *regula*, c. XXVII.

nous découvrirons ici, présentés dans leur magnifique équilibre, les divers exercices de la vie contemplative : l'*Opus Dei* et la *Lectio divina* en seront les moments les plus sacrés, les activités les plus fécondes.

A longueur de chapitres, saint Benoît précise le rituel monastique de ce que nous appelons l'Office, de ce qu'il nommait, lui, avec infiniment de respect, l'Œuvre de Dieu⁸⁵ : méditation incessante des psaumes⁸⁶, lectures tirées le plus souvent des deux Testaments⁸⁷ alternaient gravement, laissant au surplus se prolonger maintes fois la prière chorale en des silences recueillis⁸⁸.

Cette psalmodie, les laïcs que nous sommes ont vraiment peine à en soupçonner toutes les bienfaisantes résonances ! Fort heureusement, aujourd'hui, nous redécouvrons les psaumes : mais pourrions-nous jamais les goûter, les faire nôtres à l'égal de ces contemplatifs qui en sont saisi toute la valeur de prière, toute la portée de doctrine, qui les ont identifiés avec leurs plus surnaturelles aspirations⁸⁹ ?

Arrêtons-nous tout au moins à comprendre un peu ce que pouvait être, pour nos lointains devanciers, la *lectio divina*. Pratique essentielle du monachisme⁹⁰, elle se définirait aujourd'hui, comme une « lecture spirituelle méditative consacrée surtout à la sainte Écriture et aux Pères de l'Église »⁹¹ ; ou préférablement encore, une lecture « qui se borne aux saintes Écritures et aux ouvrages des Pères, et qui, dans son caractère et son but, est une lecture plutôt pieuse qu'intellectuelle »⁹².

Toutes les définitions données précisent la signification de l'adjectif : « divine » ; cette confrontation intérieure l'est d'abord par son objet premier, sinon unique : l'Écriture : elle l'est ensuite par toute l'activité qu'elle met en jeu : appréhension de la parole, apport de

⁸⁵ *Regula*, cc. VIII à XX ; à quoi il faut ajouter plusieurs prescriptions disséminées dans divers autres chapitres.

⁸⁶ « Conduisons-nous dans la psalmodie de manière que notre esprit concorde avec notre voix ». *Regula*, c. XIX.

⁸⁷ « Aux Matines, on lira les livres de l'Écriture sainte, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, ainsi que les commentaires qui en ont été donnés par les plus qualifiés des Pères orthodoxes universellement reçus... « Suivront ; une lecture de l'Apôtre, qui doit être récitée par cœur... » *Regula*, c. IX.

⁸⁸ Se rappeler combien l'ancienne psalmodie était favorable à la méditation : on écoutait plus que l'on ne chantait. Il semble bien toutefois que l'on doive admettre « l'usage de la psalmodie à deux chœurs alternés dans les plus anciens monastères gouvernés par la Règle de saint Benoît ». Dom P. THOMAS : *le chant et les chantres dans les monastères bénédictins*. in : *Mélanges bénédictins... par les moines de l'Abbaye de Saint-Jérôme*. Éditions de fontenelle, 1947, p. 428.

⁸⁹ Un des plus beaux témoignages à ce sujet est celui de Cassien : *Conférences*, X, 11. « Nous trouvons tous nos sentiments exprimés dans les psaumes : nous y voyons, comme dans un pur miroir, tout ce que nous aimons, et nous nous servons de leurs paroles, non pas comme si nous les avons apprises, mais comme si elles étaient nées naturellement de notre cœur, comme des fruits de notre expérience plutôt que de notre mémoire ». Trad. E. Cartier.

⁹⁰ Louis BOUYER : *Le sens de la vie monastique*. Brepols, 1952, p. 257, et tout ce chapitre sur la *Lectio divina*.

⁹¹ Thomas MERTON : *Aux sources du silence*. Desclée de Brouwer, 1952, p. 28.

⁹² Dom Cuthbert BUTLER : *Le monachisme bénédictin*. Traduction française, Paris, de Gigord, 1925, p. 33. — On trouvera une définition plus développée dans Denys GORCE : *La lectio divina* : I. *Saint Jérôme et la lecture sacrée*. Paris, Picard, 1925, pp. III-IV... « Étude approfondie du texte sacré, étude appuyée sur la pensée catholique la plus authentique qui soit ; celle des saints Pères. »

toutes les ressources humaines à la recherche de l'intelligence du Message ⁹³, action pénétrante et illuminatrice de la Grâce qui établit, en réponse, ce dialogue intime de l'homme et de Dieu. «Lecture méditée», «lecture-oraison», oui, la *lectio divina* était cela avant la lettre : elle menait droit à la vraie contemplation ⁹⁴.

Au chœur, au réfectoire, en cellule, plus de quatre heures par jour, le moine bénédictin se trouvait de la sorte «dans le monde spirituel des prophètes et des patriarches. La *Vulgate* était si fortement gravée dans son esprit qu'il pensait en son langage et voyait toutes choses à la lumière de ses images, tandis que l'univers entier se colorait peu à peu du sens de l'Écriture» ⁹⁵. C'est que «la Bible est un monde, et ce monde n'est que le monde de tous les jours ramené aux perspectives du plan divin» ⁹⁶ : à la longue, et comme sans recherche, le moine en arrive à juger de tout selon Dieu, à regarder toute chose par les yeux de la foi, c'est-à-dire, conformément aux vues de Dieu. C'est dans ce commerce assidu avec l'Écriture qu'il acquiert une vraie «capacité de voir surnaturellement» ⁹⁷. «Les pensées de Dieu se substituent à ses pensées, les sentiments de Dieu aux siens, et il en vient à épouser cette mentalité du Christ dont parle saint Paul. Alors, la foi en la parole éteint, pour ainsi dire, la vue portée sur le monde présent et dès aujourd'hui le moine vit dans l'éternel futur» ⁹⁸.

Aussi difficile qu'il puisse être de se faire une idée de la richesse de tels aperçus au travers des quelques notes que nous en donnons, ne nous sera-t-il pas permis désormais d'y rattacher les enseignements de notre Législateur pour tenter d'en découvrir mieux la haute valeur de tradition ?

Notons, tout d'abord, l'insistance de nos «Règlements» à nous faire lire ou entendre la Parole divine. Quotidiennement, trois lectures du Nouveau Testament nous sont prescrites : les Évangiles et les Actes au repas de midi ⁹⁹, les Épîtres et l'Apocalypse au repas du soir ¹⁰⁰, et, au début des exercices de fin de journée, «la lecture à genoux d'environ une demi-page du Nouveau Testament» ¹⁰¹ conformément à la prescription déjà édictée par le texte du chapitre II ¹⁰².

⁹³ Comme le remarquent divers auteurs, c'est précisément là ce que firent les Pères ; c'est ce que nous devons faire après eux, non «en produisant artificiellement de plus ou moins mauvais pastiches de leurs propres interprétations, mais en tirant des méthodes historiques et critiques toutes les possibilités que nous donne notre époque, comme ils ont tiré parti à la leur de la philologie qu'ils connaissaient et pratiquaient». Cf. notamment : Louis BOUYER, *op. cit.*, p. 267 et suivantes ; Dom Anselme STOLZ : *L'Ascesi cristiana*. Morcelliana, 1944, p. 166. (De ce dernier ouvrage, les Bénédictins de Chevetogne ont donné récemment une traduction française : *L'Ascèse chrétienne*.)

⁹⁴ *Tegelijk lezing, overweging en gebed* — à la fois lecture, considération et oraison — lit-on dans *Sacris erudiri* — *Jaarbæk voor godsdienstwetenschappen*. Sint-Pietersabdij, Steenbrugge, I, p. 20. — C'est, en vocabulaire d'aujourd'hui, une très bonne manière d'établir l'équivalence entre la «*lectio divina*» et nos divers exercices journaliers.

⁹⁵ Thomas MERTON : *op. cit.*, p. 58.

⁹⁶ Louis BOUYER : *op. cit.*, p. 287.

⁹⁷ Anselme STOLZ : *op. cit.*, *loco cit.*

⁹⁸ Louis BOUYER : *op. cit.*, pp. 271-272.

⁹⁹ *Pratique du règlement journalier*, ms. 1713, p. 4 ; *Règles communes...*, ms. 1705, p. 64 ; ms. 1718, p. 76.

¹⁰⁰ *Pratique...*, p. 7 ; *Règles...*, 1705, p. 66 ; 1718, p. 79.

¹⁰¹ *Pratique...*, p. 7 ; *Règles...*, 1705, p. 66 ; 1718, p. 78.

¹⁰² *Règles...*, 1705, p. 5 ; 1718, p. 4.

De plus, les dimanches et fêtes ¹⁰³, les jeudi ¹⁰⁴, vendredi ¹⁰⁵ et samedi ¹⁰⁶ saints, trois jours sur six en période de vacances ¹⁰⁷, chacun des jours de la retraite commune ¹⁰⁸, les indications horaires de nos premiers textes précisent — et parfois multiplient — les moments de *lectio*.

Chaque jour, d'ailleurs, voit s'inscrire au programme de nos exercices le minimum d'une « lecture spirituelle ». Telle qu'elle est décrite et conseillée dans le *Recueil*, celle-ci ne s'écarte nullement de la manière traditionnelle en fait de *lectio divina* : les dispositions qu'elle requiert ¹⁰⁹, l'attitude intérieure qu'elle commande ¹¹⁰, le souvenir qu'elle doit laiss-

¹⁰³ « Les Frères étant de retour de la sainte Messe, on lira un chapitre du Nouveau Testament et ensuite l'explication du même chapitre et on confèrera dessus jusqu'à 8 heures ». *Règles...* ms. 1705, p. 67; ms. 1718, p. 80. Au Noviciat, l'horaire des « exercices journaliers » prévoit : « Depuis 7 heures peu plus, les Novices étudieront par cœur ce que leur directeur leur aura donné à apprendre du Nouveau Testament en se promenant dans le jardin ou dans une salle, et puis ils le répèteront au directeur des Novices ». *Règles communes*, ms. 1705, p. 74. Cette « étude dans le Nouveau Testament » est mentionnée encore par le *Coutumier* de la maison de Saint-Yon. (Diverses pratiques en usage dans la maison, 1781, p. 49). Le même *Coutumier* propose plusieurs fois, sous le titre « Explication des saints Pères », un exercice qui paraît devoir s'identifier avec la lecture-explication-conférence dont il vient d'être parlé dans notre citation. Ainsi, aux pages 18, 40, 51, 60 et 61. L'avant-dernière mention semble, en effet, devoir assez difficilement s'accorder d'une autre signification. « A 8 h. 1/4 (il s'agit du Règlement pour la retraite), explication des saints Pères sur les chapitres indiqués dans la Règle » (On trouvera ci-dessous ces indications; note 3). C'est donc bien aux Pères de l'Église que nos Frères avaient pris l'habitude de demander cette « explication » des textes néo-testamentaires prévue par la prescription régulière. — Toujours en ce qui concerne les dimanches, on notera que dès leur première publication, *Les Méditations pour tous les dimanches de l'année* inséraient « les Évangiles de tous les dimanches » (Cf. Georges RIGAUT : *Histoire générale...*, tome I, p. 498) : ceci conduirait à admettre que le texte de l'évangile dominical était lu, le samedi soir ou le dimanche matin, en communauté. On se souviendra que, semblablement, l'abbé bénédictin lisait cette « leçon de l'Évangile, tandis que tous les moines se tenaient debout, avec respect et crainte », chaque dimanche entre Matines et Laudes (*Regula*, c. XI).

¹⁰⁴ « Ces deux jours (jeudi et vendredi) on ne lit point à table les Livres ordinaires mais seulement la Passion de N.-S. J.-C. selon les quatre Évangélistes, laquelle étant finie, on lit l'histoire de la sainte Bible commençant à la Cène de N.-S. *Pratique...*, p. 35; *Règles...* 1718, pp. 94-95. « A 7 heures, on fera une lecture publique du Nouveau Testament, puis la répétition et l'explication. » *Pratique...*, p. 33; *règles...*, 1718, p. 94.

« Le jeudi saint, aussitôt après le dîner, on lira publiquement les XIII^e, XIV^e, XV^e, XVI^e et XVII^e chapitres de l'Évangile de saint Jean... » *Pratique*, p. 36; *Règles*, 1718, p. 96.

¹⁰⁵ « A 8 heures, si dans l'église où l'on va entendre la sainte Messe il y a prédication, on ira l'entendre... sinon on fera une lecture publique de la Passion de N.-S. selon saint Jean... » *Pratique*, p. 38; *Règles...*, 1718, p. 98.

« Après le dîner on ira dans la chambre des exercices où l'on fera l'avertissement des défauts de toute l'année, ensuite on dira le chapelet; s'il reste du temps, jusqu'à 2 heures et demie chacun en particulier fera lecture dans le Nouveau Testament. *Règles*, 1718, p. 99.

« Après la collation, on ira dans la chambre des exercices où on lira jusqu'à 8 heures l'explication de la Passion de N.-S. J.-C. selon saint Jean avec répétition et conférence ». *Pratique*, p. 40, *Règles*, 1718, p. 99.

¹⁰⁶ « A 7 heures on fera une lecture publique du Nouveau Testament et puis on fera la répétition et l'explication ». *Pratique*, pp. 40-41; *Règles*, 1718, p. 100.

¹⁰⁷ Les jours auxquels on n'a pas congé. « A 6 heures on assistera à la sainte Messe et puis on fera lecture chacun en particulier dans le Nouveau Testament ». *Règles*, 1705, p. 80; 1718, p. 105.

¹⁰⁸ « A 8 heures, on fera lecture publique d'un chapitre de l'Évangile, dont on lira chaque jour un chapitre et ceux qu'on lira seront les chapitres V, VI, VII de saint Matthieu et les chapitres XIII, XIV, XV, XVI et XVII de saint Jean ». *Règles*, 1705, p. 83; 1718, p. 108. Remarquer ce choix, le Sermon sur la Montagne, la Cène et la Prière sacerdotale. Saint Basile faisait lire, lui aussi, l'évangile selon saint Jean tout de suite après l'évangile selon saint Matthieu.

¹⁰⁹ Obéissance dans le choix de la lecture; mise en présence de Dieu; prière pour pouvoir comprendre et pratiquer ce qu'on va lire. *Recueil*, 1711, n° 2, p. 143; 1902, p. 137.

¹¹⁰ Ne jamais lire par curiosité; chercher à goûter ce qu'on lit; ménager les pauses et faire de multiples retours sur soi. *Recueil*, 1711, n° 2, p. 144; *Recueil*, 1902, pp. 137-138.

ser ¹¹¹, les fruits qu'elle doit produire ¹¹², tout cela est si proche du meilleur enseignement monastique. Arrêtons-nous tout au moins à remarquer cette considération si souvent retrouvée chez les Pères : « Lisez votre livre comme vous liriez une lettre que Jésus-Christ vous aurait envoyée lui-même pour vous faire connaître sa sainte volonté » ¹¹³. De toute évidence, quand ils s'expriment en ces termes, nos auteurs se souviennent premièrement de ce « Livre », de ce « Message » qui fut vraiment écrit par Dieu et adressé par Lui à chacune de nos âmes. Implicitement au moins, ils font leur cette manière de surestime dont témoigne le texte que nous lisons : « et surtout si c'est l'Écriture sainte »... Pour eux tous, comme pour notre Fondateur et Maître, le livre de la lecture, c'est, avant tout autre, la Bible. Et par là s'explique cette facilité avec laquelle les considérations que nous venons de lire se concentrent à présent sur l'Écriture comme sur leur unique objet : *respectez-en jusqu'aux moindres syllabes*... — c'est la première attention qu'il nous faut avoir : l'intégrité de la lettre : *lisez-la avec soumission d'esprit* — c'est dans la foi qu'il faut aborder la Bible : foi dans la divinité de son contenu, foi dans l'Église qui nous livre ce contenu, foi dans l'Esprit qui vivifie la lettre et sanctifie l'Église ¹¹⁴ ; *pratiquez ce que vous entendez* — la recherche droite, profonde et sincère de la vérité n'existe que si la volonté se trouve disposée au plus intime d'elle-même à se soumettre à la vérité découverte ¹¹⁵ ; *adorez ce que vous n'entendez pas ; et, si vous le voulez entendre, demandez quel en est le sens à ceux qui en ont l'intelligence* — n'est-ce pas surtout à ces Pères de l'Église dont il était lui-même l'heureux disciple que songe saint Jean-Baptiste de La Salle, quand il nous convie à demander l'intelligence de la parole à ceux qui ont reçu mission de nous éclairer ¹¹⁶ ?

Ces derniers textes élargissent à souhait la portée de nos prescriptions régulières : ils donnent leur signification de minimum aux lectures quotidiennes ou périodiques que les Règles nous imposent ; ils n'établissent aucune distinction entre les livres des deux Testaments et ne font que confirmer, le texte des Règles d'une part, qui suppose familière pour nous l'histoire des anciens patriarches ¹¹⁷ et nous fait écouter chaque soir « un chapitre de l'histoire de la sainte Bible » ¹¹⁸, ce passage du « Recueil » d'autre part, où il nous est demandé de faire du Nouveau Testament l'objet d'une lecture suivie, assidue au point de nous permettre d'en avoir toujours quelques passages dans l'esprit ¹¹⁹.

¹¹¹ « Repassez souvent dans votre esprit, et tâchez de graver dans votre cœur, ce que vous avez le plus goûté dans ce que vous avez lu ». *Recueil*, 1711, n° 2, p. 145 ; 1902, p. 138.

¹¹² « Quel fruit en tirez-vous ? Quel empêchement y ressentez-vous ? Quel obstacle y apportez-vous ? *Recueil*, 1711, n° 2, p. 210 ; 1902, p. 208.

¹¹³ Ainsi dans saint Ambroise, *Des offices des ministres sacrés*, livre I^{er}, chapitre XX ; saint Jérôme, *Lettre 22 à Eustochium*, 25 ; saint Augustin, *Ennarationes in Psalmos*, 85, 7 ; saint Grégoire le Grand, *Lettres*, 4, 31 ; saint Isidore de Séville, *Sentences*, livre III, chapitre VIII. Citons ce dernier texte, il donne la pensée commune : « Celui qui veut être toujours uni à Dieu doit prier fréquemment et lire fréquemment. Car lorsque nous prions, nous parlons à Dieu ; mais lorsque nous lisons, c'est Dieu qui nous parle ».

¹¹⁴ Dom Célestin CHARLIER : *op. cit.*, p. 286.

¹¹⁵ *id.*, *ibid.*, p. 288.

¹¹⁶ Sans doute, le Saint ne songe pas qu'à cela : mais rien n'autorise à lui refuser une telle intention. Qu'on prenne au moins la précaution de ne pas tronquer le texte en ne citant que les premiers mots : « Adorez ce que vous n'entendez pas ».

¹¹⁷ *Règles*, 1705, p. 5 ; 1718, p. 3.

¹¹⁸ *Pratique*..., p. 8 ; *Règles*, 1705, p. 66 ; 1718, p. 79.

¹¹⁹ *Recueil* 1711, n° 2, p. 211 ; 1902, p. 208. — On se souviendra de plus qu'aux heures de classe, fréquemment, la lecture réintroduisait des textes de l'Écriture ou tout au moins des récits d'Histoire sainte. « Le

10. Originalité et tradition.

Peut-être ne sera-t-il pas sans utilité de revenir un instant sur les données fournies par les quelques pages qui précèdent ; nous pourrions, de la sorte, mieux dégager encore tel aspect de la pensée traditionnelle des patriarches du monachisme.

Si, pour tel d'entre eux, le moine doit effectivement chercher dans l'Écriture le détail même de ses obligations, tous conçoivent des Règles qui explicitent celles-ci et facilitent au disciple l'intelligence de ses devoirs. Au moine de retrouver, dans le commerce assidu des saintes Lettres, cette optique surnaturelle qui a éclairé la pensée du législateur, et de rendre à tout son agir cette fécondité spirituelle dont il sait la source vivifiante. A la Règle donc de prévoir et de favoriser la *lectio*, mais aussi le recours multiforme aux textes scripturaires, et de promouvoir ainsi cette conformité de vues, cette identification de mentalité du moine au divin inspirateur de sa vie.

Sans doute, le résumé qu'on vient de lire paraîtra-t-il tendancieux : il prépare trop bien l'insertion de notre chapitre II dans le courant monastique traditionnel... Et pourtant, nous croyons qu'une étude quelque peu prolongée des sources du monachisme ne peut que justifier cette façon d'introduire la pensée de notre saint législateur.

Son exposé didactique doit paraître d'une entière originalité : aucun texte de Règles antérieures aux nôtres ne peut — à notre connaissance — laisser prévoir la rédaction que nous lisons ici¹²⁰. Pour traditionnelle qu'elle soit, la pensée qui s'y exprime prend une vigueur et une netteté qui ne se retrouvent pas ailleurs¹²¹ : jamais, croyons-nous, les pères

second livre dont on se servira dans les écoles chrétiennes» devait être farci de textes des livres saints, si l'on en juge par l'exemple donné : «Es-ti-en-ne plein de foi et du Saint-Esprit fai-sait de grands pro-di-ges». (*Conduite des Écoles chrétiennes*, édition du ms. fr. 11 759, Paris, 1951, p. 38). «Le livre dans lequel on apprendra à lire dans le latin est le *Psautier*» (*Conduite...*, p. 44). — Il semble bien, par ailleurs, que le saint Fondateur ait édité un psautier, le *Coutumier de Saint-Yon* portant : «Le jour des Cendres, avant la sainte Messe, on dit les sept psaumes pénitenciaux ; ainsi, le Frère sonneur doit avoir soin de porter à l'Église les Psautiers de M. de La Salle». — Dans une thèse présentée à l'École de Pédagogie de l'Université de Louvain, en 1931, Clément GUSTIN (Fr. Maric. F. S. C.) traite de l'*Enseignement primaire populaire sous l'Ancien Régime* ; il signale aux pages 94 à 98 les «livres en usage dans les écoles» ; on y trouve *Le petit latin ou Petites heures*, psaumes et office du dimanche ; *Sentences extraites de la sainte Écriture pour l'instruction des enfants*, par Thibault Payen, 1551 ; la *Vie des Saints*, faisant suite à la *Vie de Jésus-Christ* ; le *Psautier de David* ; *L'Histoire de l'Ancien et Nouveau Testament*, etc... — Dans les *Devoirs d'un chrétien...*, les tomes I et II, le premier surtout, développent assez longuement la partie historique, surtout la *Vie de Jésus-Christ* (Photocopie de l'édition de 1703 : Archives, Maison Générale).

¹²⁰ Ce qui ne veut pas dire que notre texte n'ait pas quelque parenté avec certains écrits spirituels du XVII^e siècle. Parenté assez lointaine sans doute, mais décelable à plus d'un trait. Se reporter ici à la très bonne étude de F. Clément-Marcel, F. S. C. : *Par le mouvement de l'esprit*. Lethiclleux, 1952. On y trouvera un chapitre de *L'esprit de foi*, pp. 167 et suivantes.

¹²¹ Nous trouverions volontiers une preuve de cette originalité de notre texte dans l'empressement docile avec lequel les Règles des autres Congrégations de Frères enseignants ont repris ces passages décisifs. — Les *Règles et Constitutions* de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes de la Miséricorde (de Montebourg), Coutances, 1865, reproduisent notre chapitre II (comme le plus grand nombre des autres chapitres) sans modification aucune. — Les *Constitutions* de l'Institut des Frères de l'Instruction Chrétienne de Ploërmel, Ploërmel, 1900, portent à la page 20 : «L'esprit de la Congrégation est un esprit de foi et de charité, d'abnégation et d'humilité». — Les *Constitutions* de la Société de Marie (Marianistes), Bar-le-Duc, 1891, s'expriment ainsi, p. 75 : «Le profès, enfant de Marie, s'attache avec amour à cultiver en lui l'esprit de foi et à faire de cette vertu comme la vie de son âme... ; ses appréciations, les principes de sa conduite, ainsi que les actes de sa vie, sont inspirés par la foi et réglés par les maximes de l'Évangile...» — Les *Constitutions et Observances régulières* de l'Institut des Frères de l'Instruction Chrétienne de Saint-Gabriel, Poitiers, 1898, affirment, p. 11 : «L'esprit des Frères doit être : 1^o envers Dieu, un esprit de foi, d'amour et de filiale confiance en sa divine Providence». — Les *Règles communes*

du monachisme qui ont le plus insisté sur le rôle normatif de l'Écriture n'ont été amenés à présenter ce sens surnaturel — cet « esprit de foi » — qui en est la conséquence féconde, comme l'esprit propre à leurs disciples. Il ne faut certes pas tenter de confronter, à des siècles de distance, des formules qui pourraient paraître trop facilement se recouvrir ou s'opposer : si, comme le saint Fondateur lui-même nous le redit, cet « esprit de foi » se confond avec « l'esprit chrétien »¹²², il va de soi qu'il est tout le contraire d'une découverte réservée au XVII^e siècle. *Mais ce sur quoi il nous faut insister une fois de plus, si nous voulons revivifier notre concept en ces matières, c'est sur cette définition de « l'esprit de foi » comme fruit de la dévotion à l'Écriture. « Pour entrer... dans cet esprit », il nous faut « premièrement avoir un très profond respect pour la sainte Écriture... regardant les divines paroles qui sont contenues (dans le Nouveau Testament) comme notre première et principale règle »*¹²³.

Il serait donc vain — d'après les termes de la Règle elle-même — de chercher à produire et à développer cet esprit chez qui n'aurait pas lié commerce d'intimité avec la Bible. Ce serait vouloir cueillir les raisins avant d'avoir planté la vigne.

Si, pour la clarté de la leçon qu'il veut nous enseigner, le rédacteur du chapitre II introduit une première notion de l'esprit de foi avant de mentionner ce recours à l'Écriture comme indispensable et premier moyen de le produire, sans aucun doute possible, dans sa pensée — et dans son expression même — l'exercice de cette dévotion aux Livres saints est déjà supposé chez le novice qui s'applique à acquérir l'esprit qui doit lui être propre, *a fortiori*, chez tous les « engagés » qui doivent mettre leur premier soin à le conserver et à l'augmenter¹²⁴.

Et ceci s'impose comme une évidence dès qu'on s'arrête à relire les précisions suivantes : l'esprit de foi doit faire entrer dans « ces sentiments de Job : le Seigneur m'avait tout donné, le Seigneur m'a tout ôté, il ne m'est rien arrivé que ce qu'il lui a plu, et en d'autres semblables si souvent exprimés dans la sainte Écriture et dans la bouche des anciens Patriarches »¹²⁵. Ou les mots n'ont aucun sens, ou ces quelques lignes signifient que, pratiquement, l'acquisition et l'exercice de l'esprit de foi supposent une familiarité déjà poussée avec les Livres Saints, et nommément avec les textes de l'Ancien Testament. On ne voit pas comment l'on pourrait proposer de telles directives à qui n'aurait jamais abordé que de très loin les Livres sapientiaux, les Livres historiques eux-mêmes : *Job* et la *Genèse* sont invoqués ici, mais il est pertinent que la mention de ces deux exemples n'a aucune portée limitative, l'expression « d'autres (sentiments) semblables si souvent exprimés dans la Sainte Écriture » ne pouvant être prise que dans le sens le plus large.

Et l'on ne peut manquer d'être saisi d'une véritable admiration, tant cette orientation retrouve de traditionnelle fidélité, tant elle garde de permanente actualité. Faisons en

ou Directoire de l'Institut des Frères du Sacré-Cœur, Renteria, s. d., consacrent tout un chapitre à l'Esprit de foi et Pureté d'intention : on y retrouvera maintes expressions empruntées à nos textes. — Les *Rules and Constitutions* des Religious Brothers (connus à présent sous le titre de Christian Brothers), 1832, reproduisent, en leur chapitre II, des paragraphes entiers du nôtre, avec des développements nouveaux sur l'esprit de renoncement, de pauvreté, de chasteté et d'obéissance.

¹²² *Recueil*, 1711, n° 2, p. 94 ; 1902, p. 85.

¹²³ *Règles*, 1718, p. 4. On se souviendra que les mots « entrer » et « le regardant comme leur première et principale règle » ne figurent pas dans le manuscrit de 1705.

¹²⁴ *Règles*, 1718, p. 3.

¹²⁵ *Règles*, 1705, p. 5 ; 1718, p. 3.

sorte, quant à nous, de ne pas réduire la portée de textes de ce genre : nous portons sur nous le Nouveau Testament, que ce ne soit pas une manière d'ignorer les livres de l'Ancien ; nous ne passons aucun jour sans en faire quelque lecture, une demi-page, précise un autre endroit de la règle : que cela ne passe pas à nos yeux pour une manière d'épuiser notre obligation de recourir à la Bible ; on nous propose l'exemple de Job : ne nous limitons pas à redire « Dieu soit béni ! » en manière d'invocation plus ou moins désabusée... Ce serait trahir notre règle que de l'observer ainsi : ce serait estropier sa lettre et ne rien garder de son esprit !

Fort heureusement, de nos jours, les laïcs reprennent conscience de la valeur des Livres saints : c'est, pour nous, une occasion qu'il ne faut pas manquer. Les directives nous font défaut moins que jamais ; elles sont plus précises peut-être en ces domaines qu'en nul autre ; déjà se multiplient dans nos mains les traductions, les essais, les monographies qui nous prodiguent les trésors jadis soustraits à l'avidité de tant de chrétiens, de tant de nos devanciers en religion ¹²⁶. Soyons très attentifs à cet immense effort ; soyons très diligents à le faire nôtre dans la mesure où l'Église et nos Règles nous y engagent.

Discrètement, pourrions-nous, en terminant ce trop long article, nous arrêter à une suggestion plus précise.

Notre chapitre II nous convie donc à la *lectio divina*... Sans doute, pour nous, comme pour les vieux moines, ce qui fera l'objet de notre recherche, ce sera, finalement, ce « sens spirituel » de l'Écriture, qui doit nourrir toute notre vie de croyant et de religieux. Mieux que ces lointains contemplatifs, nous savons que cette recherche n'est pas sans danger : c'est un domaine dans lequel on n'improvise pas, et il ne nous appartiendra jamais de donner à tel passage de la Bible le sens que nous lui souhaitons, quand ce serait pour la plus grande édification de notre âme ou pour la persuasion du prochain ¹²⁷. A la lumière des directives si claires de l'encyclique *Divino Afflante Spiritu* ¹²⁸, plus d'un auteur s'est attaché à nous fournir, sur ce point, les données sûres d'une information solide ¹²⁹. Tous, après nous avoir redit que « la vraie portée spirituelle de l'Écriture ne se livrera jamais en dehors du sens littéral » ¹³⁰, nous encouragent à reprendre persévéramment la lecture et l'étude des textes pour parvenir, au-delà de cette juste intelligence des mots, à saisir le sens plénier qu'ils détiennent pour nous.

¹²⁶ Si nous mentionnons ici des collections comme « *La sainte Bible*, traduite en français sous la direction de l'École Biblique de Jérusalem » ! *Lectio divina* ; *Témoins de Dieu*, toutes sorties des Éditions du Cerf, c'est simplement pour attirer l'attention sur le fait que ces textes et ces études sont abordables déjà par nos jeunes religieux.

¹²⁷ Que l'on songe ici à ce péril — qui nous semble grave — de faire improviser par de jeunes novices des interprétations quelconques sur les passages des Évangiles et des Épîtres lus au repas de communauté ! Ici ou là, et fort heureusement, des essais de préparations sont tentés pour permettre à nos débutants de ne pas errer en matière aussi proche de la foi, sous prétexte de satisfaire à telle directive du « Recueil des choses ».

¹²⁸ « On ne prétend pas refuser à l'Écriture sainte tout sens spirituel... Si l'exégète a le devoir de découvrir et d'exposer le sens dit littéral, que l'auteur sacré a eu en vue et a exprimé, ainsi en est-il du sens spirituel, pourvu qu'il soit démontré qu'il vient de Dieu... Donc, ce sens spirituel, voulu et fixé par Dieu lui-même, que les exégètes catholiques le mettent en lumière et le proposent avec l'attention que réclame la dignité de la divine parole : mais qu'ils se gardent scrupuleusement de présenter comme véritable sens de la sainte Écriture d'autres significations transposées... » (Cité d'après les Éditions Universitaires, Bruxelles, p. 58).

¹²⁹ Depuis peu, en langue française tout au moins, nous avons une petite somme à la portée de tous ceux qui désirent vraiment se nourrir de cette doctrine biblique : *L'Ancien Testament, source de vie spirituelle*, du P. Paul-Marie de la Croix, O. C. D., chez Desclée de Brouwer.

¹³⁰ Dom Célestin CHARLIER, *La lecture chrétienne de la Bible*, Éditions de Maredsous, 1950, p. 307.

Et c'est bien, croyons-nous, de cette lecture et de cette étude dont il doit être question si nous voulons — dans le contexte de la tradition vivante de l'Église — donner aux prescriptions de notre chapitre II toute leur valeur d'actualité : notre esprit de foi n'est donc pas une raison de nous dispenser du grand travail qui incombe à tout chrétien soucieux de rester attentif — aujourd'hui comme hier — à la valeur permanente de la divine Révélation. Il est tout le contraire d'une invitation à la passivité, à l'inertie d'un quelconque fatalisme... aussi pieusement résigné qu'il puisse paraître.

Prendre conscience des voies divines préparant, au sein de l'Église, la plénitude des temps ; intégrer notre agir dans cette œuvre d'éternité ; élargir nos jugements à la dimension des desseins de Dieu : parce qu'il exige tout cela, l'esprit de foi ne peut être en dehors des perspectives de l'Écriture, seule Révélation de Dieu sur Dieu, seule Révélation de Dieu sur sa conduite toute de sagesse et de patience envers son peuple, envers ses élus, envers chacune de nos âmes !¹³¹.

De plus, nous croyons, quant à nous, qu'une fidélité plus grande à traduire dans le concret telle suggestion de nos textes, pourrait être une excellente manière d'en redécouvrir toute la richesse de contenu.

On l'a noté, le personnage biblique présenté comme une plus parfaite incarnation de l'esprit de foi n'est autre que Job... Il nous plairait croire que les jeunes gens qui lisent une première fois nos Règles peuvent vraiment se reporter en connaissance de cause à la haute signification du prototype qui leur est ici proposé. Mais, le plus souvent sans doute, ils ne connaissent, du patriarche de Houz, que le récit gardé par le prologue, s'ils n'ont pas appris, au hasard de quelque information incomplète, à douter simplement de son existence¹³². De ce fait, il leur est impossible de mesurer la vraie portée du verset 21 auquel pourtant se réfère la toute première explication qu'il leur sera donné de lire en matière d'esprit de foi. C'est, tout aussitôt, comme un premier appauvrissement de la pensée, comme un dessèchement de la sève dont ils devraient vivre dès lors et durant toute leur existence religieuse.

Était-il pourtant chance plus belle de leur ouvrir les yeux à la fois sur le texte sacré et sur la valeur profonde des règles ? Le *Livre de Job* est l'un des plus abordables de l'Ancien Testament¹³³ ; c'est l'un des plus riches dans sa forme¹³⁴ ; c'est l'un des plus dramatiques et des plus humainement vrais¹³⁵. Pour se rendre compte de la foi nue qui

¹³¹ On voudrait pouvoir renvoyer ici, une fois encore, aux notes du F. Léon de Maria : dans un travail de thèse sur le point de s'achever, on trouverait, construit sur les matériaux fournis par les *Méditations pour le temps de la retraite*, un riche aperçu montrant à quel point, pour notre saint Fondateur, notre « ministère » s'inscrit dans cette économie salvifique.

¹³² Ce qui est fort peu nuancé ! Ce qui surtout ne doit entrer nullement en ligne de compte au sujet d'un livre de ce genre.

¹³³ N'en faudrait-il comme témoignage que celui d'Hélène Lubienska de Lenal, dans son livre : *Éducation biblique. Les plus beaux textes de la Bible*. Paris, Éditions de l'Élan. « Nous commençons par le *Livre de Job*... ».

¹³⁴ Pour goûter ces richesses, il faut évidemment s'adresser à une bonne traduction ; quand on a fait usage de celle du R. P. Larcher, O. P., dans la collection *La Sainte Bible*, il est très difficile d'apprécier aucune autre traduction française du même livre.

¹³⁵ Quel est le jeune homme qui ne pourrait se laisser prendre à cette histoire pathétique et de tous les temps, si un guide comme Jean Steinmann (Collection *Témoins de Dieu*) l'y introduit ?

dicte à l'éprouvé sa réponse aux envoyés de malheur, il faut s'être attardé à peser les arguments et tentatives de ses amis, il faut avoir redécouvert dans toute son angoissante énigme, le problème de la souffrance tel qu'il se posait trois ou quatre siècles avant la venue du Christ. Bien «camper» la figure de Job serait, très certainement, la meilleure entrée en matière à l'étude de notre chapitre «de l'esprit de foi»: elle aurait surtout le beau mérite de respecter l'ordre voulu par le rédacteur de notre texte, le passage de l'Écriture qu'il inclut étant invoqué comme le terme mieux connu de l'explication; elle pourrait au surplus fixer dès l'abord une véritable dévotion aux Livres Saints comme «premier moyen d'acquérir l'esprit propre à notre état»; elle provoquerait en outre l'irremplaçable attrait qui doit nous ramener sans cesse à faire nôtres les «*sentiments semblables si souvent exprimés dans la Sainte Écriture et dans la bouche des anciens patriarches*»¹³⁶.

¹³⁶ Qu'on nous permette d'insister une dernière fois: «Entrer dans les sentiments» d'un autre, c'est aller bien au-delà des formules dans lesquelles ils s'expriment: c'est établir un vrai commerce d'intimité... Porter sur nous le Nouveau Testament, en faire quelque lecture chaque jour ne peuvent donc être que des signes — «des marques» dit la règle — d'une dévotion autrement profonde.

III. Introduction à l'étude du chapitre XVI.

Orientation.

Les circonstances de la rédaction du texte, sa composition même, sa localisation dans les Règles nous invitent à le regarder avec une particulière attention.

La citation sur laquelle il cherche appui retiendra notre examen : dans la parole de saint Augustin appelée à témoigner ici, nous serons conduits à reconnaître la voix plus impérative encore de la plus longue tradition monastique.

Ces quelques précisions introduiront la partie essentielle de l'étude :

- recherche de l'idée-mère du chapitre :
- analyse du concept de régularité défini dans ces pages ;
- confrontation avec les meilleures sources de la pensée chrétienne.

Une troisième partie voudrait rappeler, en la précisant quelque peu, la portée obligatoire des prescriptions régulières.

1. Le texte et sa localisation dans les Règles.

Absent du manuscrit de 1705, le chapitre *de la Régularité* apparaît dans celui de 1718 sous le chiffre 16¹. Il maintiendra son rang dans toutes les éditions de nos *Règles communes*. Son texte se garde inchangé, sauf de très légères modifications, jusqu'en 1947². Le dernier

Ce chapitre couvre partiellement la page 36, puis entièrement, les pages 37, 38, 39 et 40 du manuscrit. Pas plus qu'en aucun autre chapitre, les articles ne sont numérotés.

² Ainsi, dès 1726, le premier paragraphe est reproduit avec les menues variantes que nous transcrivons, les termes du manuscrit de 1718 étant rétablis entre parenthèses : «... la circonspection en (*dans*) ses paroles... saint Jacques ne fait pas de difficulté (*ne fait pas difficulté*)... pour lequel le Démon (*le diable*)... les empêchent de tomber dans (*de commettre*) un grand nombre de péchés... » Ce ne sont là, on le voit, qu'altérations de fort peu d'importance : il s'en trouve quelques autres dans l'un ou l'autre des articles suivants. — Une modification plus significative transforme le libellé du *premier soutien extérieur* : le manuscrit de 1718 portait à cet endroit : *rendition de compte de conscience*. L'édition de 1787 écrit *reddition* au lieu de «rendition». L'édition de 1895 seulement, introduit la lecture actuelle : «reddition de compte de conduite». — Or, dès 1720, semble-t-il, une décision capitulaire avait stipulé : *On ôtera de la Règle le mot de reddition de compte de conscience pour mettre en la place celui de conduite* (ainsi retranscrit par F. Calixte, sur registre A, et selon première copie effectuée par le T. H. F. Anaclel. Archives Maison Générale). Il y aurait donc à justifier un retard de cent soixante-quinze ans dans l'exécution de cette ordonnance ; et ce retard serait inadmissible, si les mots *conduite* et *conscience* avaient eu pour nos devanciers des XVIII^e et XIX^e siècles les significations nuancées que nous leur donnons à présent. Parallèlement, en effet, se modifiait le texte du chapitre V des *Règles communes*. Là où le manuscrit de 1705 écrivait «rendre compte de leur conscience et de leur conduite» ou même simplement «rendre compte de sa conscience» (*Règles communes*... ms. 1705, p. 15), le manuscrit de 1718 corrigeait «rendre compte de leur conduite» et «rendre compte de sa conduite», ou plus courtement ailleurs «rendre compte» (*Règles communes*... ms. 1718, pp. 9 et 10). Aux mêmes endroits, toutes les éditions, de 1726 à 1899, parleraient ainsi : *Tous les Frères auront un jour dans chaque semaine pour rendre compte de leur conduite au F. Directeur ; ce qu'ils feront avec beaucoup d'ouverture de cœur et de simplicité, persuadés qu'ils doivent être que le F. Directeur est obligé de garder un secret inviolable... La veille du jour assigné pour cette reddition de compte, chacun des Frères, au commencement de la lecture spirituelle, lira la partie du Directoire dont il doit rendre compte, et passera une partie de l'Oraison du soir à se disposer à rendre compte de son intérieur* (Éd. 1726, pp. 25-26 ; 1787, pp. 25-26 ; 1821, pp. 28-29 ; 1852, pp. 12-13 ; 1889, pp. 13-14). En dépit de la préférence donnée à l'expression «reddition de conduite», le chapitre V parlait donc bien d'une véritable reddition de conscience ; et c'est d'elle que le chapitre XVI faisait un soutien extérieur de l'Institut. — Les dispositions du décret *Quemadmodum*, si elles rendent plus prudentes, et la forme de nos textes, et la pratique de l'exercice lui-même, n'atteignent en rien la portée de l'affirmation formulée ici : l'un des premiers soutiens de notre Institut restera toujours cette confiance et cette simplicité avec lesquelles les inférieurs iront à ceux qui portent la charge de leurs âmes, cette acception courageuse et loyale chez les supérieurs, du plus redoutable de leurs devoirs.

Chapitre général ne fera d'ailleurs que deux additions laissées en marge du texte³. De plus, dans sa lettre, le dernier « commandement » se trouvera modifié : on évite de la sorte toute apparence de contradiction avec les prescriptions canoniques relatives au vœu simple de pauvreté⁴.

Nous aurions donc, en ce chapitre, l'une des additions majeures apportées au texte de 1705, par le saint Fondateur lui-même, à la suite des révisions entreprises par les capitulants de 1717. En fait, les cinq premiers paragraphes surtout, de cette importante rédaction, donnent une impression de continuité et de profondeur dans la pensée, qui oblige à y voir le fruit d'un vrai travail de composition. On y trouve aussi cette maturité et cette clairvoyance surnaturelle qui font entrevoir l'âme d'un saint parvenu au terme de ses œuvres terrestres.

Déjà le *Recueil* de 1711 comportait quelques considérations sur le même sujet. *De la Régularité*, qu'il définissait « observance des Règles et des Pratiques de communauté, de la manière, selon l'ordre et dans le temps qui est prescrit », il faisait connaître quelques-uns des plus heureux effets : « maintien du bon ordre, de la paix, de l'union, source de grâces et de consolations... » L'insistance portait surtout sur la conviction trois fois répétée qu'une telle régularité devait trouver son principe dans une vue de foi : « Ayez une régularité exacte pour les moindres pratiques qui paraissent en elles-mêmes de peu de conséquence, par une simple vue de foi, seulement parce que vous regardez la volonté de Dieu en elles... »⁵

De ces trois pages, nous ne trouvons que de lointaines résonances dans le texte du chapitre XVI : c'est bien une rédaction, en tous points renouvelée, que celui-ci nous présente. De toute évidence, il faut excepter ici le rappel des *Soutiens* et des *Commandements* dont le plus ancien *Recueil* contenait déjà l'énumération dans une forme presque identique⁶. Mais ce seront là les seuls emprunts formels : si l'on retrouve les quelques pensées du *Recueil*, rien dans la forme ne prend ici l'allure d'une simple transposition.

Non seulement, nous croyons que le rédacteur du chapitre XVI a pris conscience de l'importance exceptionnelle de son texte, mais le soin qu'il eut de l'insérer en un endroit capital de l'ouvrage nous paraît être un motif de plus de lui accorder toute notre attention.

³ La première de ces dispositions ne fait que reproduire le texte du canon 593. La deuxième, relative au *Coutumier*, précise son rôle comme complément des Règles. — On ne peut donc parler de « additions » proprement dites : implicitement déjà, l'une et l'autre de ces normes se trouvaient incluses dans les Règles, et même dans ce chapitre XVI. Dès 1705 en tout cas, notre premier manuscrit des *Règles communes* se terminait sur trois coutumiers : l'un destiné aux maisons d'école (*Règles communes...*, ms. 1705, pp. 61 à 74), le second réservé à la maison de noviciat (pp. 74 à 80), le troisième portant sur les vacances et la retraite (pp. 80 à 84). On se souviendra que notre plus ancien texte en matière d'observances est cette *Pratique du Règlement journalier* rédigée tout entière en forme de coutumier. Le texte du chapitre XVI — pas plus que les articles du *Recueil* qui se réfèrent au même objet — n'a jamais d'ailleurs séparé Règles et Pratiques de Communauté.

⁴ *Jusqu'au parfait détachement*, se trouvant substitué désormais à cet autre octosyllabique trop absolu dans sa négation : *N'ayant rien volontairement*.

⁵ *Recueil*, 1711, n° 2, pp. 139-161 ; 1902, pp. 159-161.

⁶ *Recueil* n° 1 (voir *Entre Nous*, n° 37, p. 6, note 3), pp. 4, 5 et 6. On notera toutefois : 1° Que le *Recueil* parle des soutiens « de la Société des Frères des Écoles Chrétiennes » tandis que les *Règles* écrivent « soutiens de leur Institut » ; 2° Que l'ordre dans lequel sont cités les « soutiens » est autre dans le *Recueil* et dans les *Règles* : les soutiens intérieurs 2 et 4 sont intervertis ; des soutiens extérieurs, seul le quatrième garde son rang ; 3° Que dans les *Règles*, la phrase d'introduction aux « dix commandements » se modifie quelque peu et s'additionne des derniers mots « et qui doivent faire le sujet de leurs examens ».

Si le manuscrit de 1705 porte comme titre général *Règles communes de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes*, il apparaît divisé en quatre parties par des sous-titres toujours disposés au haut d'une page de droite, la page en regard étant restée libre. Le premier sous-titre reproduit le titre général; le second *Règles qui ont rapport à quelques vertus particulières* porte sur les chapitres «du silence», «de la pauvreté», «de la chasteté», «de l'obéissance». Le troisième sous-titre *Règles qui regardent le bon ordre et la bonne conduite de l'Institut* — et qui sera gardé par le manuscrit de 1718, puis par toutes nos éditions — introduit aux chapitres «des maladies», «des voyages», «des lettres», «de la langue latine». Le quatrième et dernier sous-titre se libelle *Exercices journaliers des maisons d'école*: c'est, somme toute, l'annonce d'un Coutumier.

Or, quand il s'agira d'inclure dans ces *Règles*, le chapitre XVI nouvellement rédigé, c'est précisément en tête de la deuxième partie dont le titre disparaît alors, que l'auteur placera son texte, comme s'il voulait en faire à la fois, et le couronnement des aperçus essentiels des *Règles communes* et le fondement indispensable aux observances portant sur la pratique des vertus spécifiquement religieuses. Nous abordons ici le vrai sommet de l'œuvre, et l'artisan qui l'a conçu, qui l'a dressé pour nous, était en droit de nous présenter cet achèvement comme la plus parfaite incarnation de sa pensée.

2. Une citation de la «Règle de saint Augustin».

*Il est nécessaire que les Frères s'appliquent à eux-mêmes et prennent pour fondement et pour soutien de leur régularité ce que dit saint Augustin au commencement de sa Règle: que ceux qui demeurent dans une communauté doivent, avant toutes choses, aimer Dieu et ensuite le prochain parce que ces commandements sont ceux qui nous sont principalement donnés de Dieu...*⁷

Tel est le prologue bien connu de notre chapitre. A n'en pas douter, pour celui qui le rédigeait, saint Augustin était l'auteur d'une Règle — que le possessif pouvait désigner sans ambiguïté — et le texte du saint évêque portait en ses débuts un rappel singulièrement incisif du grand précepte évangélique.

A deux ou trois exceptions près, les critiques modernes ne ratifieraient plus cette manière de penser⁸. Qu'il nous suffise de présenter ici très succinctement les conclusions les plus certaines auxquelles ils sont parvenus.

Des trois règles monastiques pour hommes que la Patrologie latine attribue à saint Augustin⁹, seule, la troisième peut être tenue pour authentique. Encore n'est-elle qu'une adaptation. Sa teneur originale doit être recherchée dans la seconde partie d'une lettre — *l'Epistola CCXI* — adressée par Augustin, en 423, semble-t-il, aux moniales du monas-

⁷ *Règles communes...*, 1718, p. 36. L'édition de 1726 introduit, pour encadrer la citation, une parenthèse qui s'ouvre devant les mots (que ceux qui demeurent... et se ferme sur ces autres... et ensuite le prochain). Les deux points annonçant la citation disparaissent en 1809; la parenthèse cède la place aux guillemets en 1835.

⁸ Des études minutieuses dont la célébration, en 1930, du XV^e Centenaire de saint Augustin ont accru l'intérêt, limitent de plus en plus le champ de la controverse autour de cette question. Il ne peut entrer dans le cadre d'un article comme celui-ci de rendre compte de toutes les solutions proposées. Nous signalerons les sources de nos informations, tout en nous excusant de schématiser à ce point.

⁹ MIGNE: PL., tome XXXII; col. 1377-1384; 1447-1452.

tère fondé par lui à Hippone ¹⁰. Écrite pour ramener au sentiment du devoir des religieuses en révolte, cette lettre ne se donnait pas pour mission d'établir un code de vie monastique. Après une mercuriale assez vive — les quatre premiers paragraphes — elle reprenait simplement, avec une insistance voulue aux endroits menacés ou jugés de particulière importance, l'énumération des principales directives. Elle s'adressait à des personnes bien au fait des obligations de leur état, et n'entrait dans le détail qu'exceptionnellement, restant surtout un rappel des principes.

Le cinquième alinéa qui ouvre la deuxième partie du document, est annoncé lui-même par ces mots : *Hæc sunt quæ ut observetis præcipimus in monasterio constitutæ* ¹¹. Suivent une douzaine de paragraphes — 5 à 16 — regardés comme formant, au sens propre du terme, *La Règle de saint Augustin* ¹². Or, ce texte ne contient nullement le passage cité par notre chapitre XVI.

Mais, très tôt — c'est-à-dire dès le V^e ou VI^e siècle — cette « Règle » est transcrite au masculin. Quelques retouches — quelques suppressions surtout — achèvent le travail d'adaptation : désormais, la *Regula* vaudra pour les moines au point de faire oublier sa destination première ¹³.

Le transcripteur fait davantage encore : il introduit sa version à l'aide d'une composition personnelle, fixée en dix alinéas fort courts. Le premier d'entre eux prescrit sentencieusement : *ante omnia, fratres carissimi, diligatur Deus, deinde proximus, quia ista sunt præcepta principaliter nobis data*. Les suivants règlent les Heures, le travail, les repas... et rappellent une fois de plus les préceptes de la vie commune et de l'obéissance ¹⁴. Cet écrit introductif est connu improprement sous le nom de *Regula secunda Sancti Augustini* : on préfère aujourd'hui le désigner sous le titre qu'il prend dans tel manuscrit *De ordine monasterii*.

De la sorte, un texte hybride se propage, dont la paternité ne revient que pour une part à saint Augustin. Quel que soit le nom du transcripteur qu'ils aient proposé ¹⁵, les critiques écartent presque unanimement celui du saint docteur ¹⁶. Mais ce texte bipartite

¹⁰ Telle est l'opinion de Dom Lambot, et elle paraît la plus justifiée. Cf. : C. LAMBOT : « Saint Augustin a-t-il écrit la règle pour moines qui porte son nom ? » dans *Revue Bénédictine*, LIII, 1940, pp. 42-60.

¹¹ Phrase que les traductions françaises du XVII^e siècle traduisent généralement : *Voici les choses que nous vous ordonnons d'observer dans le monastère où vous êtes établies* ou encore : *Voici les choses lesquelles nous vous commandons que vous gardiez étant reçus au monastère*.

¹² « Cette règle faisait-elle primitivement suite à l'exhortation et avait-elle été rédigée en même temps et dans le but d'aider à la paix du monastère ? D'aucuns le nient... d'autres pensent que le désordre réprimandé dans la première partie était une occasion naturelle d'adresser aux moniales troublées les sages prescriptions de la deuxième ». Cf. *Dict. spir.*, tome I, col. 1126-1127. L'article fait connaître les tenants de l'une et de l'autre opinion.

¹³ Déjà saint Césaire d'Arles témoigne ne connaître que cette adaptation : c'est elle qui lui dicte certains passages de la Règle qu'il rédige pour ses moniales. Cf. C. LAMBOT : « Césaire d'Arles (Règles de saint), » dans *Dict. Droit canon.*, tome III, col. 260-278.

¹⁴ On trouvera une édition critique de ce texte dans *Revue Bénédictine*, tome XLII, 1930, pp. 318-319.

¹⁵ Dom Donatien DE BRUYNE avance le nom de saint Benoît (« La première règle de saint Benoît ». *Rev. Bén.*, XLII, 1930, pp. 316-343) ; le cardinal SCHUSTER en réclame la paternité en faveur d'Eugippe du Lucullanum (SCHUSTER : *Saint Benoît et son temps*, 256-60) ; Dom MORIN l'attribuerait volontiers à Cassiodore (*Rev. Bén.*, XLIII, 1931 ; pp. 145-152).

¹⁶ Les PP. MANDONNET, MERLIN et HUMPFER font toutefois de saint Augustin le rédacteur de l'O. M. Le saint y aurait ensuite ajouté la *Regula*, en guise de commentaire. Enfin, il aurait lui-même transcrit ce texte au féminin. — L'accueil défiant réservé à ces opinions nous invite à ne pas les retenir.

devait connaître une large diffusion¹⁷ et faire oublier pendant des siècles le texte original de la lettre CCXI.

La réforme des chanoines au XI^e siècle lui fait une inégale renommée. La législation du *De ordine* se révèle d'application fort onéreuse : « L'austérité très grande de ses prescriptions, la distribution étrange des heures liturgiques et certaines obscurités ne tardèrent pas à provoquer chez ses partisans une inquiétude et même des défections »¹⁸. Le Pape Gélase II, saisi des difficultés rencontrées à ce sujet dans telle congrégation de chanoines, légitime l'abandon des articles désuets, mais recommande le maintien des préceptes essentiels. Et c'est bien ce qui advint : à l'*Ante omnia* attentivement sauvegardé, fit suite, le plus souvent, un *De ordine* considérablement réduit ; tellement et si bien qu'au XVII^e siècle, la presque totalité des éditions de la *Règle de saint Augustin* ne garde plus, de l'introduction, que le seul premier article¹⁹.

De la sorte, et sous le titre trop affirmatif, se succèdent sans aucune transition, l'*Ante omnia diligatur Deus...* et le *Hæc sunt quæ ut observetis...* Il y a plus, dans telle traduction, l'ordre des deux premières phrases se trouve inversé, et l'on peut lire alors un texte qui justifie pleinement notre citation. *Règles de l'Institut de saint Augustin pour les Sœurs. Ce sont ici les choses que nous ordonnons être observées par vous qui êtes au monastère. Chapitre premier. Avant toutes choses, mes très chères Sœurs, que Dieu soit aimé, et puis le prochain : car ces commandements nous ont été principalement donnés*²⁰.

C'est bien un texte de ce genre, semble-t-il, que le rédacteur de notre chapitre XVI a sous les yeux. Mais plus probablement, refait-il pour son compte une traduction à partir d'une version latine. Ainsi s'expliquerait mieux en tout cas ce début de phrase *que ceux qui demeurent dans une communauté doivent* où il est impossible de ne pas reconnaître un équivalent moins rigoureux du passage repris à la lettre CCXI : *Hæc sunt quæ ut observetis in monasterio constituti*²¹.

A dire vrai, plus d'un éditeur de la « Règle » prenait soin d'attirer l'attention sur le fait que « cet avant-propos si court en paroles, mais si étendu dans le sens qu'il renferme »²²

¹⁷ Suivre les étapes de cette diffusion dans l'article — un article qui vaut le meilleur des ouvrages! — de C. DEREINE : « Chanoines, » dans *Dict. hist. géogr. eccl.*, tome XII, col. 353-405. Et notamment, col. 357, 387-391. L'auteur y renvoie à ses autres publications sur les mêmes sujets. On ne trouvera peut-être pas de meilleur guide en ces matières.

¹⁸ C. DEREINE : *op. cit.*, col. 390.

¹⁹ On pourra suivre de façon plus détaillée cette évolution dans MANDONNET : *Saint Dominique*, tome II, pp. 125-126 et 154-162. — *L'optica regularum seu commentarii in regulam S. P. N. Augustini Hipponensis episcopi, Lairuelz, Coloniae Agrippinæ*, 1614, reproduit toutefois le texte entier du *De ordine* en tête de la *Regula*. Mais c'est là une façon de faire bien exceptionnelle à l'époque.

²⁰ Ainsi en tête d'une traduction de la Règle due à saint François de Sales, et publié dans « Règles et Constitutions de la Visitation, Paris, 1622 », Cf. ŒUVRES de saint François de Sales, Annecy, Monastère de la Visitation, tome XXV, p. 32.

²¹ Et c'est bien pour cette raison que nos éditions successives font débiter la citation par les mots « que ceux qui demeurent... ». Il est moins heureux de clorre cet emprunt aux mots « et ensuite le Prochain », le membre de phrase qui leur fait suite « parce que ces commandements sont ceux qui nous sont principalement donnés » ayant été lui aussi, repris au même texte.

²² *La règle de saint Augustin expliquée par le Vénérable Docteur Hugues de Saint-Victor...* Traduction. Paris. Guillaume Desprez. 1691, p. 55. A noter toutefois que l'en-tête du premier chapitre de la recension du Victorin se formule. *De charitate Dei et proximi, de unitate cordium et communitate rerum.* — « La règle de saint Augustin... » dans les « Règlements et Éclaircissements sur les constitutions des Religieuses de la Congrégation de Notre-Dame... ». Paris, Coignard, 1674, par exemple, ne contient pas l'*Ante omnia*. — Le *Codex Regularum... collectus olim a S. Benedicto Anianensi Abbate, Lucas Holstenius... edidit, Romæ* 1661, fait bien la distinction entre les deux textes, et n'attribue avec certitude à saint Augustin que la *Regula* proprement dite.

ne pouvait se réclamer de saint Augustin. Mais l'autorité de saint François de Sales et de bien d'autres continuait de sanctionner une affirmation implicitement répétée par la majorité des éditions ²³ : pour eux, tout aussi bien que pour notre législateur, l'*Ante omnia diligatur Deus...* est bien de saint Augustin, et se situe très précisément *au commencement de sa Règle*.

3. La voix de toute la tradition.

Tel qu'il apparaît en 1718, l'article premier du chapitre XVI de nos *Règles Communes*, rejoint donc par une citation explicite, une manière assez fréquente d'écrire parmi les Ordres religieux et Congrégations ayant adopté la Règle de saint Augustin. Il ne montre ni plus, ni moins de sagacité dans l'attribution au saint docteur d'un texte qui paraît bien ne pas lui appartenir, et qui, à cette époque — tout comme au XII^e siècle déjà — lui était contesté par plus d'un.

Mais il faut y regarder de plus près et reconnaître le caractère purement matériel de cette confusion. Il importerait fort peu, croyons-nous, qu'on ne puisse invoquer nommément ici l'autorité du grand moine-évêque, si la plus longue tradition monastique vient couvrir de son crédit les paroles vraiment décisives sur lesquelles s'ouvre le plus important chapitre de nos Règles.

Faisant écho aux paroles de l'Apôtre, le troisième titre de la *Regula Pachomii — Præcepta atque judicia* — introduit une double citation qui fait se rejoindre les deux passages si caractéristiques de saint Paul et qui se résument eux-mêmes en ces tout premiers mots du præceptum CLX : *Plenitudo legis caritas* ²⁴. Ainsi s'annonçait toute une suite de rappels des grands devoirs de la charité fraternelle, tout un code pénal aussi prévoyant les sanctions dont il faudrait user à l'égard des moines par trop oublieux de leurs saintes obligations en ces matières.

S'il ne peut être question de citer ici les longs et si beaux développements des *Grandes Règles* 2 et 3 de saint Basile, tout au moins faut-il souligner l'insistance avec laquelle le grand législateur oriental ramène ses moines à l'observation du commandement du Seigneur. Si la première Règle du Basilien s'identifie à l'Évangile ²⁵, on comprend sans peine

²³ Ainsi : *La Règle du Glorieux Patriarche et Grand Docteur de l'Église saint Augustin, évêque d'Hippone...* Mons, Havart, 1636. — *La Règle de saint Augustin, évêque et docteur de l'Église* : Traduction nouvelle avec des réflexions morales, par le T. R. P. Thomas LE BERGER, prieur des Chanoines Réguliers de Saint-Augustin, de l'Abbaye de Saint-Denis de Reims, Liège, Streeel, 1687. — *La Règle de saint Augustin et les Constitutions des Religieuses de l'Ordre de Saint-Dominique...*, par le R. P. Jean MAHVET, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, Avignon, Offray, 1689.

²⁴ *Pachomiana latina...*, p. 63. *Rom.*, 10-12 et *Gal.*, v, 14. — Traduisant ces mêmes passages, le P. LYONNET écrit : « Une seule formule contient dans sa plénitude l'ensemble de la loi (ou mieux, peut-être, tout ce qui réalise le concept de loi) : tu aimeras ton prochain comme toi-même » (*Gal.*, v, 14). Et de même dans l'épître aux Romains : *Celui qui aime a de ce fait accompli la loi. En effet, le décalogue et tous les préceptes se résument en cette formule : tu aimeras ton prochain comme toi-même. La charité est la loi dans sa plénitude* » (*Rom.*, XIII, 8-10). Cf. Stanislas LYONNET, S. J. : *Liberté chrétienne et loi nouvelle*. Conférence donnée à l'Institut Biblique, le dimanche 25 janvier 1953, p. 9.

²⁵ *Ut supra*, pp. 21-23.

que toute l'observance se justifie et se résume pour lui en cette dévotion essentielle au double précepte de l'amour de Dieu et du prochain ²⁶.

A l'envi, les pères du monachisme ont rappelé, comme un idéal jamais dépassé, l'exemple de ferveur donné par la communauté primitive de Jérusalem ²⁷ : cette vie commune réalisée alors dans un véritable enthousiasme religieux, ne reste-t-elle pas dans l'Église, comme la première manifestation de cet appel à la vie parfaite qui perpétuerait et multiplierait au cours des siècles les fondations monastiques et religieuses ? Or, la chose a été notée explicitement par plus d'un, « la vie commune ne répondait pas alors à une exigence pratique... elle était le signe et la preuve, et la première conséquence de cette charité de Dieu que l'Esprit-Saint avait répandue dans les cœurs ». « *C'est parce qu'ils n'avaient qu'un cœur et qu'une âme* », que « nul d'entre les fidèles n'appelait plus sien ce qui lui appartenait, mais que tout entre eux était commun » ²⁸.

Avec la *Regula Magistri*, le rappel du double précepte évangélique prend plus de netteté. *Quels sont les moyens de sanctification que l'abbé doit enseigner à ses disciples dans le Monastère ?* interroge l'un des premiers chapitres. Et le Maître de répondre : « En premier lieu, croire, confesser et craindre Dieu. Père, Fils et Esprit-Saint... et donc l'aimer de tout son cœur et de toute son âme. Ensuite, aimer le prochain comme soi-même » ²⁹.

Le chapitre IV de la *Regula Monachorum* de saint Benoît est tout aussi formel. *Quels sont les instruments des bonnes œuvres*, tel est son titre : et son texte énonce immédiatement : *Avant tout, aimer le Seigneur de tout son cœur, de toute son âme, de toute sa force. Ensuite, le prochain comme soi-même* ³⁰.

Quiconque a ouvert la *Règle des moines*, sait le rang exceptionnel qu'y occupe ce grand chapitre ³¹ : autant que le chapitre VII, il attire l'attention, il retient la pensée et s'impose à l'estime du moine comme une des leçons essentielles proposées à son désir de sainteté. A cet appelé qui cherche le secret de la vie parfaite, le premier précepte du Seigneur est proposé avec la concision solennelle qui sied aux paroles de Dieu : le primat de la charité, telle s'affirme devoir être la grande loi du monachisme bénédictin.

Dom Donatien De Bruyne a souligné le fait que cet *Ante omnia* si caractéristique du début du *De ordine* se retrouve aux premières lignes d'un des chapitres les plus

²⁶ La Grande Règle 1 rappelle qu'il existe une hiérarchie entre les préceptes du Seigneur : la Grande Règle 2 est tout entière consacrée à « la charité que nous devons envers Dieu » ; la Grande Règle 3 — avant bien d'autres — rappelle que le Christ a fait de l'amour fraternel la marque distinctive du chrétien.

²⁷ Nous croyons pouvoir revenir prochainement sur ce fait, quand nous étudierons les origines de la vie cénobitique, à propos de nos chapitres III et XIX. Qu'il suffise pour le moment de remarquer combien étroitement le précepte de la charité fonde cette attitude communautaire des premiers chrétiens.

²⁸ *Actes*, II, 42-47 et IV, 32-37. Lire à ce sujet : Saint JEAN CHRYSOSTOME : *Sur les Actes des Apôtres*, Hom. VII, 2 et Hom. XI, 1. Se reporter aussi à Dom MORIN : *L'idéal monastique et la vie chrétienne des premiers jours*. Collection Pax, vol. III, Maredsous, 5^e édit., 1931, pp. 124-127.

²⁹ *Quæ est ars sancta quam docere debet abbas discipulos in Monasterio? Primo credere, confiteri et temere Deum Patrem et Filium et Spiritum Sanctum... Ergo hunc ex toto corde et ex tota anima diligere. Deinde, in secundis, diligere proximum tamquam seipsum. Regula Magistri*, c. III. Citée dans *Revue d'Ascétique et de Mystique*, 1940, tome XXI.

³⁰ Saint BENOÎT : *La Règle des moines*. Édit. Maredsous, p. 15. Suit le rappel de tout le décalogue ; puis une soixantaine de directives morales ou ascétiques.

³¹ C'est en somme le premier chapitre de la *Règle* qui s'adresse au moine : les trois premiers s'intitulent : « Des espèces de moines », « Quel doit être l'abbé », « Comment il faut prendre l'avis des Frères ». Avec les chapitres V « De l'obéissance » et VII « De l'humilité » ce chapitre IV fait figure de traité majeur en matière de spiritualité bénédictine.

importants de la *Règle de saint Benoît*³². Cette remarque est pour lui, le point de départ d'une étude particulièrement hardie, et dont la conclusion n'a pas été acceptée : elle ferait de saint Benoît le rédacteur des deux documents, le premier ayant été une lointaine ébauche du second ; celui-là datant de Subiaco, comme celui-ci nous vient de Mont-Cassin.

Plus que les hypothèses des érudits, ce qui vaudra pour nous, c'est le témoignage d'une longue histoire : par la Règle de saint Benoît d'une part, par la « Regula secunda sancti Augustini » ou le « De ordine monasterii » d'autre part, c'est presque toute la tradition occidentale — monastique et canoniale — qui nous a transmis l'« Ante omnia diligatur Deus deinde proximus » comme le premier et fondamental objet de toute observance, comme la raison dernière de toute notre fidélité aux prescriptions régulières.

4. La Charité, objet premier de l'Observance.

Relisant une nouvelle fois en son entier le texte précieux de ce chapitre, notons l'insistance avec laquelle les termes « fondement »³³, « soutien »³⁴, « appui »³⁵, « inébranlables »³⁶, « destruction »³⁷ prolongent l'allégorie architectonique. En les écrivant, l'auteur a-t-il pu éviter de considérer son œuvre — et la nôtre — sous les traits d'une construction, d'une édification au sens immédiat de ce mot ? Faisons donc l'effort pour comprendre toute la portée de la comparaison et tenter de la sorte de mettre plus de conformité entre nos vues et les siennes.

En fait, l'établissement d'un Institut religieux prend figure de grand ouvrage. Sil en est, après Dieu, l'architecte premier, le Fondateur sait bien qu'il ne laissera qu'un édifice en voie d'achèvement. Chacun de ses suivants devra prendre en charge une part de l'œuvre, apportant matériaux et labeurs, mais respectant — si l'on veut la solidité et l'harmonieux développement de l'ensemble — les plans dûment établis.

Les Règles seront donc à la fois le testament du premier engagé dans l'entreprise, léguant le meilleur de son expérience et de ses desseins à ceux qui lui doivent survivre, et le cahier des charges précisant les conditions dans lesquelles le travail doit être poursuivi.

Du faite à la base, voici conçues les lignes de la construction³⁸ : toute vie religieuse se soutient premièrement par la régularité (art. 3) ; mais celle-ci doit se fonder et se maintenir par l'observance des commandements (art. 1) et plus nécessairement encore par la fidélité au grand commandement du Seigneur (art. 1). Dans l'érection de la bâtisse, il faudra donc prendre garde de poser à leur place, aux étages respectifs où le plan les prévoit, ces matériaux choisis par l'architecte.



³² La première règle de saint Benoît. *Rev. Bén.*, XLII, 1930, pp. 316-343.

³³ *Règles communes...*, ms. 1718, p. 36, 20^e ligne.

³⁴ *Id.*, p. 36, 21^e ligne ; p. 38, 12^e ligne ; p. 39, 14^e et 20^e lignes.

³⁵ *Id.*, p. 38, 8^e ligne.

³⁶ *Id.*, p. 38, 14^e ligne.

³⁷ *Id.*, p. 38, 15^e ligne.

³⁸ Pour la numérotation des articles, nous avons suivi la dernière édition de nos *Règles communes et constitutions...*, Rome, 1947.

Un souci primordial : la première assise ! Car s'il est vrai que chacun des étages est fondé sur l'immédiat soutien de l'étage sous-jacent ³⁹, le poids de l'ensemble doit pouvoir poser sur la première fondation.

« Il est nécessaire... que les Frères... prennent pour fondement et pour soutien de leur régularité... » : ce début péremptoire introduit, on le sait, le précepte de toute la tradition médiévale « Avant tout aimer Dieu et ensuite le prochain ». A le bien comprendre, cet article ne pose pas seulement, comme un rappel de la loi évangélique, le devoir de la charité. Il fait plus et mieux. Ce qui doit faire l'objet de l'attention première de « ceux qui demeurent dans une communauté », c'est le primat de la charité, le droit inaliénable reconnu à ce commandement divin de passer « avant toutes choses ». Ce sur quoi doit reposer la régularité la plus exacte, ce n'est donc pas le seul souci de la charité, mais bien davantage le sentiment de l'exigence fondamentale et première du « commandement du Seigneur », la conviction qu'aucune observance ne puisse jamais paraître comme une manière d'é luder cet indispensable devoir.

La pierre d'angle de l'édifice, la voici solidement posée. Qu'elle prenne la fermeté du roc, dès le départ des constructions ! Qu'elle reste toujours l'objet d'une sollicitude attentive ! Sa stabilité seule peut empêcher l'apparition des lézardes, préludes si redoutés des affaissements, des destructions. Bien assise, elle rend vaine les imaginaires soucis des pusillanimes, elle rend sans objet les scrupuleuses défiances des hésitants. En d'autres termes, et pour quitter l'allégorie, il est bien inutile de songer à d'impossibles oppositions entre la Règle et le précepte de la charité, dès lors que la régularité elle-même ne se définit et ne se conçoit que comme une sauvegarde du primat de la charité. Ce que la Règle cherche et veut. « avant toutes choses », c'est précisément cette fidélité plus grande au double précepte évangélique.

Et pour que nul ne se méprenne sur la portée de son affirmation, notre législateur insiste : « La Régularité quelle qu'elle soit si on la sépare de l'observation de ces deux commandements est très inutile pour le salut... » (art. 1). Heurcuse insistance que celle-ci : est-il si rare de rencontrer telles contrefaçons de religieux, apparemment soucieux d'une impeccable observance, visiblement tracassés jusqu'au scrupule par le zèle d'une fidélité minutieuse à telles prescriptions, et faisant trop bon marché des devoirs primordiaux de l'amitié fraternelle, de l'entraide et du support mutuel, vivant aussi dans l'oubli total de leurs devoirs les plus élémentaires de justice et d'honnêteté ? ⁴⁰. Qu'on y prenne garde :

³⁹ C'est cette notion « relative » du fondement qui permet de démêler la pensée du présent chapitre : la régularité est soutien de la vie de perfection (art. 3) tout en réclamant pour elle-même le fondement de l'observance des préceptes (art. 1) ; mais celle-ci reste branlante et périlleuse si elle ne se fonde sur l'indispensable appui du double commandement de l'amour (art. 1).

⁴⁰ Une telle déformation est loin d'être exceptionnelle. Saint Augustin la signalait déjà chez les vierges et les ascètes de son temps. « Nous avons donc tout lieu de nous étonner quand nous voyons beaucoup de personnes des deux sexes qui ont renoncé au mariage, n'avoir aucun souci d'obéir aux commandements de Dieu, alors que rien n'a arrêté leur ardeur pour s'abstenir de ce qui leur était permis ». Cf. *De bono conjugali* : XXIII, 31. — Et tout dernièrement, la Sacrée Congrégation des Religieux faisait siennes ces très justes avertissements de Mgr Ancel : « Il ne faut pas que la vie religieuse toute entière soit ramenée à une simple observation littérale, même minutieuse, de la règle et des observances. Il peut, hélas ! exister un formalisme étroit et égoïste, sans amour et sans rayonnement. N'appelons pas cela une vie religieuse. Cela ressemble à la vie religieuse comme un cadavre ressemble à un homme vivant. Une vie religieuse n'est authentique que si l'amour est au point de départ et au terme de toute activité. Et l'amour vrai se manifeste d'abord par l'observation de la loi naturelle et de la charité envers le prochain ». Cf. *Acta et documenta Congressus Generalis de Statibus Perfectionis*, Romæ, 1950, Volumen II, n° 83, p. 21.

celui qui n'élargirait pas son sens de la charité, se préoccuperait vainement d'acquérir des habitudes régulières : dans la mesure même où il multiplierait ses « pratiques », il compromettrait l'équilibre de son échafaudage et précipiterait sa ruine. On ne pose point une tour sur sa flèche... On ne peut sans courir gros risques, développer le haut d'un édifice sans fondement.

Cette règle posée dès le début, vaudra toujours : aussi longtemps que la construction s'achève, au fur et à mesure des exhaussements et des agrandissements qu'on lui donne, il faut garantir, élargir, affermir la fondation première. « Fondement » et « soutien » disent les *Règles* ; et ceci n'est pas qu'un pléonasme ; en plus de l'insistance sur le rôle et la destination du « fondement », le mot « soutien » ne contiendrait-il pas l'idée d'une véritable armature interne donnant à l'ouvrage entier cette stabilité, cette solidité qui lui viennent de son insertion ferme au cœur des fondations ?



Les deux premiers commandements résument toute la Loi ; fidèlement gardés, ils assurent l'observation de tous les autres. C'est cette dépendance affirmée par le Christ qui permet au saint Fondateur d'élargir immédiatement sa pensée — arrêtée jusqu'à présent au grand précepte du Maître — à tous les commandements de Dieu. « Elle » — la régularité — « n'est établie dans les Communautés que pour donner à ceux qui y sont de la facilité à observer avec exactitude les commandements de Dieu... » (art. 1).

Tout ce long paragraphe ne fera que développer ainsi la première idée directrice : l'observation fidèle des commandements fonde la régularité, celle-ci ne devant être que le perfectionnement, l'achèvement de celle-là. « La plupart des règles sont des pratiques qui ont rapport (à l'observation des commandements) » : et notre texte d'évoquer ici, en témoignage de cette affirmation, les chapitres « du silence » et « de la manière de se comporter dans les récréations » qui veulent préserver des médisances et en général de tous les péchés de la langue ; les chapitres « de la manière dont les Frères doivent se comporter à l'égard du Frère Directeur » et « de l'obéissance » qui voudraient promouvoir « respect et soumission envers les Frères Supérieur et Directeur, ce qui est d'obligation et de précepte » ; le chapitre « de la manière dont les Frères doivent se comporter envers leurs Frères » dont le but proclamé est de faciliter cette union demandée par le Maître à tous ses disciples ; le chapitre « de la manière dont les Frères doivent se comporter avec les personnes externes » destiné à préserver de l'esprit du monde, attrayant, mais pervers, et donc trop facilement occasion de péché ; les chapitres « de la chasteté » et « de la modestie » dont la fidèle observation « empêche de commettre un grand nombre de péchés qu'on commet par les yeux et par la liberté avec laquelle on se sert des autres membres du corps ». Énumération nullement exhaustive, puisqu'elle reste en suspens sur ces mots « et ainsi du reste ».

Dans l'intention de celui qui nous les a léguées, les Règles présupposent donc les commandements. Elles ne cherchent que d'en assurer la parfaite observation. Dans notre jugement, à nous qui avons voulu les faire nôtres, elles ne peuvent avoir d'autre raison d'être, elles ne peuvent être ordonnées à une autre fin.

Idee bénédictine si l'on veut ; idee traditionnelle dans le monachisme, certainement. Les deux derniers paragraphes du prologue de la *Règle des Moines* ne contiennent pas

d'autre enseignement : « Il faut préparer nos cœurs et nos corps aux combats de la sainte obéissance aux commandements du Seigneur... ». Toute cette page serait à citer, où le grand législateur occidental se défend d'avoir jamais eu d'autres vues : « Dans cette institution, nous espérons ne rien établir de rude ni de pesant. Si toutefois, il s'y rencontrait quelque chose d'un peu rigoureux, c'est qu'il nous fut imposé par l'équité pour corriger nos vices et sauvegarder la charité... »⁴¹.

Identiquement, nos Règles nous avertissent qu'en elles nous trouverons « le principal secours pour nous faire observer les Commandements de Dieu, et le principal appui contre toutes les tentations des démons... » (art. 2).

* * *

De la sorte, et solidement ancré au sol ferme, l'édifice peut s'élever : voici les murs sortir de terre, la façade monter peu à peu. Point de hasard dans l'ordonnement : il est des colonnes, des piliers qui doivent assumer une part prépondérante dans la répartition des charges et l'équilibration des poussées : « soutiens intérieurs », « soutiens extérieurs », arcatures maîtresses des « dix commandements »⁴² seront, parmi les observances régulières, des pièces de particulière importance. Autour d'elles, mais trouvant en elles leur insertion, leur appui, des pierres de toutes dimensions s'intègrent dans l'ouvrage. Avec complaisance, le maître d'œuvre s'arrête à les contempler : il les signale à l'attention, elles ont valeur de bon matériau, elles trouveront continuel emploi, et, sans elles, la construction n'aurait jamais figure d'achèvement. « Les Frères quitteront tout au premier son de la cloche... » (art. 6)⁴³. « Aucun des Frères ne s'absentera des exercices journaliers... » (art. 7). « Ils

⁴¹ Saint BENOÎT : *la Règle des Moines*, prologue. Édit. Maredsous, p. 5.

⁴² On n'aura pas manqué d'observer que le texte des commandements 4 à 7 reprend, dans un ordre légèrement différent, l'énumération des soutiens intérieurs : esprit de foi, oraison, présence de Dieu et recueillement intérieur (sous la forme de mortification de l'esprit). Les commandements 1, 9, 10 et 3 rappellent les obligations votales : obéissance, chasteté, pauvreté, gratuité de l'enseignement. Enfin, les préceptes 2 et 8 reviennent sur les thèmes « charité » et « silence ». — Qu'il y ait eu, à présider au choix de ces dix ordonnances, une intention de faciliter le rappel des obligations principales, les quelques lignes d'introduction à ce décalogue nous le redisent plus qu'à suffisance. Il est tout aussi évident que cette énumération ne prétend nullement instituer un partage entre les points d'observance ; rien ne suggère ici, par exemple, les prescriptions du chapitre III des *Règles*, dont plus d'une, à n'en pas douter, devrait nous être toujours dans l'esprit pour la méditer, dans le cœur pour la pratiquer et qui devrait faire le sujet de nos examens.

⁴³ Faut-il redire ici l'insistance de toutes les *Règles* à vouloir cette ponctualité ? Bornons-nous à deux rappels. Dès qu'apparaît cette institution d'un « signal » pour rassembler la communauté, l'insistance des *Règles* s'efforce de prévenir deux manières d'irrégularité : ne pas quitter tout au premier son de cloche (ou au premier coup de la simandre, au premier son de la trompette), mais tout aussi bien, anticiper sur le signal. En soi, il est aussi peu régulier de devancer l'heure que de la retarder (Cf. *Pachomiana latina*, Pr. 3, 6, 9, 10... au sujet des retardataires. Pr. 68, 90, où il est question de l'irrégularité contraire). En plus d'un endroit, le saint Fondateur revient sur cette « fidélité au premier son de cloche » : « Soyez fidèle, mon très cher Frère, à tout quitter au premier son de la cloche, et qu'on soit exact à sonner au dernier timbre » (*Lettres*, n° 54 ; voir aussi, n° 36). « Vous savez bien, mon très cher Frère, que l'une des choses de plus de conséquence dans une communauté est de sonner précisément à l'heure, particulièrement pour le lever. Soyez exact à quitter tout au premier signe, au premier son de la cloche. Vous savez que c'est une chose de conséquence dans une communauté. Il faut tout quitter au premier son de cloche pour commencer aussitôt qu'elle finira de sonner ». (*Lettres*, n° 77 ; ce dernier texte n'est pas autographe. Cf. aussi *Méd.* 6°, III : 92°, 1). — Retenons surtout le sens de cette fidélité : les *Règles* déterminent, non seulement l'action à accomplir, mais elles se doivent en outre de fixer cet agir dans les limites d'un temps régulièrement prévu. C'est donc pour assurer la présence de tous les membres de la Communauté dès le début et jusqu'à la fin de l'exercice commun que la cloche appelle aux divers moments de la journée : elle est comme une manière de sauvegarde de la durée et de la succession des actions régulières (Cf. *Recueil*, 1711, n° 2. pp. 49, 159, 189, 191, 203, 1902, pp. 45, 159, 187, 189, 201). Les articles 6 et 7 du présent chapitre se trouvent donc on ne plus étroitement liés l'un à l'autre : ensemble, ils définissent la « ponctualité » qui est une condition *sine qua non* de la régularité.

seront très exacts à fermer sans bruit toutes les portes de la maison» (art. 8)⁴⁴. Judicieux rappels de la perfection du détail, à l'heure même où l'attention est aux grandes lignes de l'ensemble.

Par ailleurs, il importe d'accuser ici les traits caractéristiques de l'ouvrage : sur l'universel fondement de la charité et des commandements, il faut que s'élève un édifice nouveau, dont les structures soient capables de supporter les exigences d'une fonction bien déterminée. Les fondations enfouies dans le sol peuvent ne pas avoir cette physionomie distinctive : tout Ordre religieux repose nécessairement sur le même Évangile. A l'étage où nous sommes, il faut prendre façade, il faut affirmer des lignes...

Sans la moindre intention de déprécier l'œuvre d'autrui, il faut délibérément préférer les matériaux et les formes requis par les nécessités du plan choisi. « Dans cette vue, disent nos textes, les Frères préféreront les règles et les pratiques de leur Institut à toutes les autres pratiques quelque saintes qu'elles soient en elles-mêmes, à moins qu'elles ne soient des Commandements de Dieu ou de l'Église » (art. 4).

Une fois de plus, et au moment même où elles précisent cette manière de surajouter aux préceptes, nos *Règles* tiennent donc à nous rappeler ce respect souverain de tout ce qui est loi de Dieu et de l'Église et s'imposera donc toujours, même en face des observances les plus chères. Notre régularité, si elle nous différencie et nous marque parmi tous les religieux, pour nous permettre d'être ce Frère des Écoles chrétiennes aux obligations religieuses et professionnelles bien particulières, ne nous dispense pas d'ailleurs d'un devoir pressant de judicieuse estime à l'endroit des autres pratiques, souvent très « saintes en elles-mêmes ». Notre préférence, pour justifiée qu'elle soit, n'implique aucun jugement de valeur des moyens de sanctification proposés dans d'autres formes de vie religieuse, ou tout simplement dans les autres états de vie chrétienne.

Mais, pour nous, c'est sur cette régularité seule qu'il nous sera possible de poser, comme un faite, une vie religieuse qui sans elle resterait sans appui. La perfection des conseils évangéliques, centrée sur le grand objectif de la charité, n'est pas à rêver dans l'abstrait, comme un idéal désincarné : elle suppose — et toute la tradition monastique en répond une fois de plus — un cadre de vie, une discipline, une ou des *Règles*. Supprimez

⁴⁴ Il semble bien que la prescription vise, non la fermeture des portes, mais leur fermeture « sans bruit ». L'abbé de Rancé s'explique ainsi dans ses *Règlements* : « On ouvrira et on fermera généralement toutes les portes avec le moins de bruit que l'on pourra, n'y ayant rien de plus contraire au profond repos qui doit régner dans le monastère que d'en user autrement » (*Règlements généraux de l'abbaye Notre-Dame de la Trappe*, Paris, 1701, p. 66). Le saint Fondateur avait-il autre chose en vue que ce respect du silence des choses quand il écrivait notre article 8 ? Déjà, saint François de Sales, s'imaginant prendre la place d'une religieuse de la Visitation, Sœur Claude-Simplicienne, lui conseillait spirituellement : « Je ferais bien le silence... Je parlerais bien doucement et bas toujours : j'y ferais attention particulièrement parce que les *Constitutions* l'ordonnent... J'ouvrerais et fermerais les portes bien doucement parce que notre Mère l'a ainsi ordonné ; car nous voulons bien faire tout ce que nous savons qu'elle veut qu'on fasse. Je porterais la vue basse parmi la maison, et marcherais bien doucement... » (*Œuvres de saint François de Sales... Visitation d'Annecy*, tome VI, pp. 397 et 398). Petites choses, certes, mais singulièrement révélatrices de paisible domination sur soi, de vie intérieure et d'esprit de recueillement (Lire à ce sujet ABBÉ DE SOLESME, *Commentaire sur la Règle de saint Benoît*, Paris, 1913, p. 112). — Bien qu'il fasse expressément une allusion à ce même silence dans la manœuvre des portes (*Répétition d'oraison du 20 juillet 1642, Correspondance, entretiens et documents*, tome XI, p. 125), saint Vincent de Paul insiste plutôt sur la règle qu'il fait aux prêtres de la Mission de tenir fermées toutes les portes de la maison : « Je trouve toujours toutes les portes ouvertes, et moi-même, misérable, je ne les ferme point ; je ne me contente pas de ne pas veiller à ce que cette règle s'observe, j'y contreviens le premier... » (*Répétition d'oraison du 20 juillet 1655, op. cit.*, XI, pp. 198-199).

ces dernières — ou plutôt, supprimez leur fidèle observation — vous aurez du même coup provoqué « la destruction des communautés et la perte des sujets qui en sont les membres » (art. 3), car vous aurez sapé le seul soutien capable de « rendre ces communautés inébranlables » (*id.*).

On voit dès lors la place et le rôle uniques de la régularité : entre le fondement premier — primat de la charité, observation des commandements — et le sommet de l'édifice — vie religieuse solide, tant de la communauté que de ses membres — elle se situe excellemment pour transmettre au faite l'appui qu'elle tient de la base. Inconsistante elle-même à défaut du fondement premier, elle porte « inébranlablement » les plus hautes structures dès qu'elle est puissamment fondée.

En d'autres termes, pour que l'observation des commandements, et principalement la fidélité au commandement du Seigneur puisse soutenir une vie religieuse digne de ce nom, il faut l'intermédiaire d'un irremplaçable appui : la régularité. Elle est, pour ceux qui demeurent dans une communauté, le vrai moyen de hausser la pratique du décalogue jusqu'à la garde des conseils, l'amour de précepte jusqu'à l'amour de perfection !

5. La Charité, objet plénier de l'Observance.

Peut-être faut-il aller plus avant encore dans ce sens, pour découvrir la vraie portée de notre texte ? Et ne serait-ce pas à exclure cette distinction si peu évangélique entre « l'amour commandé » et « l'amour parfait » que nous convierait une conception plus profonde de notre régularité ?

Sans doute faut-il craindre de vouloir faire dire à ces phrases déjà si lourdes de densité, ce que des études contemporaines nous présentent aujourd'hui comme des possibilités de renouveau en théologie morale...⁴⁵. Tout au moins devons-nous faire remarquer ici cette profondeur et cette justesse de vues dont témoignent les aperçus que nous analysons.

La Règle se présente comme une loi : elle n'en a certes pas tous les caractères, tenant à la fois du précepte et du conseil, plus d'ailleurs du premier que du second ; elle entraîne une réelle obligation, elle conditionne la liberté de celui-là qui, librement, s'en est fait le sujet⁴⁶.

⁴⁵ On se reportera ici à l'ouvrage essentiel de Gérard GILLEMEN, S. J. *Le primat de la charité en théologie morale*. Desclée de Brouwer, 1952. — Les lecteurs de *Catéchistes* se rappelleront divers articles publiés dans le n^o 15 de la revue, troisième trimestre 1953, et notamment : Joseph GELIN : *Morale de l'Évangile* ; Stanislas LYONNET : *La Morale de saint Paul* ; M.-J. GERLAND : *L'enseignement de la morale au catéchisme* ; la présentation, par F. Michel, du livre du chanoine Jacques LECLERCO : *L'enseignement de la morale chrétienne* aura certainement retenu leur attention. Dans un genre plus facile, ce dernier ouvrage tend à ramener l'attention sur cette primauté de l'amour beaucoup trop méconnue dans la plupart des traités d'hier, dans certains traités d'aujourd'hui encore. Moins constructif que le livre si remarquable du P. GILLEMEN, il ne laisse pas toutefois de faire entrevoir comme prochaine une revalorisation de l'enseignement de la morale qui rendrait toute sa place — même du simple point de vue méthodologique — à cette révélation de la « loi nouvelle » dont le Christ faisait pour nous la clé de son divin message.

⁴⁶ Nous schématisons ici une conception généralement admise aujourd'hui : celle de la Règle « quasi-loi ». Ce n'est qu'improprement semble-t-il, et dans un sens plutôt élargi, que l'on dit couramment que la Règle est une loi, et plus précisément une loi personnelle. A s'attacher au vrai sens des mots, il paraît plus prudent de résumer les positions actuelles comme nous le faisons ci-dessus. Cf. Candido MAZON : « *Las Reglas de los religiosos* et principalement *Naturaleza jurídica de las reglas* », aux pages 237 et suivantes.

Cette loi se réclame de l'Évangile, lequel — et là précisément s'affirme avec le plus de netteté la portée de son message — ne connaît d'autre loi que l'amour : loi intérieure qui doit tenir lieu de toute autre parce qu'elle rend vaines les contraintes et porte au-delà des exigences les plus austères ; loi souverainement respectueuse de la liberté humaine, puisqu'elle tend à identifier le vouloir du Chrétien à celui de Dieu ⁴⁷.

Dès lors, une législation ne se conçoit que dans la mesure où elle se présente comme une éducation de ce sens de l'amour, dans la mesure où elle prépare cette identification de plus en plus poussée de nos volontés d'hommes aux désirs divins. Si la loi reste nécessaire au chrétien, ce ne peut être qu'à ce titre, et elle ne trouvera force et vertu que dans cette volonté du sujet lui-même...

Une observance purement extérieure n'est donc plus une observance, et l'on ne peut donner le nom de « régularité » à cette simple manière d'exécution qui ne repose sur aucun amour, qui ne procède d'aucun désir d'identification.

Plus positivement, la seule chose que doive proposer la *Règle*, dans la multiplicité et la minutie de ses articles, c'est cette manière de préciser à la pensée et à la volonté du religieux « cette loi qui est la première et finalement la seule : *Tu aimeras* » ⁴⁸.

*
* * *

« Quoique ce soit la sagesse et la bonté infinie de Dieu notre Créateur et notre Seigneur qui doit conserver, gouverner et faire avancer dans son Saint Service cette très petite Société de Jésus, comme elle a daigné la commencer » — ainsi s'exprime la préface des *Constitutions de la Compagnie de Jésus* — « et que, de notre côté, ce soit cette loi intérieure de charité et d'amour que le Saint-Esprit a coutume d'écrire et de graver dans les cœurs, qui doit l'aider à parvenir à ce but, plutôt qu'aucunes Constitutions extérieures ; comme cependant la disposition de la Divine Providence exige la coopération de ses créatures, et que le Vicaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ l'a ainsi ordonné, et que d'ailleurs les exemples des saints, et la raison même nous le dictent dans le Seigneur, nous jugeons qu'il est nécessaire d'écrire des Constitutions, qui aident à avancer de plus en plus dans la voie du service de Dieu, que nous avons commencé à suivre conformément à notre Institut » ⁴⁹.

Peut-on, de manière plus explicite reconnaître le primat de cette loi intérieure de charité et d'amour ? Affirmer aussi de façon plus précise le caractère de nécessité relative des Règles et Constitutions dans cette recherche des exigences d'une vie de perfection ?

Le rédacteur de notre chapitre XVI, s'il s'exprime différemment, n'est-il pas bien près de faire siennes les considérations que nous achevons de lire ? S'il nous propose des *Règles*, veut-il qu'elles soient autre chose pour nous que cette explicitation des commande-

⁴⁷ Nous ne faisons que reprendre ici, et dans le paragraphe suivant, les idées de la conférence déjà citée du P. Stanislas LYONNET : *Liberté et loi nouvelle*.

⁴⁸ GILJEMAN : *op. cit.*, p. 315.

⁴⁹ *Institutum Societatis Jesu*, Romæ, 1869, vol I, p. 20. La traduction française est empruntée à *Constitutions des Jésuites, avec les déclarations traduites sur l'édition de Prague, 1762*, tome I, pp. 171 et 173. Quand ils traitent de l'obligation des constitutions, plusieurs fondateurs font état de cet amour généreux qu'ils escomptent comme la disposition idéale du religieux quant à l'observance. Ainsi dans saint FRANÇOIS DE SALES, *Œuvres*, Annecy, tome VI, p. 121 dans *Alencomiensis ; Primigeniæ Legislationis O. F. M. C.*, n. 148 (ce dernier, cité d'après MAZON, *op. cit.*, p. 312).

ments divins ? Veut-il surtout qu'elles soient autre chose que cette explicitation du double précepte de la charité ? Car, de même que les prescriptions du décalogue et les lois de l'Église ne font qu'expliciter à l'intention de tous les chrétiens les exigences minima du grand commandement, de même les *Règles* ne veulent être qu'une précision de ces mêmes commandements à l'adresse du religieux. Ce serait donc méconnaître le vrai sens de la régularité, ce serait la rendre « très inutile au salut » que de « la séparer de l'observation des deux commandements qui nous sont principalement donnés de Dieu » (art. 1).

Dans ces perspectives, tout se simplifie et se grandit : la *Règle* — pas plus d'ailleurs que les commandements — ne cherche donc en aucune façon à nous encombrer d'exigences arbitraires ou surrogatoires ; elle ne cherche nullement à imposer, pour la seule performance, des restrictions à l'exercice de nos droits d'enfants de Dieu. Non, et elle nous l'affirme à plusieurs reprises dans ce seul chapitre XVI, elle veut nous faciliter l'exercice de ces droits, éduquer en nous le sens de cette liberté chrétienne pour qu'au plus intime de nous-mêmes, la loi de charité tienne effectivement lieu de toute autre loi (art. 1 et 2).

C'est bien ainsi, croyons-nous, qu'il faut comprendre que la régularité puisse être « le premier moyen de sanctification », « le principal secours pour faire observer les commandements de Dieu », « le principal appui contre toutes les tentations des démons quelque violentes qu'elles soient », à tel point « que Dieu y attache particulièrement ses grâces » (art. 2). S'il n'y a peut-être pas distinction parfaite entre les termes de cette énumération, tout au moins s'y trouve-t-il très nettement affirmé ce rôle exceptionnel de la *Règle* comme éducatrice de l'âme religieuse : dans le concret de son existence vouée à Dieu, c'est par sa *Règle* que celle-ci découvrira les invitations de la grâce, c'est par la fidélité à sa Règle qu'elle acquerra cette sensibilité aux avances de l'Esprit, laquelle peut guider sûrement son choix dans les voies du bien et du mieux.

Ne serait-il pas superflu dès lors, de revenir en y insistant sur cette adéquation posée par notre texte entre *les Règles* et l'expression de la « volonté de Dieu » (art. 5) ? Ne serait-il pas superflu de revenir aussi sur cette idée du respect dont se doit entourer le moindre article proposé à notre observance (art. 2, 4 et 5) et n'est-il pas évident qu'il nous faut professer « une estime toute particulière pour tout ce qui regarde la régularité » ainsi comprise (art. 2) ?

Contentons-nous, en terminant cette seconde partie de notre étude, de reconnaître une dernière fois la richesse des enseignements recueillis en ces matières. Et puisque nous avons souhaité vivre sous l'autorité des *Règles de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes*, sachons y lire cette leçon de capitale importance : notre premier devoir est d'aimer, et c'est à nous donner une conscience plus claire des exigences de cette loi de charité que nous conduira sûrement une juste intelligence des textes qui ne se donnent d'autre mission que celle de nous les proposer.

6. Force obligatoire des Règles.

Sur le plan où il s'est placé — celui des exigences de l'amour parfait — le rédacteur de notre chapitre n'a pas cru nécessaire de préciser le caractère obligatoire des prescriptions régulières. Tout entier à cette conception généreuse qu'il propose à ses religieux, il n'a

pas cru qu'il était urgent de retenir ceux-ci dans la voie de la régularité par la seule crainte de la faute, par le seul souci d'éviter le péché.

Pas plus qu'aux autres endroits où il se plaît à relever les mérites du religieux régulier⁵⁰, le saint Fondateur ne s'attarde ici à définir, en termes de théologie morale, la culpabilité de l'infraction: sans aucun doute, à ses yeux, la *Règle* oblige et, facilement tout au moins, peut-on, à travers son œuvre, dénombrer les expressions qui marquent avec quelque nuance parfois, le caractère impératif de cette obligation. Mais l'on essaierait vainement, croyons-nous, de trouver un texte qui pût paraître comme une prise de position, dans l'inévitable et fort long débat où les religieux de tous ordres s'attachèrent pendant des siècles à proposer des solutions à ce problème difficile: les *Règles* obligent-elles ou non sous peine de péché? Et sinon, de quelle manière peuvent-elles obliger?

Depuis le jour où les Cisterciens de Chartres — c'était en 1140 — interrogèrent saint Bernard à ce sujet, bien des réponses ont été proposées: moins rigoureuses, pour la plupart que celle donnée par le saint abbé de Clairvaux⁵¹, elles ne satisferaient point pendant longtemps bon nombre de religieux, elles ne tranquilliserait peut-être jamais parfaitement les consciences les plus délicates. Et cette norme promulguée en 1901 par la Sacrée Congrégation des Évêques et Réguliers, serait bien aussi comme une manière implicite de reconnaître cette impuissance: « Qu'il soit exprimé dans les Constitutions que celles-ci, par elles-mêmes, n'obligent pas sous peine de péché; cependant, ne pourrait être excusée de faute, la religieuse qui transgresserait les Constitutions par mépris, ou en une matière qui soit contraire soit aux vœux, soit aux préceptes de Dieu ou de l'Église »⁵².

On hésite à le dire ici, tellement la chose va de soi: une semblable définition de la part de la Suprême Autorité ne fait que sanctionner une opinion de plus en plus partagée, depuis le XVII^e siècle surtout.

Si rien n'est à reprendre des discussions et contestations qui conduisirent à l'énoncé de ces principes, il reste qu'il faut uscr de discernement pour juger de leur portée pratique et les mettre quotidiennement en œuvre. A les durcir un peu, on en arrive à trop simplifier les choses et à opprimer les consciences; à les solliciter, on en viendrait trop facilement à excuser tous les manquements, ou peu s'en faut.

Nos Règles empruntent maints de leurs préceptes aux lois divines et ecclésiastiques: il

⁵⁰ Les plus beaux de ces textes ont été réunis sous le titre « Fidélité à la Régularité » dans *Spiritualité Lasallienne*, textes. Liget, 1952, aux pages 153 et suivantes.

⁵¹ C'est pour leur répondre que saint Bernard écrit alors le traité *De præcepto et dispensatione*: selon lui, les prescriptions de la *Règle de saint Benoît* sont de vrais préceptes et obligent sous peine de péché.

⁵² *Normæ secundum quas S. C. EE. et RR. procedere solet in approbandis novis Institutis votorum simplicium*, Romæ, 1901. On y lit sous le n° 320: *Exprimatur in Constitutionibus eas per se non obligare sub reatu culpæ; minime tamen a culpa excusari posse sororem, quæ Constitutiones transgredereetur ex contemptu, vel in materia quæ contraria esset sive votis, sive præceptis Dei vel Ecclesiæ*. Ces normes elles-mêmes avertissent par ailleurs que si elles s'adressent expressément aux religieuses, elles entendent bien que tout ce qui est dit à leur sujet doit valoir — sauf évidence contraire — pour les religieux: *Ea autem quæ de ipsis dicuntur, etiam religiosis viris applicantur*. *Op. cit.*, p. 3; not. I. — Sans donc légiférer ni pour les Ordres, ni pour les Congrégations dont les Constitutions sont déjà approuvées, la S. C. EE. et RR. ne laisse pas de porter ici une déclaration qui atteindra, en fait, presque toutes les Sociétés religieuses. On trouvera un très bon exposé de la teneur de ces *Normæ* dans BATTANDIER: *Guide canonique pour les constitutions des Instituts à vœux simples...* Paris, Gabalda, 3^e édit. et les suivantes. On ne perdra pas de vue non plus que depuis 1921, il y a à tenir compte, non seulement de certaines dispositions du nouveau Code, mais aussi des modifications apportées par les nouvelles *Normæ secundum quas S. C. de Religiosis in novis religiosis Congregationibus approbandis procedere solet*, in *Acta Apostolicæ Sedis*, XIII, 312-319.

est admis par tous aujourd'hui — il était admis par beaucoup dès le XVII^e siècle — que, dans ce cas, elles n'ajoutent rien à la force obligatoire du précepte qu'elles s'incorporent. Elles se l'approprient, pour le préciser parfois, toujours pour nous inviter à y être plus particulièrement fidèles: elles ne le doublent pas d'une nouvelle obligation⁵³. S'il nous est demandé de «ne parler d'aucun des Frères, ni de ceux qui auront été dans l'Institut, ni d'aucune autre personne, si ce n'est pour en dire du bien»⁵⁴, rien en cela ne prétend excéder la matière du précepte du Décalogue. Mais évidemment, ce point de *Règle* nous oblige comme le précepte divin lui-même, et, facilement, notre médisance serait moins excusable après ce rappel circonstancié: nos Frères, ceux qui ont été les nôtres étant plus exposés à faire l'objet de nos paroles malveillantes...

Si tel point de Règle ne fait que préciser une obligation votale, il oblige évidemment sous peine de faute, non à raison de son insertion dans les *Règles*, mais du seul fait qu'il rappelle une obligation contractée par la Profession religieuse. «Les Frères n'emprunteront rien de personne... ni ne prêteront rien à personne...»⁵⁵ dit l'un de nos textes: les deux défenses ne sont pas nouvelles, elles étaient portées dès l'émission du vœu de pauvreté, et la *Règle* n'entend pas y ajouter une nouvelle prohibition.

Enfin, *plus d'un point de Règle reproduit des dispositions du Code de Droit canonique ou de Constitutions et Décrets apostoliques*: les *Règles* obligent alors comme ces prescriptions elles-mêmes. Généralement, le législateur aura eu l'intention d'obliger sous peine de faute, voire sous peine de péché grave, à moins qu'il n'entende agir «par manière de conseil» ou «édicter une loi purement pénale». On le voit, il ne sera pas toujours aisé de déterminer la nature et l'étendue de telles obligations... «Il est sévèrement interdit à tous les supérieurs religieux d'induire n'importe comment leurs inférieurs à leur faire des ouvertures de conscience...»⁵⁶: ce texte n'est pas nôtre et tout le monde sait qu'il nous est imposé par le code, lequel l'a repris en le réduisant à ses dispositions essentielles, au décret *Quemadmodum*.

Ainsi donc, et de par leur objet même, bien des articles de nos *Règles* empruntent en dehors d'elles leur force obligatoire. Qu'on veuille bien mesurer l'importance de cette observation toute simple: cet emprunt fait par le législateur n'a nullement un caractère exhaustif. S'il n'entend pas — sauf indications explicitement contraires — introduire une

⁵³ «Ces prescriptions obligent de la même manière que les préceptes auxquels elles empruntent, sans que la *Règle* ajoute une nouvelle obligation, comme le voudraient certains; de sorte que celui qui ne les observe pas ne commet pas deux péchés, un contre le précepte de Dieu ou de l'Église, et un autre contre la *Règle*, mais un seul péché seulement. Le législateur religieux n'incorpore pas à sa *Règle* de telles prescriptions avec l'intention d'imposer une nouvelle obligation, mais à la seule fin de les remettre en mémoire et de les recommander». — Ainsi d'après SANCHEZ: *Opus morale in Decalogi præcepta*, lib. 6; cap. 4; n. 6; Lugduni, 1621. — Le P. Tomas Sanchez, jésuite, moraliste, né à Cordoue en 1550, mort à Grenade en 1610, fut maître des novices, puis professeur de morale et de droit canon. Ses opinions modérés lui ont valu les invectives de Pascal dans quatre des *Provinciales*. *L'Opus morale...* est une édition posthume qui peut donc contenir, non seulement la pensée du maître, mais aussi des opinions de ses éditeurs.

⁵⁴ *Règles communes...*, 1947: VI, 5.

⁵⁵ *Id.*, XIX, 4.

⁵⁶ *Id.*, V, 10. — L'insertion dans la Bulle d'approbation d'un certain nombre d'articles de nos *Règles*, ne modifie pas la force obligatoire de ceux-ci, pas plus que le décret de la Sacrée Congrégation des Religieux, en date du 24 mars 1947 ne modifie la force obligatoire de la *Règle* en son entier. Par ces actes officiels, le Saint-Siège nous accorde ou nous confirme le privilège d'exister sous telles normes qu'il approuve et dont il se réserve désormais l'interprétation authentique en même temps que le droit d'apporter ou d'autoriser des modifications qui pourraient être nécessaires ou opportunes.

nouvelle obligation, il ne prétend surtout pas dispenser des préceptes de droit divin ou ecclésiastique laissés en dehors de son œuvre. Le livre des *Règles* ne peut contenir le code complet de nos obligations : Frères des Écoles chrétiennes, nous ne sommes dispensés à aucun titre des devoirs qui incombent à tous les religieux, à tous les fidèles, à tous les hommes. Et c'est rejoindre très expressément la pensée maîtresse de saint Jean-Baptiste de La Salle que de songer plus précisément ici à ces grands devoirs de la charité dont les *Règles* ne dispensent jamais. Mais c'est dire également le souci avec lequel il nous faut rester attentifs à ces exigences posées par les *Règles* au nom de ces autorités imprescriptibles que sont pour nous la loi de Dieu et la loi de l'Église.

La violation d'un point de Règle qui n'emprunte son objet à aucune autre norme préceptive, peut, par ailleurs, comporter la malice de la faute vénielle, voire celle de la faute grave, à raison des circonstances qui accompagnent ce manquement : mais, il faut le noter ici encore, dans ce cas, ce n'est pas proprement la force obligatoire des Règles qui entraîne la faute morale, c'est bien plutôt le jeu de causes extrinsèques. Et les auteurs de citer, en ordre principal, l'affection désordonnée qui peut être au principe de la violation, le scandale qui peut en résulter et le mépris dont elle peut être la manifestation cherchée.

Il va de soi que l'existence de la Règle peut ajouter à la malice d'un acte de paresse : mais le paresseux qui consent à sa passion est d'abord coupable indépendamment de la prescription régulière. Celle-ci ne sera, le plus souvent, que l'occasion de la faute. La cloche sonne le lever ; la Règle prévoit qu'il faut obéir au son de cloche ; le religieux qui s'attarde paresseusement sera difficilement excusé de faute vénielle, mais cette faute provient du mouvement de paresse auquel il a cédé, non de la force obligatoire de la prescription régulière qu'il n'a pas accomplie. Et tout de même que de justes raisons pouvaient le dispenser, le mobile déréglé qui l'a retenu ne peut l'exempter de faute ⁵⁷.

Souvent, faut-il le redire, si la transgression est « volontaire et injustifiée », elle trouvera de la sorte son explication dans le mouvement accepté d'une passion non maîtrisée : acceptation que la Règle aurait dû rendre plus difficile par le rappel insistant de l'idéal de perfection, par la sollicitation à bien et mieux faire qu'elle répète en chacun de ses articles ⁵⁸.

Dans la vie religieuse, pas plus qu'ailleurs, on ne peut excuser du scandale : si donc, la violation d'une prescription régulière devait scandaliser, elle constituerait, cela va de soi, une faute plus ou moins grave. Sans être de ces « faibles » que tout malédifie et qui ne savent rien excuser chez autrui, il faut savoir mesurer toute la portée d'un mauvais exemple, et se rendre compte du tort considérable qu'il peut causer. Mais, une nouvelle fois, la malice de tels actes leur vient, en ordre principal, sinon exclusif, non de la force obligatoire du point de Règle violé, mais du scandale dont ce manquement est l'occasion.

⁵⁷ Sans forcer la pensée, ne peut-on reprendre ici — *mutatis mutandis* — l'argumentation de saint Paul : « Qu'est-ce à dire ? Que la loi est péché ? A Dieu ne plaise ! Seulement, je n'ai connu le péché que par la loi. Et de fait, j'aurais ignoré la convoitise si la loi n'avait dit : tu ne convoiteras pas ! Mais, saisissant l'occasion, le péché par le moyen du précepte produisit en moi toute espèce de convoitise... Il s'est trouvé que le précepte fait pour la vie me conduisit à la mort. Car le péché saisit l'occasion, et, utilisant le précepte, me séduisit et par son moyen me tua ». *Rom.* VII, 7-11 : traduction française de Stanislas LYONNET, S. J. dans *La sainte Bible*, de Jérusalem.

⁵⁸ Et c'est bien ce qui permet au saint Fondateur de présenter les *Règles* comme une aide précieuse entre toutes dans l'observation des commandements, et en général, dans la lutte contre la tentation et le péché. Se reporter au paragraphe 4 de la présente étude : pp. 362 et suivantes.

On pourrait en dire autant d'une violation qui procéderait d'un mépris formel de l'autorité ou de la *Règle* elle-même : le plus malaisé serait probablement de préciser ce qu'il faut entendre par « mépris formel »⁵⁹. Mais il reste bien entendu que ce mépris est une faute, indépendamment de la violation par quoi il s'extériorise. Et quand ils envisagent le cas d'une telle infraction, tous les auteurs — depuis saint Thomas — sont bien d'accord pour ne pas attribuer le caractère peccamineux au manquement considéré comme tel : cette malice lui vient des circonstances, et, notamment ici, de l'intention perverse.

On le voit, les quelques observations faites jusqu'à présent n'abordent pas le vrai problème de l'obligation des *Règles* comme telles ; elles ne font que désencombrer le champ et centrer l'objectif. Tout au moins, éviteront-elles certaines simplifications fort dangereuses.

Limitons-nous donc désormais à n'envisager que les textes réguliers qui n'empruntent à aucune autre source du droit ; limitons-nous aussi à ne parler que de violations pures et simples, abstraction faite des circonstances qui pourraient les accompagner et les altérer... Il reste que, proprement et spécifiquement, les *Règles* obligent en quelque manière. Qu'il s'agisse pour nous de « ne chanter, ni porter le surplis, ni faire aucune fonction dans l'église », « de faire la récréation et la promenade tous ensemble », « de nous mettre à genoux pour adorer Dieu dans toutes les places de la maison où nous entrons », « de nous avertir charitablement de nos défauts les uns après les autres en présence du F. Directeur un jour de chaque semaine »⁶⁰, ou de toute autre prescription ou prohibition portées par nos *Règles* en vertu de leur seule autorité, tous, nous nous sentons liés, tous nous savons que de notre fidélité à de telles observances dépendront pour une bonne part, et notre sainteté personnelle, et le maintien de notre Institut dans la droite ligne à lui tracée par notre saint Législateur. Et, depuis des siècles, dans l'Église, des religieux de tous ordres ont pensé comme nous, et leur fidèle attention à garder, vivante en son esprit, et souvent jusque dans sa lettre, la *Règle* conçue pour eux par leur fondateur, les maintient, les sanctifie et féconde leur action.

Très généralement, l'on distinguera parmi ces *Règles*, celles qui sont formulées « de manière directive » et celles qui sont formulées « de manière préceptive ».

Les premières sollicitent une disposition habituelle de la volonté : « les Frères s'appliqueront et sur toute chose à se rendre parfaitement obéissants... »⁶¹. Cet article ne prétend pas étendre une prescription ferme à certains actes déterminés ; il demande une attention, il insiste sur une manière vertueuse de se disposer à l'obéissance en acte. Il ne serait donc violé que par une négligence habituelle⁶².

⁵⁹ Tous les auteurs qui s'y sont essayés doivent à saint Thomas, II^a-II^{ae} qu. 186, a. 9. — Le *Petit Traité de l'État religieux à l'usage des Frères des Écoles chrétiennes*. Procure générale, 1950, aux pages 101 à 104 où il touche ces questions, réserve un bon paragraphe à la définition « pratique » de ce mépris formel (p. 103, n^o 134, I). — On ne trouvera probablement aucune étude meilleure que celle proposée dans *Commentarium pro Religiosis...*, Romæ, 1936 (XVII), pp. 286-297 ; 1937 (XVIII), pp. 45-53, 107-119 : *De transgressione ex contemptu obligationum religiosarum*. Le développement donné à cette étude, permet à son auteur le P. Antonius PEINADOR, C. M. F., d'étudier, non seulement les circonstances de l'acte isolé de la violation, mais aussi tout le contexte des dispositions habituelles dans lequel il s'inscrit. C'est ce qu'il ne faudrait jamais négliger de faire, si l'on avait à juger, *in concreto*, telle infraction. Mais les limites imposées à notre article ne nous permettent pas d'étendre à ce point l'examen des données du problème.

⁶⁰ *Règles communes...*, ms. 1705, pp. 3, 9, 12 et 14. Ces points de *Règles* — le premier avec une très légère modification toutefois — ont toujours été maintenus, et c'est pourquoi nous avons préféré les citer d'après le plus ancien manuscrit.

⁶¹ *Règles communes...*, 1947 ; XXI, 1.

⁶² Ainsi selon CREUSEN : *Religieux et Religieuses*, 4^e édit., 1930 ; pp. 201-202.

Bien d'autres Règles sont plus fermes et plus précises; elles prennent la forme du précepte, sans en avoir toute la portée. C'est de telles Règles qu'il sera question désormais.

Une première question s'est posée à leur sujet, dont la réponse ne fut pas toujours certaine, dont la solution en tout cas est loin d'avoir été uniforme; de telles prescriptions obligent-elles ou non sous peine de péché?

*Le législateur*⁶³ *peut avoir marqué son intention à cet égard; et, dans ce cas, la réponse est ferme, immédiatement. C'est ainsi que les statuts de telle Congrégation Cistercienne déclarent: «Les préceptes de la Règle de saint Benoît obligent sous peine de péché véniel»*⁶⁴; de leur côté, les Frères Prêcheurs, en leur second Chapitre général de Paris, tentèrent de réduire tous les doutes qui s'étaient posés par cette affirmation qu'ils incorporaient au prologue de leurs *Constitutions*: «Nous voulons et déclarons que nos *Constitutions* ne nous obligent pas jusqu'à la faute, mais seulement à subir la peine, si ce n'est en matière prescrite par ailleurs ou à raison du mépris qui accompagnerait la violation»⁶⁵; pareillement, toutes les Congrégations récentes introduisent dans leur texte législatif le paragraphe déjà cité des *Normæ*: «Les *Constitutions* n'obligent point par elles-mêmes sous peine de péché...»⁶⁶

*Mais le plus souvent, le législateur n'aura point formulé son intention d'obliger sous peine de péché ou non; et la tradition de l'Ordre ou de la Congrégation témoignera en faveur de l'une ou de l'autre. Le Directoire spirituel des Cisterciens réformés, par exemple, s'exprime ainsi: «La Règle de saint Benoît nous oblige sous peine de péché véniel, parce que saint Bernard, l'abbé de Rancé, nos Chapitres généraux, et les plus illustres commentateurs ont créé une tradition dans ce sens»*⁶⁷

Nous l'avons signalé en commençant, le rédacteur de notre chapitre XVI n'a pas cru opportun de préciser théologiquement sa position: il préfère attirer l'attention du religieux sur l'excellence même des *Règles* plutôt que de la retenir sur le problème de la gravité de leur transgression. La régularité nous y est présentée comme le «premier moyen de sanctification», et ce titre se trouve amplement justifié par la suite: «Principal secours pour l'observation des commandements; principal appui contre les tentations; moyen

⁶³ Jusqu'au XVI^e siècle, le législateur ne fut jamais le fondateur lui-même. Saint Ignace de Loyola est le premier fondateur d'Ordre qui ait donné sa pensée formelle à ce sujet: «hors le vœu qui lie expressément la Compagnie au Souverain Pontife *pro tempore*, et les trois autres essentiels de pauvreté, chasteté et obéissance, aucune *Constitution*, *Déclaration*, ni *Règles* (littéralement: ordres de manière de vivre) ne peuvent obliger sous peine de péché mortel ni véniel, si ce n'est que le Supérieur commande au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ ou en vertu de l'obéissance...» (Traduit d'après «*Institutum Societatis Jesu. Constitutiones*, pars 6, cap. V», Romæ, 1869, I, p. 90). — La plupart du temps, des déclarations du Saint-Siège (pour la règle franciscaine, par exemple, celles de Clément V, 6 mai 1312) ou des Chapitres généraux précisèrent la portée obligatoire des *Règles* ou *Constitutions*.

⁶⁴ *Statuta Congregationis Augiensis S. Ordinis Cisterciensis*, dist. 4; cap. III, n. 78.

⁶⁵ *Volumus et declaramus ut Constitutiones nostræ non obligent nos ad culpam sed ad pœnam, nisi propter præceptum vel contemptum. Monumenta Ordinis Prædicatorum Historica*, t. III. *Acta Capitulorum Generalium*, vol. I, 8.

⁶⁶ BATTANDIER, *op. cit.*, en donne quatre exemples, tous antérieurs aux *Normæ* elles-mêmes. Les *Constitutions des Sœurs des Écoles chrétiennes de la Miséricorde*, II^e partie, chap. IV, s'expriment ainsi: «Les *Constitutions* n'obligent point par elles-mêmes sous peine de péché, excepté en ce qui regarde la matière des vœux, des lois divines ou ecclésiastiques ou quand leur transgression causerait un grave scandale ou proviendrait d'un mépris formel».

⁶⁷ *Directoire spirituel...*, sect. III, chap. V, 203. Les références de cette note et des notes 64 et 65 ci-dessus sont données d'après MAZON, *op. cit.*

particulier d'obtenir les grâces de Dieu »⁶⁸, l'observation des *Règles* est donc une défense privilégiée contre le péché, une manière certaine de garder la grâce de Dieu, d'assurer son salut et de croître en sainteté.

Le *Recueil* s'exprime de façon fort semblable quand il fait connaître les raisons qui engagent à la fidélité aux *Règles* : premier moyen de sanctification, titre à obtenir les grâces de Dieu, voie excellente pour avancer dans la perfection, les *Règles* sont tout cela et assumé, de la sorte, un rôle unique dans l'économie salvifique des âmes religieuses.

Peut-être pourrions-nous, un instant, nourrir l'espoir de découvrir quelque nouvelle précision dans ces mêmes « Réflexions que les Frères peuvent faire sur les moyens de devenir intérieurs » ? Les deux premiers paragraphes de ce chapitre s'intitulent : « Il faut s'éloigner des moindres péchés véniels, quoiqu'ils paraissent petits » ; « il faut ne pas faire tant soit peu volontairement la moindre chose qui déplaît à Dieu »⁶⁹. Le premier titre se confirme de trois raisons dont l'une ou l'autre semble esquisser une contrepartie des avantages de la « fidélité aux *Règles* ». Toutefois, si l'on étend la comparaison aux arguments développés sous le second titre — et où il est question quatre fois sur cinq d'imperfections — on ne peut se défendre du sentiment qu'il serait bien difficile d'assimiler l'infraction à la *Règle*, « au moindre péché véniel » plutôt qu'à « la moindre chose qui déplaît à Dieu »⁷⁰. Visiblement d'ailleurs, l'auteur de ces considérations ne se préoccupait nullement — comme nous serions tentés de le faire — de retrouver ici un principe de classification qui permît d'identifier le manquement à la *Règle*, soit à la faute vénielle, soit à l'imperfection : et bien plus qu'à définir la nature de l'une ou de l'autre, il s'attache à les montrer toutes deux comme des obstacles à la libre action de la grâce, comme des invites au relâchement. L'infraction à la *Règle* est cela, très certainement aussi, encore qu'il nous soit impossible, à l'aide de ces seuls textes, de nuancer notre jugement.

Jusqu'à mieux informé, nous croyons donc devoir reconnaître que le saint Fondateur n'a pas eu l'intention de nous laisser un avis formel en ces matières. Serait-il présomptueux de croire qu'implicitement il faisait siens les enseignements des moralistes, les principes directeurs laissés par d'autres législateurs, ses devanciers, ou ses contemporains ? Si l'unanimité n'était pas faite entre les Docteurs, il n'en reste pas moins qu'au XVII^e siècle, une opinion déjà pouvait se présenter comme la plus probable. Par nul autre que le P. Tomás Sanchez peut-être, elle n'avait été définie avec autant de précision et de rigueur logique. A la question : « Le religieux est-il tenu sous peine de faute mortelle ou vénielle d'observer tout ce que contiennent les *Règles* de sa religion », l'auteur répond par les distinctions qui nous ont conduits nous-mêmes jusqu'à ce point de notre étude. Quand il en vient ensuite à parler de l'obligation spécifique de la *Règle*, il examine le cas douteux qui est le nôtre, celui où le législateur n'a pas témoigné de sa volonté d'obliger ou non sous peine de faute. Il propose, pour résoudre le doute, d'appliquer les normes prévues par Clément V au

⁶⁸ *Règles communes...*, 1947 ; XVI, 2.

⁶⁹ *Recueil*, 1711, n° 2, pp. 108-110 ; 1902, pp. 103-104.

⁷⁰ Peut-on faire état de ce texte des « Avis aux Frères en charge » : « ... regardant la transgression d'une règle, quoique petite en apparence et le moindre défaut, comme capables d'apporter un très grand désordre dans une communauté, si l'on n'y apporte un prompt remède. Il suffit qu'une faute déplaît à Dieu et nous prive de quelques-unes de ses grâces pour qu'on doive être persuadé qu'elle n'est pas un petit mal » ? (Cité dans *Spiritualité Lasallienne*, p. 155). — On pencherait alors à reconnaître ici l'intention de ne pas confondre la transgression dont il s'agit avec la faute vénielle.

sujet de la *Règle franciscaine* : l'énoncé du précepte lui-même, par les termes prescriptifs dont il fait usage — nous enjoignons, nous ordonnons, nous interdisons, ou au contraire, nous conseillons, nous croyons opportun, nous exhortons — doit permettre de reconnaître chez son auteur la volonté de lier les consciences ou celle de n'imposer aucune obligation sous peine de faute ⁷¹. Avec la même précision, mais une netteté plus grande encore dans l'appréciation de la qualité de l'infraction, le P. Rodrigo de Arriaga montre comment la *Règle* peut très bien obliger en quelque manière sans qu'il y ait nécessairement faute vénielle à l'enfreindre : et il conclut en enseignant que, par lui-même, le manquement à la *Règle* constitue une imperfection ⁷².

Saint François de Sales et saint Vincent de Paul ne parlaient pas autrement quand ils se préoccupaient de définir pour leurs religieuses et leurs prêtres la nature de l'obligation qui les liaient à l'accomplissement de leurs devoirs réguliers. «Nulle règle oblige à péché — disait le fondateur des Filles de la Charité et des Lazaristes — si la substance de l'acte de la contravention n'est de soi péché, ou n'y intervient mépris, mauvais exemple ou désobéissance, lorsque la chose est ordonnée en vertu de la sainte obéissance» ⁷³.

Quand ils éditeront une première fois nos *Règles communes*, nos lointains devanciers de 1726 feront leur cette manière de voir, sanctionnée alors par le crédit des meilleures autorités : «Quoique les *Règles des Frères des Écoles chrétiennes* — écriront-ils — n'obligent pas sous peine de péché, sinon lorsqu'elles touchent les vœux, il est cependant difficile d'en violer un point sans offenser Dieu en quelque chose, parce que, selon saint Thomas, c'est ordinairement ou par négligence, ou par lâcheté, ou par le peu d'affection que l'on a pour sa perfection ; ou en se laissant aller à quelque passion déréglée, comme à l'impatience, à une démangeaison de parler, ou à quelque autre affection provenant d'un esprit peu mortifié ; ou même quand par un mépris formel on se laisse aller à cette faute, qui pour lors n'est pas légère, mais griève et mortelle, comme dit saint Thomas, et avec lui tous les autres docteurs ; parce que, disent-ils, un religieux traitant ainsi indignement sa *Règle*, contrevient directement à la promesse qu'il a faite par sa Profession, de mener une vie régulière, qui consiste dans l'entier assujettissement à sa *Règle*» ⁷⁴.

⁷¹ SANCHEZ Tomàs : *Op. cit.*, lib. 6 ; cap. IV, 1, cité, comme le suivant, par MAZON, *op. cit.*

⁷² ARRIAGA Rodrigo, S. J., né à Logroño en 1592, mort à Prague en 1667 ; professeur de théologie dogmatique à l'Université de Prague, in *Disputationes Theologicae ; Tractatus de legibus*, disp. 16 ; sect. 3, n° 4, Lugduni, 1647. LANCICIO, VASQUEZ, CASTRO PALAO, à la même époque, partagent la même opinion.

⁷³ Lettre 495, à Jacques Tholard, 13 novembre 1640, dans *Correspondance, entretiens et documents*, tome II, p. 136. Dans le même ouvrage, on retrouvera des directives semblables en IX, 316 ; X, 42, 51, 99-100, 108, 110-112 ; XII, 337 et 428. — Dans une *Déclaration de l'obligation des Règles*, saint François de Sales s'exprime ainsi : «Ces *Règles et Constitutions* n'obligent aucunement d'elles-mêmes sous peine d'aucun péché ni mortel ni véniel, mais sont seulement données pour la direction et conduite de la Congrégation. Mais pourtant, si quelque Sœur les violait volontairement, destinctement, avec scandale ou par mépris, elle commettrait sans doute une grande offense...» (*Œuvres de saint François de Sales*... Annecy, tome XXV, p. 421 ; ces consignes sont reprises et développées dans les *Constitutions définitives*, tome XXV, 120-121.

⁷⁴ *Règles et Constitutions de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes*, approuvées par Notre Saint-Père le Pape Benoist XIII, à Rouen, de l'imprimerie d'Antoine le Prévost, MDCCXXVI, préface, p. 6.

Cette préface est-elle l'œuvre des capitulants de 1725 ? Et, dans ce cas, n'ont-ils fait que rendre compte ici d'une tradition déjà établie dans la Congrégation ? — C'est très douteux, à tout le moins : bien qu'ils se soient donné mission de revoir le texte des *Règles*, ces capitulants auront remis, sans doute, à une personnalité du dehors, le soin de rédiger ces pages toutes d'hommage à l'excellence de ces mêmes *Règles* et d'exhortation à les observer religieusement. (Pour se rendre compte de ce travail précis de révision des *Règles*, se reporter à *Considérations sur l'édition des Règles communes* de 1901, F. Mémoire-Achille, 1939 ; Archives, Maison Générale.)

La longue préface à laquelle appartient ce passage un peu confus, sera reproduite en tête de toutes les éditions de nos *Règles* au cours des XVIII^e et XIX^e siècles; elle ne sera supprimée qu'en 1901, et c'est-à-dire l'année même où les *Normæ* publiées par la Sacrée Congrégation des Évêques et Réguliers prescrivaient d'introduire une déclaration équivalente dans les *Constitutions* des Congrégations religieuses désormais soumises à son approbation. *En fait, cette permanence du passage cité, en tête de nos Règles communes pendant près de deux siècles, suffit à établir, chez nous, une tradition dans le sens préconisé depuis par le document du Saint-Siège.* Dans sa circulaire du 6 janvier 1916, le T. H. F. Imier reprenait à son compte les mêmes précisions: «En général et sauf exceptions déterminées, nos *Règles* n'obligent pas sous peine de péché. Ce qu'il faut excepter ce sont les prescriptions relatives aux vœux, puisque, par leur nature, les vœux impliquent une obligation de conscience...» Et le même texte analyse ensuite les cas de transgressions provenant d'une affection dérégulée, ou occasionnant quelque scandale, pour conclure dans le même sens que la préface de 1726 ⁷⁵.

Avec bien d'autres, saint Jean-Baptiste de La Salle ne dut-il pas songer que cette volonté de perfection dont témoigne leur présence dans la vie religieuse, devait être pour ses disciples un lien plus fort que celui d'une obligation sous peine de faute, ou de quelque châtement prévu par la *Règle*? Et celui-là que seule retiendrait la crainte de la faute ou de la peine, pourrait-il vraiment être convié à cette pratique d'une régularité parfaite, dont notre saint voulait qu'elle fût un mouvement d'amour, un témoignage de charité?

Mais la question reste posée: si de telles *Règles* n'obligent pas sous peine de péché, à quel titre peuvent-elles obliger? — Des réponses diverses ont été données, et plus d'une, après avoir retenu plus ou moins longtemps l'attention des juristes, se trouve discrètement survivre encore, bien qu'elle ne paraisse pas apporter de solution vraiment satisfaisante.

D'aucuns ont voulu considérer les Règles comme des lois purement pénales. Le religieux ne serait pas obligé en conscience d'observer les *Règles*. Les transgressant, il devrait accomplir la peine prévue par la *Règle* elle-même ou celle que le supérieur lui imposerait: ce faisant, il aurait satisfait à toute l'obligation de la *Règle* ⁷⁶ — Il faut reconnaître que plus d'une fois la formulation même de certaines défenses portées par des textes anciens conduisait à envisager un certain nombre d'article des *Règles* sous cet aspect du précepte purement pénal. Mais toute la *Règle* ne peut se réduire à cela. Et s'il est vrai que le Supérieur peut punir toute violation extérieure de la *Règle* — une violation purement matérielle elle-même ⁷⁷ — il s'en faut que le religieux qui ferait fi de l'observance quitte

D'autre part, et depuis 1705 à tout le moins, nos Frères entendaient lire, chaque année, durant la retraite, le traité de *L'Obligation des Règles*, dans Rodriguez. «A 1 heure on récitera les Litanies de saint Joseph puis on fera une lecture publique de Rodriguez de l'observation des *Règles*» (*Règles communes...*, ms. 1705, p. 83). Et nous savons tous qu'une telle disposition — élargie par les textes de 1718 et de 1726 — s'est maintenue dans le dernier chapitre de nos *Règles* jusqu'en 1947. Or, dans ce sixième traité de la troisième partie de sa *Pratique de la perfection chrétienne*, le P. Alphonse Rodriguez consacre un chapitre — le troisième — à rappeler l'enseignement de saint Ignace en ces matières (*ut supra*). Sans doute n'y est-il question que de l'obligation imposée par les *Constitutions de la Compagnie de Jésus*. Mais le fait d'imposer la lecture publique de ces pages en nos retraites, témoigne clairement d'un désir de nous voir transposer au sujet des nôtres, les principes énoncés à partir de celles-là. Et c'est ce même enseignement que retiendra le passage cité de la préface de 1726.

⁷⁵ *Circulaires instructives et administratives*, n^o 199; pp. 60 et suivantes.

⁷⁶ C'est l'opinion retenue, par exemple, dans Pie MOTHON, *Traité sur l'État religieux*, Desclée de Brouwer, Paris, 1922, pp. 84-85, texte et note.

⁷⁷ Car la pénitence n'a pas seulement pour but l'amendement du coupable et l'expiation de sa faute, mais d'abord la réparation du droit lésé.

à accomplir de bon gré les pénitences imposées ait de la sorte rempli toute l'obligation que lui imposaient ses Règles.

D'autres ont voulu voir dans toute infraction aux Règles un manquement au vœu d'obéissance : en émettant ce vœu, le religieux se serait astreint — implicitement tout au moins — à observer ses Règles, de telle sorte que celles-ci tireraient toute leur force préceptive de celui-là. — Formellement, les *Normæ* de la Sacrée Congrégation des Évêques et Réguliers récusent tout bien-fondé à cette manière de présenter l'obligation des Règles : « il serait inexact de dire, ainsi s'expriment-elles, que les *Constitutions* dussent être observées en vertu du vœu, de telle sorte que la religieuse pécherait contre le vœu d'obéissance chaque fois qu'elle agirait contrairement à quelque point des *Constitutions* »⁷⁸.

Plusieurs verraient volontiers dans la profession religieuse un engagement en forme de quasi-contrat : le nouveau profès, par le fait même de sa profession, contracterait l'obligation d'observer les Règles d'une société qui, de son côté, promettrait de fournir à son nouveau membre tout ce que requiert son nouvel état. — Saint Thomas et bien d'autres n'acceptent pas cette manière de voir : si les vœux de religion doivent être gardés « selon la Règle », il ne s'ensuit nullement que la Règle entière — dont bien des points restent en dehors de la matière des vœux — emprunte ses modalités précises d'obliger au lien créé par la profession religieuse⁷⁹.

Ces essais de solution écartés, nous comprendrons mieux peut-être le bien-fondé de l'opinion professée déjà par Arriaga, retenue aujourd'hui comme plus probable par les auteurs qui se sont le plus longuement arrêtés à étudier cette question : *Les Règles, enseignent-ils, obligent sous peine d'imperfection positive*. Il s'agit bien, évidemment, de cette obligation des Règles préceptives, comme telles ; indépendamment donc des circonstances et des mobiles qui peuvent vicier par ailleurs l'infraction.

Sans avoir à reprendre ici ce qui a été dit pour préciser cette notion de l'imperfection — de l'imperfection positive en particulier⁸⁰ — qu'il nous soit permis de souligner combien souvent, dans leurs études, théologiens et moralistes ont retenu comme l'un des exemples les plus nets d'imperfection, l'acte du religieux qui transgresse sa Règle, sans raison suffisante, comme sans intention de désobéir ou de malédifier. Et ce cas, faut-il le dire, ne manquera pas d'être très fréquent...

Gardons-nous donc de « durcir » le principe au point de lui faire dire que, pratiquement, il est impossible d'enfreindre une Règle sans commettre une faute vénielle. C'est là une manière de généraliser que l'on ne trouve pas chez nos auteurs ; c'est là une manière d'affirmer qui contredit cette sentence que nous lisons dans les *Normæ*, qui s'inscrit avant cela et se retrouve aujourd'hui encore dans tous les traités : « Par elles-mêmes, les Règles n'obligent pas sous peine de péché... » Si les mots ont un sens, il ne peut être

⁷⁸ *Non exacte diceretur, Constitutiones Instituti observandas esse vi voti, ita ut soror peccet contra votum obedientiæ quotiescumque agit contra aliquod punctum Constitutionum. Normæ...*, 1901, n° 133.

⁷⁹ *Ille qui proficitur regulam, non vovet servare omnia quæ sunt in regula; sed vovet regularem vitam* (II^a, II^o, qu. 189, a. 9). — *Obligatio servandi regulam prudenter a Codice exprimitur, ita ut potius vita secundum regulas quam directa regulas observatio dicatur debita*, commentent Vermecrsch et Creusen à propos du canon 593 (*Építome Iuris Canonici*, ed. Septima, 1949, I, p. 563). On voit combien la rédaction de l'article du Code reste tributaire de cette manière prudente de juger de l'obligation des Règles.

⁸⁰ A titre d'exemple, citons la *Sacræ Theologiæ Summa* des professeurs espagnols de la Société de Jésus, B. A. C., Madrid, 1952, tome II, pp. 878 et suivantes. Une note de la page 879 donnera quelque idée des très nombreuses productions récentes sur cette question.

question de laisser entendre, tout aussitôt après avoir souscrit à cette décision de l'Église, qu'en fait, elle est dépourvue de portée pratique, nos infractions ayant toujours, par quelque côté, la malice de la faute vénielle.

Loin de nous la pensée de minimiser tant soit peu l'obligation de nos *Règles* ; encore moins songeons-nous à considérer à la légère les effets de l'imperfection. Le saint Fondateur emploie, pour nous en parler, des mots si graves et si bien pesés ⁸¹ ! Mais il ne peut être question non plus de lier des fardeaux pour le plaisir d'accabler les âmes...

Dieu Lui-même, quand Il nous fait connaître sa volonté sainte, n'entend pas toujours nous commander. S'il est des préceptes qui s'imposent à nous sous peine de faute grave, d'autres ne nous sont imposés que sous peine de faute légère : c'est que l'impératif divin peut revêtir, dans le premier cas, un caractère d'absolu qu'il ne prend pas dans le second. Et de même qu'Il commande, Dieu peut inviter de façon plus ou moins pressante : ce qu'Il offre, c'est encore une occasion d'accomplir plus parfaitement sa volonté divine, mais Il se refuse à le présenter de manière préceptive. Et c'est pourquoi il n'y aura pas faute vénielle, mais seulement imperfection à se dérober à cette sollicitation de Dieu. Imperfection qu'il faut regretter certes, mais qui ne va pas jusqu'à enlever toute sa bonté à l'acte posé.

La *Règle* me demande « de marcher posément... sans me presser considérablement, à moins que quelque nécessité m'y oblige » ⁸² : il importe, en premier lieu, que je donne aux mots leur juste valeur. « Se presser considérablement » implique un vrai manque de retenue ; et, tout de suite, le texte prévoit que telle nécessité peut néanmoins m'y obliger. Non seulement donc la nécessité m'excuse, mais elle continue à faire loi : bien des actes de dévouement ou d'obéissance pourront de la sorte vouloir que je me presse, même considérablement. Mais, me voici bien libre de mes mouvements : le point de *Règle* prend pour moi toute sa valeur d'obligation. L'enfreindre alors, est, en soi, une imperfection positive : je n'agis pas aussi parfaitement que je devrais ; je me prive sûrement de quelque grâce ; je risque de me trouver plus faible en face de mes multiples devoirs. Si le mobile qui me fait agir, ou telles circonstances qui accompagnent mon action, se trouvent être viciés, je me rends coupable de faute, et celle-ci pourrait même, exceptionnellement, revêtir la malice du péché grave ⁸³.

Dans l'air vif du matin, et pour achever de me réveiller, je prends le pas de course dans une allée du jardin : je pose un acte bon ; cet acte, je puis l'offrir à Dieu ; mais, à cause de la *Règle*, cet acte n'a pas toute la perfection qu'il devrait avoir : il serait plus parfait, pour moi — toutes choses égales d'ailleurs — de garder une démarche posée, aux termes mêmes de l'article qui me précise mon devoir sur ce point.

Un acte indifférent — marcher moins précipitamment — est donc devenu, pour moi, un acte meilleur : et c'est la *Règle* et elle seule qui est cause de ce changement. De telles prescriptions ne sont donc pas sans effet : et, s'il est vrai qu'elles n'obligent pas par elles-mêmes sous peine de faute, il reste qu'elles multiplient prodigieusement pour moi les occasions de mieux faire. C'est en quoi, précisément, le précepte régulier diffère du simple

⁸¹ *Recueil*, 1711, n° 2, pp. 108-110 ; 1902, pp. 104-105.

⁸² *Règles communes...*, 1947 : XXIII, 11.

⁸³ Si un tel acte devenait, par exemple, le témoignage d'une véritable révolte contre l'autorité, par mépris formel de celle-ci.

conseil: celui-ci laisserait tel quel l'acte conseillé, dont la valeur en soi ne bénéficierait donc d'aucune plus-value. Tout au contraire, la Règle ne cesse de changer pour moi en témoignages d'amour généreux, en occasions de plus grand mérite aussi, les actions les plus indifférentes dont se peuplent mes journées. Du coup de cloche du lever, jusqu'à l'heure de la retraite, les moindres de mes actes deviennent donc, pour moi, autant de moyens d'affiner ma sensibilité aux sollicitations de la grâce, autant de manières de préférer Dieu!

Et c'est bien ici que très certainement, nous retrouvons intacte la pensée du saint Fondateur. S'il refuserait peut-être de nous suivre dans le dédale du cheminement qui nous ramène à lui, c'est que d'instinct, de toute la sûreté de son sens des valeurs divines, il avait compris combien vaine resterait cette estimation du prix et du poids de nos efforts, si toute notre vie n'était d'abord soulevée par ce grand élan d'une docilité généreuse aux exigences de l'amour parfait. Le fondement, le soutien de notre régularité, ce n'est pas le lien d'une obligation sous peine de faute ou de châtement, c'est bien plutôt la volonté de tendre, « avant toutes choses, à aimer »⁸⁴.

7. Règles et Pratiques de Communauté.

Aux termes mêmes du chapitre que nous étudions, il ne nous est pas loisible de restreindre notre devoir de régularité à la seule observation des règles: trop explicitement il nous est rappelé que notre estime doit aller également aux « pratiques de notre Institut »⁸⁵, la volonté de Dieu nous étant marquée par les unes tout aussi bien que par les autres⁸⁶. D'ailleurs, la régularité — nommément désignée jusqu'à six fois par notre texte — se définit dans le *Recueil* comme une attention « à observer les Règles et les pratiques de communauté, de la manière, selon l'ordre et dans le temps qui est prescrit »⁸⁷.

Manifestement, les seules règles n'épuisent pas tout l'objet de l'observance. Il ne peut donc être sujet d'étonnement de constater combien souvent, quand il nous parle de nos obligations, notre législateur recourt à l'emploi d'expressions qui tentent d'élargir la portée du vocable usuel. Dans les *Lettres* et les *Méditations* toutefois, l'emploi du seul terme « règles »⁸⁸ est moins rare⁸⁹; ailleurs, il se retrouve plus facilement associé dans les locutions bivalentes: « règles et résolutions », « règles et exercices », « règles et conduite »,

⁸⁴ « Il est souhaitable que la formation spirituelle des novices et des jeunes professes soit sereine, centrée sur l'amour intérieur, appuyée sur la grâce. Certes la fidélité à la loi écrite, constitutions et coutumier, est le critère de la vraie charité et c'est à l'intelligence et l'amour de cette loi que la formation doit aboutir. Au point de départ cependant, il ne faut pas que l'insertion trop brusque dans les règles extérieures absorbe et paralyse le mouvement de l'âme vers Dieu. Une explication nette de « l'obligation de charité » (et non pas généralement sous peine de péché) des *Constitutions* et des *Règles* permet d'établir l'étroite connexion entre « la loi intérieure » d'amour que le Saint-Esprit grave dans les cœurs et ses expressions officiellement sanctionnées dans les textes législatifs ». — Texte du rapport donné le 12 septembre 1952 au Congrès International des Supérieures générales, in *Revue des Communautés Religieuses*, novembre-décembre 1952, p. 196.

⁸⁵ *Règles communes*, ms. 1718, p. 38; 1947, p. 39. art. 4.

⁸⁶ *Règles communes*, ms. 1718, pp. 38-39; 1947, p. 39. art. 5.

⁸⁷ *Recueil*... 1711, n° 2, p. 159; 1902, p. 159.

⁸⁸ Ou encore « Règle »: ainsi dans: *Lettres*, 34, 35, 42; *Méditations*, 73, III; 92, II; 142, III; 151, III.

⁸⁹ Vingt-neuf fois dans les *Lettres*; dix-huit fois dans les *Méditations*.

«règles et pratiques» ou d'autres semblables⁹⁰. Deux fois au moins, dans les *Méditations*, ce dernier binôme apparaît en des passages plus significatifs : « Cesser d'avoir l'amour des Règles et pratiques de la Communauté, c'est en venir très tôt à s'en dégoûter et à ne les observer qu'avec peine »⁹¹ ; « ne pas fléchir le genou devant Baal, c'est rester en garde contre l'esprit du monde et observer, autant qu'il est en nous, les Règles et pratiques de notre Communauté »⁹².

Règles, Recueil et Méditations connaissent aussi, assez fréquemment, l'emploi du monôme «Pratiques» dans des acceptions diverses qu'il n'est pas toujours très commode de préciser⁹³. Fort heureusement, plus d'une fois, le vocable s'accompagne d'un déterminatif ou s'inscrit dans un contexte qui ne permet plus le doute : en tels endroits, il prendra le sens plus particulier de pratique d'une vertu⁹⁴, en tels autres, plus nombreux, il ne pourra que se référer à l'observance régulière, revêtant ici ou là des significations plus précises encore.

C'est à prendre conscience de ces dernières déterminations que nous voudrions nous attarder quelque peu : il ne peut certes, nous laisser indifférents de maintenir l'équivoque sur une expression qui participe de trop près à la formulation même des exigences posées par notre chapitre XVI en matière de régularité⁹⁵.

Dans l'étude des différentes «Fidélités», le *Recueil* place immédiatement après la «Fidélité aux Règles» — et donc, avant même la «Fidélité à l'obéissance» — la «Fidélité aux pratiques de communauté»⁹⁶. Pourtant, à ne lire que les deux alinéas qui apportent les raisons de notre engagement vis-à-vis de ces «petites choses», on aurait peut-être l'impression qu'il ne s'agit, en somme, que de grouper de façon commode sous ce titre, des points secondaires d'observance, non retenus par les *Règles*. Nous croyons qu'il y aurait, à réduire ainsi la signification des termes, une double erreur : une première qui opposerait «pratiques» et législation écrite, une seconde qui ne leur laisserait qu'un visage de dispositions accessoires et presque facultatives.

Mais voici qui pourrait tout de suite nous détromper. Dans une lettre à Gabriel Drolin, le saint Fondateur écrit : «On m'a mandé que vous aviez voulu être tonsuré.

⁹⁰ Ainsi dans : *Lettres*, 32 ; *Recueil*, 1711, n° 2, pp. 125, 153 (2) ; 1902, pp. 121, 145, 146 ; *Méditations*, 69, II ; 71, III ; 72, I ; 126, III ; 155, II.

⁹¹ *Méd.*, 12, III.

⁹² *Méd.*, 77, III.

⁹³ Pour ne citer que les *Règles communes*, contentons-nous de signaler : « Il ne sera jamais permis à aucun Frère d'avoir des pratiques de piété particulières » (c. 4, a. 9) ; « chacun des Frères regardera cette pratique — avertir le Frère Directeur de quelque défaut considérable constaté chez un confrère — comme un devoir indispensable » (c. 5, a. 9) ; « ils mettront leur premier et principal soin à apprendre à leurs écoliers... les maximes et pratiques que Notre-Seigneur nous a laissées dans le saint Évangile (c. 7, a. 3). Voir aussi plusieurs autres emplois du substantif ou d'une forme verbale correspondante aux endroits suivants : c. 4, titre ; c. 5, *id.* ; c. 7, a. 2 et 13 ; c. 14, a. 6 ; c. 15, a. 14 ; c. 23, a. 1 ; c. 26, a. 3. Les références sont données d'après la dernière édition de nos *Règles Communes* (1947), mais tous les textes auxquels nous renvoyons figurent déjà dans le manuscrit de 1718.

⁹⁴ Ainsi dans le *Recueil* : « pratique du bien » (1711, n° 2, p. 153 ; 1902, p. 146) ; « pratiques de pénitence » (1711, n° 2, p. 169 ; 1902, p. 168) ; « pratiques spirituelles dont se sont servis les saints » (1711, n° 2, p. 63 ; 1902, p. 56) ; « pratiques qu'on doit inspirer aux enfants pour les faire entrer dans l'esprit du christianisme » (1711, n° 2, p. 69 ; 1902, pp. 62-63) ; et bien d'autres.

⁹⁵ De la suite de notre étude, nous écartons donc tous les textes qui font usage du terme «pratique» en des acceptions manifestement étrangères au domaine de la régularité.

⁹⁶ *Recueil*, 1711, n° 2, p. 117, 1902, p. 112. Cette interpolation souligne sûrement la force du lien qui rattache les «pratiques» aux «règles».

Marquez-moi ce qui en est. Vous savez bien que cela est contraire aux pratiques de notre Communauté»⁹⁷. De toute évidence, le Maître renvoyait ici son disciple au texte du chapitre par lequel s'ouvrait — dès avant cette époque — le livre des *Règles Communes* : «Ils ne pourront être prêtres, ni prétendre à l'état ecclésiastique, ni même chanter, ni porter le surplis, ni faire aucune fonction dans l'église»⁹⁸. Sans doute, ce paragraphe ne fait-il pas mention explicite de la collation de la tonsure ; mais il ne saurait être plus formel quant à l'interdiction de tout ce qui achemine ou apparente à la cléricature, puisqu'il entend proscrire les fonctions même accessibles aux non-tonsurés⁹⁹.

Des prescriptions déjà transcrites dans les Règles et qu'on ne pourrait, sans discernement, rabaisser à la dimension de préceptes secondaires, peuvent donc se cacher sous l'appellation imprécise de «pratiques de Communauté». Et de ce fait, deux citations des *Règles communes* peuvent également témoigner. C'est d'abord ce texte — aujourd'hui supprimé¹⁰⁰ — du chapitre de l'Obéissance, qui prévoyait que nos Frères pourraient «copier des cantiques spirituels, des règles et pratiques de l'Institut, d'arithmétique, de catéchisme, et tout ce qui peut être d'usage dans la Communauté»¹⁰¹. Les «règles et pratiques» semblent bien recevoir ici deux ou même trois déterminations successives, mais il ne paraît pas douteux que le complément «de l'Institut» convienne tout d'abord aux unes et aux autres. Des «pratiques» tout comme les «règles» faisaient donc l'objet d'exercices de retranscription, le partitif n'excluant nullement d'ailleurs l'existence d'un certain nombre de «pratiques» non codifiées.

Il y a plus : notre chapitre «de la régularité» nous invite à ne chercher aucune exclusion entre «règles» et «pratiques». N'y lisons-nous pas, dès le premier paragraphe : «la régularité n'est établie dans les Communautés que pour donner à ceux qui y sont de la facilité à observer avec exactitude les Commandements de Dieu et la plupart des règles sont des pratiques qui y ont rapport»¹⁰² ? Ainsi donc, bien des points d'observance nous dictent des modalités précises de nous conformer à tels ou tels préceptes divins : ces «règles» sont donc bien des «pratiques», des manières vécues de traduire dans le concret de nos existences de Frères des Écoles chrétiennes, les enseignements offerts à tous par

⁹⁷ *Lettres*, 28 ; 12 mai 1710.

⁹⁸ *Règles Communes*, ms. 1705, p. 3.

⁹⁹ Le second point de la *Méditation* du 31 décembre est suggestif lui aussi : «Vous devez aussi garder exactement le silence dans les rues, et, selon votre Règle, y dire le chapelet afin de ne point être distraits par les objets qui se présentent devant vos yeux, et d'y être occupés de la présence de Dieu. La patience et le silence surtout vous sont également nécessaires, lorsqu'on vous dit quelques injures ou quelque chose qui est capable de vous faire de la peine. Avez-vous été fidèles à toutes ces pratiques pendant cette année?...» — Les pratiques dont il est ici question sont bien, en ordre principal, sinon exclusif, des manières de faire imposées par les *Règles Méd.* 92, II. Cfr. aussi ; *Méd.* 13, II, 39, II ; 89, I ; 127, I.

¹⁰⁰ Ce texte figurait encore dans l'édition de 1923.

¹⁰¹ Le ms. de 1705 ne connaît pas cet article ; nous le citons donc d'après le ms. de 1718, p. 46. L'édition de 1726 introduit la particule «de» avant les mots «tout ce qui peut être d'usage dans la Communauté». Ainsi libellé, le texte est reproduit par les éditions successives et jusqu'en 1835. L'édition de 1852 écrit : «... des Cantiques spirituels, des Règles et Pratiques de l'Institut, de l'Arithmétique, du Catéchisme, et de tout ce qui peut être d'usage dans la Communauté». Le texte de 1901 ne revient qu'en partie à celui de 1718, puisqu'il maintient «de l'Arithmétique, du Catéchisme...». Sommes-nous plus près de la lecture primitive en faisant des trois termes «Institut, Arithmétique et Catéchisme» des déterminatifs de «règles et pratiques»? On admettra peut-être plus volontiers la version suivante : «Règles et pratiques de l'Institut». «règles d'arithmétique», «pratiques de catéchisme».

¹⁰² *Règles Communes*, ms. 1718, p. 37 ; 1947, p. 37, art. 1.

la loi de Dieu. Et c'est bien parce qu'en telles formules se retrouvent à la fois le concept de règle et de pratique, qu'en telles de ses *Lettres* ou de ses *Méditations*, le saint Fondateur peut parler expressément de « pratiques régulières »¹⁰³.

Nous ne croyons pas pour autant que « règles » et « pratiques » soient de parfaits synonymes dans les textes attribués à saint Jean-Baptiste de La Salle. Lorsque, dans le *Mémoire sur l'Habit*, il affirme : « La stabilité dans les pratiques, usages et points de règle, paraît un des principaux soutiens d'une communauté »¹⁰⁴, il n'entend sûrement pas se répéter inutilement. « Usages » et « pratiques » seront donc généralement choses distinctes ; ni les uns, ni les autres ne peuvent d'ailleurs s'identifier aux « règles ». Celles-ci peuvent énoncer des principes : elles sont alors irréductibles à de simples pratiques ; les usages peuvent être codifiés, mais le plus souvent, ils ne seront transmis que par l'information orale ou l'exemple vécu.

Ces quelques observations posées, et sans pouvoir nous arrêter davantage, nous voudrions suggérer ici les quelques éléments d'une solution qui paraît s'esquisser au cours d'un examen plus attentif des nombreux endroits où nos textes font usage des termes discutés. Et tout d'abord, il semble hors de doute que le vocable « règles » lui-même, ne revêt pas toujours strictement la même signification : s'il fait souvent figure de collectif indéterminé, désignant alors l'ensemble assez large des prescriptions en matière d'observance, il prend aussi le sens pluriel très précis de « points » ou « articles » du livre des *Règles Communes*¹⁰⁵.

¹⁰³ Ainsi dans *Lettres*, 119 : « ... le tout néanmoins selon l'ordre et les pratiques régulières de votre Communauté » ; *Méd.* 131, III : « (saint Germain) y conduisit ses Frères avec une ferveur et un zèle infatigable ; ce qui faisait qu'il était leur modèle dans toutes les pratiques régulières... »

¹⁰⁴ Cité par GUIBERT, *Histoire de saint Jean-Baptiste de La Salle*, p. 190. Ainsi s'exprimait, à la même époque, le traducteur de Rodriguez, en ce chapitre que notre Saint faisait lire à nos premiers Frères en chacune de leurs retraites annuelles : « Que tous ceux qui entreront dans la Compagnie, se proposent d'observer entièrement toutes les Constitutions, toutes les Règles et toutes les Pratiques qu'on y observe, et qu'avec la miséricorde de Dieu ils s'attachent de tout leur cœur et de toutes leurs forces à les observer parfaitement » (*Pratique de la perfection chrétienne et religieuse*, du R. P. Alphonse Rodriguez, de la Compagnie de Jésus, traduite de l'espagnol par M. l'abbé Regnier des Marais, de l'Académie Française. Paris, chez Sébastien Mabre-Cramoisy, 1689 ; troisième et dernière partie, p. 384). Ce texte traduit une phrase de saint Ignace où l'on chercherait vainement l'équivalent du mot « pratiques ». L'Institutum Societatis Jesu, le retient sous la forme « Constitutiones, Declarationes vel ordinem ullum vivendi » ou, ailleurs, sous le terme générique de « Ordinationes ». (Cf. *Inst. Soc. Jesu*, 1869, vol. I, p. 90 ; et vol. II, *Index Generalis*, p. 80). Dans ses *Règlements généraux*, Rancé emploie lui aussi, et assez fréquemment, le mot « pratiques » : « ces instructions, ces Règles, ces pratiques » ; « quelques règles et pratiques générales » ; « les règlements et toutes les pratiques » (*Règlements généraux pour l'abbaye N.-D. de la Trappe*, par le R. P. Dom Armand-Jean Bouthillier de Rancé... Paris, Muguet, 1701 ; Avertissement, et pp. 58, 77, 78 et ailleurs). Dans le même ouvrage, p. 103, on lira ce passage caractéristique : « L'affaiblissement de la régularité commence d'ordinaire par la négligence de certaines pratiques qu'on estime peu considérables, et par la liberté qu'on se donne de se dispenser de quelques coutumes utiles sous ce mauvais prétexte qu'elles ne sont pas importantes. On a jugé cette pratique des proclamations si nécessaire pour maintenir le bon ordre, qu'on croit pouvoir la nommer le soutien et le nerf de toute la discipline régulière d'une Communauté monastique... ». Dans une explication de la *Règle de saint Augustin*, ces mots tout aussi proches de nos textes : « nous ne devons accuser ni la corruption des temps comme trop grande, ni le défaut de notre santé comme trop mauvaise, ni les pratiques de la Règle comme trop austères » (*La Règle de saint Augustin*, expliquée par le vénérable D^r Hugues de S.-Victor, traduction. Paris, Desprez, 1691, p. 69).

¹⁰⁵ « ... étudiez-vous sur toutes choses à avoir une entière soumission et à bien observer vos Règles, car c'est en cela particulièrement que vous accomplirez la volonté de Dieu ». *Lettres*, 1, 28 janvier 1711. Il s'agit bien du collectif indéterminé. — « Gardez-vous de frapper les écoliers de la main. Vous savez bien que c'est une chose défendue par les Règles ». *Lettres*, 9 ; 26 juin 1706. Le destinataire de cette lettre est invité à se souvenir de ces quelques lignes du chapitre « de la manière dont les Frères doivent se comporter dans les écoles » : « Ils prendront très particulièrement garde de ne jamais toucher ni frapper aucun écolier, de la main, ni du pied, et de ne les pas rebuter ni pousser rudement » (*Règles*, ms. 1705, p. 34). Étudiant la signification précise du vocable *Regulæ* dans son explication du canon 489, le Rév^{me} P. Larraona fait remarquer que ces deux acceptions du mot sont assez fréquentes dans les textes de certains Ordres ou Congrégations (*Commentarium pro Religiosis*, IV, 1923, pp. 134-139).

En second lieu, les expressions «règles et exercices», «règles et conduite», «règles et pratiques» ne sont jamais à prendre comme de parfaits binômes : jamais les termes ainsi associés ne prétendent s'exclure l'un l'autre, le premier recouvrant toujours, en partie plus ou moins large, l'extension du second ¹⁰⁶.

Ensuite, et sans qu'il soit nécessaire d'y insister, notons que plus d'une fois, d'évidence, le contexte accuse, chez l'écrivain, l'intention de ne pas vouloir restreindre à leur sens rigoureusement précis, ni l'un ni l'autre des deux substantifs de l'expression ¹⁰⁷.

Enfin, le terme «pratique» désignera souvent tel article des Règles; mais, dans ce cas, il voudra souligner le caractère moins constitutif des normes auxquelles il s'applique. Il peut aussi, exceptionnellement, s'entendre de tels ou tels usages universellement connus, non couverts par l'autorité des Règles, mais transmis, presque toujours, par d'autres textes-témoins ¹⁰⁸.

On s'en rend compte, nous inclinerions volontiers à voir dans nos «pratiques de Communauté» l'ensemble des dispositions d'un *Coutumier*, ce dernier terme étant pris dans toute l'acception que lui donne la tradition monastique, et non dans celle beaucoup plus restreinte que nous avons pris l'habitude de lui accorder ¹⁰⁹.

¹⁰⁶ Dans des textes comme le suivant, par exemple : «Faites en sorte que vos principales vertus soient la fermeté et la fidélité dans la pratique du bien, et particulièrement à l'égard de vos Règles et de vos exercices» (*Recueil*, n° 2, 1711, p. 153; 1902, p. 146). Relire aussi, cette *Méd.* 72, I : «La première chose qu'on doit faire quand on est entré dans une Communauté... c'est de bien apprendre à faire oraison...; la seconde chose est de s'étudier surtout à s'y rendre bien régulier... il y en a peu dans les Communautés, qui s'acquittent exactement de ce double devoir...».

¹⁰⁷ C'est ainsi que la Méditation pour la fête de Notre-Dame des Neiges n'hésite pas à donner comme étant «de Règle dans notre Institut» les pratiques suivantes : «1° Ne passer aucun jour sans réciter le chapelet, le dire toujours en marchant dans les rues; 2° Célébrer toutes les Fêtes de la Très Sainte Vierge avec une grande solennité; 3° Nous découvrir avec inclination toutes les fois qu'on la nomme ou que nous passons devant son image... etc.» *Méd.* 151, III. On voit comment le vocable «Règle» couvre ici, non seulement des prescriptions régulières, mais s'étend à des préceptes ou conseils demeurés toujours étrangers aux Règles, même très largement entendues.

¹⁰⁸ La *Règle du Frère Directeur d'une Maison de l'Institut* écrit dans ce sens : «Il (le Frère Directeur) ne se réglera dans la pratique que sur ce qui est écrit, et sur les ordres du Frère Supérieur de l'Institut... Il n'introduira aucune pratique dans la Maison, sous prétexte même de piété, sans ordre exprès et par écrit du Frère Supérieur de l'Institut qui ne le donnera qu'après avoir examiné la chose et les suites qu'elle peut avoir...» ms. 1718, *Archives Maison Générale*. — On voit de plus jusqu'à quel point «pratiques» et «traditions orales» pouvaient s'exclure ! — On notera toutefois cet autre texte de la même *Règle* : «Il fera cas de manquer ou de voir manquer à un petit point de régularité en quelque chose, voulant que la volonté de Dieu qui lui est marquée par les règles et par les usages de l'Institut soit exécutée exactement, pleinement et entièrement, tant par soi que par les autres dont la conduite lui est confiée» (*id.*). Le terme «usages» pourrait paraître moins ferme que celui de «pratiques». Il n'est d'ailleurs que très exceptionnellement employé. Trois des *Circulaires instructives et administratives* doivent être examinées à ce même sujet : n° 199, du 6 janvier 1916; n° 225, du 6 janvier 1921; n° 321, du 24 mai 1947. Seule, la seconde essaye de préciser la portée du mot «pratiques», les deux autres emploient indifféremment le mot «règles» et le mot «pratiques» pour désigner des matières d'observance. La circulaire 225 est beaucoup plus prudente : que l'on se reporte surtout aux pp. 20-21; puis, 38-41. On y lira entre autres : «la fidélité aux pratiques de Communauté consiste dans l'accomplissement intégral de toutes les prescriptions particulières édictées par les divers chapitres de la Règle» (p. 20) : «les pratiques de Communauté, sont, le plus souvent, des prescriptions régulières, parfois des usages traditionnels, qui précisent, fixent tous les détails de notre vie religieuse» (p. 38). Cette affirmation n'est pas justifiée par les textes; elle se précise dans un certain nombre d'exemples dont plusieurs ne sont peut-être pas assez bien délimités.

¹⁰⁹ Souvent, il aura précédé la rédaction de la *Règle* ou des *Constitutions*; il rend compte en tout cas de la véritable portée des textes constitutifs à la lumière des interprétations vécues par les témoins de la fondation. Pour donner leur vrai sens aux constitutions laissées par saint Dominique, par exemple, il est indispensable de recourir au *Libellus de principiis Ordinis Prædicatorum*, de Jourdain de Saxe.

En fait, nos plus anciens textes séparaient plus nettement *Constitutions* et *Coutumier*. Matériellement, nous avons maintenu, jusqu'en leur dernière édition, l'habitude de séparer les chapitres XXIV et suivants de nos *Règles Communes*, en les réunissant encore sous le titre primitif de *Règles qui regardent le bon ordre et la bonne conduite de l'Institut* ¹¹⁰. En réalité pourtant, cette distinction ne nous apparaît plus guère ; et tout aussi uniment, nous allons aux chapitres des « Exercices journaliers ». Le manuscrit de 1705 isolait mieux ces derniers que, d'ailleurs, la « Pratique du Règlement journalier » gardait pour son compte dans une description beaucoup plus minutieusement détaillée encore ¹¹¹.

Faut-il rappeler ici l'ancienneté de ce tout premier témoin de la vie régulière aux origines de notre Institut ? ¹¹². Ainsi qu'il en avait été, avant lui, pour tant d'autres pères du monachisme et de la vie religieuse, notre saint Instituteur ne se hâta pas de légiférer ¹¹³ : un simple *modus vivendi*, une simple nomenclature des usages suivis par la Communauté des Écoles chrétiennes, telles se présentent les parties les plus anciennes de cette « Pratique », véritable « Coutumier » dont le seul souci est de transmettre et de généraliser des « manières de faire » bien plutôt que de fournir des énoncés de principes.

Les *Règles* de 1705 se terminent sur plusieurs chapitres qui doivent beaucoup à la « Pratique » ¹¹⁴. Les *Règles* de 1718 reprendront aux deux textes précédents, non seulement la matière — et souvent la lettre — de leurs six derniers chapitres ¹¹⁵ : elles élaboreront des chapitres entiers — tels les dixième et vingt-troisième — à partir des données fournies par notre plus ancien *Coutumier* ¹¹⁶. Et de la sorte, se confondent définitivement ces deux

¹¹⁰ Ainsi dans l'édition de 1947, p. 58, avant le chapitre « Des Malades » ; exactement comme il en était dans le ms. de 1705 et dans le ms. de 1718, p. 58.

¹¹¹ A titre d'exemple, ces premières lignes du texte : « On se lève en tout temps à 4 heures et demie. Celui qui sonne pour le lever doit se lever lorsque le réveil sonne un quart d'heure au plus tard avant la demie. Il sonne la cloche au dernier timbre de l'horloge, à 4 heures et demie précisément. Ensuite, il va frapper aux portes des dortoirs et dit en frappant : « Vive Jésus dans nos «cœurs!» et on répond dans les dortoirs : « A jamais ! » C'est le signal de la communauté. »

¹¹² Dans la copie de 1713 — la seule que nous possédions — apparaissent nettement, et en bon nombre, des parties primitives, dont la rédaction même indique une origine contemporaine des débuts de la Congrégation.

¹¹³ Selon une chronologie très probable, saint Benoît rédige sa Règle vers 540 ; il y a plus de trente-cinq ans qu'il la vit, entouré de disciples instruits de ses exemples ; le texte qu'il laissera d'ailleurs, garde les traces d'additions importantes et de remaniements assez nombreux. — Saint Bruno, quant à lui, se défendit toujours d'écrire aucune *Règle*. « Il se contenta de former ses disciples à la vie solitaire par ses conseils et ses exemples, imitant en cela Notre-Seigneur qui lui non plus n'écrivit rien, se bornait uniquement à enseigner et à agir. Ses exemples étaient, en effet, pour ses compagnons une règle vivante et les usages adoptés dès le principe par la petite communauté sous la direction de son fondateur se transmettent seulement par la tradition orale, pendant quarante-trois ans aux nouveaux membres qui vinrent s'y ajouter par la suite » (*Dict. Droit Canonique* ; art. « Chartreux (Règle des) », col. 634).

¹¹⁴ Ce sont les chapitres « Exercices journaliers des maisons d'école » ; « Exercices particuliers des dimanches et fêtes pour les maisons d'école » ; « Exercices particuliers des jours de congés pour les maisons d'école ». *Règles*, ms. 1705, aux pp. 61, 67, 71. Ce sont les *Règles* de 1705 qui empruntent à la « Pratique » et non le contraire. Cf. RIGAUD, *Histoire générale*, tome I, pp. 523-524.

¹¹⁵ Outre les trois chapitres mentionnés dans la note précédente, ce sont ceux qui portent les n^{os} 30, 31 et 32, et traitent respectivement « Des exercices journaliers de certains jours de l'année », « Du règlement journalier pour le temps des vacances » et de la « Règle pour le temps de la retraite commune ». *Règles*, ms. 1718, pp. 72 à 109.

¹¹⁶ Tandis que d'autres — tel celui des corrections — renverront à la *Conduite des écoles*. « Lorsqu'il sera nécessaire que les Frères punissent quelque écolier, ce à quoi ils auront alors plus d'égard sera de la faire avec une grande modération et présence d'esprit et avec les conditions qui sont prescrites dans la *Conduite des Écoles...* » (*Règles*, ms. 1718, p. 16). « Les jeunes Frères qui n'auront pas atteint l'âge de vingt et un ans seront exacts à observer, touchant la correction des verges ou du martinet, ce qui leur est prescrit dans la deuxième partie de la *Conduite des Écoles*, art. 5 du chapitre VII, « Des corrections », aussi bien que les Frères qui auront cet âge et qui n'auront pas encore fait l'école pendant un an » (*id.*, p. 17).

sources de nos *Règles Communes*, dont bien des pages comprendront à la fois, des constitutions et des codifications de coutumes, autrement dit, des « règles » et « pratiques ».

Il nous paraît même, qu'en ordre principal, c'est la conscience qu'il avait de cet état de chose, qui fait répéter si souvent à saint Jean-Baptiste de La Salle, quand il envisage pour nous, l'étendue du précepte de la régularité, des expressions qui veulent ajouter, à la mention des normes proprement dites, celle des modalités selon lesquelles les règles elles-mêmes doivent être pratiquées dans la Communauté.

Qu'on nous pardonne de descendre au détail concret. Dans le manuscrit de 1705, notre chapitre « des exercices d'humiliations et de mortifications... » s'ouvre sur ces deux articles : « Il n'y aura aucune mortification corporelle qui soit de règle dans cet Institut. On y retiendra cependant la pratique qui y a toujours été observée de faire abstinence de viande les samedis depuis Noël jusqu'à la Purification »¹¹⁷. Voilà bien, et une constitution, et une pratique ; un principe de portée générale, et une disposition transitoire, ne devant atteindre que des moments déterminés de la vie régulière. Au sens traditionnel des mots, le premier article est un point de règle, le second, une directive de coutumier : tous deux ont d'ailleurs même force obligatoire. Mais le premier marque une prise de position singulièrement arrêtée : aux termes de cette règle, le Frère des Écoles chrétiennes ne sera soumis à aucune des mortifications corporelles qui faisaient alors le renom de l'abbaye Notre-Dame de la Trappe ! Austère autant que les plus grands pénitents de son siècle, très prudemment, quand il légifère, saint Jean-Baptiste de La Salle n'écoute plus que cette surnaturelle discrétion, paternellement tournée vers le souci du faible¹¹⁸. Si les exemples qu'il nous a laissés, si les exhortations du *Recueil* et de certaines *Méditations* gardent leur pleine valeur de stimulants aux ascèses généreuses, la loi de sainteté qu'il nous propose dans les *Règles* s'abstient délibérément de nous commander cet héroïsme¹¹⁹.

Mansuétude qui est bien l'une des caractéristiques de notre législation ; trait de physionomie qui nous marque et nous distingue parmi tant d'autres formes de vie régulière.

Autrement réduite apparaît la portée du second article, rappelant l'obligation d'abstinence étendue aux quelques samedis de la quarantaine allant de Noël à la Purification. Le législateur n'engage ici son autorité que pour sanctionner une coutume précédemment établie. La « Pratique du Règlement journalier » en fait foi, en ces samedis, « on ne mange point de viande dans la Communauté, quoique cela soit permis dans plusieurs diocèses »¹²⁰.

Très certainement, quand il juxtapose « règles » et « pratiques », c'est à des successions d'articles de ce genre que doit penser le saint Fondateur ; elles sont loin d'être exceptionnelles¹²¹. Elles permettent, au surplus, de rendre compte d'un fait capital dont nous voudrions, à présent, souligner l'importance.

¹¹⁷ *Règles*, ms. 1705, p. 13.

¹¹⁸ Il se souvenait, sans doute, de cette règle donnée par saint Benoît à l'abbé du monastère : « Qu'il tempère tellement toutes choses, que les forts désirent faire davantage et que les faibles ne se dérobent pas ». *Regula*, c. LXIV.

¹¹⁹ Surtout, cette restriction formulée au début d'un chapitre qui nous propose « des exercices d'humiliations et de mortifications » devient une manière particulièrement forte de réaffirmer le primat de la mortification de l'esprit.

¹²⁰ Ainsi s'achève le paragraphe ayant pour titre « Naissance de Notre-Seigneur ». *Pratique...*, p. 25.

¹²¹ Dans le chapitre II : professer un très profond respect pour la sainte Écriture, c'est une règle ; porter toujours sur soi le Nouveau Testament, ne passer aucun jour sans en faire quelque lecture, ce sont deux pratiques. — Dans le chapitre XVI : préférer les Règles et pratiques de l'Institut à toutes autres, c'est une règle ; fermer les portes sans bruit, quitter tout au premier son de cloche, ce sont des pratiques.

Si des « pratiques de Communauté » se trouvent de la sorte, et groupées dans les derniers chapitres du livre des Règles, et disséminées en bien d'autres endroits de celui-ci ¹²², on doit s'étonner moins de constater les nombreux changements de détail qu'ont dû subir, au cours de deux siècles et demi, les rédigés de notre code qui s'en étaient constitués les témoins. Des dispositions de telle nature ne peuvent participer à l'immuable. Le prétendre équivaldrait à croire à l'immobilité de l'histoire humaine : ce serait, somme toute, nier l'un des aspects les plus manifestes de l'évolution des sociétés et de leurs institutions.

De tout temps, les législateurs religieux s'en sont rendu compte ¹²³, de tout temps aussi, des organismes ont été prévus - abbatiaux, chapitres locaux, provinciaux ou généraux — dont l'un des rôles était précisément de prendre en considération les circonstances de lieux ou d'époques qui pouvaient imposer des adaptations ¹²⁴. De la sorte — mais en dehors des textes primitifs le plus souvent — s'élaboraient, au rythme périodique de ces assemblées législatives, des recueils de canons ou arrêtés capitulaires, destinés à se substituer pratiquement à certaines prescriptions régulières devenues inapplicables en leur teneur primitive ¹²⁵. Souvent aussi, à l'occasion des Chapitres ou même en toute autre époque, le Saint-Siège intervenait, confirmant ou infirmant des privilèges, imposant parfois telles obligations ¹²⁶. On l'imagine sans peine, au cours des siècles, la législation d'un Ordre

¹²² Nous ne croyons pas devoir nous intéresser spécialement ici à ces deux chapitres : « Des habits des Frères de cet Institut » et « De la nourriture des Frères de cet Institut » placés à la suite de la « Règle du Frère Directeur d'une maison de l'Institut » (ms. 1718). C'est qu'ils restèrent toujours en dehors des *Règles Communes*, pour être, dans la suite, retranscrits dans les *Règles du Gouvernement*.

¹²³ Saint Benoît, par exemple, quand il écrit : « ... cependant, nous tenons à dire que si quelqu'un ne goûte pas cette distribution des psaumes, il en adopte une autre qu'il jugera meilleure. Qu'il soit bien entendu toutefois que le psautier de cent cinquante psaumes sera récité intégralement chaque semaine » (c. XVIII) ; « arrive-t-il que les Frères aient travaillé plus qu'à l'ordinaire l'abbé pourra, s'il le juge opportun, ajouter encore quelque chose (au menu quotidien) pourvu qu'on évite tout excès » (c. XXXIX) ; « si la situation du lieu, ou le travail, ou l'ardeur de l'été demande davantage (quant à la boisson), le supérieur en décidera » (c. XL) ; « à l'abbé de modérer toutes choses et de les disposer de telle sorte que les âmes se sauvent et que les Frères accomplissent leur tâche sans motif légitime de murmure » (c. XLI) ; « pour les habits à donner aux Frères, on aura égard aux conditions et au climat des lieux qu'ils habitent » (c. LV), etc.

¹²⁴ Dans la Congrégation fondée par saint Pachôme, deux chapitres généraux étaient célébrés chaque année, l'un à Pâques, l'autre à la date du 13 août. — Les chapitres généraux tels que nous les connaissons aujourd'hui, sont d'origine clunisienne, puis cistercienne. Le IV^e Concile œcuménique du Latran impose une institution semblable : « Dans chaque province ecclésiastique on tiendra à l'avenir tous les trois ans un chapitre général des ordres religieux qui jusqu'à ce jour n'avaient pas l'habitude d'en tenir » (HEFELE-LECLERCQ, *l'Histoire des Conciles*, tome V, 2 ; p. 1342 ; can. 12). Les Ordres mendiants, introduisirent la pratique des chapitres provinciaux. — Quand la *Bulle* de Benoît XIII (dans ses articles 13 et 15) prévoit le fonctionnement des mêmes institutions chez nous, elle ne fait que nous appliquer — *mutatis mutandis* — une manière de faire généralisée depuis des siècles.

¹²⁵ « Le législateur ne saurait, quelque profonde que fût sa sagesse, prévoir tous les cas particuliers : il essaierait donc vraiment de signaler dans ses prescriptions, toutes les choses qui pourront jamais concourir au but de la loi. Et quand un génie plus qu'humain lui permettrait d'embrasser du regard toutes les conjonctures éventuelles, encore devrait-il, pour éviter la confusion, les écarter de ses préceptes, se contentant de régler les choses qui arrivent ordinairement » (S. TH., 1^{er} 2^{me}, qu. 96, a. 6). — Dans une acception quelque peu différente, ce texte ne rend-il pas raison de cette nécessité pratique où se trouve tout législateur humain de revoir souvent le texte des lois qu'il a portées ?

¹²⁶ Sait-on, par exemple, que de Lucius III (1181) à Sixte IV (1476), le recueil des *privilegia generalia a summis pontificibus universo ordini cisterciensis concessa* ne contient pas moins de 138 bulles ?

pouvait ainsi s'accroître démesurément, et il pouvait devenir vraiment difficile à certains réguliers de connaître l'exacte étendue de leurs devoirs ¹²⁷.

Nos capitulants de 1717, continuant une pratique sûrement plus ancienne ¹²⁸, avaient repris, quant à eux, leur tâche de collationnement et de révision. Leurs successeurs de 1725 se trouvèrent devant un problème nouveau : le Pape intervenait cette fois, et si son intervention nous constituait dans l'Église, elle nous imposait un *institutum* — rédaction en dix-huit articles empruntant partie au droit commun des religieux, partie à nos règles propres — dont il fallait désormais tenir compte dans un nouvel amendement des textes. De plus, ceux-ci, restés manuscrits jusqu'à cette date, allaient, une première fois, être soumis à l'impression : il était urgent, dès lors, de revoir la composition jusque dans sa lettre, d'y préciser certains passages légèrement équivoques, d'y reprendre en tout cas, les formes verbales authentiques que des erreurs de copie avaient pu défigurer quelque peu ¹²⁹.

Cette révision créait un précédent. Bien souvent, dans la suite, les rééditions de nos *Règles Communes* paraîtront avec des variantes plus ou moins considérables, les décisions capitulaires prenant parfois le pas sur le texte primitif ¹³⁰. A diverses reprises, au cours des dernières décades du XIX^e siècle, le vœu fut émis d'un retour au texte premier ¹³¹ et la chose enfin décidée par le Chapitre général de 1900. Mais ce retour n'était plus possible : en fait, l'édition de 1901 s'écartait notablement de l'exemplaire manuscrit de 1718, malgré tout son désir de lui être entièrement fidèle ¹³².

Et ceci ne doit pas surprendre. A bien plus forte raison, croyons-nous, ne faut-il pas en éprouver comme une déception...

Efforçons-nous, tout d'abord, de ne pas voir notre problème isolément : dans tous

¹²⁷ Pour reprendre l'exemple des Chartreux : les 80 chapitres des *Consuetudines* recueillies par le bienheureux Guigues, complétées par les arrêtés des chapitres généraux tenus plus ou moins régulièrement depuis 1155, étaient devenus, au début du XVI^e siècle, « quatre volumes tous conçus sur le même plan et répétant souvent les mêmes choses en des termes analogues ou d'autres fois se contredisant. De ce fait, lorsqu'on voulait consulter le statut sur un point déterminé, il fallait lire ce même point successivement dans les quatre volumes et faire une étude comparative des textes pour reconnaître ce qui obligeait et ce qui n'obligeait pas » (*Dict. Droit Canonique*, art. cité ; col. 635-636).

¹²⁸ Dès les premières assemblées de Reims, nous le savons par tous les biographes de saint Jean-Baptiste de La Salle, nos Chapitres étaient reconnus comme dotés du pouvoir législatif. Aucune question d'importance relative au gouvernement de l'Institut et sur laquelle discussion et vote des Frères assemblés n'aient eu à se prononcer. Une seconde partie de la *Règle du Gouvernement de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes* (Paris, Maison-Mère, 1884) a tenté d'utiliser les données fournies par Blain pour reconstituer historique et arrêtés des assemblées ou Chapitres généraux, tenus en 1684, 1686, 1694, 1717 et 1720 (*Archives Maison Générale*).

¹²⁹ Et nos capitulants s'en sont tellement bien rendu compte qu'ils en témoignent dûment dans l'acte solennel qui clôt leurs délibérations. Cf. Emprunts à cet acte dans RIGAULT, *Histoire Générale*, t. II, pp. 116-117.

¹³⁰ Certaines de ces corrections seraient plutôt l'œuvre de commissions mandatées à cette fin. Cf. *Circulaires instructives et administratives*, n° 109, 25 décembre 1901, p. 8.

¹³¹ On trouve un essai de *status questionis* sur ce sujet dans la même circulaire, pp. 7 et suivantes.

¹³² Non seulement des prescriptions comme celles qui touchaient à la matière des vœux, à la reddition de compte, aux corrections des écoliers, aux voyages, aux prières pour les défunts, etc., ne pouvaient plus être reprises en leur teneur de 1718, mais plusieurs additions moins discrètes furent maintenues dont les deux plus connues sont celles des chapitres XIX et XX : « Ils se garderont d'avoir de l'argent en particulier comme d'une des plus grandes fautes qu'un Frère puisse commettre, et qui seule est capable d'attirer sur lui la malédiction de Dieu », « Ils auront la sobriété en recommandation au boire et au manger, surtout à l'égard du vin, ennemi de la chasteté, et ils auront soin de le bien tremper ».

les Ordres et Congrégations — dans la législation canonique de l'Église elle-même — une question toute semblable reste posée, dont la solution doit être la tâche de toutes les générations. Tâche qui consiste tout autant à rechercher les incessantes adaptations que commande le déroulement de l'histoire, qu'à redécouvrir les principes fondamentaux dont la vigueur première est seule capable de revivifier les institutions.

Modestement, dans le cadre de leurs attributions, c'est bien de la sorte que nos capitulants des XVIII^e et XIX^e siècles ont travaillé. Certes, ils ont pu ne pas se rendre également compte de la direction précise que prenait cette longue tradition qu'ils contribuaient pour leur part à orienter. Mais aujourd'hui, il est impossible de ne pas voir se dessiner nettement la ligne maîtresse de leur action. Et tout au long de ces deux cent cinquante ans de prière et de garde autour de nos textes les plus chers, elle apparaît comme ayant mieux marqué peu à peu ce départage entre les principes intangibles et les modalités transitoires de leur application — disons, entre les « règles » et les « pratiques » — ce qui nous vaut de comprendre mieux encore la pensée du Fondateur lui-même sur ce sujet capital.

Par plusieurs de leurs traités, faut-il le dire, nos textes législatifs ne constituaient pas qu'un simple patrimoine de famille. Et la bulle de 1725 n'entendait soustraire aux inévitables fluctuations du droit commun ecclésiastique, que la matière relativement courte de quelques articles qu'elle retranscrivait. Si des chapitres de nos *Règles* — tels les XVII^e et XVIII^e — se sont depuis lors profondément modifiés, c'est qu'ils se sont essayés à reproduire, en les adaptant à peine, les dispositions canoniques en matière de vœux simples : progressivement, au cours du XIX^e siècle surtout et jusqu'à la promulgation du nouveau code, la pensée de l'Église s'affirme et s'achève, informant de la sorte la législation de toutes les Congrégations religieuses.

Semblablement, si nos chapitres V et XII s'adoucissent en certains de leurs libellés, c'est uniquement parce qu'ils tiennent à s'incorporer les décisions du décret *Quemadmodum*¹³³. Et si notre chapitre « de la langue latine »¹³⁴ perd beaucoup de sa vigueur première, ce n'est que pour céder le pas aux invitations d'un document émané du Siège Apostolique¹³⁵.

Toujours, au-dessus d'eux, les Ordres de tous âges ont proclamé l'imprescriptible autorité du législateur romain : demain, comme hier, l'Église continuera de porter des lois : qu'elle s'adresse à tous ou qu'elle parle plus particulièrement pour nous, il est clair que sa parole doit être pleinement efficace, et qu'il ne saurait être question de regretter le sacrifice qu'elle sera toujours en droit de nous demander.

Quoi qu'il en soit, la plupart des autres textes de nos *Règles Communes* n'ont subi que des modifications très légères. Et c'est précisément à leur sujet qu'apparaît plus nettement cette manière providentielle dont s'est maintenue, à travers tant de vicissitudes, l'intégrité des articles fondamentaux. Les chapitres les plus décisifs, les II^e et XVI^e notamment, nous sont parvenus tels qu'ils sont sortis de la pensée même de notre Fondateur.

¹³³ Addition d'un paragraphe au chapitre V (entre les articles 10 et 11, dans l'édition actuelle), modification d'un autre au chapitre XII (article 8 dans la même édition).

¹³⁴ Dans le ms. de 1705, ce chapitre, fort court, ne comprenait que deux paragraphes : le premier interdisait aux Frères ayant appris le latin de faire désormais usage de cette langue, le second défendait la lecture de livres latins et réglementait la lecture des éditions bilingues. *Règles*, ms. 1705, pp. 59 et 60.

¹³⁵ Secr. d'État, 17 avril 1923.

Nous retrouvons pareillement toute la force de sa phrase prudente et sûre dans vingt autres chapitres à peine retouchés ¹³⁶. Mais il ne peut faire l'objet d'aucun étonnement de rencontrer sous le titre « de la manière dont les Frères doivent se comporter lorsqu'ils sont obligés de punir leurs écoliers » des directives dont la lettre est fort différente des pages que contient le manuscrit de 1718 sur le même sujet. Si nous signalons ici ce chapitre VIII, c'est bien parce que, seul parmi les vingt-trois premiers ¹³⁷, il a été — et plus d'une fois — l'objet d'une refonte de quelque importance.

Une étude comparée des textes de toutes nos éditions confirme le caractère vraiment exceptionnel de cette mesure; ailleurs, les variantes se bornent à fournir des correctifs ou des précisions de caractère vraiment accessoire dans la très grande majorité des cas. Autrement dit, *si l'on admet la distinction « règles » et « pratiques » telle que semble bien la suggérer la façon habituelle d'écrire de saint Jean-Baptiste de La Salle en matière de régularité, ces variantes n'affectent pas les « règles », elles ne touchent qu'aux « pratiques de la Communauté ».*

Qu'on nous permette de nous en tenir à ce seul exemple. Il nous ramène à cette correspondance échangée entre le saint Fondateur et Gabriel Drolin; il fait état de cet article du premier chapitre de nos *Règles* rappelé il y a quelques instants encore. En sa rédaction de 1705, celui-ci portait donc: « Ils (les Frères) ne pourront être Prêtres ni prétendre à l'état ecclésiastique, ni même chanter, ni porter le surplis, ni faire aucune fonction dans l'église » ¹³⁸. Ce texte s'est complété dès 1718 des quelques mots ajoutés en manière d'exception: « sinon servir une messe basse » ¹³⁹. Une décision capitulaire de 1901 précisera de plus: « Les Frères ne devront pas chanter au lutrin, ni être solistes, ni faire fonction d'organiste dans l'église; mais ils pourront y chanter avec leurs élèves » ¹⁴⁰. Si bien qu'en leur dernière édition, nos *Règles* pourront présenter cet article sous cette nouvelle forme: « Ils ne pourront être prêtres ni prétendre à l'état ecclésiastique, ni porter le surplis, ni faire aucune fonction dans l'église, sinon servir une messe basse et chanter avec leurs élèves » ¹⁴¹.

Sans qu'il soit nécessaire de recourir à la *Bulle* ou à aucun autre texte pontifical ¹⁴², le seul examen des modifications apportées au libellé de ce paragraphe nous y fait apparaître clairement une « règle » et des « pratiques »: la règle — l'immuable première ligne de notre citation — c'est, pour nous, l'obligation de déposer toute prétention à l'état ecclésiastique. Et c'est à seules fins de témoigner de semblables intentions, d'écarter chez autrui toute confusion à ce sujet et de nous épargner à nous-mêmes d'inutiles compromis que le texte prévoit un certain nombre de « pratiques » à maintenir. Chanter, porter le surplis, accomplir certaines autres fonctions dans l'église n'exigent pas nécessairement la cléricature; une prohibition générale pourtant nous interdisait indistinctement ces participations

¹³⁶ Abstraction faite, évidemment, des modifications que nous venons de signaler et qui ne sont pas proprement nôtres.

¹³⁷ Le chapitre X: « Des jours et des temps que les Frères feront l'école » étant hors de cause, puisqu'il ne ferme que des indications coutumières.

¹³⁸ *Règles*, ms. 1705, p. 3.

¹³⁹ *Règles*, ms. 1718, p. 2.

¹⁴⁰ Cité d'après l'édition 1923 des *Règles Communes*, p. 93.

¹⁴¹ *Règles Communes*, 1947, p. 2, art. 3.

¹⁴² Ces textes sont signalés en note, au bas de la page 71, dans l'édition 1947 des *Règles Communes*.

même lointaines aux attributions cléricales. L'exception faite bientôt en faveur du service d'une messe basse, puis dans la suite, la faculté accordée de chanter avec nos élèves, modifient notablement les premières dispositions. Mais elles n'atteignent en rien l'absolu de la règle : elles font même ressortir davantage le caractère d'immutabilité de celle-ci. Et les quelques vicissitudes qui marquent la vie de ce texte au cours d'une tradition de deux siècles et plus, contribuent à mettre en tout son relief la valeur de principe d'une première prescription en rendant plus tangible le caractère contingent des prohibitions dont elle s'accompagnait.

Et n'est-ce pas, une fois encore, rejoindre la pensée de notre saint Législateur que d'en juger ainsi ? S'il apprend que F. Gabriel envisage de recevoir la tonsure, il ne s'arrête pas, semble-t-il, à imaginer que son disciple s'achemine vers le sacerdoce ; et plutôt que d'invoquer en sa lettre du 12 mai 1710 le témoignage d'une règle qui n'est pas transgressée, se contente-t-il de renvoyer son disciple à sa connaissance des « pratiques de la Communauté » dont il ne pourrait s'écarter sans péril.

On le voit, un examen attentif des textes qui sont entre nos mains, une saine préoccupation de comprendre un peu leur vivante histoire, contribueraient à nous rendre une meilleure intelligence de leur vivifiant contenu. Sans doute, et la chose ne nous paraît que trop évidente, à nous limiter ainsi à la citation d'un seul exemple, nous diminuons de beaucoup sa force probante. Encore une fois, ce sont presque tous les chapitres de nos *Règles Communes* qu'il faudrait scruter ici. Peu à peu, mais très sûrement, croyons-nous, leur patiente étude entraînerait la conviction : *« dans les remaniements successifs qu'ils ont subi de la part de ceux-là qui en avaient reçu mandat, nos textes n'ont généralement rien perdu de leur force première, les retouches qui les amendèrent en maints endroits n'ayant pas atteint la lettre même de ces prescriptions plus essentielles auxquelles le saint Fondateur réservait plus explicitement l'appellation de « règles »¹⁴³.*

Puissent ces quelques pages destinées à introduire à l'étude d'un des plus grands chapitres de nos *Règles*, contribuer modestement à soutenir en leur régularité fervente, ceux-là surtout pour qui elles ont été écrites : Seconds-Novices d'hier, aujourd'hui retournés à leurs tâches si diverses et si lourdes parfois !

¹⁴³ Quand il voulait les distinguer d'autres dispositions moins nécessaires auxquelles il donnait le nom de « pratiques ». — Dans bien des Ordres religieux, ces précisions, tout aussi bien que les « déclarations » ou « définitions » qui pouvaient aider à la meilleure intelligence des textes, se distinguaient des constitutions ou des règles proprement dites auxquelles elles se juxtaposaient simplement. Notre saint Fondateur fait allusion à cette manière de procéder, quand il écrit, dans son « mémoire sur l'habit » : « Les Révérends Pères Jésuites ayant trouvé quelques difficultés dans leurs constitutions après la mort de saint Ignace, et ayant mis en délibération dans leur premier chapitre général si on y apporterait quelque changement, résolurent unanimement qu'on ne les changerait en aucun point, mais que, pour éclaircir les endroits qui faisaient difficulté, on ajouterait quelque apostille par manière d'explication » (cité par GUIBERT, p. 190 ; cf. *Institutum Societatis Jesu, Decreta primæ congregationis, post electionem*, tit. II, D. XV et XVI). Cette coutume n'est pas sans inconvénient : elle rend sûrement moins immédiate et moins certaine l'interprétation des formules d'application courante. A la suite de la promulgation du nouveau code, il devenait d'ailleurs indispensable d'introduire certaines modifications dans le texte lui-même.

IV. Quelques indications d'ordre bibliographique.

1^o Littérature particulière du sujet. — Sous le titre *Études Lasalliennes*, le R. P. André Rayez, s. j., faisait paraître naguère dans la *Revue d'Ascétique et de Mystique* ¹ un remarquable travail qui doit intéresser au premier chef quiconque s'efforce de prendre un contact plus ferme avec la personne, l'œuvre et la pensée de saint Jean-Baptiste de La Salle ².

Les quelques indications qui vont suivre supposent évidemment un lecteur bien au fait de toutes les positions précisées dans l'article du Révérend Père ; et ceci nous dispensera de revenir sur la plupart des questions que soulève aujourd'hui le recours aux textes attribués au saint Fondateur.

Dans leur très grand ensemble, d'ailleurs, ceux-ci ont été présentés par M. Georges Rigault, en des pages qui restent jusqu'à présent, la meilleure et la plus autorisée des recensions ³. Nous n'y reviendrons que pour préciser ici ou là quelques données touchant de plus près nos travaux, ou pour ajouter à ces chapitres qui datent déjà d'une vingtaine d'années, l'un ou l'autre complément apporté par des études plus récentes.

Mais si tout doit prendre valeur dans ces textes de nos origines, il reste que nous avons à nous intéresser ici plus particulièrement aux manuscrits, puis aux éditions successives de nos *Règles communes*.

Du manuscrit de 1705, l'on pourra, grâce à l'initiative du F. Directeur d'Avignon, utiliser une photocopie parfaite ⁴. Du texte de 1718, outre le seul témoin d'époque conservé aux Archives de la Maison Généralice, l'on peut utiliser de façon courante l'autographie de 1882 ⁵. Sur une autre copie, ordonnée par le T. H. F. Gabriel-Marie ⁶, cette première transcription possède le grand avantage de rendre le texte original, non seulement dans sa mise en page, mais jusque dans les moindres modalités de sa présentation ⁷.

¹ L'article est daté : Enghien, décembre 1951 ; dans n° 109, janvier-mars 1952 ; ou en tiré à part (épuisé) aux Éditions de la Revue, 31, rue de la Fonderie, Toulouse.

² Nous voudrions témoigner ici au Révérend Père, de notre vive gratitude pour le signalé service qu'il nous a rendu, et pour la bienveillante sympathie avec laquelle il a bien voulu parler d'un certain nombre d'essais plus ou moins heureux. Sans nul doute, il eût été facile d'être plus sévère, il eût été facile surtout d'être décourageant. Et c'est précisément l'impression contraire que détermine ce *status quaestionis* dont l'impartiale objectivité ne laisse pas d'accueillir de façon très encourageante certaines tentatives de dernières décades. Volontiers, en tels jugements portés sur de semblables travaux, trouverions-nous le Révérend Père trop enclin à la clémence, voire à l'appréciation élogieuse.

³ *Histoire générale...*, tome I, III^e partie, pp. 435 à 598. On y ajoutera les passages qui présentent « le mémoire sur l'habit » (*id.*, pp. 158 à 169) ; les « formules de vœux » (*id.*, pp. 203 à 205) ; et quelques autres.

⁴ C'est à cette photocopie que nous nous reportons toujours, indiquant nos références d'après la pagination inscrite par l'archiviste d'Avignon, au haut des pages de droite.

⁵ *Règles communes des Frères des Écoles chrétiennes*. Reproduction d'un manuscrit authentique de 1718 signé et paraphé par le T. H. F. Barthélemy, supérieur général. Paris, Maison-Mère de l'Institut, rue Oudinot, 27, 1882. — « Nous fixons à cent cinquante le nombre des exemplaires à tirer par l'autographie, notre intention étant d'en envoyer au moins un dans chacun de nos districts, pour être conservé dans les archives de la maison principale » (s). F. Irlide. — On aura soin, toutefois, de tenir compte des corrections proposées par le tableau des « Errata de l'autographie faite en 1882, de la Règle de 1718 », établi sur l'ordre du T. H. F. Gabriel-Marie, et daté de Paris, 24 mai 1902.

⁶ Aux membres du Chapitre général du 15 octobre 1901. Reproduction fidèle de la Règle primitive de 1718. (s) F. Gabriel-Marie, supérieur général. — Cette copie reproduit bien le texte exact du manuscrit de 1718, mais dans une mise en page toute différente.

⁷ C'est à cette autographie de 1882 que reportent nos citations.

De l'édition de 1726, nous sont accessibles, et plusieurs exemplaires destinés aux maisons d'école, et l'un des textes modifiés pour servir dans la maison de Noviciat⁸; tandis que la collation de toutes les autres réimpressions et rééditions actuellement connues jette le meilleur jour, et sur la portée exacte de certaines prescriptions, et sur la signification de certains amendements⁹.

Il reste flagrant que les premiers témoins sont trop rares. S'il paraît hors de doute qu'une première rédaction des *Règles* remonte aux premiers temps de Vaugirard¹⁰, s'il est avéré que les «*Règles et Pratiques de l'Institut*» étaient matière courante d'exercices de retranscription¹¹, il est réellement pénible de devoir se contenter d'un seul manuscrit, comme témoignage des essais de codification antérieurs aux travaux presque définitifs du Chapitre général de 1717.

Sans doute, quelques autres textes apportent-ils l'aide inappréciable d'une confrontation : le *Mémoire sur l'Habit*, qu'on lira le plus commodément dans Guibert¹², la *Pratique du règlement journalier* dont Rigault donne de vigoureux extraits, mais dont il faudrait prendre le temps de fixer toutes les prescriptions¹³; la *Règle du F. Directeur d'une maison de l'Institut*, et les deux chapitres annexes : «*Des habits des Frères de cet Institut*», «*De la nourriture des Frères de cet Institut*» qui font présager, dès les origines, une véritable *Règle de Gouvernement*¹⁴.

Sans doute aussi, la plupart des autres textes lasalliens — *Recueil, Méditations, Conduite, Règles de bienséance et de civilité... Lettres du saint Fondateur* surtout — peuvent-ils eux aussi apporter la plus utile des contributions.

⁸ De cette édition, deux exemplaires sont signalés et décrits par Rigault (*Hist. gén.*, tome II, p. 118); les Archives de la Maison Générale en possèdent une douzaine d'autres portant même date. Mais un seul de ces exemplaires porte le «*Règlement pour les exercices journaliers de la maison du Noviciat*» (au haut de la page 86), les 32 pages suivantes n'étant pas celles de l'édition courante.

⁹ Sur le texte du manuscrit de 1718 pris comme base, nous avons de la sorte reporté toutes les variantes du manuscrit de 1705 d'une part, et d'autre part, toutes les modifications des réimpressions ou rééditions de 1768, 1787, 1809, 1821, 1835, 1852, 1858, 1861, 1886, 1889, 1895, 1901, 1923 et 1947.

¹⁰ BLAIN, I, 339; GUIBERT (p. 266) et RIGAULT (I, p. 510) confirment l'assertion des premiers biographes à ce sujet, et proposent la date de 1695.

¹¹ Article déjà cité du chapitre de l'obéissance, *Règles communes...* ms. 1718, p. 46. En témoigneraient à suffisance, et la «*manière*» dont est transcrit l'exemplaire conservé de 1718, et cette copie entièrement manuscrite (exceptions faites de la Bulle, des Patentes et de deux Approbations) du texte déjà imprimé de 1726, et ces deux cahiers du Bienheureux Salomon contenant les *Règles communes* et la *Règle du Gouvernement*, conservés aux Archives de la Maison Générale.

¹² *Histoire de saint Jean-Baptiste de La Salle...*, Paris, Poussielgue, 1901, aux pages 187 à 196.

¹³ C'est très certainement celui de nos textes où l'on saisit le mieux la pensée du Fondateur, à l'état natif; celui où se dessinent le mieux les traces d'incessants remaniements qui conduiront, d'une part aux *Règles communes*, d'autre part, à la *Conduite des écoles*. — A titre d'indication, cette simple page: «*Pour la veille et le jour de Noël, 25 décembre. — A chaque fête de mystère de la Très Sainte Vierge, on mettra dans l'École l'image qui représente le mystère de la Fête et on fera le Catéchisme sur le sujet du mystère ou de la fête ainsi qu'il est marqué. — Naissance de Notre-Seigneur. — Il faut exhorter les écoliers d'assister à la messe de minuit avec leurs parents et ne point s'éloigner d'eux; on fait lecture spirituelle à l'avertissement de 5 heures. à l'avertissement de 5 heures et demie, l'Oraison, ensuite on fait la prière après laquelle on se couche, et on tinte la cloche à 7 heures au lieu de 9 heures...*» Cf. RIGAULT, tome I, pp. 524 à 528.

¹⁴ Cf. RIGAULT, tome I, pp. 534 à 539. — Bien que plus récents ou moins étroitement liés à notre sujet, d'autres textes doivent être interrogés avec la plus grande attention. Relevons entre autres, les formules de vœux — émission ou rénovation — antérieures au chapitre de 1725 (non seulement celles contenues en ce «*livret noir*» décrit par RIGAULT, *Hist. gén.*, I, p. 202, mais plusieurs sur feuilles volantes, également conservées aux Archives de la Maison Générale) et les décisions ou arrêtés des premières assemblées ou chapitres généraux (retranscrites dans le Registre A, des mêmes Archives).

Dans le *Petit Recueil*, nous avons vu tout autre chose qu'un abrégé¹⁵ : en telle de ses parties — le Recueil des choses dont les Frères s'entretiendront dans les récréations¹⁶ — il représente certainement une rédaction plus ancienne que toutes celles qui nous sont parvenues¹⁷. Nous avons donc préféré le citer, chaque fois que faire se pouvait. En général pourtant, nos citations renvoient au *Recueil n° 2* : il s'agit du plus ancien exemplaire du *Gros Recueil* — le recueil complet, de 258 pages, daté de 1711 — conservé par nos Archives¹⁸.

Méditations et *Conduite* nous sont aujourd'hui accessibles en de bonnes éditions. On lira les premières dans l'édition de 1922 — celle que nous avons citée — mais l'on se reportera aussi souvent que possible à l'édition de 1730-1731, pour vérifier la lettre de certains passages amendés¹⁹. Depuis 1951, le manuscrit de la *Conduite*, dite de 1706, est dans toutes les mains, et des annotations permettent de se faire une idée assez exacte des modifications y apportées par la rédaction de 1720²⁰. Quant aux *Lettres*, on les lira, habituellement, dans le texte proposé par l'édition de 1952²¹. Souvent, toutefois, l'on préférera lire les textes autographes dans le recueil photographique réalisé ici même, grâce à l'initiative généreuse de tels de nos FF. Assistants²². L'une ou l'autre fois, l'on confrontera ses lectures avec celles proposées par Battersby, dans son *De La Salle, Letters and Documents*²³.

2° Aux sources de la législation monastique et religieuse. — Quelque soin que l'on apporte à prendre connaissance des textes lasalliens, on ne pourra prétendre à une parfaite intelligence de leur contenu, tant que l'on n'aura pas fait l'effort de les lire et de les penser dans le contexte de sources et d'informations qu'ils supposent. Cette vérité d'évi-

¹⁵ RIGAULT. *Histoire générale...*, tome I, p. 469. Nous le citons sous le sigle *Rec.* n° 1.

¹⁶ *Rec.* n° 1, pp. 57 à 69.

¹⁷ Plus ancienne même, sans aucun doute, que celle qui nous est gardée par les *Règles* de 1705, aux pp. 20 à 27. Le *Petit Recueil* est donc bien plutôt une ébauche, qu'un abrégé.

¹⁸ Sous le sigle *Rec.* n° 2. — En réalité, 231 pages numérotées de 1 à 231, puis 7 pages sans numéros d'ordre, enfin 10 pages comparotées de 1 à 10. — La désignation de *Gros Recueil* est courante dans les textes du XVIII^e siècle, ce qui semble indiquer l'usage simultané des deux tirages: «A sept heures un quart, on déjeunera, et on lira pendant ce temps le *Gros Recueil*...» (*Règles Communes...*, 1726; p. 114). — On trouvera la justification de cette manière de désigner, par numéros de 1 à 10, les plus anciens exemplaires du *Recueil* conservés aux Archives dans *Contribution à l'étude du Recueil de 1711*, par F. Félix-Paul, janvier 1950 (Archives Maison Généralice, dossier Recueil-Conduite-Civilité).

¹⁹ En trouver des exemples, dans l'article cité du p. A. RAYEZ, aux pages 26 et 27 (43 et 44).

²⁰ *Conduite des Écoles Chrétiennes...* Édition du ms. fr. 11759 de la Bibliothèque Nationale de Paris. Introduction et notes comparatives avec l'édition princeps de 1720. Procure Générale, Paris.

²¹ *Circulaires instructives et administratives*, n° 335. *Les Lettres de saint Jean-Baptiste de La Salle*. Procure Générale, Paris. On sait tout le soin apporté par le regretté F. FÉLIX-PAUL à la préparation d'une édition critique complète de ces textes: repris par M. Georges RIGAULT, le travail est heureusement poursuivi.

²² Ce recueil ne porte aucune indication de lieu ni de date. Antérieur à la circulaire 335, il ne présente pas les textes avec la numérotation proposée par le F. FÉLIX-PAUL.

²³ Troisième volume d'un ensemble qui en compte déjà quatre: I. DE LA SALLE, *A Pioneer of Modern Education* (1949); II. DE LA SALLE, *Saint and Spiritual Writer* (1950); III. DE LA SALLE, *Letters and Documents* (1952); IV. DE LA SALLE, *Meditations* (1953). Le tout, chez Longmans, Green and Co., London, New York, Toronto. — Il ne nous appartient pas de signaler les mérites d'études comme celle du F. CLÉMENT-MARCEL: *Par le mouvement de l'esprit* (Paris, Lethielleux, 1952), ou du F. ALPHONSE: *A l'école de saint Jean-Baptiste de La Salle* (Paris, Liget, 1952), présentées ici même par le p. André RAYEZ, et le T. C. F. Visiteur Général NICET-JOSEPH. La première, à tout le moins, peut aider à une meilleure situation des textes qui nous intéressent plus particulièrement. — Limitons-nous à signaler en terminant, l'heureux progrès que représente, sur la « Doctrine spirituelle », le recueil de textes intitulé « *Spiritualité lasallienne* » (Paris, Liget, 1952).

dence vaut d'être réaffirmée, croyons-nous, surtout quand il est question d'approcher les textes fondamentaux que sont pour nous les *Règles communes*. Aborder leur lecture sans discernement, sans préparation, c'est se condamner à ne recueillir que fort peu des leçons de vie, d'ascèse et de sainteté qu'elles ont voulu condenser pour nous.

Il est vain d'admettre — sur la foi du chanoine Blain, par exemple ²⁴ — la prudence et l'assiduité avec lesquelles notre saint Instituteur s'adressait à ses devanciers et à ses contemporains avant de légiférer pour les siens ! Il est bien plus urgent de prendre conscience de tout ce qui a pu guider cette pensée, de tout ce qui a pu aider à l'édification de cette œuvre dont nous assumons aujourd'hui la survie. Et si nous croyons à ce respect de l'enseignement traditionnel, à cette dévotion aux grandes institutions d'Église, à cette docilité aux voies providentielles qui ont si fortement marqué les réalisations de saint Jean-Baptiste de La Salle, ne serait-il pas présomptueux, au plus haut chef, de délaisser nous-mêmes l'étude des textes et des faits qui ont permis l'élaboration de notre charte constitutive ?

Nous voudrions ne pas nous tromper en croyant que l'essai qui précède, tout incomplet qu'il soit encore, et bien que limité aux seuls chapitres « De l'Esprit » et « De la Régularité », ait permis au lecteur de se rendre compte déjà de la force du lien qui peut unir certains de nos textes aux grands courants monastiques traditionnels ²⁵. Mais dès lors, de quel droit pourrions-nous prétendre à l'intelligence de ces pages nourries de patristique et de monachisme, si nous ignorons presque tout des Pères et des Moines ? Si, presque jamais, nous n'avons pris avec ces hérauts de la pensée chrétienne, le contact docile et persévérant qui seul peut permettre la transfusion de l'esprit ?

Nous ne rencontrerons jamais, peut-être, les occasions que se ménageait le saint Fondateur de fréquenter un peu longuement la Chartreuse et le Carmel. Peut-être ne nous sera-t-il jamais donné de connaître précisément les textes qui lui furent mis entre les mains par ses amis de Grenoble, de Louviers, de Reims, de Paris ou de Rouen... Mettons les choses au mieux, et souhaitons pouvoir prochainement identifier quelques-unes des sources du texte de nos *Règles* ²⁶. Ne reste-t-il pas indispensable — auparavant

²⁴ Passage déjà cité de la *Vie*, édit. Princeps, tome II, pp. 365-366 ; ou encore, *Esprit et Vertus*, édit. Carion, p. 427.

²⁵ L'étude des chapitres III et XIX — et autres qui s'y rattachent — d'une part ; l'étude des chapitres XII et XXI, d'autre part, permettraient de retrouver plus fortement marquée encore la dépendance des conceptions lasalliennes en matière de vie commune et d'obéissance, vis-à-vis des plus anciennes codifications monastiques.

²⁶ Jusqu'à présent, nous n'avons pu signaler que trois emprunts : les chapitres VI et XXII — des récréations, du silence — qui, selon nous, tiendraient étroitement des *Règlements généraux de l'Abbaye Notre-Dame de la Trappe* ; le chapitre XXIII — de la modestie — qui tient — tout le monde le sait — principalement, sinon exclusivement, des *Regulae modestiae* de saint Ignace. A signaler aussi l'emprunt que constitue le « Recueil des choses dont les Frères s'entretenaient dans les récréations » ; ce « Recueil » se trouvait transcrit dans le manuscrit de 1705 de nos *Règles communes*, et c'est à ce titre que nous tenons à le mentionner ici. Cf. à ce sujet, l'article cité du p. RAYEZ, p. 30 (ou 47). Dans les notes photocopiées qui leur sont remises, nos auditeurs du Second Noviciat trouvent une justification suffisante des assertions que nous nous contentons de formuler aujourd'hui. Ultérieurement, nous espérons pouvoir faire davantage et livrer des études détaillées sur ces questions. Jusqu'à quel point faut-il faire du *Règlement de Saint-Sulpice* l'une des sources — la principale ? — de notre chapitre « Des exercices journaliers » ? N'est-il pas tout aussi indiqué de voir alors, dans le *Règlement des domestiques de Saint-Sulpice* l'un des modèles de notre chapitre « De la manière dont les Frères servants doivent se comporter » ? Nos chapitres d'école : VII, VIII et IX surtout, doivent peut-être aux *Règlements ou éclaircissements sur les Constitutions des Religieuses de la Congrégation de Notre-Dame*, tirés de tous les livres et écrits du R. P. Pierre Fourier, curé de Mataincour, leur Instituteur (Paris, 1674)... Il faut être prudent, et ne pas affirmer trop vite, tant d'autres textes du même genre ayant pu transmettre des idées si semblables.

— d'appréhender le caractère traditionnel du document, de relever les nombreux traits de parenté qui l'introduisent parmi tant d'autres législations monastiques et religieuses, quitte à ne pouvoir pas, tout de suite, affirmer telle ou telle relation d'immédiate paternité ? Et s'il demeure momentanément impossible de déterminer quels sont les textes qui ont transmis à notre saint Législateur la meilleure sève des grands traités monastiques, faut-il pour autant négliger d'accorder toute notre attention aux nombreux témoins d'une pensée à laquelle lui-même demandait le plus grand appui ? Et n'est-ce pas déjà rendre un appréciable service que de laisser entrevoir la profondeur et l'universalité d'une « position » dont, trop facilement, nous réduisons la portée et l'autorité aux seules dimensions d'une expérience humaine, si riche et si féconde que l'on puisse la supposer ?

Les quelques pages qui suivent voudraient aider le lecteur qui nous a suivi à refaire, pour son compte, ce premier travail d'étude et d'information, centré surtout sur les grandes figures des législateurs monastiques²⁷.

a) Encyclopédies et ouvrages de synthèse. — Les origines du monachisme sont aujourd'hui l'objet d'études très pertinentes : elles ne manquent pas non plus d'être présentées en des pages de grande autorité dans la plupart des encyclopédies ou des grands traités d'histoire ecclésiastique. Signalons en particulier, dans le *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de liturgie*²⁸, les articles : Basile de Césarée et Basiliens ; Bénédictins ; Cénobitisme ; Historiens du Christianisme ; Jérôme (saint) ; Lettres chrétiennes ; Monachisme ; Pakhôme (vies et règles de saint) ; Reclus ; Sarabaites ; etc. ; dans le *Dictionnaire de Droit canonique*²⁹, les études : Abbaye ; Abbés ; Afrique ; Apostoliques (Pères) ; Ascètes ; Augustin (Règle de saint) ; Basile (Règle de saint) ; Bénédictine (Règle) ; Carmes chaussés ; Carmes déchaussés ; Césaire d'Arles (Règle de saint) ; Chanoines ; Chartreux (Règle des) ; Cîteaux (Règle de l'Ordre de) ; Colomban (saint) ; Constitutions des Religieux ; Convertis ; Ermites ; Feuillants ; Franciscaine (Règle) ; etc. ; dans le *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*³⁰, les articles : Agapètes ; Aix-la-Chapelle ; Ambroise (saint), évêque de Milan ; Antoine (saint), ermite ; Antonins ; Athos ; Augustin (saint), évêque d'Hippone ; Augustin (Règle de saint) ; Augustin (Ordre dit de saint) ; Basile (saint), évêque de Césarée de Cappadoce ; Basiliens italo-grecs et espagnols ; Bénédictin (Ordre) ; Benoît d'Aniane ; Benoît (saint) de Nursie ; Bernard (saint), abbé de Clairvaux ; Camaldules (Ordre des) ; Carmel (Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel) ; Cassien (Jean) ; Cassiodore ; Césaire

²⁷ Très souvent, faut-il le dire, de telles études donneront occasion de recourir à la sainte Bible. Chaque fois que faire se pouvait, nos préférences sont allées à la traduction française publiée aux Éditions du Cerf, sous la direction de l'École Biblique de Jérusalem. Le *Dictionnaire de la Bible, Supplément* (Paris, Letouzey et Ané, 1928), les collections *Témoins de Dieu* et *Lectio divina*, des Éditions du Cerf, permettent déjà de très bonnes orientations. L'on ne saurait attacher trop de prix aux livres de Dom CHARLIER : *Lecture chrétienne de la Bible*, Éditions de Maredsous, 1950 ; et de Louis BOUYER : *La Bible et l'Évangile*, Éditions du Cerf, 1951.

Très souvent aussi, l'étude des « Institutions monastiques » confinerà l'histoire conciliaire et le droit ecclésiastique. On se reportera notamment à HEFELE-LECLERCQ, *Histoire des Conciles d'après les documents originaux*, Paris, Letouzey et Ané, 1907-. Dans des ouvrages comme celui de STICKLER : *Historia iuris canonici latini*, I. *Historia fontium*, Turin, 1950, on trouvera toute bibliographie utile pour des recherches plus poussées dans ce champ extrêmement vaste de l'histoire du droit canon. Bien des commentaires de l'actuel code de droit canonique comportent plus que des aperçus sur les larges périodes où le droit des religieux naît, se précise et se codifie.

²⁸ Paris, Letouzey et Ané, 1907-1953.

²⁹ Paris, Letouzey et Ané, 1935-.

³⁰ Paris, Letouzey et Ané, 1912-.

d'Arles (saint); Chanoines; Charlemagne; Cîteaux (Abbaye); Cîteaux (Ordre); Cluny (Abbaye et Ordre), etc.; dans le *Dictionnaire de Spiritualité*³¹, les titres suivants: Ascèse; Ascétisme; Augustin (saint); Augustin (Apocryphes attribués à saint); Basile (saint); Benoît (saint), et Bénédictins; Benoît d'Aniane; Bernard (saint); Bernard (Apocryphes attribués à saint); Bibliothèques; Bonaventure (saint); Bonaventure (Apocryphes attribués à saint); Charité; Chartreux; Chrodegang; Communautaire (vie, dans le clergé diocésain); Contemplation, etc.

Dans les vastes panoramas évoqués par un Daniel-Rops, des institutions et des hommes défilent ou se campent un instant, qui permettent de très bonnes localisations, et dégagent souvent les traits essentiels. On lira notamment: dans *L'Église des Apôtres et des Martyrs*³², non seulement les quelques pages consacrées à la mémoire des fondateurs du monachisme oriental, mais toute cette fresque du chapitre XI³³ qui donne si justement le sens du moment historique où va naître une institution promise à la plus prodigieuse pérennité; dans *L'Église des temps barbares*³⁴, les chapitres V et VI où s'inscrivent l'épopée de saint Colomban, l'œuvre profonde de saint Benoît, et les conquêtes missionnaires des grands moines des VI^e et VII^e siècles³⁵.

Dans la vaste *Histoire de l'Église depuis les origines jusqu'à nos jours*, entreprise sous la direction de Fliche et Martin³⁶, et dont les différents volumes sont autant d'œuvres d'éminents spécialistes, d'excellents chapitres sont réservés aux grands moments qui nous occupent: dans le tome III, plus spécialement, les 150 premières pages de la troisième partie constituent une petite somme de ce qu'il n'est plus permis d'ignorer quant aux débuts du monachisme. La bibliographie remise à jour pour la réédition de 1950 rend l'ouvrage plus utile encore. Très sobrement, par ailleurs, le tome IV évoque l'œuvre législative de saint Benoît.

Le nom de Dom Charles Poulet, O. S. B., ne peut rester ignoré, ni son *Initiation à l'Histoire ecclésiastique*³⁷, ni surtout sa très remarquable *Histoire du Christianisme*³⁸ dont deux fascicules posthumes viennent de laisser entrevoir de nouvelles promesses d'achèvement³⁹.

Bien qu'elles se retrouvent en plus d'une autre époque, les grandes figures de moines ne retiendront jamais autant notre attention qu'en ce IV^e siècle où elles s'incarnent en des prototypes si proches des enseignements de l'Évangile, si fidèles encore aux traditions apostoliques⁴⁰.

b) Introductions à la lecture des textes. — Cet effort de «localisation» accompli, il nous faut, à tout prix, et sans tarder, lire les textes eux-mêmes. Et si notre préférence se

³¹ Paris, Beauchesne, 1937-.

³² Paris, Fayard, 1948.

³³ Aux pages 572 à 634.

³⁴ Paris, Fayard, 1950.

³⁵ Aux pages 219 à 372.

³⁶ Paris, Bloud et Gay.

³⁷ Paris, Beauchesne, 3^e édition 1944.

³⁸ Paris, Beauchesne, 1932-.

³⁹ Il s'agit des fascicules XXXI et XXXII, consacrés à l'époque contemporaine. Paris, Beauchesne, 1954.

⁴⁰ On consultera souvent avec grand profit l'*Enciclopedia Cattolica*, Città del Vaticano, 1948-1954. Les très bonnes notices que consacrent à toutes matières d'histoire, de géographie, d'institutions ecclésiastiques... ces copieux volumes, les précieuses indications bibliographiques qu'ils fournissent sur tous sujets, en font de très bons outils de défrichage.

doit d'aller aux règles monastiques, gardons-nous de limiter trop strictement ce champ de notre information. Aussi bien la chose serait-elle, le plus souvent, impossible, avant d'être périlleuse. Exclure un saint Jérôme ⁴¹, un saint Jean Chrysostome ⁴², pour ne citer que deux des plus grands noms, sous prétexte qu'ils ne patronnent point telle ou telle règle retenue par les siècles, serait immédiatement nous priver de très belles pages écrites pour les moines, ayant fait d'ailleurs, pendant combien de générations, le plus cher objet de leurs lectures et de leurs méditations. De même, serait-il vraiment contre-indiqué de ne chercher la pensée monastique d'un saint Basile, d'un saint Augustin, qu'en ces limites trop étroites des *Regulæ* proprement dites.

On gagnera donc, croyons-nous, à comprendre aussi largement que possible un programme de familiarisation à la langue des Pères. Pour ce faire, les deux patrologies de Migne ⁴³, faut-il le redire, restent un outil majeur. Mais que l'on n'aborde pas non plus, au hasard, des textes inégaux d'intérêt, et parfois... de substance. Ce serait se condamner à n'en retirer que déconvenue, ou, en tout cas, maigre profit. Pierre de Labriolle — dans son *Histoire de la littérature latine chrétienne* ⁴⁴; Aimé Puech — dans son *Histoire de la littérature grecque chrétienne* ⁴⁵ nous faciliteront une première discrimination, nous introduisant à bon escient, et dûment avertis des facilités ou des écueils de tant de chers auteurs; le P. de Ghellinck, S. J., en son remarquable traité *Patristique et Moyen Age* ⁴⁶, démêlera pour nous bien des écheveaux compliqués, et nous marquera même tels ou tels programmes d'études ou de lectures. Un lecteur moins favorisé de loisirs devrait, à tout le moins, s'adresser à ces initiations plus courantes que sont celles de Basile Steidle ⁴⁷ et de Denys Gorce ⁴⁸: simples invitations à la lecture, elles risquent pourtant d'entraîner tel indécis, d'emporter l'adhésion de tel réfractaire.

Qu'ils viennent donc, sans plus hésiter, à la lecture des textes. L'excellente collection *Bibliothèque Patristique de spiritualité* ⁴⁹ avait marqué, il y a vingt ans, un très bon début;

⁴¹ Lire au moins, après l'*Essai sur saint Jérôme*, de Dom Paul ANTIN, O. S. B., Paris, Letouzey et Ané, 1951, les *Lettres spirituelles* (2 vol.) traduites par Denys GORCE, Paris, Gabalda, 1932 et 1934.

⁴² Ne pas se priver de lire, à tout le moins, les traités *Contre les détracteurs de la vie monastique* et *Exhortations à Théodore, Lettres à Olympias*, traduits par Ph. E. LEGRAND, Paris, Gabalda, 1933.

⁴³ Que l'on ne manque pas d'y adjoindre la très remarquable *Clavis Patrum latinorum* — recueil des références des meilleures éditions parues depuis Migne — dans *Sacris Erudiri*, 1951, Sint-Pietersabdij, Steenbrugge.

⁴⁴ Paris, Belles Lettres, 1947, 3^e édition revue par G. BARDY.

⁴⁵ Paris, Belles Lettres, 1928 à 1930.

⁴⁶ En sous-titre: *Études d'histoire littéraire et doctrinale*. Museum Lessianum, Section historique, Bruxelles. Édition Universelle; Paris, Desclée de Brouwer, 1946 et suiv.

⁴⁷ Basile STEIDLE. *Les Pères de l'Église*. Traduction de Jean Décarreaux. Beyaert, Bruges, 1944.

⁴⁸ Denys GORCE, *Petite introduction à la lecture des Pères*. Dans Fulbert CAYRE: *Patrologie et histoire de la théologie*, Paris, Desclée, 4^e édition, 1947; dans Pierre POURRAT: *Histoire de la spiritualité chrétienne*, Paris, Gabalda, édition revue et mise à jour, 1947, on trouvera bien des aperçus touchant ces questions; mais de tels ouvrages n'entendent que fournir des cadres, et ne dispensent nullement de la lecture des textes en leur entier, en de très larges extraits à tout le moins.

⁴⁹ Paris, Gabalda. Outre les œuvres déjà citées de saint Jérôme et de saint Jean Chrysostome: *Méthode d'Olympe*, Le banquet des dix vierges, traduction de Jacques FARGES, *Saint Augustin*, choix d'écrits spirituels, présentés par Pierre LABRIOLLE.

les *Sources chrétiennes*⁵⁰ ont repris, depuis une décade, le même apostolat. Elles donnent des œuvres de qualité, introduites chaque fois par de véritables monographies confiées toujours à des spécialistes. On a pu discuter le choix des sujets qu'elles présentent... Que l'on ne se laisse pas trop vite décontenancer; bien des recueils dont le titre ne suggère rien, au prime abord, sont, en réalité, des traités très représentatifs dont la lecture et l'étude paient largement de l'effort que l'on se donne. Que l'on se laisse plutôt gagner; que l'on fréquente Ignace d'Antioche, Polycarpe de Smyrne, Irénée, Eusèbe de Césarée, Ethérie, saint Léon, saint Basile et tant d'autres... et petit à petit, la pensée s'imprégnera, elle baignera comme sans effort dans ces ondes fraîches où puisèrent, avec quelle avidité, les lointains ancêtres des religieux de tous âges, les grands fondateurs du monachisme.

A ces lecteurs coutumiers des Pères, l'*Enchiridion* du P. Rouët de Journel⁵¹ restera dès lors le plus cher des vade-mecum, et, au fil de l'année liturgique, ils retrouveront dans le *Temporal* de Dom Tissot⁵² l'un des meilleurs guides pour comprendre et méditer l'Évangile.

c) Les Pères du désert, saint Antoine et saint Pachôme. — Impossible de comprendre les moines des origines, si l'on n'a, tout d'abord, lié commerce avec les Pères du désert. Le chanoine Draguet: *Les Pères du désert*⁵³; l'abbé Henri et le P. Jean Brémond, dans un ouvrage portant même titre⁵⁴; le P. Martinez, *L'Ascétisme chrétien pendant les trois premiers siècles de l'Église*⁵⁵; le P. Resch, *La doctrine ascétique des premiers maîtres égyptiens du IV^e siècle*⁵⁶; le P. Bouyer, surtout: *La Vie de saint Antoine*⁵⁷, peuvent y introduire. Très certainement donneront-ils la faim de lire et de relire des textes aussi riches d'enseignements, d'anecdotes et... d'humour.

Du saint fondateur du cénobitisme, la vie abrégée présentée par René Draguet emprunte au consciencieux ouvrage de Théophile Lefort: *Les vies coptes de saint Pachôme et de ses premiers successeurs*⁵⁸. Dès 1898, le futur recteur de Louvain — Paulin Ladeuze — avait attiré l'attention sur l'importance des innovations pachômiennes dans un travail du plus haut intérêt, publié sous le titre: *Étude sur le cénobitisme pachômien pendant le*

⁵⁰ Paris, Éditions du Cerf, 1943-. Plus d'un volume est déjà épuisé; l'une ou l'autre rééditions sont envisagées. Prochainement paraîtront: *Le Pasteur d'Hermas*; *La Lettre d'Aristée*; le tome III de l'*Histoire ecclésiastique d'Eusèbe*; le *De migratione Abrahae* et le *De opificio mundi* de Philon; l'*Entretien avec Héraclide d'Origène*; etc...

Les mêmes éditions viennent de lancer *Patristica*, une collection dont le premier ouvrage, *Le dossier d'Hippolyte et de Méliiton dans les florilèges dogmatiques et chez les historiens modernes*, signé de Pierre NAUTIN, vient d'être l'objet de plus d'une recension élogieuse.

⁵¹ Textes ascétiques des Pères de l'Église. Fribourg-en-Brigau, 1946.

⁵² Dom Henri TISSOT. *Les Pères vous parlent de l'Évangile, Homélie du Bréviaire, Le Temporal*. Apostolat liturgique, Abbaye de Saint-André, Bruges; Société liturgique, rue du Vieux-Colombier, Paris, 1953.

⁵³ Textes choisis et présentés. Paris, Plon, 1949, dans la collection «Bibliothèque spirituelle du chrétien lettré».

⁵⁴ Paris, Gabalda, 1927, dans la collection «Les moralistes chrétiens».

⁵⁵ Paris, Beauchesne, 1913.

⁵⁶ Paris, Beauchesne, 1931.

⁵⁷ Éditions de Fontenelle, 1950, dans la collection «Figures monastiques». On pourra lire aussi la bonne traduction du P. LAVAUD, O. P. *Antoine le Grand, Père des Moines. Sa vie, par saint Athanase et autres textes traduits et présentés*. Lyon, Éditions de l'Abcille, 1943.

⁵⁸ Traduction française. Louvain, Muséon, 1943. A notre connaissance, les «vies grecques» n'ont pas été traduites. A l'information des non-spécialistes, l'extrait donné par Draguet peut suffire, *op. cit.* Mais à tous ceux qui cherchent à retrouver dans les vies, les détails d'observance prévus par les *Præcepta*, rien ne vaut l'édition complète de Lefort.

IV^e siècle et la première moitié du V^e ⁵⁹. Une édition critique des traductions latines de saint Jérôme : *Pachomiana latina, règle et épître de saint Pachôme, épître de saint Théodore et « liber » de saint Orsesius* ⁶⁰, due à Dom Amand Boon, O. S. B., met, depuis vingt ans et plus, un très bon témoin des préceptes de Tabennesi à la portée de tous.

Nous est-il permis d'attirer l'attention sur le fait que, au XVII^e siècle, les *Règles du saint Cénobite* — en une recension brève, il est vrai — se trouvaient être insérées en deux publications dont il ne paraît pas douteux que notre saint Fondateur ait fait sa lecture : les *Ioannis Cassiani presbyteri Opera omnia*, éditées par les soins de Gazaeus ⁶¹, et la *Magna* — plus tard, la *Maxima* — *Bibliotheca Veterum Patrum* de Margarin de la Bigne ⁶². D'autre part, à Rome, en 1661, puis à Paris, en 1663, dans la réédition du *Codex Regularum* de saint Benoît d'Aniane, préparée par Lucas Holstenius, figurerait la recension longue des mêmes *Præcepta* ⁶³; mais cette fois, il semble fort peu probable que l'ouvrage parvint à saint Jean-Baptiste de La Salle. Il serait alors trop malaisé de rendre compte de l'attribution à saint Augustin de l'*Ante omnia diligatur Deus* de notre chapitre XVI.

d) Saint Basile. — Un ouvrage essentiel, dû à Dom David Amand, O. S. B. : *L'ascèse monastique de saint Basile, essai historique* ⁶⁴ et la lecture des *Regulæ* paraissent un minimum absolument indispensable à qui veut appréhender la vraie physionomie du cénobitisme basilien. D'autres ouvrages y aideront : on les trouvera mentionnés dans l'étude de Dom Amand ⁶⁵. Une difficulté : la lecture des *Regulæ*. En dehors de la traduction du docteur janséniste Godefroy Hermant : *Les Ascétiques ou traités spirituels de saint Basile le Grand* ⁶⁶, aucun texte français ne restitue les *Regulæ fusius tractatæ* et les *Regulæ brevius tractatæ*, dont la connaissance pourtant reste hors de prix. Faute de mieux, on lira ces *Règles* dans la *Patrologie grecque* de Migne ⁶⁷, et l'on appréciera d'autant plus les très bons extraits de traduction proposés déjà par le livre cité de Dom Amand.

e) Saint Augustin. — « L'itinéraire et l'idéal monastiques de saint Augustin » ont été retracés, par le P. Mellet, O. P., dans un ouvrage qui posera les premiers jalons ⁶⁸. Sobrement, le livre renvoie aux sources : on reviendra à celles-ci d'autant plus volontiers

⁵⁹ Louvain, sans précision d'éditeur.

⁶⁰ Louvain, *Revue d'Histoire ecclésiastique*, 1932.

⁶¹ Douai, 1616, et plusieurs autres éditions. Dans l'édition princeps, les *Règles de saint Pachôme* se trouvent aux pp. 533 à 576.

⁶² Cologne, 1618; Lyon, 1677; et autres éditions. Dans la première édition, les *Règles* se rencontrent au tome IV, pp. 31 à 36; dans la seconde, au tome VI, pp. 86 à 91.

⁶³ Dans l'édition de Rome, tome I, pp. 53 à 95. Sur ces questions, lire l'introduction de Dom Amand BOON, *op. cit.*

⁶⁴ Éditions de Maredsous, 1948.

⁶⁵ Aux pp. XXI et XXIV. Citons, parmi ceux qui nous ont particulièrement servi : ALLARD Paul : *saint Basile*, Paris, Lecoffre, 7^e édit. 1929, dans la collection « Les saints » ; HUMBERT-CLAUDE Pierre : *La doctrine ascétique de saint Basile de Césarée*, Paris, Beauchesne, 1932, dans la collection « Études de théologie historique » publiées sous la direction des professeurs de théologie de l'Institut Catholique de Paris ; MURPHY, Sister Margaret : *St. Basil and Monasticism*, Washington, The Catholic University of America, 1930. Sur ces deux derniers ouvrages, noter l'appréciation de Dom AMAND, *op. cit.*, *loco cit.*

⁶⁶ Paris, du Puis, 1673 ; Rouen, Virel, 1727. Traduction souvent inexacte. La collection « Sources chrétiennes » semble bien avoir abandonné le projet de donner prochainement un édition bilingue — grecque-française — des *Regulæ fusius tractatæ*.

⁶⁷ Tome XXXI, col. 890 à 1306. Traduction latine de J. GARNIER, d'après la recension grecque développée, appelée communément ou *Vulgate*.

⁶⁸ Paris, Desclée de Brouwer, 1934, dans la « Bibliothèque Augustinienne ».

que, depuis lors, la réédition bilingue des œuvres du grand docteur permet une lecture parfaite des opuscules consacrés à la virginité, à la viduité, au travail des moines, et autres sujets connexes⁶⁹. Deux pages de bibliographie achèvent de nous aiguiller. Ici comme ailleurs, des revues spécialisées : *Revue Bénédictine*⁷⁰ et *Revue d'Histoire ecclésiastique*⁷¹ par exemple, sont toujours à consulter ; tandis que d'autres périodiques de moindre érudition : *Vie spirituelle*, *Supplément de la Vie spirituelle*⁷², peuvent toujours, occasionnellement, publier des traductions de textes, ou faire connaître de nouveaux essais. On lira la *Règle* elle-même dans la très bonne version de Pierre de Labriolle⁷³ ou dans *Les Lettres de saint Augustin*, traduites en français, sur l'édition nouvelle des Pères Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur⁷⁴.

f) Saint Benoît. — L'un des derniers « Cahiers de la Pierre-qui-Vire », laconiquement intitulé *Moines*⁷⁵, présente, entre autres, une bibliographie pratique⁷⁶ qui pourrait nous dispenser de toute recension. A tout le moins, retenons quelques titres qui paraissent devoir s'imposer plus particulièrement. Lisons tout d'abord : *Vie et miracles du bienheureux P. Benoît*, dans le *Deuxième livre des Dialogues de saint Grégoire le Grand*⁷⁷ ; ensuite, et plusieurs fois, la *Règle des Moines*⁷⁸. Demandons en outre au Cardinal Schuster de faire revivre pour nous l'époque et le rôle historique du saint législateur de Mont-Cassin⁷⁹ ; adressons-nous à Dom Butler, pour connaître la vraie physionomie de l'œuvre et de l'âme

⁶⁹ Œuvres de saint Augustin. Paris, Desclée de Brouwer, 1949-. Douze volumes ont paru jusqu'à présent ; nous renvoyons particulièrement ici au volume III.

⁷⁰ Maredsous. 1884-. Sur le sujet qui nous occupe ici lire, entre autres, les articles de Dom Donatien de BRUYNE, tome XLII, pp. 316 à 342 ; et de Dom Camille LAMBOT, tome LIII, pp. 42 à 60. Se reporter aussi à cette bibliographie spéciale citée dans notre étude sur *Une citation de la Règle de saint Augustin*, à propos du chapitre XVI de nos *Règles communes*.

⁷¹ Louvain, 1900. Outil de tout premier ordre en ces matières, tant par ses études que par ses recensions d'ouvrages et sa bibliographie si complète.

⁷² Paris, Éditions du Cerf. Depuis 1947, ce *Supplément* a présenté des études de spiritualité religieuse dont la partie historique est, en général, assez forte. C'est dire tout l'intérêt que semblables travaux peuvent prendre dans le cadre des recensions que nous proposons aujourd'hui.

Aux mêmes éditions, et dans la collection « Problèmes de la religieuse d'aujourd'hui », plusieurs volumes présentent des études d'inégal intérêt, mais dont la partie historique est sans doute la plus soignée, et surtout, la plus autorisée. Citons plus spécialement le volume consacré à *La Pauvreté*, 1952 ; mais l'on trouvera semblables aperçus jusque dans ces 120 pages consacrées au *Discernement des vocations religieuses*.

⁷³ *Choix d'écrits spirituels de saint Augustin*. Paris, Galbada, 1932 ; aux pp. 83 à 109.

⁷⁴ Paris, Goignard, 1684. Six volumes. La *Règle* se lit dans le tome VI, aux pp. 38 à 58.

⁷⁵ Paris, Desclée de Brouwer, 1953.

⁷⁶ Aux pp. 215 à 219.

⁷⁷ Traduction entièrement revue par les Bénédictins de Paris. Éditions de la Source, 1952.

⁷⁸ Dans la traduction, avec l'introduction et les notes de Dom Philibert SCHMITZ, par exemple. Éditions de Maredsous, 1945. Nous conseillons aussi. *Sancti Benedicti Vita et Regula*, Editio manualis... curante P. D. Placido LUGANO, O. S. B. Romæ, Parisiis, Desclée et Socii, 1929 et *La Règle de saint Benoît*, texte latin traduit et annoté par des fils du saint Patriarche, Paris, Desclée de Brouwer, 1933 ; dans la collection « Pax ».

⁷⁹ *Saint Benoît et son temps* ; traduction française de Dom Jean-Baptiste GAI. Paris, Laffont, 1950. Du même auteur, un ouvrage beaucoup plus court et plus « facile ». *La vie monastique dans la pensée de saint Benoît*, traduit de l'italien par Dom Robert GANTOY, O. S. B. Paris, Plon, 1953.

bénédictines⁸⁰ ; écoutons Dom Delatte commenter pour nous les textes qui font la vie de l'Ordre depuis quatorze siècles⁸¹. Cette longue histoire, c'est Dom Philibert Schmitz qui la déroulera pour nous en six amples volumes⁸² ; mais nous ne dédaignerons pas pour autant les œuvres de moindre développement de Dom Morin : *L'idéal monastique et la vie chrétienne des premiers jours*⁸³, de Dom Lottin : *Considérations sur l'état religieux et la vie bénédictine*⁸⁴, ni les très bonnes études publiées sous le titre *Mélanges bénédictins*, par les Moines de l'Abbaye de Saint-Jérôme de Rome⁸⁵.

Toutefois, nous aurons à nous rappeler que notre saint Fondateur légiférait à une époque où le monachisme bénédictin s'incarnait — prétendait s'incarner en tout cas — autant dans les réformes de l'abbé de Rancé que dans les Constitutions de la Congrégation de Saint-Maur. Et s'il est hors de doute que des relations de voisinage et d'amitié le mirent en rapport avec des Bénédictins noirs⁸⁶, il ne peut être question de négliger pour autant les grands facteurs d'influence de cet autre ami que fut pour lui l'abbé de Rancé⁸⁷. On ne manquera donc pas de lire, sinon toutes les œuvres du Fondateur des Trappistes⁸⁸,

⁸⁰ *Le monachisme bénédictin*, traduction française de Charles GROLLEAU. Paris, de Gigord, 1924.

⁸¹ *Commentaire sur la règle de saint Benoît*, par l'abbé de Solesmes. Paris, Plon-Nourrit. 2^e édition 1913. On accordera tout son prix au grand *Commentaire littéral, historique et moral...* de Dom Augustin CALMET. Paris, 1724.

⁸² *Histoire de l'Ordre de saint Benoît*. Éditions de Maredsous, 2^e édition, 1948-1949.

⁸³ Éditions de Maredsous, 5^e édition, 1931. Dans la collection « Pax ».

⁸⁴ Louvain, Mont-César. Édition remaniée, 1945.

⁸⁵ Éditions de Fontenelle, 1947.

⁸⁶ Il ne nous appartient pas de définir ici la portée exacte de ces rapports : en sept villes — Chartres, Saint-Denis en France, Paris, Laon, Reims, Rethel, Rouen — où le saint Fondateur ouvre des écoles, existent des abbayes ou prieurés de la célèbre Congrégation : à Reims, il est l'ami personnel des abbés Claude Bretagne (Saint-Remi) et Bailly (Saint-Thierry), il est tellement familier de la première abbaye, qu'il obtient d'y passer les nuits auprès du tombeau de saint Remi ; à Vaugirard, il vit dans le voisinage immédiat de l'abbaye Saint-Germain des Prés ; dès 1703, son propre neveu, Dom Élie Maillefer, appartient à la Congrégation, en attendant d'être son biographe. Saint-Maur est un Ordre religieux centralisé, gouverné par un supérieur général, conseillé lui-même par des assistants (deux), renseigné par des visiteurs (six) ; le gouvernement central portant le nom de « Régime de la Congrégation » ; le vœu de stabilité fixant le moine, non plus dans une abbaye, mais dans la Congrégation, les moines eux-mêmes tenant des collèges — Tyron, Pont-le-roi, Saint-Germer de Floix, Sorèze, par exemple — ou même des écoles, plusieurs fondations étant « gratuites »... On voit qu'il y aurait lieu de serrer la chose de près, et de relire attentivement bien des publications des mauristes. Notons toutefois qu'en deux ouvrages de Claude BRETAGNE : *Méditations sur les principaux devoirs de la vie religieuse...* Paris, 1689, 1696 et 1703 ; *Constitutions des filles Saint-Joseph, dites de la Providence, établies dans le faubourg Saint-Germain*. Paris, 1691, nous n'avons relevé aucune « source », alors que pourtant le sujet semblait s'y prêter. Notons aussi que la réputation « janséniste » faite — et surfaite — aux savants Bénédictins a dû, très tôt, commander à saint Jean-Baptiste de La Salle une attitude de grande réserve.

⁸⁷ N'en faudrait-il pour témoignage que cette manière dont la lettre 121 convie une religieuse qu'il dirigeait à s'en remettre au jugement de l'abbé de Rancé : « Si vous avez bien lu M. de la Trappe, vous avez appris que ce n'est pas singularité d'observer ses règles dans une Communauté lorsque plusieurs autres ne les observent pas... » (*Lettres*, p. 151 ; BERNARD, p. 77). Cette citation n'est pas précise au point de pouvoir renseigner — sans ambiguïté — sur sa source ; nous croyons retrouver l'essentiel de cette pensée plutôt dans *La Règle de saint Benoît*, nouvellement traduite et expliquée selon son véritable esprit, par l'auteur des *Devoirs de la Vie Monastique*. Paris, Muguet, 1689 ; chapitre VII ; huitième degré.

⁸⁸ En trouver une liste dans DUBOIS, *Histoire de l'Abbé de Rancé et de sa réforme*, Paris, Ambroise-Bray, 1866 ; 2^e volume, p. 744.

à tout le moins ses *Règlements généraux*⁸⁹ et son traité *De la Sainteté des Devoirs de la vie monastique*⁹⁰. Et l'on tirera grand profit de l'occasion pour entrevoir, d'une part, le caractère excessif de certaines réformes, d'autre part, la « manière » dont, aujourd'hui encore, les Cisterciens de la stricte observance opposent leur interprétation de la *Règle de saint Benoît* à celle des autres Congrégations bénédictines⁹¹.

g) Quelques ouvrages récents. — Sous le titre *Tradition monastique* ont paru, en 1948 et 1950, deux très bonnes études : *La vie parfaite : points de vue sur l'essence de l'état religieux*⁹² et *Le sens de la vie monastique*⁹³. Leurs auteurs, Dom Jean Leclercq et Louis Bouyer, suffiraient à recommander ces travaux de tous points remarquables. Avec celui du Rév^{me} Dom Jacques Winandy qui assume principalement la responsabilité de la collection, et qui vient d'en signer le quatrième ouvrage⁹⁴, voilà certes des noms qu'il faut retenir, comme des meilleurs et des mieux indiqués pour nous introduire dans la spiritualité monastique⁹⁵.

Un essai théologique de Dom François Vandembroucke, O. S. B. : *Le moine dans l'Église du Christ*⁹⁶ montre autant d'originalité que de profondeur : on lui demandera tout ce qu'il promet dans son introduction : « Chercher à comprendre le fait du monachisme, à dégager son sens, sa physionomie propre, dans et par les dogmes de l'Église et de la charité dans l'Église »⁹⁷.

Conscient de tout ce qu'il y aurait à présenter encore, comme sources d'information sur notre sujet, nous avons préféré nous limiter à ces quelques indications. Aussi bien, les notes qui ont souligné chacune des pages de notre essai, peuvent-elles, de manière plus détaillée, renseigner le lecteur attentif à se justifier plus complètement les positions que nous lui proposons. Si nous avons cru devoir grouper ici quelques titres, c'est uniquement par souci de faciliter une entrée en matière à ceux-là qui ont souhaité s'intéresser de plus près à ces grandes et profondes réalités du monachisme, racine et fondement de cette vie religieuse, dont les textes de nos *Règles communes* ont tenu à nous transmettre la forte substance.

F. MAURICE-AUGUSTE,
Sous-Directeur au Second Noviciat de Rome.

Juin 1954.

⁸⁹ *Les règlements de l'abbaye Notre-Dame de la Trappe en forme de constitutions*. Paris, Michallet, 1690 ; ou *Règlements généraux de l'abbaye Notre-Dame de la Trappe...* Paris, Muguet, 1701.

⁹⁰ *De la Sainteté des devoirs de la vie monastique*. Paris, Muguet, 1683. Si l'on suit, en outre, le « débat » Rancé-Mège-Mabillon, ouvert par la publication des *Devoirs*, l'on pourra probablement se rendre compte combien des préférences marquées par notre saint Fondateur en ces matières, allaient dans le sens de celles de Rancé ; et l'interdiction du latin, par exemple, nous paraîtra moins exceptionnelle, dans son esprit, comme dans l'absolu de sa lettre.

⁹¹ Pour ne citer que deux auteurs récents ; qu'on lise, par exemple : P. M. BRUNO, O. C. S. O. : *Aux écoutes de Dieu : le silence monastique*. Besançon, A. Cart, 1952 ; ou les premiers chapitres de Thomas MERTON : *Aux sources du silence*. Desclée de Brouwer, 1952.

⁹² Éditions Brepols, Turnhout (Belgique), ou Paris, 28, rue d'Assas, 1948.

⁹³ Aux mêmes éditions, 1950.

⁹⁴ *Ambroise Autpert, moine et théologien*, Paris, Plon, 1953.

⁹⁵ De Dom Jean LECLERCQ, on lira entre autres : *Smaragde : la voie royale, le diadème des moines*. Éditions de la Pierre-qui-Vire, s. d. ; *Jean de Fécamp*, dans les études de théologie, d'histoire et de spiritualité, Paris, Vrin, 1946 ; *La Spiritualité de Pierre de Celle*, dans la même collection, Paris, Vrin, 1946 ; *Pierre le Vénérable*, dans la collection « Figures monastiques ». Éditions de Fontenelle, 1946.

⁹⁶ Louvain, Éditions du Mont-César, 1947.

⁹⁷ *Op. cit.*, p. 12.

2. Les vœux des Frères des Écoles chrétiennes avant la bulle de Benoît XIII.

Première partie : *Les faits et les textes (Cahiers lasalliens 2, 1961, 139 pages).*

Deuxième partie : *Les Documents (Cahiers lasalliens 3, 1961, 92 pages).*

Rappel sommaire du contenu

L'orientation placée au début du *C.L. 2* précise l'objectif de l'auteur. Il s'agit d'étudier « la figure juridique » que Jean-Baptiste de La Salle a voulu donner à la Société qu'il fut amené à fonder. Désormais, certes, l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes est une « Congrégation de droit pontifical à vœux simples et publics... une Religion, au sens strict de ce terme. Ses membres sont des religieux ; les liens par lesquels ils s'engagent sont des vœux de religion ». Mais cette situation canonique est récente ; elle n'est vraiment fixée que depuis la promulgation du *Code* de 1917.

Jean-Baptiste de La Salle fut amené à établir et à conduire une petite communauté de maîtres d'école. « Mais la figure juridique de celle-ci ne se précise que lentement, et presque insensiblement... Sans aucun doute, M. de La Salle souhaite-t-il pour son œuvre un statut qui dépasse celui d'une confrérie ou d'une simple association de fidèles. Il reste peu probable qu'il ait ambitionné pour elle la qualité d'ordre religieux canoniquement érigé. Il paraît plutôt que sa pensée se soit arrêtée à l'une ou l'autre de ces deux formes intermédiaires et presque équivalentes : la société de vie commune sans vœux publics et l'institution à vœux simples et publics ». Et la bulle de Benoît XIII n'a en rien modifié la situation canonique de l'Institut : « (elle) disait expressément la volonté pontificale de ne rien changer à la condition des disciples de M. de La Salle : protégés du Saint-Siège, ceux-ci n'en gardaient pas moins leur simple rang de fidèles, engagés par les seuls vœux simples au service de l'Église pour une tâche éminemment apostolique ».

Ce travail est mené avec une rigueur scientifique exemplaire. Le Frère Maurice scrute minutieusement et pèse mot à mot les récits des biographes au sujet des premiers vœux de M. de La Salle et de ses disciples. Il analyse et compare entre elles les « formules » des vœux, et leurs « explications ». Il recueille les « données éparses » au sujet des vœux, soucieux de ne « perdre aucune des informations de moindre prix », qu'il recherche dans les documents d'archives (notamment le plus ancien Catalogue des Frères des Écoles chrétiennes, publié par ailleurs dans le *C.L. 3*), et dans les écrits lasalliens. S'agissant de ceux-ci, il s'attache surtout à constater et il s'efforce d'expliquer le « silence surprenant du Fondateur à propos des vœux ».

3.

L'Institut des Frères des Écoles chrétiennes à la recherche de son statut canonique : des origines (1679) à la bulle de Benoît XIII (1725).

(*Cahiers lasalliens* 11, 1963, VI — 414 pages).

Rappel sommaire du contenu

Le travail précédent se terminait sur une évocation de la bulle d'approbation ; il étudiait les « modifications décisives introduites » dans l'Institut lors de son approbation par le Pape : l'introduction des vœux de pauvreté et de chasteté. Ce qui ne changeait rien à la « figure juridique » de l'Institut établi par M. de La Salle.

Les *C.L.* 2 et 3 ne font que développer sur un point le travail fondamental du Frère Maurice dans sa thèse de doctorat en droit canonique publiée dans le n° 11 des *Cahiers lasalliens*. La conclusion de ce dernier ouvrage ne diffère guère de celle du précédent. La bulle pontificale n'a pas fait accéder la fondation lasallienne au rang d'un « ordre religieux » ou d'une « Congrégation ». « Dans les formes où il est reçu par la Curie et le Souverain Pontife, l'Institut des Frères garde son rang parmi les associations séculières, avec toutefois, pour les fidèles qui s'y engagent, la faculté de prononcer des vœux simples, temporels puis perpétuels, dont la dispense est réservée au Saint-Siège » (p. 300).

Plus explicitement, le Frère Maurice souligne ici le « malentendu » qui s'est établi, dès la réception de la bulle, dans la conscience collective des Frères, et même dans l'interprétation de Blain. Celui-ci, en effet, considère que « en vertu de l'approbation de Benoît XIII, l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes est devenu un ordre religieux » (p. 91), ce qui, selon lui, correspondait au désir de son fondateur (id). Double méprise, car M. de La Salle « se garde de formuler jamais pour (ses disciples) aucune prétention à l'état canonique des réguliers » (id), et la bulle n'a fait qu'entériner la situation juridique antérieure...

Si la conclusion fondamentale de la « thèse » du Frère Maurice ne diffère pas de celle des *C.L.* 2 et 3, elle apporte beaucoup sur le plan de l'histoire. Celle de l'approbation de l'Institut, certes, mais également celle de la Curie romaine et des intrigues multiples qui se nouent et se dénouent à l'occasion des conclaves de 1721 et surtout de 1724... La *Bibliographie* constitue à elle seule un « monument », notamment par la longue liste des manuscrits et documents d'Archives dépouillés par le Frère Maurice à Avignon, Mende, Paris, Rcims, et au Vatican.



Les conclusions auxquelles le Frère Maurice aboutit à propos de la « forme juridique » de l'Institut, ou des « vœux des Frères » avant la bulle d'approbation (et après !) paraissent prudentes, voire timorées. Nous les considérons personnellement comme révolutionnaires, non seulement pour l'Institut, mais pour la conception même de ce qu'on est convenu d'appeler « la vie religieuse ». Mais il nous apparaît aussi qu'on n'en a pas encore tiré tout

un «ressourcement» ; nous avons le sentiment que le mouvement amorcé au début des années 1970 a tourné court et que la réflexion comme la pratique se sont à nouveau comme figées...

Nous espérons nous expliquer ailleurs à loisir sur cette question. Rappelons brièvement trois données simples qui souligneront la clairvoyance «visionnaire» du Frère Maurice, occultée par l'apparat critique de sa thèse et l'excessive prudence de ses prises de position explicites.

Le Frère Maurice abordait la vie religieuse du Frère sous l'angle juridique. Toutefois, pour ce faire, il ne partait pas d'un code établi ; son approche était d'abord et surtout historique. Cette méthode concrète nous semble fondamentale, y compris dans le domaine de la «théologie» de la vie religieuse. Le Concile Vatican II ne l'a-t-il pas préconisée, notamment dans *Perfectae Caritatis*, quand il porte un regard d'ensemble sur la vie de l'Église au cours des siècles ; c'est dans le concret des situations historiques, dans la diversité des cultures et la variété des besoins que des «hommes et des femmes», sous le mouvement de l'Esprit-saint entreprennent avec des disciples d'apporter une réponse évangélique aux appels du monde de leur temps¹. L'évangile jaillit, nouveau, «dans la conjoncture»² et même «de la conjoncture». Une approche déductive de la vie du Frère, à partir d'une définition — juridique ou théologique — de la vie religieuse en général, et de ses éléments constitutifs nous paraît en contradiction avec ce que l'étude de Maurice nous montre des «origines» de l'Institut.

Car Maurice y insistait : l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes, même (et surtout !) après l'approbation donnée par la bulle de Benoît XIII ne définit pas son identité à partir d'une catégorie juridique extérieure, mais à partir de son être propre, c'est-à-dire d'une fidélité et d'un esprit ; Vatican II demandera aux Instituts religieux d'engager leur «renovation» à partir de «l'intention spécifique et de l'esprit des fondateurs», revivifiés par une attention vivante aux besoins du monde actuel et aux appels de l'Église d'aujourd'hui. En appelant ainsi chaque Institut à se référer à ses origines et à sa mission propres, le Concile inverse le mouvement de centralisation et d'uniformisation qui s'était intensifié au cours du XIX^e siècle jusqu'à donner la priorité à la conception de «la vie religieuse en général» définie d'abord par les trois vœux³.

A propos de ces «trois vœux», Maurice montre bien qu'ils ne furent pas émis aux origines de l'Institut, et du vivant du Fondateur. Celui-ci, pourtant, s'engagea lui-même, avec deux, puis avec douze compagnons, par une consécration totale au Dieu Trinité, dont la formule est toujours en usage dans l'Institut⁴. Dans les faits — et aussi dans son enseignement — Jean-Baptiste de La Salle et ses premiers disciples illustraient et vivaient la primauté de la consécration sur les vœux, et la possibilité de traduire cette consécration

¹ *Perfectae Caritatis* n° 1.

² L'expression est du père CHENU, op., dans *Saint Thomas d'Aquin et la théologie*, Paris, Cerf, 1958, p. 11., Coll. Maîtres spirituels 17.

³ Cf. La définition de l'état religieux dans le *Code* de 1917.

⁴ Avec des modifications introduites au fil des temps, mais qui n'en ont jamais altéré la structure.

totale de l'homme à Dieu par d'autres engagements concrets que ceux de la triade. Ici encore, les intuitions des «origines» de l'Institut prennent un nouvel air de jeunesse à la lumière de l'insistance conciliaire sur la primauté de la Consécration et la relativité des formes qui la traduisent ⁵.

⁵ Cf. *Perfectae Caritatis*, 5 ; et déjà *Lumen gentium*, 44.

4.

Bibliographie des écrits imprimés du Frère Maurice Hermans

Le F. Maurice a relativement peu publié. Cette observation se comprend, si l'on compare ce qui a été imprimé, et la masse de ses travaux restés manuscrits (voir plus loin : Fonds Maurice-Auguste aux Archives de la Maison Généralice). Mais, en soi, l'ensemble de ses ouvrages et de ses articles imprimés est impressionnant.

*Nous nous contentons d'énumérer ici les productions du F. Maurice publiées après son arrivée à la Maison Généralice; nous ne disposons pas des données voulues pour établir la liste des travaux auxquels il a contribué quand il vivait en Belgique. Signalons seulement un recueil de cantiques et de chansons, publié en 1943, par Max ANDRE (F. Maxime) sous le titre *Haut les cœurs-dans la lumière...* (La Procure, Namur-Bruxelles, 192 pp.). Le F. Maurice est l'auteur des paroles de plusieurs cantiques ou chansons rassemblés dans ce recueil.*

Pour la commodité, nous distinguerons entre les ouvrages du F. Maurice, ses articles (parus dans diverses revues ou dictionnaires encyclopédiques), et ses productions imprimées en tant qu'éditeur des Cahiers lasalliens, du Lasallianum ou du Vocabulaire lasallien.

Nous faisons précéder d'une astérisque les titres d'ouvrages ou d'articles qui ont trait aux origines de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes.

A. Ouvrages (brochures) imprimés, d'après l'ordre chronologique de leur parution.

* *Pour une meilleure lecture de nos Règles Communes*, Secrétariat général de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes, Paris-Rome, 1954, 92 pp.

* *Les vœux des Frères des Écoles chrétiennes avant la bulle de Benoît XIII, I. Cahiers lasalliens 2*, Rome, 1960, 140 pp.; *II. Cahiers lasalliens 3*, Rome, 1960, 92 pp.

* *L'Institut des Frères des Écoles chrétiennes à la recherche de son statut canonique: des origines (1679) à la bulle de Benoît XIII (1725)*, *Cahiers lasalliens 11*, Rome, 1962, VI — 414 pp.

~ *Contribution à l'étude des sources du Recueil de différents petits traités*, *Cahiers lasalliens 16*, Rome, 1964, 105 pp. (en collaboration avec F. José Arturo).

Frère Alcime-Marie de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes (1883-1973), Rome, Maison Généralice, 1976, 209 pp.

* *Bernard, Maillefer et Blain. Index analytique cumulatif*, *Cahiers lasalliens 10*, Rome, 1980, 71 pp. (en collaboration avec F. Yves Mazé).

* *Relevé des dits et des écrits attribués à Jean-Baptiste de La Salle*, *Cahiers lasalliens 10*, Rome, 1980, pp. 73-215.

Bræder Mutien-Marie van de Christelijke Scholen, Malonne, Cause du F. Mutien-Marie, 1981, 159 pp.

Le Frère Mutien-Marie (1841-1917), Malonne, Éditions de la Cause, 1982, 177 pp.

Frère Miguel des Frères des Écoles chrétiennes (1854-1910). Évocations et témoignages, Rome, Postulation générale, 1984, 140 pp.

* *Vocabulaire lasallien, Volume I – Aaron à contrister. Quelques mots de présentation* (pp. 1-6), Frères des Écoles chrétiennes Région-France, Paris, 1984, 980 pp.

* *Vocabulaire lasallien, Volume IV – Jonc à particulier. Aux utilisateurs du Vocabulaire lasallien* (pp. 2871-2873), Frères des Écoles chrétiennes Région-France, Paris 1986, pp. 2871-3177.

La Maison Généralice des Frères des Écoles chrétiennes depuis son transfert à Rome en 1936, à l'occasion du 50^e anniversaire, 26 janvier 1987, Édité par le Conseil Général des Frères des Écoles chrétiennes, Rome, 1987, 24 pp.

B. Articles imprimés du F. Maurice Hermans, dans l'ordre chronologique de leur parution.

Abréviations :

BIFEC. — *Bulletin des Frères des Écoles chrétiennes*

D.I.P. — *Dizionario degli Istituti di Perfezione*

D.S. — *Dictionnaire de Spiritualité.*

* *La date du 24 juin et les origines des Frères des Écoles chrétiennes*, BIFEC 156 (Janvier 1959), pp. 27-35.

* *L'idée d'un Séminaire et d'un Institut de maîtres d'école à Paris en 1685. I Texte et contexte*, BIFEC, 158 (Juillet 1959), pp. 131-137; BIFEC 159 (Octobre 1959), pp. 210-217. — *II Points de contact avec les premières initiatives lasalliennes*, BIFEC 161 (Avril 1960), pp. 55-63; BIFEC 162 (Juillet 1960), pp. 119-127.

* *Une Œuvre du Saint Fondateur désormais mieux connue: un exemplaire retrouvé d'une première édition des Règles de la Bienséance et de la civilité chrétienne*, BIFEC 163 (Octobre 1960), pp. 198-204.

* *Vers une biographie critique de saint Jean-Baptiste de La Salle*, BIFEC 166 (Juillet 1961), pp. 78-85.

* *L'automne 1702 à la Grand-Maison*, BIFEC 175, (Octobre 1963), pp. 201-214.

* *Jean-Baptiste de La Salle*, dans *Catholicisme*, VI (Letouzey et Ané, Paris, 1967), cc. 638-641.

* *Costume. L'abito dei Fratelli delle Scuole cristiane*, dans *D.I.P.* vol. 3 (Roma 1976), cc. 230-235.

Fratelli delle Scuole cristiane, dans *D.I.P.*, vol. 4 (Roma 1977), cc. 728-746.

Fromenthal Cayroche, Jean Prosper, dans *D.I.P.*, vol. 4 (Roma 1977), c. 981.

* *Giovanni Battista de La Salle, Santo*, dans *D.I.P.*, vol. 4 (Roma 1977), cc. 1237-1243.

Istituti di voti semplici, dans *D.I.P.*, vol. 5 (Roma 1978), cc. 121-129.

Povertà. III — Fratelli delle Scuole cristiane, dans *D.I.P.*, vol. 7 (Roma 1983), cc. 350-355.

Reclutamiento. VI. I Fratelli delle Scuole cristiane, dans *D.I.P.*, vol. 7 (Roma 1983) cc. 1289-1294.

Religioni clericali e laicali, dans *D.I.P.*, vol. 7 (Roma 1983), cc. 1639-1647 (en collaboration avec Germain Lesage, omi).

* *Jean-Baptiste de La Salle*, dans *D.S.*, VIII (Beauchesne, Paris 1974), cc. 802-821 (en collaboration avec Michel Sauvage, fsc).

Frères des Écoles chrétiennes, dans *Lasalliana* 1, (Roma 31 mars 1983).

* *Une vie originale de saint Jean-Baptiste de La Salle*, dans *Lasalliana* 4, (Roma, 1^{er} septembre 1983). Fiche 01-A-04.

Les 25 ans des Cahiers lasalliens (1959-1984), dans *Lasalliana* 2, (Roma, 1^{er} février 1984). Fiche 02-B-06.

* *A Reims en 1684. Une communauté fondée sur la Providence*, dans *Lasalliana* 3, (Roma, 1^{er} juin 1984). Fiche 03-A-13.

× *A Reims, hiver 1684-1685 : une première « Prise d'Habit »*, dans *Lasalliana* 4, (Roma, 1^{er} octobre 1984). Fiche 04-A-20.

Frère Armand HUBERT : 20 ans dans une école spéciale, dans *Lasalliana* 5, (Roma, 1^{er} février 1985). Fiche 05-E-09.

Gli Istituti de Religiosi laici dediti alle opere di educazione e di assistenza, dans *Vita Consagrada*, 2, Anno XXI (febbraio 1985), pp. 255-264.

* *A Reims en 1686 : un premier essai de Chapitre général*, dans *Lasalliana* 8, (Roma, 1^{er} février 1986). Fiche 08-0-07.

* *A Paris, le 31 mai 1686*, dans *Lasalliana* 9, (Roma 1^{er} juin 1986). Fiche 09-A-43.

* *A Reims, il y a trois cents ans. Un premier noviciat*, dans *Lasalliana* 10, (Roma 1^{er} octobre 1986). Fiche 10-A-49.

* *1687 : Élection du premier Supérieur général*, dans *Lasalliana* 11, (Roma, 1^{er} avril 1987). Fiche 11-A-51.

* *A Reims, le 1^{er} mai 1687*, dans *Lasalliana* 12, (Roma, 1^{er} juin 1987). Fiche 12-A-52.

19 février 1888. Béatification du Vénérable de La Salle, dans *Lasalliana* 13, (Roma, 1^{er} octobre 1987). Fiche 13-A-551.

C. Contributions imprimées du F. Maurice, éditeur des Cahiers lasalliens, dans l'ordre de leur numérotation.

* CL 1 : *Les citations néotestamentaires dans les Méditations pour le temps de la Retraite*, (Michel Sauvage, fsc, Rome 1959) : Simple présentation.

* CL 4 : Frère Bernard, FSC, *Conduite admirable de la Divine Providence en la personne du vénérable Serviteur de Dieu Jean-Baptiste de La Salle...*, Édition du ms. 1721 (Rome 1965) : *Vers une biographie critique de saint Jean-Baptiste de La Salle*, pp. I-XII. — *Le manuscrit du Frère Bernard*, pp. XIII-XXV.

* CL 6 : F.E. Maillefer, *La vie de M. Jean-Baptiste de La Salle...*, Édition comparée des manuscrits de 1723 et de 1740 (Rome 1966) : Introduction, pp. 1-12.

* CL 7 : *La vie de Monsieur Jean-Baptiste de La Salle...*, par Monsieur*** (Blain), t. 1 (Rome 1961) : une page de présentation, sans titre.

* CL 9 : Bernard, Maillefer et Blain, *Index cumulatifs des Noms de Lieux et des Noms de Personnes* (Rome, 1974) : Présentation, p. 3.

* CL 10 : Bernard, Maillefer et Blain, I *Index cumulatif* (Rome, 1979) : présentation, sans titre, p. 3.

* CL 12 : *Méditations pour les Dimanches et les principales Fêtes de l'année*, Reproduction anastatique de l'édition originale (Rome, 1962) : Table des éditions connues, pp. III-IV.

* CL 13: *Méditations pour le temps de la Retraite*, Reproduction anastatique de l'édition originale (Rome, 1963): Table des éditions connues, pp. III-IV.

* CL 14: *Explication de la Méthode d'oraison*, Reproduction anastatique de l'édition originale (Rome, 1963): Table des éditions connues, p. I.

* CL 15: *Recueil de différents petits traités à l'usage des Frères des Écoles chrétiennes*, Reproduction anastatique de l'édition de 1711. Introduction, notes et tables (Rome, 1963): Table des éditions connues, pp. III-IV; L'édition dite de 1711, pp. V-XI.

* CL 17: *Instructions et Prières pour la Sainte Messe, la Confession et la Communion, avec une Instruction méthodique par demandes et réponses pour apprendre à se bien confesser*, Reproduction anastatique de l'édition de 1734 (Rome, 1963): Table des éditions connues, pp. III-VI.

* CL 18: *Exercices de piété qui se font pendant le jour dans les Écoles chrétiennes*, Reproduction anastatique de l'édition de 1760 (Rome, 1963): Table des éditions connues, pp. III-VIII.

* CL 19: *Les Règles de la Bienséance et de la Civilité chrétienne*, Reproduction anastatique de l'édition de 1703 (Rome, 1964): Table des principales éditions connues, pp. III-XII.

* CL 20: *Les devoirs d'un Chrétien envers Dieu*, Reproduction anastatique de l'édition de 1703, I (Rome, 1964): Table des principales éditions connues, pp. III-XVIII.

* CL 22: *Du Culte extérieur et public que les chrétiens sont obligés de rendre à Dieu et des moyens de le lui rendre. Troisième partie des Devoirs d'un chrétien envers Dieu*, Reproduction anastatique de l'édition de 1703. *Cantiques*, Reproduction anastatique de l'édition de 1705 (Rome, 1964): Note sur quelques éditions connues, pp. III-VI.

* CL 23: *Grand Abrégé des Devoirs du Chrétien envers Dieu. Petit Abrégé des Devoirs du Chrétien envers Dieu*, Reproduction anastatique de l'édition de 1727 (Rome, s.d.): Les premières éditions des *Abrégés*, pp. III-IV.

* CL 24: *Conduite des Écoles chrétiennes*, Édition comparée du manuscrit dit de 1706 et du texte imprimé de 1720 (Rome, 1965): Table des éditions connues: pp. III-VII.

* CL 25: *Pratique du Règlement journalier. Règles communes des Frères des Écoles chrétiennes. Règle du Frère Directeur d'une Maison de l'Institut*, D'après les manuscrits de 1705, 1713, 1718 et l'édition princeps de 1726. Offert à titre d'hommage à l'occasion du 39^e Chapitre général célébré à Rome l'an 1966 (Rome, 1966): Table des éditions connues, pp. 3-11.

D. Contributions imprimées du F. Maurice, éditeur de Lasallianum, Bulletin semestriel d'information et de liaison, dans l'ordre de leur numérotation: dix-huit numéros parus de 1963 à 1976.

N^o 1, Novembre 1963: *Le Point*, pp. 3-5. *Chroniques*, pp. 134-147.

N^o 2, Mai 1964 (2^e édition, octobre 1965): *Le Point*, pp. 5-6.

N^o 3, Novembre 1964: *Le Point*, pp. 3-5.

* N^o 4, Mai 1965: *Le Point*, pp. 5-7.

N^o 5, Novembre 1965: *Le Point*, pp. 3-4.

N^o 6, Mai 1966: *Le Point*, pp. 3-4.

N° 8, Mai 1967: *Le Point*, pp. 7-8.

N° 9, Mai 1968: *Le Point*, pp. 3-5.

N° 12, Novembre 1969: *Le Point*, pp. 3-5.

N° 14, Novembre 1970: *Le Point*, pp. 3-4.



La clarté et la précision de ses exposés, la solidité de ses démonstrations... (p. 212).



Il savait rendre attrayantes des considérations austères (p. 203).

Vraiment, c'était un ami sûr et fidèle (p. 230).





Il aimait... une bonne bouteille de vin quand elle était partagée avec des Frères (p. 188).

Son vif argent et sa jovialité en faisaient un méditerranéen (p. 229).





A sa place, comme aide et conseiller qualifié du Frère Directeur (p. 200).

Il était la vie et l'âme des excursions... (p.199).





... des discours que sa mémoire et sa facilité d'élocution rendaient savoureux... (p. 194).



Son bonheur d'être avec et parmi les autres... (p. 228).

Il se produisait avec brio et une grande simplicité (p. 229).





Il sut se maintenir jeune d'esprit, en dépit des ravages de l'âge (p. 446).



«Je me consacre tout à vous, autant qu'il me sera possible et que vous le demanderez de moi» (p. 237)

5.

Description du Fonds Maurice-Auguste Hermans,
déposé, après sa mort, aux Archives de la Maison Généralice.

Le F. Maurice a travaillé jusqu'au soir du 30 juin 1987. Terrassé par un infarctus durant la nuit suivante, il fut transporté à l'hôpital, et il y décéda le 16 juillet. Dans son bureau, on retrouva après sa mort une quantité considérable de documents ou de dossiers de travail.

Sœur Claire Gérardin, de la Congrégation des Sœurs de Notre-Dame fondée par s. Pierre Fourier, accepta de procéder à leur classement et à leur rangement. Ancienne secrétaire du CIL, elle connaissait très bien le F. Maurice; elle avait été amenée à collaborer avec lui, notamment pour la frappe du *Vocabulaire lasallien*.

En octobre-novembre 1987, elle réalisa ce travail. Des dossiers furent constitués, regroupant les notes, les schémas plus ou moins élaborés de conférences, les résultats de recherches longuement poursuivies, les documents de provenances diverses...

Ces dossiers sont rassemblés dans quarante-huit boîtes déposées aux Archives de l'Institut où elles constituent le Fonds Maurice-Auguste Hermans (AMG DC 401-1 à 48).

Sœur Claire a également remis aux AMG un Cahier qui présente le détail du contenu de ce fonds sous le titre: Inventaire établi par Sœur Claire Gérardin à la demande du F. Michel Sauvage, Directeur des Études lasalliennes.

Cet inventaire peut être consulté aux AMG. Dans ce N° 5 des Cahiers lasalliens, il n'est possible que d'en présenter le *Sommaire*, établi par le F. Jean-Guy Rodrigue.

Pour des raisons de discrétion, nous omettons toute mention de personnes vivantes.

FONDS MAURICE-AUGUSTE HERMANS.

- DC 401-1 (dossier 1): Travaux du Frère Clodoald.
- DC 401-1 (dossier 2): Travaux pour le *Cahier lasallien* 10.
- DC 401-2 (dossier 1): Idem.
- DC 401-3 (dossier 1): Travaux sur la Règle (F. Maurice).
- DC 401-3 (dossier 2): Conférences du F. Maurice sur la Règle.
- DC 401-3 (dossier 3): Différentes révisions de la Règle.
- DC 401-3 (dossier 4): Idem.
- DC 401-4 (dossier 1): Notes diverses sur d'autres congrégations masculines et féminines.
- DC 401-4 (dossier 2): Congrégation des Sœurs du Saint-Enfant Jésus de Reims.
- DC 401-4 (dossier 3): Travaux en vue de la Révision des Règles de 1981 à 1986.
- DC 401-5 (dossier 1): Notes envoyées pour le Chapitre.
- DC 401-6 (dossier 1): Commission internationale des Règles.
- DC 401-6 (dossier 2): Commission internationale pour la rédaction de la Règle.
- DC 401-6 (dossier 3): Idem.
- DC 401-6 (dossier 4): Échanges entre la C.I.R. et le Conseil général.
- DC 401-7 (dossier 1): Révision des Règles: 1984-1985.

- DC 401-7 (dossier 2) : Révision des Règles : Projet P3 de la C.I.R.
 DC 401-7 (dossier 3) : Révision des Règles : Projet P4.
 DC 401-7 (dossier 4) : C.I.R. — Projet 5 : juin 1985.
 DC 401-7 (dossier 5) : Commission internationale pour la rédaction des Règles (Rome, mars 1985).
 DC 401-7 (dossier 6) : Remarques faites par les Frères sur le texte de la Règle.
 DC 401-7 (dossier 7) : Varia — sur la Règle
 — L'Institut dans les jeunes Églises.
 DC 401-8 (dossier 1) : XLI^e Chapitre général — 1986.
 DC 401-8 (dossier 2) : Présentation de la Règle au 41^e Chapitre général.
 DC 401-8 (dossier 3) : Idem.
 DC 401-8 (dossier 4) : Révision des Règles (10 mai - 3 juin 1987).
 DC 401-9 (dossier 1) : Révision des Règles.
 DC 401-9 (dossier 2) : Chapitre 1986 et *après* chapitre.
 DC 401-10 (dossier 1) : CIL 1969.
 DC 401-10 (dossier 2) : CIL 1971-1972.
 DC 401-10 (dossier 3) : CIL 1973.
 DC 401-10 (dossier 4) : CIL 1974.
 DC 401-10 (dossier 5) : CIL 1975.
 DC 401-10 (dossier 6) : CIL 1977.
 DC 401-11 (dossier 1) : CIL 1978.
 DC 401-11 (dossier 2) : CIL 1979 — Sessions I et II.
 DC 401-11 (dossier 3) : CIL 1980.
 DC 401-11 (dossier 4) : CIL 1981.
 DC 401-11 (dossier 5) : Interventions du F. Maurice-Auguste au CIL 1982.
 DC 401-12 (dossier 1) : CIL 1983.
 DC 401-12 (dossier 2) : CIL 1984.
 DC 401-12 (dossier 3) : CIL 1985.
 DC 401-12 (dossier 4) : CIL 1987.
 DC 401-12 (dossier 5) : Études lasalliennes et formation permanente d'après les propositions du 41^e chapitre général.
 DC 401-13 (dossier 1) : Travaux du F. Maurice-Auguste : sur les Assemblées, les curés, la direction spirituelle, achat de maisons.
 DC 401-13 (dossier 2) : Travaux du F. M.-A. : humilité, grandes épreuves, obéissance, pauvreté, gouvernement, régularité.
 DC 401-13 (dossier 3) : Travaux du F. M.-A. : modestie — recueillement, calme intérieur — retraite — fuite du monde — chasteté, mortification, patience, support et amour des souffrances.
 DC 401-13 (dossier 4) : Travaux du F. M.-A. : Remise de J.-B. de La Salle à la Providence (en général, pour son œuvre, ...).
 DC 401-14 (dossier 1) : Travaux du F. M.-A. : Frère — clerc, recrutement, noviciat.
 DC 401-14 (dossier 2) : Travaux du F. M.-A. : quelques « curiosités dans les textes, remarques de Blain, passages tirés de la sainte Écriture.
 DC 401-14 (dossier 3) : Travaux du F. M.-A. : J.-B. de La Salle : après 1717.

- Dc 401-14 (dossier 4): Travaux sur la « prière » d'après les textes de SJBS, en particulier : *Instructions et prières* et *Explication de la méthode d'Oraison*.
Notations du F. Maurice-Auguste.
- DC 401-14 (dossier 5): Travaux sur les citations scripturaires dans les écrits de SJBS : MTR, EMO, MDF.
- DC 401-14 (dossier 6): Différentes notes sur Da, Db, Dc.
Cantiques religieux sur des airs d'opéra.
- DC 401-15 (dossier 1): *Mémoire sur l'Habit*: notes pour la lecture du texte lui-même — avec documents.
- DC 401-15 (dossier 2): *Mémoire sur l'Habit*: notes diverses.
- DC 401-15 (dossier 3): Notes sur les Vœux.
- DC 401-15 (dossier 4): Rédactions les plus avancées du CL 5 sur le *Mémoire sur l'Habit*.
- DC 401-15 (dossier 5): *Mémoire sur l'Habit*: lecture fidèle du texte, le *Mémoire...* dans les biographies.
- DC 401-15 (dossier 6): *Mémoire sur l'Habit*: conférences y ayant trait.
- DC 401-16 (dossier 1): Travaux divers sur SJBS, accompagnés de notes et remarques du F. Maurice.
- DC 401-16 (dossier 2): *Lasallian resource personnel* (USA), MTR 1976, MDF: travail du F. Lepers.
- DC 401-16 (dossier 3): Écrits de SJBS: notes du F. Maurice, écrits conservés à la BNP, Registre de M. Bignon, Fiches du Fr. Maurice sur les ouvrages édités et utilisés dans les écoles.
- DC 401-17 (dossier 1): Études et conférences du F. Maurice sur les Vœux.
- Dc 401-17 (dossier 2): Sens des mots « communauté », « maison », et divers autres.
- DC 401-17 (dossier 3): Les pauvres (études et conférences du F. M.-A.)
- DC 401-17 (dossier 4): Divers travaux du F. Maurice.
- DC 401-17 (dossier 5): Travaux du F. Maurice: sur le F. Directeur selon J.-B. de La Salle.
- DC 401-17 (dossier 6): Notes du F. Maurice: idée d'une règle, passages bibliques, communauté, la charité, Règles et volonté de Dieu.
- DC 401-17 (dossier 7): Études du F. Maurice: pauvreté et gratuité dans l'enseignement chez les FF., gratuité dans divers pays.
- DC 401-17 (dossier 8): Constitutions de divers Ordres et Congrégations: pauvreté, charité, vie commune.
- DC 401-18 (dossier 1): Projet d'index pour l'histoire de l'Institut de G. Rigault.
- DC 401-18 (dossier 2): Études et publications lasalliennes: correspondances.
- DC 401-18 (dossier 3): Correspondances concernant les *Cahiers lasalliens*.
- DC 401-18 (dossier 4): Idem.
- DC 401-18 (dossier 5): Monumenta lasalliana — histoire des débuts.
- DC 401-18 (dossier 6): Études lasalliennes — consultation, correspondance.
- DC 401-18 (dossier 7): Recherches lasalliennes: état de la question aujourd'hui — correspondance importante.
- DC 401-19 (dossier 1): *Cahiers lasalliens*: correspondance et souscriptions 1958-1976.
- DC 401-19 (dossier 2): *C.L.*: correspondance et souscriptions: liste pour le n° 42 (1983).

- DC 401-19 (dossier 3) : Commandes et expéditions de *C.L.*
- DC 401-20 (dossier 1) : *C.L.* : correspondance avec Tournai (1963-1979).
- DC 401-20 (dossier 2) : Correspondance relative avec des projets d'études-budgèts des chercheurs.
- DC 401-20 (dossier 3) : Travaux lasalliens : imprimerie St Luc.
- DC 401-21 (dossier 1) : *C.L.* : correspondance (1970-1974).
- DC 401-21 (dossier 2) : *C.L.* : remerciements.
- DC 401-21 (dossier 3) : *C.L.* : réclamations — recensions.
- DC 401-21 (dossier 4) : *C.L.* : accusés de réception.
- DC 401-22 (dossier 1) : Travaux pour le *Dictionnaire de Spiritualité*.
- DC 401-22 (dossier 2) : *C.L.* 45-46 : documents de préparation.
- DC 401-22 (dossier 3) : *C.L.* : mss Bernard, *Vers une biographie critique...* travail du F. Justinus (famille de La Salle), correspondance (1962-1974).
- DC 401-23 (dossier 1) : Sur la revue «Lasallianum» : projets, correspondance, budget.
- DC 401-23 (dossier 2) : Lasallianum — divers, adresses, correspondance.
- DC 401-24 (dossier 1) : Courrier relatif aux activités du F. Maurice.
- DC 401-24 (dossier 2) : Interventions du F. Maurice (1980-1985).
- DC 401-25 (dossier 1) : Textes du F. Maurice pour le CEL de Madrid.
- DC 401-25 (dossier 2) : Idem (suite) : à Barcelone — semaine sainte 1979.
- DC 401-25 (dossier 3) : Séminaire-atelier pour les FF. Directeurs : Brasilia (5-20/01/1984).
- DC 401-26 (dossier 1) : Sur le Canada et Notre-Dame de Foy.
- DC 401-26 (dossier 2) : Retraite à Montréal (25-31/12/1979).
- DC 401-26 (dossier 3) : Sessions et Retraites — correspondance.
- DC 401-26 (dossier 4) : Session de Morsang-sur-Orge (avril 1975).
- DC 401-26 (dossier 5) : Documents sur la vie religieuse.
- DC 401-27 (dossier 1) : Sur les MTR.
- DC 401-27 (dossier 2) : Manuscrit de travail sur SJBS (Coll *Témoins de la Foi*).
- DC 401-27 (dossier 3) : Études de F. Maurice parues dans diverses revues.
- DC 401-27 (dossier 4) : Travail du F. M. Famrée sur le «Recueil».
- DC 401-28 (dossier 1) : Travaux divers pour le D.I.P.
- DC 401-28 (dossier 2) : Texte paru dans le *Dizionario enciclopedico dei Religiosi*. Texte de F. Cayroche.
- DC 401-28 (dossier 3) : Article pour le D.E.R.I.S. (*Dizionario enciclopedico dei Religiosi et degli Istituti secolari*).
- DC 401-29 (dossier 1) : L'école catholique — l'éducation catholique.
- DC 401-29 (dossier 2) : Articles courts écrits en 1956.
- DC 401-29 (dossier 3) : Documents divers concernant les questions de droit canonique.
- DC 401-29 (dossier 4) : Collaboration pour une consultation (par une congrégation féminine).
- DC 401-30 (dossier 1) : Remarques du F. Maurice sur des articles parus dans des revues.
- DC 401-30 (dossier 2) : Manuscrits des lettres de Paccory.
- DC 401-30 (dossier 3) : Travail sur la Maison-Mère des FEC.
- DC 401-30 (dossier 4) : Travaux divers centrés sur la communauté.
- DC 401-31 (dossier 1) : Autour du tricentenaire de fondation (1680-1980).
- DC 401-31 (dossier 2) : Sur Maillefer : son manuscrit ; l'édition du 300^e ; index : *C.L.* 9.

- DC 401-31 (dossier 3) : Retraites à la communauté centrale : 1983-1984.
- DC 401-32 (dossier 1) : Travaux divers.
- DC 401-32 (dossier 2) : Correspondance.
- DC 401-32 (dossier 3) : Travaux – correspondance.
- DC 401-32 (dossier 4) : Travaux divers.
- DC 401-33 (dossier 1) : Mss 103 : correspondance, texte, notes du F. M.-A.
- DC 401-33 (dossier 2) : Les écoles du XVII^e siècle.
- DC 401-33 (dossier 3) : Idem.
- DC 401-33 (dossier 4) : Notes du F. Maurice sur divers sujets.
- DC 401-33 (dossier 5) : Béguinages (DHGE, t. 7) : extraits d'ouvrages.
- DC 401-34 (dossier 1) : Notes sur les Biographes ; coll *Tradition vivante* : JBS, frères des jeunes...
- DC 401-34 (dossier 2) : Notes du F. Maurice sur : *Les origines géographiques et sociales des FEC avant 1789*.
- DC 401-34 (dossier 3) : Réponses à diverses demandes sur l'Institut.
- DC 401-34 (dossier 4) : Correspondance diverse.
- DC 401-34 (dossier 5) : Travaux pour l'établissement d'une chronologie.
- DC 401-35 (dossier 1) : Études sur des doctrines spirituelles.
- DC 401-35 (dossier 2) : J. Le Brun : sur Bossuet.
- DC 401-35 (dossier 3) : Sur la spiritualité chrétienne aux 16-17^e siècles.
- DC 401-35 (dossier 4) : La spiritualité au XVII^e siècle.
- DC 401-35 (dossier 5) : Sur saint Joseph — sur les citations patristiques dans les Méditations.
- DC 401-36 (dossier 1) : Bibliothèque de la Maison Généralice.
- DC 401-36 (dossier 2) : Archives de la Maison Généralice.
- DC 401-36 (dossier 3) : (Idem).
- DC 401-37 (dossier 1) : Conseil de maison (M.G.).
- DC 401-37 (dossier 2) : Communauté centrale (1954-1987) — Divers.
- DC 401-37 (dossier 3) : Communauté centrale : réunions communautaires (1979-1987).
- DC 401-37 (dossier 4) : Communauté centrale : excursions — recollections.
- DC 401-37 (dossier 5) : Communauté centrale : liturgie.
- DC 401-38 (dossier 1) : Communauté centrale : Réunions communautaires (1983-1986).
- DC 401-38 (dossier 2) : Communauté centrale : divers.
- DC 401-38 (dossier 3) : Communauté centrale : News (1981-1987).
- DC 401-39 (dossier 1) : Lasalliana.
- DC 401-39 (dossier 2) : Documents divers sur les missions.
- DC 401-39 (dossier 3) : Publications d'Institut — travaux divers pour des revues.
- DC 401-40 (dossier 1) : Recueil de lettres (1976-1987).
- DC 401-40 (dossier 2) : Lettres (1976-1981) — S.-N. : promotion '47.
- DC 401-40 (dossier 3) : Lettres (1982) — S.-N. : promotion '47.
- DC 401-40 (dossier 4) : Lettres (1982) — décès du F. Charles-Henry, S.-N. : prom. '47.
- DC 401-41 (dossier 1) : Lettres — S.-N. : prom. '47.
- DC 401-41 (dossier 2) : Lettres — S.-N. : prom. '47.
- DC 401-41 (dossier 3) : Lettres — Prom. '47.
- DC 401-41 (dossier 4) : Lettres — Prom. '47.

- DC 401-41 (dossier 5): Courrier: prom. '47. — membres de l'A.A.A.A.
DC 401-42 (dossier 1): Béatification du F. Mutien — cantique composé par F. René Hermans.
DC 401-42 (dossier 2): Texte du F. Maurice sur le F. Mutien-Marie.
DC 401-42 (dossier 3): En vue de la béatification du F. Scubilion.
DC 401-43 (dossier 1): Canonisation du F. Miguel.
DC 401-43 (dossier 2): «Positio» en vue de la canonisation du Bx Arnould.
DC 401-43 (dossier 3): Sur le F. Jean-Prosper Fromental.
DC 401-43 (dossier 4): Région-France. — tricentenaire en 1980.
DC 401-43 (dossier 5): Malonne — les premiers F. Directeurs.
DC 401-44 Objets personnels du F. Maurice.
DC 401-45 Travaux divers.
DC 401-46 Travaux divers — correspondance.
DC 401-47 Correspondance.
DC 401-48 Correspondance.

CHAPITRE 7

Le Frère Maurice Hermans et le renouveau des Etudes lasalliennes. Trois documents

Ces trois documents ont été rassemblés par le F. Maurice lui-même quelques mois avant sa mort. Le premier peut être considéré comme une sorte de bilan que le directeur des Etudes lasalliennes présente au terme des trente ans de l'exercice de cette charge. Les documents annexes qu'il ajoute permettent de confronter ce qui a été réalisé à l'« utopie » élaborée au départ ¹.

¹ Les notes à ce texte ont été introduites par l'éditeur (janvier 1991); elles apportent des précisions ou des compléments sur différents points du rapport de décembre 1986.

1. Conseil général élargi

Session du 19 décembre 1986 : Premier essai d'une présentation sur l'histoire et les réalisations dans le cadre des *Cahiers lasalliens*.

18 novembre 1986

A PROPOS DES ÉTUDES LASALLIENNES, RECHERCHES ET PUBLICATIONS

1. Le Chapitre général de 1956 et les « Études lasalliennes »

Depuis 1952, le père André Rayez, directeur du *Dictionnaire de Spiritualité*, avait souhaité, de la part des Frères, la publication des *Monumenta lasalliana*. Vers la même époque, les Frères Michel Sauvage et Maurice-Auguste envisageaient de faire leur thèse de doctorat, l'un en théologie, l'autre en droit canonique sur un thème d'Institut. L'un et l'autre s'étaient rendu compte de la difficulté très grande que rencontrait alors un Frère désireux de faire œuvre scientifique consacrée à la personne du Fondateur, à ses écrits, à son histoire et à celle des débuts de l'Institut.

Au Canada, le Frère Raymond Brisebois (Théophanius-Ephrem) estimait lui aussi qu'il était grand temps de mettre à la disposition des Frères les instruments indispensables à une étude sérieuse du Fondateur et de ses écrits.

Malheureusement, plusieurs études réalisées alors par des Frères de bonne volonté ne faisaient pas autorité, ou si peu ! D'où l'envoi au Chapitre général de 1956 de deux *Mémoires*, l'un du Frère Raymond, l'autre du Frère Maurice, qui émergeront bientôt de la « mer » des notes personnelles envoyées au Chapitre général.

Car le Chapitre de 1956 s'ouvrait sans aucun plan préconçu : selon le mode traditionnel, le dépouillement des notes envoyées spontanément par les Frères allait commander une identification des « thèmes » à confier à autant de Commissions.

C'est ainsi que la troisième Commission capitulaire se vit chargée de digérer les notes relatives à la persévérance, au second-noviciat, aux vœux et au culte du saint Fondateur. Une neuvième Commission s'intéresserait aux publications d'Institut, et à ce titre, recueillerait aussi quelques notes relatives à l'étude du saint Fondateur.

En dehors des deux *Mémoires* notés plus haut, peu de notes s'intéressaient à ce que nous appelons « les études lasalliennes ». Ces deux *Mémoires* furent donc lus en Commission : il ne semble pas qu'ils y aient été discutés ; il ne paraît pas davantage qu'ils aient intéressé les Capitulants des autres Commissions.

Dans le texte qu'il lirait en assemblée plénière, le rapporteur de la Commission dirait entre autre choses : « Les principales suggestions reçues se répartissent comme suit :

1^o Poursuivre les éditions critiques et autres recherches nécessaires au parachèvement des *Monumenta lasalliana* ;

2^o Continuer les autres publications relatives au saint Fondateur ;

3° Assurer au corps enseignant, religieux ou séculier, des livres diffusant la doctrine de notre Père».

«Des demandes postulent la création ici-même d'un organisme central, bien outillé, bien fourni de guides et de travailleurs pour mener à bonne fin, étape par étape, sans se décourager jamais, les entreprises mentionnées plus haut et toutes celles que l'on devine cachées sous la discrète dénomination des *Monumenta lasalliana*, pour ne citer que ce titre. Les deux mémoires les plus fouillés voient en cet organisme central un foyer d'encouragement, de direction et de diffusion...

«La Commission a délibéré tant sur les demandes faites que sur les motifs évoqués et l'unanimité s'est établie sur la «nécessité» de créer cette Commission des Etudes lasalliennes dans le plus bref délai possible. Elle est d'avis que l'heure est venue pour nous, fils spirituels du Patron des Educateurs d'ouvrir nos trésors à toutes les âmes qui se tournent vers nous. Notre saint Fondateur n'est plus à nous seulement, d'autres le réclament et qui sait si cette insistance même de la part des enseignants du monde entier ne nous fera pas découvrir que nous sommes richissimes en De La Salle. De cette admiration jaillira l'élan nouveau vers ce que les jeunes réclament, l'«authentique» fidélité à l'esprit du Père, condition de notre propre survivance en ces jours troublés»...

«Impressionnantes au point de vue lasalien apparurent à notre Commission les notes demandant au nom même de notre saint Fondateur que nous prenions en charge pour ainsi dire spirituellement les collaborateurs séculiers qui nous assistent dans nos écoles, afin de les faire communier à la doctrine dont nous sommes animés, de les aider à réaliser les objectifs de l'enseignement chrétien intégral, etc.»

La lecture des actes du Chapitre dans le Registre capitulaire F ne permet pas de supposer qu'il y ait eu une véritable discussion du rapport en assemblée générale: les deux Commissions qui se sont intéressées à notre sujet ont émis plusieurs vœux qui sont transcrits même plusieurs fois dans le Registre, mais rien ne dit que ces vœux aient été soumis à un vote formel des Capitulants. Les procès-verbaux des séances eux-mêmes sont simplement dits «approuvés», ou «approuvés après quelques retouches», ou même «approuvés à l'unanimité».

Relevons tout de même quelques passages plus significatifs:

.. Registre F, p. 331, séance du 28 mai à 15h.15:

«Le premier vœu (de la neuvième Commission) se rapporte à la poursuite des «études critiques» des écrits du saint Fondateur. Pour faciliter ce travail, chaque district s'efforcera de promouvoir des travaux dans ce sens. Des documents photographiques, mis à la disposition de l'Assemblée par un cher Frère Assistant, prouvent d'ailleurs qu'il est possible d'étudier des documents d'archives sans résider à la Maison généralice. Un service de microfilms est également envisagé».

.. Registre F, p. 336, vœux de la 9^e Commission:

«1°. Continuer les «études critiques» de tous les écrits de notre saint Fondateur; continuer à faire connaître sa spiritualité».

.. Registre F, p. 373, parmi les vœux définitivement approuvés:

«Qu'une Commission permanente soit établie à la Maison généralice en vue de promouvoir le culte du saint Fondateur et de poursuivre et coordonner les recherches et les travaux relatifs à son histoire, à ses écrits, à sa spiritualité».

.. Registre F, p. 378, id.

« Que soient poursuivies les études critiques de tous les écrits de notre saint Fondateur et que se continuent les publications et les écrits cherchant à approfondir et à faire connaître sa spiritualité ».

Le Chapitre se clôturait le 14 juin. Deux jours plus tard, le Frère Supérieur signait l'obédience qui faisait du Frère Maurice-Auguste, le directeur des Archives de l'Institut et des *Monumenta lasalliana*. Il n'était donc pas encore question de cette équipe ou commission souhaitée par le Chapitre général ; en fait, pendant plusieurs années, ce vœu du Chapitre n'eut pas d'autre commencement de réalisation.

Un timide essai d'inventaire du « fonds lasallien » des Archives de l'Institut ainsi qu'un confrontation minutieuse des divers manuscrits se réclamant de Maillefer furent tentés avec l'aide de quelques Frères du second-noviciat (promotion 1956-1957). Tel fut le très modeste début d'une collaboration dans le cadre des « recherches lasalliennes ».

La biblioteca lasalliana

Les débuts de cette « biblioteca » datent du mois de novembre 1956. Nommé bibliothécaire, le Frère Maurice se préoccupa d'obtenir du Conseil général, l'autorisation de commencer une « bibliothèque centrale » à partir de plusieurs bibliothèques plus ou moins fournies en divers secteurs de la Maison. Pour la première fois dans l'histoire de la Maison généralice de Rome, un budget fut attribué à la bibliothèque, permettant de prévoir achats de livres et autres publications, achats de matériel aussi. Un embryon de bibliothèque s'était déjà constitué au premier étage, dans ce qui était l'unique salle du conseil, divisée depuis en trois locaux. Il fallut repartir sur une nouvelle base. On affirma donc le caractère lasallien de la bibliothèque : priorité était donnée aux ouvrages permettant de mieux cerner les coordonnées de l'œuvre lasallienne à ses débuts : histoire, histoire religieuse surtout, histoire de l'éducation et de l'enseignement, et toute la gamme des auteurs spirituels ou pédagogiques entre les années 1600 et 1750.

Mais dès 1957, la création de l'Institut Jesus Magister demandait d'ouvrir assez largement les rayons de la bibliothèque aux classiques de la théologie et des autres sciences religieuses. Ce fut d'ailleurs, même du point de vue lasallien, un enrichissement appréciable : des ouvrages de base, comme les patrologies par exemple, sont aussi utiles aux chercheurs lasalliens qu'aux étudiants en sciences ecclésiastiques.

Les premières souscriptions

Au cours des années 1957-1958, un premier programme de travail est défini. Il est entendu qu'on ne peut, dans l'immédiat, entreprendre la publication des *Monumenta* : on est loin de posséder une base suffisante pour l'établissement de tels *Monumenta*. Mais il sera possible de faciliter le travail des chercheurs éventuels en leur donnant quelques outils indispensables : le texte complet des œuvres du Fondateur d'après les éditions les plus fidèles actuellement connues, des documents d'archives pouvant aider à mieux saisir le cadre de l'existence terrestre du Fondateur, ses initiatives, ses réalisations, sa spiritualité.

Le 23 novembre 1958, le Frère Supérieur fait connaître aux Frères Visiteurs, la prochaine publication d'un premier *Cahier lasallien*. A sa lettre, il joint un bulletin de souscription. Les réponses arrivent assez nombreuses dans les quatre mois qui suivent. Et le 30 avril 1959, sortait des presses de notre Ecole Saint-Luc de Tournai, le premier *Cahier* portant sur *Les citations néotestamentaires dans les Méditations pour le Temps de la Retraite*.

En janvier et en juin 1961, deux autres souscriptions seront bien accueillies elles aussi : elles portent respectivement sur la reproduction photomécanique des deux volumes du chanoine Blain et sur la série des *Cahiers* qui se propose de reproduire la totalité de l'œuvre écrite du saint Fondateur.

Les premiers collaborateurs

Frère Michel Sauvage fut le tout premier. Des Frères étudiants de Jesus Magister prêtèrent bénévolement leur concours pour la préparation de plusieurs autres *Cahiers*. Devenu Procureur général en 1962 et privé de Secrétaire pendant plusieurs années, le Frère Maurice fit le petit effort qu'il pouvait pour continuer les recherches et assurer la publication des *Cahiers lasalliens* 11 à 25.

Lors de la rencontre des Frères Visiteurs en 1961, une entente fut établie entre les Frères Visiteurs de Barcelona et de Reims : le Frère Léon Aroz, du district de Barcelona, serait l'hôte de la Maison provinciale de Reims et s'adonnerait à la recherche, puis à la publication de tous les documents d'archives de la ville, puis du département, qui pourraient aider à reconstituer l'existence des « De La Salle », et l'histoire des « Ecoles chrétiennes » depuis les premières en date et jusqu'à la grande révolution de 1789.

Ces documents ont été publiés dans les *Cahiers* 26 à 42. D'autres *Cahiers* auraient dû suivre encore, lorsque le Frère Léon a fait savoir qu'il ne pouvait poursuivre de telles publications ².

Quant au Frère Clément-Marcel Martinais, il passa du service des Archives où il était depuis peu, au secteur de la recherche, en raison d'un accord personnel entre le Frère Nicet-Joseph, Supérieur général, et lui-même. Depuis lors (1961), le Frère Clément est à Paris et poursuit diligemment une recherche centrée sur les milieux ecclésiastiques parisiens avec lesquels le Fondateur n'a pas pu manquer d'être en contact. Le Frère Clément accumule en des fichiers parfaitement ordonnés quantité d'informations utiles, mais, jusqu'à présent, il n'a publié qu'une étude parue dans le *Lasallianum* 18.

A la recherche d'autres collaborateurs

En novembre 1969, le Conseil général tint plusieurs réunions consacrées, soit à la formation permanente dans l'Institut, soit à l'évaluation des premières sessions du CIL et à la nécessité de trouver des Frères capables d'y présenter l'enseignement du Fondateur.

Suite à ces réunions, en date du 27 novembre 1969, « le Conseil général donna mission et pouvoir au Frère Maurice-Auguste pour rencontrer les « spécialistes » des études lasal-

² Depuis lors a paru : F. Louis-Marie AROZ, fsc, *Jean-Baptiste de La Salle, exécuteur testamentaire de feu Me Louis de La Salle, son père, Cahiers lasalliens* 51, Rome, 1989, 493 pp.

liennes, en vue de relancer la recherche et de préparer l'enseignement sur le Fondateur qui doit être donné au CIL».

Ce qui amena le Frère Maurice-Auguste à contacter une cinquantaine de Frères en Italie, en Espagne, en France et en Belgique. Les Frères visités reçurent deux semaines environ avant les conversations, une copie d'une Note relative aux études lasalliennes. Ils ont été invités à se réunir par petits groupes autour du Frère Maurice, chaque fois que la chose leur était possible. Tous les Frères pressentis se sont prêtés volontiers aux échanges; généralement, ceux-ci se prolongeaient une couple d'heures; plusieurs des intervenants ont mis par écrit leur réflexions.

Parmi les Frères ayant travaillé, il y a quelques années, un mémoire de licence, une thèse de doctorat ou quelque étude centrée sur De La Salle, ses réalisations et ses écrits, il y a, le plus souvent, le sentiment d'une incompatibilité entre la poursuite éventuelle de tels travaux et leurs occupations du moment. Parmi les Frères poursuivant ou achevant actuellement (février-avril 1970) des études en histoire ou en sciences religieuses, on n'en a trouvé aucun qui ait envisagé d'aborder le secteur lasalien.

Les Frères les plus sensibilisés au problème semblent être les Frères qui sont actuellement ou ceux qui ont été dans le passé récent, responsables des groupes de formation: novices et scolastiques. Tous disent qu'il faut, dans les maisons de formation et dans les centres de rénovation, une réflexion de qualité sur la vie et la pensée de saint Jean-Baptiste de La Salle. Ces Frères sont d'accord pour distinguer les deux niveaux déjà signalés au cours des réunions de novembre '69: celui de «la recherche», confiée à quelques-uns; celui de «la réflexion sur les résultats de la recherche»: ce qui devrait être possible une première fois au cours de la formation initiale, une seconde fois dans les centres de rénovation.

Des Frères cultivés, bien au fait des doctrines conciliaires, posent franchement la question: la pensée de saint Jean-Baptiste de La Salle est-elle encore valable aujourd'hui? S'il s'agit de courir le risque de se trouver très vite en face d'une doctrine aujourd'hui dépassée, n'est-ce pas déconcerter les Frères plutôt que de les aider?

D'autres disent qu'il est possible de montrer à tous, novices ou ciliastes, les valeurs permanentes de tels écrits: sans avoir aucune honte de ce qui peut avoir vieilli, il sera souvent possible, croit-on, de faire découvrir combien les intuitions du Fondateur restent valables, lorsqu'elle s'attachent, par exemple, à fonder sur l'évangile et l'enseignement paulinien la mission spécifique du Frère dans l'Église.

Autre réticence formulée par des Frères ayant pourtant bâti une thèse de doctorat sur l'enseignement lasalien: la vocation est un fait personnel, il faut aider chacun à découvrir sa vocation propre. La référence au Fondateur ne peut que diminuer le climat de liberté dans lequel chacun doit réfléchir et s'interroger.

En conclusion parmi tous les Frères consultés en février-avril 1970, «aucun» ne se sentait de taille à présenter Jean-Baptiste de La Salle et son enseignement, soit dans les *Cahiers lasaliens*, soit dans un enseignement à faire dans les groupes de formation ou les centres de rénovation.

Depuis 1970, il y a eu notamment la thèse du Frère Miguel Campos et sa contribution très importante à l'animation de retraites ou sessions. Il y a eu, à la suite du Chapitre général de 1976, la volonté de constituer une équipe «Michel Sauvage — Miguel Campos». Cette équipe n'a pas fonctionné de façon permanente; mais elle a déjà à son actif des

périodes assez longues de réflexion en vue de la préparation d'une introduction à l'*Explication de la Méthode d'Oraison*³.

2. Les Cahiers lasalliens : Textes, Etudes, Documents

Dans la présentation qu'il faisait de la collection projetée, Frère Maurice-Auguste écrivait le 30 avril 1959 :

« Délibérément, nos *Cahiers* se sont prescrits des cadres relativement étroits. Dans le temps tout d'abord, pour ne retenir, de façon habituelle que les données relatives au siècle entier qui s'ouvre par la naissance du saint Instituteur (1651) et se clôt par la démission de son deuxième successeur, le Très Honoré Frère Timothée (1751).

« Dans la nature aussi des travaux qu'ils entendent proposer, se réservant les trois domaines définis par chacun des sous-titres :

— *textes*, qui seraient surtout les premières biographies et certains écrits du Saint, restés manuscrits jusqu'à ce jour ;

— *études* d'ordre historique ou littéraire, centrées sur la personne et l'œuvre écrite du Saint ;

— *documents* décrits ou produits in extenso, et relatifs à la vie du Saint ou à l'histoire des premières décades de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes ».

Une présentation plus complète de ce programme fut faite aux Frères Visiteurs réunis à Rome en session intercapitulaire en 1961. Cette présentation est reproduite en annexe du présent dossier. C'est ce programme qui a trouvé un commencement de réalisation, notamment par la publication des *Cahiers lasalliens* 1 à 46 :

— les premières biographies ont été reproduites dans les *Cahiers* 4, 6, 7 et 8 ; et ces biographies ont été accompagnées de plusieurs index dans les *Cahiers* 9 et 10 ;

— les ouvrages du Fondateur, publiés de son vivant ou sous le généralat du Frère Timothée, ont été reproduits dans les *Cahiers* 12 à 25 ;

— des documents ayant trait à la famille De La Salle, à la personne du Fondateur surtout, ou de façon plus large, aux origines de l'Institut ont été réunis et présentés dans les *Cahiers* 26 à 42 ;

— quelques rares études ont pu être présentées déjà, mais c'est un secteur qui reste encore en attente ; on peut citer toutefois :

CL 1 : *Les citations néotestamentaires dans les Méditations pour le Temps de la Retraite* ; la partie technique offre à l'auteur une base de départ pour une étude théologique de la « vocation spécifique » du Frère ;

CL 2 & 3 : *Les vœux des Frères des Ecoles chrétiennes avant la bulle d'approbation de l'Institut* ;

CL 11 : *L'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes à la recherche de son statut canonique*.

Un grand travail à peine ébauché : celui de l'inventaire des sources du Fondateur :

³ Ce travail a paru en 1989 : Miguel CAMPOS, fsc et Michel SAUVAGE, fsc., *Explication de la méthode d'oraison (de saint Jean-Baptiste de La Salle). Présentation du texte de 1739. Instrument de travail. Cahiers lasalliens* 50, Roma, 1989, XXV, 668 pp.

pour repérer ses auteurs préférés sans doute, mais surtout pour mieux situer le Saint parmi ses devanciers et ses contemporains, reconnaître le propre de sa doctrine spirituelle et pédagogique. A citer :

CL 1 : déjà noté ci-dessus ;

CL 12. 1 (en préparation avancée), *Contribution à l'étude des Méditations pour les principales fêtes* ⁴ ;

CL 16 : *Contribution à l'étude des sources du Recueil* ;

CL 45/46 : *Itinéraire évangélique de saint Jean-Baptiste de La Salle et le recours à l'Écriture dans ses méditations pour le Temps de la Retraite*.

Des Frères comme Adrien Roche et Joseph Famrée (†1985) ont déposé au bureau des *Cahiers lasalliens*, le minutieux inventaire de leurs recherches.

Le Vocabulaire lasallien

On désigne de ce titre la recension de tous les emplois des mots (noms, adjectifs, adverbes, verbes) qui se rencontrent dans la totalité de l'œuvre écrite de Jean-Baptiste de La Salle.

Le récollement de ces mots s'est fait au fur et à mesure de la publication des textes dans les *Cahiers lasalliens* (de 1962 à 1967). Ce fut l'œuvre de cent cinquante collaborateurs environ : novices, seconds-novices, étudiants universitaires ; après avoir recueilli les mots, ils les ont classés de façon utile. A l'heure actuelle, il existe deux classements, dont le second a été adopté pour la publication. Cette publication aurait eu sa place toute naturelle dans la collection des *Cahiers lasalliens* ; l'ampleur du travail et son caractère particulier ont rendu hésitant le responsable des *Cahiers*. Les Frères Jean-Marie Thouard et Patrice Marey ont alors opté pour un tirage réduit pris en charge par la Région France.

Les 300 000 fiches et davantage sont devenues près de 6 000 feuilles dactylographiées réunies ou à réunir en six volumes dont les trois premiers ont été livrés déjà aux souscripteurs.

La dactylographie définitive avait été assurée à Rome par les Frères Maurice et Jean-Guy, à Rome et à Paris par Sœur Claire Gérardin. La reproduction à quelques centaines d'exemplaires, le façonnage et la distribution des volumes sont l'œuvre du Frère Daniel Hazard et d'autres Frères du Secrétariat de la Rue de Sèvres.

Une iconographie lasallienne

Après avoir pris contact avec les Frères Visiteurs et obtenu de leur part le nom ou les noms des Frères de chacun de leurs districts les mieux à même d'y répondre, Frère Maurice a lancé le 15 avril 1962 un questionnaire écrit tendant à dresser l'inventaire des toiles, gravures ou autres œuvres exécutées au XVIII^e siècle ou, en tout cas, avant la

⁴ Le F. Jean-Guy Rodrigue a mené à bien une étude des sources des *Méditations pour les fêtes*. Jean-Guy RODRIGUE, fsc, *Contribution à l'étude des sources des Méditations sur les principales fêtes de l'année*, *Cahiers lasalliens* 47, Roma, 1988, XI-587 pp.

béatification du Fondateur et présentant son portrait en pied ou en buste. Très peu de Frères ont répondu : les réponses utiles ne furent pas plus d'une demi-douzaine.

Mais au cours des vingt dernières années, le Frère Joseph Cornet, docteur en archéologie et histoire de l'art, ancien directeur de notre école Saint-Luc de Liège, depuis lors, professeur à l'académie Saint-Luc de Kinshasa et responsable des Musées nationaux du Zaïre n'a cessé de s'intéresser aux problèmes de l'iconographie lasallienne. En collaboration avec le Frère Emile Rousset, éminent photographe et auteur d'une « iconographie » réalisée à l'occasion du tricentenaire de 1980, le Frère Joseph Cornet achève en ce moment la rédaction d'une étude fouillée sur les portraits et gravures dits de Jean-Baptiste de La Salle. On peut prévoir la publication d'un *Cahier lasallien* consacré à ce thème iconographique dans le courant des années 1987 ou 1988. Il n'a pas paru prudent de faire une édition hors collection en plus grand format en vue d'une présentation moins modeste de cette étude pourtant très remarquable⁵. Une étude d'ailleurs qui préfère rester en dehors de certaines polémiques inutiles à propos de l'un ou l'autre des portraits dits du saint Fondateur.

En marge des Cahiers lasalliens

Serait-il exagéré de dire que les meilleurs travaux publiés depuis une vingtaine d'années et consacrés à la personne et à l'œuvre de Jean-Baptiste de La Salle soient grandement redevables aux *Cahiers lasalliens*? Que l'on songe, par exemple, à la thèse de doctorat du Frère Yves Poutet⁶, à l'ouvrage *Annoncer l'Évangile aux pauvres*, aux deux volumes *Vida y Pensamiento de San Juan Bautista de La Salle*, et à bien d'autres!

Songez aussi aux programmes mis sur pied depuis une dizaine d'années par les Districts USA et actuellement par l'Institut Buttimer. Bien d'autres Frères qui ne vont pas jusqu'à publier le résultat de leurs recherches et de leurs réflexions n'en sont pas moins redevables aux *Cahiers lasalliens*; le cas échéant plusieurs hésitent moins à consulter auteurs et fichiers de la collection.

⁵ *Iconographie de saint Jean-Baptiste de La Salle. Des origines à la Béatification (1666-1888)*, Texte de Joseph-Aurélien CORNET, fsc; Photographies et maquettes de Emile ROUSSET, fsc. *Cahiers lasalliens* 49, Rome, 1989, 367 pp. Contrairement à ce qu'écrivait ici le f. Maurice, et après examen attentif de la question, la décision a été prise de publier ce numéro particulier des *Cahiers lasalliens* en un format différent (30 x 24 cm) convenant mieux au nombre, aux dimensions et à l'importance des reproductions dans un ouvrage qui traite de... l'iconographie!

⁶ Yves POUTET, fsc, *Le XVII^e siècle et les origines lasalliennes*. Rennes, 1970, tome I: *Période rémoise*. Tome II: *L'expansion (1688-1719)*. Depuis lors, un recueil d'articles du même auteur a été publié dans la collection *Cahiers lasalliens*: Y. POUTET, fsc., *Jean-Baptiste de La Salle aux prises avec son temps. Recueil d'études lasalliennes*, Rome, 1988, XI-362 pp. *Cahiers lasalliens* 48.

2.

Les études lasalliennes : documents annexes

A. Texte de la Note adressée au Chapitre général de 1956, par le Frère Maurice-Auguste (9 pages).

Dactylographié à l'aide d'un ruban bleu, le texte a été reproduit à travers un écran de couleur jaune. D'où la présentation en « grisaille » peu agréable, mais suffisamment lisible.

Ce texte se trouve déposé aux Archives parmi les travaux de la 3^e Commission du Chapitre général de 1956 : boîte ED 241.

B. Texte de la Proposition faite aux Frères Visiteurs lors de l'assemblée intercapitulaire de mai-juin 1961 (5 pages).

Cette proposition a fait l'objet d'une présentation publique en assemblée. Echanges de vue avec le Frère Maurice-Auguste, puis recueil des souscriptions ont suivi.

Rome, décembre 1986

A. AUX MEMBRES DU 38^e CHAPITRE GÉNÉRAL DE L'INSTITUT DES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES

Fr. Maurice-Auguste, P. 1936.

Objet de ce mémoire

Pour une publication en manière de corpus de tous les textes attribués au saint Fondateur, de tous les documents relatifs à sa vie et à ses activités, et des documents les plus importants concernant notre Histoire au XVIII^e siècle.

I. Introduction

La qualité même de l'*Histoire générale de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes*, due à Monsieur Georges RIGAULT, fait souhaiter que l'on complète cette publication en rendant abordables à tous, des textes dont elle a mieux montré le grand intérêt.

a) Le vol. I de l'*Histoire générale* introduit saint Jean-Baptiste de La Salle, surtout comme éducateur, comme formateur de maîtres et fondateur d'écoles :

son but n'étant pas de l'introduire et de le présenter comme auteur spirituel, il laisse dans l'ombre l'un des aspects les plus importants de son rôle providentiel ;

depuis sa canonisation pourtant, saint Jean-Baptiste de La Salle est moins exclusivement nôtre, et il ne nous appartient pas de refuser aux âmes sacerdotales surtout, le bénéfice d'une meilleure connaissance de ses écrits spirituels.

b) En décidant la publication de cette *Histoire générale*, en menant à bien sa réalisation, en encourageant aussi la publication de nouvelles biographies, nous avons contribué à mettre en plus haut relief le personnage historique qu'est Jean-Baptiste de La Salle ;

logiquement, nous devons nous réjouir de l'intérêt plus grand, de la saine curiosité dont il est l'objet, soit de la part des Frères, soit de la part de certains externes ;

et ce serait décevoir que de refuser ensuite à ceux qui l'attendent légitimement, la possibilité de prendre contact avec des textes qui sont la première et indispensable justification des titres que nous avons avancés.

c) Au lecteur attentif, l'*Histoire générale*, en ses deux premiers volumes surtout, n'aura pas apporté que des éléments de solution définitive aux divers problèmes posés, elle aura fait entrevoir — elle aura précisé peut-être — de nouveaux problèmes dont les éléments de solution ne peuvent être fournis que par une communication large et certaine des textes de base.

d) Si les derniers chapitres du vol. I de l'*Histoire générale* présentent heureusement les principaux ouvrages du saint Fondateur, ils ne pouvaient évidemment les citer qu'en de très parcimonieux extraits, c'est-à-dire dans la mesure même où le requérait l'*Histoire* ;

il ne pouvait être question d'ailleurs d'introduire dans un ouvrage de cette ampleur et de cette qualité littéraire, ni de trop longues citations, ni de trop minutieuses discussions sur la rigueur des manuscrits ou copies de manuscrits, ou sur la valeur de certaines éditions.

Avec une sûreté qui fait notre admiration, Monsieur Georges Rigault a su offrir au lecteur une œuvre de la plus haute probité ; il n'a pas pour autant fermé le champ à de

nouvelles recherches ; il a fait mieux que cela : il invite à une meilleure connaissance des faits et des choses par une lecture intégrale des textes qui lui ont servi et dont il fait si largement connaître les sources.

II. Situation actuelle

Textes épars, presque inabordables, presque toujours incertains.

a) Frères ou externes — songer plus particulièrement à ceux que des études en Lettres, en Théologie, en Histoire ecclésiastique ou autres Sciences religieuses auraient plus heureusement préparés à cette fin — ne peuvent généralement se procurer que des éditions courantes quelconques de la plupart des textes attribués au saint Fondateur.

De la sorte, ils sont réduits à se contenter des textes imprimés, les manuscrits étant généralement hors de leur portée. Inutile d'insister sur l'incertitude des textes des diverses éditions du XIX^e siècle : à travers eux, il est réellement trop difficile de retrouver l'expression certaine de la pensée de l'auteur ou tout au moins le rédigé des premières éditions connues.

Autre chose est d'admettre un texte pour l'usage courant des Frères ou des Elèves ; autre chose est de demander à qui cherche la pensée première de se contenter de textes même légèrement retouchés.

Heureux d'ailleurs les confrères à qui la bibliothèque de communauté, ou même la bibliothèque du district peut offrir d'autres textes que le *Recueil*, les *Méditations* et l'*Explication de la méthode d'oraison*.

b) Les plus favorisés, Frères ou seconds-novices de la Maison généralice, par exemple, ne peuvent même pas envisager de prendre un contact un peu ferme avec ces écrits ni les autres pièces d'archives concernant la vie du saint Fondateur et les débuts de la Congrégation : nos Archives ne peuvent être livrées à tous, et c'est justice ; elles ne seraient utiles d'ailleurs qu'après un stage de familiarisation de plusieurs mois, ce qui suffirait à rebuter les plus courageux et les moins pressés ;

étant donné, d'autre part, le défaut des classifications actuelles, il est presque impossible d'obtenir les certitudes voulues sur le caractère exhaustif de ses propres recherches ou de celles d'autrui.

c) Ne faut-il pas, à plus forte raison, regretter profondément que les seconds-novices de nos divers centres, les directeurs de noviciat et de scolasticat, les présidents de retraite, les Supérieurs... et en général, tous ceux qui ont à présenter la pensée du saint Fondateur n'aient pas été mis, pour lire saint Jean-Baptiste de La Salle, dans les conditions favorables qui leur sont faites pour aborder saint François de Sales, saint Vincent de Paul, saint Alphonse de Liguori, et presque tous les grands auteurs spirituels ou fondateurs d'Ordres ?

Ne faut-il pas regretter que jamais nos *Circulaires instructives et administratives* ne puissent nous renvoyer utilement à la lecture de la première édition des *Devoirs d'un Chrétien*, aux *Instructions et prières*... ni surtout aux textes manuscrits de la *Pratique du règlement journalier* et des *Règles communes* de 1705 et 1718 ?

Peut-on seulement envisager de renvoyer utilement à l'édition princeps du chanoine Blain, et n'est-on pas contraint de se contenter presque toujours de l'édition indiscrètement retouchée de Carion ?

Et si, à juste titre, nous regrettons de constater l'imprécision et l'inconsistance de ce corps de doctrine auquel nous voudrions tant pouvoir nous référer nous-mêmes et convier les autres à se référer en toute assurance, comme au meilleur garant de leur fidélité à leur vocation de Frères des Ecoles chrétiennes, n'est-ce pas, en premier lieu, parce que depuis trop longtemps, la lecture de nos textes fondamentaux nous est rendue impossible dans les conditions de rigueur exigées aujourd'hui dans toute étude religieuse ou profane ?

d) Quelques efforts ont été accomplis depuis une trentaine d'années: les *Méditations* (1922), la *Conduite* (1951), la *Spiritualité lasallienne* (1952), les *Lettres* (1952 et 1954) surtout, ont été des tentatives, des essais de mérite différent :

.. les *Méditations* n'offrent pas les garanties suffisantes; le père André RAYEZ l'a montré de façon péremptoire (*Etudes lasalliennes*, p. 43 et suivantes): il faudrait avoir le courage de renvoyer en fin de volume les *méditations* qui s'y trouvaient dans la première édition, et qui, certainement, ne sont pas du saint Fondateur; il faudrait aussi, à tout le moins à titre de document pour l'étude, rétablir le texte primitif des autres méditations, ou en tout cas, distinguer très nettement les adaptations.

.. la *Spiritualité lasallienne* est plus qu'un rajeunissement de présentation de la *Doctrina spirituelle*: c'est une utilisation nettement meilleure d'un certain nombre de nos plus beaux textes; c'est une lecture plus rationnelle et plus prudente offerte à qui désire repenser les principaux thèmes d'une doctrine qui devrait nous être tellement familière. Mais ce travail ne pouvait qu'utiliser les éditions courantes: il laisse donc à chacune d'elles son propre mérite, et ne les corrige aucunement.

.. L'édition de la *Conduite* offre pour la toute première fois la possibilité d'une lecture intégrale du manuscrit de 1706; fort malheureusement, l'introduction à ce texte capital et les notes comparatives du texte et de diverses autres sources manuscrites ou imprimées sont très faibles.

.. les *Lettres*, édition critique par le F. FELIX-PAUL, constituent ce premier essai dont il faut mesurer tout le mérite. La présentation de l'ouvrage est trop scolaire, ce qui risque de donner le change sur sa vraie valeur scientifique; mais ce grief ne peut atteindre l'auteur malheureusement décédé avant d'avoir pu revoir et surveiller l'impression de son travail. Tel quel, celui-ci rendra de très précieux services; dans une dizaine d'années, on pourrait peut-être envisager de le rééditer dans un appareil plus technique, comme l'un des plus intéressants volumes de ce « corpus » dont ce modeste mémoire, dans les pages qui vont suivre, voudrait présenter un plan et les conditions de réalisation.

III. Plan général des publications envisagées

Ce plan s'inspire surtout des *Monumenta historica Societatis Jesu*, ensemble de 76 volumes déjà, publiés de 1894 à 1955; plus particulièrement, il est redevable aux séries intitulées *Monumenta ignatiana*. Il retient aussi des suggestions du père André Rayez, en son article déjà cité *Etudes lasalliennes*. Il suppose évidemment bien des précisions et développements ultérieurs, et ne présente, pour le moment, que des lignes très générales.

a) *Titre*: *Monumenta lasalliana*, ou, si l'on préfère *Documents lasalliens*. Le titre latin aurait le grand avantage de faire connaître immédiatement à tous les familiers de ce genre de publications, le caractère de la collection et l'essentiel de son contenu.

Il ne s'agirait pas d'une simple présentation de textes : des études en manière de préface devraient les introduire, donner la description des manuscrits, justifier leur attribution et leur date s'il y a lieu, signaler leurs sources, analyser succinctement leur contenu, noter les variantes, s'il en existe, faire connaître tous les éléments qui doivent permettre la juste interprétation ; recenser les éditions connues de tous ouvrages imprimés, décrire sommairement leurs particularités, attirer l'attention sur les « arrangements » qu'elles présentent, signaler les travaux qu'elles ont inspirés peut-être, justifier le choix du texte que l'on retient pour la publication dans les *Monumenta*.

Des notes plus sobres devraient en outre, au cours même de la production du texte, éclairer tous les endroits qui demandent explication : sens littéral proposé, rapprochement commandé avec tels autres passages, etc.

L'ensemble des textes serait publié en plusieurs séries dont voici une répartition proposée :

b) *Série I* : Les sources biographiques. Seraient donc publiés, principalement, dans cette première série :

les fragments autobiographiques retenus par les premiers biographes, le cahier de Bernard, les deux Maillefer, Blain édition princeps, et peut-être aussi, l'éloge historique : tous les textes attribués au saint Fondateur, sauf les ouvrages spirituels ou pédagogiques : parmi ces textes, les *Lettres* pourraient constituer un volume particulier dont la base serait l'actuelle édition :

tous les textes contemporains connus où il est question du saint Fondateur : certificats d'études, lettres dimissoires, ordonnances ou condamnations, contrats, actes de décès des Frères, etc., témoignages posthumes, relations de faveur, etc.

enfin quelques études touchant sa personne, sa famille ou son Histoire et qui restent actuellement éparses : iconographie, généalogie, maisons natale ou d'habitation, bibliographie lasallienne exhaustive, etc.

c) *Série II* : Texte intégral des ouvrages spirituels et pédagogiques : *Devoirs d'un Chrétien, Instructions et prières...*, *Recueil, Méditations pour le temps de la retraite...*, *Méditations pour tous les dimanches...*, *Règles de la bienséance...*, *Conduite des écoles chrétiennes* ;

un ou deux volumes particuliers présenteraient la *Pratique du Règlement journalier*, et les textes manuscrits des *Règles communes* de 1705 et 1718, y compris, évidemment, la *Règle du Frère Directeur...* et les chapitres *Des Habits* et *De la Nourriture des Frères*.

d) *Série III* : Documents relatifs à l'histoire générale de l'Institut avant la Révolution française.

Un certain nombre de ces textes — songer par exemple, aux *Douze vertus d'un bon maître*, aux *Avis* et *Circulaires* du T.H.F. Agathon — n'ont pas qu'une importance historique !

Il y aurait lieu, évidemment, d'établir un partage et de viser surtout, soit à permettre une meilleure intelligence des volumes I et II de notre *Histoire générale*, soit à justifier, confirmer et compléter nos connaissances sur le rôle assumé dans le développement de nos institutions par les premiers continuateurs de saint Jean-Baptiste de La Salle.

IV. Conditions de travail

a) Une publication de ce genre et de cette envergure ne peut être l'œuvre d'un seul artisan ; elle suppose la constitution de plusieurs équipes de collaborateurs.

La majorité des documents de ces *Monumenta* sont rédigés en langue française ; les recherches systématiques doivent se faire surtout en France et à Rome.

On pourrait peut-être envisager la création de trois équipes ayant pour centres, la première, la Maison généralice, la seconde, Paris, la troisième, Louvain ou Bruxelles. Des membres correspondants d'Espagne, d'Angleterre, du Canada, des Etats-Unis et d'ailleurs, pourraient être sollicités d'apporter leur concours.

Monsieur Georges Rigault eut été l'homme tout désigné pour orienter en leurs débuts, guider dans leurs travaux et contrôler dans leurs productions, les équipes ainsi constituées ! Le père André Rayez reste un conseiller très autorisé en ce qui concerne la publication des œuvres spirituelles.

b) En principe, une fois le plan d'ensemble accepté, le travail pourrait être réparti entre plusieurs collaborateurs œuvrant conjointement ; en principe aussi, tous les travaux seraient revus par l'une ou l'autre des équipes constituées en commission pour faire rapport au Régime et émettre un vote favorable ou non à la publication.

Chacun des collaborateurs pourrait faire appel à tout autre pour des recherches jugées nécessaires, soit dans les grandes bibliothèques, soit dans des dépôts d'archives ; au besoin, l'une des équipes aurait pour mission principale, sinon pour rôle exclusif, d'assurer ces recherches.

c) On envisagerait la publication de cette douzaine ou quinzaine de volumes chez le même éditeur et dans le même format que l'*Histoire générale*.

Aucune périodicité ne serait prévue pour le lancement des publications : rien n'oblige même à faire paraître les volumes directement en leur entier (on peut envisager une publication par fascicules) ou dans leur ordre définitif (il suffit que chaque volume ou chaque fascicule porte les indications de série et de numéro qui le situent dans l'ensemble de l'ouvrage : c'est ainsi que furent publiés la plupart des volumes des *Monumenta historica Societatis Jesu*).

V. Suggestions de départ

1. Suspendre provisoirement toutes les publications de textes originaux envisagées peut-être par tel ou tel confrère ; ces publications d'autorité privée, pourraient trop aisément desservir la cause des *Monumenta*.

2. Dans un très court délai, établir le recensement des confrères que leurs études personnelles auraient préparés à semblables travaux ; au besoin, procurer le bénéfice de la formation universitaire requise à des confrères qui seraient ensuite chargés d'entreprendre les recherches et publications souhaitées.

3. Au cours des délibérations du Chapitre, ne serait-il pas possible de découvrir déjà quelques personnalités — Supérieurs assistés de confrères pouvant remplir le rôle de conseillers compétents — chargées d'envisager, dans le détail, le plan et les conditions de mise en œuvre du projet esquissé ci-dessus ?

VI. Deux objections

1. Les *Monumenta* mettront entre toutes les mains des textes que, traditionnellement, nous avons gardés comme exclusivement nôtres.

Réponse : le contraire est tout aussi vrai : ce sont des dépôts publics d'archives qui nous ont rendu, par exemple, le plus ancien manuscrit connu de nos *Règles communes* ; c'est la Bibliothèque nationale qui nous a rendu la première édition des *Devoirs d'un Chrétien*.

D'ailleurs, ces textes sont déjà partiellement transmis par Guibert, Rigault et d'autres biographes. Les plus privés d'entre eux, nos *Règles*, peuvent être consultées aux Archives de la Congrégation des Religieux, et, au cours des dernières décades, nous n'avons pu les refuser à divers auteurs (cf. *Monumenta ignatiana*, III, Constitutionum, 3 ; DURAND, C.S.C. LESAGE, O.M.I. ; RAYEZ, S.I. ; etc.)

Et n'est-il pas plus pénible de trouver, à la Bibliothèque Vaticane, par exemple, sous le titre Fratelli delle Scuole Cristiane, éparses et sans valeur d'ensemble, quelques-unes de nos *circulaires instructives et administratives* et autres menues publications, plutôt que de voir s'y inscrire des *Monumenta* qui prendraient rang aux côtés des publications semblables réalisées déjà par tant d'Ordres religieux ?

2. Certains esprits moins ouverts comprendront mal la valeur normative des textes actuels dès lors qu'ils leur apparaîtront différents des textes primitifs.

Réponse : aussi, dans les *Monumenta*, ces textes seront-ils produits comme documents d'Histoire, introduits et annotés de façon à bien préciser leur valeur d'époque.

Si ces précautions ne suffisent pas pour certains, elles assureront aux autres une meilleure intelligence de nos textes les plus précieux et une connaissance plus parfaite de nos origines providentielles.

Ce qui est surtout à craindre, n'est-ce pas que le grand nombre de nos Frères se trouvent dépourvus lorsqu'ils cherchent à connaître de façon certaine les écrits du saint Fondateur ?

Ce qui est à craindre aussi, c'est que nos omissions entraînent, au-dehors comme en dedans, la méconnaissance du vrai message apporté au monde chrétien par ce grand spirituel d'une époque dont nos contemporains découvrent chaque jour davantage les richesses fécondes !

Ce qui est à craindre, c'est qu'au moment où l'histoire religieuse du XVII^e siècle fait l'objet de tant d'études et de travaux, le nom de saint Jean-Baptiste de La Salle reste, par notre silence, privé d'un plus grand rayonnement, et, du même coup, sa doctrine, privée d'une plus large audience de la part de tous les chrétiens.

Rome, avril 1956.

P.S. Ce mémoire était entièrement rédigé lorsque son auteur eut la grande peine de prendre connaissance du livre *Les premiers biographes de saint Jean-Baptiste de La Salle*, publié récemment par un confrère.

N'est-il pas d'autant plus urgent d'éviter le retour de semblables méprises ? Bonne volonté, ténacité admirable dans le travail, réelle dévotion au saint Fondateur et désir manifeste d'aider à une meilleure connaissance de sa vie et de sa pensée restent si évidemment impuissants à faire œuvre de qualité, à faire œuvre utile tout simplement, quand ils ne sont pas servis par une bonne et solide formation, quand leur fait défaut le soutien, le guide et le contrôle qu'apporte le travail en collaboration dans une équipe forte, cohérente et disciplinée.

B. ETUDES ET PUBLICATIONS LASALLIENNES

(Proposition faite aux Frères Visiteurs lors de l'assemblée intercapitulaire de 1961)

I. Les directives du Chapitre général de 1956

Deux commissions se sont particulièrement intéressées aux études et publications lasalliennes :

.. la troisième — Culte du saint Fondateur. Elle demande : « La poursuite des travaux de recherches sur la vie et les écrits de saint Jean-Baptiste de La Salle, par des études critiques dont l'ensemble constituera les *Monumenta lasalliana*, base de départ d'une future biographie critique et d'une étude approfondie de la spiritualité du saint » (Résultats du Chapitre général, p. 52).

.. la neuvième — Publications d'Institut. Elle exprime ce vœu : « Que soient poursuivies les études critiques de tous les écrits de notre saint Fondateur et que se continuent les publications et les écrits cherchant à approfondir et à faire connaître sa spiritualité » (*Op. cit.*, p. 99).

II. Les nécessaires préparations

.. création d'un centre de coordination des recherches et des travaux : la « direction des *Monumenta lasalliana* », établie à la Maison généralice par obédience du Très Honoré Frère, en date du 16 juin 1956 :

- La fonction centralisatrice de la Maison ;
- l'existence d'un premier noyau d'archives lasalliennes ;
- la présence au Lasallianum d'un nombre de plus en plus considérable de Frères étudiants en sciences religieuses...
invitaient à cette localisation.

Celle-ci rend plus aisée l'application de cette directive parfois méconnue ailleurs : « Toutes les études qui intéressent tout l'Institut seront soumises au contrôle préalable du Secrétariat général » (*Op. cit.*, p. 99).

.. développement d'une bibliothèque pouvant introduire aux études lasalliennes :

- recherche et achat d'ouvrages permettant de reconstituer les conditions d'existence du saint et de nos premiers Frères : histoire et droit, pédagogie, vie religieuse et spiritualité, langue et coutumes.

— c'est à l'occasion de telles recherches que fut retrouvé et acheté en mai 1960, un exemplaire de l'édition princeps des *Règles de la bienséance et de la civilité chrétienne*. Aucun exemplaire de cette édition n'avait pu être signalé précédemment.

- préférence donnée, dans tous les secteurs, aux auteurs et aux éditions qui peuvent avoir influencé la formation du saint, ou avoir été des sources de ses œuvres écrites.

— à titre d'exemples, sont exposés une dizaine d'éditions du XVII^e siècle dont plusieurs citées par le chanoine Blain.

- une décision du Régime a fixé le budget nécessaire à de telles acquisitions pour

la période 1957-1963 : les achats de matériel et les frais d'entretien ont été assurés par surcroît :

— à cette date, près de 5 000 volumes ont pu être acquis.

● à deux reprises — 29 juin 1957 et 23 novembre 1958 — le Très Honoré Frère a demandé l'aide des districts et des communautés : suggérant d'offrir à la bibliothèque lasallienne de Rome les ouvrages éventuellement disponibles,

— trois offres à ce jour ;

demandant que soit au moins communiqués la liste des ouvrages du genre, possédés par nos bibliothèques,

— une réponse à ce jour.

.. recherche et mise en valeur des pièces d'archives concernant la vie du saint Fondateur et les origines de l'Institut (1651-1751) :

● à l'heure actuelle, et pour cette même période, les archives de la maison généralice conservent :

des registres ou documents originaux : quelques unités ;

des copies authentiques d'actes divers : quelques dizaines ;

des copies non certifiées, souvent incomplètes et peu rigoureuses, de divers documents entreposés dans les archives publiques : un nombre considérable.

● la plupart du temps, de telles pièces ont été découvertes ou établies par nos Frères (Calixte, Lucard, Abel, Victorin, Casimir-Vincent, Donat-Charles, Maxime...) ou signalées par des externes (archivistes ou historiens) à l'occasion de sondages très limités, sinon de rencontres purement fortuites.

Un exemple récent : quelques contrats de location d'immeubles signés par le saint Fondateur ont été retrouvés en 1960 par le P. Michel, c.s.sp.

● depuis peu, et grâce à la générosité de quelques Frères Visiteurs un dépouillement systématique des dépôts d'archives susceptibles de contenir des dossiers ou des pièces utiles a pu être envisagé et commencé :

à titre d'exemple, sont exposés les « Lasalliana » recueillis, microfilmés et inventoriés par le Frère Leon de Maria.

● on envisage de publier, intégralement ou partiellement, les inventaires des dépôts les plus riches ou les plus intéressants ;

les documents touchant de plus près la vie du saint seraient même publiés in extenso.

III. Une première réalisation : les « Cahiers lasalliens »

a) Leur raison d'être

.. rendre accessibles sans nouveau délai, les textes les plus importants de l'histoire et de la littérature lasalliennes ;

.. préparer prudemment les deux ouvrages définitifs souhaités par le Chapitre général :

● une vie du saint Fondateur, reposant sur l'examen critique des sources historiques et biographiques ;

- un recueil de tous les écrits du saint, les textes de ceux-ci étant établis en toute rigueur.

b) *Vers une biographie critique du saint Fondateur*

.. un ouvrage de base : celui du chanoine BLAIN, édition 1733 ; prolix, maladroit, déconcertant... il reste le meilleur témoin ; s'il faut le critiquer, il faut, avant tout, tenter de ne rien perdre des informations qu'il contient :

- une réimpression anastatique de l'ouvrage est actuellement en cours = *Cahiers lasalliens*, 7 et 8 ; des feuilles spécimens sont exposées.

- divers index — noms de personnes, noms de lieux, matières, citations, allusions — sont en préparation : ces index réduiront à peu de chose les morceaux d'éloquence du chanoine ; ils mettront surtout en lumière sa documentation extrêmement riche, et souvent rigoureuse ; surtout, ils rendront plus aisée l'utilisation de ces 1 100 pages trop touffues.

.. le contrôle de cet ouvrage par la publication des autres sources biographiques :

- le ms. de Bernard (1721) = C.L. 4.

- les deux ms. de Maillefer (1723 et 1740) en édition confrontée = C.L. 6.

des index plutôt réduits seront joints à chacune des biographies ; des tables plus développées seront éditées par la suite ; elles renverront à la fois à Blain, aux deux Maillefer et à Bernard. Ces index cumulatifs ne feront pas qu'orienter le lecteur, ils constitueront déjà une première édition comparée des quatre récits les plus autorisés de la vie de saint Jean-Baptiste de La Salle.

.. les documents d'archives concernant la vie et les activités du saint ; ces pièces confirment parfois très opportunément l'unanimité des premiers témoignages ; d'autres fois, elles permettent de décider entre les divergences ou les oppositions des anciens récits ; exceptionnellement, elles comblent certaines lacunes des biographies.

.. viendrait alors la publication d'une chronologie basée à la fois sur les données fournies par les biographes et les informations recueillies dans les documents d'archives :

ce serait la meilleure préparation de cette biographie critique qu'il serait permis dès lors d'attendre avec une plus juste confiance.

c) *Vers la publication des œuvres complètes du saint Fondateur*

.. la décision de la Sacrée Congrégation des Rites et sa portée réelle : « Il ne conste pas que les ouvrages attribués au Vénérable Serviteur de Dieu aient été écrits par lui, excepté les lettres... » (10 janvier 1852 ; approuvé par Pie IX le 16 janvier 1852).

Prise à la suite de plusieurs examens ayant porté très généralement sur des éditions posthumes et visiblement retouchées des œuvres du saint, cette décision signifiait qu'il eût été injuste d'imputer au Serviteur de Dieu le mot à mot de ces textes.

et par conséquent, de s'en servir comme base d'une discussion serrée sur la parfaite orthodoxie de sa doctrine.

.. l'authenticité des ouvrages destinés aux écoles :

- aucune des objections formulées jadis contre cette authenticité n'est à retenir :

— l'anonymat des publications est lui-même définitivement levé par les attestations des *Registres de librairie* et de l'un des privilèges (*Registres*, aux années 1702 et 1711 ; privilèges de 1703 1705, 1711 et copie de 1713).

● mais il reste indispensable de poursuivre la recherche des éditions anciennes, surtout pour les œuvres que nous ne pouvons lire actuellement qu'en des éditions posthumes :

— seules, les éditions parues du vivant du saint, et en accord avec les permissions, privilèges ou contrats obtenus ou passés par lui, nous restitueront « certainement » sa pensée ;

— la comparaison de plusieurs de ces éditions reste souhaitable : elle pourrait être des plus éclairantes.

.. l'authenticité des ouvrages destinés aux Frères :

— chacun d'eux pose un cas particulier :

● le *Recueil* est plus riche de passages empruntés, mais il est édité du vivant du saint :

● l'*Explication de la méthode d'oraison* paraît plus originale, mais elle n'est imprimée que vingt ans après la mort du saint ;

● les *Méditations* ont été recueillies par des copistes malhabiles, puis revues et corrigées, peut-être même considérablement ;

● *Règles* et *Conduite* sont certainement, en ordre principal, des œuvres du saint ; mais plus que d'autres, elles garderaient des retouches introduites à la suggestion des Frères...

— aucun de ces ouvrages, pourtant, ne se présente aujourd'hui comme apocryphe :

● leur attribution au saint est traditionnelle, et l'on ne peut présenter actuellement contre elle aucun argument décisif ;

● il ne semble même pas qu'il faille généraliser les opinions professées au siècle dernier et qui voudraient que tous les ouvrages du saint aient été restitués à partir de fragments d'un enseignement oral saisis par des auditeurs bénévoles.

.. programme de travail :

— de chacune des œuvres du saint, donner, en reproduction photomécanique, le texte intégral de l'édition la plus ancienne : ce serait l'objet d'autant de *Cahiers lasalliens*.

— pour chacune d'elles, pousser aussi loin que possible l'étude des sources, et produire celles-ci en des études analogues à celle du Frère Flavien-Marie : *Les citations néotestamentaires dans les Méditations pour le temps de la retraite* = C.L. 1.

De telles études conduiraient à départager aussi exactement que possible les emprunts et les parties proprement originales.

— sur l'ensemble des parties originales, établir une étude scientifique du vocabulaire, de la langue et du style de l'auteur : malgré la diversité des matières, des genres et des époques de rédaction, malgré aussi les différences de valeur des éditions, une telle étude permettrait de détecter bon nombre de retouches.

— l'ensemble de ces travaux rendrait enfin possible la présentation d'éditions critiques dignes cette fois d'un terme employé si souvent de façon abusive.

Note 1

Parmi d'autres, on retient ici quelques accusés de réception des *Cahiers* parus à cette date :

C.L. 1. « Pour moi, c'est une découverte. A ma honte, je dois avouer que je ne pensais pas que ces grands textes pauliniens sur l'apostolat avaient jamais été appliqués à l'enseignement des laïcs. J'étais certain qu'une telle application était légitime et nécessaire. Je ne pensais pas qu'elle avait été faite d'une manière aussi continue, profonde, systématique et que, finalement, votre vocation de Frère Enseignant repose peut-être là-dessus... »

A. Decourtray, Directeur au Grand Séminaire, Lille.

« Le F. Sauvage n'a pas seulement reproduit l'édition princeps qui est sûre et qui était devenue rare. Frappé par le fait que ce texte est un véritable centon de textes néotestamentaires, il a non seulement voulu recenser toutes les citations (dont bon nombre plus ou moins implicites avaient échappé aux éditeurs antérieurs) mais étudier les choses de plus près.

Au point de vue littéraire, il est parvenu à prouver que le saint a travaillé d'après la traduction du P. Amelote, oratorien, dans l'édition de 1707...

Au point de vue doctrinal, d'autre part, le F. Sauvage montre comment le Fondateur des Frères a constitué une véritable théologie néo-testamentaire du kérygme et l'a appliquée à ses religieux en tenant compte évidemment des analogies nécessaires... »

(Ph. Delhaye, Professeur aux facultés de Lille et de Lyon) — *Ami du clergé*, 19 janvier 1961.

C.L. 2-3. « Je viens de recevoir les numéros 2 et 3 des *Cahiers lasalliens*, et je tiens à vous féliciter immédiatement de votre beau et important travail. Je suis très heureux de l'allure que prennent les *Cahiers* et de leur caractère scientifique. Vous rendez un immense service à l'Institut par des études de ce genre. Je souhaite très vivement longue vie aux *Cahiers* ainsi conduits... »

André Rayez, S.J., Chantilly.

« Ils contiennent une documentation vraiment très intéressante sur les premiers temps de votre Institut. Leur préparation semble avoir été faite à la perfection. Mes félicitations aux auteurs ».

Cardinal E. Tisserant, Rome.

Note 2

Les souscriptions aux *Cahiers lasalliens* ont été ouvertes selon les modalités suivantes :

.. une souscription aux *Cahiers* 1 à 6, en date du 23 novembre 1958. 63 districts ont souscrit un total de 1 370 exemplaires.

On propose aux Chers Frères Visiteurs d'étendre — sauf avis contraire de leur part — cette même souscription aux *Cahiers* 9 et suivants, à paraître avant la tenue du prochain Chapitre général.

.. une souscription aux *Cahiers* 7 et 8 = Reproduction anastatique des deux volumes in-4° de l'édition 1733: *La vie de Monsieur Jean-Baptiste de La Salle...* par M. (BLAIN). 41 districts ont souscrit un total de 747 exemplaires.

On se permet de remettre un nouveau bulletin aux chers Frères Visiteurs qui n'ont point encore souscrit.

Les Cahiers lasalliens
Via Aurelia, 476
Roma, C.P.99B.

APPENDICE

Témoignages d'ensemble sur le Frère Maurice Hermans

En complément à la première et à la seconde parties de ce *Cahier*, nous regroupons ici quatre témoignages d'ensemble sur le Frère Maurice. Ils viennent de Frères qui ont été particulièrement proches de lui durant une période plus ou moins longue. Il s'agit des témoignages

1. Du Frère José-Pablo Basterrechea, Vicaire général (1966-1976) et Supérieur général (1976-1986) de l'Institut.

2. Du Frère Félix del Hoyo, Procureur général de l'Institut depuis 1978.

3. Du Frère Léon Lauraire, Secrétaire à l'éducation à Rome de 1982 à 1988.

4. Du Frère Jean-Guy Rodrigue, Secrétaire des Etudes lasalliennes.

Il nous a semblé préférable de ne pas morceler ces témoignages. Leur lecture reprend, sous une forme personnelle, bien des points dont il est question dans ce *Cahier*.

Le texte de l'homélie prononcée aux funérailles du Frère Maurice (18 juillet 1987) est reproduite à la suite de ces témoignages.

Du F. José Pablo Basterrechea.

Selon moi, le Frère Maurice-Auguste possédait une personnalité extrêmement riche qui enrichissait abondamment et généreusement tous ceux qui vivaient auprès de lui. Remarquablement doté de qualités religieuses et humaines, il se montrait toujours attentionné et généreux pour offrir tout ce qu'on lui demandait ou qui pouvait être bénéfique à autrui.

Combien de fois — nombreuses à coup sûr — je dus recourir à ses services. J'étais assuré de sa disponibilité respectueuse et aimable, aussi bien que de la perfection minutieuse de la collaboration qu'il offrait. Promptitude particulièrement appréciable de la part d'un homme continuellement sollicité par un travail exigeant. A des signes imperceptibles de contrariété qui pouvaient paraître sur son visage, il fallait deviner qu'il était préoccupé par l'accumulation des projets qu'on lui confiait et qui, en telle ou telle occasion, pouvaient excéder son admirable capacité de travail.

Ce qui m'impressionna également — et ceci atteignait l'un des objectifs que doit poursuivre un responsable — ce fut son effort exemplaire et fécond en moyens pour animer la vie communautaire, tant dans la communauté du Conseil général que dans la communauté centrale ou administrative de la Maison généralice. Je me souviens très bien d'une préoccupation insistante qu'il montra afin que les horaires de la Maison fussent plus souples et moins lourds. — Je me réfère surtout à ce que l'on vivait il y a deux décennies —. Il cherchait à faire éviter les attitudes passives et résignées dans ce qui devrait toujours être une vie donnée dans la joie et l'accord dans les choix. Les crises inévitables dans les relations communautaires, plus ou moins passagères, le peinaient et le poussaient à chercher avec ardeur les moyens de les surmonter.

Il ne sera pas nécessaire que je fasse allusion à ses initiatives bien connus pour réjouir nos réunions de communauté de tout genre, lors des fêtes communes... C'était peut-être l'aspect le plus apparent et le plus frappant d'une attention constante et multiple pour hausser le niveau et alléger le climat de la vie fraternelle. Effort de charité dans lequel s'unissait parfaitement en lui la conviction religieuse et la créativité des moyens pour dilater les âmes et répandre la confiance réciproque.

En ce sens nous pouvons dire qu'il sut se maintenir jeune d'esprit en dépit des inévitables ravages de l'âge... Et sa sensibilité s'avérait même extrême lorsqu'il se rendait compte que certains faisaient allusion — sur un ton plus ou moins enjoué — à la diminution de ses capacités ou à son vieillissement. Il aurait aimé demeurer toujours, et il s'efforçait inlassablement de rester disponible à tout, avec la vigueur et toute la fraîcheur des années où nous l'avons connu dans la plénitude de ses moyens et dans son dévouement surprenant aux nécessités les plus diverses et les plus importantes du service de l'Institut, dans l'attention pressée à l'égard des Frères.

Personnalité très riche, certainement... Dans laquelle la charité fut effectivement reine et couronnement de tant de vertus et donna unité et exemplarité d'une vie si intensément vécue...

[Traduit de l'espagnol]

Du F. Felix del Hoyo.

Plus le temps passe et plus il m'est difficile de prendre un papier pour y mettre mes souvenirs ou témoignages concernant la figure de notre regretté Maurice-Auguste. Bien que l'ayant connu depuis presque quarante ans, je me trouve dans l'embarras pour pouvoir dire quelque chose qui ne soit pas connu déjà et illustré par d'autres qui l'ont connu de plus près pendant telle ou telle période de sa vie.

Je crois que Maurice est parti sans avoir livré beaucoup de secrets de sa riche personnalité. Il m'est difficile de dire comment il était au plus profond de lui-même, tellement certains traits de sa personnalité apparaissent en contraste avec d'autres. Sociable, enjoué, serviable... mais aussi taquin et un peu moqueur par moments... et extrêmement réservé, timide et distant à d'autres moments. Les confidences et les épanchements du cœur, ce n'était pas ce qui le distinguait, du moins oralement. Dans les lettres il s'épanchait un peu plus, mais malheureusement je n'en ai pas gardé: mes déplacements «missionnaires» m'ont amené à faire le «nettoyage» assez souvent...

Bien que je n'aie pas l'intention de parcourir systématiquement toutes les étapes de sa vie où je l'ai connu, je glanerai ici et là quelque souvenir ou allusion rapide concernant telle ou telle période, avant d'arriver au chapitre de la Procure, sur lequel je suis censé devoir m'arrêter un peu plus.

Comme je l'ai rappelé ci-dessus, Maurice communiquait plus facilement par écrit qu'oralement. Je me rappelle que, lorsqu'il était maître de chapelle au second-noviciat, il faisait appel quelquefois, à l'approche des grandes fêtes, à quelques Frères des autres communautés de la Maison pour renforcer telle ou telle partie de la chorale. J'étais alors professeur au scolasticat missionnaire. Eh bien, c'était par écrit qu'il entraînait normalement en communication avec les intéressés: esprit méthodique et ordonné, certes, mais aussi une certaine timidité d'approche.

De la période de son sous-directorat au second-noviciat, beaucoup de témoins peuvent parler: conférences sur la Règle (avec *Pour une meilleure lecture...*), préparation minutieuse des promenades, prestations comme maître de chapelle, etc.

Que dire de la période de Maurice étudiant à l'Angelicum? Avant de le rejoindre à la Faculté de droit canonique, en 1954, j'avais terminé les études à la Faculté de philosophie, et nous avons suivi ensemble quelques cours de l'Institut de spiritualité, toujours à l'Angelicum. Ce fut le Frère Denis, Vicaire général, exerçant les fonctions de Supérieur général depuis le décès du Frère Athanase-Emile en septembre 1952, qui me demanda de m'inscrire à la Faculté de droit. Il estimait que, puisque les cours étaient donnés en latin et que Maurice n'avait pas fait d'études latines, quelque aide pouvait lui venir du fait d'avoir un compagnon. En fait, cependant, Maurice s'en tirait très bien tout seul. Comme d'ailleurs il avait une bonne connaissance de l'espagnol, il pouvait bénéficier de l'édition bilingue (latin-espagnol) du Code de droit canonique, la seule qui existait alors en langue moderne; dans les autres langues il n'y avait que des commentaires, mais pas l'édition entière du texte.

Par ailleurs, le talent polyvalent de Maurice lui faisait venir à bout des difficultés qu'il pouvait rencontrer dans des études pour lesquelles il n'avait pas eu une préparation directe. Ses études universitaires avaient été faites dans le domaine des sciences exactes. Il s'avéra alors que par une sorte de loi de compensation, son manque de familiarité avec le latin se vit largement contrebalancé par son aisance dans le domaine des chiffres, dont

l'importance est considérable dans les études de droit (numéro des canons, dates, sources, etc.). Sans parler de sa mémoire exceptionnelle qui lui permettait de tout maîtriser. Aussi arrivait-il que, des matières telles que les « Fontes Juris canonici » qui, pour le commun des étudiants, étaient dures et ingrates, constituaient les délices de notre Maurice qui s'y plongeait pour se délasser entre une étude et l'autre...

Je ne peux pas apporter de témoignages concrets sur un aspect de la vie d'étudiant qui devient parfois tabou, surtout à un certain âge : les examens. Le caractère extrêmement réservé de Maurice, d'un côté, son plus grand âge de l'autre, faisaient que l'aventure des examens se passait dans le secret, sans les confidences ou échanges plus faciles et spontanés entre étudiants ordinaires. Je n'ai cependant aucun doute sur le fait que tous ses examens aient été parfaitement réussis. Par ailleurs, son âge, son sérieux, son assiduité, son intelligence et sa plus grande maturité le faisaient tenir en grande considération auprès des professeurs, en particulier du doyen, l'inoubliable père Alvarez.

Quant aux autres contacts entre étudiants, il faut rappeler qu'il n'y avait pas alors de « séminaires » ou travaux en équipe, mais seulement des « exercices » ou travaux personnels à présenter individuellement aux professeurs. L'ambiance et le style étaient ainsi très individualistes. Cela n'empêchait pas parmi les étudiants les taquineries et commentaires au compte des professeurs, cela va de soi, et Maurice s'en payait autant que les autres, discrètement, bien sûr. Il avait aussi vite établi la cote de chaque professeur, et il lui arrivait même, pendant quelques cours plus « pauvres », de se racheter en s'adonnant à la composition des mots croisés (ces mots croisés, il les publiait en Belgique et en destinait le revenu à aider des personnes dans le besoin, me confia-t-il une fois).

Ce fut pendant ces années où nous fréquentions ensemble la Faculté de droit canonique, que celle-ci se vit envahie pas des jeunes étudiants de l'Opus Dei en grand nombre. La plupart étaient de langue espagnole, et un bon nombre avaient été nos élèves, en Espagne surtout. Ils venaient de finir leur baccalauréat. Comme on sait, pour entrer à la Faculté de droit canonique, il n'est requis d'autre diplôme que celui qui est exigé pour entrer à l'université en chaque pays. Ce qui fait que ces jeunes gens, entrés à la Faculté de droit canonique à l'âge de 18 ou 19 ans, en sortaient trois ans après avec leur doctorat en poche. Comme à l'époque nous étions en soutane et rabat blanc, certains de ces jeunes de l'Opus Dei, nos élèves, vinrent nous saluer.

L'un d'eux, je me rappelle, était élève au collège Notre-Dame de Lourdes, à Valladolid, et avait été gardien de but de l'équipe de foot-ball qui, pendant quatre années consécutives avait gagné la Coupe Interscholaire du « Generalísimo ». Pris de confiance, nous nous mîmes alors à lui poser des questions sur le pourquoi de cette invasion de l'Opus Dei à l'Angelicum, combien étaient-ils, etc, etc. Il commença alors à changer de ton, passant de l'effusion à la réserve et à l'ambiguïté, et se voyant aussitôt entouré par d'autres compagnons accourus en mission protectrice... Ce fut un de nos premiers contacts avec la « maçonnerie blanche », comme on ne tarda pas à la dénommer.

En complément des études académiques à l'Angelicum, ce fut, pour Maurice et moi, l'Ecole pratique de droit pour les religieux, organisée par la SCRIS (Sacré Congrégation des Religieux, devenue CRIS) au palais des Congrégations à San Calisto, au Trastevere. A cette Ecole pratique, comme à la Congrégation des Religieux elle-même, dominait alors le groupe de canonistes clarétins (CMF) avec les Larraona, Tabera, Guttierrez, etc. C'est à partir d'un cours du P. Larraona sur la Province religieuse que je décidai de prendre

ce sujet pour ma «tesina» de licence et éventuellement pour le doctorat, faisant une étude de notre législation et histoire sur ce point. Cela marcha pour la licence, puisque je me limitais à l'étude canonique de la figure juridique de la province en général. Mais pour le doctorat, je reçus un «veto» du Frère Denis, Vicaire général. Je dus me débrouiller alors pour changer de plan : au lieu de faire l'étude spécifique envisagée de notre législation et histoire, j'élargis alors l'étude à d'autres Instituts religieux sous forme d'étude comparée. Je me suis souvent demandé quelle avait pu être la part de Maurice dans toute cette affaire.

J'ai mentionné le groupe de canonistes clarétins qui faisait école à l'époque, rivalisant parfois avec d'autres groupes de canonistes, belges en particulier (Vermeersch, Creusen, etc.). Nul besoin de dire de quel côté penchait Maurice en cas de controverse...

Je ne peux pas manquer de rapporter un autre souvenir bien particulier de la vie de Maurice comme étudiant : la création du «trio angélique». Eh oui ! Puisque nous étions à l'époque trois étudiants suivant des cours à l'Angelicum — Maurice, Michel Sauvage et moi — et que tous les trois nous avons un certain goût pour la musique, voilà qui était vite fait de former un trio vocal, que quelqu'un ne tarda pas à dénommer «angélique», en collant un surnom à chacune des parties, en fonction de rôles (ténor, basse, contralto) : «angelo», «angelone», «angeletto»... Des morceaux, tels que «La bécasse» et autres, tirés du riche répertoire de Maurice, à plusieurs voix, étaient exécutés par le trio aux fêtes de famille des différentes communautés de la Maison groupées dans le grand réfectoire.

Maurice étalait là un des traits de sa personnalité qui ont laissé le plus de traces dans la tradition de la Maison généralice et que lui-même consacrera par la suite dans des numéros inoubliables tels que «La Maison généralice, ice, s'est mariée avec Maurice, ice...». Son répertoire de chansons était aussi vaste et varié que les circonstances le demandaient et quelques-unes, comme «La culture physique», «Un coup de rouge»... étaient demandées plus souvent par l'auditoire amusé. Il me souvient avoir entendu dire que Maurice retenait par cœur plus de cent cinquante chansons de jeunesse, avec la série complète de leurs couplets. Dans ces années-là, il suivait aussi de près les différents festivals de la chanson italienne (Canzonissima, San Remo...) et avait même ses chanteurs ou chanteuses préférés (Orietta Berti, Gigliola Cinquetti...). Dans son répertoire la chanson italienne était bien représentée : O sole mio, la Montanara, Torna Sorrento... mais aussi celles du moment : I papaveri, Vecchio scarpone, Papà Pacifico, La Pioggia...

Un autre aspect de cette époque lointaine des années 50-60 : le cinéma. Les salles publiques étaient interdites au clergé et aux religieux ; il y avait quelques salles privées où l'on pouvait voir les productions de plus grande importance de l'époque. Une de ces salles était la Sala Belarmino, sous l'église du même nom, à la Piazza Ungheria. Là, le P. Morlion, dominicain belge, un des promoteurs de l'Université «Pro Deo» à Rome, et des études sociales à l'Angelicum, organisait des séances et des cycles de ciné-forum, permettant de suivre les différents courants de l'après-guerre. Maurice et moi y étions assidus. Il nous est arrivé cependant, une fois ou l'autre, par suite des changements imprévus au programme, d'assister à de vrais navets : une fois même à un film russe, parlé en russe, et sans doublage ni sous-titre. On imagine facilement les taquineries de Maurice qui s'en suivaient : «Feliciano, quand est-ce que tu m'invites à un film russe?»... Il me le rappelait plus tard dans ses lettres, lorsque j'étais en Afrique ou au Liban, disant qu'il ne trouvait personne pour l'accompagner au cinéma, encore moins à un film russe...

De la période suivante — Maurice, directeur des étudiants : 1957-1961, je n'ai pas beaucoup de souvenirs précis. Elle coïncida avec mon séjour à Bordighera (1957-58) et mon premier séjour en Afrique (1958-59) ; et lorsque je suis rentré à Rome en 1959 pour prendre le Secrétariat de Jesus Magister, je restais en communauté avec la Sainte-Famille, alors qu'il faisait communauté à part avec ses étudiants au Bloc du Lasallianum. [...] Comme on sait, à cette époque-là (encore avant le Concile) les différentes sections de la maison restaient assez isolées les unes des autres.

Et nous arrivons à la période de Maurice comme Procureur général (1962-78). Là encore, mes souvenirs sont assez flous, surtout pour les commencements, car ce fut bientôt ma seconde période en Afrique (1964-68), période qui fut marquée à Rome par des événements majeurs d'Eglise (fin du Concile et premières années de l'après-Concile) et de l'Institut (39^e Chapitre général) que j'ai vécus de très loin, dans le tropique africain. Vint ensuite une période de quatre ans (1968-72) pendant laquelle, bien que me trouvant à Rome de nouveau (lié à la destinée des premières années du CIL), mes contacts personnels avec Maurice s'étaient passablement relâchés, puisque depuis le Chapitre général 1966-67, les Frères jusqu'alors « à la suite du Régime » avaient été « élevés » au rang d'Assistants et faisaient partie désormais de la communauté du Régime. Quant aux quatre années suivantes (1972-1976), elles sont celles de mon séjour au Liban, ce qui fait que j'ai vécu éloigné de Maurice les années marquées par l'hémorragie des sorties de l'Institut, qui ont dû peser lourd sur son âme sensible, d'autant plus que, parmi les destinataires des rescrits nombreux qu'il a dû expédier, il devait s'en trouver un bon nombre qui étaient pour lui autre chose qu'un numéro anonyme de protocole...

Sur ces années-là se greffe aussi la préparation du 40^e Chapitre général qui, comme le 39^e, le vit parmi les protagonistes de premier rang. Et c'est aussi pour le Chapitre de 1976 que je me vois de nouveau à Rome comme traducteur. J'avais dû quitter le Liban par des moyens de fortune, la guerre y ayant éclaté l'année précédente, mettant en crise tous les moyens de transport.

Le Chapitre amena une relève de la garde au sommet de l'Institut et un changement radical de structure. « L'ancien Régime » était bel et bien fini ; à la place des seize conseillers (Frère Vicaire et quinze Assistants), pas plus que six conseillers. La nouvelle équipe remettait à leur place primitive de « suiveurs » les quatre Généraux. Restait à savoir quel serait leur sort, du fait que leur désignation ne relevait pas du Chapitre général, mais du Frère Supérieur et de son Conseil. Le Frère Supérieur estima qu'il n'y avait pas lieu de tout renouveler, ni tout de suite. De fait, la Postulation gardait le même titulaire, et seul le Secrétaire général fut changé tout de suite après le Chapitre.

Le Frère Maurice continua à la tête de la Procure encore deux ans, pendant lesquels il conduisait, comme président d'une Commission post-capitulaire de six Frères, la révision du *Livre du Gouvernement*. Je faisais partie de cette Commission, dont le travail dura plus d'un an. Je me voyais ainsi, à plus de vingt ans de distance, attelé avec Maurice à une même tâche : jadis, celle d'étudiants à l'Angelicum, devant suivre les mêmes cours, écouter les mêmes professeurs... ; maintenant, celle de travailler ensemble à la rédaction de nos textes législatifs propres. Mais avec une différence notable : dans les années 50 chacun travaillait pour soi » et il faut dire qu'il n'y avait pas alors autant d'ouverture au travail en équipe que l'on peut trouver aujourd'hui. En 1976-77, par contre, il s'agissait d'un travail en équipe sur un même objectif. Dans les deux cas, toutefois, je pus être

témoin des qualités remarquables de Maurice : capacité de travail, méthode, équilibre, finesse, mémoire...

Dans la Commission post-capitulaire, je pouvais admirer de plus près une autre de ses qualités : son génie littéraire, s'alliant merveilleusement avec sa maîtrise des chiffres ; sa facilité de parole, orale ou écrite ; son aisance à rédiger des textes, selon la variété des genres littéraires. Tout le monde, à la Maison-mère, pouvait admirer ses adresses et discours de circonstance lors des fêtes de famille (anniversaires, rencontres de toute la maisonnée, fête variées...) A la Commission, on pouvait admirer de plus près sa maîtrise du langage en matière de lois ; il aimait à employer les termes propres du « jargon » juridico-canonique : dicastère, indiction et célébration d'un Chapitre, instruire un procès, dirimant (empêchement), etc.

Sa mémoire étonnante lui permettait de renvoyer tout de suite à une source, de repérer une référence pertinente à propos de tel ou tel texte, de dénicher telle répétition, lacune, doublet... Sans être un polyglotte déclaré, il était à même de saisir la pensée exprimée dans plusieurs langues, en particulier les langues officielles de l'Institut. Il avait de même une bonne maîtrise de la langue italienne, langue protocolaire courante pour les démarches auprès du Vatican.

De la Commission post-capitulaire, je m'aperçois d'être ainsi passé à quelques aspects propres aussi à son rôle de Procureur général près le Saint-Siège. Je dois dire que, sous cet aspect, je l'ai connu beaucoup moins que d'autres Frères dans la maison, qui ont vécu plus longtemps et plus près de lui pendant cette période. Des seize ans qu'il est resté en charge, j'en ai passé huit en dehors de Rome, et dans les années restantes, j'ai été dans des communautés différentes de la sienne (CIL ou communauté centrale, alors qu'il était dans la communauté du Conseil général). Ce n'est que lorsque la tâche de la Commission post-capitulaire fut achevée, en 1977, que la question de son remplacement à la tête de la Procure vint sur le tapis.

Maurice me fit savoir alors que mon nom était parmi ceux qui avaient été proposés, au sein du Conseil général, pour le remplacer. La chose ne pouvait pas me surprendre, évidemment, étant donné ma préparation en matière de droit. Mais j'avoue ne pas être resté indifférent au fait que ce fut Maurice lui-même à m'en parler en premier, disant qu'il avait appuyé ma candidature. Je m'empressai tout de même de lui faire savoir que, tout en restant disponible, je ne voyais pas pourquoi ce remplacement devait se faire tout de suite. Je tins ensuite ce même langage au Frère José Pablo, Supérieur. J'estimais que le Frère Maurice jouissait encore d'une bonne santé et qu'il pouvait très bien continuer quelques années, au moins jusqu'à la réunion intercapitulaire de 1981. Cela me permettrait, à moi-même de continuer encore quelque activité « au large », avant de m'enrôler dans la Confrérie de « Saint-Pierre aux Liens » (je crois que le mot était du Frère Charles-Henry, qui y opposait celle de « Saint-Paul hors les Murs », se référant aux deux catégories d'Assistants d'alors...). Mais il fut décidé que je prendrais la place de Maurice à la charge de la Procure, au printemps de 1978. J'avais alors le même âge que Maurice lorsqu'il commença (51 ans), mais, en 1978, Maurice avait seulement 67 ans, contre les 79 que comptait le Frère Alcime-Marie lorsqu'il céda la place à Maurice en 1962.

A partir du moment où ma candidature fut confirmée, Maurice m'ouvrit toutes grandes les portes de la Procure et me remit une clé. Je ne me rappelle pas combien de temps ce fut avant le 30 avril 1978, date de mon obédience. Mon « initiation » au métier

ne fut pas longue. Le caractère méthodique de Maurice permettait de se mettre au courant très aisément des différentes sortes de démarches à poursuivre, de la forme protocolaire à appliquer aux diverses pièces à préparer. Mon initiation fut certainement plus aisée que ne put l'être la sienne. Non pas que Frère Alcime manquait de méthode, loin de là, mais la disposition du matériel d'archives et des dossiers gagna énormément par l'ameublement moderne que Maurice avait fait installer au bureau de la Procure, dont il confia le projet et l'exécution à ses confrères des Ecoles Saint-Luc de Belgique.

En effet, dès que l'on entre dans le bureau, on a l'impression de quelque chose de différent : table de travail panoramique, spacieuse, avec place prévue pour la machine à écrire, tiroirs abondants et bien placés pour dictionnaires, manuels de consultation fréquente, papier à lettres, enveloppes, formulaires de différentes sortes... : trente-quatre petits tiroirs et compartiments à portée de la main, rien que sous la table-bureau, sur la partie arrière, de part et d'autre de deux chaises à pattes roulantes, dont une plus basse pour écrire à la machine, placée elle aussi à une dizaine de centimètres plus bas que le reste de la table. Front de la table dégagé, curviligne, élégant. Contre les murs, des armoires extrêmement pratiques pour loger : bibliothèque, fichiers, dossiers, matériel divers. Même disposition des armoires dans le bureau adjacent du secrétariat de la Procure. Il est vrai que l'aspect de l'ensemble peut donner l'impression d'entrer dans un cabinet de pharmacie, à cause surtout de la couleur blanche des armoires, mais cela est vite oublié devant le caractère hautement fonctionnel de chacune des parties comme de l'ensemble.

Outre la disposition matérielle, est remarquable la disposition formelle des dossiers et autre matériel d'archives ou de bibliothèque, qui fait que l'on se retrouve facilement lorsqu'on cherche quelque pièce.

Quant au fonctionnement routinier des affaires à traiter, il suffit de quelques semaines pour que l'apprenti puisse se rendre familiers les différents types de formulaires, rapports, suppliques, etc., à rédiger, surtout lorsque la préparation canonique et la connaissance de la langue sont déjà assurées.

Après son remplacement, le Frère Maurice avait le choix de sa résidence, soit à Rome, soit en son district d'origine. Etant donné qu'il gardait la direction des études lasalliennes, il choisit de rester à Rome. On sait que des situations semblables où le titulaire d'un poste cède la place à un autre, tout en restant sur les lieux, peuvent créer des circonstances délicates si le démissionnaire manque de discrétion et n'arrive pas à oublier ce qu'il a été pendant de longues années. Tel n'a pas été le cas avec Maurice. Il n'a jamais interféré dans les affaires de la Procure depuis le remplacement, sauf évidemment lorsque moi-même j'allais lui demander son avis sur telle ou telle chose, ce que je faisais bien volontiers d'ailleurs. La discrétion et délicatesse naturelles de Maurice, parfois outrées, ont trouvé là une nouvelle occasion de se montrer à plein.

Etant différents par tempérament, origine géographique et autres facteurs, nous avons parfois aussi des points de vue différents sur telle ou telle question ou manière de procéder. Là encore, grande discrétion et respect de l'autre, de la part de Maurice. Je ne donnerai qu'un exemple : la question des renvois de Frères de l'Institut. Pendant les seize ans de Maurice à la tête de la Procure, il n'a pas intenté un seul de ces procès de renvoi, bien que les cas ne manquaient pas, hélas, dans la période post-conciliaire, qui a été celle de son mandat. Lorsque je me suis vu devant les premiers cas sollicités par le Conseil général, j'ai voulu avoir l'avis de Maurice. Il me dit que, en effet, à la CRIS, le

vent ne semblait pas être favorable à ce genre de procès, mais que peut-être les temps avaient évolué et qu'il faudrait explorer le terrain. C'est ce que je fis ; je me rendis compte que, s'il est vrai qu'à la CRIS on était quelque peu exigeant là-dessus, ce genre de démarches n'avait jamais cessé d'avoir cours. Je compris alors que la timidité du Frère Maurice, ou son excessive prudence, alliées à son penchant au perfectionnisme dans tout ce qu'il entreprenait, l'avaient empêché de se lancer dans ces aventures procédurières qui ne manquent pas de pièges, certes.

Peut-être fallait-il être un peu « Quichotte », comme moi-même, pour s'y lancer... qui sait ? Le premier cas auquel je dus m'aventurer arriva deux années après mon arrivée en fonctions, puis, quelques mois après, ce fut le cas du fameux Victor-Etienne, qui traînait depuis une demi-douzaine d'années ; un demi-douzaine d'autres cas ont suivi, dont le dernier en date est celui du non moins fameux Gregory, entrepris sitôt après l'élection du Frère Johnston comme Supérieur général, pour mettre un terme à une situation intolérable qui avait traîné aussi pendant presque deux décennies. En tout cela, je n'ai pas perçu la moindre réaction de la part de Maurice, ni dans un sens ni dans l'autre, pas un commentaire, pas une allusion : c'est un autre trait de sa désarmante discrétion, qui vous mettait souvent dans l'embarras, ne sachant pas comment l'interpréter.

A propos du changement de garde à la Procure, je ne veux pas omettre un facteur important : le rôle du secrétaire, Yves Mazé ; un rôle de continuité, de sécurité, d'efficacité. Déjà lorsque j'étais au Liban, le Frère Maurice me faisait part de ses difficultés à trouver un secrétaire comme il faut. Il en avait essayé plusieurs, sans succès, pour une raison ou l'autre, jusqu'à l'arrivée du Frère Yves, en 1974, qui, malgré ses limitations physiques, de la vue en particulier s'avéra tout de suite être l'homme qu'il fallait : compétence, discrétion, connaissance des langues, disponibilité, bonne méthode, etc. Avec lui, la « transition » était bien assurée. [...]

Sur une chose, le Frère Maurice avait changé la pratique de son prédécesseur : celle des aumônes aux monastères de moniales. Alors que Alcime distribuait de petites sommes un peu partout, Maurice, d'accord avec le Frère Charles-Henry, réduisit à trois le nombre de ces monastères, choisis dans le secteur proche de la Maison généralice, afin de pouvoir leur offrir une aide plus substantielle. Quand il m'expliqua cela, je crus comprendre qu'une sorte d'entente avait eu lieu entre les Curies généralices de Rome par le truchement de l'Union des Supérieurs majeurs pour se répartir l'assistance aux monastères de cloîtrées, qui avaient recours un peu à tout le monde. Puis je vins à apprendre qu'il n'en était rien, ce qui expliquait peut-être que des demandes d'aide continuaient à parvenir à la Procure provenant d'un peu partout, outre les trois monastères « adoptés » par nous.

Un autre détail intéressant, relativement au remplacement du Frère Maurice à la Procure. Lorsque j'appris qu'il restait à la Maison généralice, je lui ai proposé de garder la chambre qu'il occupait au rez-de-chaussée, puisque j'avais déjà depuis deux ans une chambre à la maison. Il ne voulut rien savoir. Il a seulement accepté de garder pour sa nouvelle chambre un certain nombre de pièces d'ameublement qu'il s'était lui-même procurées. Il me revient à la mémoire l'expression du Frère Carmody entrant un fois dans la chambre de Maurice : « Ah bon, voilà votre « boudoir » ! »... Maurice emporta aussi tout l'attirail cardinalice du cardinal Suenens, dont il était le gardien. Il m'avait bien proposé d'en prendre la garde moi-même, mais je lui avais répondu que les rapports avec le cardinal étaient un élément d'ordre personnel et non liés aux fonctions de Procureur. Il est bien

connu, par ailleurs, comment Maurice «se mettait en quatre» pour s'occuper du cardinal lorsqu'il venait à la maison, et bien avant son arrivée pour tout préparer...

J'ai mentionné plus haut le travail de Maurice à la tête de la Commission post-capitulaire (1976-77) à laquelle je prenais moi-même part. Par la suite, nous avons travaillé ensemble dans les autres Commissions qui ont, soit préparé, soit suivi le Chapitre général de 1986 et la révision de la *Règle*. Ces commissions sont : «La Commission romaine», chargée de classer les quelque 4 000 notes des Frères destinées à la révision de la *Règle* (1983-1984) ; la «Commission Internationale pour la *Règle*» (1984-1985) chargée de préparer le projet de nouvelle *Règle* à présenter au Chapitre de 1986. Or, comme il se fait que j'étais alors Procureur général, Maurice n'a jamais accepté la présidence de ces Commissions, étant lui-même le premier à proposer le Procureur général en fonction comme président, ce qui finit pas être agréé par le groupe, tout en reconnaissant en Maurice une plus grande expérience et compétence.

Je dois dire que dans le travail de ces Commission, Maurice montra encore une fois la même discrétion qui l'a toujours distingué. Il intervenait, bien sûr, comme les autres membres, mais sans prétendre jamais à assumer un quelconque «leadership». Souvent, il me fallait même l'interpeller pour le faire sortir de sa réserve et obtenir son point de vue sur la question étudiée. Je remarquais qu'avec l'âge, cette tendance à la réserve et à se renfermer en lui-même s'accroissait de plus en plus, avec parfois une certaine tendance à la somnolence. Cela tranchait nettement avec cet esprit entreprenant qu'il manifestait auparavant lorsqu'il était lui-même à la tête des Commissions. Après le Chapitre de 1986 il n'y eut pas de Commission post-capitulaire à proprement parler. Le Conseil général était chargé de faire suivre les démarches auprès de la CRIS en vue de l'approbation de la *Règle*, confiant l'aspect technique de l'affaire au Frère Maurice et à moi-même. Là encore, il se refusa de prendre le premier rôle qui, d'après lui, revenait au Procureur général en exercice. Sa contribution était mise à partie, bien sûr, lorsqu'il s'agissait de donner une forme littéraire à telle ou telle rédaction d'article, amendement apporté, etc. Disponibilité, compétence, réserve extrême et discrétion l'ont toujours ainsi accompagné.

De cette disponibilité, je m'en voudrais de ne pas mentionner, avant de terminer, un dernier exemple, parmi tant d'autres, montrant à quel point Maurice était toujours prêt à rendre service, même au détriment de projets ou de centres d'intérêt qui lui tenaient plus à cœur. Je le rapporte en reconnaissant ma part de culpabilité dans l'épisode en question, qui se situe dans la période où Maurice n'était plus Procureur général. Un des Frères étudiants africains d'un autre Institut résidant dans la maison, vint à moi cherchant de l'aide dans sa besogne de taper son mémoire de licence. Voulant lui épargner la dépense que comporterait la fait de l'envoyer à une des «copisteries» de la ville, je me permis de l'adresser au Frère Maurice, dont je connaissais bien la facilité comme dactylographe (chose que je n'avais pas moi-même). Tout en rejimant quelque peu, Maurice accepta. Mais il ne se passa pas un long temps avant qu'il ne se rende compte qu'il s'agissait bien moins de dactylo que de rédaction et même de contenu. Et le voilà, mon Maurice, lancé dans une telle affaire, laissant de côté d'autres tâches bien plus utiles, sauf évidemment pour le Frère étudiant africain...

Un dernier témoignage, encore dans le contexte de la disponibilité de Maurice : son intérêt pour quelques jeunes employés de la maison et autres personnes qui venaient à lui pour une raison ou l'autre, et qu'il a suivis bien plus tard dans la vie, obtenant souvent

(mais je ne saurais dire toujours) la reconnaissance de ces personnes qui venaient lui rendre visite ou l'invitaient chez elles, une fois mariées et avec des enfants...

Devant mettre finalement un terme à ces pages de témoignage personnel sur notre regretté Frère Maurice, je crains qu'elles ne laissent sur sa faim le lecteur, comme elles me laissent moi-même. De cette extraordinaire figure lasallienne, ayant rayonné si discrètement mais si profondément au long des dernières décennies de la vie de l'Institut, qui réussira à dire tout le secret ?

Du F. Léon Lauraire ¹.

D'évidence il était doté de talents et de possibilités intellectuelles rares qui lui avaient permis d'acquérir une culture vaste et solide. Je n'ai jamais cherché à savoir exactement quelles qualifications universitaires il avait obtenues, mais son travail durant une bonne cinquantaine d'années l'a amené à s'occuper successivement — et parfois simultanément — de sciences, de théologie, de droit canonique, d'histoire, etc. Il avait beaucoup appris, beaucoup lu, et surtout beaucoup retenu et assimilé. Bien que n'ayant jamais observé directement sa méthode de travail, j'ai constamment admiré la claire organisation de son esprit. J'avais l'impression d'une belle « mécanique intellectuelle » bien huilée — et je ne mets dans l'expression aucune nuance négative — dans laquelle une mémoire exceptionnelle lui permettait de rassembler rapidement ses souvenirs, ses références, ses connaissances sur un sujet précis. Combien de fois lui ai-je posé des questions sur des points précis, particulièrement au sujet de l'Institut, de sa fondation, de son histoire... et admiré avec quelle clarté, quelle précision et quelle documentation jaillissaient les réponses ! Quel moyen commode de gagner du temps et de savoir comment orienter éventuellement ses propres recherches.

Ce qui m'a souvent impressionné, c'est la rigueur historique et scientifique qu'il tenait à apporter en toutes ses recherches, ses affirmations, ses écrits. C'est aussi avec la même attention sourcilleuse et la même exigeante perspicacité qu'il lisait ce que d'autres — Frères, laïcs ou autres — écrivaient sur les sujets qui touchaient plus ou moins à des thèmes qu'il avait lui-même étudiés, concernant les origines de l'Institut. En ces occasions, il pouvait être un censeur vigilant et sans complaisance.

Ce regard critique vis-à-vis de ses œuvres comme de celles des autres lui permettait de parler du Fondateur avec la chaleur de la conviction et de la piété filiale quand il le fallait, mais sans se laisser abuser ou polariser excessivement sur le sujet. Cela lui évitait le langage intransigeant ou les prises de position passionnelles que n'évitent pas toujours les spécialistes. N'étant pas un admirateur inconditionnel, ni panégyriste de vocation, il savait, avec objectivité et sérénité souligner les faiblesses, les contradictions, les manques de la pensée de saint Jean-Baptiste de La Salle. C'est ainsi qu'il parlait parfois, avec un brin d'ironie amusée — mais sans minimiser tout ce que nous lui devons — des outrances pieuses et des exagérations hagiographiques du chanoine Blain.

Le même regard critique, lucide et bien souvent amusé, il le portait aussi sur les réalités d'aujourd'hui : le monde, l'Eglise, l'Institut, la communauté autour de lui. Il ne se laissait pas abuser par les faux-semblants et savait épingler les petits travers et les ridicules. Il s'en gaussait volontiers, sans méchanceté, éclatant de son rire sonore comme pour bien marquer qu'il ne mettait aucune méchanceté personnelle dans ses observations. Ce qui l'irritait peut-être davantage, c'était la sottise humaine, surtout quand elle se paraît de suffisance. Dans ces cas, ses appréciations ne manquaient pas d'une certaine rudesse, d'une franchise abrupte.

Mais par rapport aux Supérieurs investis de l'autorité, surtout proches et présents, il faisait preuve d'une grande discrétion, d'une réserve et d'une déférence jamais prises en défaut. Son jugement restait libre et clairvoyant, mais je pense qu'il aurait estimé

¹ Du témoignage du F. Léon Lauraire, quelques extraits ont été détachés et figurent dans la 1^{re} partie de cet ouvrage.

inconvenant de le formuler. Les limites de son estime se percevaient davantage à ses silences, à ses réticences à parler. Je crois que c'était sa façon à lui de marquer son obéissance religieuse. N'hésitant pas, par ailleurs, à formuler ses idées, opinions ou propositions lorsqu'elles étaient sollicitées ou lorsque le cadre institutionnel l'y invitait. Il savait le faire d'ailleurs avec courage, avec force et conviction, voire même une certaine rudesse. Les sous-entendus malins, les allusions perfides, les circonlocutions embarrassées n'étaient pas son fait en de telles circonstances.

Sur les questions propres à l'Institut, il avait accumulé des connaissances si vastes qu'il apparaissait un peu comme une sorte « d'encyclopédie lasallienne vivante ». Sa conscience professionnelle le conduisait cependant à vérifier ses connaissances avant de répondre aux questions, dès qu'il ressentait le moindre doute. Pour ce faire, s'il s'agissait de rendre service, il n'hésitait pas à passer de longs moments pris sur ses occupations ordinaires pourtant si importantes, afin de consulter ses documents ou ses sources.

Bien souvent, l'écoutant parler ou lisant certains de ses articles, j'ai eu l'impression de vérifier la justesse des deux vers français devenus adage populaire :

« Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement,

Et les mots pour le dire arrivent aisément. »

Ses conférences étaient un discours clair, charpenté, précis. Il parlait en phrases bien construites, directes, sans hésitations. Un régal pour les auditeurs et une bénédiction pour les personnes chargées de la traduction simultanée.

Du F. Jean-Guy Rodrigue.

J'ai eu l'avantage de vivre en compagnie du Frère Maurice pendant les trois dernières années de sa vie. Un travail de recherche sur les *Méditations* de saint Jean-Baptiste de La Salle, entrepris sous sa tutelle, me rapprocha de lui en septembre 1984. Depuis lors, nous avons travaillé l'un près de l'autre, profitant, pour ma part, de ses connaissances sur la vie et l'œuvre du saint Fondateur, et des conseils de sagesse que sa longue expérience à Rome lui avait permis d'accumuler. En retour, je m'efforçais de lui faciliter certaines tâches dans la mesure de mes moyens et de son bon vouloir. Cependant, le soutien que j'ai pu lui fournir dans la retranscription des textes du *Vocabulaire lasallien* reste à coup sûr le plus important.

Parmi les nombreuses contributions du Frère Maurice à une meilleure information sur les origines de l'Institut et sur la pensée de M. de La Salle, la parution du *Vocabulaire lasallien* se classe comme l'une des grandes réalisations. Elle a exigé de lui une somme peu commune de patience, d'ordre, de ténacité et de foi pendant plus de vingt années. Frère Maurice a cru à ce moyen de diffusion de la pensée de La Salle. Il s'y est appliqué malgré les contrariétés, les angoisses et les incompréhensions parfois. Rappelé vers son Seigneur et Maître le 16 juillet 1986, Maurice n'aura pas eu le plaisir de feuilleter le dernier volume, le sixième, de cette série, dont l'ensemble couvre près de 5 400 pages. Voilà un précieux héritage que nous a légué ce vaillant lasallien.

Travailleur infatigable, Frère Maurice ne s'accordait que peu de moments de loisir. Sa correspondance abondante exigeait de lui de longues heures devant la machine à écrire. A titre de directeur des études lasalliennes, il recevait de nombreuses demandes de renseignements sur les sujets les plus divers. Très souvent, des investigations étaient nécessaires pour présenter une justification valable. Ainsi, lui ayant fait part un jour, de l'état de mes recherches, j'ai reçu peu de temps après un message parsemé de références. Celles-ci ne pouvaient sûrement pas se trouver comme par hasard sur le coin de son bureau de travail.

Avait-on besoin d'un conférencier pour présenter un thème lasallien? Désirait-on un animateur pour une retraite annuelle ou une récollection? Cherchait-on quelqu'un pour composer un article de revue, pour produire les textes d'une publication? Frère Maurice était sans cesse contacté et, sans négliger ses tâches habituelles, il trouvait moyen d'insérer cet imprévu dans son programme de travail. Jusqu'au dernier jour de sa vie, il fut sollicité. Le texte de la brochure soulignant le 50^e anniversaire de la Maison généralice exigea de lui des efforts très pénibles. Quelques jours avant le trouble cardiaque qui devait le soustraire à notre affection, Frère Maurice développa devant ses confrères quelques réflexions sur l'esprit de la nouvelle *Règle*. Son expérience vécue et les connaissances acquises par l'étude des *Règles* composées par M. de La Salle ainsi que celles récemment approuvées par l'Eglise faisaient autorité en ce domaine.

Il arrive bien souvent que celui dont les services sont souvent requis développe des attitudes qui le rendent impatient, ou irascible ou d'humeur orageuse. Frère Maurice a su échapper à de tels comportements. Que de fois je l'ai interrompu dans sa tâche alors que le crépitement de la machine à écrire révélait qu'il suivait une bonne piste. «Ne t'excuse pas, Frère Jean-Guy, tu es toujours chez toi, chez moi». Et il abandonnait tout pour résoudre mon problème.

Les jours de fête sont l'occasion de réjouissances fraternelles au réfectoire. Vers la fin du repas, Frère Maurice s'amenait et exécutait avec entrain une des nombreuses

chansonnettes de son répertoire. Secondé par une mémoire exceptionnelle, il enfilait sans une hésitation les 5, 8 ou 10 couplets. Les gestes accompagnaient les paroles. Sur cette joyeuse lancée, plusieurs confrères venaient mêler leur voix.

«L'humour, c'est la doublure de l'amour ;
c'est la politesse du cœur.
C'est un sourire sur soi-même
quand on risque de se croire trop important.
(J.-P. Dubois-Dumée)

Frère Maurice ne manquait pas de cet humour. Il lui en fallut une forte dose pour conserver la simplicité et le naturel qui l'ont sans cesse caractérisé dans les divers postes de confiance que les autorités de l'Institut lui ont confiés. A n'en pas douter, il aimait profondément ses confrères, et se trouvait à l'aise au milieu d'eux. Ses occupations ou, depuis quelques années, la fatigue auraient pu motiver une absence à l'un ou l'autre des promenades communautaires. Au contraire, il se prêtait même à décrire certains lieux qu'il connaissait ou à égayer les esprits et les cœurs par des chansons d'un autre âge, mais délicieuses venant de lui.

Toute la personne du Frère Maurice, son regard vif, son sourire en coin, son marcher énergique malgré un embonpoint assez prononcé, dégageaient une grande maîtrise de soi et la joie de vivre. Ses manières engageantes, sa politesse attentive aux autres lui méritaient l'affection de tous ceux qui l'approchaient.

Frère Maurice avait développé une forte personnalité. Un jugement sûr, des connaissances étendues et bien assimilées appuyées par une expérience unique au sein de l'Institut, par une mémoire sans failles, par une élocution ferme et convaincue, donnaient à ses interventions une valeur et une force qui emportaient bien souvent les décisions.

Sa bonhomie et son entregent ne versaient jamais dans la candeur ou la naïveté. Il jugeait rapidement les intentions de ses interlocuteurs et si, en quelques occasions, il a cédé à certaines demandes exigeantes à son égard, il ne se déroba pas à la parole donnée.

Présent en terre italienne pendant quarante ans, Frère Maurice en avait accepté toutes les exigences. Il possédait parfaitement la langue de Dante. Il ne se rendait que très rarement à la télévision française à l'heure des nouvelles. «Nous sommes en Italie, me disait-il, il convient que nous sachions ce qui se passe ici d'abord».

Il comptait de nombreux et fidèles amis à Rome ; il participait volontiers à leur joie, comme aussi il compatissait à leur souffrance. Ses amis ne se situaient pas dans la classe des bien nantis.

Frère Maurice conservait un grand respect et une profonde affection pour son Eminence le cardinal Suenens, son compatriote. Chaque fois que celui-ci s'annonçait, il passait beaucoup de temps à faire les préparatifs nécessaires. Rien ne devait manquer pour assurer à M. le Cardinal un séjour agréable, exempt de tout souci matériel. D'autre part, son Eminence ne cachait pas la grande estime et l'admiration qu'il lui portait. Devant répondre à un engagement, Frère Maurice me demanda, un jour, de tenir sa place auprès du cardinal. A la fin du séjour, sur la route menant à l'aéroport, il a été question du suppléant : «Vous vous êtes très bien acquitté de votre tâche, me dit-il en souriant, mais...»

Je n'ai connu le Frère Maurice que bien peu de temps, et encore au moment où sa santé et sa vigueur subissaient l'outrage des ans. Cependant, avec quelle énergie et quelle

jeunesse d'âme il accomplissait les obligations de la vie quotidienne ! Il remarquait que sa mémoire ne le servait plus aussi fidèlement qu'autrefois. Cependant, lors des promenades régulières dans le parc après la pause-café du matin, nous avions toujours grand plaisir à l'entendre décrire avec force détails certains événements survenus à la Maison généralice il y avait dix, quinze ou vingt ans. Absent de Rome en juillet 1987, je n'ai appris le décès de ce confrère très estimé qu'après son inhumation. Les moments de stupeur un peu apaisés, je lui ai parlé comme s'il était tout près de moi :

Maurice, tu es allé rejoindre celui qui t'a choisi et qui t'a porté dans sa tendresse tout au long de ta vie. De là-haut, jette un regard de temps à autre de notre côté, et intercède pour nous auprès de Dieu, de la très saint Vierge, de saint Jean-Baptiste de La Salle que tu as su nous faire découvrir par ton travail. Comme j'aurais aimé te présenter cette contribution à l'étude des sources des *Méditations* auquel tu t'es intéressé si vivement depuis les débuts en 1980. Rends-moi capable de mener à bonne fin la tâche entreprise sous ton égide, et de servir sans compter à ton exemple.



**HOMÉLIE DE L'EUCARISTIE DES FUNÉRAILLES
DU FRÈRE MAURICE HERMANS
LE 18 JUILLET 1987
EN LA MAISON GÉNÉRALICE DE ROME**

Nous voici rassemblés pour la célébration des funérailles de notre cher Frère Maurice HERMANS

Je dois d'abord réclamer l'indulgence et la compréhension. Sans doute, ai-je été téméraire en acceptant de prononcer l'homélie, à l'invitation du Frère Supérieur. Téméraire, parce que depuis le 8 juillet et surtout depuis dimanche dernier, nous avons vécu à Lille, le retour à Dieu du Frère Eugène BODEL, dans un déchirement que beaucoup ici ont partagé.

Je n'ai donc disposé ni du temps, ni de la possibilité de concentration pour ramasser en quelques phrases, ce qui, de fait, bouillonne en mon esprit et en mon cœur, au sujet de Maurice.

Mais cette même difficulté, je l'aurais tout aussi bien ressentie, je pense, si j'avais pu prendre davantage de recul devant l'événement.

Lors de la disparition subite d'un Frère de Lille, ancien lui aussi de la Maison généralice, le Frère Edmond-de-Jésus, Frère Eugène BODEL écrivait en 1982 : « Dès l'annonce de cette mort foudroyante, la parole de Jésus à la Samaritaine, *Si tu savais le don de Dieu*, m'est venue à l'esprit. Il m'est apparu alors que pour une communauté de Frères, chaque religieux est comme une parcelle de ce don de Dieu. Par chacun de nos Frères, le Seigneur se révèle à nous ».

C'est vrai, mais devant le visage du Frère Maurice, je me trouve comme paralysé et impuissant à exprimer en quelques pauvres mots, les richesses foisonnantes et contrastées d'une personnalité à la vitalité et au rayonnement hors du commun. Je me trouve comme un débutant auquel on proposerait l'exécution d'une symphonie, ou d'un opéra, alors qu'il ne disposerait que d'un frêle pipeau.

C'est un orchestre qui serait nécessaire. Le nombre et la diversité des proches, des Frères, des amis du Frère Maurice, ici assemblés ce matin, forment cet orchestre, et si chacun d'entre nous pouvait simplement ramasser en une phrase ou deux, quelle parcelle du don de Dieu il a reconnue en Maurice, cette simple évocation nous conduirait, j'en suis sûr, à reprendre dans l'action de grâce le refrain du Psaume : *Merveilles, merveilles que fit pour nous le Seigneur*.

J'en ai fait l'expérience en causant de Maurice, hier, avec le Frère Mérian, qui regrette beaucoup de ne pouvoir être ici, et le Frère Patrice qui avaient été ses collègues au Conseil général, de 1966 à 1976.

Accordez-moi donc votre indulgence. Faute de temps, j'ai dû être un peu long. Cette nuit, quand, arrivant à la Maison généralice, j'ai appris qu'on avait eu la délicatesse de me laisser le choix des lectures, j'ai beaucoup hésité. Là encore, la diversité des richesses humaines et chrétiennes de Maurice pouvait suggérer de nombreux fragments symboliques. Si je me suis décidé à adopter les deux passages que nous venons d'entendre (Actes 2, 42-47, « La première communauté chrétienne », et Matthieu 13, 44-46, « Le trésor caché, la perle précieuse trouvée »), c'est parce qu'ils me semblent correspondre à trois aspects de son visage sur lesquels je propose que nous nous arrêtions quelques instants.

Maurice, l'homme fidèle à la communion : Maurice, le Frère fidèle à l'Institut, qui a pressenti les richesses cachées du Fondateur, a concentré l'ensemble de ses forces et de ses activités sur la mise à jour de ce trésor indispensable au renouveau ; Maurice, le religieux fidèle à Dieu, Dieu véritable trésor qu'il n'a jamais cessé de rechercher passionnément tout au long de sa vie ; Dieu qu'il a reconnu de plus en plus comme un père de tendresse et de miséricorde : Dieu dont le visage, nous l'espérons, lui est apparu lorsqu'il a rejoint sa maison.

*
* *

L'HOMME DE LA COMMUNION

Le premier souvenir que j'ai de Maurice est fugitif mais intense. C'était au cours de la retraite de trente jours que j'effectuais à Louvain, Jesu Placet, en août 1946. Dans notre groupe d'une petite cinquantaine de retraitants, assez fidèles dans l'ensemble au silence requis, un bruissement inusité, un début d'après-midi, une rumeur, un frémissement communiqué de bouche à oreille : *Le Frère Maurice-Auguste passe dans la maison.*

C'était sa maison, celle où s'était écoulée jusque-là la plus grande partie de sa vie de Frère, déjà longue et surtout fort remplie pour cet homme qui n'avait pourtant que 35 ans. Mais il portait l'habit depuis vingt ans, il avait conquis son diplôme de régent et avait engagé de brillantes études de mathématiques, dont il souffrira un peu de ne les avoir pas achevées.

Et surtout, à Louvain, il avait enseigné à l'École normale, à la maison de formation. Il était sous-directeur du scolasticat au moment de la guerre et il avait dirigé avec hardiesse l'évacuation des jeunes Frères vers la région toulousaine. Plus tard, rentré à Placet, il était devenu directeur du petit-noviciat.

Ce qui me frappa, en ce minuscule événement (ce passage de Maurice à Louvain pendant les trente jours), c'est l'attachement que lui manifestaient les retraitants, dont beaucoup, sans doute, avaient été ses élèves au jувénat et au scolasticat. Plus j'ai fréquenté Maurice, causé avec lui en de longues heures d'échange, plus j'ai été saisi par la force de l'affection qui l'unissait à son district d'origine, non comme à une abstraction, mais comme à un groupe d'hommes concrets ; il les connaissait chacun par leur nom, et souvent par leur histoire ; il suivait cette histoire et savait les rejoindre et les soutenir dans l'épreuve. Ses anciens, d'ailleurs, il les aimait toujours lorsque, pour certains d'entre eux, ils avaient décidé de suivre un autre chemin.

Sa fidélité était sans condition et sans reprise. Elle n'était certes pas sans lucidité ni exigences ; mais, ce que Maurice cherchait d'abord et toujours, c'est à aider l'autre à trouver en lui-même l'exigence et les capacités intérieures de croissance. Il allait vers celui qui s'arrêtait, découragé, au bord de la route. Mais s'il l'abordait avec compassion, c'était toujours avec le propos de le remettre sur ses pieds et de le relancer pour sa marche en avant. En cela, en cette obstination de chercher et de découvrir le positif dans ceux dont il s'occupait, Maurice était foncièrement éducateur, même s'il a été arraché à cette mission d'Institut, pour lui passionnante comme elle l'est pour tant de Frères.

Jusqu'au bout, Maurice a été fidèle à son district, et s'il avait décidé cette année de ne pas partir en vacances, c'est qu'il jugeait avoir été suffisamment présent en Belgique lors du Chapitre auquel, fidèlement aussi, ses confrères l'éalisaient chaque fois. Fidèle à son district, fidèle à son pays, gardant à Rome des amitiés profondes et une disponibilité sans limite pour nombre de ses compatriotes.

Il aimait rejoindre la colonie belge pour certaines célébrations nationales ; il portait au cardinal Suenens une affection admirative et une attention minutieuse ; il gérait, avec quelques autres, une fondation liégeoise pour des bourses d'études, destinées à de jeunes ecclésiastiques ou à des artistes. Il en était préoccupé la dernière fois que je l'ai rencontré. Nul doute que sa disparition va être ressentie comme un appauvrissement dans la colonie belge à laquelle nous présentons nos sympathies.

Je n'ai rien dit jusqu'ici de la famille du Frère Maurice ; et pourtant je l'ai découvert peu à peu : Maurice aimait passionnément les siens, ses parents dont il parlait avec vénération, ses sœurs et frères nombreux et spécialement son frère René, membre de l'Institut comme lui et qu'il admirait pour ses talents musicaux. Les deux frères avaient ensemble rédigé un certain nombre de pièces musicales, des cantiques, notamment, que nous avons chantés naguère avec élan.

Il suivait la vie de ses proches, accompagnait les joies, soutenait les épreuves. Je me souviens entre autres du souci qu'il a profondément porté à la maladie de l'une de ses sœurs. Il suivait aussi le développement des familles, les naissances, les mariages, la croissance des jeunes générations. A l'occasion de voyages pour son travail, il allait les rencontrer jusqu'en Espagne.

Nous comprenons un peu la souffrance que vous éprouvez, vous les proches du Frère Maurice, vous son frère, et pressentons, sans pouvoir le mesurer vraiment, le vide que sa disparition va produire. Il nous demeure dans la communion de la famille de Dieu où il est entré et où il a rejoint vos parents.

Aussi discrètement que possible, je voudrais rappeler ici que Maurice, au lendemain de la guerre manifesta la fidélité de son amitié familiale pour des proches soumis à de très lourdes épreuves, suite à l'occupation. Il agissait avec une discrétion entière, mais la fidélité de son affection se traduisit en actions qui lui demandaient un courage exceptionnel.

En 1946, donc, quand il passait à Louvain, pendant nos trente jours, Maurice venait prendre congé ; il était envoyé par son district pour participer à la première session du second-noviciat qui, au lendemain de la guerre, reprenait à Rome, le fil interrompu en 1940. Il y trouvait un jeune directeur, le Frère Nicet-Joseph. Avec lui, il nouera des liens d'estime réciproque et d'amitié dont l'influence débordera largement le cadre du second-noviciat. Il y rencontra aussi l'aumônier, le Père Dauchy, qui exercera dans sa vie, une influence très grande. Arrivé comme second-novice, Maurice ne sortait du second-noviciat que pour y rentrer en qualité de sous-directeur. Et dès lors, sa vie bascula.

Il ne devait plus quitter Rome, et vous avez célébré ici, en 1986, le 40^e anniversaire de sa présence à la Maison généralice ; une chanson familière se fredonne en ce moment, j'en suis sûr, en toutes vos têtes et tous vos cœurs, une chanson toute simple mais qui dit bien tout l'amour réciproque de Maurice et de la Maison généralice.

Venu à Rome, Maurice se fait Romain autant que possible. Il prend au sérieux la fidélité à la communion aux hommes avec lesquels il est appelé à vivre, et au milieu qui les nourrit. Il apprendra la langue italienne très sérieusement, et parviendra à la très bien

posséder. Il lie amitié avec nombre de Frères des districts italiens, de Rome surtout, et il les accompagne avec discrétion, mais profondément, toujours disponible pour répondre à leurs appels.

Il suit assidûment la presse italienne, la télévision italienne, la chanson italienne, devient très informé de la vie politique du pays, se passionne parfois pour tel ou tel homme de gouvernement dont il suit anxieux, les efforts civiques, économiques, sociaux. Bref, Maurice, à la Maison généralice, n'a pas vécu dans une île coupée du milieu environnant. Il a vécu à Rome, il a vécu en Italie.

Je voudrais ajouter ici qu'il était proche du personnel de la Maison, à une époque où bien des services domestiques étaient pris en charge par des jeunes gens venus de provinces éloignées : Maurice les connaissait personnellement, il leur donnait des cours, les aidait à se préparer à un métier : il effectuait les démarches pour les aider à trouver un emploi. Je sais des foyers pour lesquels la mort du Frère Maurice est ressentie comme un deuil familial...

J'ai revu tout à l'heure Benito, Reginaldo...

Mais bien entendu, sa fidélité à la communion, c'est d'abord dans la communauté concrète à laquelle il appartenait que Maurice la vivait. Il a connu bien des régimes et des organisations dans la Maison. Il a vécu dans toutes les communautés de cette Maison : sous-directeur du second-noviciat, chargé entre autres des relations avec l'Economat, la Procure... toujours disponible afin de laisser aux seconds-novices la liberté de l'approfondissement spirituel.

Etudiant tardif en droit canon, latiniste débutant à 42 ans, il est le boute-en-train d'un groupe de treize Frères débutants et l'élément temporisateur de leurs élans réformistes.

Lorsqu'en 1957 se fonde «Jesus Magister», Maurice devient le directeur de cette communauté particulière. Il s'intéresse à chacun de ses membres il les aide et les stimule : il encourage leur créativité, et, pour soutenir leur espoir de recherche, il crée la revue *Lasallianum*, dans laquelle de nombreux travaux universitaires seront publiés. Bientôt le nombre des étudiants atteindra la soixantaine. Pendant quelques années, plusieurs membres d'autres congrégations de Frères se joindront à cette communauté. Avec une souplesse non exempte d'abnégation et de courage, Maurice s'ingénie à obtenir pour ces jeunes un régime plus adapté que celui de la Maison, aux conditions de la vie d'étudiant.

Et puis, en 1962, Maurice devient Procureur général, à la suite du Régime, comme on disait alors, formant communauté avec le Frère Secrétaire général, le Frère Postulateur général, le Frère Econome général (quand celui-ci était de passage à Rome). L'organisation du Conseil général en 1966 fait de Maurice, un Assistant. Sa communauté, c'est alors un groupe de dix-sept Frères, qui n'est pas de tout repos, sous la direction inspiratrice et douce du Frère Charles-Henry auquel des liens particuliers unissaient Maurice depuis qu'ils avaient été compagnons de second-noviciat.

Et puis, Maurice retrouve la communauté centrale ; il en devient le sous-directeur ; il l'épouse tout à fait, ne réclamant d'autre privilège que celui de mettre au service de la communion, sa connaissance de la Maison, son intérêt pour les personnes, son souci de la mission de cette Maison pour le bien commun de l'Institut.

Le texte de la première lecture (sur la vie de la communauté de Jérusalem), Maurice l'a cité souvent, et notamment dans son opuscule *Pour une meilleure lecture de nos Règles*

Communes. Mais, il l'a vécu avant d'en faire une référence. Il croyait à la communauté. Il était homme de communauté, c'est-à-dire homme d'attention à chacun, homme de prise en charge des services, en mettant ses dons à profit. La liturgie de la Maison lui a dû beaucoup ; l'animation de la prière aussi ; mais également les fêtes qu'il excellait à égayer par ses chansons, tout comme il était attentif à les provoquer, par exemple en soulignant les jubilés. Le Frère directeur pouvait s'appuyer sur lui et les Frères savaient qu'ils pouvaient toujours recourir à ses services, à ses conseils, à ses bons offices.



L'INVENTEUR DU TRÉSOR LASALLIEN

La communion des cœurs et des âmes, Maurice en a éloquemment parlé. Il l'a d'abord vécue dans le prosaïsme quotidien d'une incarnation sans échappatoire en sa communauté concrète. Homme de cœur, homme de relations, homme spontané, homme de contact, homme du concret, Maurice a pourtant marqué l'Institut d'une manière déterminante et profonde. Venu de Belgique-Sud, il y avait été sensibilisé très tôt aux problèmes que posait à l'Institut dans les années 40, la fidélité à une *Règle* en bien des points surannée, et l'interprétation de ce texte vivant, trop souvent figé par une sorte de sacralisation du littéralisme.

Il arrive comme sous-directeur au second-noviciat en 1947, alors que, sans maturation suffisante, on vient de faire procéder à l'approbation par le Saint-Siège du texte à peine épousseté et émondé à la suite du Chapitre de 1946.

Sous-directeur, Maurice est chargé des conférences sur la *Règle*. Sans forfanterie, mais avec une audace surprenante pour l'époque, il aborde ce texte dans un esprit et selon des méthodes guère employées pour la *Règle*.

Il étudie de manière critique, met en lumière la complexité de ses sources, démonte son articulation et souligne l'architecture d'ensemble d'un texte trop souvent considéré comme monolithique et dont chaque article aurait eu la même valeur.

Il distingue ainsi entre les *Règles* permanentes et les pratiques soumises à de nécessaires changements. Il distingue aussi entre la lettre et l'esprit, et montre la force dynamisante de ce dernier en commentant notamment le chapitre 2 et le prologue au chapitre 16 sur la régularité.

Ceci se passe entre 1947 et 1953 ; c'est cette année-là que Maurice *s'arrache du ventre* (Péguy) le texte de la petite brochure, *Pour une meilleure lecture de nos Règles Communes*. J'étais alors chaque jour auprès de lui ; et en le voyant s'acharner pour faire paraître ces réflexions aujourd'hui évidentes, alors révolutionnaires chez nous, je me mettais à reprendre confiance dans les virtualités d'inspiration profonde des écrits lasalliens, dont une présentation rigoriste m'avait rebuté comme bien des jeunes Frères de cette génération.

Si entre 1956 et 1966, avant Vatican II, l'Institut a pu entreprendre une révision courageuse de la *Règle*, grâce au Frère Nicet-Joseph, c'est pour une part importante à Maurice qu'on le doit. Et si, par la suite, à la lumière du Concile, on a réussi à rédiger une *Règle* d'un tout nouveau style, au cours du Chapitre de 1966-67, c'est bien dans les travaux de Maurice qu'il faut chercher l'origine de cette rénovation des textes, réalisée chez nous plus rapidement alors que dans la plupart des congrégations. Même si l'approbation définitive vient seulement d'être donnée à un texte sans doute remanié, mais dont l'inspiration fondamentale, je crois, demeure celle du 39^e Chapitre général.

Maurice, du reste, a travaillé jusqu'au bout à la *Règle*, et il n'a jamais boudé un nouvel effort d'adaptation. Précisément, la profondeur de sa connaissance des sources, le rendait capable de respecter l'esprit en changeant les formes.

De la même façon, l'ampleur de ses connaissances juridiques, la pénétration de l'histoire et du sens du droit faisaient de lui, non pas un esclave de la lettre, moins encore un manipulateur de la législation, mais un vrai juriste, résolvant les cas pratiques à la lumière de «l'esprit des lois».

En ces années 1947-1953, le père Rayez, jésuite, directeur du *Dictionnaire de spiritualité*, s'intéressait beaucoup à Monsieur de La Salle. A l'occasion du tricentenaire de la naissance du Fondateur, il fit paraître un article *Etudes lasalliennes* qui offrait un programme ambitieux à la recherche sur le Fondateur, son itinéraire, sa spiritualité. Ce texte toucha le Frère Maurice. Il le fit sien et l'utilisa pour présenter au Chapitre de 1956, une note dont la qualité exceptionnelle impressionna les capitulants. Sans doute, tout ne commençait pas alors, et les travaux de Rigault, comme les recherches réalisées en Italie par la *Rivista Lasalliana* portaient un signe et fournissaient des outils pour cette relance des études lasalliennes, de la bibliothèque et des archives. Frère Maurice eut le mérite d'entrer avec lucidité et résolution sur le chemin des réalisations. Les *Cahiers lasalliens* se succédèrent à partir de 1959, offrant aux Frères et à bien d'autres lecteurs, des textes dont beaucoup étaient ignorés ou inaccessibles à des chercheurs courageux de diffuser le fruit de leur travail.

L'Institut, au lendemain du Concile, fut invité, comme toutes les congrégations, à engager le processus de sa rénovation, en étant attentif aux besoins et aux appels actuels de l'Eglise, ainsi qu'à l'esprit du Fondateur et à ses intentions spécifiques. Cette recherche remontant aux sources fut non seulement rendue possible, mais grandement facilitée grâce aux résultats du travail de Maurice.

Maurice n'a pas tout fait lui-même, certes. D'une part parce que le renouveau lasallien n'est pas seulement affaire de textes et de sources anciennes. Il jaillit plus encore de la vie, et la véritable «refondation» de l'Institut se réalise sur le terrain; nous pouvons en percevoir les signes si nous savons ouvrir les yeux. D'autre part, parce que le type de travail auquel Maurice s'est lui-même attaché demande à être repris et prolongé par des efforts de relecture actualisée et des tentatives de synthèse. Maurice s'y essaya lui-même d'ailleurs, notamment durant la période qui va de 1956 à 1976, et qui est marquée par la parution des *Cahiers lasalliens* 2 et 3, la publication de sa thèse, les interventions annuelles au CIL, ses multiples prestations durant les retraites, les sessions dans différents districts, dans les centres de rénovation.

Ne faisons pas de Maurice un archéologue, un homme exclusivement penché sur le passé. Il vivait intensément l'Institut d'aujourd'hui : il en connaissait les problèmes, mesurait les enjeux et il était toujours disponible pour communiquer le fruit de ses recherches sur la *Règle*, sur les vœux, sur la communauté. Mais son honnêteté rigoureuse, la conscience excessive de ses limites, le rendaient souvent hésitant quand il s'agissait d'éclairer explicitement l'aujourd'hui par le passé.

Il y a là sans doute aussi un signe de la nécessité d'une multiplicité d'approches de la richesse lasallienne. Maurice n'a pas tout fait. Seulement, je crois pouvoir le dire, presque tout ce qui a pu se faire depuis trente ans, en matière d'études lasalliennes est redevable à Maurice, et bien souvent n'aurait pas été possible sans son effort.

Reprenant le texte évangélique, il faut bien voir à quel prix, pour lui. Oui, Maurice a vendu tout ce qu'il savait. Il a souvent renoncé à mettre en œuvre ses talents sur bien des points. Passionné des jeunes, et proche d'eux, il a dû renoncer à exercer une mission éducative. Il s'est accroché au travail austère de la recherche. Et, surtout depuis dix ans, il a même sacrifié ses propres recherches, soit pour collaborer à des tâches urgentes, soit pour permettre à d'autres chercheurs de faire aboutir leurs travaux, soit pour faciliter la diffusion du message lasallien, en préparant pour d'autres des instruments de travail. Je pense entre autres, au *Vocabulaire lasallien* et aux index pour les *Cahiers lasalliens*.

Je ne puis m'empêcher de citer ici une ligne de la dernière lettre que j'ai reçue du Frère Eugène BODEL : *Le Frère Maurice aspire à être déchargé. Il prépare le travail sur les biographies*. Le Frère Eugène évoquait ainsi le courage de Maurice, anxieux de permettre que soit réalisée une partie importante du programme de l'année lasallienne décidée par le dernier Chapitre général. Cette lettre est datée du 29 juin. Le surlendemain, le Frère Maurice quittait la Maison pour l'hôpital Salvator Mundi.

*
* *

NOUS AVONS SOIF DE TON VISAGE...

Nous l'avons déjà pressenti, je ne ferai que l'évoquer en terminant : cette fidélité vivante de Maurice à la communion, cette fidélité créatrice de Maurice à l'Institut ont été l'expression et l'aliment de sa fidélité au Dieu de sa jeunesse.

Il s'était orienté très jeune vers l'Institut. Il y était venu, habité par une piété profonde, puisée en famille, c'est-à-dire par une relation vivante à Dieu. Il n'était pas prolixe en confidences sur son évolution spirituelle. Et ce qui frappe d'abord chez lui, c'est la fidélité d'une pratique régulière, très classique. Sous-directeur du second-noviciat, il avait expliqué la méthode d'oraison à partir du texte, mais aussi, sans nul doute, à partir de son expérience personnelle. Maurice, homme d'oraison, je l'ai perçu au détour de maintes conversations. La dernière image que je garderai de lui, c'est celle qu'il donnait à son insu, ici même dans cette chapelle. Je le regardais de loin, paisible, recueilli, concentré dans l'oraison, pacifié par son dialogue avec le Seigneur. Et de le voir ainsi, je me sentais moi-même poussé à prier.

Pourtant, occasionnellement, Maurice savait s'ouvrir à des formes de prières renouvelées ; je garde de certaines retraites du Conseil général, le souvenir d'interventions spontanées de Maurice au cours des prières partagées. Ce qu'il exprimait alors venait du fond de son cœur. Il avait longuement médité, contemplé. Dans sa prière, Maurice était tout simple, il avait gardé un cœur d'enfant. La limpidité de ce cœur apparaissait spécialement quand il s'adressait à la Vierge Marie, ce qu'il aimait souvent faire en chantant Notre-Dame.

Seigneur, c'est vraiment la richesse exubérante de ton amour qui s'est manifestée pour nous en la personne du Frère Maurice.

En cette Eucharistie, nous te rendons grâce pour la fidélité de cet homme de communication, de communauté, de communion familiale, fraternelle, d'attention aux petits et aux éprouvés.

Par l'espérance, console la peine des siens, de ses frères, de cette communauté, de ses amis. Par son intercession, donne-nous de vivre de plus en plus d'un seul cœur et d'une seule âme, ce qui est le fruit de ton Eucharistie.

Nous te rendons grâce pour la lucidité et la générosité de cet homme qui, ayant retrouvé en quelque manière le trésor lasallien enfoui sous l'indifférence ou stérilisé par un littéralisme étouffant, nous a permis de rejoindre un Fondateur inspirateur pour aujourd'hui par l'esprit évangélique de son cheminement, l'élan dynamique de la fondation de l'Institut, la richesse spirituelle de son enseignement.

Donne à l'Institut, Seigneur, le courage de poursuivre, de renouveler, de diversifier l'effort de la recherche, souvent obscure, austère mais indispensable pour soutenir l'entreprise de diffusion du message lasallien, au bénéfique, en définitive, de la réalisation de la mission de l'Institut dans le monde.

En cette Eucharistie, nous te rendons grâce, Seigneur, pour le témoignage que Maurice nous laisse d'un homme vivant en ta présence, assoiffé de ton visage ayant découvert ton amour comme le trésor de sa vie et vendant tout pour vivre cet amour. Nourrissant dans sa relation intime avec toi, son amour inlassable pour le prochain et son courage à poursuivre son travail avec abnégation.

Que ton Esprit, Seigneur, nous envahisse ; par l'intercession de Maurice, fais de nous des témoins vivants de ton amour. Par l'intercession de Maurice, donne à l'Institut des hommes de Dieu qui le font vivre.

CAHIERS LASALLIENS

TEXTES, ÉTUDES, DOCUMENTS :

publiés en collection non périodique ;

centrés sur la personne de saint Jean-Baptiste de La Salle, son œuvre écrite et les origines de la Congrégation des Frères des Écoles chrétiennes ; préparant la publication de deux ouvrages définitifs : une biographie critique du saint et le corpus de ses œuvres.

Ont paru :

- 1 – F. FLAVIEN MARIE (Michel Sauvage, f.s.c.), *Les citations néotestamentaires dans les Méditations pour le Temps de la Retraite*.
Présentation, examen critique, introduction et notes ; XLVIII-106 pp.
- 2 – F. MAURICE-AUGUSTE (ALPHONSE HERMANS, f.s.c.), *Les vœux des Frères des Écoles chrétiennes avant la bulle de Benoît XIII*.
Première partie: Les faits et les textes. 141 pp. (épuisé).
- 3 – *Idem*. Deuxième partie: les documents. 93 pp. (épuisé).
- 4 – F. BERNARD, *Conduite admirable de la divine Providence en la personne du vénérable Serviteur de Dieu Jean-Baptiste de La Salle...*
Édition du manuscrit de 1721. XXV-105 pp.
- 5 – *Frère Maurice HERMANS (1911-1987) et les origines de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes*. Présentation de Michel Sauvage, f.s.c., 468 pp.
- 6 – F. E. MAILLEFER, *La vie de M. Jean-Baptiste de La Salle, prêtre, docteur en théologie, ancien chanoine de la cathédrale de Reims, et instituteur des Frères des Écoles chrétiennes*.
Édition photomécanique de l'édition originale 1733. Tome I. 444 pp.
- 8 – *Idem*. Tome II. 502 pp. Suivi de:
Abrégé de la vie de quelques Frères de l'Institut des Écoles chrétiennes morts en odeur de sainteté.
- 9 – BERNARD, MAILLEFER et BLAIN, *Index cumulatifs des noms de lieux et des noms de personnes*, 288 pp.
- 10 – BERNARD, MAILLEFER et BLAIN, I. *Index analytique cumulatif*; II. *Relevé des dits et des écrits attribués à Jean-Baptiste de La Salle*. 215 pp.
- 11 – F. MAURICE-AUGUSTE (ALPHONSE HERMANS, f.s.c.), *L'Institut des Frères des Écoles chrétiennes à la recherche de son statut canonique: des origines (1679) à la bulle de Benoît XIII (1725)*. VI-414 pp. (épuisé).
- 12 – JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE, *Méditations pour tous les Dimanches de l'année avec les Évangiles de tous les Dimanches*. Première partie. 236 pp.
Méditations sur les principales Festes de l'année.
Seconde partie. 274-X pp.
Reproduction anastatique de l'édition originale: [1731].

- 13 – JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE, *Méditations pour le Temps de la Retraite à l'usage de toutes les Personnes qui s'emploient à l'éducation de la jeunesse: et particulièrement pour la retraite que font les Frères des Écoles chrétiennes pendant les Vacances.*
Reproduction anastatique de l'édition originale:
[1730]. 84 pp. (épuisé).
- 14 – JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE, *Explication de la Méthode d'oraison.*
Reproduction anastatique de l'édition originale: 1739. 130 pp. (épuisé).
- 15 – JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE, *Recueil de differents petits traités a l'usage des Freres des Écoles chrétiennes.*
Reproduction anastatique de l'édition de 1711.
Introduction, notes et tables. XVI-132 pp.
- 16 – FF. MAURICE-AUGUSTE et JOSÉ ARTURO, f.s.c., *Contribution à l'étude des sources du «Recueil de differents petits traités».* 105 pp.
- 17 – JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE, *Instructions et Prières pour la Sainte Messe, la Confession et la Communion, avec une Instruction Méthodique par demandes et réponses pour apprendre à se bien confesser.*
Reproduction anastatique de l'édition de 1734. VI-284-IV pp.
- 18 – JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE, *Exercices de piété qui se font pendant le jour dans les Écoles chrétiennes.*
Reproduction anastatique de l'édition de 1760. XIII-140 pp.
- 19 – JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE, *Les règles de la Bienséance et de la Civilité chrétienne à l'usage des Écoles chrétiennes.*
Reproduction anastatique de l'édition de 1703. XII-252-258 pp. (épuisé).
- 20 – JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE, *Les Devoirs d'un Chrétien envers Dieu et les moyens de pouvoir bien s'en acquiter.*
Reproduction anastatique de l'édition de 1703. Tome I. XVIII-504 pp. (exposé en discours suivi).
- 21 – *Idem.* Tome II. 312 pp. (par demandes et réponses).
- 22 – JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE, *Du culte extérieur et public que les Chrétiens sont obligés de rendre à Dieu, et des moyens de le lui rendre. Troisième partie des devoirs d'un Chrétien envers Dieu.*
Reproduction anastatique de l'édition de 1703. VI-308 pp. suivi de: *Cantiques spirituels.*
Reproduction anastatique de l'édition de 1705. 124 pp.
- 23 – JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE, *Grand abrégé des Devoirs du Chrétien envers Dieu.*
Reproduction anastatique de l'édition de 1727. IV-172 pp.
- 24 – JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE, *Conduite des Écoles chrétiennes.*
Édition comparée du manuscrit dit de 1706 et du texte imprimé de 1720. VII-230-292 pp.
- 25 – JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE, *Pratique du Règlement journalier. Règles communes des Frères des Écoles chrétiennes. Règle du frère Directeur d'une Maison de l'Institut.*
D'après les manuscrits de 1705, 1713, 1718 et l'édition princeps de 1726. 164 pp.

- 26 – F. LÉON DE MARIE AROZ, f.s.c., *Les actes d'état civil de la famille de saint Jean-Baptiste de La Salle*.
Transcription et commentaire accompagnés de quelques documents qui les expliquent et les complètent. Tome I. 523 pp.
- 27 – *Idem*. Tome II, 281 pp.
- 28 – JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE, *Compte de Tutelle de Marie, Rose-Marie, Jacques-Joseph, Jean-Louis, Pierre et Jean-Remy, ses sœurs et frères, fils mineurs de Louis de La Salle (1625-1672) et de Nicolle Moët de Brouillet (1633-1671)*.
Transcrit, annoté et présenté par F. Léon de Marie Aroz, f.s.c. Première partie, Volume I, LXX-[236] pp.
- 29 – *Idem*. Première partie. Volume II. [296] pp.
- 30 – *Idem*. Deuxième partie. Volume III. [264] pp.
- 31 – *Idem*. Deuxième partie. Volume IV. [194] pp. (épuisé).
- 32 – F. LÉON DE MARIE AROZ, f.s.c., *Gestion et administration des biens de Jean-Louis, Pierre et Jean-Remy de La Salle, frères cadets de Jean-Baptiste de La Salle d'après le compte de tutelle de Maître Nicolas Lespagnol, leur tuteur, 1687*. L-[358] pp.
- 33 – F. LÉON DE MARIE AROZ, f.s.c., *Les titres de rente de la succession de Maître Louis de La Salle conseiller au Présidial de Reims (1625-1672)*.
Volume I. 337 pp.
- 34 – *Idem*. Volume II. [262] pp.
- 35 – F. LÉON DE MARIE AROZ, f.s.c., *Les Biens-fonds des Écoles chrétiennes et gratuites pour les garçons pauvres de la ville de Reims au XVIII^e siècle. Biens acquis par Jean-Baptiste de La Salle et ses successeurs immédiats*.
Volume I: *Titres de propriété. Répertoire numérique détaillé*. XXXIX-286 pp.
- 36 – *Idem*. Volume II: *Documents*. 409 pp.
- 37 – *Idem*. Volume III: *Aux sources de la Vie et de l'Esprit*. Rue Neuve – rue de Contrai, (1682-1972). 195 pp.
- 37¹ – *Idem*. Volume IV: *Titres de propriété. Documents*. 338 pp.
- 38 – F. LÉON DE MARIE AROZ, f.s.c., *Nicolas Roland, Jean-Baptiste de La Salle et les Sœurs de l'Enfant-Jésus de Reims*, 388 pp.
- 39 – F. LÉON DE MARIE AROZ, f.s.c., *Étude de M^r Claude Thiénot. Inventaire numérique détaillé des minutes notariales se rapportant à la famille de La Salle et ses proches apparentés (1593-1792). Une lettre inédite de saint Jean-Baptiste de La Salle*. 195 pp.
- 40¹ – F. LÉON DE MARIE AROZ, f.s.c., *Jean-Baptiste de La Salle. Documents biobibliographiques (1583-1950)*.
Volume I: *Inventaire analytique*. 324 pp.
- 40² – *Idem*. Volume II: *Archives centrales de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes. Inventaire des Séries A, B, C, D, M, R, T, et V*. 332 pp.
- 41¹ – F. LÉON DE MARIE AROZ, f.s.c., *Jean-Baptiste de La Salle. Documents biobibliographiques (1625-1758)*.
Volume I: *Parmi les siens*. 571 pp.
- 41² – F. LÉON DE MARIE AROZ, f.s.c., *Jean-Baptiste de La Salle. Documents biobibliographiques*.
Volume II: *Les années d'imprégnation (1661-1683)*. 669 pp.
- 42 – F. LÉON DE MARIE AROZ, f.s.c., *Jean-Baptiste de La Salle. Documents biobibliographiques (1670-1715)*. Volume I: *L'administrateur comptable*. 579 pp.

- 45 – F. MIGUEL-ADOLFO CAMPOS MARINO, f.s.c., *L'itinéraire évangélique de saint Jean-Baptiste de La Salle et le recours à l'Écriture dans ses « Méditations pour le Temps de la Retraite »*. Contribution à l'étude sur les fondements évangéliques de la vie religieuse. Volume I. XII-392 pp.
- 46 – *Idem*. Volume II. 392 pp.
- 47 – F. JEAN-GUY RODRIGUE, f.s.c., *Contribution à l'étude des sources des « Méditations sur les principales festes de l'année »*. XI-587 pp.
- 48 – F. YVES POUTET; f.s.c., *Jean-Baptiste de La Salle aux prises avec son temps. Recueil d'études lasalliennes*. XI-362 pp.
- 49 – FF. JOSEPH CORNET et EMILE ROUSSET, f.s.c., *Iconographie de saint Jean-Baptiste de La Salle*, 368 pp.
- 50 – FF. MIGUEL CAMPOS et MICHEL SAUVAGE, f.s.c., *L'« Explication de la Méthode d'oraison » de saint Jean-Baptiste de La Salle*. Présentation du texte de 1739. Instrument de travail. XXV-668 pp.
- 51 – F. LOUIS-MARIE AROZ, f.s.c., *Jean-Baptiste de La Salle, exécuteur testamentaire de feu M^r Louis de La Salle, son père*. 493 pp.